

NOTE D'INFORMATION

LAFARGE CIMENTS S.A.



AUGMENTATION DE CAPITAL DE LAFARGE CIMENTS S.A. AU TITRE DE LA FUSION-ABSORPTION DE HOLCIM MAROC S.A.

Proposée aux Assemblées Générales Extraordinaires de Lafarge Ciments et Holcim Maroc
et à l'Assemblée Spéciale des actionnaires titulaires de droit de vote double de Holcim
Maroc, prévues le 4 juillet 2016

Nombre d'actions à émettre	5 935 512 actions nouvelles de Lafarge Ciments
Valeur nominale	30 MAD
Prix par action Lafarge Ciments	1 539,17 MAD
Parité d'échange	1,20 action Lafarge Ciments pour 1 action Holcim Maroc (soit 6 actions Lafarge Ciments pour 5 actions Holcim Maroc)
Montant de l'opération	9 135 742 220 MAD
Montant nominal de l'augmentation de capital	178 065 360 MAD
Date d'échange des titres	13 juillet 2016

Opération réservée aux actionnaires de la société Holcim Maroc

Organismes Conseil



Organisme Centralisateur



Organisme chargé de l'enregistrement

ATTIJARI
Intermédiation

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'Autorité des Marchés des Capitaux (AMMC), prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par l'AMMC le 24 juin 2016 sous la référence VI/EM/017/2016

SOMMAIRE

PARTIE I.	ATTESTATIONS ET COORDONNEES	12
I.	Les Présidents des Conseils d'Administration	13
II.	Les Commissaires aux Comptes	15
III.	Les Organismes Conseils	38
IV.	Le Conseiller juridique.....	40
PARTIE II.	PRESENTATION DE L'OPERATION.....	41
I.	Cadre de l'Opération.....	42
II.	Impact de l'Opération sur la structure de l'actionnariat.....	51
III.	Gouvernance de la société après l'augmentation de capital	52
IV.	Modification des statuts suite à l'Opération.....	52
V.	Rééquilibrage suite à l'Opération	52
VI.	Montant de l'Opération	54
VII.	Renseignements relatifs aux titres à émettre	54
VIII.	Eléments d'appréciation du prix d'émission	55
IX.	Intermédiaires financiers	61
X.	Calendrier de l'Opération.....	61
XI.	Echange des titres	62
XII.	Bénéficiaires de l'opération	62
XIII.	Parité d'échange	62
XIV.	Caractéristiques de cotation en bourse des nouvelles actions.....	62
XV.	Enregistrement de l'Opération à la bourse de Casablanca	62
XVI.	Fiscalité	62
XVII.	Charges relatives à l'opération	66
PARTIE III.	PRESENTATION DU SECTEUR D'ACTIVITE	67
I.	Panorama du secteur mondial du ciment	68
II.	Panorama du secteur cimentier marocain.....	73
PARTIE IV.	PRESENTATION DE LAFARGE CEMENTS.....	93
I.	Renseignements à caractère général	94
II.	Renseignements sur le capital de Lafarge Ciments.....	97
III.	Marché des titres de Lafarge Ciments	103
IV.	Gouvernance.....	104

V.	Activité de Lafarge Ciments	113
VI.	Organisation de Lafarge Ciments	150
<hr/>		
PARTIE V.	PRESENTATION DE HOLCIM MAROC	180
I.	Renseignements à caractère général	181
II.	Renseignements sur le capital de Holcim Maroc	184
III.	Marché des titres de Holcim Maroc.....	188
IV.	Gouvernance.....	189
V.	Activité de Holcim Maroc.....	199
VI.	Organisation de Holcim Maroc	240
<hr/>		
PARTIE VI.	ANALYSE FINANCIERE DE LAFARGE CEMENTS	262
I.	Périmètre de consolidation.....	263
II.	Compte de produits et charges consolidé	264
III.	Bilan consolidé	272
IV.	Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	282
V.	Engagements hors bilan	283
<hr/>		
PARTIE VII.	ANALYSE FINANCIERE DE HOLCIM MAROC	284
I.	Périmètre de consolidation.....	285
II.	Compte de produits et charges consolidé	286
III.	Bilan consolidé	295
IV.	Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	303
V.	Engagements hors-bilan.....	304
<hr/>		
PARTIE VIII.	PERSPECTIVES ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	305
I.	Perspectives de développement du marché cimentier marocain	306
II.	Orientations stratégiques de LafargeHolcim Maroc	308
III.	Synergies	308
IV.	Politique d'investissement	309
V.	Evolution de l'activité de la future LafargeHolcim Maroc sur la période 2015-2017	309
VI.	Bilan consolidé prévisionnel.....	315
VII.	Tableau de flux de trésorerie consolidé prévisionnel	320
<hr/>		
PARTIE IX.	FACTEURS DE RISQUE.....	321
I.	Risque concurrentiel	322

II.	Risque lié aux secteurs de l’immobilier et du BTP	322
III.	Risque de marché.....	324
IV.	Risque lié à l’environnement	325

PARTIE X.	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	326
I.	Faits exceptionnels.....	327
II.	Litiges	327

PARTIE XI.	ANNEXES LAFARGE CEMENTS.....	328
I.	Etats de synthèse sociaux de Lafarge Ciments.....	329
II.	Etats de synthèse consolidés de Lafarge Ciments.....	355

PARTIE XII.	ANNEXES HOLCIM MAROC	393
I.	Etats de synthèse sociaux de Holcim Maroc	394
II.	Etats de synthèse consolidés de Holcim Maroc	419

PARTIE XIII.	LISTE DES NORMES MAROCAINES RELATIVES AUX LIANTS HYDRAULIQUES	422
---------------------	----------------------------------------------------------------------------	------------

ABREVIATIONS

%	Pourcentage
ADV	Administrateur des ventes
AFR	Alternative fuels & Raw materials
AGE	Assemblée(s) Générale(s) Extraordinaire(s)
AGO	Assemblée(s) Générale(s) Ordinaire(s)
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
ANR	Actif Net Réévalué
APC	Association Professionnelle des Cimentiers
AS	Assemblée Spéciale des actionnaires
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BPE	Béton prêt à l'emploi
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Chiffre d'affaires
CPC	Compte(s) de Produits et de Charges
CSR	Corporate Social Responsibility
dam ³	Milliers de mètres cubes
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EBM	European Business Model
EEM	Energie Eolienne du Maroc
EMEA	Europe Middle East & Africa
EMO	Employé Ouvrier
ESG	Etat(s) des Soldes de Gestion
EUR	Euro
FCFF	Free Cash flow to the firm
FMI	Fonds Monétaire International
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
ha	Hectare
HSEE	Holcim Services EMEA
HT	Hors taxes
IDE	Investissement Direct Etranger
IG	Intégration Globale
IS	Impôt sur les Sociétés
ITSC	IT Service Centers
kg	Kilogramme
kMAD	Milliers de dirhams
KPI	Key Performance Indicator
kT	Milliers de tonnes
Ltd.	Limited Liability Company
m ³	Mètre cube
MAD	Dirham marocain
MAT	Maîtrise
MEE	Mise en Equivalence
MMAD	Millions de dirhams
MIC	Mineral Component

MT	Millions de tonnes
n.a.	Non Applicable
n.d.	Non Disponible
n.s.	Non Significatif
OPCVM	Organisme de Placement en Valeurs Mobilières
PIB	Produit Intérieur Brut
QSE	Qualité Sécurité Environnement
RAI	Résultat Avant Impôt
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RDF	Refuse Derived Fuels
RNPG	Résultat Net Part du Groupe
ROA	Return On Assets
ROCE	Return On Capital Employed
ROE	Return On Equity
S.A.	Société Anonyme
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SIRH	Systèmes d'Information de gestion des Ressources Humaines
T	Tonne
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TIC	Taxe Intérieure de Consommation
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar américain
VE	Valeur d'entreprise
VPN MPLS	Virtual Private Network Multi Protocol Label Switching
WAN	Wide Area Network

DEFINITIONS

Alumine	Composé chimique utilisé pour la production de l'aluminium.
Béton	Mélange de granulats (sable et différentes classes granulaires) liés par une pâte constituée de ciment et d'eau. Cette pâte a un effet de liant entre les différents granulats et confère au béton ainsi formé ses performances mécaniques (résistances à la compression et à la traction).
Béton prêt à l'emploi	Béton livré au chantier et prêt à l'utilisation.
Ciment	Le ciment est un liant hydraulique pulvérulent formant avec l'eau ou avec une solution saline une pâte plastique liante, capable d'agglomérer, en durcissant, des substances variées. Il désigne également, dans un sens plus large, tout matériau interposé entre deux corps durs pour les lier.
Ciment Portland	Produit cimentier composé principalement de silicates de calcium hydrauliques qui font prise et durcissent en vertu d'une réaction chimique à l'eau appelée hydratation.
Clinker	Le Clinker est un constituant du ciment, qui résulte de la cuisson d'un mélange (appelé farine crue) composé majoritairement de calcaire et d'autres matières premières, dont l'argile le plus souvent et/ou de sous-produits d'autres industries. Ce procédé est appelé la clinkérisation.
Composants minéraux	Minéraux utilisés dans la production du ciment, tels que le schiste, le gypse, la pouzzolane, le silice, l'alumine, l'oxyde de fer, etc.
Concassage	Opération de fragmentation de la matière jusqu'à quelques millimètres. Elle constitue la première phase de la chaîne de fabrication.
Criblage	Opération de triage des matériaux au moyen d'un crible, qui ne laisse passer dans ses mailles que des grains inférieurs à une certaine taille.
Décapage	Le décapage consiste à retirer les matériaux qui ne sont pas de la roche saine et situés au-dessus des niveaux à exploiter pour l'extraction.
Drawback	Régime douanier exonérant un importateur de matières premières ou consommables du paiement des droits de douane dans le cas où ces matières entrent dans la production de produits destinés en totalité ou en partie à l'exportation.
Entreprises de préfabrication	Entreprises spécialisées dans la fabrication de structures produites en usine et montées sur chantier.
Facteur clinker sur ciment	Rapport entre les quantités produites de clinker et les quantités de ciment produites à partir desdites quantités produites de clinker.
Granulat	Fragment de roche destiné à entrer dans la composition des matériaux entrants dans la fabrication de bâtiments et d'ouvrages de travaux publics.
Granulométrie	L'étude de la répartition des éléments selon leur taille, dans le cas d'un matériau fractionné.
Groupe LafargeHolcim	L'ensemble LafargeHolcim Ltd. et toutes ses filiales.
Gypse	Minéral utilisé dans la fabrication de plâtres et de ciments.
Habitat insalubre	Un habitat est dit insalubre lorsqu'il présente, par lui-même ou par ses conditions, un danger pour la santé et la sécurité de ses occupants et du voisinage.

ISO 9001	<p>La norme ISO 9001 fait partie de la série de normes ISO 9000, relatives aux systèmes de gestion de qualité. La norme 9001 donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.</p> <p>Mettre en œuvre un système de gestion de la qualité selon les exigences de la norme ISO 9001 consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ démontrer l'aptitude à fournir régulièrement un produit conforme aux exigences du client et aux exigences réglementaires applicables ;▪ chercher à accroître la satisfaction des clients par l'application efficace du système, et en particulier, mettre en œuvre un processus d'amélioration continue.
ISO 14001	<p>La norme 14001 concerne le management environnemental et s'intéresse en particulier aux mesures mises en place par une organisation pour réduire au minimum les effets dommageables de ses activités sur l'environnement.</p>
La « Société »	<p>Lafarge Ciments ou Holcim Maroc (dépendamment du contexte dans la note d'information)</p>
Matériaux réfractaires	<p>Terme technique désignant une résistance chimique et physique à la chaleur. Dans l'industrie de ciment, les matériaux réfractaires sont utilisés dans les fours.</p>
Opération	<p>La présente augmentation de capital de Lafarge Ciments par fusion-absorption de Holcim Maroc</p>
Oxyde de fer	<p>Molécule composée d'oxygène et de fer. Les oxydes de fer donnent aux sols leurs couleurs.</p>
Pélites	<p>Classe de roches sédimentaires meubles dont la dimension des éléments est inférieure à 1/16 millimètres.</p>
Petcoke	<p>Combustible produit à partir des résidus du processus de raffinage de pétrole. En effet, au terme de ce processus, ces résidus peuvent être de nouveau raffinés à de hautes températures et sous forte pression. Le produit résultant est le petcoke (également appelé coke de pétrole), une substance dure qui est semblable au charbon et est aussi utilisée par les centrales électriques.</p>
Pouzzolane	<p>Roche naturelle constituée de projections volcaniques.</p>
Scalpage	<p>Elimination d'une fraction de roche dans le circuit d'élaboration des granulats</p>
Silice	<p>Minéral dur existant sous des formes variées dans la nature et ayant des propriétés de transparence élevées.</p>

AVERTISSEMENT

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à la société.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de la société. Les actions objet de la présente note d'information ne seront proposées à l'échange qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Ni l'AMMC, ni Lafarge Ciments, ni Attijari Finances Corp., ni CFG Bank Corporate Finance n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des intermédiaires financiers.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de Lafarge Ciments et Holcim Maroc, respectivement société Absorbante et société Absorbée, leur situation financière, l'évolution de leur activité ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par Attijari Finances Corp. et par CFG Bank Corporate Finance conformément aux modalités fixées par la circulaire de l'AMMC prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- les requêtes d'information et d'éléments de compréhension auprès du management de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc ;
- l'analyse des comptes sociaux annuels et des rapports de gestion afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc ;
- l'analyse des liasses fiscales et comptables de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 à 2015 ;
- l'analyse des rapports généraux sur les comptes sociaux et consolidés et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc ;
- l'analyse des procès-verbaux des assemblées d'actionnaires de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- l'analyse des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration de Lafarge Ciments afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- l'analyse des procès-verbaux des réunions du Directoire et du Conseil de Surveillance de Holcim Maroc afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- l'analyse des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration de Holcim Maroc afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- l'analyse des comptes consolidés afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc ;
- l'analyse des documents sociaux relatifs à l'Opération ;
- le plan d'affaires prévisionnel de la société absorbante Lafarge Ciments (qui devrait être renommée LafargeHolcim Maroc après réalisation de la Fusion) ;
- les plans d'affaires standalone de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc ;
- les informations sectorielles, notamment celles fournies par le management des deux sociétés ou publiées par le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et par l'Association Professionnelle des Cimentiers ;
- les autres informations fournies par Lafarge Ciments et Holcim Maroc.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- tenue à la disposition du public :
 - ✓ au siège de Lafarge Ciments sis à 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, Casablanca ;
 - ✓ au siège de Holcim Maroc sis à La Colline 2 lot 37-38, résidence du Jardin, immeuble A, 3e et 4e étages, Casablanca ;
 - ✓ au siège d'Attijari Finances Corp. sis au 163 avenue Hassan II, Casablanca ;
 - ✓ au siège de CFG Bank Corporate Finance sis au 5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca ;
 - ✓ sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma) ;
 - ✓ au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet (www.casablanca-bourse.com).

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Les Présidents des Conseils d'Administration

I.1. Lafarge Ciments

I.1.1. Coordonnées

Raison sociale	Lafarge Ciments S.A.
Prénom et nom	Mohamed Kabbaj
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, Casablanca
Numéro de téléphone	(+212) 05 22 52 49 72 à 87
Numéro de fax	(+212) 05 22 50 55 55 / (+212) 05 22 52 49 49
Adresse électronique	mohamed.kabbaj@lafarge.com

I.1.2. Attestation

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Lafarge Ciments S.A., ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 23 juin 2016

M. Mohamed Kabbaj

Président du Conseil d'Administration

I.2. Holcim Maroc

I.2.1. Coordonnées

Raison sociale	Holcim Maroc S.A.
Prénom et nom	Dominique Drouet
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	Lotissement La Colline 2, Sidi Maârouf Lot 37-38 Résidence du Jardin, 20190, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0) 5 22 58 60 00
Numéro de fax	+212 (0) 5 22 78 67 99
Adresse électronique	dominique.drouet@holcim.com

I.2.2. Attestation

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Holcim Maroc S.A., ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 22 juin 2016

M. Dominique Drouet

Président du Conseil d'Administration

II. Les Commissaires aux Comptes

II.1. Lafarge Ciments

II.1.1. Représentants

Raison sociale	Price Waterhouse	Deloitte Audit
Prénoms et noms	Mohamed Haddou-Bouazza	Ahmed Benadbelkhalek
Fonction	Associé	Associé
Adresse	101, Bd Massira Al Khadra, Casablanca	288, Boulevard Zerktouni, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0)5 22 98 40 40	+212 (0)5 22 22 40 25
Numéro de fax	+212 (0)5 22 99 11 96	+212 (0)5 22 22 40 78
Adresse électronique	mohamed.haddou- bouazza@ma-pwc.com	abenabdelkhalek@deloitte.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	1999	1999
Renouvellement du mandat actuel	Exercice 2014	Exercice 2014
Expiration du mandat actuel	Exercice 2016	Exercice 2016

II.1.2. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux de Lafarge Ciments S.A. pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note, avec les états de synthèse sociaux annuels de Lafarge Ciments S.A. tels que audités par nos soins pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

Casablanca, le 22 juin 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 avril 2011, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Lafarge Ciments S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 3 613 302 822 dont un bénéfice net de MAD 1 392 272 111.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Lafarge Ciments S.A. au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 21 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

[Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2014](#)

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Lafarge Ciments S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 3 429 452 340,76 dont un bénéfice net de MAD 1 413 012 845,27.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Lafarge Ciments S.A. au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 16 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

[Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2015](#)

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Lafarge Ciments S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 3 292 940 893 dont un bénéfice net de MAD 1 500 442 810.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Lafarge Ciments S.A. au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 17 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

II.1.3. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes consolidés du groupe Lafarge Ciments pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente note, avec les états de synthèse consolidés de Lafarge Ciments S.A. et de ses filiales (groupe Lafarge Ciments) tels que audités par nos soins pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

Casablanca, le 22 juin 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

Rapport d'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints de la société Lafarge Ciments S.A. et de ses filiales (groupe Lafarge Ciments), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de kMAD 5 106 147 dont un bénéfice net consolidé de kMAD 1 399 941.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe Lafarge Ciments au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 21 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

Rapport d'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints de la société Lafarge Ciments S.A. et de ses filiales (groupe Lafarge Ciments), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de kMAD 4 924 002 dont un bénéfice net consolidé de kMAD 1 315 614.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe Lafarge Ciments au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 16 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

Rapport d'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints de la société Lafarge Ciments S.A. et de ses filiales (groupe Lafarge Ciments), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de kMAD 4 854 699 dont un bénéfice net consolidé de kMAD 1 401 214.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe Lafarge Ciments au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 17 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Audit
Ahmed Benadbelkhalek
Associé

Price Waterhouse
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

II.2. Holcim Maroc

II.2.1. Représentants

Raison sociale	KPMG	Ernst & Young
Prénoms et noms	Fessal Kohen	Bachir Tazi
Fonction	Associé	Associé
Adresse	11, Avenue Bir Kacem, Souissi, Rabat	37, Bd. Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0) 5 37 63 37 06	+212 (0) 5 22 95 79 00
Numéro de fax	+212 (0) 5 37 63 37 11	+212 (0) 5 22 39 02 26
Adresse électronique	fkohen@kpmg.com	bachir.tazi@ma.ey.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	1999	1998
Renouvellement du mandat actuel	Exercice 2014	Exercice 2014
Expiration du mandat actuel	Exercice 2016	Exercice 2016

II.2.2. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux de Holcim Maroc S.A. pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note, avec les états de synthèse sociaux annuels de Holcim Maroc S.A. tels que audités par nos soins pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

Casablanca, le 22 juin 2016

Les Commissaires aux comptes

KPMG
Fessal Kohen
Associé

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

[Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2013](#)

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 15 juin 2011, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Holcim Maroc, comprenant le bilan et le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 3 588 931 977,97 dont un bénéfice net de MAD 447 360 555,53.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Holcim Maroc au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Le 12 février 2014

Les Commissaires aux comptes

**KPMG
Fessal Kohen
Associé**

**Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé**

[Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2014](#)

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Holcim Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 2 314 201 987,94 dont un bénéfice net de MAD 595 100 138,85.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Holcim Maroc au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Le 18 février 2015

Les Commissaires aux comptes

KPMG
Fessal Kohen
Associé

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

[Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2015](#)

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Holcim Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC), relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 2 244 755 052,96 dont un bénéfice net de MAD 537 050 525,04.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Holcim Maroc au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que les sociétés Holcim Maroc et Lafarge Ciments ont annoncé le jeudi 17 mars leur projet de rapprochement en vue de fusion. Ce projet devrait se concrétiser au cours du troisième trimestre 2016.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Le 18 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

KPMG
Fessal Kohen
Associé

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

II.2.3. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes consolidés du groupe Holcim Maroc pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente note, avec les états de synthèse consolidés de Holcim Maroc S.A. et de ses filiales (groupe Holcim Maroc) tels que audités par nos soins pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

Casablanca, le 22 juin 2016

Les Commissaires aux comptes

KPMG
Fessal Kohen
Associé

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

Rapport d'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Holcim Maroc, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état des soldes de gestion, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de kMAD 3 305 210 dont un bénéfice net consolidé de kMAD 446 331.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés de la société Holcim Maroc, cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Le 17 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

KPMG
Fessal Kohen
Associé

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

Rapport d'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Holcim Maroc, comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie, le périmètre de consolidation au terme de l'exercice couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de kMAD 1 970 397 dont un bénéfice net consolidé de kMAD 604 121.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés de la société Holcim Maroc, cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Le 9 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

KPMG
Fessal Kohen
Associé

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

Rapport d'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Holcim Maroc et ses filiales (Groupe Holcim Maroc), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de kMAD 1 881 726 dont un bénéfice net consolidé de kMAD 509 826.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que les sociétés Holcim Maroc et Lafarge Ciments ont annoncé le jeudi 17 mars leur projet de rapprochement en vue de fusion. Ce projet devrait se concrétiser au cours du troisième trimestre 2016.

Le 18 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

**KPMG
Fessal Kohen
Associé**

**Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé**

III. Les Organismes Conseils

III.1. Identité

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Corp.	CFG Finance (CFG Bank Corporate Finance)
Représentant légal	M. Idriss BERRADA	Mme. Soumaya TAZI
Fonction	Directeur Général	Gérante
Adresse	163, avenue Hassan II, Casablanca	5-7, rue Ibnou Toufail – 20 100 Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0)5 22 42 94 30	+212 (0)5 22 922 756
Numéro de fax	+212 (0)5 22 47 64 32	+212 (0)5 22 236 688
Adresse électronique	i.berrada@attijari.ma	s.tazi@cfgbank.com

III.2. Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc à travers :

- les requêtes d'information et d'éléments de compréhension auprès du management de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc ;
- l'analyse des comptes sociaux annuels et des rapports de gestion afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc ;
- l'analyse des liasses fiscales et comptables de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 à 2015 ;
- l'analyse des rapports généraux sur les comptes sociaux et consolidés et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc ;
- l'analyse des procès-verbaux des assemblées d'actionnaires de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- l'analyse des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration de Lafarge Ciments afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- l'analyse des procès-verbaux des réunions du Directoire et du Conseil de Surveillance de Holcim Maroc afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- l'analyse des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration de Holcim Maroc afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- l'analyse des comptes consolidés afférents aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc ;

- l'analyse des documents sociaux relatifs à l'Opération ;
- le plan d'affaires prévisionnel de la société absorbante Lafarge Ciments (qui devrait être renommée LafargeHolcim Maroc après réalisation de la Fusion) ;
- les plans d'affaires prévisionnels *standalone* de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc ;
- les informations sectorielles, notamment celles fournies par le management des deux sociétés ou publiées par le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et par l'Association Professionnelle des Cimentiers ;
- les autres informations fournies par Lafarge Ciments et Holcim Maroc.

Attijari Finances Corp. est une filiale à 100% d'Attijariwafa bank dont la SNI est actionnaire à 47,84%. Lafarge Ciments est une filiale à 69,42% de Lafarge Maroc, elle-même détenue à 50,0% par la SNI.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

La préparation de cette note d'information a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein d'Attijari Finances Corp. et de CFG Finance.

Casablanca, le 23 juin 2016

Attijari Finances Corp.
Idriss BERRADA
Directeur Général

CFG Finance
Soumaya TAZI
Gérante

IV. Le Conseiller juridique

IV.1. Identité

Dénomination ou raison sociale	Naciri & Associés Allen & Overy
Représentant légal	Hicham Naciri
Fonction	Partner
Adresse	Anfaplace, Centre d’Affaires, Immeuble A, Boulevard de la Corniche, Casablanca, Maroc
Numéro de téléphone	+212 (0)5 20 478 000
Numéro de fax	+212 (0)5 20 478 100
Adresse électronique	hicham.naciri@allenoverly.com

IV.2. Attestation

L’opération, objet de la présente note d’information, est conforme aux dispositions statutaires de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc, ainsi qu’à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Casablanca, le 24 juin 2016

Naciri & Associés Allen & Overy

Hicham Naciri

Avocat aux Barreaux de Casablanca et de Paris

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. Cadre de l'Opération

I.1. Contexte et cadre juridique de l'Opération

Les Conseils d'Administration de Lafarge Ciments (la Société Absorbante) et de Holcim Maroc (la Société Absorbée), réunis en date du 25 avril 2016, ont arrêté les termes du projet de fusion par voie d'absorption de Holcim Maroc par Lafarge Ciments (« la Fusion »). Ils ont par ailleurs arrêté les termes des rapports qu'ils présenteront à leurs assemblées générales extraordinaires (AGE) respectives ainsi que le texte des projets de résolutions qui seront soumis au vote des AGE. Le Conseil d'Administration de Holcim Maroc a également arrêté les termes du rapport qui sera présenté à l'Assemblée Spéciale des actionnaires détenteurs de droits de vote double et le texte des projets de résolutions qui seront soumis au vote de ladite Assemblée Spéciale. Ledit projet de fusion a été conclu entre la Société Absorbante et la Société Absorbée en date du 25 avril 2016 (le **Traité de Fusion**).

Les Conseils d'Administration ont également décidé de convoquer les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires pour le 4 juillet 2016, aux sièges sociaux respectifs des deux sociétés, aux fins notamment d'approuver la Fusion. Le conseil d'administration de Holcim Maroc a par ailleurs décidé de convoquer l'Assemblée Spéciale des actionnaires détenteurs de droits de vote double pour le 4 juillet 2016 afin d'approuver et de ratifier la Fusion et la perte des droits de vote double qui en résulte pour les actionnaires titulaires de droits de vote double de Holcim Maroc à compter de la date de réalisation de la Fusion.

Les Commissaires aux Comptes ont émis leur rapport sur le Traité de Fusion, en application des dispositions de l'article 233 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. Les Commissaires aux Comptes de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc attestent dans les rapports en date du 1^{er} juin 2016, qu'ils n'ont pas d'observation à formuler sur la pertinence de la valeur relative attribuée aux actions des sociétés Lafarge Ciments et Holcim Maroc, ni sur le caractère équitable du rapport d'échange et qu'ils ont vérifié que le montant de l'actif net apporté par la Société Absorbée est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la Société Absorbante.

Lafarge Ciments et Holcim Maroc ont mis à la disposition de leurs actionnaires respectifs, à leurs sièges sociaux respectifs trente jours au moins avant la date de tenue de leurs Assemblées Générales Extraordinaires appelées à se prononcer sur la Fusion ainsi que de l'Assemblée Spéciale des actionnaires détenteurs de droits de vote double, les documents relatifs à la Fusion ainsi que ceux requis par l'article 234 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée :

- le Traité de Fusion ;
- le rapport du Conseil d'Administration de chaque société sur l'opération de fusion ;
- les rapports des Commissaires aux Comptes prévus à l'article 233 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- les états de synthèse approuvés ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des deux sociétés.

Tout actionnaire peut obtenir, sur simple demande et sans frais, copie totale ou partielle des documents susvisés de chacune des deux sociétés.

I.2. Objectifs de l'Opération

La Fusion s'inscrit dans le cadre de la volonté du groupe LafargeHolcim et de la SNI de rapprocher Lafarge Ciments et Holcim Maroc et créer ainsi le leader du secteur des matériaux de construction au Maroc et la première capitalisation boursière industrielle de la place de Casablanca.

I.3. Présentation du Traité de Fusion

Les principales stipulations du Traité de Fusion sont les suivantes :

- la Fusion sera réalisée dans les conditions prévues aux articles 222 et suivants de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. Holcim Maroc apportera à Lafarge Ciments, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives décrites ci-après, l'universalité de son patrimoine, avec effet juridique à la date de réalisation de la Fusion ;
- les termes et conditions du Traité de Fusion ont été établis sur la base des comptes de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc au 31 décembre 2015, date de clôture de leur dernier exercice social, lesquels ont été (i) arrêtés par leurs conseils d'administrations respectifs, (ii) certifiés par leurs commissaires aux comptes respectifs et (iii) approuvés par leurs assemblées générales d'actionnaires respectives ;
- conformément aux dispositions de l'article 225 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, la Fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016 et, d'un point de vue juridique, à compter de la réalisation de la dernière des conditions suspensives visées ci-après ;
- la Fusion sera réalisée sur la base de la valeur réelle des éléments d'actif et de passif de Holcim Maroc apportés au titre de la Fusion :
 - ✓ les actifs suivants : immobilisations incorporelles, terrains, constructions ainsi que les installations techniques, matériels et outillages ont fait l'objet d'une réévaluation à dire d'experts par rapport à leur valeur nette comptable dans le bilan d'Holcim Maroc au 31 décembre 2015, pour déterminer leur valeur réelle ;
 - ✓ pour les autres éléments d'actif et de passif, la valeur réelle est considérée comme étant égale à leur valeur nette comptable dans le bilan de Holcim Maroc au 31 décembre 2015 ;
- la Fusion est soumise à des conditions suspensives, à savoir (i) l'obtention de l'avis d'approbation de la Fusion par la Bourse de Casablanca, (ii) l'obtention du visa de l'AMMC sur la note d'information relative à la Fusion, (iii) l'approbation de la Fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires respectives de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc ainsi que par l'Assemblée Spéciale des titulaires de droits de vote double de Holcim Maroc ;
- d'un point de vue fiscal, la Fusion sera soumise au régime transitoire prévu à l'article 247-XV du Code Général des Impôts et bénéficiera ainsi des mesures prévues par ledit article.

I.4. Détermination de la valeur d'apport, de la valorisation des deux sociétés et du rapport d'échange

Le rapport d'échange a été fixé à 1,20 action Lafarge Ciments pour une (1) action Holcim Maroc, tenant compte des distributions de dividendes à intervenir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

En contrepartie de l'apport-fusion, Lafarge Ciments procédera à une augmentation de son capital social, au bénéfice des actionnaires de Holcim Maroc, d'un montant de 178 065 360 MAD, par création de 5 935 512 actions nouvelles de même valeur nominale que les actions existantes (soit 30 MAD) (les « **Actions Nouvelles** »), faisant passer le nombre total d'actions composant le capital social de Lafarge Ciments de 17 469 113 à 23 404 625 actions.

Les Actions Nouvelles seront entièrement libérées et seront attribuées aux actionnaires de Holcim Maroc, à raison de 1,20 action Lafarge Ciments pour une action Holcim Maroc.

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives décrites plus haut, Holcim Maroc transfèrera à Lafarge Ciments à la date de réalisation de la Fusion l'universalité de son patrimoine dans l'état où il se trouvera à

ladite date de réalisation. Le patrimoine transmis au titre de la Fusion comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de Holcim Maroc à la date de réalisation, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de Holcim Maroc à cette date.

L'actif et le passif constituant les apports de Holcim Maroc ci-après énumérés sont ceux figurant au bilan d'Holcim Maroc au 31 décembre 2015, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, la Fusion constituant une transmission universelle des éléments d'actifs et de passifs composant le patrimoine d'Holcim Maroc dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation :

Actif apporté (en MAD)	Valeur nette comptable au 31 12 2015	Valeur d'apport
Immobilisations en non valeurs	9 867 876,20	0,00
Immobilisations incorporelles	856 253 710,46	5 812 832 015,29
Immobilisations corporelles	2 760 433 659,81	5 226 554 309,14
Terrains	408 916 526,34	607 773 364,36
Aménagements des Terrains	14 047 655,09	1 882 190,00
Constructions	863 809 237,54	938 692 700,00
Installations techniques matériel et outillage	1 309 031 922,94	3 490 456 884,15
Matériel de transport	7 721 648,66	7 721 648,66
Mobilier matériel de bureau et aménagement divers	16 969 216,90	16 969 216,90
Immobilisations en cours/ terrains	29 444 446,40	52 565 299,12
Autres Immobilisations en cours	110 493 005,95	110 493 005,95
Immobilisations financières	94 945 857,25	94 945 857,25
Autres créances financières	15 475 574,50	15 475 574,50
Titres de participation	79 470 282,75	79 470 282,75
Total de l'actif immobilisé (I)	3 721 501 103,72	11 134 332 181,68
Stocks	234 042 569,70	234 042 569,70
Créances de l'actif circulant	687 857 678,51	687 857 678,51
Fournis. débiteurs, avances et acompte	11 182 575,28	11 182 575,28
Clients et comptes rattaches	489 203 523,03	489 203 523,03
Personnel	3 061 754,94	3 061 754,94
Etat	101 125 953,62	101 125 953,62
Comptes d'associés	58 545 000,00	58 545 000,00
Débiteurs divers	21 313 285,83	21 313 285,83
Comptes de régularisation actif	3 425 585,81	3 425 585,81
Ecarts de conversion - actif	269 166,00	269 166,00
Total de l'actif circulant (II)	922 169 414,21	922 169 414,21
Trésorerie – actif	55 879 467,38	55 879 467,38
Banques, trésorerie générale	55 879 467,38	55 879 467,38
Total de la trésorerie(III)	55 879 467,38	55 879 467,38
Total de l'actif (I+II+III)	4 699 549 985,31	12 112 381 063,27

Source : Traité de Fusion

Passif pris en charge (en MAD)	Valeur nette comptable au 31 12 2015	Valeur d'apport
Provisions réglementées et pour risques et charges	193 473 593,83	193 473 593,83
Subventions pour investissement	10 333 333,10	10 333 333,10
Provisions réglementées	2 045 797,82	2 045 797,82
Provisions pour risques et charges	181 094 462,91	181 094 462,91
Dettes du passif circulant	606 292 727,97	1 115 757 507,97
Fournisseurs et comptes rattachés	326 315 572,63	326 315 572,63
Clients créditeurs avances et acomptes	13 129 322,00	13 129 322,00
Personnel	67 691 307,29	67 691 307,29
Organismes sociaux	7 966 959,93	7 966 959,93
Etat	185 707 083,96	185 707 083,96
Comptes d'associés	197 122,14	197 122,14
Compte de régularisation passif	5 285 360,02	5 285 360,02
Dividendes à distribuer (*)		509 464 780,00
Ecarts de conversion - passif	191 106,00	191 106,00
Trésorerie - passif	1 667 216 635,47	1 667 216 635,47
Total du passif	2 467 174 063,27	2 976 638 843,27

Source : *Traité de Fusion*

(*) *Dividendes mis en paiement le 15 juin 2016 au titre de l'exercice 2015. Ces dividendes n'impactent ni la détermination de la parité d'échange ni la valeur d'apport*

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- l'actif apporté par Holcim Maroc est évalué à 12 112 381 063,27 MAD ; et
- le passif pris en charge par Lafarge Ciments est évalué à 2 976 638 843,27 MAD.

L'actif net apporté par Holcim Maroc au titre de la Fusion est évalué à 9 135 742 220 MAD.

Lafarge Ciments bénéficiera, le cas échéant, des engagements reçus par Holcim Maroc, et se substituera à Holcim Maroc, et sera seule tenue de la charge de tous engagements pris par cette dernière.

Les engagements hors bilan évalués à la date de réalisation de la Fusion sont les suivants :

Bénéficiaire	Montant en MAD
Tiers	8 514 578,60
Mateen Immobilier	30 000 000,00
BMCE (pour ligne de crédit ECOVAL)	4 290 000,00

Source : *Traité de Fusion*

I.5. Détermination de la prime de fusion

Le montant net de la prime de fusion, soit 8 272 903 860 MAD, est constitué par la différence entre :

- la valeur de l'actif net apporté par Holcim Maroc, soit 9 135 742 220 MAD, d'une part, et
- la somme correspondant (i) au montant nominal de l'augmentation de capital de Lafarge Ciments, soit 178 065 360 MAD, et (ii) au montant à affecter au compte « réserve d'investissement » correspondant au montant des réserves d'investissement figurant au passif de Holcim Maroc d'un montant de 684 773 000 MAD, d'autre part.

1.6. Modalités de traitement des rompus

Les actionnaires d'Holcim Maroc possédant un nombre insuffisant d'actions Holcim Maroc pour obtenir un nombre entier d'actions Lafarge Ciments, devront faire leur affaire personnelle de la vente ou de l'achat du nombre d'actions Holcim Maroc nécessaires à cet effet.

Afin de faciliter ce processus, les rompus d'actions Holcim Maroc seront maintenus aux négociations à la Bourse des valeurs de Casablanca pendant 20 jours ouvrables, à compter de la date de cotation des actions nouvelles.

A l'issue de ce délai de 20 jours ouvrables à compter de la date de cotation des actions nouvelles, et afin de préserver les intérêts des actionnaires d'Holcim Maroc, les rompus Holcim Maroc qui n'auront pas donné lieu à l'obtention d'un nombre entier d'actions Lafarge Ciments seront regroupés auprès du centralisateur de l'Opération et convertis en actions nouvelles Lafarge Ciments. Ces actions nouvelles seront alors cédées en Bourse par ledit centralisateur aux conditions de marché, dans les 5 jours ouvrables et le produit de la cession sera, à due proportion et net de toute charge, réparti entre les teneurs de comptes des détenteurs de rompus pendant la journée du 25 août 2016. Les teneurs de comptes devront alors créditer leurs clients du montant qui leur est dû pendant la journée du 26 août 2016.

Il est précisé que les actionnaires d'Holcim Maroc propriétaires, à la date de réalisation de la Fusion, d'actions disposant d'un droit de vote double (conformément aux dispositions de l'article 257 et suivants de la Loi sur les Sociétés Anonymes et de l'article 12 des statuts d'Holcim Maroc) perdront ce droit de vote double à compter de la date de réalisation de la Fusion, les statuts de Lafarge Ciments ne prévoyant pas la possibilité pour les actionnaires de Holcim Maroc de conserver un tel droit. Les actionnaires concernés d'Holcim Maroc ne pourront prétendre à aucune indemnisation, de quelque nature que ce soit, en raison de la perte du droit de vote double susmentionné.

1.7. Résolutions proposées à l'AGE de Lafarge Ciments

Le texte des projets de résolutions relatives notamment à la Fusion, qui sera soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Lafarge Ciments convoquée pour le 4 juillet 2016, se présente comme suit :

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire :

- après avoir pris connaissance du traité de fusion en date du 25 avril 2016 conclu entre Lafarge Ciments et Holcim Maroc (le Traité de Fusion), prévoyant les conditions et modalités de la transmission universelle du patrimoine de Holcim Maroc à Lafarge Ciments consécutive à la fusion par absorption par cette dernière de Holcim Maroc (la Fusion),
- après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les modalités de la Fusion et sur les apports en nature, et
- sur la base de la note d'information relative à la Fusion visée par l'AMMC,

approuve dans toutes ses stipulations ledit Traité de Fusion, aux termes duquel Holcim Maroc fait apport de la totalité de son actif et de son passif à Lafarge Ciments, au titre de la Fusion.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de ce que (i) l'avis d'approbation de la Fusion a été délivré par la Bourse de Casablanca, (ii) le visa sur la note d'information relative à la Fusion a été délivré par l'AMMC et (iii) l'Assemblée Générale Extraordinaire de Holcim Maroc et l'Assemblée Spéciale des actionnaires titulaires de droits de vote double de Holcim Maroc tenues ce jour, ont approuvé la Fusion ; qu'en conséquence, à l'issue de la présente assemblée et constatant que les conditions suspensives auxquelles était subordonnée la Fusion se trouvent ainsi remplies, la Fusion deviendra définitive.

Compte tenu de ce qui précède, Holcim Maroc se trouvera dissoute, sans liquidation, à l'issue de la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les apports en nature, approuve l'apport effectué au titre de la Fusion et l'évaluation qui en a été faite, l'actif net apporté par Holcim Maroc au titre de la Fusion étant évalué à 9 135 742 220 dirhams sur la base d'un actif apporté par Holcim Maroc évalué à 12 112 381 063,27 dirhams et d'un passif pris en charge par Lafarge Ciments évalué à 2 976 638 843,27 dirhams.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, en rémunération de l'apport de l'universalité du patrimoine transmis par Holcim Maroc à Lafarge Ciments, décide d'émettre 5 935 512 actions nouvelles (les Actions Nouvelles) d'une valeur nominale de 30 dirhams chacune, lesquelles seront attribuées aux actionnaires d'Holcim Maroc, à raison de 1,20 actions Lafarge Ciments pour une action Holcim Maroc.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, d'augmenter son capital social d'un montant de 178 065 360 dirhams pour le porter de 524 073 390 dirhams à 702 138 750 dirhams, le nombre total d'actions composant le capital social de Lafarge Ciments étant ainsi porté de 17 469 113 à 23 404 625.

Les Actions Nouvelles à créer par Lafarge Ciments à titre d'augmentation de capital (i) seront entièrement assimilées, en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes (ii) seront soumises à toutes les dispositions statutaires et (iii) porteront jouissance courante de manière à être totalement assimilables aux actions existantes de Lafarge Ciments à la date de réalisation de la Fusion. En conséquence, les Actions Nouvelles donneront droit aux distributions de bénéfices ou répartitions de réserves qui pourront être décidées par Lafarge Ciments à compter de la date de réalisation de la Fusion, étant précisé à toutes fins utiles que les actions nouvelles à créer par Lafarge Ciments ne donneront droit à aucun dividende versé par Lafarge Ciments au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les actionnaires d'Holcim Maroc possédant un nombre insuffisant d'actions Holcim Maroc pour obtenir un nombre entier d'actions Lafarge Ciments, devront faire leur affaire personnelle de la vente ou de l'achat du nombre d'actions Holcim Maroc nécessaires à cet effet.

Afin de faciliter ce processus, les rompus d'actions Holcim Maroc seront maintenus aux négociations à la Bourse des valeurs de Casablanca pendant 20 jours ouvrables, à compter de la date de cotation des Actions Nouvelles.

A l'issue de ce délai de 20 jours ouvrables à compter de la date de cotation des Actions Nouvelles, et afin de préserver les intérêts des actionnaires d'Holcim Maroc, les rompus Holcim Maroc qui n'auront pas donné lieu à l'obtention d'un nombre entier d'actions Lafarge Ciments seront regroupés auprès du centralisateur de l'Opération et convertis en actions nouvelles Lafarge Ciments. Ces actions nouvelles seront alors cédées en Bourse par ledit centralisateur aux conditions de marché, dans les 5 jours ouvrables et le produit de la cession sera, à due proportion et net de toute charge, réparti entre les teneurs de comptes des détenteurs de rompus. Les teneurs de comptes devront alors créditer leurs clients du montant qui leur est dû.

Il est précisé que les actionnaires d'Holcim Maroc propriétaires, à la date de réalisation de la Fusion, d'actions disposant d'un droit de vote double (conformément aux dispositions de l'article 257 et suivants de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes et de l'article 12 des statuts d'Holcim Maroc) perdront ce droit de vote double à compter de la date de réalisation de la Fusion, les statuts de Lafarge Ciments ne prévoyant pas la possibilité pour les actionnaires de Holcim Maroc de conserver un tel droit. Les actionnaires concernés d'Holcim Maroc ne pourront prétendre à aucune indemnisation, de quelque nature que ce soit, en raison de la perte du droit de vote double susmentionné.

La différence entre :

- la valeur de l'actif net apporté par Holcim Maroc, soit 9 135 742 220 MAD, d'une part, et
- la somme correspondant (i) au montant nominal de l'augmentation du capital social de Lafarge Ciments, soit 178 065 360 dirhams et (ii) au montant à affecter au compte « réserve d'investissement » correspondant au montant des réserves d'investissement figurant au passif de Holcim Maroc d'un montant de 684 773 000 dirhams, d'autre part,

constituera le montant net de la prime de fusion, soit 8 272 903 860 dirhams, qui sera inscrite sur un compte « prime de fusion » au passif du bilan de Lafarge Ciments et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de Lafarge Ciments.

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise, par ailleurs, le conseil d'administration à :

- imputer sur la prime de fusion l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la Fusion, ainsi que toutes sommes nécessaires à la bonne réalisation de la reprise des droits et engagements d'Holcim Maroc par Lafarge Ciments ;
- prélever sur la prime de fusion la somme nécessaire pour la dotation à plein de la réserve légale et des provisions réglementées ; et
- prélever sur la prime de fusion tout passif omis ou non révélé concernant les biens apportés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, au vu des résolutions ci-dessus adoptées et après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide le changement de dénomination sociale de Lafarge Ciments qui sera dorénavant dénommée « LafargeHolcim Maroc » au lieu de « Lafarge Ciments ».

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, au vu des résolutions ci-dessus adoptées et après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier les articles 2 et 6 des statuts de Lafarge Ciments comme suit :

« Article 2 : Dénomination »

La dénomination sociale est « LafargeHolcim Maroc ».

Dans tous les actes et documents (...). »

« Article 6 : Capital social »

Le capital social est fixé à sept cent deux millions cent trente-huit mille sept cent cinquante (702 138 750) dirhams et est divisé en vingt-trois millions quatre cent quatre mille six cent vingt-cinq (23 404 625) actions d'une valeur nominale de trente (30) dirhams chacune, numérotées de 1 à 23 404 625. »

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises.

I.8. Résolutions proposées à l'AGE de Holcim Maroc

Le texte des projets de résolutions, relatives notamment à la Fusion, qui sera soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Holcim Maroc convoquée pour le 4 juillet 2016, se présente comme suit :

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire :

- après avoir pris connaissance du traité de fusion en date du 25 avril 2016 conclu entre Holcim Maroc et Lafarge Ciments (le Traité de Fusion), prévoyant les conditions et modalités de la transmission universelle du patrimoine de Holcim Maroc à Lafarge Ciments consécutive à la fusion par absorption par cette dernière de Holcim Maroc (la Fusion),
- après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les modalités de la Fusion et sur les apports en nature, et
- sur la base de la note d'information relative à la Fusion visée par l'AMMC,

approuve dans toutes ses stipulations ledit Traité de Fusion, aux termes duquel Holcim Maroc fait apport de la totalité de son actif et de son passif à Lafarge Ciments, au titre de la Fusion.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de ce que (i) l'avis d'approbation de la Fusion a été délivré par la Bourse de Casablanca et (ii) le visa sur la note d'information relative à la Fusion a été délivré par l'AMMC ; qu'en conséquence, à l'issue de la présente assemblée et après l'approbation de la Fusion par l'Assemblée Spéciale des actionnaires titulaires de droits de vote double de Holcim Maroc ainsi que par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Lafarge Ciments qui se tiendront ce jour, la Fusion deviendra définitive.

En rémunération de l'apport de l'universalité du patrimoine qui lui est transmis par Holcim Maroc, Lafarge Ciments décidera d'émettre 5 935 512 actions nouvelles (les Actions Nouvelles) d'une valeur nominale de 30 dirhams chacune, lesquelles seront attribuées aux actionnaires d'Holcim Maroc, à raison de 1,20 actions Lafarge Ciments pour une action Holcim Maroc.

Lafarge Ciments décidera, en conséquence, d'augmenter son capital social d'un montant de 178 065 360 dirhams pour le porter de 524 073 390 dirhams à 702 138 750 dirhams, le nombre total d'actions composant le capital social de Lafarge Ciments devant ainsi être porté de 17 469 113 à 23 404 625.

Les Actions Nouvelles à créer par Lafarge Ciments à titre d'augmentation de capital (i) seront entièrement assimilées, en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes (ii) seront soumises à toutes les dispositions statutaires et (iii) porteront jouissance courante de manière à être totalement assimilables aux actions existantes de Lafarge Ciments à la date de réalisation de la Fusion. En conséquence, les Actions Nouvelles donneront droit aux distributions de bénéfices ou répartitions de réserves qui pourront être décidées par Lafarge Ciments à compter de la date de réalisation de la Fusion, étant précisé à toutes fins utiles que les actions nouvelles à créer par Lafarge Ciments ne donneront droit à aucun dividende versé par Lafarge Ciments au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les actionnaires d'Holcim Maroc possédant un nombre insuffisant d'actions Holcim Maroc pour obtenir un nombre entier d'actions Lafarge Ciments, devront faire leur affaire personnelle de la vente ou de l'achat du nombre d'actions Holcim Maroc nécessaires à cet effet.

Afin de faciliter ce processus, les rompus d'actions Holcim Maroc seront maintenus aux négociations à la Bourse des valeurs de Casablanca pendant 20 jours ouvrables, à compter de la date de cotation des Actions Nouvelles.

A l'issue de ce délai de 20 jours ouvrables à compter de la date de cotation des Actions Nouvelles, et afin de préserver les intérêts des actionnaires d'Holcim Maroc, les rompus Holcim Maroc qui n'auront pas donné lieu à

l'obtention d'un nombre entier d'actions Lafarge Ciments seront regroupés auprès du centralisateur de l'Opération et convertis en actions nouvelles Lafarge Ciments. Ces actions nouvelles seront alors cédées en Bourse par ledit centralisateur aux conditions de marché, dans les 5 jours ouvrables et le produit de la cession sera, à due proportion et net de toute charge, réparti entre les teneurs de comptes des détenteurs de rompus. Les teneurs de comptes devront alors créditer leurs clients du montant qui leur est dû.

Les actionnaires d'Holcim Maroc propriétaires, à la date de réalisation de la Fusion, d'actions disposant d'un droit de vote double (conformément aux dispositions de l'article 257 et suivants de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes et de l'article 12 des statuts d'Holcim Maroc) perdront ce droit de vote double à compter de la date de réalisation de la Fusion, les statuts de Lafarge Ciments ne prévoyant pas la possibilité pour les actionnaires de Holcim Maroc de conserver un tel droit. Les actionnaires concernés d'Holcim Maroc ne pourront prétendre à aucune indemnisation, de quelque nature que ce soit, en raison de la perte du droit de vote double susmentionné.

La différence entre :

- la valeur de l'actif net apporté par Holcim Maroc, soit 9 135 742 220 dirhams, d'une part, et
- la somme correspondant (i) au montant nominal de l'augmentation du capital social de Lafarge Ciments, soit 178 065 360 dirhams et (ii) au montant à affecter au compte « réserve d'investissement » correspondant au montant des réserves d'investissement figurant au passif de Holcim Maroc d'un montant de 684 773 000 dirhams, d'autre part,

constituera le montant net de la prime de fusion, soit 8 272 903 860 dirhams, qui sera inscrite sur un compte « prime de fusion » au passif du bilan de Lafarge Ciments et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de Lafarge Ciments.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la dissolution de plein droit de Holcim Maroc qui sera définitivement réalisée après approbation et ratification de la Fusion par l'Assemblée Spéciale des actionnaires titulaires de droits de vote double de Holcim Maroc et à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Lafarge Ciments qui constatera la réalisation définitive de la Fusion, étant précisé qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation dans la mesure où l'universalité du patrimoine de Holcim Maroc sera transférée à Lafarge Ciments au titre de la Fusion.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises.

1.9. Résolutions proposées à l'Assemblée Spéciale de Holcim Maroc

Le texte des projets de résolutions, relatives à la Fusion, qui sera soumis à l'Assemblée Spéciale des titulaires de droits de vote double de Holcim Maroc pour le 4 juillet 2016, se présente comme suit :

Première résolution

L'Assemblée Spéciale, délibérant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales :

- (i) après avoir pris connaissance :
- du traité de fusion (y compris ses annexes) conclu entre Holcim Maroc et Lafarge Ciments en date du 25 avril 2016 (le Traité de Fusion), prévoyant les conditions et modalités de la transmission universelle du

patrimoine de Holcim Maroc à Lafarge Ciments consécutive à la fusion par absorption par cette dernière de Holcim Maroc (la Fusion),

- des rapports du conseil d'administration à l'Assemblée Spéciale des actionnaires titulaires de droits de vote double de Holcim Maroc et du rapport des commissaires aux comptes sur les modalités de la Fusion et sur les apports en nature,
- de la note d'information relative à la Fusion visée par l'AMMC, et

(ii) après avoir pris acte :

- que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Holcim Maroc a approuvé la Fusion,
- que les actionnaires de Holcim Maroc propriétaires, à la date de réalisation de la Fusion, d'actions disposant d'un droit de vote double (conformément aux dispositions de l'article 257 et suivants de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes et de l'article 12 des statuts de Holcim Maroc) perdront ce droit de vote double à compter de la date de réalisation de la Fusion, les statuts de Lafarge Ciments ne prévoyant pas la possibilité pour les actionnaires de Holcim Maroc de conserver un tel droit, et que les actionnaires concernés d'Holcim Maroc ne pourront prétendre à aucune indemnisation, de quelque nature que ce soit, en raison de la perte du droit de vote double susmentionné,

décide, en application des dispositions des articles 113 et 231 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, d'approuver et de ratifier la Fusion et la perte des droits de vote double qui en résulte pour les actionnaires titulaires de droits de vote double de Holcim Maroc et ce, à compter de la date de réalisation de la Fusion.

Deuxième résolution

L'Assemblée Spéciale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises.

II. Impact de l'Opération sur la structure de l'actionariat

En contrepartie de l'apport-fusion, Lafarge procédera à une augmentation de son capital par création de 5 935 512 actions nouvelles, qui seront attribuées aux anciens actionnaires de Holcim Maroc selon le rapport d'échange retenu de 1,20 action Lafarge Ciments pour 1 action Holcim Maroc. Suite à la Fusion, la répartition du capital de Lafarge Ciments devrait se présenter comme suit :

Actionnaires	Avant la fusion		Après la fusion	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Lafarge Maroc	12 127 798	69,42%	12 127 798	51,82%
Banque Islamique de Développement	953 328	5,46%	1 649 266(*)	7,05%
CIMR	112 094	0,64%	112 094	0,48%
Lafarge Cementos	111 651	0,64%	111 651	0,48%
HOLCIBEL ¹	0	0,00%	2 576 520	11,01%
Holcim Maroc International	0	0,00%	451 854	1,93%
Divers actionnaires	4 164 242	23,84%	6 375 442	27,24%
Total	17 469 113	100,00%	23 404 625	100,00%

Source : Lafarge Ciments

(*) Nombre d'actions de la BID post-Fusion fourni à titre indicatif (calcul arrondi à l'entier inférieur)

¹ Holcibel est une holding détenue à 100% par LafargeHolcim Ltd.

III. Gouvernance de la société après l'augmentation de capital

Il n'est pas envisagé de modification dans la composition des organes de gouvernance de Lafarge Ciments à l'occasion de la réalisation de la Fusion. Par ailleurs, les commissaires aux comptes de Lafarge Ciments poursuivront leur mandat actuel après la réalisation de la Fusion.

IV. Modification des statuts suite à l'Opération

Suite à l'Opération de fusion-absorption, les statuts de Lafarge Ciments seront modifiés comme suit :

« Article 2 : Dénomination

La dénomination sociale est « LafargeHolcim Maroc ».

Dans tous les actes et documents (...). »

« Article 6 : Capital social

Le capital social est fixé à sept cent deux millions cent trente-huit mille sept cent cinquante (702 138 750) dirhams et est divisé en vingt-trois millions quatre cent quatre mille six cent vingt-cinq (23 404 625) actions d'une valeur nominale de trente (30) dirhams chacune, numérotées de 1 à 23 404 625. »

V. Rééquilibrage suite à l'Opération

Le groupe LafargeHolcim et le groupe SNI envisagent un rééquilibrage des participations dans le but de :

- maintenir une détention paritaire du capital social de Lafarge Maroc entre ces deux groupes ; et
- permettre à Lafarge Maroc de conserver la majorité du capital social et le contrôle de LafargeHolcim Maroc.

A ce titre, les deux groupes prévoient des opérations de rééquilibrage immédiatement après la fusion absorption de Holcim Maroc par Lafarge Ciments. Lesdites opérations se déclinent en deux étapes :

- une cession par les entités du groupe LafargeHolcim au profit de la SNI de la moitié des actions nouvelles LafargeHolcim Maroc qui seront reçues par lesdites entités du groupe LafargeHolcim à l'issue de la Fusion ;
- un apport des actions nouvelles LafargeHolcim Maroc qui seront détenues par la SNI et le groupe LafargeHolcim au profit de Lafarge Maroc, en rémunération duquel les apporteurs recevront des actions nouvelles Lafarge Maroc.

Première étape

Suite à la cession par les entités du groupe LafargeHolcim à SNI de la moitié des actions nouvelles LafargeHolcim Maroc qu'elles auront reçues à l'issue de la Fusion (soit une cession de 1 062 333 et 451 854 actions, respectivement par Holcibel et Holcim Maroc International), l'actionnariat de la future LafargeHolcim Maroc devrait évoluer comme suit :

Actionnaires	Après Fusion et avant cession		Après cession	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Lafarge Maroc	12 127 798	51,82%	12 127 798	51,82%
Banque Islamique de Développement	1 649 266	7,05%	1 649 266	7,05%
CIMR	112 094	0,48%	112 094	0,48%
Lafarge Cementos ²	111 651	0,48%	111 651	0,48%
HOLCIBEL	2 576 520	11,01%	1 514 187	6,47%
Holcim Maroc International	451 854	1,93%	0	0,00%
SNI	0	0,00%	1 514 187	6,47%
Divers actionnaires	6 375 442	27,24%	6 375 442	27,24%
Total	23 404 625	100,00%	23 404 625	100,00%

Source : LafargeHolcim, SNI

N.B. : la Société étant cotée à la Bourse de Casablanca, le nombre d'actions détenues par chacun des actionnaires ci-dessus pourrait être amené à évoluer

Deuxième étape

Suite à l'apport à Lafarge Maroc des actions nouvelles LafargeHolcim Maroc qui seront détenues par la SNI (1 514 187 actions) et le groupe LafargeHolcim (1 514 187 actions), l'actionnariat de LafargeHolcim Maroc devrait évoluer comme suit :

Actionnaires	Avant apport		Après apport	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Lafarge Maroc	12 127 798	51,82%	15 156 172	64,76%
Banque Islamique de Développement	1 649 266	7,05%	1 649 266	7,05%
CIMR	112 094	0,48%	112 094	0,48%
Lafarge Cementos ²	111 651	0,48%	111 651	0,48%
HOLCIBEL	1 514 187	6,47%	0	0,00%
SNI	1 514 187	6,47%	0	0,00%
Divers actionnaires	6 375 442	27,24%	6 375 442	27,24%
Total	23 404 625	100,00%	23 404 625	100,00%

Source : LafargeHolcim, SNI

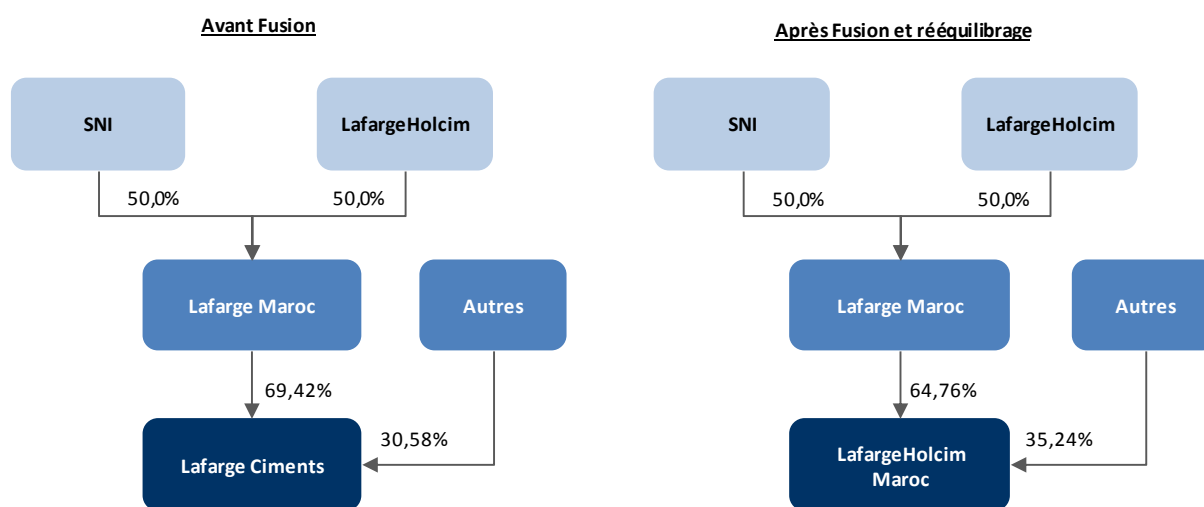
N.B. : la Société étant cotée à la Bourse de Casablanca, le nombre d'actions détenues par chacun des actionnaires ci-dessus pourrait être amené à évoluer

A l'issue de ces opérations visant le rééquilibrage des participations, Lafarge Maroc, dont le capital devrait être détenu à parts égales entre le groupe SNI et le groupe LafargeHolcim, devrait elle-même détenir 64,76% du capital et des droits de vote de LafargeHolcim Maroc.

² Filiale de droit marocain de Lafarge Ciments à hauteur de 98,28%

Le schéma ci-dessous récapitule l'évolution de la structure actionnariale de Lafarge Ciments entre structure actuelle et structure envisagée post-fusion et rééquilibrage :

Evolution de la structure de l'actionariat de Lafarge Ciments



Source : LafargeHolcim, SNI

VI. Montant de l'Opération

Le montant global de l'Opération est de 9 135 742 220 MAD, correspondant à la valeur de l'actif net apporté par Holcim Maroc. En rémunération de cet apport, Lafarge Ciments procédera à une augmentation de capital d'un montant nominal de 178 065 360 MAD à travers l'émission de 5 935 512 actions nouvelles d'une valeur nominale de 30 MAD chacune.

La différence entre le montant total de l'apport et le montant de l'augmentation de capital constitue la prime de fusion d'un montant brut, y compris réserves d'investissement, de 8 957 676 860 MAD. Après affectation d'un montant de 684 773 000 MAD au compte « réserve d'investissement », le montant net de la prime de fusion s'élève à 8 272 903 860 MAD.

VII. Renseignements relatifs aux titres à émettre

Nature des titres	Les actions de Lafarge Ciments sont toutes de même catégorie
Forme juridique des titres	Les actions nouvelles de Lafarge Ciments seront entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez Maroclear
Nombre de titres à émettre	5 935 512 actions
Prix d'émission	1 539,17 MAD par action
Valeur nominale	30 MAD par actions
Prime de fusion	1 509,17 MAD par action
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2016
Négociabilité des titres	Les actions émises sont librement négociables à la Bourse de Casablanca
Cotations des nouveaux titres	Les actions issues de la présente augmentation de capital seront cotées en 1 ^{ère} ligne
Libération des titres	Les actions émises seront entièrement libérées et libres de tout engagement
Droits rattachés	Toutes les actions nouvelles à créer par Lafarge Ciments donnent droit aux bénéfices et sont entièrement assimilées, en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes

VIII. Éléments d'appréciation du prix d'émission

VIII.1. Méthodes d'évaluation des Sociétés

Dans le cadre de l'évaluation de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc et de la détermination de la parité de fusion induite, l'ensemble des méthodes d'évaluation usuelles ont été envisagées et notamment :

- les cours boursiers ;
- l'actualisation des flux de trésorerie futurs (Discounted Cash-Flows ou DCF) ;
- les multiples boursiers de sociétés comparables ;
- les multiples transactionnels de sociétés comparables ;
- l'actualisation des dividendes futurs (DDM) ;
- l'actif net réévalué (ANR).

VIII.1.1. Méthodes d'évaluation écartées

Eu égard à certaines caractéristiques propres aux sociétés évaluées, à leur secteur d'activité ou au contexte national, certaines de ces méthodes ont été écartées des travaux d'évaluation, et ce, dans le but d'éviter tout biais significatif dans le résultat final de cet exercice.

Multiples boursiers de sociétés comparables

Cette méthode est une méthode d'évaluation analogique permettant d'estimer la valeur d'une société à partir des niveaux de valorisation de sociétés comparables cotées en bourse.

Une fois l'échantillon des sociétés comparables déterminé, le principe consiste à (i) sélectionner les principaux indicateurs qui serviront de base à la comparaison (volumes vendus, chiffres d'affaires, EBE, résultat d'exploitation, résultat net, fonds propres, etc.), (ii) calculer les multiples à partir de la valeur boursière et des agrégats des comparables et (iii) appliquer ensuite ces multiples aux agrégats de la société évaluée.

Parmi ces multiples, il convient de distinguer les multiples directs (PER et P/B) permettant d'approcher directement la valeur des fonds propres, des multiples indirects (VE/Volumes vendus, VE/CA, VE/EBITDA, VE/EBIT) qui conduisent au calcul d'une valeur d'entreprise de laquelle il convient de déduire l'endettement net de la société.

A l'échelle nationale, devant l'absence d'un nombre suffisant de sociétés comparables sur le marché boursier marocain, il n'est pas possible de constituer un échantillon significatif.

A l'échelle internationale, et compte tenu du fait des spécificités du secteur cimentier marocain découlant notamment des différences de profil de croissance et de risque entre pays, il n'est pas possible de constituer un échantillon comparable de sociétés cotées en bourse sur lequel baser les travaux d'évaluation.

Par ailleurs, Lafarge Ciments et Holcim Maroc présentent des niveaux de marge et de rentabilité différents ce qui rend la méthode non pertinente dans le cadre de la détermination de la parité.

Multiples transactionnels de sociétés comparables

Cette méthode repose sur la valorisation d'une société sur la base des multiples de valorisation induits d'un échantillon de transactions comparables intervenues dans le secteur cimentier entre des sociétés présentant des caractéristiques financières et opérationnelles proches de celles des sociétés faisant l'objet de l'évaluation.

A l'échelle nationale, la transaction objet de cette opération ne présente pas de comparables (i.e. fusion absorption entre deux sociétés cotées de taille importante sur le secteur du ciment).

A l'échelle internationale, les mêmes arguments relatifs à la spécificité du marché cimentier marocain présentés ci-dessus expliquent la décision d'écarter cette méthode.

Actualisation des Dividendes Futurs

Cette méthode repose sur une hypothèse de distribution future de dividendes. Or, la politique de distribution de dividendes dépend de nombreux paramètres (niveau de profitabilité, taux de distribution, effet de levier) qui semblent très difficiles à anticiper de manière précise pour les besoins d'un exercice de valorisation.

Actif Net Réévalué

La méthode de l'Actif Net Réévalué consiste à évaluer séparément les différents actifs et engagements des sociétés, sans tenir compte de leurs perspectives futures. Cette méthode s'applique en général (i) dans un contexte de désinvestissement et de liquidation des actifs, afin de procurer une meilleure allocation des ressources, ou (ii) pour valoriser des sociétés financières ou de portefeuille. Dans la mesure où Lafarge Ciments et Holcim Maroc ne répondent pas aux conditions d'application de cette méthode de valorisation, cette dernière a été écartée.

VIII.1.2. Méthodes utilisées pour l'évaluation des fonds propres de Lafarge Ciment et de Holcim Maroc

La méthode des cours boursiers est la plus pertinente pour déterminer la parité de fusion de deux sociétés cotées sur la Bourse de Casablanca et présentant une liquidité et une profondeur suffisantes pour l'exercice de valorisation.

Cette méthode doit néanmoins être confortée par une méthode fondamentale qui est l'actualisation des flux futurs. En effet, cette dernière est basée sur l'élaboration d'un plan d'affaires prévisionnel de chaque société sur un horizon explicite cohérent, en tenant compte de leurs agrégats financiers historiques et leurs plans de développement prévisionnels indépendamment des synergies nées de leur rapprochement (i.e. *BP stand alone*).

VIII.1.3. Méthode des cours boursiers

Présentation de la méthode

L'évaluation par les cours de bourse consiste à appréhender la valeur d'une société par référence à son cours de bourse observé sur différentes périodes proches. La pertinence de cette méthode repose sur l'efficacité du marché boursier d'une part et sur la liquidité du titre d'autre part.

Lafarge Ciments et Holcim Maroc étant des sociétés cotées à la Bourse de Casablanca et présentant une liquidité relativement significative, les cours boursiers permettent d'apprécier la valeur respective de leurs fonds propres en se basant sur une moyenne pondérée de cours sur un horizon de temps représentatif.

Le tableau ci-dessous résume les cours observés sur différentes périodes et ce, sur la base du cours spot ou des moyennes des cours de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc pondérés par les volumes échangés sur ces périodes³ :

En MAD/action	Lafarge Ciments	Holcim Maroc	Parité de fusion induite
Cours spot au 11 mars 2016	1 710	1 780	1,04x
CMP 1 mois	1 655	1 759	1,06x
CMP 3 mois	1 638	1 732	1,06x
CMP 6 mois	1 641	1 765	1,08x
Moyenne	1 661	1 759	1,06x

Source : CFG Bank Corporate Finance, Attijari Finances Corp.

Ainsi, sur la base de la méthode des cours boursiers, la valeur par action (coupon attaché) de Lafarge Ciments ressort à 1 661 MAD contre une valeur par action (coupon attaché) de Holcim Maroc à 1 759 MAD.

Par conséquent, la parité de fusion induite par la méthode des cours boursiers s'établit à 1,06x.

VIII.1.4. Méthode d'actualisation des flux futurs (Discounted Cash Flows)

Introduction

Lafarge Ciments prépare et publie ses comptes consolidés sur la base des normes IFRS alors que Holcim Maroc le fait en normes marocaines.

Toutefois, l'ensemble des reporting internes, des données analytiques et des projections financières de Holcim Maroc sont préparées conformément aux normes IFRS, telles qu'elles sont retenues par LafargeHolcim Ltd. Le principal écart pour Holcim Maroc entre les deux normes provient notamment des dotations aux amortissements, qui sont constatées dans les comptes IFRS sur la base des durées de vie économiques et non fiscales comme c'est le cas pour les comptes en normes comptables marocaines.

Dans le cadre de la présente Opération, et dans un souci d'harmonisation et de comparabilité des comptes utilisés, les travaux d'évaluation par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponibles prévisionnels (ou méthode des Discounted Cash Flows ou encore des DCF) ont été préparés sur la base des comptes historiques et des projections d'exploitation aux normes IFRS.

Présentation de la méthode

La méthode des DCF mesure la capacité d'une entreprise à créer de la valeur. La création de valeur résulte de la différence entre la rentabilité des capitaux investis et l'exigence de rémunération des actionnaires et des bailleurs de fonds.

Cette méthode d'évaluation donne une vision dynamique de la valeur d'une entreprise et se base sur des projections de flux de trésorerie disponibles générés par l'exploitation, en prenant en considération les principaux facteurs qui influent sur la valeur de l'actif économique des sociétés, tels que les projets de développement et la rentabilité économique. Ces flux de trésorerie sont par la suite actualisés en utilisant un taux qui tient compte de la structure financière et du risque intrinsèque.

La valeur d'entreprise (VE) au 1^{er} janvier 2016, dite également valeur de l'actif économique, est estimée en actualisant les flux de trésorerie disponibles prévisionnels et comprend :

- La valeur actualisée des flux de trésorerie disponibles sur l'horizon explicite (allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021) ;

³ L'historique de cours retenu est limité au 11 mars 2016 soit avant l'annonce de la fusion par les actionnaires de référence de la société (le 17 mars 2016)

- La valeur terminale (VT) représentant la valeur de l'entreprise au terme de l'horizon explicite. Elle est déterminée sur la base de la méthode de Gordon Shapiro par actualisation à l'infini du flux de trésorerie disponible normatif croissant à un taux déterminé :

$$\text{Valeur terminale} = \frac{\text{Flux normatif}}{\text{CMPC} - g}$$

Où :

- CMPC : Coût Moyen Pondéré du Capital ;
- Flux normatif : Calculé à partir du flux de trésorerie disponible à fin 2021 ;
- g : Taux de croissance à l'infini fixé à 2,0%

La valeur des fonds propres (V_{fp}) est obtenue de la manière suivante :

$$V_{fp} = VE - EFN$$

Où :

- VE : Valeur d'Entreprise au 1^{er} janvier 2016 ;
- EFN : Endettement Financier Net au 31 décembre 2015.

Calcul du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé pour la valorisation des fonds propres par la méthode des DCF est égal au Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC).

Le CMPC correspond à la rentabilité moyenne pondérée exigée par l'ensemble des pourvoyeurs de fonds de l'entreprise. Ladite rentabilité est à ce titre reconstituée à partir de l'évaluation du coût des différents titres financiers émis par une entreprise (coût des fonds propres et coût de la dette) suivant la formule suivante :

$$\text{CMPC} = r_c \frac{E}{D + E} + r_d \times (1 - T) \times \frac{D}{D + E}$$

Où :

- r_c : Coût des fonds propres ;
- E : Valeur de marché des fonds propres ;
- D : Valeur de marché de la dette (avec D/E = 30%) ;
- r_d : Coût de la dette avant impôt (5%) ;
- T : Taux d'imposition des résultats (31%).

Le coût des fonds propres, qui ressort à 11,5%, est calculé de la manière suivante :

$$r_c = r_f + (\beta_e \times r_m)$$

Où :

- r_f : Taux sans risque (Taux des BDT 10 ans sur le marché secondaire en date du 8 mars 2016, soit 3,22%⁴) ;
- β_e : Bêta endetté (voir calcul ci-dessous) ;
- r_m : Prime de risque du marché actions (soit 6,5%⁵) ;

⁴ Source : CFG Research et Attijari Intermédiation

⁵ Source : Moyennes des primes de risque utilisées par CFG Research et Attijari Intermédiation

Le bêta utilisé correspond au bêta désendetté moyen d'un échantillon regroupant les sociétés nationales et internationales cotées exerçant dans le secteur du ciment. Le tableau suivant présente le détail de cet échantillon :

	Moyenne bêtas endettés	Moyenne bêtas désendettés
Maroc	1,36	1,20
<i>Lafarge Ciments</i>	1,75	1,72
<i>Holcim Maroc</i>	1,23	0,78
<i>Ciments du Maroc</i>	1,09	1,09
Pays émergents (moyenne de 214 sociétés du secteur) ⁶	1,04	0,92
Moyenne	1,20	1,06

Source : CFG Research, Attijari Intermédiation et Damodaran

Le passage du bêta endetté historique au bêta désendetté se fait en utilisant la formule suivante :

$$\beta_d = \frac{\beta_e}{1 + (1 - T) \times G}$$

- β_d : Bêta désendetté ;
- β_e : Bêta endetté ;
- T : Taux d'imposition effectif des résultats ;
- G : Ratio d'endettement.

Sur cette base, en considérant un bêta endetté de 1,28 (obtenu par le réendettement du bêta désendetté moyen de 1,06 en utilisant la formule ci-dessus), un coût de la dette après impôt de 3,5% et un taux d'endettement cible de 30%, le CMPC de Lafarge Ciments et Holcim Maroc ressort à un niveau de 9,66%.

Endettement financier net

Comme expliqué ci-dessus, la méthode des DCF tient compte de l'endettement financier net des sociétés au 31 décembre 2015 qui s'élève à 121 MMAD pour Lafarge Ciments et 1 582 MMAD pour Holcim Maroc.

⁶ Le bêta moyen des sociétés des pays émergents est récupéré du site de Damodaran qui ne donne pas de détail sur la liste des sociétés retenues. Seul le nombre global des sociétés est communiqué.

Valorisation de Lafarge Ciments par la méthode des DCF

En MMAD	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Flux normatif
EBE	2 706	2 804	3 004	3 360	3 868	4 329	4 329
IS théorique	-751	-788	-855	-776	-992	-1 165	-1 290
Variation du BFR	-9	-21	-35	-46	-61	-66	-16
Investissements	-400	-1 076	-1 951	-1 049	-184	-198	-168
= FCFF	1 546	919	163	1 488	2 630	2 900	2 855
+ Somme des FCFF actualisés 2016-2021	6 652						
+ Valeur terminale actualisée	21 848						
= Valeur d'entreprise au 01/01/2016	28 500						
- Dette nette au 31/12/2015	121						
= Valeur des fonds propres	28 379						
Valeur par action	1 625						

Source : Lafarge Ciments et Holcim Maroc

Sur la base d'un taux d'actualisation de 9,66% et d'un taux de croissance à l'infini de 2,0%, la valeur des fonds propres de Lafarge Ciments s'établit à 28 379 MMAD, soit une valeur par action de 1 625 MAD (coupon attaché).

Valorisation de Holcim Maroc par la méthode des DCF

En MMAD	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Flux normatif
EBE	1 377	1 417	1 521	1 533	1 547	1 575	1 575
IS théorique	-294	-328	-391	-400	-405	-413	-457
Variation du BFR	-28	-7	-24	-2	-3	-5	-7
Investissements	-30	-100	-100	-100	-100	-100	-100
= FCFF	1 025	982	1 006	1 031	1 040	1 057	1 010
+ Somme des FCFF actualisés 2016-2021	4 491						
+ Valeur terminale actualisée	7 731						
= Valeur d'entreprise au 01/01/2016	12 222						
- Dette nette au 31/12/2015	1 582						
= Valeur des fonds propres	10 640						
Valeur par action	2 151						

Source : Lafarge Ciments et Holcim Maroc

Sur la base d'un taux d'actualisation de 9,66% et d'un taux de croissance à l'infini de 2,0%, la valeur des fonds propres de Holcim Maroc s'établit à 10 640 MMAD, soit une valeur par action de 2 151 MAD (coupon attaché).

Ainsi, sur la base de la méthode des DCF, la valeur par action (coupon attaché) de Lafarge Ciments ressort à 1 625 MAD contre une valeur par action (coupon attaché) de Holcim Maroc à 2 151 MAD.

Par conséquent, la parité de fusion induite par la méthode des DCF s'établit à 1,32x.

VIII.1.5. Synthèse des méthodes et parité de fusion induite

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des valeurs de Lafarge Ciments et Holcim Maroc obtenues par les méthodes retenues ainsi que la parité de fusion induite :

En MAD	Valeur par action Lafarge Ciments (coupon attaché)	Valeur par action Holcim Maroc (coupon attaché)	Parité de fusion induite
Cours boursiers	1 661	1 759	1,06x
Actualisation des flux de trésorerie futurs	1 625	2 151	1,32x
Moyenne	1 643	1 955	1,19 x

Source : CFG Bank Corporate Finance, Attijari Finances Corp.

La parité moyenne des méthodes retenues ressort ainsi à un niveau de 1,20x (chiffre arrondi).

La valeur par action retenue (coupon attaché) est de 1 625 MAD et 1 950 MAD respectivement pour Lafarge Ciments et Holcim Maroc.

IX. Intermédiaires financiers

Intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse
Conseillers financiers	CFG Bank Corporate Finance Attijari Finances Corp.	5-7 rue Ibnou Toufail, Casablanca 163 Avenue Hassan II, Casablanca
Organisme centralisateur de l'Opération	Attijariwafa bank	2, bd. Moulay Youssef, Casablanca
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse de Casablanca	Attijari Intermédiation	163 Avenue Hassan II, Casablanca

X. Calendrier de l'Opération

Ordre	Etapes	Date
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'Opération	17/06/2016
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'Opération	24/06/2016
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'information visée par l'AMMC	24/06/2016
4	Publication de l'extrait de la Note d'Information dans un journal d'annonces légales	27/06/2016
5	Publication des avis relatifs à l'Opération au bulletin de la cote (augmentation de capital et changement de dénomination sociale)	27/06/2016
6	- Suspension de cotation des titres Holcim Maroc - Réunion des instances devant ratifier l'opération et décider le changement de dénomination sociale (AGE et AS)	04/07/2016
7	Réception du PV de l'instance ayant constaté l'augmentation de capital (AGE et AS) et décidé le changement de la dénomination sociale	05/07/2016
8	- Calcul par les teneurs de compte des positions des titulaires d'actions Holcim Maroc - Envoi par les teneurs de compte au centralisateur de l'Opération des positions des titulaires d'actions Holcim Maroc à convertir	12/07/2016
9	Conversion automatique des actions Holcim Maroc (non concernées par les rompus) en actions LafargeHolcim Maroc	13/07/2016
10	- Admission des actions nouvelles Lafarge Holcim Maroc - Enregistrement de l'Opération en bourse - Annonce des résultats de l'Opération au bulletin de la cote - Reprise de cotation des titres Holcim Maroc : Ouverture de la période de négociation et de conversion des rompus	14/07/2016
11	Clôture de la période de négociation des rompus Holcim Maroc	10/08/2016

Ordre	Etapes	Date
12	Radiation des actions Holcim Maroc	11/08/2016
13	- Envoi par les teneurs de compte au centralisateur de l'Opération des positions des titulaires de rompus résiduels de Holcim Maroc à convertir - Conversion automatique des actions Holcim Maroc (concernées par les rompus) en actions LafargeHolcim Maroc	15/08/2016
14	Cession des actions LafargeHolcim Maroc issues de la conversion automatique des actions Holcim Maroc concernées par les rompus	du 16/08/2016 au 22/08/2016
15	Répartition par le centralisateur de l'Opération du produit de cession entre les teneurs des comptes détenteurs des rompus	25/08/2016
16	Répartition du produit de cession par les teneurs des comptes détenteurs des rompus à leurs clients	26/08/2016

XI. Echange des titres

L'échange de titres est prévu pendant la journée du 13 juillet 2016, pour les actions Holcim Maroc non concernées par les rompus. La conversion des actions Holcim Maroc concernées par les rompus en actions LafargeHolcim Maroc s'effectuera pendant la journée du 15 août 2016.

XII. Bénéficiaires de l'opération

L'augmentation de capital résultat de la Fusion est réservée aux actionnaires de la société Holcim Maroc.

XIII. Parité d'échange

La parité d'échange est établie à 1,20 action Lafarge Ciments pour une (1) action Holcim Maroc.

XIV. Caractéristiques de cotation en bourse des nouvelles actions

Secteur	Bâtiment et Matériaux de Construction
Libellé court (NSC)	LAFARGEHOLCIM MAR
Libellé long	LafargeHolcim Maroc
Code valeur	3800
Ticker	LHM
Code ISIN	MA0000012320
Compartiment	Premier compartiment
Mode de cotation	En continu
Date de cotation des nouvelles actions	14 juillet 2016
Organisme chargé de l'enregistrement de l'Opération à la Bourse de Casablanca	Attijari Intermédiation

XV. Enregistrement de l'Opération à la bourse de Casablanca

L'enregistrement de l'Opération s'effectuera à la bourse de Casablanca par l'intermédiaire d'Attijari Intermédiation.

XVI. Fiscalité

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur. Ainsi, les investisseurs sont invités à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas

particulier. Sous réserve des modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XVI.1. Fiscalité relative à l'opération de fusion

Les sociétés Lafarge Ciments et Holcim Maroc ont décidé de placer la présente opération de fusion-absorption sous le régime fiscal des opérations de fusion prévu par l'article 247-XV du Code Général des Impôts (CGI).

Ce régime particulier des fusions prévoit, sous réserve de respecter certaines règles de fond et de forme prévues par le législateur, que la plus-value nette réalisée à la suite de l'apport de l'ensemble des éléments de l'actif immobilisé et des titres de participation ne soit pas imposée chez la société Absorbée à condition que la société Absorbante dépose au service local des impôts dont dépendent les sociétés fusionnées, en double exemplaire et dans un délai de 30 jours suivant la date de l'acte de la fusion, d'une déclaration écrite accompagnée :

- d'un état récapitulatif des éléments apportés par la société absorbée comportant tous les détails relatifs aux plus-values réalisées ou aux moins-values subies et dégageant la plus-value nette qui ne sera pas imposée chez la société absorbée ;
- d'un état concernant les provisions figurant au passif du bilan de la société absorbée avec indication de celles qui n'ont pas fait l'objet de déduction fiscale ;
- du traité de fusion définitivement approuvé par les assemblées générales compétentes des sociétés fusionnées, et dans lequel la société absorbante s'engage à :
 - ✓ reprendre, pour leur montant intégral, les provisions dont l'imposition est différée. Ces provisions restent affranchies d'impôt dans les conditions prévues à l'article 10 (I-F-2°) du CGI ;
 - ✓ réintégrer, dans ses bénéfices imposables, la plus-value nette réalisée sur l'apport par la société absorbée des éléments amortissables de l'actif immobilisé. Cette plus-value nette sera réintégrée dans le résultat fiscal de la société absorbante, par fractions égales, sur la période d'amortissement desdits éléments. La valeur de l'apport de ces éléments est prise en considération pour le calcul des amortissements et des plus-values ultérieures ;
 - ✓ ajouter aux plus-values constatées ou réalisées ultérieurement à l'occasion du retrait ou de la cession des éléments autres que les éléments amortissables ci-dessus, les plus-values qui ont été réalisées par la société absorbée à l'occasion de la Fusion et dont l'imposition a été différée ;
- La société absorbante s'engage par ailleurs à :
 - ✓ appliquer le même régime fiscal à toute plus-value qui pourrait être éventuellement constatée ultérieurement sur les éléments ci-avant ;
 - ✓ se substituer à la société absorbée dans les engagements fiscaux éventuels qu'elle a pris antérieurement à la Fusion.

Par ailleurs, la prime de fusion éventuellement réalisée par la société absorbante et correspondant à la plus-value sur sa participation dans la société absorbée est exonérée de l'impôt.

Les éléments du stock à transférer de la société absorbée à la société absorbante sont évalués à leur valeur d'origine conformément aux dispositions de l'article 162-III du CGI. Ces éléments ne peuvent être inscrits ultérieurement dans un compte autre que celui des stocks.

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres objet d'apport ne sont pas admises en déduction pendant toute la durée de détention de ces titres par la société absorbante. De même, les déficits cumulés, s'il y a lieu, figurant dans la déclaration fiscale du dernier exercice précédant la fusion ne peuvent être reportés sur les bénéfices des exercices suivants.

Les droits d'enregistrement applicables à l'apport net de la Société Absorbée seront liquidés au taux prévu (1%) à l'article 133-I-D.10° du CGI avec l'exonération des droits de mutation afférents à la prise en charge du passif prévue à l'article 129-IV-8-b du CGI.

Les dispositions de l'article 247-XV du CGI listées ci-dessus sont applicables aux actes de fusion établis et légalement approuvés par les sociétés concernées durant la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2016.

XVI.2. Fiscalité relative aux opérations sur titres

En application des dispositions de l'article 247- XV-D du Code général des Impôts, tel que complété, les plus-values résultant de l'échange des titres de la société absorbée contre des titres de la société absorbante, réalisées dans le cadre des opérations de fusion, ne sont imposables chez les personnes physiques ou morales actionnaires de la société absorbée qu'au moment de cession ou de retrait de ces titres. Ces plus-values sont calculées sur la base du prix initial d'acquisition des titres de la société absorbée avant leur échange suite à l'opération de fusion.

XVI.2.1. Actionnaires personnes physiques résidentes

Imposition des profits de cession

Conformément aux dispositions des articles 73 et 174 du CGI, les profits de cession des actions sont soumis à l'IR au taux de 15% pour les actions des sociétés cotées. L'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du CGI, sont exonérés de l'impôt :

- le profit ou la fraction du profit sur cession d'actions afférents à la partie de la valeur ou des valeurs des cessions de valeurs mobilières et autres titres de capital et de créance, réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 30 000 MAD ;
- la donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente ;
- l'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre:

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année. Dans le cas où cette imputation ne peut pas être opérée, la moins-value peut être imputée sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4^{ème} année qui suit celle de la réalisation de la moins-value.

[Imposition des dividendes](#)

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 15% libératoire de l'IR.

XVI.2.2. Actionnaires personnes morales résidentes

[Imposition des profits de cession](#)

Les profits nets résultant de la cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables à l'IS dans les conditions de droit commun.

[Imposition des dividendes](#)

- **Personnes morales résidentes passibles de l'IS** : Les dividendes distribués, versés, mis à la disposition ou inscrits en comptes par des sociétés soumises à l'IS sont soumis à une retenue à la source de 15%. Cependant les revenus précités ne sont pas soumis à ladite retenue si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres comportant son numéro d'identification à l'IS. Ces produits, sous réserve de l'application de la condition ci-dessus, sont compris dans les produits financiers de la société bénéficiaire avec un abattement de 100%.
- **Personnes morales résidentes passibles de l'IR** : Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IR sont soumis à une retenue à la source au taux de 15% libératoire de l'impôt.

XVI.2.3. Actionnaires personnes physiques non résidentes

[Imposition des profits de cession](#)

Les profits de cession d'actions réalisés par des personnes physiques non résidentes sont imposables à l'IR au même titre que les personnes physiques résidentes sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

[Imposition des dividendes](#)

Les dividendes servis à des personnes physiques non résidentes sont soumis à la retenue à la source au taux de 15%, sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XVI.2.4. Actionnaires personnes morales non résidentes

[Imposition des profits de cession](#)

Les profits de cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca réalisées par des personnes morales non résidentes sont exonérées de l'IS. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession des titres des sociétés à prépondérance immobilière.

[Imposition des dividendes](#)

Les dividendes servis à des personnes morales non résidentes sont soumis à la retenue à la source au taux de 15%, sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XVII. Charges relatives à l'opération

Les frais de l'Opération sont à la charge de Lafarge Ciments et sont estimés à près de 0,3% hors taxes du montant de l'Opération. Ils correspondent principalement aux frais suivants :

- honoraires des conseillers financiers, juridiques et fiscaux ;
- frais légaux ;
- frais de communication ;
- commission de l'AMMC ;
- commissions de Maroclear.

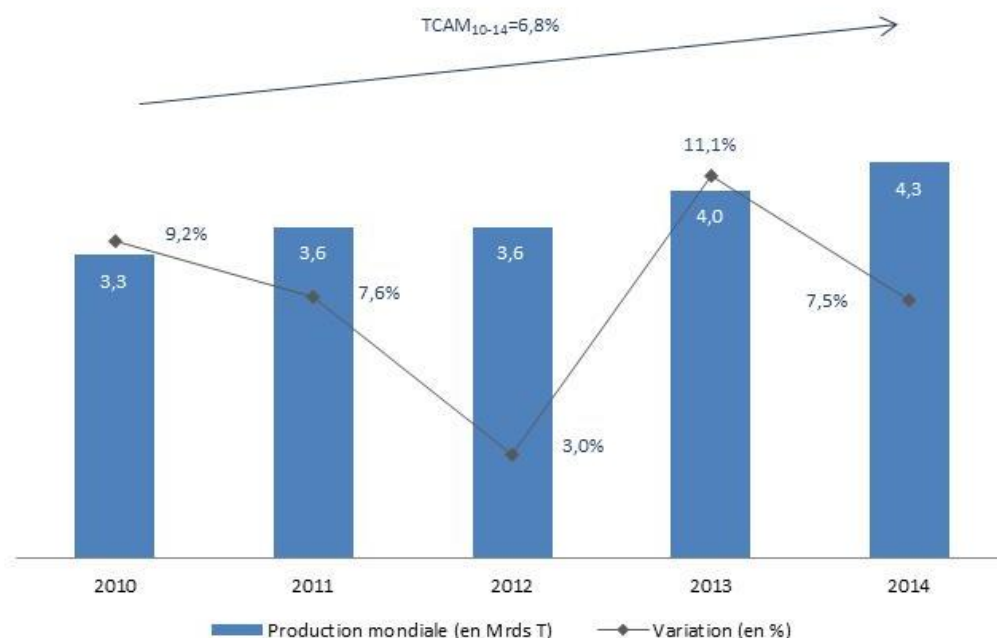
PARTIE III. PRESENTATION DU SECTEUR D'ACTIVITE

I. Panorama du secteur mondial du ciment

I.1. Evolution et structure du marché mondial

Sur la période 2010-2014, l'évolution de la production mondiale de ciment se présente comme suit :

Evolution de la production mondiale du ciment sur la période 2010-2014



Source : Rapports d'activité Cembureau

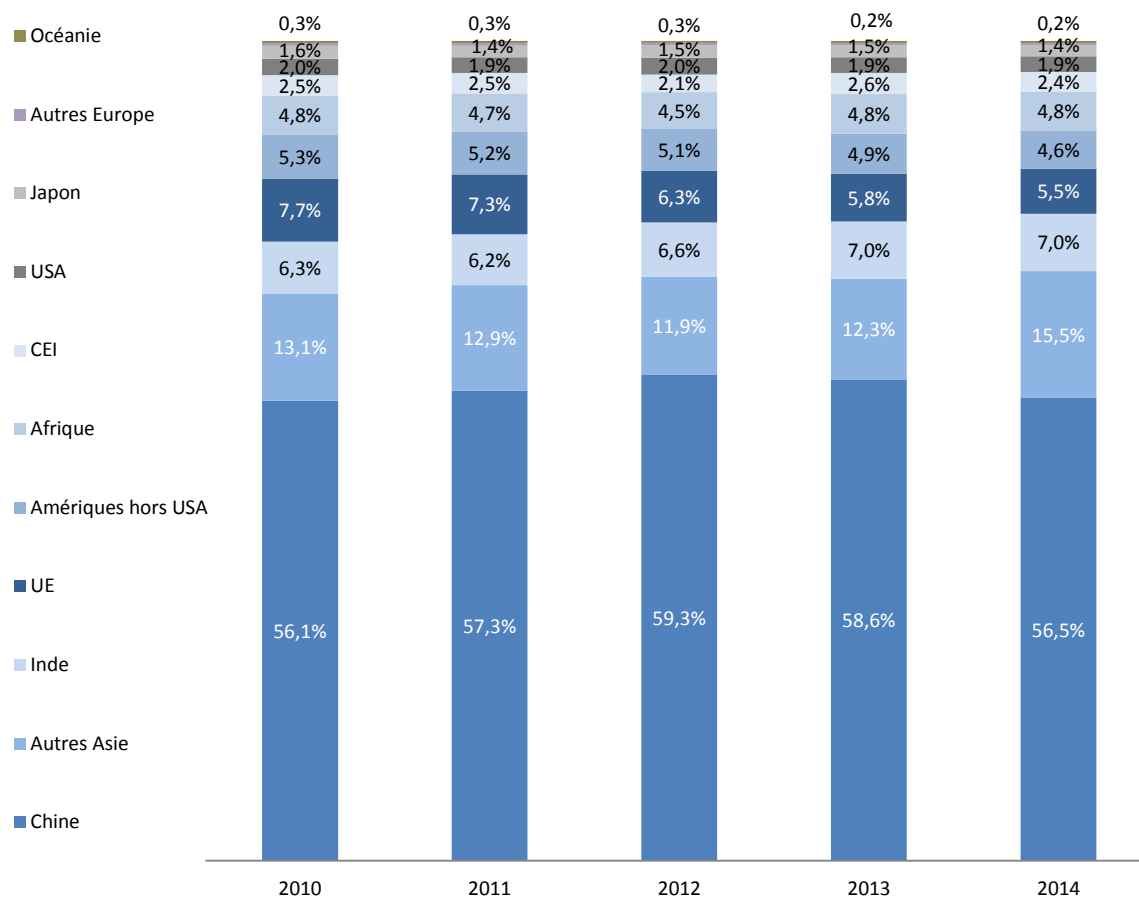
La production mondiale de ciment s'établit en 2014 à 4,3 milliards T, en croissance annuelle moyenne de 6,8% par rapport au niveau enregistré en 2010 (3,3 milliards T).

La stagnation de la croissance du marché mondial entre 2010 et 2012 s'explique principalement par le repli de la demande au niveau des pays de l'Union Européenne. En effet, l'économie mondiale est impactée sévèrement par l'incertitude macroéconomique frappant la plupart des régions dont plus particulièrement l'Union Européenne. La performance macroéconomique des pays émergents est également touchée par la baisse de la demande provenant des marchés matures entraînant une réduction des exportations mondiales.

I.2. Répartition régionale de la production mondiale de ciment

Sur la période 2010-2014, la répartition régionale de la production mondiale de ciment évolue comme suit :

Répartition de la production mondiale de ciment sur la période 2010-2014



Source : Rapports d'activité Cembureau

L'évolution de la structure du marché mondial du ciment révèle une montée en puissance de l'Asie dont la part dans la production mondiale passe de 77,1% en 2010 à 80,4% en 2014 (+3,3 points). Cette dynamique est principalement le fait de la progression de la production des pays asiatiques du groupe « Autres Asie » qui exclut la Chine, l'Inde et le Japon, et qui représente la seconde zone de production mondiale de ciment avec une part de 15,5% de la production mondiale en 2014 (vs. 13,1% en 2010, soit +2,4 points). Cette performance s'explique principalement par l'effet combiné de la forte croissance de son économie et l'accélération de l'urbanisation de sa population.

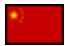




L'Europe (UE et autres pays européens), quant à elle, accuse un repli de 2,4 points de son poids dans la production mondiale en passant de 10,5% en 2010 à 8,1% en 2014 sous l'effet de la crise économique et financière qui provoque une baisse de la demande intérieure en ciment sur la période analysée.

De même, la part du continent américain dans la production mondiale de ciment baisse sur la période et s'affiche à 6,5% en 2014, contre 7,3% en 2010, soit un repli de 0,8 point.

La part de la production mondiale de ciment en Afrique demeure stable sur l'horizon analysé (4,7% en moyenne annuelle).

I.3. Principaux pays producteurs de ciment dans le monde

Sur la période 2010-2014, l'évolution de la répartition régionale de la production mondiale de ciment se présente comme suit :

En MT	2010	2011	2012	2013	2014	TCAM 10/14
 Chine	1 881,9	2 063,2	2 137,0	2 359,0	2 438,0	6,7%
 Inde	213,9	223,5	239,0	272,0	300,0	8,8%
 UE	190,9	195,5	156,3	157,5	159,4	-4,4%
 USA	65,2	66,9	73,0	77,2	81,0	5,6%
 Brésil	59,1	63,0	68,0	71,9	72,0	5,1%

Source : *Rapports d'activité Cembureau*

Les 5 premiers producteurs de ciments (Chine, Inde, Union Européenne, USA et Brésil) représentent 71% de la production mondiale avec une production cumulée de 3 050 MT en 2014.

La Chine est le premier producteur mondial avec 2 438 MT en 2014 représentant une augmentation de 6,7% en moyenne annuelle sur la période analysée. En 2014, la Chine représente à elle seule près de 57% de la production mondiale.

L'Inde et le Brésil, deux grands pays émergents, ont vu leur production s'accroître en moyenne respectivement de 8,8% et de 5,1% par an sur la période 2010-2014.

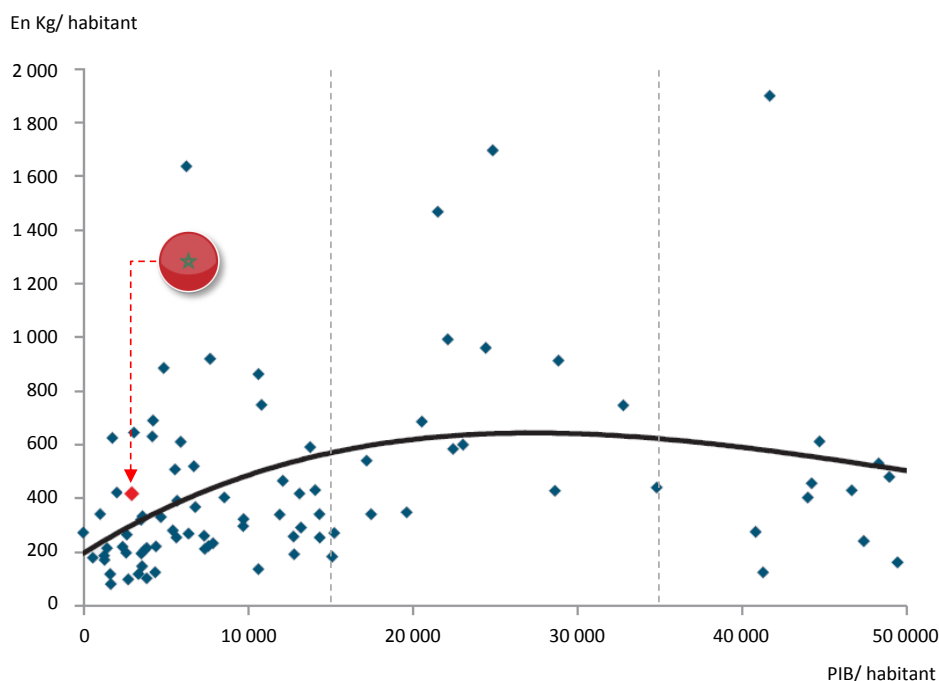
Les USA poursuivent leur trend haussier et enregistrent une progression moyenne de 5,6% sur la période analysée.

La production de ciment en UE baisse de 4,4% en moyenne sur la période analysée.

I.4. Consommation par habitant

La consommation du ciment est intimement liée au niveau de développement d'un pays et au cycle dans lequel se place son économie. Le graphique ci-dessous montre l'existence d'une relation entre le PIB/habitant et la consommation de ciment par habitant d'un pays :

Consommation par habitant dans le monde en 2015



Source : Perspectives Macro et Marché 2016 de CFG Recherche, Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Haut Commissariat au Plan

Ce graphique permet notamment d'identifier les trois catégories de pays suivantes :

- Pays ayant d'importants besoins en construction et en infrastructures, et donc en consommation de ciment, sans disposer des moyens économiques nécessaires pour y faire face (PIB/habitant compris entre 0 et 15 000 USD). Le Maroc appartient à cette catégorie de pays où les besoins en ciment sont encore croissants ;
- Pays ayant d'importants besoins et disposant des moyens économiques nécessaires pour y répondre (PIB/habitant compris entre 15 000 USD et 35 000 USD). La consommation y est maximale et se situe généralement autour de 600 kg/hab. ;
- Pays matures ayant atteint un niveau de développement très avancé (PIB/habitant supérieur à 35 000 USD) et ayant déjà comblé par le passé l'essentiel de leurs besoins en constructions et en infrastructures.

I.5. Principales sociétés de production de ciment dans le monde

L'industrie du ciment a fondamentalement changé au cours des dernières années à coup d'alliances et de regroupements transnationaux. En effet, une partie prépondérante du potentiel du marché se trouve dans les pays émergents, principalement la Chine et l'Inde, qui représentent près de 90% du marché actuel alors que l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest représentent l'essentiel du reste.

Les 10 plus gros opérateurs du marché cimentier mondial en 2015 en termes de capacités sont présentés au niveau du tableau ci-dessous :

Rang	Société / Groupe	Pays	Capacité en MT	Nombre d'usines
1	LafargeHolcim	Suisse	286,66	164
2	Anhui Conch	Chine	217,20	32
3	CNBM (Sinoma)	Chine	176,22	94
4	HeidelbergCement	Allemagne	121,11	79
5	Cemex	Mexique	87,09	56
6	Italcementi ⁷	Italie	76,62	60
7	China Resources	Chine	71,02	19
8	Taiwan Cement	Taiwan	63,72	6
9	Eurocement	Russie	45,18	17
10	Votorantim	Brésil	45,02	41

Source : *The Global Cement Directory 2016*

I.6. Caractéristiques du secteur mondial du ciment

I.6.1. Une industrie capitalistique

Le coût de l'investissement représente un facteur prééminent dans l'industrie mondiale du ciment. En effet, le coût de construction d'une implantation industrielle de production de ciment est estimé autour de 200 millions d'euros par million de tonnes de capacité annuelle créée.

De plus, afin d'améliorer leur rendement et de préserver leur compétitivité dans un contexte de marché concurrentiel, les industriels du ciment sont constamment amenés à investir dans les nouvelles technologies et la protection de l'environnement.

I.6.2. Une industrie énergivore

L'industrie du ciment consomme des quantités importantes de combustibles et d'électricité pour la cuisson des matières premières entrant dans la production du clinker, semi-produit cimentier.

Selon Cembureau, association des industriels du ciment en Europe, chaque tonne de ciment produite nécessite entre 60 et 130 kilogrammes de fuel ou équivalents et près de 110 kWh d'électricité, en fonction de la variété du ciment produit et du processus de production utilisé.

La variation du coût de ces éléments sur les marchés internationaux des combustibles et de l'énergie impacte donc considérablement les coûts de production du ciment et la rentabilité des opérateurs.

I.6.3. Une industrie peu consommatrice de capital humain

Le développement de standards industriels modernes et automatisés permet à l'industrie du ciment de limiter l'utilisation du capital humain.

⁷ En juillet 2015, HeidelbergCement a annoncé avoir conclu un accord pour l'acquisition de 45% du groupe Italcementi. Cette acquisition doit faire l'objet d'une validation par les autorités de la concurrence compétentes.

I.6.4. Un produit homogène

Le ciment peut être considéré comme étant assez standard malgré le fait qu’il puisse être produit à partir de matières premières variant d’une usine à l’autre. En effet, il existe peu de variétés de ciment et pour chaque variété, les produits provenant de différents fabricants sont généralement interchangeables.

En conséquence, le marketing, la force de frappe commerciale et la qualité du service au client sont les facteurs déterminants de différenciation et de vente. Des produits premium existent, restent assez limités mais sont en développement.

I.6.5. Un produit pondéreux

Les coûts de transport du ciment par voie terrestre peuvent être significatifs ce qui rend son acheminement sur de longues distances non justifié pour certains pays. Au Maroc, les coûts de transport étant relativement bas, les cimentiers transportent régulièrement du ciment gris sur de très longues distances, et sont prêts à livrer du ciment gris sur l’ensemble du territoire marocain quelle que soit la zone où se trouve leur site de production. Par ailleurs, un grand nombre de clients, en particulier les négociants, transportent leurs sacs sur de longues distances, car ils sont à même de mutualiser les coûts de transport sur l’ensemble des produits transportés.

II. Panorama du secteur cimentier marocain

II.1. Avertissement

Lafarge Ciments et Holcim Maroc sont principalement actifs sur les segments du ciment, du béton prêt à l’emploi, des granulats, de la chaux et de la distribution de matériaux de construction.

Les informations contenues dans la présente section, relatives au marché cimentier marocain, sont basées essentiellement sur des éléments recueillis auprès du Ministère de l’Habitat et de la Politique de la Ville, de l’Association Professionnelle des Cimentiers, de Lafarge Ciments, de Holcim Maroc et des différentes publications des cimentiers marocains et de leurs maisons-mères (le cas échéant).

Ces statistiques couvrent uniquement l’activité de vente du ciment et excluent les segments du béton prêt à l’emploi et des granulats qui demeurent dominés par l’informel.

Eu égard à (i) la part marginale que présentent les segments autres que la production et commercialisation du ciment dans le volume d’activité global des cimentiers marocains, (ii) la ressemblance des déterminants du secteur du béton prêt à l’emploi par rapport au secteur cimentier (le BPE étant un dérivé du ciment) et (iii) l’absence d’éléments probants relatifs au marché du béton et des granulats, la présente analyse portera essentiellement sur le marché du ciment.

II.2. Dates-clés du secteur cimentier au Maroc

Date	Faits marquants
1913	▪ Installation de la première cimenterie marocaine à Casablanca par la société Chaux de Ciments du Maroc.
1915	▪ Début de la production du ciment au Maroc avec une capacité de production de 20 000 T par an.
1928	▪ Création de la Société Marocaine des Ciments Lafarge par le groupe Lafarge.
1929	▪ Conclusion d’un accord d’association entre Lafarge et la société Chaux et Ciments du Maroc. Au terme de cet accord, la Société Marocaine des Ciments Lafarge détient 27% du capital de la société Chaux et Ciments du Maroc.

Date	Faits marquants
1930	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage du premier four rotatif au Maroc avec une capacité de 120 000 T par an.
1950-1968	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le secteur cimentier entame un cycle d'investissements visant à accompagner la croissance de la demande induite par la mise à niveau économique du Royaume par le protectorat français : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1950 : Démarrage de l'usine de Meknès construite par la société Chaux et Ciments du Maroc. ✓ 1951 : Démarrage de la cimenterie d'Agadir mise en place par la société Ciments d'Agadir, filiale à 100% de la société Ciments Français. ✓ 1953 : Démarrage de la cimenterie de Tétouan, construite par la société Chaux et Ciments du Maroc. ✓ 1953 : Démarrage de l'usine Ciments Artificiels de Meknès (Cadem) par Lafarge Maroc. ✓ 1968 : Création de la société Lafarge Maroc. Chaux et Ciments du Maroc est le principal actionnaire.
1971-1979	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Phase marquée par une pénurie importante de ciment entraînant l'intervention directe de l'Etat par la mise en place d'une politique de zoning, de quotas et d'administration des prix pour une répartition régionale de la production. ▪ Afin de réduire le déficit de l'offre de ciment, le Maroc est forcé d'importer du ciment. <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1971 : Prise de participation de la SNI dans le capital de Lafarge Maroc aux côtés de la BNDE et de la CDG qui détiennent dès lors 50% des actions de la société. ✓ 1976 : L'Office de Développement Industriel (ODI) crée ainsi une société anonyme, la Cimenterie de l'Oriental, avec pour objet la réalisation d'une cimenterie dans la région d'Oujda. ✓ 1976 : Mise en service de la cimenterie de Marrakech par Ciments du Maroc. ✓ 1978 : Démarrage de la production de la cimenterie à Oujda. ✓ 1979 : Mise en service par la Cimenterie de l'Oriental (CIOR) d'un centre d'ensachage et de distribution à Fès pour écouler une partie de l'excédent de production.
1980-1987	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1982 : Ouverture d'un centre de distribution à Laâyoune par Ciments du Maroc. ✓ 1983 : Démarrage de l'usine de Bouskoura (Cinouca) dont Lafarge Maroc est l'actionnaire majoritaire. ✓ 1985 : Création par Holcim Maroc (CIOR) d'une <i>joint-venture</i> avec Valenciana de Cementos pour l'importation et la distribution de ciment blanc à travers un terminal situé dans l'enceinte du port de Casablanca. ✓ 1986 : Arrêt de la politique de zoning et libéralisation du secteur cimentier.
1988-2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reprise du secteur du BTP et relance de la consommation du ciment. Une dynamique d'investissement accompagne cette croissance, qui se traduit par le démarrage de nouvelles unités. <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1989 : Transformation du centre de distribution de Fès de la CIOR en centre de broyage. ✓ 1989 : Démarrage de l'exportation de ciment. ✓ 1990 : Démarrage de l'usine de Safi (Cimasfi) par Ciments Français. ✓ 1992 : Fusion de Cimasfi et de la Société des Ciments d'Agadir sous le nom de Ciments du Maroc (suite à la prise de contrôle de Ciments Français par Italcementi). ✓ 1993 : Mise en service d'une ligne de production de clinker à Fès-Ras El Ma par CIOR. Privatisation par voie de cession de 51% du capital social de CIOR au groupe suisse Holderbank (devenu Holcim Ltd. en 2000) et introduction en bourse. Démarrage d'une seconde ligne de cuisson de Cinouca, d'une capacité de 0,7 MT par an, dotée d'un four utilisant le procédé sec. ✓ 1996 : Mise en place d'une installation de broyage de ciment à Fès Ras El Ma par la CIOR. ✓ Cession par le groupe Laraqui de 54% du capital de la société Asment Temara au groupe portugais CIMPOR. ✓ 1998 : Création de la Société Asment Ouled Ziane (AOZ) en vue du développement d'une cimenterie dans la région de Settat. ✓ 1999 : démarrage du centre de mélange et d'ensachage de CIOR à Nador.

Date	Faits marquants
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La consommation de ciment s'inscrit dans une croissance continue soutenue par le secteur du BTP qui figure parmi les secteurs enregistrant les plus forts taux de croissance. ✓ 2001 : Entrée en production du centre de broyage de Ciments du Maroc à Laâyoune. ✓ 2002 : Changement d'identité visuelle de la CIOR qui devient Holcim Maroc ✓ 2004 : Extension de la 2^{ème} ligne de l'usine de Bouskoura de Lafarge Ciments, portant la capacité annuelle de production de cette usine à 3 MT. Mise en ligne de la nouvelle usine de Tétouan II de Lafarge Ciments d'une capacité de 1,25 MT. ✓ 2005 : Lancement de la réalisation par étapes d'une usine de ciment dans la région de Settât avec le démarrage du centre d'ensachage et de distribution de Settât appartenant à Holcim Maroc.
2001-2008	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2006 : Seconde phase avec le démarrage du centre de broyage de Settât par Holcim Maroc, la transformation du centre de mélange de Nador en centre de broyage par Holcim Maroc et l'extension de l'usine de Bouskoura par Lafarge. ✓ 2007 : Démarrage de la ligne de production intégrale de l'usine de Settât en 2007 détenue par Holcim Maroc et de sa plateforme de prétraitement de déchets Ecoval située dans la Commune d'El Gara. ✓ 2008 : Lancement du projet de doublement de la capacité de production de ciment de l'usine de Fès par Holcim Maroc. Lancement du doublement de la capacité de broyage de l'usine de Laâyoune par Ciment du Maroc. Démarrage par Lafarge Maroc du nouveau broyeur de Tanger (portant sa capacité à 1,2 MT) et mise en service de la 1^{ère} extension du parc éolien de Tétouan (portant sa capacité à 18 MW).
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La croissance de la consommation de ciment ralentit dans le sillage des contraintes budgétaires et du ralentissement économique que connaît le Maroc. Les opérateurs achèvent la construction des projets entamés et retardent les nouvelles capacités annoncées. ✓ 2009 : Création par Holcim Maroc du premier réseau de distribution des matériaux de construction du Maroc : BATIPRO Distribution. Mise en service par Ciments du Maroc (i) du premier broyeur à ciment de l'usine d'Aït Baha et (ii) de la nouvelle usine d'adjuvants « Axim Maroc » à Casablanca. Mise en service par Lafarge Ciments de la 2^{ème} extension de son parc éolien, portant sa capacité à 32 MW. ✓ 2010 : Entrée d'un nouvel opérateur marocain « Ciments de l'Atlas » créé par Anas Sefrioui et mise en service de son usine de ciment à Ben Ahmed d'une capacité de 1,6 MT. Doublement de la capacité du centre de broyage à Laâyoune par Ciment du Maroc, la portant ainsi à 500 000 T. Mise en service par Ciments du Maroc d'une nouvelle cimenterie à Aït Baha d'une capacité de production de 2,2 MT. Démarrage par Lafarge Maroc de l'usine de chaux à Ben Ahmed. ✓ 2011 : Démarrage par Ciments de l'Atlas de sa deuxième cimenterie à Béni Mellal d'une capacité de 1,6 MT. Cession par Ciment du Maroc de sa Filiale Axim Maroc à la société Sika Maroc. Arrêt définitif par Ciments du Maroc de son usine à Agadir. ✓ 2013 : Doublement de la capacité de production de clinker de la cimenterie de Fès par Holcim Maroc. Holcim Maroc absorbe sa filiale de production de ciment, Holcim AOZ. Asment Temara absorbe sa filiale de production de béton prêt à l'emploi, Betocim SAS, valorisée à 130 MMAD. ✓ 2014 : L'usine de Ciments du Maroc à Aït Baha est la première à décrocher la certification de son Système de Management Énergétique selon le référentiel ISO 50001 v2011 suite à l'audit de l'organisme AFNOR. Lafarge Ciments absorbe ses filiales de production de bétons et de granulats, Lafarge Bétons et Lafarge Granulats. Holcim Maroc absorbe ses filiales de production de bétons et de granulats, Holcim Bétons et
2009-2015	

Date	Faits marquants
	Holcim Granulats. Annonce de la fusion LafargeHolcim au niveau mondial le 7 avril 2014.
✓	2015 : Lancement par Holcim Maroc des nouveaux concepts de franchise Batipro Bétons et Batipro Préfa.
✓	2016 : Signature d'un accord entre LafargeHolcim et SNI visant le rapprochement de Lafarge Ciments et Holcim Maroc, et l'extension de leur partenariat paritaire aux pays de l'Afrique Subsaharienne francophone.

II.3. Cadre légal, réglementaire et normatif

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le cadre légal, réglementaire et normatif marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations applicables. Sous réserve des modifications éventuelles, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

II.3.1. Libéralisation du marché

Le cadre réglementaire du secteur cimentier a connu des évolutions notables au cours des dernières années.

En effet, jusqu'à la fin des années 1970, le marché marocain du ciment était marqué par une production nationale insuffisante et des prix réglementés. Cette situation a induit une pénurie du ciment au niveau du marché national et a astreint le Royaume à combler le déficit de l'offre par l'importation.







Dans ce contexte et face au déficit de l'offre, les pouvoirs publics ont adopté une politique dirigiste fixant les prix et les zones de production.

En 1986, le secteur a fait l'objet d'une libéralisation conférant aux cimentiers la liberté de déterminer leurs prix de vente.









II.3.2. Droits de douane

Importation du ciment et du clinker

En vertu des accords de libre-échange et des conventions signés par le Maroc, les droits de douane actuellement en vigueur sur les importations des principales catégories de ciment (y compris le clinker y afférent) se déclinent comme suit :

Provenance	Droits de douane		
	Ciments Portland	Ciments blancs	Ciments alumineux
 Droits de douane - régime de droit commun	17,5%	10%	2,5%
Droits de douane - régimes conventionnels			
 Algérie	0%	0%	0%
 Lybie	0%	0%	0%
 Iraq	0%	0%	0%
 Emirats Arabes Unis	0%	0%	0%
 AELE⁸	0%	0%	0%

⁸ L'Association Européenne de Libre-Echange (*European Free Trade Association : EFTA*) est une association fondée en 1960 et visant à établir une zone de libre-échange en Europe. Elle est composée des membres suivants : Suisse, Islande, Liechtenstein et Norvège.

Provenance	Droits de douane		
	Ciments Portland	Ciments blancs	Ciments alumineux
 Egypte	0%	0%	0%
 Jordanie	0%	0%	0%
 Ligue Arabe	0%	0%	0%
 Arabie Saoudite	0%	0%	0%
 Tunisie	0%	0%	0%
 Turquie	0%	0%	0%
 UE	0%	0%	0%
 USA	0%	0%	0%

Source : Administration des douanes et impôts indirects

Par ailleurs, les importations de ciment et de clinker sont soumises à la taxe parafiscale à l'importation (généralement de 0,25%) et à la TVA à l'import (20%).

[Importation de petcoke](#)

En janvier 2006, au titre de la mise à jour des tarifs douaniers à l'importation, l'administration douanière a porté les droits de douane sur les importations de petcoke à 2,5%. Ces droits sont nuls pour les pays ci-dessus avec lesquels le Maroc a signé des accords de libre-échange ou des conventions (cf. liste du tableau ci-dessus à l'exclusion de l'Arabie Saoudite).

Par ailleurs, les importations de petcoke sont assujetties à une Taxe Intérieure de Consommation (TIC) de 83,5 MAD/T, d'une taxe parafiscale à l'importation de 0,25% et d'une TVA à l'import de 20%.

[Exportation de ciment et de clinker](#)

Afin d'encourager les exportations du ciment et du clinker, les cimenteries se sont vues accorder le régime économique du Drawback, permettant de récupérer la TIC versée sur les combustibles.

II.3.3. Lois applicables au secteur cimentier marocain

Les principales autres lois et réglementations applicables au secteur cimentier se présentent comme suit :

- **Loi n°11-03** relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement ;
- **Loi n°08-01** relative à l'exploitation des carrières ;
- **Loi n°28-00** relative à la gestion des déchets et à leur élimination ;
- **Loi n°13-03** relative à la lutte contre la pollution de l'air ;
- **Loi n°12-03** relative aux études d'impact sur l'environnement ;
- **Réglementation** relative à la protection et à la sécurité des travailleurs dans les sites industriels, dont notamment :
 - ✓ Arrêté déterminant les mesures générales de protection et de salubrité ;
 - ✓ Arrêté fixant les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage industriel ;

- ✓ Dahir portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre ;
- ✓ Arrêté relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques ;
- ✓ Dahir réglementant l'importation, la circulation et la vente d'explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts d'explosifs ;
- ✓ Arrêté viziriel réglementant l'emploi des explosifs dans les carrières et chantiers.

II.3.4. Normalisation du secteur

La production des liants hydrauliques en général, dont le ciment et les bétons font partie, est régie par des normes de fabrication faisant l'objet de circulaires spécifiques dont le respect implique l'attribution de marques de conformité.

La liste des principales normes applicables au Maroc est la suivante⁹ :

- **NM 10.1.004-2003** relative aux liants hydrauliques - ciments qui définit les constituants du ciment, délimite les différents types de ciments et leurs classes de résistance ;
- **NM 10.01.008-1990** relative aux bétons de ciment usuel qui définit les différents types de bétons et leurs constituants, fixe les classes de résistance, ainsi que les règles normatives de production, d'essai et de contrôle ;
- **NM 10.01.162-1996** relative aux constituants du ciment qui définit les différentes règles et modalités normatives de détermination quantitative des constituants du ciment ;
- **NM 10.01.011-1990** relative au Béton Prêt à l'Emploi préparé en usine qui définit la consistance, la classe de résistance et la teneur en granulats des bétons prêt à l'emploi, ainsi que la quantité et la qualité du ciment utilisé dans leur production ;
- **NM 10.01.213-1998** déterminant les règles et modalités à suivre pour la préparation du préemballage (emballages préparés en avance) et notamment en ce qui concerne leur contenu net ;
- **NM 10.01.005-2008** relative aux techniques des essais des liants hydrauliques ;
- **NM 10.1.156-2007** relative aux liants hydrauliques - ciment qui définit les ciments pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates ;
- **NM 10.1.157-2007** relative aux liants hydrauliques - ciment qui définit les ciments pour travaux à la mer ;
- **NM 10.1.187-2007** relative aux liants hydrauliques - ciment qui définit les ciments à teneur en sulfures limités pour béton précontraint ;
- **NM 10.01.271** relative aux spécifications des granulats ;
- **NM 10.1.008.2009** relative aux spécificités, performances, production et conformité du béton.

Ces normes régulent la production des matériaux de construction au Maroc et contribuent par conséquent à l'amélioration des conditions sociales et de sécurité du logement et des infrastructures.

Par ailleurs, ces normes fixent des conditions de qualité équivalentes à celles prévalant en Europe, dissuadant de fait les importations de ciment de qualité inférieure à des conditions de prix plus favorables.

En outre, bien que le dispositif réglementaire national n'ait pas prévu à ce jour de dispositions environnementales spécifiques à l'industrie de ciment, les principaux opérateurs nationaux ont opté pour une certification de leurs installations industrielles aux normes ISO 9001 et ISO 14001.

⁹ Une liste exhaustive des normes marocaines applicable au secteur, établie par l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR), est présentée au niveau de la Partie XIII « Liste des normes marocaines relatives aux liants hydrauliques »

II.4. Groupements professionnels

II.4.1. Association Professionnelle des Cimentiers (APC)

L'Association Professionnelle des Cimentiers regroupe les producteurs de ciment au Maroc à savoir Lafarge Ciments, Holcim Maroc, Ciments du Maroc, Ciments de l'Atlas et Asment Temara.

Sa principale mission réside dans la valorisation de l'effort accompli par la profession cimentière en matière d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de la protection de l'environnement et ce en application de la législation et de la réglementation en vigueur.

Ainsi, l'APC diffuse auprès de ses membres, de leurs clients et des sous-traitants, les solutions et les bonnes pratiques dans les domaines de production et d'utilisation du ciment.

Elle entretient également des relations de partenariat avec les administrations et organisations concernées par le secteur de la construction, la CGEM, la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics et les professionnels de la construction et de l'habitat.

Les conventions passées par l'APC avec des partenaires institutionnels et professionnels sont de deux types :

- conventions et accords de base conclus entre les membres de l'APC visant la promotion de la qualité, la sécurité, la protection de l'environnement et le développement durable, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques dans l'usage du ciment et du béton ;
- conventions à durée limitée et à but précis :
 - ✓ réalisation d'études et de prospection macroéconomiques et environnementales pour le compte des membres de l'association ;
 - ✓ organisation de manifestations spécifiques, de formation en matière de qualité, de sécurité, d'audit social, etc. ;
 - ✓ sponsoring d'événements sur les changements climatiques, d'intégrales des investissements, etc.

II.4.2. L'Association Marocaine de l'Industrie du Béton (AMIB)

L'Association Marocaine de l'Industrie du Béton, représente l'industrie du béton qui regroupe les entreprises produisant en usines fixes des bétons destinés aux marchés du BTP.

L'Association Marocaine de l'Industrie du Béton a comme missions :

- de créer et entretenir entre ses membres des liens professionnels susceptibles de favoriser la communication et le partage des expériences relatives aux bonnes pratiques de la profession ;
- d'étudier les questions économiques, sociales, administratives, juridiques, fiscales ou autres, intéressant tous les travaux se rattachant à la profession et de fournir à ses membres et à tout organisme public ou privé, tous renseignements et documentations se rapportant à ces questions ;
- de développer des partenariats avec des groupements nationaux ou internationaux et les associations à vocation proche ou connexe, telles que les fédérations d'entreprises et les associations relatives à l'industrie des produits en béton.

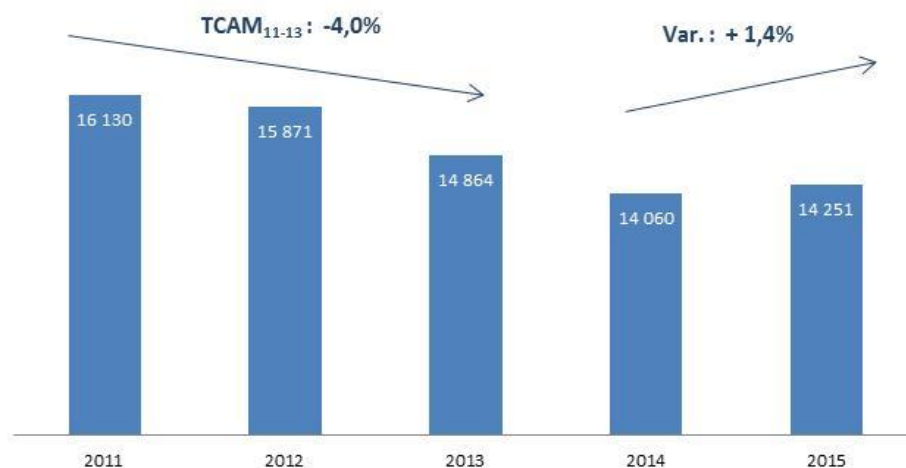
II.5. Evolution du marché cimentier au Maroc sur la période 2011-2015

La consommation de ciment représente le principal indicateur de performance suivi par l'industrie du ciment. En effet, considérant la faiblesse des stocks de ciment chez les opérateurs, la consommation reste très proche de la production.

II.5.1. Evolution des ventes de ciment

L'évolution de la demande nationale en ciment sur la période 2011-2015 est présentée sur le graphique ci-dessous :

Evolution de la demande nationale du ciment sur la période 2011-2015 (en kt)

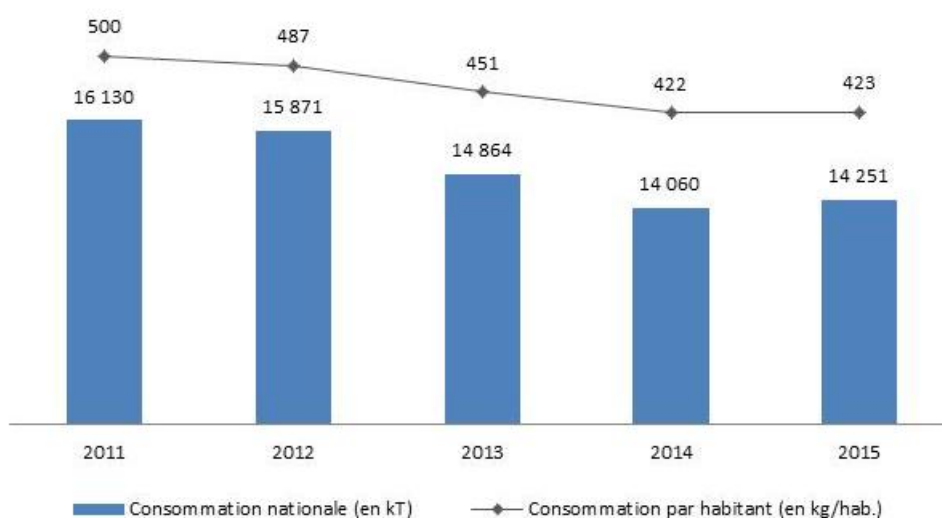


Source : Association Professionnelle des Cimentiers et Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

La consommation nationale de ciment s'établit à 14,3 MT en 2015 contre 16,1 MT en 2011, soit une croissance annuelle moyenne de -3,0% sur les 5 dernières années.

Cette baisse conjoncturelle reflète les difficultés que traverse le secteur de la construction depuis 2011 après une décennie de forte croissance. Depuis le pic de 2011, le secteur a connu un fléchissement de la demande de ciment jusqu'en 2013, enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen de -4,0%. L'exercice 2014 marque le retour de la demande nationale en ciment qui s'affiche à 14,1 MT, soit un niveau comparable à celui de 2008 (ca. 420 kg/hab), et ce, malgré le ralentissement des chantiers et du retrait de la production des logements suite aux difficultés de commercialisation (social et haut-standing).

Evolution de la consommation par habitant sur la période 2011-2015



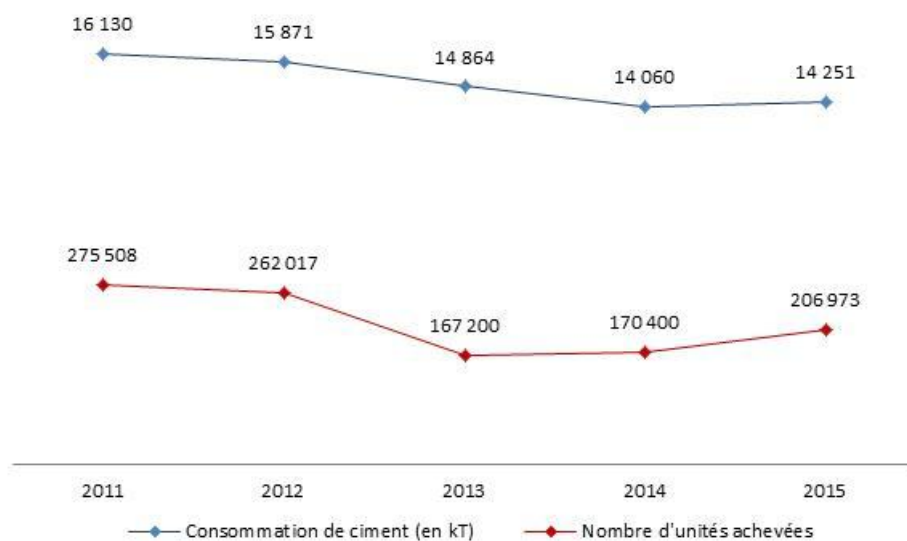
Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Haut Commissariat au Plan

Une amélioration graduelle est attendue au cours de la prochaine décennie compte tenu des fondamentaux solides du pays (notamment en termes de prévisions de PIB pour le Maroc soit 4 à 5%/an selon le FMI à partir de 2017) et des niveaux de consommations actuels (encore en deçà du niveau de consommation de ciment de ~600 kg/hab dans des pays plus matures).

En 2015, la consommation nationale du ciment enregistre une hausse de 1,4%. Cette progression s'explique notamment par la croissance du secteur de l'infrastructure avec le lancement de grands chantiers d'infrastructure et la reprise progressive du bâtiment du fait du dynamisme de l'auto-construction et la fin progressive des difficultés des promoteurs immobiliers.

L'évolution des ventes de ciment demeure fortement corrélée au secteur du BTP (infrastructure et bâtiment). Le graphique suivant montre les évolutions comparées de la demande de ciment et du secteur du bâtiment :

Evolution comparée de la consommation de ciment et du secteur du bâtiment sur la période 2011-2015



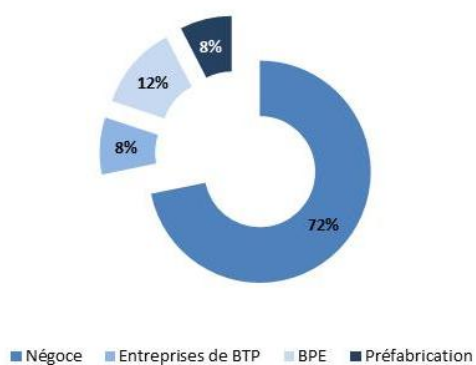
Source : Association Professionnelle des Cimentiers et Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

II.5.2. Répartition du marché national du ciment par canal de distribution et par gamme de produits en 2015

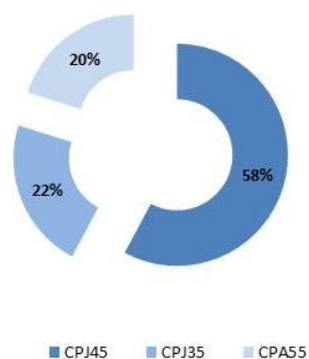
Sur la base des données publiées par l'Association Professionnelle des Cimentiers, la segmentation des ventes de ciment est la suivante :

Répartition des ventes nationales de ciment par canal de distribution et par gamme de produits en 2015

Répartition des ventes par canal de distribution



Répartition par gamme de produits

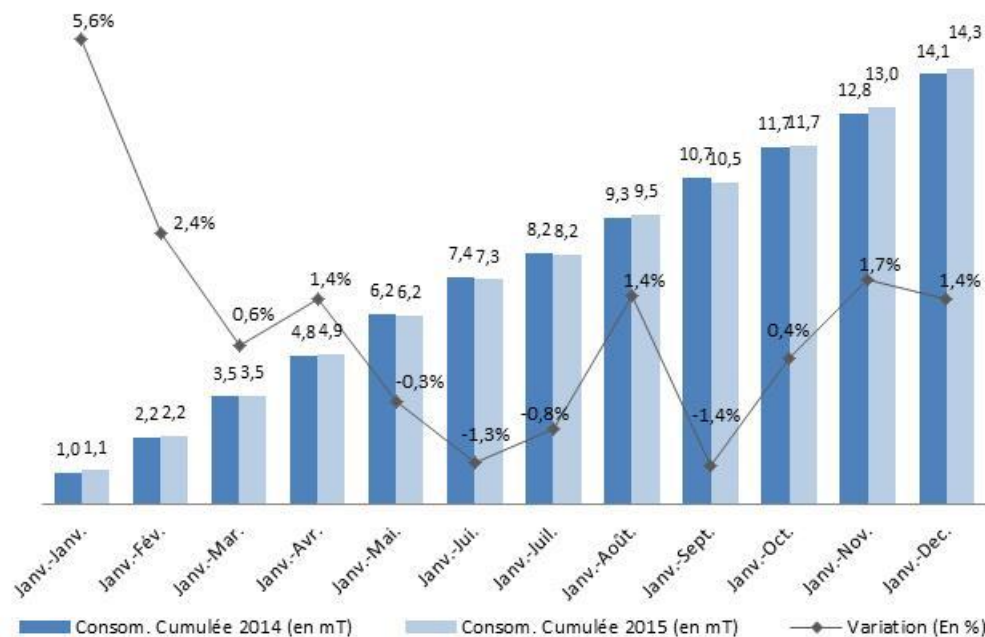


Source : Association Professionnelle des Cimentiers

II.5.3. Evolution de la consommation mensuelle cumulée de ciment

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la consommation cumulée de ciment entre 2014 et 2015 :

Evolution de la consommation cumulée mensuelle entre 2014 et 2015

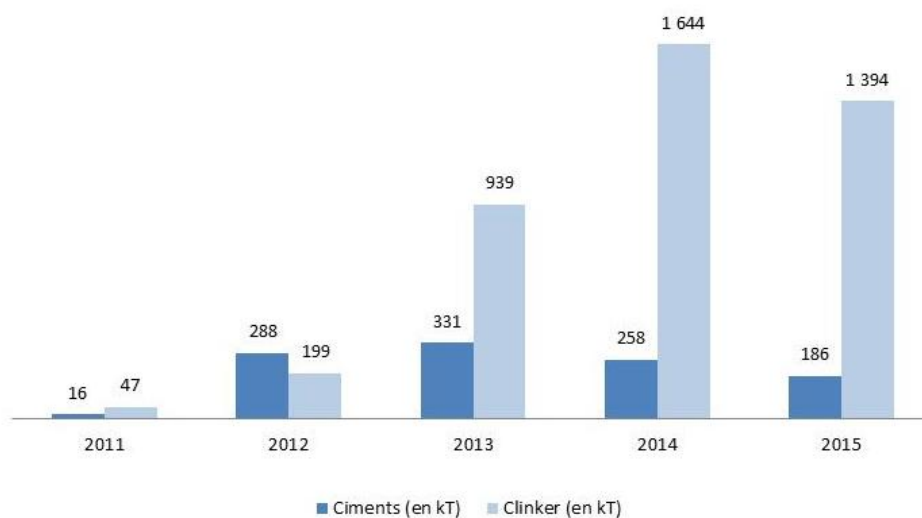


Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

II.6. Répartition géographique des ventes de ciment nationales

Le graphique ci-dessous montre les volumes de ciment exportés par les opérateurs marocains sur la période 2011-2015 :

Evolution des exportations de ciments et de clinker sur la période 2011-2015



Source : Office des Changes

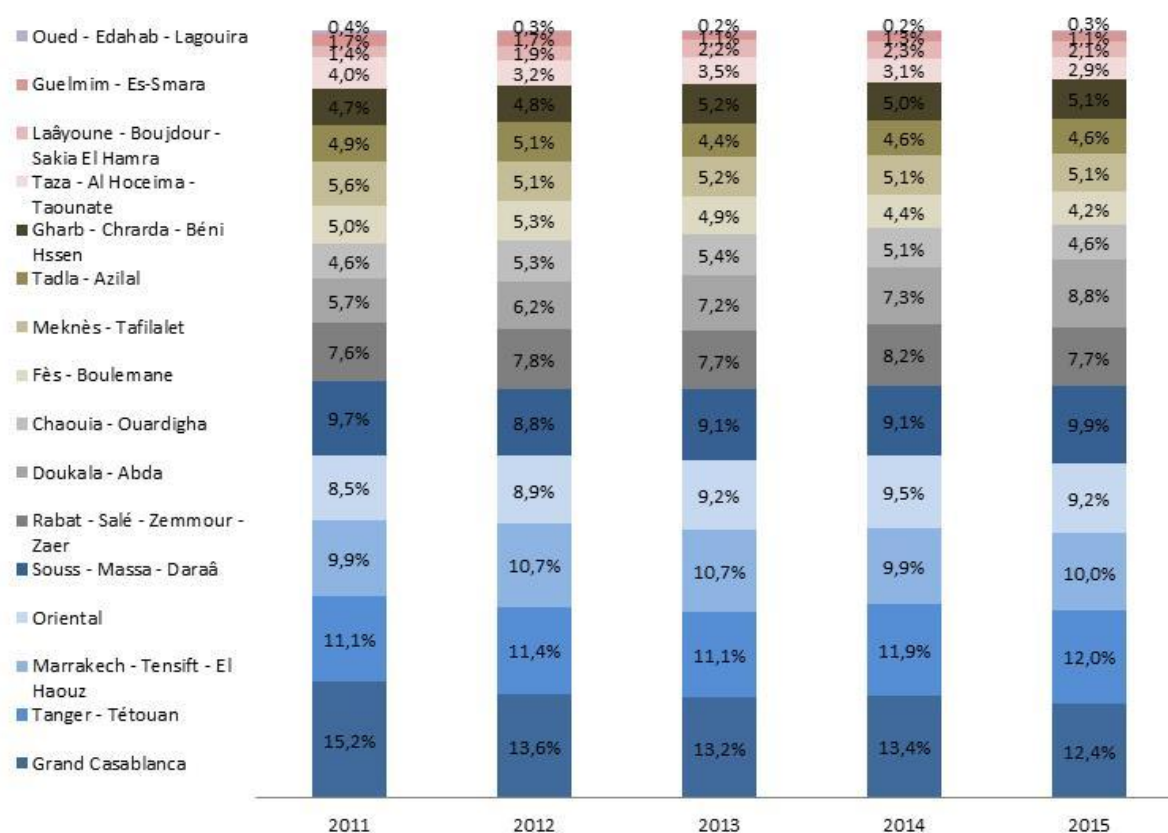
Sur la période 2011-2012, le faible niveau des exportations de ciment et de clinker s'explique par (i) la profondeur du marché national où la demande était importante, (ii) par les coûts élevés que nécessite le transport de ciment (iii) et le niveau des frais d'approche portuaires.

A noter qu'entre 2013 et 2015, les volumes de clinker exportés augmentent sensiblement compte tenu de l'installation d'une conjoncture de marché moins favorable et de l'ouverture de filiales à l'étranger des opérateurs marocains.

Ainsi, les exportations de clinker représentent des quantités de moins en moins marginales par rapport à la production nationale. Néanmoins, l'essentiel de la production demeure destiné à la consommation locale.

Le graphique suivant présente la répartition de la consommation de ciment par région sur la période 2011-2015 :

Répartition régionale¹⁰ de la consommation de ciment sur la période 2011-2015



Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Association Professionnelle des Cimentiers

A fin 2015, cinq régions se partagent 53,6% de la consommation nationale de ciment contre 54,4% en 2011 (+0,8 points). Il s'agit, par ordre d'importance, des régions suivantes :

- le Grand Casablanca, avec une consommation de 1 768 kT en 2015, représente 12,4% de la consommation nationale en recul de 2,8 points par rapport au niveau enregistré en 2011 ;
- Tanger-Tétouan, avec une consommation de 1 716 kT en 2015, représente 12,0% de la consommation nationale en progression de 0,9 point par rapport au niveau enregistré en 2011 ;
- Marrakech-Tensift-El Haouz, avec une consommation de 1 432 kT en 2015, représente 10% de la consommation nationale en progression de 0,1 point par rapport au niveau enregistré en 2011 ;
- Souss-Massa-Daraâ, avec une consommation de 1 414 kT en 2015, représente 9,9% de la consommation nationale en progression de 0,3 point par rapport au niveau enregistré en 2011 ;
- l'Oriental, avec une consommation de 1 309 kT en 2015, représente 9,2% de la consommation nationale en progression de 0,7 point par rapport au niveau enregistré en 2011.

Les 11 autres régions récupèrent la part perdue par le top 5 en passant de 45,6% en 2011 à 46,4% en 2015 (+0,8 point). Cette amélioration est principalement due à l'effet croisé de l'évolution favorable de la part des régions de Doukala-Abda (+3,1 points), Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (+0,7 point) et de la baisse de la part de la région de Taza-Al Hoceima-Taounate (-1,1 point) et de Fès-Boulemane (-0,8 point).

¹⁰ Données indisponibles selon la nouvelle découpe territoriale marocaine

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ventes cumulées de ciment entre 2011 et 2015 par région :

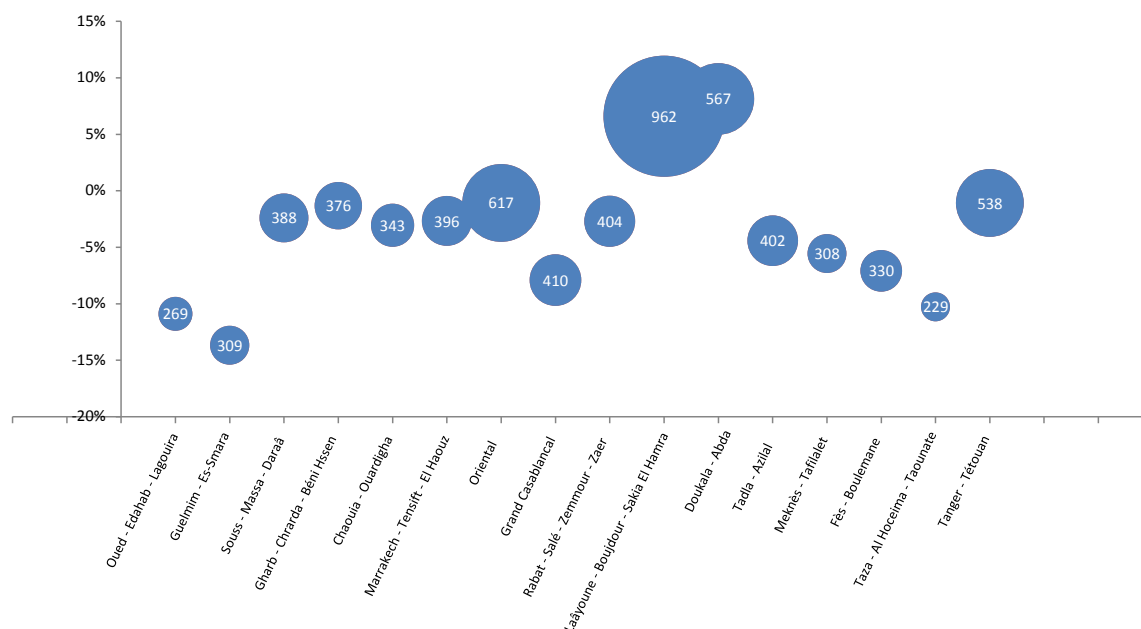
Consommation régionale (en kT)	2011	2012	2013	2014	2015	Var 14-15	TCAM 2011- 2015
Grand Casablanca	2 459	2 161	1 969	1 879	1 768	-5,9%	-7,9%
Tanger - Tétouan	1 792	1 804	1 645	1 669	1 716	2,8%	-1,1%
Marrakech - Tensift - El Haouz	1 596	1 702	1 584	1 387	1 432	3,2%	-2,7%
Souss - Massa - Daraâ	1 559	1 400	1 350	1 274	1 414	11,0%	-2,4%
Oriental	1 367	1 405	1 362	1 329	1 309	-1,5%	-1,1%
Doukala - Abda	916	979	1 072	1 022	1 253	22,5%	8,1%
Rabat - Salé - Zemmour - Zaer	1 220	1 238	1 138	1 154	1 094	-5,2%	-2,7%
Gharb - Chrarda - Béni Hssen	764	769	767	697	725	4,0%	-1,3%
Meknès - Tafilalet	906	811	767	721	721	0,0%	-5,6%
Chaouia - Ouardigha	743	837	799	717	657	-8,5%	-3,1%
Tadla - Azilal	783	804	648	640	653	2,0%	-4,4%
Fès - Boulemane	809	835	734	613	603	-1,7%	-7,1%
Taza - Al Hoceima - Taounate	645	502	513	434	418	-3,7%	-10,3%
Laâyoune - Boujdour - Sakia El Hamra	227	309	326	317	293	-7,5%	6,6%
Guelmim - Es-Smara	282	273	157	182	157	-13,8%	-13,7%
Oued - Edahab - Lagouira	62	44	33	24	39	60,9%	-10,9%
Total	16 130	15 871	14 864	14 060	14 251	1,4%	-3,0%

Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Association Professionnelle des Cimentiers

Hormis les régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Doukkala-Abda qui enregistrent une hausse de la consommation entre 2011 et 2015, toutes les autres régions subissent le recul du marché national, quoique dans des proportions différentes.

Le graphique suivant fournit une analyse croisée de (i) la croissance annuelle moyenne de la consommation régionale entre 2011 et 2015 (axes des ordonnées en pourcentage) et (ii) de la consommation par habitant ¹¹ à fin 2015 (aire des bulles en kg/habitant) :

Evolution régionale de la consommation de ciment (en Kg/habitant)



Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Haut Commissariat au Plan

Les régions de Doukala Abda et Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra affichent les évolutions les plus importantes en termes de consommation de ciment avec des croissances annuelles moyennes de respectivement 8,1% et 6,6%.

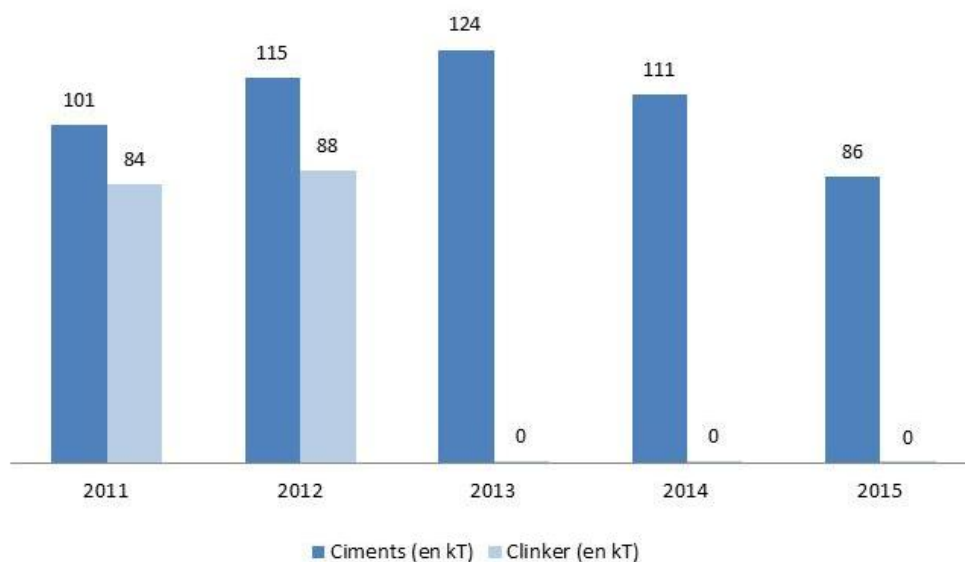
Par ailleurs, les régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, de l'Oriental, de Doukala-Abda et de Tanger-Tétouan présentent des ratios de consommation par habitant largement supérieurs à la moyenne nationale (de 423 kg/hab.) avec respectivement 962 kg/hab., 617 kg/hab., 567 kg/hab. et 538 kg/hab.

¹¹ La consommation régionale par habitant correspond au rapport entre les volumes de ciment consommés et la population au niveau de chaque région. Le détail de la population par région n'étant pas encore disponible pour l'année 2015, il a été estimé en augmentant de 1,1% les données démographiques régionales de 2014. Ce taux correspond à la croissance démographique projetée par le HCP entre 2014 et 2015.

II.7. Importations du marché cimentier national

L'évolution des importations nationales de ciment et de clinker se présente comme suit sur la période 2011-2015 :

Evolution des importations de ciment et de clinker sur la période 2011-2015



Source : Office des Changes

Sur les exercices 2011 et 2012, les importations de ciment et de clinker sont assez marginales et sont réalisées pour couvrir des besoins ponctuels du marché. Sur la période analysée, ces dernières s'affichent en moyenne à 108 kT et 86 kT respectivement pour les importations de ciments et de clinker.






Depuis 2013, avec le renforcement des capacités de production sur le marché national, les importations de clinker deviennent nulles. Les volumes de ciments importés sur la période 2013-2015 baissent quant à eux de 16,7% en moyenne par an et s'affichent à 86 kT en 2015.

II.8. Opérateurs du secteur cimentier marocain

II.8.1. Présentation

Les opérateurs du secteur cimentier au Maroc sont Lafarge Ciments, Holcim Maroc, Ciments du Maroc, Ciments de l'Atlas et Asment Témara.

Les principaux indicateurs de ces opérateurs sont présentés au niveau du tableau suivant :

Opérateur	Présentation	Capacité ¹²	Volumes vendus 2015	Taux d'utilisation 2015 ¹³	Chiffre d'affaires 2015	RNPG 2015	Part de marché estimée 2015 ¹⁴	Capitalisation boursière au 11/04/2016
Unités		MT/an	MT	%	MMAD	MMAD	%	MMAD
	Cf. Présentation de Lafarge Ciments en Partie IV de la présente note d'information	6,7	5,0	75,1%	5 187,7	1 398,5	35,3%	30 571
	Cf. Présentation de Holcim Maroc en Partie V de la présente note d'information	5,0	2,8	55,3%	3 227,0	509,8	19,4%	9 645
	Ciments du Maroc est créée en 1951 sous le nom de la Société des Ciments d'Agadir (SCA), et fut pendant 40 ans filiale du groupe Ciments Français avant son rachat par le groupe italien Italcementi.	5,0	n.d	n.d	3 740,1	1 077,7	n.d	16 168
	Créée en 2007, Ciments de l'Atlas est une société détenue par Anas Sefrioui	3,2	n.d	n.d	2 677,3	519,8	n.d	n.a
	Asment Temara est créée en 1976 par feu Omar Laraqui, qui cède en 1996 le contrôle au groupe portugais CIMPOR. Ce dernier cède sa participation en 2012 au brésilien Votorantim.	1,2	n.d	n.d	1 206 ¹⁵	262	n.d	n.a
Total¹⁶		21,1	14,3	67,5%				

Source : Sites des sociétés et de leurs maisons-mère, site de la Bourse de Casablanca et Association Professionnelle des Cimentiers

¹² Données à fin 2015 pour Lafarge Ciments et Holcim Maroc / Données à fin 2013 pour Ciments du Maroc, Ciments de l'Atlas et Asment Temara

¹³ Hors volumes dédiés à l'export

¹⁴ Les parts de marché de Lafarge Ciments et Holcim Maroc correspondent à des parts de marché déduites à partir des ventes de ciments respectives des deux sociétés par rapport à la demande nationale totale en 2015 (14,3 MT).

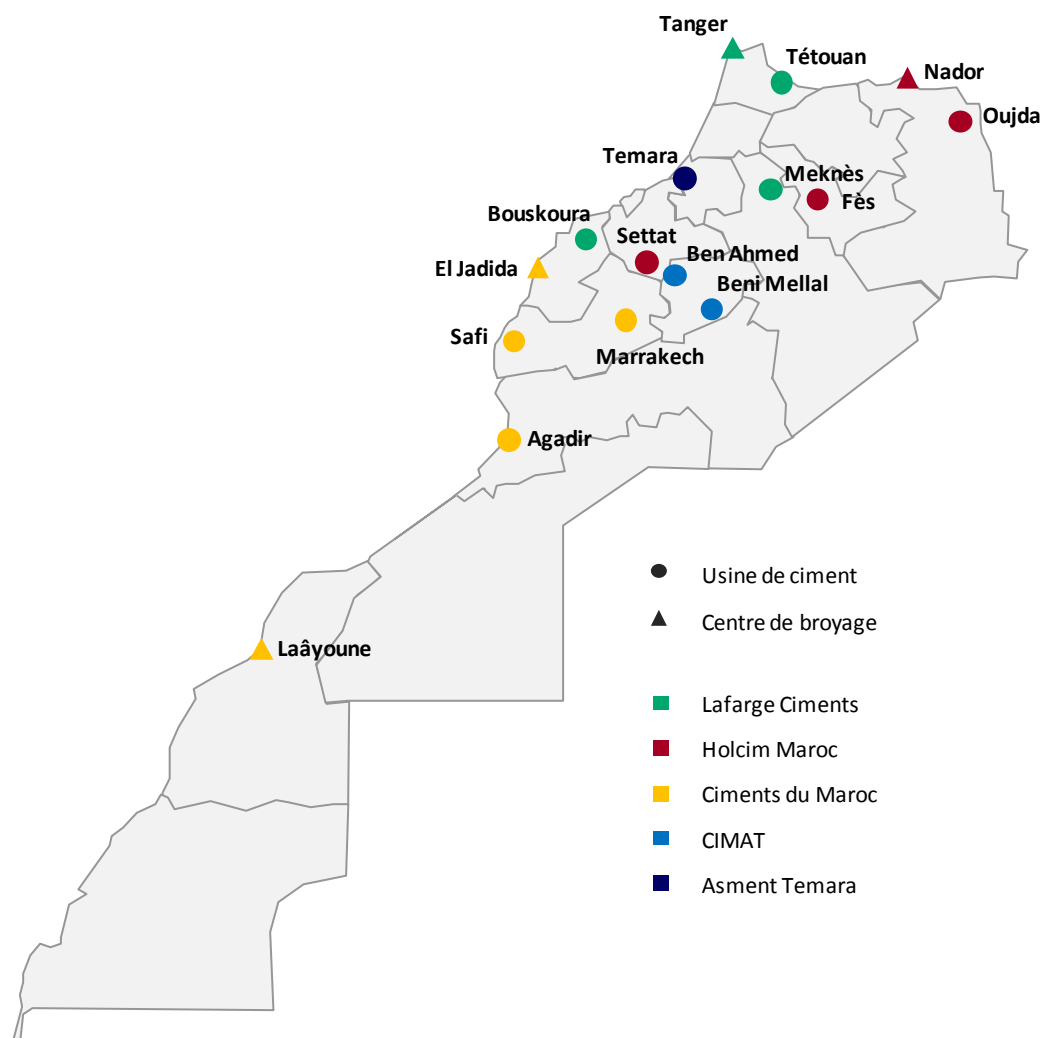
¹⁵ Les comptes de Asment Temara font référence à l'exercice 2014

¹⁶ Données à fin 2015 communiquées par l'Association Professionnelle des Cimentiers

II.8.2. Dispositif industriel national

La carte ci-dessous indique l'emplacement des différentes unités de production de ciment au Maroc :

Distribution du dispositif industriel cimentier national en 2015



Source : Association Professionnelle des Cimentiers, sites web des cimentiers

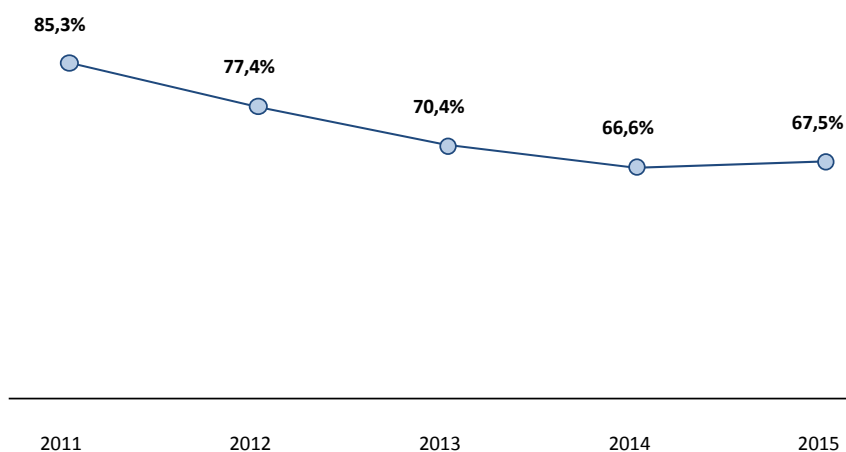
Le dispositif industriel du secteur cimentier national affiche une plus forte intensité concurrentielle au niveau du centre du pays où l'ensemble des opérateurs cimentiers sont présents. Cette situation s'explique par la prépondérance de la demande nationale en ciment au niveau de cette zone.

Entre 2011 et 2015, la capacité totale de production a augmenté de 3,8 MT en passant de 17,3 MT/an à 21,1 MT/an. Cette évolution de l'offre est principalement générée par :

- le doublement par Holcim Maroc en 2012 de la capacité de son usine à Fès, soit une capacité additionnelle de 0,6 MT/an ;
- l'installation de deux usines par CIMAT de 1,6 MT chacune en lieu et place du centre de broyage doté d'une capacité de production de 0,4 MT/an.

Cette évolution de l'offre combinée au ralentissement de la demande sur le marché national crée une baisse significative du taux d'utilisation moyen du secteur cimentier qui passe de 85,3% en 2011 à 67,5% en 2015 (-17,8 pts) comme le montre le graphique ci-dessous :

Evolution du taux d'utilisation moyen du secteur cimentier sur la période 2011-2015¹⁷



Source : Estimations Lafarge Ciments et Holcim Maroc

II.8.3. Autres caractéristiques du secteur

Coûts de l'énergie

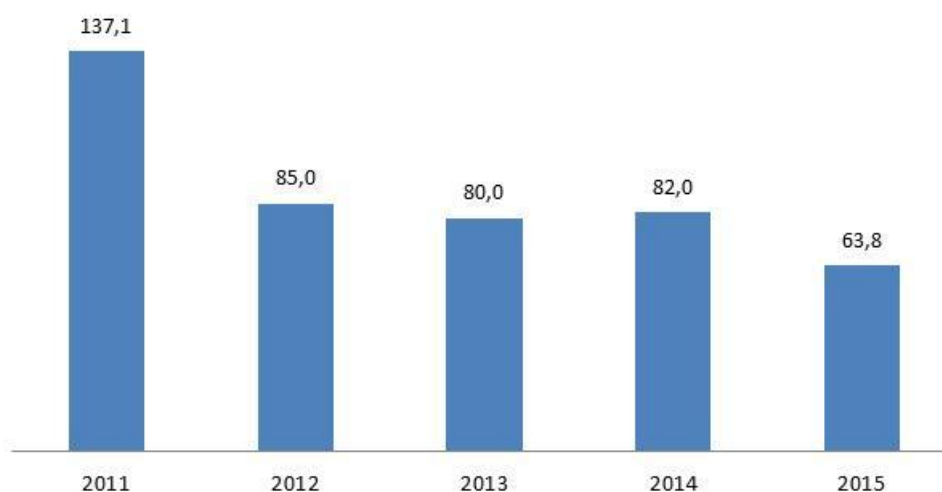
Fortement consommatrice d'énergie, l'industrie du ciment nécessite des approvisionnements en petcoke pour la production du clinker et en électricité pour le broyage du ciment et le fonctionnement des installations. Cumulés, les coûts de ces deux facteurs représentent un poids important dans les coûts variables de production.

Le coût de l'énergie électrique étant plus ou moins stable, le coût de production du ciment est beaucoup plus sensible au prix du petcoke. Les quantités de petcoke utilisées par les cimentiers marocains sont totalement importées.

¹⁷ Taux d'utilisation ne tenant pas compte des volumes exportés

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des cours moyens du petcoke sur le marché international entre 2011 et 2015 :

Evolution du prix moyen du petcoke sur la période 2011-2015 (en USD/T)



Source : Holcim Maroc

Le prix moyen du petcoke s'établit à 63,8 USD/T fin 2015 contre 137,1 USD/T en 2011. Cette évolution est en partie corrélée à l'évolution des cours du pétrole et du fret sur les marchés internationaux.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution mensuelle des prix moyens d'importation du petcoke par le Maroc sur la période allant de janvier 2011 à septembre 2015.

Evolution mensuelle des prix d'importation entre janvier 2011 et septembre 2015 (en MAD/T)¹⁸



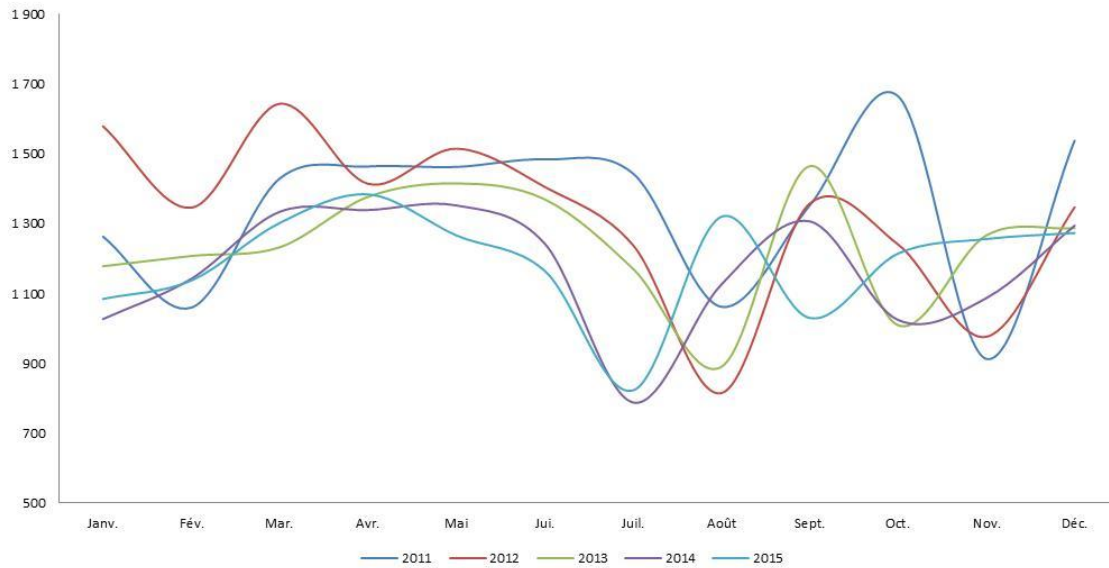
Source : Office des Changes

¹⁸ Les prix d'importation moyens correspondent au rapport de la valeur des importations et des quantités importées

Saisonnalité du secteur cimentier

Le graphique suivant montre l'évolution mensuelle de la consommation du ciment sur la période allant de janvier 2011 à décembre 2015 :

Evolution de la consommation mensuelle de ciment entre janvier 2011 et décembre 2015 (en kT)



Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Association Professionnelle des Cimentiers

Le secteur cimentier se caractérise par une saisonnalité marquée de son activité, essentiellement du fait du ralentissement des chantiers de construction lors des périodes de congés des ouvriers (Ramadan, Aid El Kebir) et des périodes de pluviométrie élevée.

PARTIE IV. PRESENTATION DE LAFARGE CEMENTS

I. Renseignements à caractère général

Raison sociale	Lafarge Ciments S.A.
Siège social	6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, Casablanca
Numéro de téléphone	(+212) 05 22 52 49 72 à 87
Numéro de fax	(+212) 05 22 50 55 55 / (+212) 05 22 52 49 49
Site Internet	www.lafarge.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Date de constitution	10 novembre 1981
Durée de vie	99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi
Numéro du registre du commerce	Lafarge Ciments est immatriculée au greffe du tribunal de Commerce de Casablanca sous le numéro 40 779
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Date d'introduction en bourse	19 février 1997
Objet social	<p>Selon l'article 3 des statuts, la Société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la fabrication, le transport, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce et le négoce, de manière directe ou par voie de gérance libre, des liants hydrauliques comme aussi de tous produits, matériaux, articles et objets pouvant être employés dans toute entreprise de construction, de travaux publics et privés et plus spécialement : <ul style="list-style-type: none"> - l'exploitation d'usines de ciment ; - l'exploitation de carrières par l'extraction, le concassage et le sciage des blocs de pierres et tous rochers et le commerce et l'industrie de tous produits de carrières ; - la fabrication et la distribution de bétons prêts à l'emploi pour les entreprises de construction et autres, ainsi que d'articles préfabriqués en béton ; - et plus généralement l'exploitation de carrières de produits naturels pouvant servir à la fabrication de produits cités ci-dessus. ▪ l'étude, la mise au point et la réalisation de tous projets industriels, miniers, commerciaux et financiers se rattachant à la fabrication de ciments, de bétons, de granulats et à leur utilisation ; ▪ l'achat à l'importation ou sur le marché local en vue de leur revente, de tous produits, matériaux outillages et équipements susceptibles d'être utilisés dans toutes activités du bâtiment, des travaux publics et toute entreprise de construction ; ▪ la location, l'achat, l'équipement, l'installation de tous terrains et bâtiments destinés à ces activités ; ▪ l'acquisition et l'exploitation de tous brevets et licences pouvant servir à la fabrication, à la commercialisation ou à l'utilisation des produits fabriqués ou vendus ; ▪ la création, gestion et développement de réseaux de distribution ou de fabrication de matériaux de construction sous enseigne, franchise ou concession ; ▪ l'acquisition et la vente de tous immeubles bâtis ou non bâtis, leur mise en valeur éventuelle par tous travaux et l'édification de toute construction, et plus généralement toute activité de promotion immobilière ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la participation dans toute entreprise ayant des activités similaires ou connexes ; ▪ et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter le développement.
Capital social au 31 décembre 2015	524 073 390 MAD, entièrement libéré, composé de 17 469 113 actions d'une valeur nominale de 30 MAD chacune.
Lieux de consultation des documents juridiques	Les documents juridiques de Lafarge Ciments et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de Lafarge Ciments.
Textes législatifs	<p>De par sa forme juridique, Lafarge Ciments est régie par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, ainsi que par ses statuts.</p> <p>De par son activité, Lafarge Ciments est également régie par les textes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les circulaires particulières relatives à l'attribution du droit d'usage de la marque de conformité aux normes marocaines sur les liants hydrauliques dont notamment (cf. liste complète en Partie XIII : « Liste des normes marocaines relatives aux liants hydrauliques ») : <ul style="list-style-type: none"> - NM 10.1.162-1996 : La norme marocaine sur les méthodes d'essais des ciments - Détermination quantitative des constituants ; - NM 10.1.011-1990 : le Béton prêt à l'emploi préparé en usine ; - NM 10.1.213-1998 : La norme marocaine sur les liants Hydrauliques - Contenu net des préemballages ; - NM 10.1.004-2003 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciments - Composition, spécifications et critères de conformité ; - NM 10.1.156-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciment pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates ; - NM 10.1.157-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciment pour travaux à la mer ; - NM 10.1.187-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciment à teneur en sulfures limités pour béton précontraint ; - NM 10.1.005-2008 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Techniques des essais ; - NM 10.1.008-2009 : la norme marocaine sur le Béton - spécificités, performances, production et conformité. ▪ Le Dahir N° 1-03-59 du 12 mai 2003, portant loi N° 11-03 relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement ; ▪ Le Dahir N° 1-02-130 du 13 juin 2002, portant loi N° 08-01 relative à l'exploitation des carrières ; ▪ Le Dahir N° 1-06-153 du 22 novembre 2006, portant loi N° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination ; ▪ Le Dahir N° 1-03-61 du 12 mai 2003, portant loi N° 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air ; ▪ Le Dahir N° 1-03-60 du 12 mai 2003, portant loi N° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement ; ▪ La réglementation relative à la sécurité dans les sites industriels, et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - L'arrêté du 4 novembre 1952 déterminant les mesures générales de protection et de salubrité ; - L'arrêté du 9 septembre 1953 fixant les mesures particulières de

sécurité relatives aux appareils de levage industriel ;

- Le Dahir du 22 juillet 1953 portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre, complété par le Dahir N° 1-62-301 du 9 novembre 1962 ;
- L'arrêté du 28 juin 1938 relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques ;
- Le Dahir du 30 janvier 1912 réglementant l'importation, la circulation et la vente d'explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts d'explosifs ;
- L'arrêté viziriel du 29 janvier 1932 relatif à l'emploi des explosifs dans les carrières et chantiers.

De par sa cotation en Bourse, Lafarge Ciments est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier, notamment :

- le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01, 45-06 et 43-09 ;
- le Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°30-14 du 6 janvier 2014 ;
- le Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 avril 2008 ;
- le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par la loi n°23-01, la loi n°36-05 et la loi n°44-06 ;
- la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, prise en application de l'article 4-2 du dahir n° 1-93-212 précité ;
- le Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;
- le Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ;
- le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain, modifié et complété par la loi 46-06.

Régime fiscal

- Lafarge Ciments est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun (30% à fin 2015 et 31% à partir de 2016), ainsi qu'à la taxe spéciale sur le ciment (150 MAD/T de ciment vendu).
- Lafarge Ciments est soumise au régime débit de TVA au taux normal de 20%.

Tribunal compétent en cas de litiges Tribunal de commerce de Casablanca.

Source : Lafarge Ciments

II. Renseignements sur le capital de Lafarge Ciments

II.1. Renseignements à caractère général

A la veille de la présente Opération, le capital social de Lafarge Ciments s'établit à 524 073 390 MAD, entièrement libéré, composé de 17 469 113 actions d'une valeur nominale de 30 MAD chacune.

II.2. Historique du capital et de l'actionnariat

II.2.1. Historique du capital

L'évolution du capital social de Lafarge Ciments depuis sa création se présente comme suit :

Date	Nature de l'opération	Capital initial (en MAD)	Nombre d'actions créées ou détruites	Nominal de l'action avant opération (en MAD)	Montant de l'opération (MAD)	Nombre d'actions après l'opération	Capital social après l'opération (en MAD)
1981	Constitution de Cinouca (future Lafarge Ciments)	0	2 600 000	100	260 000 000	2 600 000	260 000 000
1991	Augmentation de capital en numéraire	260 000 000	400 000	100	40 000 000	3 000 000	300 000 000
1997	Fusion-absorption de Cadem, et apport par Lafarge Maroc de 51% de Cementos Tanger et de 71,3% de Cementos Marroquies	300 000 000	1 764 305	100	176 430 500	4 764 305	476 430 500
2007	Augmentation de capital par incorporation de réserves	476 430 500	12 704 808	100	1 270 480 800	17 469 113	1 746 911 300
2011	Réduction de capital non motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions	1 746 911 300	0	Passage de 100 à 30 MAD	1 222 837 910	17 469 113	524 073 390

Source : Lafarge Ciments

II.2.2. Structure et historique de l'actionnariat

Au 31 décembre 2015, la structure de l'actionnariat de Lafarge Ciments se présente comme suit¹⁹ :

	Nombre de titres détenus	% du capital et des droits de vote
Lafarge Maroc	12 127 798	69,42%
Banque Islamique de Développement	953 328	5,46%
CIMR	112 094	0,64%
Lafarge Cementos	111 651	0,64%
Autres actionnaires	4 164 242	23,84%
Total	17 469 113	100%

Source : Lafarge Ciments

Au cours des cinq derniers exercices, la structure de l'actionnariat de Lafarge Ciments présentée dans le tableau ci-dessus n'a pas subi de changements.

La société est cotée à la Bourse de Casablanca depuis février 1997.

¹⁹ La structure de l'actionnariat demeure inchangée à la veille de la présente opération

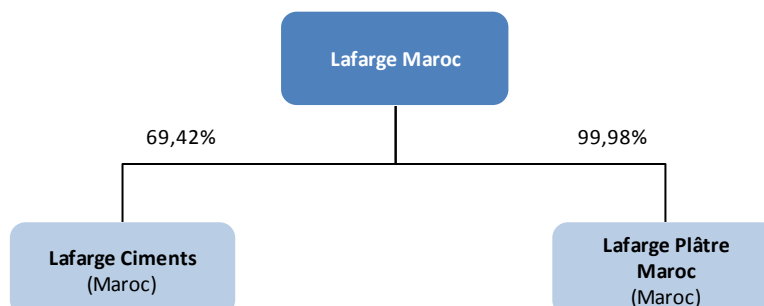
II.2.3. Présentation des principaux actionnaires

Lafarge Maroc

Le capital de Lafarge Ciments est détenu par Lafarge Maroc à hauteur de 69,42%.

L'organigramme juridique de Lafarge Maroc, au 31 décembre 2015, est présenté dans le schéma ci-dessous :

Organigramme juridique de Lafarge Maroc au 31 décembre 2015



Source : Lafarge Maroc

A travers ses différentes filiales et participations (dont Lafarge Ciments), le groupe Lafarge Maroc opère dans diverses activités au travers de ses sites industriels, comprenant :

- ciment (3 usines et 1 station de broyage) ;
- béton (27 sites) ;
- granulats (1 carrière et 1 unité de concassage) ;
- plâtre (1 usine) ;
- chaux (1 usine) ;
- mortier ciment (1 usine).

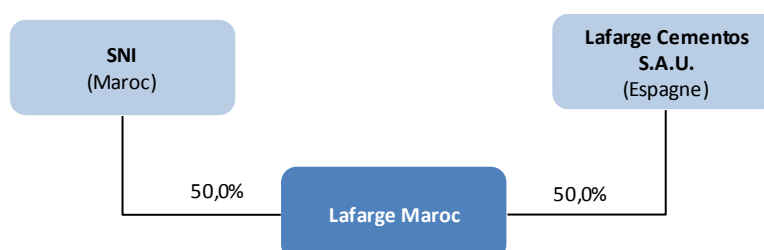
La situation financière sociale de Lafarge Maroc sur la période 2013-2015 se présente comme suit :

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 13-14	Var. 14-15
Chiffre d'affaires	94	91	96	-2,7%	5,0%
Résultat net	779	985	978	26,4%	-0,7%
Situation nette	1 424	1 478	1 466	3,8%	-0,8%
Total bilan	1 504	1 572	1 561	4,6%	-0,7%

Source : Lafarge Maroc

Les principaux actionnaires de Lafarge Maroc, au 31 décembre 2015, sont les suivants :

Actionnariat de Lafarge Maroc au 31 décembre 2015



Source : Lafarge Maroc

Lafarge Maroc est une entreprise détenue pour moitié par le groupe LafargeHolcim (à travers Lafarge Cementos S.A.U., société espagnole détenue à 100% par Sofimo et ultimement par le groupe LafargeHolcim), et pour moitié par la SNI, holding d'investissement, détenant un portefeuille diversifié de participations dans plusieurs secteurs de l'économie marocaine.

Les principaux objectifs du partenariat entre les deux actionnaires sont les suivants :

- les parties assignent à leur partenariat l'objectif de constituer au Maroc un groupe leader dans les matériaux de construction ;
- l'activité et le développement de Lafarge Maroc doivent veiller au développement de l'économie marocaine ;
- Lafarge Maroc se doit d'appliquer les standards et méthodes de management du groupe LafargeHolcim en tenant compte des spécificités marocaines ;
- une attention toute particulière est portée au développement des compétences du personnel marocain, condition essentielle de la compétitivité à long terme des activités et d'une bonne intégration au groupe LafargeHolcim. Lafarge Maroc a donc mis en place des politiques de ressources humaines homogènes avec celles du groupe LafargeHolcim, permettant d'assurer le développement des hommes par les actions de formation, par la sélection et la préparation des cadres de haut niveau et par un mode de management motivant permettant aux responsables de prendre des initiatives.

Par ailleurs, les principaux points se rapportant au partenariat entre le groupe SNI et le groupe LafargeHolcim peuvent être résumés comme suit :

Gouvernance paritaire au sein de Lafarge Maroc et de Lafarge Ciments

Conseils d'administration

- Une composition paritaire entre SNI et le groupe LafargeHolcim au sein des conseils d'administration de Lafarge Maroc et de Lafarge Ciments ;
 - ✓ le président de Lafarge Maroc et le président du conseil d'administration de Lafarge Ciments sont désignés par le conseil d'administration, d'un commun accord, sur proposition de la SNI ;
 - ✓ le directeur général de Lafarge Maroc ainsi que celui de Lafarge Ciments sont désignés par le conseil d'administration, d'un commun accord, sur proposition du groupe LafargeHolcim ;

Il est à indiquer, en dernier lieu, que Lafarge Ciments est contrôlée par Lafarge Maroc, dans la mesure où une quotité représentant plus de la moitié du capital social et des droits de vote de Lafarge Ciments est détenue par Lafarge Maroc.

- Les décisions d'une certaine importance sont soumises à l'accord préalable du conseil d'administration de Lafarge Maroc ou de Lafarge Ciments, selon le cas.

Comités exécutifs

- Une composition paritaire au sein des comités exécutifs de Lafarge Maroc et de Lafarge Ciments ;
- Le comité exécutif est l'organe majeur de gestion de Lafarge Maroc, agissant dans le respect des prérogatives dévolues aux autres organes sociaux de la société ;
- Le comité exécutif de Lafarge Ciments a principalement pour rôle de s'assurer que la gestion opérationnelle de la Société est conforme aux orientations fixées par le conseil d'administration.

En dernier lieu, la gouvernance de Lafarge Ciments ne fera pas l'objet de modification après la réalisation de la Fusion.

Engagement de non-concurrence

Le groupe LafargeHolcim et le groupe SNI font de Lafarge Maroc leur véhicule d'investissement privilégié dans le secteur cimentier au Maroc.

Banque Islamique de Développement

Au 31 décembre 2015, la Banque Islamique de Développement (BID) détient 5,46% du capital de Lafarge Ciments.

La BID est une banque d'investissement multilatérale dont l'objectif est de stimuler le développement socio-économique de ses pays membres et des communautés musulmanes non-membres selon les principes de la loi islamique. Le siège social de la banque est localisé à Jeddah en Arabie Saoudite.

Le tour de table de la BID est composé de 56 Etats. Le tableau suivant décline au 13 octobre 2015 (correspondant à la fin de l'année 1436 de l'Hégire), la structure de l'actionariat de la Banque Islamique de Développement :

Pays	Part dans le capital	Pays	Part dans le capital
Arabie Saoudite	23,52%	Irak	0,10%
Libye	9,43%	Guinée	0,09%
Iran	8,25%	Mauritanie	0,07%
Nigéria	7,66%	Bahreïn	0,05%
Emirats Arabes Unis	7,51%	Kirghizistan	0,05%
Qatar	7,18%	Mozambique	0,05%
Egypte	7,08%	Ouganda	0,05%
Kuwait	6,92%	Bénin	0,04%
Turquie	6,45%	Palestine	0,04%
Algérie	2,54%	Tunisie	0,04%
Pakistan	2,54%	Syrie	0,04%
Indonésie	2,25%	Sierra Leone	0,04%
Malaisie	1,63%	Tadjikistan	0,04%
Bangladesh	1,01%	Ouzbekistan	0,03%
Yémen	0,51%	Comores	0,03%
Maroc	0,51%	Côte d'Ivoire	0,03%
Soudan	0,46%	Afghanistan	0,02%
Jordanie	0,43%	Tchad	0,02%
Sénégal	0,29%	Liban	0,02%
Oman	0,28%	Albanie	0,02%
Brunei	0,25%	Gambie	0,02%
Cameroun	0,25%	Maldives	0,02%
Burkina Faso	0,18%	Suriname	0,02%
Niger	0,18%	Djibouti	0,01%
Gabon	0,11%	Guinée-Bissau	0,01%
Kazakhstan	0,11%	Somalie	0,01%
Azerbaïdjan	0,10%	Togo	0,01%
Mali	0,10%	Turkménistan	0,01%

Source : Site internet de la BID

La situation financière de la Banque Islamique de Développement sur la période 2012-2014²⁰ se présente comme suit :

En millions de dinars islamiques	2012	2013*	2014	Var. 12-13	Var. 13-14
Chiffre d'affaires	454	364	357	-19,8%	-1,9%
Résultat net	114	170	142	49,1%	-16,5%
Total actif	11 387	13 429	14 799	17,9%	10,2%
Fonds propres	6 954	7 244	7 440	4,2%	2,7%

Source : Rapports annuels de la BID

(* Comptes 1434H (2013) retraités

II.2.4. Pacte d'actionnaires

Aucun pacte liant les actionnaires de Lafarge Ciments n'a été porté à la connaissance de la Société.

II.2.5. Nantissements d'actifs

Les actifs de Lafarge Ciments ne font l'objet d'aucun nantissement à la veille de la présente Opération.

II.2.6. Nantissements d'actions

Les actions de Lafarge Ciments ne font l'objet d'aucun nantissement à la veille de la présente Opération.

II.2.7. Restrictions en matière de négociabilité

Il n'existe aucune restriction en matière de négociabilité des actions au porteur de Lafarge Ciments.

II.2.8. Déclaration de franchissement de seuil

Les obligations réglementaires en matière de déclaration de franchissement de seuil sont celles applicables aux sociétés cotées à la Bourse de Casablanca et régies par le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié et complété (art. 68 ter et quater).

Selon l'article 68 ter, toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs, informe cette société ainsi que l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés.

Elle informe en outre dans les mêmes délais l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent lesdits franchissements de seuils. Les obligations d'information destinées à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux telles que prévues au précédent alinéa doivent être remplies selon les modalités fixées par ledit conseil et préciser notamment si l'acquéreur envisage :

- d'arrêter ses achats sur la valeur concernée ou les poursuivre ;
- d'acquiescer ou non le contrôle de la société concernée ;

²⁰ Les exercices de la BID étant en calendrier de l'Hégire, les années 2012, 2013 et 2014 correspondent respectivement aux années 1433, 1434, 1435 de l'Hégire. Seuls les trois exercices les plus récents disponibles sont présentés, le rapport annuel de l'exercice 1436H (correspondant à l'année 2015) n'étant pas encore disponible.

- de demander sa nomination en tant qu'administrateur de la société concernée.

Selon l'article 68 quater, toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse des Valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation.

II.2.9. Politique de distribution de dividendes

Dispositions statutaires

Selon l'article 34 des statuts, le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, et augmenté du report bénéficiaire des exercices précédents.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale ordinaire détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Elle doit déterminer, en premier lieu, la part à attribuer aux actions jouissant de droits prioritaires ou d'avantages particuliers. Elle doit, en outre, fixer un premier dividende attribué aux actions ordinaires calculé sur le montant libéré et non remboursé du capital.

L'Assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, autres que le report à nouveau dont elle a la disposition.

D'après l'article 35 des statuts, les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale. Toutefois la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Les droits nés de la mise en paiement des dividendes se prescrivent par cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

Historique de distribution de dividendes

Sur la période s'étalant de 2013 à 2015, le détail des distributions de dividendes se présente comme suit :

	2013	2014	2015
Résultat net social (kMAD)	1 392 272	1 413 013	1 500 443
Dividendes distribués en n+1 (kMAD)	1 484 875	1 458 671	1 502 344
<i>dont dividende ordinaire</i>	<i>1 152 961</i>	<i>1 152 961</i>	<i>1 152 961</i>
<i>dont dividende exceptionnel</i>	<i>331 913</i>	<i>305 709</i>	<i>349 382</i>
Taux de distribution (%)	106,7%	103,2%	100,1%
Nombre d'actions	17 469 113	17 469 113	17 469 113
Résultat net par action (MAD)	79,70	80,89	85,89
Dividende par action (MAD)	85,00	83,50	86,00
<i>dont dividende ordinaire</i>	<i>66,00</i>	<i>66,00</i>	<i>66,00</i>
<i>dont dividende exceptionnel</i>	<i>19,00</i>	<i>17,50</i>	<i>20,00</i>

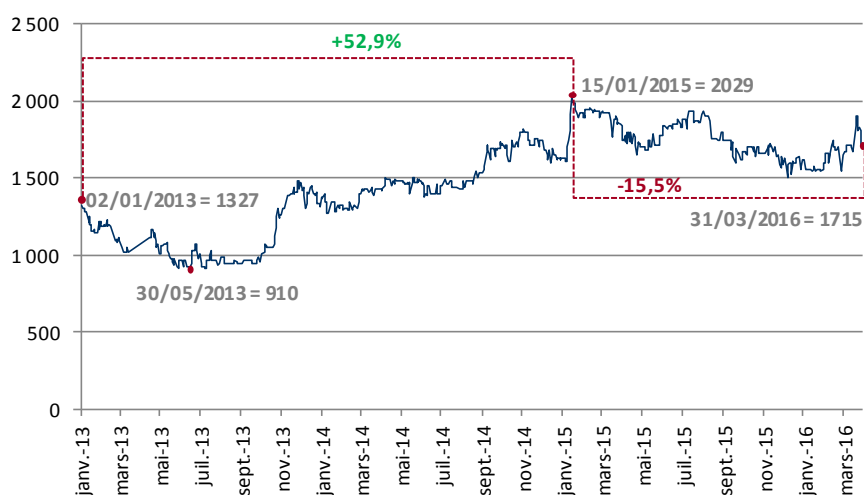
Source : Lafarge Ciments

III. Marché des titres de Lafarge Ciments

III.1. Cotation du titre

Les actions de Lafarge Ciments sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le code de cotation MA0000012122 et le Ticker LAC. Le graphique suivant présente l'évolution du cours du titre Lafarge Ciments du 2 janvier 2013 au 31 mars 2016 :

Evolution du cours du titre Lafarge Ciments entre le 2 janvier 2013 et le 31 mars 2016 (en MAD)



Source : Bourse de Casablanca

La performance globale du titre Lafarge Ciments sur la période du 2 janvier 2013 au 31 mars 2016 s'établit à 29,2%.

Au titre de l'exercice 2015, Lafarge Ciments a distribué, par action, un dividende ordinaire de 66 MAD et un dividende exceptionnel de 20 MAD, soit un total de 86 MAD par action.

Le tableau ci-après résume les principaux indicateurs boursiers de Lafarge Ciments :

	2013	2014	2015	Var. 13-14	Var. 14-15
Nombre d'actions	17 469 113	17 469 113	17 469 113	0,0%	0,0%
Plus haut cours en MAD – Cours de clôture	1 483	1 820	2 029	22,7%	11,5%
Plus bas cours en MAD – Cours de clôture	910	1 270	1 503	39,5%	18,3%
Capitalisation au 31 décembre (en MMAD)	22 972	28 405	28 265	23,7%	-0,5%
PER au 31 décembre	16,50	20,10	18,84	21,8%	-6,3%

Source : Lafarge Ciments et Bourse de Casablanca

III.2. Emissions de titres de créances

A la date d'établissement de la présente note d'information, Lafarge Ciments n'a procédé à aucune émission de titres de créances.

III.3. Notation

A la date d'établissement de la présente note d'information, Lafarge Ciments n'a fait l'objet d'aucune notation.

IV. Gouvernance

IV.1. Assemblées des actionnaires

IV.1.1. Nature des Assemblées

Selon l'article 23 des statuts, les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui sont qualifiées :

- d'Assemblées Générales Extraordinaires lorsqu'elles sont appelées à délibérer sur les modifications des statuts dans toutes leurs dispositions. L'Assemblée générale extraordinaire ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la société ;
- d'Assemblées Générales Ordinaires lorsqu'elles sont appelées à prendre toutes décisions autres que celles visées ci-avant et excédant la compétence du Conseil d'Administration ;
- d'Assemblées Spéciales lorsqu'elles sont appelées pour statuer sur toutes décisions intéressant la catégorie d'actions dont les membres sont titulaires.

IV.1.2. Mode de convocation des assemblées des actionnaires

L'article 24 des statuts stipule que les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. Elles peuvent également être convoquées par :

- les Commissaires aux comptes, lorsqu'ils auront vainement requis la convocation de l'Assemblée générale par le Conseil d'Administration ;
- un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital ;
- le ou les liquidateurs pendant la période de liquidation.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. La convocation est faite par un avis inséré dans un journal d'annonces légales et au Bulletin Officiel 30 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. L'avis de convocation doit être accompagné de l'ordre du jour, du texte des projets de résolutions qui seront présentées à l'Assemblée ainsi que des états de synthèse relatifs à l'exercice écoulé.

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.

IV.1.3. Composition des assemblées des actionnaires

Selon l'article 26 des statuts, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

La participation ou la représentation aux Assemblées est subordonnée soit à l'inscription de l'actionnaire sur le registre des actions nominatives, soit au dépôt au lieu indiqué par l'avis de convocation des actions au porteur ou d'un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, par un ascendant ou un descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Le mandataire désigné n'a pas la faculté de se substituer à une autre personne. Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la société sans indication de mandataire, le

Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

IV.1.4. Assemblée Générale Ordinaire

Selon l'article 29 des statuts de Lafarge Ciments, l'Assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai, une seule fois et pour la même durée, par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Quorum

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote ; sur deuxième convocation aucun quorum n'est requis.

Délibération et vote

L'Assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

IV.1.5. Assemblée Générale Extraordinaire

Quorum

Selon l'article 30 des statuts, l'Assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions ayant le droit de vote, et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Délibération et vote

L'Assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

IV.2. Organes d'administration

Lafarge Ciments est administrée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

IV.2.1. Composition

Selon l'article 14 des statuts de la société, le Conseil d'Administration est composé de 8 membres au moins à 12 membres au plus.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Un salarié de la société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des Administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction.

Les Administrateurs qui ne sont ni le Président, ni l'Administrateur Directeur Général, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les Administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Lorsque le nombre d'Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être inférieur au minimum légal, le Conseil doit procéder à des nominations provisoires en vue de compléter son effectif, dans un délai de 3 mois à compter du jour où se produit la vacance. Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la vacance, à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

IV.2.2. Durée des fonctions

La durée des fonctions des Administrateurs est de 3 années. Elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les Administrateurs sont toujours rééligibles.

IV.2.3. Délibérations et vote

Selon l'article 17 des statuts de Lafarge Ciments, les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens. En outre, le Conseil peut être convoqué par des Administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif, s'il ne s'est pas réuni depuis trois mois.

Le Conseil ne délibère valablement que si les deux tiers au moins de ses membres sont effectivement présents. Un Administrateur peut donner mandat à un autre Administrateur de le représenter. Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président n'est pas prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis par le Secrétaire du Conseil sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et au moins un Administrateur.

IV.2.4. Composition du Conseil d'Administration

A la date d'établissement de la présente note d'information, le Conseil d'Administration de Lafarge Ciments est composé comme suit :

Membres du Conseil d'administration	Fonction	Date d'entrée en fonction	Date de renouvellement du mandat	Expiration du mandat actuel
M. Mohamed Kabbaj	Président	Conseil d'administration du 19 janvier 1994	AGO du 29 avril 2014	
M. Christian Herrault	Vice-Président Administrateur	Conseil d'administration du 6 mars 2012	AGO du 29 avril 2014	
M. Aymane Taud	Vice-Président Administrateur	Conseil d'administration du 2 juillet 2009	AGO du 29 avril 2014	
M. Marcel Cobuz	Administrateur Directeur Général	Conseil d'administration du 2 juin 2015	AGO réunie extraordinairement du 7 juillet 2015	
M. Hassan Ouriagli	Administrateur	Conseil d'administration du 11 décembre 2014	AGO du 27 avril 2015	
M. Saâd Sebbar	Administrateur	Conseil d'administration du 6 mars 2012	AGO du 29 avril 2014	AGO de 2017 statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. Abdelmjid Tazlaoui	Administrateur	Conseil d'administration du 22 septembre 2015	AGO du 27 avril 2016	
Banque Islamique de Développement (actuellement représentée par M. Abderrahmane El Medkouri)	Administrateur	Conseil d'administration du 26 novembre 1984	AGO du 29 avril 2014	
Caisse de Dépôt et de Gestion (actuellement représentée par M. Omar Lahlou)	Administrateur	Conseil d'administration du 26 novembre 1984	AGO du 29 avril 2014	
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (actuellement représentée par M. Khalid Cheddadi)	Administrateur	Conseil d'administration du 26 novembre 1984	AGO du 29 avril 2014	
Lafarge S.A. (actuellement représentée par M. José Antonio Primo)	Administrateur	Conseil d'administration du 26 novembre 1984	AGO du 29 avril 2014	

Source : Lafarge Ciments

IV.2.5. Autres mandats d'administrateur du Président du Conseil d'Administration de Lafarge Ciments

Au 31 décembre 2015, M. Mohamed Kabbaj, Président du Conseil d'Administration de Lafarge Ciments, est également administrateur des sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Lafarge Maroc	Administrateur Président
Lafarge Cementos (Maroc)	Administrateur Président
Lafarge Calcinor Maroc	Administrateur Président
Lafarge Plâtres Maroc	Administrateur Président
Lubasa Maroc	Administrateur Président

Source : Lafarge Ciments

IV.3. Organes de direction

Les organes de direction de Lafarge Ciments regroupent, en plus du Président du Conseil d'Administration et de l'Administrateur Directeur Général, l'ensemble des directeurs membres du Comité de Direction.

IV.3.1. L'Administrateur Directeur Général

Selon l'article 19.2 des statuts, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une personne physique pour exercer la direction de la société à titre de Directeur Général, ou s'il est administrateur, à titre d'Administrateur Directeur Général, dans les conditions prévues par la loi.

En l'occurrence, l'Administrateur Directeur Général de Lafarge Ciments assure la conduite de l'ensemble des opérations et la réalisation des projets de développement de la société et de ses filiales dans le respect des orientations données et des politiques définies par le Conseil d'Administration. Recevant la charge de la direction générale, il assure la représentation de Lafarge Ciments et de ses filiales à l'égard des tiers. Il est responsable devant le Conseil d'Administration du bon fonctionnement de l'ensemble formé par Lafarge Ciments et ses filiales.

IV.3.2. Principaux dirigeants

La liste des principaux dirigeants membres du Comité de Direction de Lafarge Ciments se présente comme suit :

Nom	Fonction	Date d'entrée au Comité de Direction
Marcel COBUZ	Administrateur Directeur Général	01/07/2015
Amine CHERRAT	Directeur Financier	01/09/2012
Mostapha HEBBASSI	Directeur Marketing et Directeur des Ventes Segments Distribution Industrie	15/09/2012
Philippe HUG	Directeur Segments Bâtiment Infrastructure et des Activités Bétons	01/09/2012
Malika YOUSOUFINE	Directrice Ressources Humaines et Communication	01/07/2013
Idriss ELASRI	Directeur Logistique	15/02/2016
Frédéric JOLIBOIS	Directeur Industriel	01/02/2016

Source : Lafarge Ciments

IV.3.3. CV des principaux dirigeants

M. Marcel COBUZ (45 ans)

Né en 1971, M. Marcel Cobuz a fait des études en économie globale et droit des affaires à Bucarest, en management à l'IMD (International Institute for Management Development) en Suisse et à l'INSEAD (Institut Européen d'Administration des Affaires).

Il a débuté sa carrière en tant que CEO dans une banque d'investissement en Roumanie.

En 2000, M. Marcel Cobuz intègre le Groupe Lafarge en tant que Project Manager. Trois ans plus tard, on lui confie la direction financière de Lafarge Roumanie puis celle de Lafarge Grèce. Entre 2006 et 2012, il occupe le poste de CEO de Lafarge Indonésie puis de Lafarge Irak. Il prend ensuite en charge l'innovation au sein de la Direction Marketing Groupe pendant 2 ans avant de prendre la responsabilité du Projet Intégration de la fusion entre Lafarge et Holcim.

En juillet 2015, il est nommé Administrateur Directeur Général de Lafarge Ciments.

M. Cobuz est administrateur de la CIMR, de Lafarge Plâtre Maroc et de Lafarge Calcinor. Il est également Vice-Président de l'APC (Association Professionnelle des Cimentiers du Maroc).

M. Mostapha HEBBASSI (55 ans)

Né en 1961, M. Mostapha Hebbassi est diplômé de HEC Liège. Il a débuté sa carrière en tant que Purchasing et Distribution Manager chez Procter & Gamble.

Entre 1991 et 2010, il occupe différents postes dans le commercial, le business développement, le marketing et la direction générale dans plusieurs entreprises au Maroc et à l'international.

En 2010, M. Mostapha Hebbassi intègre le groupe Lafarge en tant que Vice-Président Marketing pour la région Moyen Orient et Afrique du Nord, au Caire. En 2012, il rejoint Lafarge Ciments en tant que Directeur Distribution, membre du comité de direction. Au moment de la réorganisation commerciale par segments en février 2015, il est nommé Directeur Segments Distribution & Industrie.

En septembre 2015, il est nommé Directeur Marketing et Directeur des Ventes Segments Distribution & Industrie.

M. Amine CHERRAT (44 ans)

Né en 1971, M. Amine Cherrat est diplômé de l'ESCT et de l'ENA.

Amine Cherrat a débuté sa carrière chez Procter & Gamble en tant que Financial Analyst avant de rejoindre Bossard & Gemini Consulting en tant que consultant en stratégie à Paris.

En 2000, Amine Cherrat rejoint le groupe Lafarge en tant que Strategy & Business Development Manager East Mediterranean & Trading Cement. Entre 2003 et 2012, il occupe successivement les fonctions de Contrôleur financier de Lafarge Herakles General Company en Grèce, de Vice-président Control pour l'activité Béton au niveau mondial et de Vice-président Développement de Lafarge France Granulats et Béton.

Amine CHERRAT est Directeur Financier et membre du Comité de Direction de Lafarge Ciments depuis septembre 2012.

M. Philippe HUG (57 ans)

Né en 1959, M. Philippe Hug est diplômé de l'ESTP (Ecole Spéciale des Travaux Publics de Paris).

Il débute sa carrière en tant qu'ingénieur génie civil au sein de la société Bouygues avant d'intégrer Lafarge en 2002 où pendant 10 ans il occupera différents postes dans les activités de bétons en France avant de prendre la direction Béton et Granulat en Grèce.

Après la responsabilité performance des opérations bétons pendant trois au sein du Groupe, il rejoint Lafarge Ciments en 2012 en tant que Directeur des activités Bétons et Granulats, et membre du Comité de Direction. Depuis 2015, il est en charge de la direction des Segments Bâtiment Infrastructure et des Activités Bétons.

M. Frédéric JOLIBOIS (49 ans)

Né en 1967, M. Frédéric Jolibois est diplômé de l'école des Mines Paris Tech et du CAAE de l'Université Montpellier II.

Il intègre le Groupe Lafarge en 1992, où il occupe jusqu'en 2013 différents postes dans la Santé Sécurité, l'organisation et la performance, la coordination de projets, la direction d'usine puis la direction Industrielle dans différents pays.

Entre 2013 et 2015, il occupe le poste de CEO de Lafarge ShuiOn, branche GuiZhou, en Chine, puis le poste de CEO Lafarge Syrie.

Il a rejoint Lafarge Ciments en février 2016 en tant que Directeur industriel.

Mme Malika YOUSOUFINE (53 ans)

Née en 1963, Mme Malika Youssoufine est diplômée de Sup de Bordeaux et titulaire d'un DESS en Banque et Finances (Université de Bordeaux).

Elle débute sa carrière dans le marketing téléphonique et la communication puis sera pendant 6 ans Directrice Commerciale dans une entreprise industrielle marocaine.

Entre 1992 et 2000, elle est responsable de la communication puis des Ressources humaines et de la communication au sein de Ciments du Maroc.

En 2000, elle rejoint le groupe AXA où elle occupera successivement le poste de Directrice des Ressources Humaines et Communication d'AXA Assurance puis de CEO d'AXA Assistance puis de Directeur général adjoint AXA Assurance Maroc en charge des RH et de la communication.

Elle intègre Lafarge Ciments en 2013 en tant que Directrice des Ressources Humaines et de la Communication, membre du comité de direction.

M. Idriss ELASRI (39 ans)

Né en 1977, M. Idriss Elasri est ingénieur Supelec, Paris, et diplômé du Master of Science de Georgia Tech, Atlanta, US. Il est également titulaire du MBA Trium délivré par HEC Paris, New York Stern (US) et la LSE (UK).

Idriss Elasri débute sa carrière dans le conseil chez Bossard Gemini Consulting en tant que Strategy Consultant.

En 2004, il rejoint la SNCF comme Directeur du programme back-office client et devient, en 2007, directeur général d'Edifret, filiale du groupe SNCF Geodis, spécialiste en IT logistique et ingénierie environnementale.

Début 2010, il s'installe au Maroc et prend la direction générale de la Sadet, acteur national du béton pré-contraînt, puis intègre le bureau de Casablanca du cabinet de conseil en stratégie The Boston Consulting Group.

Il rejoint Lafarge Ciments en 2014 en tant que Directeur Stratégie et Développement. Depuis février 2016, il occupe le poste de Directeur Logistique, membre du Comité de Direction.

IV.4. Gouvernement d'entreprise

IV.4.1. Comités de Lafarge Ciments

Comité Exécutif

Le Conseil d'Administration délègue à un Comité Exécutif composé de quatre de ses membres (le Président, deux vice-présidents et l'Administrateur Directeur général) le soin de s'assurer que la gestion opérationnelle de la Société est conforme aux orientations qui ont été fixées.

Pour permettre un fonctionnement efficace, le Conseil délègue certains pouvoirs au Comité Exécutif, notamment concernant la stratégie, la politique financière, les projets de développement, les ressources humaines et le développement des compétences. Le Comité Exécutif est donc l'organe majeur de gestion : il élabore la stratégie de Lafarge Ciments et de ses filiales avant de la présenter pour approbation au Conseil d'Administration.

Il s'appuie sur les recommandations du Président du Conseil d'Administration et/ou de l'Administrateur Directeur Général. Il peut demander à ce dernier de faire procéder à des études complémentaires par ses services.

Le Comité Exécutif se réunit au minimum huit fois par an, et en tout état de cause avant chaque réunion du Conseil d'Administration. Il peut être réuni à tout moment à la demande de l'un de ses membres. Les réunions du Comité Exécutif font l'objet d'un compte-rendu formel.

A la veille de la présente Opération, le comité exécutif de Lafarge Ciments est composé des administrateurs suivants :

- M. Mohamed Kabbaj : Président
- M. Marcel Cobuz : Administrateur Directeur général
- M. Aymane Taud : Vice-Président
- M. Christian Herrault : Vice-Président

Comité d'Audit

Lafarge Ciments dispose d'un comité d'audit depuis 2009, composé des quatre membres du Comité Exécutif, tous administrateurs. Après avoir pris acte des dispositions de la nouvelle loi n°78-12 relatives notamment à l'instauration d'un Comité d'Audit obligatoire pour les sociétés cotées en bourse, le Conseil d'Administration de Lafarge Ciments a décidé de modifier la composition du comité d'audit afin de désigner des administrateurs indépendants conformément à ladite loi.

Le Conseil d'Administration du 16 mars 2016 a ainsi prescrit au nouveau Comité d'Audit l'obligation de se réunir avec les auditeurs externes au moins deux fois par an, à l'occasion de l'arrêté semestriel et de l'arrêté annuel des comptes et chaque fois qu'il le jugera nécessaire. Deux autres réunions seront dédiées chaque année au suivi de l'efficacité du contrôle interne, de l'audit interne et de la gestion des risques. Le comité s'appuiera sur le plan d'audit à deux ans préparé par la direction de l'audit interne de la Société.

Les membres du nouveau Comité d'Audit sont :

- M. Aymane Taud ;
- M. Christian Herrault ; et
- M. Khalid Cheddadi.

Comité de Direction

Le Comité de Direction de Lafarge Ciments est composé des dirigeants suivants :

- l'Administrateur Directeur Général ;
- le Directeur Marketing et des Ventes Segments Distribution Industrie ;
- le Directeur Segments Bâtiment Infrastructure et des Activités Bétons ;
- le Directeur Industriel ;
- le Directeur Financier ;
- le Directeur des Ressources Humaines et Communication ;
- le Directeur Logistique.

Le Comité de Direction assure un suivi régulier et permanent de l'exploitation courante, des projets en cours, du budget et des aspects organisationnels. En l'occurrence, il assure les missions suivantes :

- analyser les résultats financiers en fin de période et décider des actions correctives ;
- partager l'avancement des travaux de chacun ;
- piloter et suivre l'état d'avancement des sujets stratégiques et de la transformation de Lafarge Ciments, planifier les prochaines étapes et arbitrer le cas échéant en fonction des priorités ;
- identifier les interdépendances et valider la bonne cohérence et convergence des actions des membres de l'équipe ;
- créer les conditions de motivation et de développement des compétences des équipes, susceptibles de favoriser l'adhésion à l'entreprise et la performance attendues de leur part ;
- faire progresser les aspects environnementaux, éthiques, sociaux et de gouvernance à tous les niveaux de la structure ;
- définir la politique, la stratégie et les priorités de la Société en matière de santé et sécurité ;
- partager des informations pertinentes.

Le Comité de Direction se réunit au moins une fois par mois.

IV.4.2. Rémunération attribuée aux organes d'administration et de direction

Selon l'article 20 des statuts de Lafarge Ciments, l'Assemblée générale ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence qu'elle détermine librement et que le Conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration une rémunération exceptionnelle pour les missions ou mandats confiés à titre spécial et temporaire à certains administrateurs dans les conditions fixées par la loi.

Au titre de l'exercice 2015, Lafarge Ciments a versé une rémunération globale de 2 200 kMAD en jetons de présence aux membres de son Conseil d'Administration, et de 28 787 kMAD aux membres de son Comité de Direction.

IV.4.3. Prêts accordés aux dirigeants membres du Comité de Direction

L'encours de prêts accordés aux dirigeants membres du Comité de Direction de Lafarge Ciments s'élève à 88,5 kMAD au 31 mars 2016.

En respect de l'article 21.1 de ses statuts, il n'existe aucun prêt accordé par Lafarge Ciments à l'un de ses Administrateurs personnes physiques.

IV.4.4. Intéressement et participation du personnel

A la date d'établissement de la présente note d'information, les salariés de Lafarge Ciments ne bénéficient d'aucun schéma d'intéressement ou de participation.

V. Activité de Lafarge Ciments

V.1. Historique

Lafarge accompagne le secteur de la construction au Maroc depuis 1928, date à laquelle est créée « la Société Marocaine des Ciments Lafarge ».

En octobre 1995, dans le cadre d'une convention de partenariat, SNI et Lafarge décident de procéder à une restructuration juridique du groupe consistant à apporter à CINOUCA (créé en 1981) un ensemble d'actifs qui lui apportent le contrôle direct et/ou indirect de l'ensemble des activités cimentières de Lafarge au Maroc.

Cinouca devient alors filiale de Lafarge Maroc, qui se transforme en une holding détenue à parts égales par les deux groupes à 50-50 et qui intègre les participations conjointes de SNI et Lafarge France au niveau de quatre sociétés cimentières : Cinouca, Cadem, Cementos Marroquies et Cementos Tanger.

Les évènements clés ayant marqué l'histoire de Lafarge Ciments depuis sa création sont les suivants :

1981	Création de la société "Cimenterie Nouvelle de Casablanca - Cinouca" par Lafarge France et SNI.
1983	Démarrage de la première ligne de production de Bouskoura d'une capacité de 1,2 MT/ an (procédé sec avec précalcinateur).
1991	Augmentation de capital en numéraire de 260 MMAD pour le porter à 300 MMAD. Début d'importation du clinker pour parer à une demande dépassant la capacité existante.
1992	Acquisition de la société Lafarge Bétons anciennement dénommée "Readymix Maroc".
1993	Démarrage d'une seconde ligne de cuisson de 0,7 MT/ an dotée d'un four utilisant le procédé sec, pour un coût global de 800 MMAD.
1995	SNI et Lafarge France décident de créer la holding Lafarge Maroc détenue à parts égales par les deux groupes (50-50). CINOUCA devient filiale directe du groupe Lafarge Maroc qui intègre les participations conjointes de SNI et Lafarge France au niveau des 4 sociétés cimentières: Cinouca, Cadem, Cementos Marroquies et Cementos Tanger.
1997	Cinouca absorbe Cadem (Société des Ciments Artificiels de Meknès créée en 1951) par voie de fusion. Adoption de la raison sociale Lafarge Ciments en vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 12/12/1996. Apport de 51% de Cementos Tanger et 71,3% de Cementos Marroquies par la holding Lafarge Maroc à Lafarge Ciments. Introduction de Lafarge Ciments à la Bourse des Valeurs de Casablanca.
1998	Fusion par absorption de Cementos marroquies par Cementos Tanger et modification de la dénomination sociale de Cementos Tanger qui devient « Lafarge Cementos ».
2004	Extension de la ligne 2 de Bouskoura pour porter la capacité annuelle de production à 3 MT. Mise en ligne de la nouvelle usine de Tétouan II d'une capacité de 1,25 MT.
2007	Augmentation du capital de Lafarge Ciments par incorporation des réserves de 1 270 480 800 MAD pour porter le capital de 476 430 500 MAD à 1 746 911 300 MAD.
2008	Démarrage du broyeur de Tanger (BK6).
2009	Démarrage de la deuxième ligne de production qui a porté la capacité de production de l'usine de Tétouan de 1,25 à 2,5 MT de ciment par an.
2011	Le capital social qui était de 1 746 911 300 MAD a été réduit et ramené à la somme de 524 073 390 MAD par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 100 MAD à 30 MAD et remboursement en numéraire de 70 MAD par action.
2014	Lafarge Ciments absorbe ses filiales Lafarge Granulats et Lafarge Bétons par voie de fusion en vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2014. Les sociétés Lafarge Bétons et Lafarge Granulats sont ainsi dissoutes de plein droit.

Source : Lafarge Ciments

V.2. Appartenance à un groupe

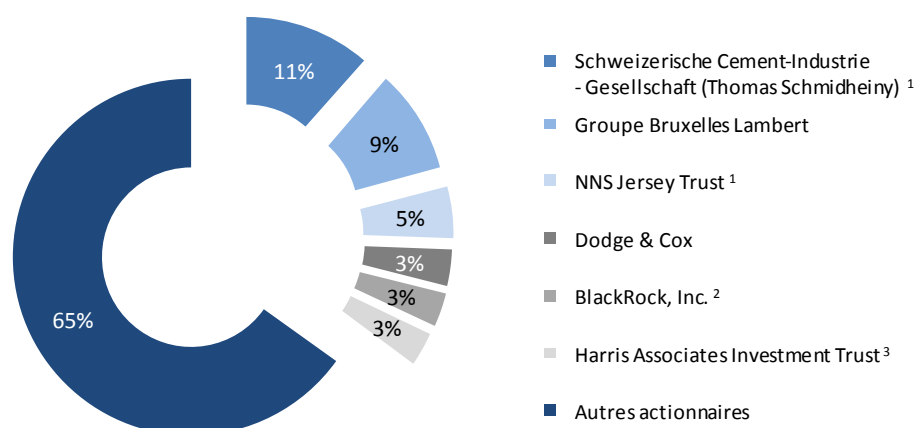
V.2.1. Appartenance au groupe LafargeHolcim

LafargeHolcim Ltd. est né de la fusion de Holcim Ltd. et de Lafarge effective depuis le 10 juillet 2015 et occupe depuis, la position de leader mondial sur le secteur des matériaux de construction.

Coté à la SIX Swiss Exchange et à Euronext Paris, le groupe est présent dans plus de 90 pays, emploie plus de 100 000 employés et compte à son actif près de 2 500 sites de production.

La répartition du capital de LafargeHolcim Ltd. se présente comme suit :

Actionnariat de LafargeHolcim Ltd.



(1) en date du 31 décembre 2015, déclaration directe à LafargeHolcim

(2) en date du 29 février 2016, franchissement du seuil de 3%

(3) en date du 13 février 2016, franchissement du seuil de 3%

Source : Site web de LafargeHolcim Ltd.

Présentation de l'opération de fusion entre Lafarge S.A. et Holcim Ltd.

Le 7 avril 2014, les sociétés Holcim et Lafarge ont annoncé leur intention de procéder à leur rapprochement dans le cadre d'une fusion entre égaux au moyen d'une offre publique d'échange.

Le 8 mai 2015, l'assemblée générale de Holcim a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, dont notamment les résolutions relatives à l'augmentation de capital nécessaire à la mise en œuvre de l'offre d'échange. Le 11 mai 2015, le conseil d'administration de Lafarge a approuvé le dépôt d'offre publique d'échange d'Holcim sur les actions de Lafarge.

Le 9 juillet 2015, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié les résultats définitifs de l'offre publique d'échange, qui a été ré-ouverte le 15 juillet sur les mêmes bases selon le règlement de l'AMF, et clôturée le 30 juillet 2015. A l'issue du règlement-livraison de la première phase de l'échange le 10 juillet 2015, Holcim et Lafarge ont annoncé la finalisation de leur fusion et la création de LafargeHolcim, un leader mondial de l'industrie des matériaux de construction. Le 23 octobre 2015, LafargeHolcim a ensuite annoncé avoir finalisé la procédure de retrait obligatoire de toutes les actions de Lafarge S.A., qui ne sont en conséquence plus cotées sur Euronext Paris depuis cette date.

LafargeHolcim détient aujourd'hui 99,88% du capital de Lafarge S.A.

Principaux indicateurs consolidés du groupe LafargeHolcim

Les principaux indicateurs d'activité et indicateurs financiers consolidés du groupe LafargeHolcim se présentent comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 13-14	Var. 14-15
Indicateurs commerciaux					
Capacité de production (MT)	206	209	374	1%	79%
Vente de ciment (MT)	139	138	193	-1%	40%
Ventes de composants minéraux (MT)	4	4	5	-10%	27%
Vente de granulats (MT)	155	153	232	-1%	51%
Vente de béton prêt à l'emploi (Mm ³)	40	37	48	-6%	29%
Indicateurs financiers					
Chiffre d'affaires (MCHF)	19 719	18 825	23 584	-5%	25%
EBITDA opérationnel (MCHF)	3 896	3 647	3 682	-6%	1%
Marge sur EBITDA opérationnel (%)	19,8%	19,4%	15,6%	0%	-4%
Résultat d'exploitation (MCHF)	2 357	2 244	-739	-5%	-133%
Marge opérationnelle (%)	12,0%	11,9%	-3,1%	0%	-15%
Résultat net (MCHF)	1 596	1 619	-1 361	1%	-184%
Marge nette (%)	8,1%	8,6%	-5,8%	1%	-14%
Endettement net (MCHF)	9 461	9 520	17 266	1%	81%
Fonds propres (MCHF)	18 677	20 112	35 722	8%	78%
Autres indicateurs					
Effectif au 31 décembre	70 857	67 137	100 956	-5%	50%

Source : Rapport annuel LafargeHolcim Ltd.

(*) L'opération de fusion de LafargeHolcim est intervenue dans le courant de l'année 2015. Des informations proforma sur certains des agrégats du groupe LafargeHolcim sont disponibles dans le chapitre « Management discussion and analysis » du rapport annuel du groupe

Indicateurs régionaux proforma du groupe LafargeHolcim

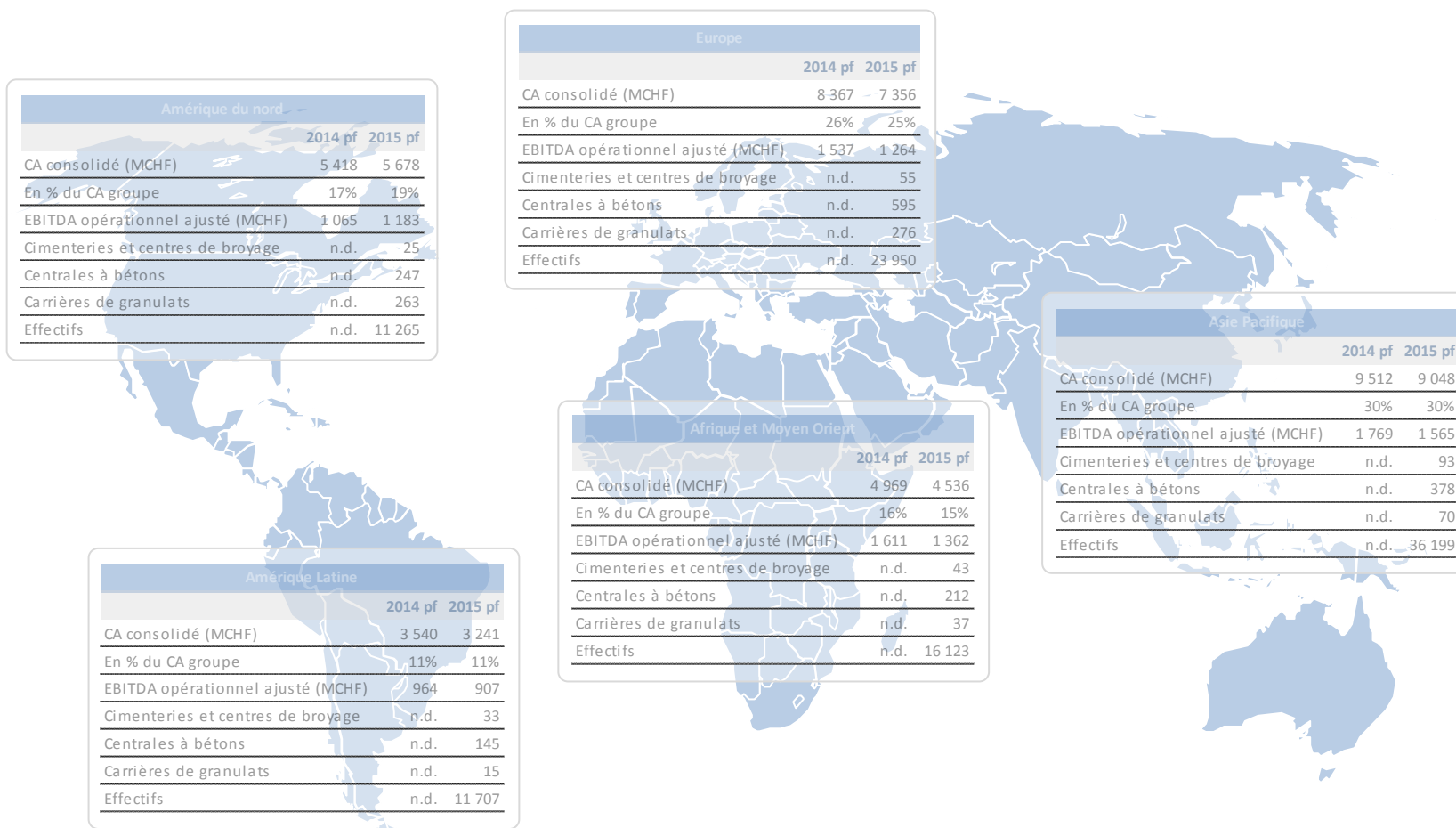
Les indicateurs proforma du groupe LafargeHolcim présentés ci-après (2014 pf et 2015 pf) reflètent les résultats du groupe LafargeHolcim en 2014 et 2015 comme si la fusion entre Lafarge et Holcim s'était déroulée le 1^{er} janvier 2014. Ils ont été élaborés sur la base d'une information financière proforma non auditée ayant pour but de fournir une vision comparable sur la performance du groupe entre 2014 et 2015. L'information financière proforma intègre les impacts suivants²¹ :

- les ajustements liés aux désinvestissements réalisés dans le cadre de la fusion Lafarge S.A. et Holcim Ltd ;
- la reclassification des coûts liés à la fusion LafargeHolcim et de restructuration ;
- l'effet de la déconsolidation des opérations en Australie opérées en co-entreprise ; et
- l'impact des autres désinvestissements initiés ou réalisés au cours des exercices 2014 et 2015.

L'information financière proforma ne prend en considération aucun impact lié à la comptabilisation de l'acquisition sur l'EBITDA opérationnel qui provient essentiellement de l'évaluation des stocks.

²¹ L'explication des principaux écarts entre les chiffres de la publication financière et les chiffres proforma est disponible dans le chapitre « Management discussion and analysis » du rapport annuel du groupe LafargeHolcim.

Principaux indicateurs proforma du groupe LafargeHolcim par région géographique



Source : Rapport annuel LafargeHolcim Ltd.

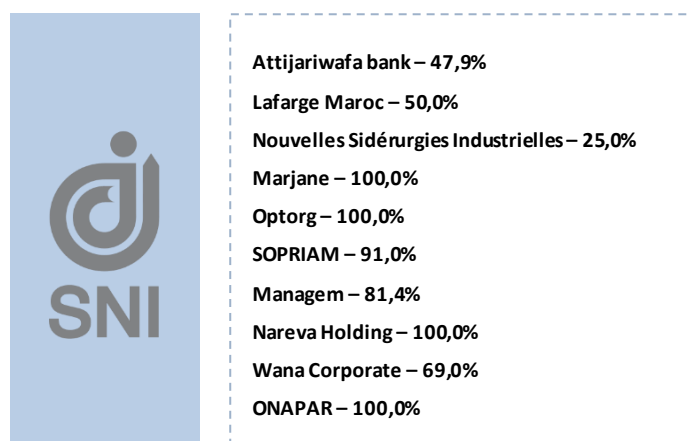
V.2.2. Appartenance au périmètre SNI

SNI est un holding d'investissement jouissant d'environ 100 ans d'expérience, détenant un portefeuille diversifié de participations leaders dans plusieurs secteurs de l'économie marocaine : services financiers, matériaux de construction, télécommunications, distribution, mines, immobilier, tourisme, environnement et énergie. A l'occasion de sa fusion avec ONA intervenue en 2010, SNI a amorcé l'évolution de sa vocation de groupe multi-métiers intégré vers celle de holding d'investissement exerçant un métier d'actionnaire professionnel. Suite au désengagement des métiers historiques de l'agroalimentaire, mené à terme à fin 2014, la nouvelle stratégie consiste désormais à transformer la holding en un fonds d'investissement à long terme, ayant pour vocation d'investir dans des projets innovants et structurants aussi bien au Maroc qu'en Afrique subsaharienne.

Organigramme de SNI

L'organigramme suivant présente les principales participations de SNI S.A. au 31 décembre 2015 :

Principales participations de SNI S.A. au 31 décembre 2015



Source : SNI

V.3. Conventions réglementées conclues entre Lafarge Ciments et ses actionnaires

V.3.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Néant.

V.3.2. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Conventions de fourniture d'énergie éolienne

Il s'agit de deux conventions, conclues entre :

- Energie Eolienne du Maroc (EEM), filiale de Nareva, elle-même filiale de SNI, et
- Lafarge Ciments.

Ces conventions portent sur la fourniture par l'exploitant, à savoir la société Energie Eolienne du Maroc (EEM), d'une partie de l'énergie éolienne produite par ses parcs éoliens dans la limite de la consommation des sites industriels de Lafarge Ciments, avec pour site principal, respectivement, l'usine de Bouskoura (contrat conclu le

6 décembre 2011) et l'usine de Meknès (contrat conclu le 24 juillet 2014), pour une durée de 20 ans à compter de la date réelle de fourniture.

EEM a commencé à fournir de l'énergie éolienne à compter de juillet 2013 au titre du premier contrat, et à partir de septembre 2014 au titre du second.

La charge comptabilisée au cours de l'exercice 2015 par Lafarge Ciments au titre de ces deux contrats s'élève à 214 596 kMAD HT, tandis que le montant décaissé en 2015 s'établit à 241 996 kMAD TTC.

Convention de gestion de trésorerie

Cette convention, conclue en date du 31 mars 2002, concerne Lafarge Maroc, Lafarge Ciments filiale à 69,4% de Lafarge Maroc, Lafarge Cementos filiale à 98,3% de Lafarge Ciments et Lafarge Plâtres Maroc filiale à 100% de Lafarge Maroc.

Il s'agit d'une convention de gestion de trésorerie dont Lafarge Ciments est le centralisateur, afin de mettre en commun l'ensemble des disponibilités financières dans le but de favoriser une gestion optimale du recours au crédit et du placement des excédents de trésorerie pour l'ensemble des parties au contrat.

Il a été convenu dans la convention que les avances consenties portent intérêt à un taux fixé en fonction des conditions de marché et de l'intérêt commun des sociétés concernées. Ce taux a été maintenu à 3% en 2015.

Le tableau suivant récapitule les montants comptabilisés ainsi que les montants encaissés et décaissés par Lafarge Ciments au titre de cette convention au cours des trois derniers exercices :

En KMAD	2013	2014	2015
Montants comptabilisés par Lafarge Ciments			
Produits d'intérêts (HT)	1 208	4 907	2 972
Charges d'intérêts (HT)	999	1 371	1 701
Montants encaissés/ décaissés par Lafarge Ciments			
Intérêts encaissés	22	6 686	3 268
Intérêts décaissés	819	1 155	1 619

Source : Lafarge Ciments

Convention de transferts de droits au titre de l'assistance technique reçue

Cette convention a été conclue entre Lafarge Maroc et Lafarge Ciments en date du 23 décembre 1998 ; aux termes de cette convention, Lafarge Maroc transfère à Lafarge Ciments l'intégralité des droits contractuels qu'elle détient au titre des deux conventions d'assistance technique et de gestion passées avec la SNI d'une part et Lafarge S.A. (France) d'autre part.

En contrepartie de l'assistance technique et de gestion dispensée par la SNI et Lafarge S.A. (France), Lafarge Ciments verse à Lafarge Maroc une rémunération annuelle portée, suivant avenant du 17 mars 2003, à 2% du chiffre d'affaires cumulé hors TVA et ristournes.

Le montant de la rémunération annuelle au titre de l'exercice 2015 s'élève à 83 358 kMAD, hors TVA, et le montant décaissé en 2015 par Lafarge Ciments s'élève à 73 736 kMAD TTC.

Convention de gestion de trésorerie entre Lafarge Maroc et SNI

En date du 30 septembre 2009, une convention de gestion de trésorerie a été conclue entre Lafarge Maroc et la SNI définissant les conditions et les modalités selon lesquelles SNI et Lafarge Maroc s'accordent des avances réciproques qui peuvent revêtir la forme de compte courant.

Il a été convenu également dans cette convention que ces avances pouvaient intervenir avec des sociétés détenues directement ou indirectement par les parties et que chaque avance ferait l'objet d'un avenant définissant la durée, le taux et montant de l'avance ainsi que la société concernée.

Entre 2013 et 2015, aucune avance en compte courant n'a été consentie par la SNI à Lafarge Ciments en vertu de cette convention, et inversement.

V.4. Flux financiers relatifs aux conventions réglementées conclues entre Lafarge Ciments et ses groupes d'appartenance

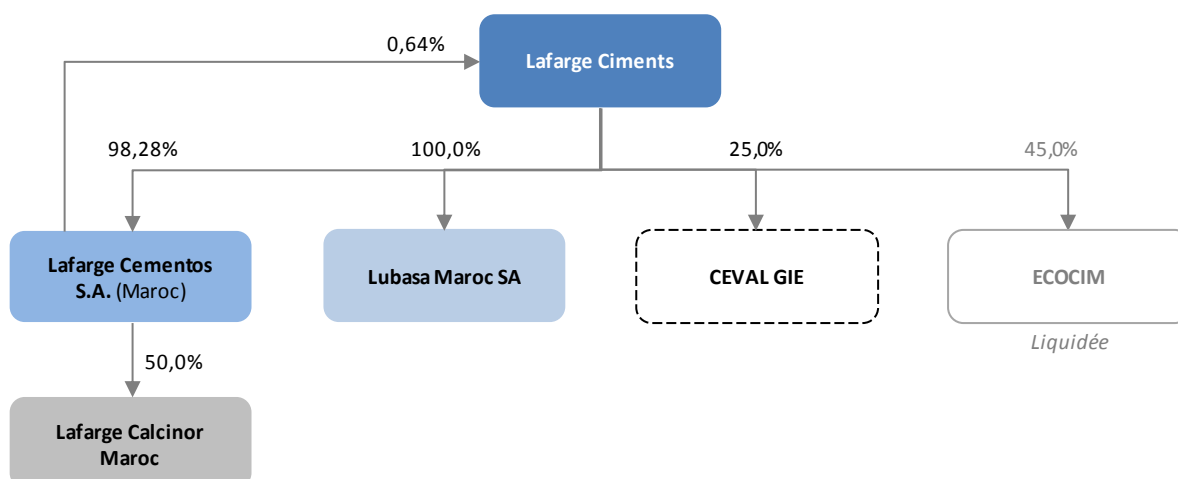
Montants facturés à Lafarge Ciments (en kMAD)	2013	2014	2015
GROUPE LAFARGEHOLCIM			
Redevance assistance technique	40 611	39 470	41 679
SNI			
Redevance assistance technique	40 611	39 470	41 679
Achat d'énergie éolienne	78 145	158 539	214 596

Source : Lafarge Ciments

V.5. Filiales de Lafarge Ciments

La structure juridique du groupe Lafarge Ciments au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

Structure juridique du groupe Lafarge Ciments au 31 décembre 2015



Source : Lafarge Ciments

V.5.1. Lafarge Cementos S.A.

Présentation

La fiche signalétique de la société Lafarge Cementos S.A. au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

Dénomination sociale	LAFARGE CEMENTOS S.A.
Siège social	Ancienne route de Rabat – Km 19 BP 1530 - Tanger
Coordonnées	Tél: +212 5 39 393 339 Fax: +212 5 22 50 55 55
Date de constitution	1950
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation de ciments
Capital social	2 014 200 MAD divisé en 20 142 actions de 100 MAD chacune de valeur nominale
Montant du capital détenu par Lafarge Ciments	1 979 500 MAD
Nombre d'actions détenues par Lafarge Ciments	19 795 actions
Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Lafarge Ciments	98,28%
Autres actionnaires et parts respectives dans le capital	1,72 % détenu du capital par d'autres actionnaires nominatifs

Source : Lafarge Ciments

Lafarge Cementos, à l'origine dénommée Cementos Tanger SA (créée en octobre 1950) est issue de la fusion par absorption de Cementos Marroquies CMA par Cementos Tanger suivant les AGE du 5 novembre et du 3 décembre 1998. Depuis 2008, Lafarge Cementos opère en tant que station de broyage, s'approvisionnant en clinker auprès de Lafarge Ciments.

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Lafarge Cementos S.A. sur la période 2013-2015 :

En kMAD	2013	2014	2015	Var. 13-14	Var. 14-15
Fonds propres	204 872	234 069	202 107	14,3%	-13,7%
Dette nette	-1 130	61 384	62 233	Ns	1,4%
Chiffre d'affaires	491 571	482 226	487 836	-1,9%	1,2%
Résultat net	147 214	176 636	144 785	20,0%	-18,0%
Dividendes perçus* par Lafarge Ciments	142 078	144 848	173 640	1,9%	19,9%

Source : Lafarge Ciments

(*) Dividendes perçus en N+1 au titre de l'année N

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées avec Lafarge Cementos S.A.

Convention écrite de gestion de trésorerie

Parties concernées : Lafarge Maroc, Lafarge Ciments filiale à 69,4% de Lafarge Maroc, Lafarge Cementos filiale à 98,3% de Lafarge Ciments et Lafarge Plâtres Maroc filiale à 100% de Lafarge Maroc.

Nature et objet de la convention : Convention de gestion de trésorerie conclue entre les parties ci-dessus en date du 31 mars 2002, dont Lafarge Ciments est le centralisateur, afin de mettre en commun l'ensemble des disponibilités financières pour favoriser une gestion optimale du recours au crédit et du placement des excédents de trésorerie pour l'ensemble des parties au contrat.

Modalités essentielles : Il a été convenu dans la convention que les avances consenties portent intérêt à un taux fixé en fonction des conditions de marché et de l'intérêt commun des sociétés concernées. Ce taux a été maintenu à 3% en 2015.

Le tableau ci-dessous récapitule les montants comptabilisés et décaissés par Lafarge Cementos au titre de cette convention sur les trois derniers exercices :

En kMAD	2013	2014	2015
Charges d'intérêt comptabilisées (HT)	1 148	3 085	1 837
Montant décaissé	241	4 416	2 020

Source : Lafarge Cementos S.A.

Convention de transfert de droits au titre de l'assistance technique reçue

Parties concernées : Lafarge Maroc et Lafarge Cementos, filiale indirecte de Lafarge Maroc.

Nature et objet de la convention : En date du 23 décembre 1998, une convention a été conclue entre Lafarge Maroc et Lafarge Cementos portant effet à partir de 1999, selon laquelle Lafarge Maroc accepte de transférer à Lafarge Cementos l'intégralité des droits contractuels qu'elle détient au titre des deux conventions d'assistance technique et de gestion passées avec la SNI, d'une part, et Lafarge France d'autre part.

Modalités essentielles : En contrepartie de l'assistance technique et de gestion dispensée par la SNI et Lafarge France, Lafarge Cementos verse à Lafarge Maroc une rémunération annuelle portée, suivant avenant du 26 mai 2003, à 2,5 % du chiffre d'affaires cumulé hors TVA et ristournes (avec effet au 1^{er} janvier 2003).

Le tableau ci-dessous récapitule les montants comptabilisés et décaissés par Lafarge Cementos au titre de cette convention sur les trois derniers exercices :

En kMAD	2013	2014	2015
Rémunération annuelle comptabilisée (HT)	12 285	12 045	12 179
Montant décaissé	14 080	14 958	14 193

Source : Lafarge Cementos S.A.

Autres conventions réglementées

A l'exception des deux conventions mentionnées ci-dessus, il n'existe pas d'autres conventions réglementées (au sens de l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée) avec Lafarge Cementos S.A.

V.5.2. Lubasa Maroc S.A.

Présentation

La fiche signalétique de la société Lubasa Maroc au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

Dénomination sociale	LUBASA MAROC S.A.
Siège social	Angle Mohammed Diouri & Jamal Eddine Al Afghani, Imm n°1, Appt 2 - Kénitra
Coordonnées	Tél: +212 5 22 52 49 72 Fax: +212 5 39 393 357
Date de constitution	2011
Domaine d'activité	Projet de cimenterie
Capital social	1 000 000 MAD divisé en 10 000 actions de 100 MAD chacune de valeur nominale
Montant du capital détenu par Lafarge Ciments	999 600 MAD
Nombre d'actions détenues par Lafarge Ciments	9 996 actions
Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Lafarge Ciments	99,96%
Autres actionnaires et parts respectives dans le capital	4 actionnaires détenteurs d'une action de garantie chacun

Source : Lafarge Ciments

Lubasa Maroc est une société rachetée au groupe espagnol Lubasa par Lafarge Ciments en 2011. La société porte un projet de cimenterie dans la région de Zagotta (dans la province de Sidi Kacem), avec un bail sur un terrain de 200 ha auprès de la DAR (Direction des Affaires Rurales). Ce projet est à l'étude.

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Lubasa Maroc sur la période 2013-2015 :

En kMAD	2013	2014	2015	Var. 13-14	Var. 14-15
Fonds propres	-6 300	-11 717	-17 002	-86,0%	-45,1%
Dette nette	22	22	22	0,0%	0,0%
Chiffre d'affaires	0	0	0	Ns	Ns
Résultat net	-5 259	-5 417	-5 285	-3,0%	2,4%
Dividendes perçus* par Lafarge Ciments	0	0	0	Ns	Ns

Source : Lafarge Ciments

(*) Dividendes perçus en N+1 au titre de l'année N

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Lafarge Ciments S.A. et Lubasa Maroc

Néant.

V.5.3. Autres filiales

Lafarge Calcinor Maroc S.A.S

Lafarge Calcinor Maroc est une société par actions simplifiée détenue à 50% par Lafarge Cementos S.A. (elle-même filiale à 98,28% de Lafarge Ciments), et à 50% par Calcinor Espagne.

Créée en 2009, la société est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de chaux. Elle dispose à cet effet d'une capacité de production de 180 kT, avec un premier four de 80 kT construit en 2011, et un deuxième four de 100 kT construit en 2013.

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Lafarge Calcinor Maroc sur la période 2013-2015 :

En kMAD	2013	2014	2015	Var. 13-14	Var. 14-15
Fonds propres	171 517	172 256	177 699	0,4%	3,2%
Dette nette	127 534	97 076	64 296	-23,9%	-33,8%
Chiffre d'affaires	60 236	73 583	92 123	22,2%	25,2%
Résultat net	1 937	739	5 443	-61,8%	636,2%
Dividendes perçus* par Lafarge Cementos	0	0	0	Ns	Ns

Source : Lafarge Ciments

(*) Dividendes perçus en N+1 au titre de l'année N

CEVAL (GIE)

CEVAL est un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) sans capital, créé en juillet 2013 à parts égales (25% respectivement) entre Lafarge Ciments, Holcim Maroc, Asment Temara et Ciments du Maroc.

Le groupement est chargé de la gestion et de l'organisation de l'enlèvement et de la distribution de cendres volantes au profit de ses membres, en fonction de leurs besoins respectifs, pour la fabrication de ciments, de clinker et autres produits connexes. Il procède à l'achat de cendres volantes auprès de TAQA Morocco en vertu d'un contrat initialement passé par Lafarge Ciments puis cédé au GIE, chaque membre s'étant engagé à reprendre les cendres selon une répartition arrêtée dans le règlement intérieur du groupement.

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de CEVAL sur la période 2013-2015 :

En kMAD	2013	2014	2015	Var. 13-14	Var. 14-15
Dette nette	173	-102	-1 706	-159,2%	1564,4%
Chiffre d'affaires	7 126	39 921	52 866	460,2%	32,4%

Source : Lafarge Ciments

(*) Dividendes perçus en N+1 au titre de l'année N

ECOCIM

Ecocim est une société anonyme simplifiée créée le 11 octobre 2007 avec un capital de 2 000 000 MAD, réparti entre Lafarge Ciments à hauteur de 45%, Ciments du Maroc à hauteur de 30% et Asment de Témara à hauteur de 25%.

L'objet de cette société était d'assurer la collecte, l'importation, le transport, le traitement, et le recyclage de déchets en combustibles de substitution en vue de leur valorisation dans les fours des cimenteries de ses actionnaires.

La société a été dissoute par anticipation suivant l'AGE du 24 décembre 2013, et la clôture de la liquidation a été prononcée suivant l'AGE des actionnaires en date du 3 juillet 2015.

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers d'ECOCIM sur la période 2013-2015 :

En kMAD	Du 01/01/13 au 24/12/2013*	Du 25/12/13 au 31/03/2014*	Du 25/12/14 au 01/07/2015*
Fonds propres	3 315	3 203	3 015
Dette nette	-2 327	-3 571	-3 015
Chiffre d'affaires	26 687	0	0
Résultat net	-6 995	-112	-315

Source : Lafarge Ciments

(*) L'AG ayant décidé la liquidation d'Ecocim s'est tenue le 24/12/2013, date correspondant au bilan de liquidation de la société. Les états financiers présentés sur les années 2014 et 2015 reflètent les quelques opérations qui ont été passées au-delà de la date de liquidation.

V.6. Activités de Lafarge Ciments

Lafarge Ciments est un groupe industriel spécialisé dans la création et l'exploitation d'usines de ciment et de tous matériaux de construction ainsi que la production et la commercialisation de tous agrégats et liants hydrauliques pouvant être employés dans la construction et les travaux publics, notamment le clinker, le ciment, les bétons, les granulats et la chaux.

V.6.1. Ciment

La production de ciment est, historiquement, le cœur de métier de Lafarge Ciments. Le ciment est le plus utilisé des liants hydrauliques. Il entre dans la composition du béton, auquel il confère notamment sa résistance. C'est un matériau de construction de haute qualité, économique, et utilisé dans les projets de construction du monde entier.

Lafarge Ciments est présent dans les principaux marchés marocains (Grand Casablanca, Nord, Centre...) et a lancé un projet de nouvelle cimenterie dans la région du Souss ainsi qu'une station de broyage dans la région de Laâyoune.

Les cimenteries de Lafarge Ciments se distinguent au sein du groupe LafargeHolcim par leurs performances. La fiabilité des broyeurs et des fours des cimenteries de Lafarge Ciments, indicateur de performance et de maîtrise opérationnelle, s'élève à plus 97% dans toutes ses usines :

	2013	2014	2015
Coefficient fiabilité broyeurs ciment	98,5%	98,3%	97,6%
Coefficient fiabilité Fours	98,5%	98,4%	97,3%

Source : Lafarge Ciments

Toutes les usines de Lafarge Ciments sont certifiées ISO 9001 (qualité) et ISO 14001 (environnement) depuis 2005²² conjointement par les experts de l'AFNOR (Agence Française de Normalisation) et de l'IMANOR (Institut Marocain de la Normalisation). Ces certifications ont été renouvelées pour la dernière fois en 2014 pour une durée de 3 ans.

Par ailleurs, pour les besoins de ses usines de ciment, Lafarge Ciments exploite des carrières de matières premières :

- l'usine de Bouskoura exploite depuis 1983 une carrière pour ses besoins en calcaire et schiste, d'une capacité de production annuelle de 4 000 kT. Le calcaire et les schistes servent à la production du clinker. Le calcaire est ajouté comme additif pour la production du ciment. Le permis d'exploitation de cette carrière est détenu par Lafarge Ciments ;
- la cimenterie de Meknès exploite trois carrières, dont le permis d'exploitation est détenu directement par Lafarge Ciments :
 - ✓ deux carrières de calcaire à la commune de Dkhissa (Zone D & Zone 4), qui exploitent un gisement de calcaire et alimentent l'usine de Meknès par 1 500 kT/ an ;
 - ✓ une carrière de pouzzolane à la commune rurale de Timehedet (province d'Ifrane) qui alimente l'usine par la pouzzolane utilisée pour la fabrication du ciment, à hauteur de 60 kT/an.
- l'usine de Tétouan, pour ses besoins en calcaire et pélites, exploite une carrière de calcaire ainsi qu'une carrière de pélites en appoint aux achats externes de pélites (entrant dans la production du clinker). La capacité annuelle de la carrière calcaire est de 2,4 MT, tandis que celle de la carrière de pélites est de 0,3 MT. Les permis d'exploitation de ces deux carrières sont détenus par Lafarge Ciments.

²² Certification ISO 14001 de l'usine de Meknès depuis 2002

V.6.2. Granulats

Les granulats sont des fragments de roche de différentes tailles. Ils remplissent 3 fonctions principales : le soutien, grâce à leur résistance, le remplissage et l'embellissement. Ils constituent la substance naturelle la plus consommée dans le monde.

Extraits des carrières, ils sont concassés puis calibrés pour donner une multitude de produits (graviers, gravillons, sable, etc.) et autant d'usages (construction routes, autoroutes et voies ferrées, les remblais, les bunkers des golfs, les plages de loisirs, le revêtement de terrains de sport, etc.). Ils peuvent également être mélangés à un liant : avec du ciment pour faire du béton, avec du bitume pour produire des enrobés.

Lafarge Ciments exploite une carrière de granulats et une unité de concassage, qui fournissent une gamme variée de produits (sables, graves routières et graviers pour béton et enrobé) :

- carrière Gravel à Sahel Oulad Hriz : exploite un gisement de quartzite et fournit le marché du Grand Casablanca. D'une capacité annuelle de 700 kT, la carrière de Gravel sert les acteurs routiers de référence ainsi que les clients BTP. Le permis d'exploitation de cette carrière est détenu directement par Lafarge Ciments ;
- station de concassage de Tiflet : démarrée en décembre 2012, la station de concassage de Tiflet est située sur un gisement alluvionnaire. D'une capacité annuelle de 300 kT, elle fournit les marchés de Rabat et de Meknès en sable de qualité, et est destinée particulièrement aux activités du béton prêt à l'emploi et à la préfabrication. Sur cette carrière, le permis d'exploitation est détenu par un partenaire.

Par ailleurs, un projet de carrière à Tétouan concerne un gisement de calcaire massif, dont Lafarge Ciments détient les permis d'exploitation. Actuellement, ce projet est à l'arrêt à cause de l'opposition des riverains (carrière Tamazakt). Une fois le projet réalisé, la capacité prévue de la carrière devrait être de 1 200 kT/an.

V.6.3. Béton prêt à l'emploi

Le béton prêt à l'emploi est l'un des débouchés importants des industries du ciment et des granulats. Lafarge Ciments est présent sur 27 sites béton (7 sites réseau, et 11 sites mobiles) à fin 2015.

Lafarge Ciments fournit à ses clients des solutions bétons adaptées à leurs besoins (bétons normalisés et bétons spéciaux), ainsi que des conseils utiles dans leur usage. Le béton prêt à l'emploi est livré sur les chantiers, transport inclus. Les camions assurent les livraisons depuis les centrales vers le chantier de destination, dans un rayon de 40 km. Le transport du béton par camions-toupies est sous-traité par Lafarge Ciments à des prestataires de service externes.

Lafarge Ciments propose également à ses clients un ensemble de services associés qui concernent l'ensemble de la chaîne de valeur de l'activité bétons :

- centrales mobiles : disposant d'un parc de plusieurs centrales dotées de malaxeurs de capacité différentes (1 à 3 m³), Lafarge Ciments propose des solutions produits et matériels adaptées à la réalisation de chantiers importants ou trop éloignés d'une centrale fixe. Ces centrales mobiles permettent ainsi de réaliser de grands chantiers d'infrastructures mais aussi des chantiers de logements (pour des programmes de construction de plus de 1 000 appartements) ;
- pompage : la pompe à béton permet des coulages rapides pour tous les types de chantiers. Elle est indispensable pour des coulages inaccessibles avec les moyens habituels de mise en œuvre. Lafarge Ciments ne dispose pas de pompes à bétons en propre, ces pompes étant en sous-traitance. Le coulage du béton est réalisé par les ouvriers de chaque chantier ;
- solution « Fourni-posé » : Lafarge Ciments offre à ses clients la solution de bétons décoratifs Artevia en Fourni-posé. Cette solution clé en main comprend la fourniture du béton prêt à l'emploi Artevia et le service de mise en œuvre (ou pose) de ce béton à travers son réseau d'applicateurs agréés (Artevia Pro).

Ce réseau de professionnels est constitué de partenaires (sous-traitants) formés qui ont pour objectif de veiller à une mise en œuvre dans les règles de l'art des bétons esthétiques Artevia. Ainsi, pour la réalisation de ces revêtements décoratifs, le client a un seul interlocuteur, en l'occurrence Lafarge Ciments, pour la fourniture et la mise en œuvre de cette solution constructive béton ;

- contrôle qualité : Lafarge Ciments a mis en place un réseau de laboratoires régionaux et un laboratoire central afin d'assurer un suivi régulier de la performance des bétons fournis. Les clients peuvent ainsi bénéficier à la demande d'un service de contrôle supplémentaire des bétons livrés sur leurs chantiers avec une traçabilité documentée ;
- assistance technique : accompagnement dans la réalisation des chantiers.

V.6.4. Chaux

A travers Lafarge Calcinor Maroc, joint-venture à 50/50 entre Calcinor Espagne et Lafarge Cementos (filiale à 98,28% de Lafarge Ciments), le groupe Lafarge Ciments est également actif dans la production de la chaux, avec une usine à Tlat Loulad.

Conçue selon les meilleurs standards internationaux, cette usine est la seule unité de production industrielle de chaux au Maroc. Sa capacité de production atteint 180 kT ce qui lui permet de répondre à la croissance de la demande en provenance des aciéries et de servir d'autres secteurs d'activités. La chaux est en effet utilisée dans plusieurs industries, notamment la sidérurgie, l'agriculture, l'activité minière, la construction, le traitement des sols pour stabilisation et l'environnement (traitement de l'eau, traitement des boues...).

V.6.5. Description des cycles de production

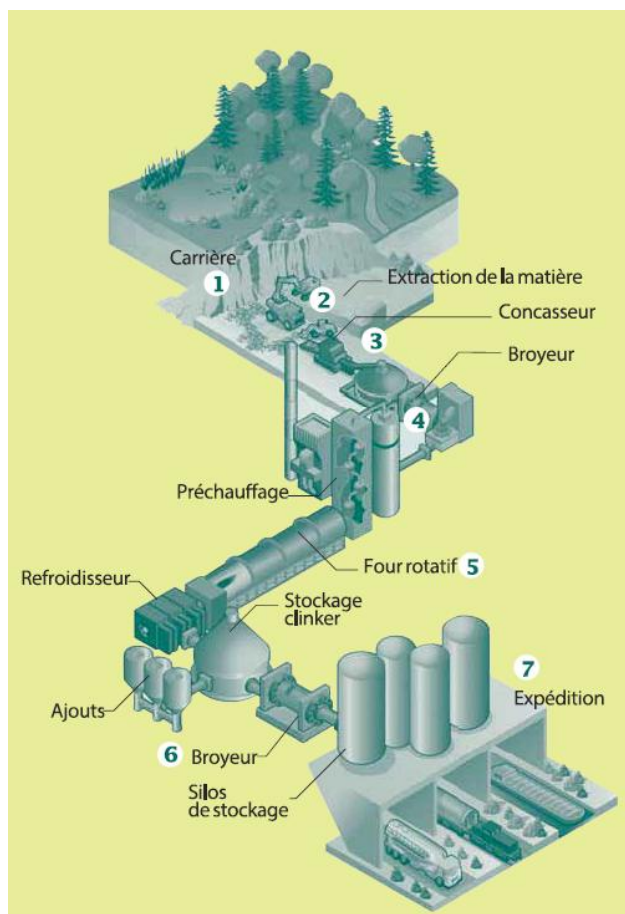
Procédé de production du ciment

Les matières premières nécessaires à la production de ciment sont le carbonate de calcium, la silice, l'alumine et le minerai de fer. Elles sont, pour l'essentiel, tirées de la roche calcaire, de la craie, de la marne, du schiste argileux et de l'argile. Ces matières premières sont concassées, puis broyées et mélangées dans des proportions adéquates. Le mélange est ensuite introduit dans un four rotatif et chauffé à une température d'environ 1 500 degrés Celsius (°C) pour obtenir du clinker.

Broyé avec du gypse, celui-ci permet d'obtenir le ciment. Il est également possible de substituer à certaines matières premières – ou d'ajouter en fin du processus de fabrication - d'autres composants : calcaire, laitier broyé (sous-produit de la fabrication de l'acier), cendres volantes (provenant de la combustion du charbon dans les centrales thermiques) ou pouzzolane (scories volcaniques). Cette technique permet notamment de réduire la facture énergétique et les émissions de CO₂ et d'élargir la gamme de produits.

Le schéma ci-dessous résume le processus de production du ciment par Lafarge Ciments :

Processus de production du ciment



Source : Lafarge Ciments

Extraction et broyage des matières premières

Les matières premières qui entrent dans la fabrication du ciment (carbonate de calcium, silice, alumine et minerai de fer) sont généralement extraites de roche calcaire, de craie, de schiste ou d'argile. Ces matières premières sont prélevées des carrières par extraction ou dynamitage. Ces minéraux naturels sont ensuite broyés mécaniquement. À ce stade, d'autres matières, comme des sous-produits d'autres industries, peuvent être ajoutées pour obtenir la composition chimique souhaitée.

Le broyage permet de produire une fine poudre, appelée « cru de ciment », qui est ensuite préchauffée, puis placée dans un four où elle est soumise à d'autres procédés.

Chauffage et broyage du cru de ciment

Le four est au cœur du procédé de fabrication du ciment. Une fois dans le four, le cru de ciment est chauffé à environ 1 500 degrés Celsius (°C). À cette température, des réactions chimiques se produisent et entraînent la formation du clinker, substance qui contient des silicates de calcium hydrauliques.

Pour chauffer des matières à une température aussi élevée, il faut produire une flamme de 2 000°C à l'aide de carburants fossiles, de sous-produits d'autres industries, ou de déchets. Le four est incliné de trois degrés par rapport à l'horizontale, ce qui permet à la matière de le traverser en 20 à 30 minutes.

À sa sortie du four, le clinker est refroidi, puis entreposé, avant d'être broyé afin de produire le ciment.

Broyage et expédition du ciment

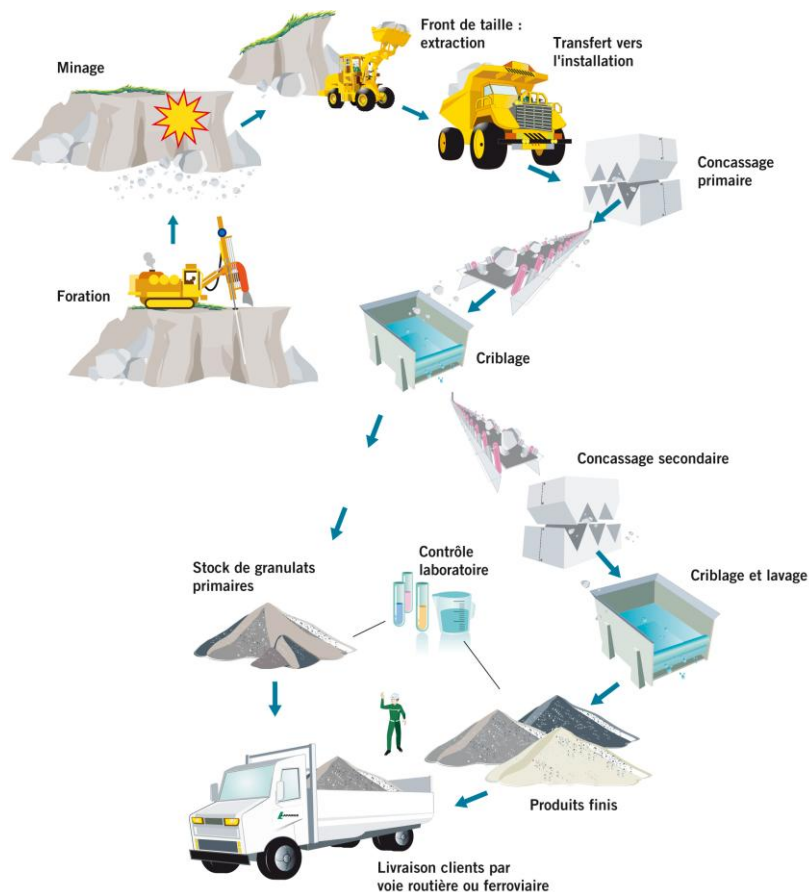
Une petite quantité de gypse naturel ou artificiel (de 3% à 5%) est ajoutée au clinker pour réguler le durcissement du ciment. Ce mélange est ensuite moulu très finement pour obtenir du « ciment pur ». Pendant cette phase, d'autres matières, appelées « additifs », pourraient être ajoutées en plus du gypse ; on parle alors de « ciment composé ». Ces additifs d'origine naturelle ou industrielle sont dosés pour conférer au ciment des propriétés précises : perméabilité réduite, résistance accrue aux sulfates et aux environnements agressifs, maniabilité améliorée, meilleure qualité des finis, etc.

Enfin, le ciment est entreposé dans des silos avant d'être expédié en vrac ou en sacs aux chantiers où il sera utilisé.

Procédé de production des granulats

Le schéma ci-dessous résume le processus de production des granulats par Lafarge Ciments :

Processus de production des granulats



Source : Lafarge Ciments

Approvisionnement

Trois sources principales d'approvisionnement peuvent être distinguées.

- les roches meubles : sables, matériaux alluvionnaires (constitués par les anciens lits de rivière). On parle alors de sable roulé, car les grains de sable sont ronds (ex : carrière de Tiflet) ;
- les roches massives : calcaires et roches dures ou d'origine volcanique. On parle de sable concassé, car les grains de sable sont anguleux.

- les matériaux issus du recyclage, souvent d'origine industrielle : matériaux issus de démolitions, bétons recyclés, ballasts de chemin de fer, etc.

Extraction

Le décapage du recouvrement superficiel (de l'ordre du mètre) est réalisé au préalable de l'ouverture d'une nouvelle fosse, avec la pelle sur chenille. Le remblais constitué essentiellement de terre végétale est amené en bordure du site d'extraction et servira plus tard lors de la réhabilitation.

Les matériaux sont ensuite abattus à l'explosif sur trois niveaux de front de 10 mètres environ.

Les matériaux sont repris par une pelle sur chenille, et amenés au concasseur primaire par 2 à 3 camions de 25 à 30 T de charge utile.

Les pistes sont positionnées autant que possible sur les pérites et sur les fronts nord des fosses afin de limiter le volume de quartzite perdu par les infrastructures.

Installation de traitement

Une fois extraits, les matériaux sont transportés jusqu'au site de traitement où intervient le scalpage. Cette opération consiste à trier les éléments indésirables : les blocs, l'argile, etc.

Le produit scalpé est concassé une première fois : il passe de l'état de bloc à l'état de pierre. L'opération est renouvelée une ou plusieurs fois, pour réduire la taille des fragments obtenus.

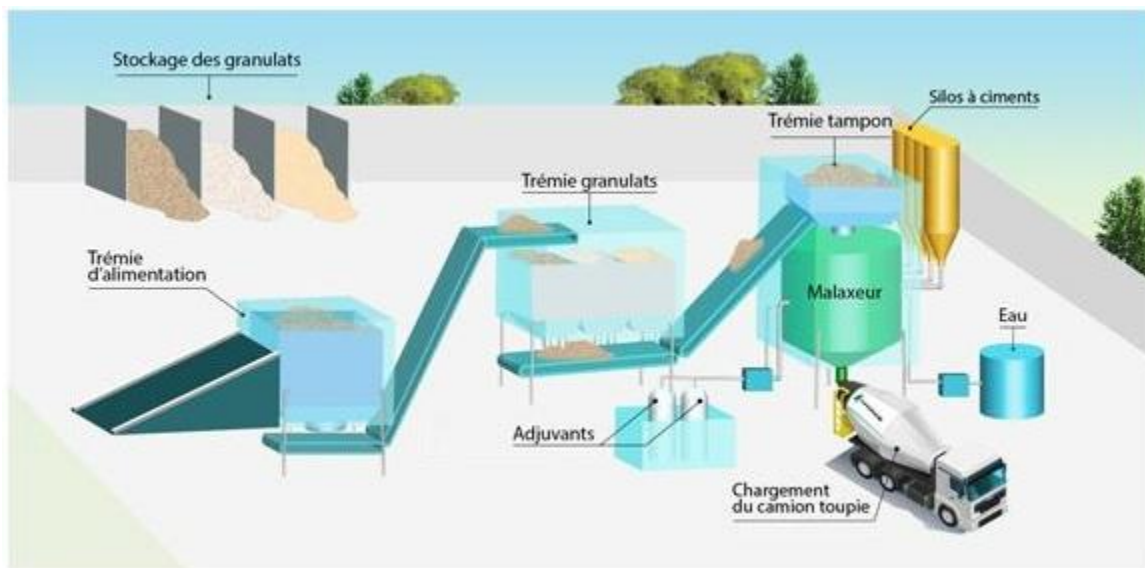
Le résultat est ensuite criblé pour obtenir les granulats de granularité voulue. Les fractions les plus grosses rejetées par le crible sont à nouveau broyées, puis criblées, jusqu'à obtention de la taille souhaitée.

Certaines catégories de granulats, comme les sables et graviers, subissent des traitements complémentaires : lavage, cyclonage et débouillage qui contribuent essentiellement à les rendre plus propres.

[Procédé de production du béton prêt à l'emploi](#)

Le schéma ci-dessous résume le processus de production du béton prêt à l'emploi :

[Processus de production du béton prêt à l'emploi](#)



Source : Lafarge Ciments

Choix et dosage des composants

Matériau indispensable à la très grande majorité des constructions dans le monde, le béton est obtenu en mélangeant des granulats, du ciment, des adjuvants et de l'eau, en différentes proportions selon le type de produit à obtenir.

Dans ce mélange, le ciment joue le rôle de liant et modifie les qualités et usages du béton :

- le ciment Portland est utilisé dans la préparation des bétons armés ;
- le ciment Portland composé est destiné aux travaux de dallage et aux routes ;
- les autres types de ciment sont réservés aux travaux nécessitant des durabilités d'ouvrages importantes.

Aux autres composants essentiels du béton, les granulats se caractérisent par les propriétés intrinsèques de la roche dont ils sont issus. La coloration et les caractéristiques mécaniques et physico-chimiques des granulats influencent directement les propriétés esthétiques, mécaniques et de durabilité du béton.

Des adjuvants peuvent être ajoutés en faible quantité pour doter le béton de caractéristiques spécifiques :

- les plastifiants permettent de produire un béton de qualité égale ainsi qu'un béton très fluide, en utilisant moins d'eau ;
- les superplastifiants ou fluidifiants, qui renforcent la fluidité, sont utilisés pour produire des bétons autoplaçants (Agilia®) et autonivelants ;
- les hydrofuges de masse rendent les bétons imperméables ;
- les entraîneurs d'air rendent le béton insensible au gel et aux produits dégivrants ;
- les accélérateurs de prise permettent de « décoffrer » rapidement ;
- les retardateurs sont utilisés pour maintenir l'ouvrabilité du béton.

Malaxage

Une fois que les constituants sont dosés, ils sont introduits dans le malaxeur. L'opération de malaxage consiste à homogénéiser les constituants par la rotation de palettes en acier, pendant un temps variant de 35 à 55 secondes.

Livraison

Le transport du béton prêt à l'emploi nécessite l'utilisation de bétonnières portées ou « toupies » afin d'acheminer le béton frais jusqu'au lieu de coulage. Leur capacité va d'un minimum de 6 m³ à un maximum de 8 m³.

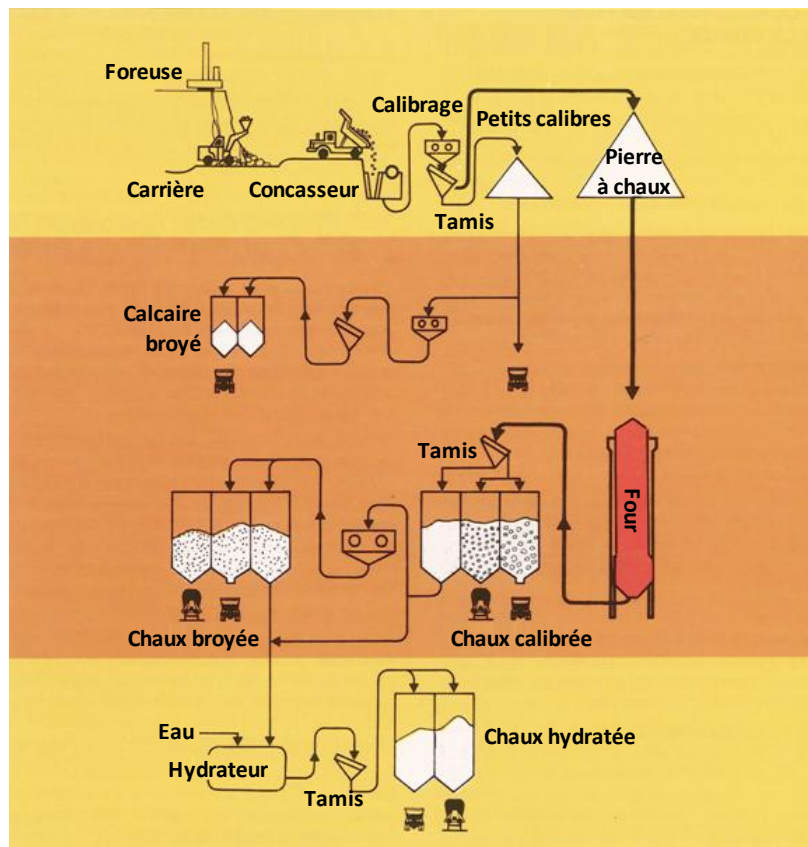
Le béton prêt à l'emploi est un produit frais et doit être mis en œuvre rapidement, en 30 minutes maximum après son arrivée sur le chantier. La durée de transport en est donc limitée. Les conditions météorologiques jouent également sur le temps de livraison du béton. Limité à 1h30 maximum, la température, l'hygrométrie ou encore le vent peuvent modifier le temps de transport du béton. Pour pallier ces désagréments, des retardateurs de prise et des plastifiants sont utilisés.

Par ailleurs, les toupies sont régulièrement lavées afin de prévenir l'introduction de corps étrangers et éviter le mélange de bétons différents.

Procédé de fabrication de la chaux

Le schéma ci-dessous résume le processus de production de la chaux par Lafarge Calcinor Maroc :

Processus de production de la chaux



Source : Lafarge Calcinor Maroc

La roche calcaire (carbonates de calcium), extraite de la carrière et sélectionnée selon sa composition chimique et sa granulométrie, est calcinée à une température supérieure à 900°C dans un four vertical alimenté en petcoke principalement. Le carbonate de calcium se dissocie alors pour donner de l'oxyde de calcium (chaux vive = CaO).

La chaux vive ainsi produite est criblée, concassée ou broyée et stockée en fonction des caractéristiques demandées par les clients.

Une partie de la production de chaux vive peut également être transformée en chaux hydratée en ajoutant de l'eau de façon contrôlée. Selon la quantité d'eau ajoutée et l'usage prévu, on obtient une chaux hydratée (Ca(OH)₂ = hydroxyde de calcium), sous la forme d'une poudre sèche et très fine.

V.6.6. Gamme de produits

La gamme des ciments

La gamme des ciments de Lafarge Ciments est déclinée ci-après en fonction du type de conditionnement :

Ciments sac

Produits	Sac	Description	Applications
DWAM 55	45 kg	Ciment gris Portland composé classe 55 Prise Mer. Adapté pour les bétons armés y compris dans un milieu fortement agressif (type milieu marin).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structures en sous-sol ; radier, semelle, fondation, longrine, poteaux/ poutres, voile, chainage ; ▪ Construction en bordure de mer : fondations, structures, dalles et planchers ; ▪ Applications de structures en contact avec une nappe phréatique.
SWARI 45	50 kg	Ciment gris Portland composé, classe 45. Ciment multi-usages, pour béton et mortier.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fondations : semelles, longrines, voile, poteaux/poutre, plancher, dallage ; ▪ Maçonnerie : mortier de montage, dressage, finition ; ▪ Éléments préfabriqués en béton armé et non armé.
PREFA	50 kg	Ciment gris Portland composé classe 45. Parfaitement adapté et dédié à la fabrication des petits éléments de préfabrication.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bloc béton ; ▪ Hourdis ; ▪ Carreaux de ciment ; ▪ Poteaux de clôture ; ▪ Pavés autobloquants ; ▪ Convient pour la fabrication de poutrelles en béton armé.
L'BYAD	25 kg 40 kg	Ciment blanc. Adapté pour tous les usages de finition esthétique.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Béton architectonique ; ▪ Préfabrication: revêtement (carreaux, balustrades, pavés autobloquants colorés) ; ▪ Mosaïque ; ▪ Margelles de piscines ; ▪ Mortiers de jointements ; ▪ Mortiers colorés pour enduit.
L'BNI 35	50 kg	Ciment gris Portland composé classe 35. Adapté pour tous les usages en mortier et travaux de maçonnerie.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montage des murs : jointements de briques/blocs ; ▪ Mortier pour enduit de dressage et finition ; ▪ Utilisé comme ciment colle pour les revêtements de sols et murs ; ▪ Confection des chapes.
MARTOUB MIX	25 kg	Mortier ciment gris prêt à l'emploi, projeté par machine.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enduit pour les travaux de revêtements des murs intérieurs et façades.

Source : Lafarge Ciments

Ciments vrac

Produits	Description	Applications
CPJ 45	Ciment Portland dont les constituants principaux sont le clinker, le gypse et les ajouts (calcaire, cendres volantes ou pouzzolane).	Production de bétons armés courants et des bétons destinés aux travaux de masse (barrages, radiers, fondations...).
CPJ 55	Ciment Portland dont les constituants principaux sont le clinker, le gypse et les ajouts (calcaire, cendres volantes ou pouzzolane).	Production de bétons destinés aux ouvrages fortement sollicités en béton armé.
CPA 65	Ciment Portland dont les constituants principaux sont le clinker (avec un minimum de 95%) et le gypse.	Production de bétons destinés à la préfabrication d'éléments nécessitant de hautes résistances à jeune âge (8h, 16h, 24h, etc.) permettant un décoffrage rapide des éléments préfabriqués en : <ul style="list-style-type: none"> ▪ béton creux (blocs) ; ▪ béton armé (poutrelles) ; ▪ béton précontraint (poutrelles, dalles alvéolées, poutres...).

Produits	Description	Applications
CPJ 55 PM au calcaire	Ciment Portland dont les constituants principaux sont le clinker (avec un minimum de 90%), le gypse et le calcaire.	Production de bétons pour des structures réalisées dans un environnement agressif marin (présence de chlorures).
CPJ 55 PM aux cendres volantes	Ciment Portland dont les constituants principaux sont le clinker (avec un minimum de 80%), le gypse et les cendres volantes.	Production de bétons pour des structures exigeant une très bonne durabilité et réalisées dans un environnement marin (présence de chlorures).
PMES 55	Ciment CLC (A) dont les constituants principaux sont le clinker (avec un minimum de 60%), le gypse, les cendres volantes et le laitier.	Production de bétons pour des structures exigeant une très bonne durabilité et réalisées dans un environnement très agressif à haute teneur en sulfates.

Source : Lafarge Ciments

La gamme des granulats

La gamme des granulats de Lafarge Ciments se décline comme suit :

Produits	Description	Applications
Gravettes pour béton	Matériaux graveleux destinés à constituer le mélange minéral du béton.	Fabrication des bétons.
Sable de concassage	Sable dérivé des opérations de concassage des granulats.	Maçonnerie et fabrication des bétons.
Graves pour couches de chaussées	Matériaux graveleux destinés à la construction de chaussées.	Construction routière.
Grain de riz	Matériau situé du point de vue granulométrie entre les sables et les gravettes.	La préfabrication.
Sables lavés pour béton	Sable fin d'un apport maîtrisé.	La préfabrication.

Source : Lafarge Ciments

La gamme de bétons prêts à l'emploi

Les principales catégories de bétons prêts à l'emploi de Lafarge Ciments sont les suivantes :

Produits	Description	Applications
Bétons à caractéristiques normalisées (BPS)	Bétons à caractéristiques spécifiées conformes à la norme NM 10.1.008-2009. Le producteur conserve l'initiative de la composition dans les limites fixées par la norme.	Travaux de construction publics et privés de différents genres.
Bétons à caractéristiques spécifiées (BCP)	Bétons à composition prescrite pour lesquels la composition et les constituants à utiliser sont spécifiés au producteur conformément à la norme 10.1.008-2009, essentiellement des demandes spécifiques de dosage. Très peu utilisé par les prescripteurs qui doivent avoir une réelle compétence de formulation des bétons.	Travaux de construction publics et privés de différents genres.
Bétons spéciaux Gamme Ultra	Bétons à caractéristiques spécifiées (BPS) à la norme 10.1.008-2009 qui possèdent des caractéristiques complémentaires qui n'ont pas été prévues par la norme, mais qui sont expressément demandées par les clients (Ultra hydrofuge, Ultra retard, Ultra accéléré, Ultra résistance à jeune âge, Ultra remplissage, Ultra résistance chimique, Ultra fibres métal et Ultra Fibres synthétiques, Ultra léger, Ultra projeté, Ultra extrudé, Ultra thermique).	Travaux de construction publics et privés de différents genres.
Bétons spéciaux décoratifs Artevia Relief	Bétons à la norme 10.1.008-2009 désactivables destinés à obtenir un parement laissant apparaître les granulats à la surface en alliant les qualités structurelles d'un dallage en béton. Réalisés par des entreprises applicateurs (ArteviaPro) maîtrisant l'application.	Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc.

Produits	Description	Applications
Bétons spéciaux décoratifs Artevia Empreinte	Bétons à la norme NM 10.1.008-2009 spécialement formulés et destinés à l'application de moules par des entreprises applicateurs (ArteviaPro) spécialisées, pour obtenir des effets esthétiques marqués en surface (effets bois, pierre, pavés...) en alliant les qualités structurelles d'un dallage en béton.	Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc.
Bétons spéciaux décoratifs Artevia Roche	Bétons à la norme 10.1.008-2009 destinés à l'abrasion par machines spécifiques réalisés par des entreprises applicateurs (ArteviaPro) spécialisées pour obtenir un effet pierre bouchardée en alliant les qualités structurelles d'un dallage en béton.	Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc.
Bétons spéciaux décoratifs Artevia Color	Bétons à la norme 10.1.008-2009 de couleur distincte de la couleur usuelle du béton, obtenue par l'ajout au béton, au moment du malaxage, de pigments naturels, aussi bien avec du ciment gris que du ciment blanc. Dallage coloré alliant les qualités structurelles d'un dallage en béton.	Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc.
Bétons spéciaux décoratifs Artevia Poli	Bétons à la norme 10.1.008-2009 destinés au polissage par machines spécifiques réalisés par des entreprises applicateurs (ArteviaPro) spécialisées pour obtenir un effet pierre poli en alliant les qualités structurelles d'un dallage en béton.	Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc.
Bétons spéciaux décoratifs Artevia Sable	Sable stabilisé mis en place par des entreprises applicateurs (ArteviaPro) spécialisées permettant la réalisation d'effet allée de sable en alliant les propriétés de stabilisation.	Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc.
Bétons spéciaux autoplaçant / Autonivellant Agilia	Bétons conformes à la norme 10.1.008-2009. Ils sont définis comme autoplaçants en raison de leur aptitude à se mettre en place dans les coffrages et entre les ferrillages sans recours à la vibration ou au piquage, en évitant la ségrégation et les poches vides dans les pièces à bétonner. Ils sont définis comme autonivellants en raison de leur aptitude à se mettre en place horizontalement et permettre une surface plane sans recours à la vibration.	Ouvrage fortement ferrillés en travaux publics. Ouvrage en béton armé vertical nécessitant un parement soigné. Ouvrage horizontal nécessitant une bonne planéité.
Bétons spéciaux résistance à très jeune âge. CHRONOLIA	Bétons conformes à la norme 10.1.008-2009. Ils permettent de conserver l'ouvrabilité du béton lors de la mise en œuvre sur chantier (2h) tout en obtenant des résistances fortes à très jeune âge spécifiées par le prescripteur (4h, 6h, 15h, 24h et 48h)	Ouvrage nécessitant des résistances permettant de réaliser des décoffrages entre 4h et 48h.
Bétons spéciaux Ultra Forma	Chape sèche destinée à la réalisation des chapes traditionnelles de nivellement. Elle permet le nivellement de la dalle et la pose des revêtements de carrelages notamment.	Chape de nivellement pour ouvrages publics et privés
Bétons spéciaux Agilia Sol C	Chape autonivellante mise en œuvre par un réseau d'applicateurs agréés (FormaPro) destinée à la réalisation de chapes et permettant d'obtenir une très bonne planéité pour la pose de tous types de revêtement.	Chape de nivellement pour ouvrages publics et privés.
Morpla Montage	Stabilisés, ces mortiers prêts à l'emploi sont utilisables par les équipes de pose pendant toute une journée pour la réalisation des murs en briques et blocs ciment.	Mortier de montage pour la réalisation des murs en briques et blocs.
Morpla Dressage et Finition	Gamme des mortiers d'enduits stabilisés. Ils permettent de réaliser des enduits intérieurs et extérieurs. Stabilisés, ces produits prêts à l'emploi sont utilisables par les équipes de pose pendant toute une journée (Morpla Dressage et Morpla Finition).	Mortier de montage pour la réalisation des murs en briques, blocs et béton armé.
Morpla projeté	Gamme de mortiers d'enduit stabilisés. Ils permettent de réaliser par des entreprises applicateurs spécialisées (MartoubPro) la projection d'enduits intérieurs et extérieurs. Stabilisés, ces produits prêts à l'emploi sont projetables par les équipes pendant toute une journée.	Mortier d'enduit projetable pour la réalisation des enduits des murs en briques et blocs et béton armé.

Source : Lafarge Ciments

La gamme de la chaux

La gamme des produits de Lafarge Calcinor Maroc se décline comme suit :

Produits	Description	Applications
Chaux vive	Motte ou poudre de couleur blanche. Réaction alcaline forte à dissolution dans l'eau.	Sidérurgie, mines, industrie sucrière, stabilisation des sols, traitement de l'eau (eau de consommation et eau industrielle).
Chaux hydratée	Poudre de couleur blanche de densité 0,5.	Mines, construction, traitement de l'eau (eau de consommation et eau industrielle), tannerie.

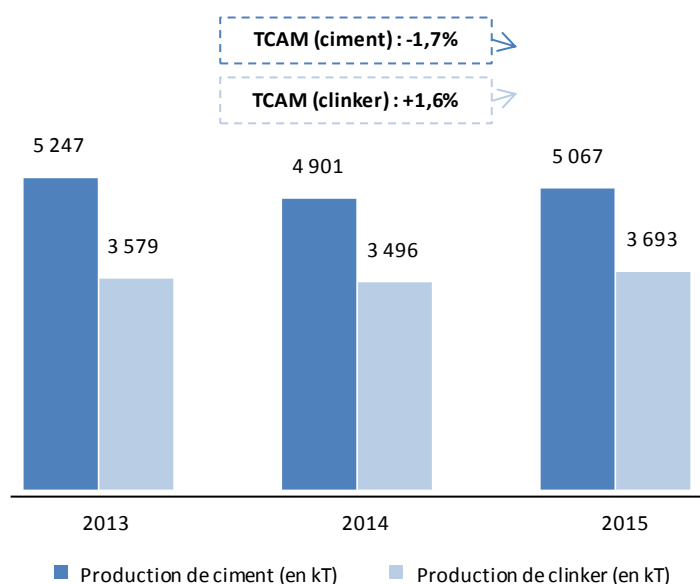
Source : Lafarge Calcinor Maroc

V.6.7. Analyse de la production

Production de ciment et de clinker

Entre 2013 et 2015, la production de ciment du groupe Lafarge Ciments²³ témoigne d'une baisse annuelle moyenne de 1,7%, tandis que la production de clinker est en hausse de 1,6% en moyenne annuelle sur la même période, tel que présenté dans le graphique ci-dessous :

Evolution de la production du ciment et du clinker entre 2013 et 2015 (en kT)



Source : Lafarge Ciments

Production de ciment

Entre 2013 et 2015, la production de ciment enregistre une baisse annuelle moyenne de 1,7% passant de 5 247 kT en 2013 à 5 067 kT en 2015. Cette variation est toutefois marquée par une évolution en deux temps, avec une baisse de production de 6,6% en 2014 en ligne avec le ralentissement de la demande nationale, puis une reprise de 3,4% en 2015 qui marque un renversement de tendance du marché.

²³ L'analyse de l'activité Ciment englobe aussi bien les usines de Lafarge Ciments que l'unité de broyage de Lafarge Cements

Production de clinker

Le tableau ci-dessous détaille la consommation interne de clinker des unités de Lafarge Ciments et les exportations de clinker sur la période concernée :

En kT	2013	2014	2015	Var. 13-14	Var. 14-15
Consommation propre pour la production de ciment	3 559	3 316	3 416	-6,8%	3,0%
Exportations	0	181	151	N.d.	-16,7%
Ventes locales	0	11	0	N.d.	-100,0%
Variation de stock	20	-13	126	<-100,0%	>100,0%
Total production	3 579	3 496	3 693	-2,3%	5,7%

Source : Lafarge Ciments

La production de clinker passe de 3 579 kT en 2013 à 3 693 kT en 2015 (TCAM de 1,6%) grâce au développement des exportations vers l'Afrique de l'Ouest (332 kT en cumul sur 2014 et 2015) et sous l'effet d'une variation de stock (+113 kT d'augmentation du stock de clinker en cumul sur 2014 et 2015).

Taux d'utilisation de capacité

Sur la période allant de 2013 à 2015, le taux d'utilisation de capacité de l'activité ciments de Lafarge Ciments tourne en moyenne autour de 75,6%. L'évolution de ce taux d'utilisation est détaillée ci-dessous :

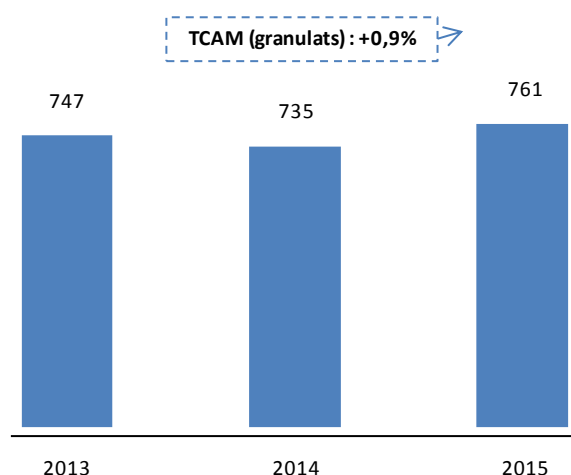
	2013	2014	2015
Taux d'utilisation capacité	78,3%	73,3%	75,2%

Source : Lafarge Ciments

Production de granulats

Entre 2013 et 2015, le groupe Lafarge Ciments réalise une production de granulats en hausse annuelle moyenne de 0,9%, tel que présenté dans le graphique ci-dessous :

Evolution de la production de granulats entre 2013 et 2015 (en kT)



Source : Lafarge Ciments

La baisse de la production de granulats (-1,6%) entre 2013 et 2014 s'explique par un effet de déstockage de gravette G2 (taille 15-25 mm) à la carrière Gravel (Sahel Oulad Hriz) et d'un effet d'arrêt sur la station de Tiflet suite à un problème d'autorisation concernant le contrat liant Lafarge Ciments au titulaire du permis d'exploitation (arrêt en 2013 qui s'est prolongé jusqu'en mars 2014).

La production de granulats retrouve une tendance à la hausse en 2015 avec une variation annuelle de 3,5%.

[Production du béton prêt à l'emploi](#)

La production de béton prêt à l'emploi correspond strictement aux volumes vendus (voir analyse des ventes ci-après).

V.6.8. Analyse des ventes

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des volumes vendus de ciment, de clinker, de béton et de granulats par le groupe Lafarge Ciments entre 2013 et 2015 :

	2013	2014	2015	Var. 13-14	Var. 14-15
Ventes de ciment (kT)	5 243	4 912	5 036	-6,3%	2,5%
Ventes de granulats (kT)	708	750	769	5,9%	2,5%
Ventes de béton (milliers m ³)	882	719	834	-18,5%	16,0%
Ventes de clinker (kT)	-	193	151	N.d.	-21,8%
<i>dont export (kT)</i>	-	181	151	<i>N.d.</i>	<i>-16,7%</i>

Source : Lafarge Ciments

[Segment ciment et clinker](#)

En 2014, les ventes de ciment du groupe Lafarge Ciments ont enregistré une baisse de 6,3% par rapport à 2013, sur un marché où la demande nationale a accusé un retrait de 5,4%. Pour atténuer les effets de cette baisse d'activité, le groupe a commencé à exporter du clinker vers les pays d'Afrique de l'Ouest (181 kT en 2014).

En 2015, les ventes de ciment s'établissent à 5 036 kT, affichant ainsi une hausse de 2,5% par rapport à 2014, soutenues par la tendance favorable du marché en 2015 qui a progressé de 1,4%.

[Segment du béton prêt à l'emploi](#)

Entre 2013 et 2014, les ventes de béton prêt à l'emploi ont diminué de 18,5% dans le contexte d'une forte baisse du marché, avec le ralentissement, voire l'arrêt de certains chantiers mobiles, et un retrait des ventes sur l'ensemble du réseau, en particulier sur le bassin de Casablanca caractérisé par l'entrée de plusieurs acteurs indépendants.

En 2015, les ventes de béton renouent avec la croissance et enregistrent une reprise de 16,0%, liée en partie à l'augmentation des volumes de vente sur le segment infrastructures.

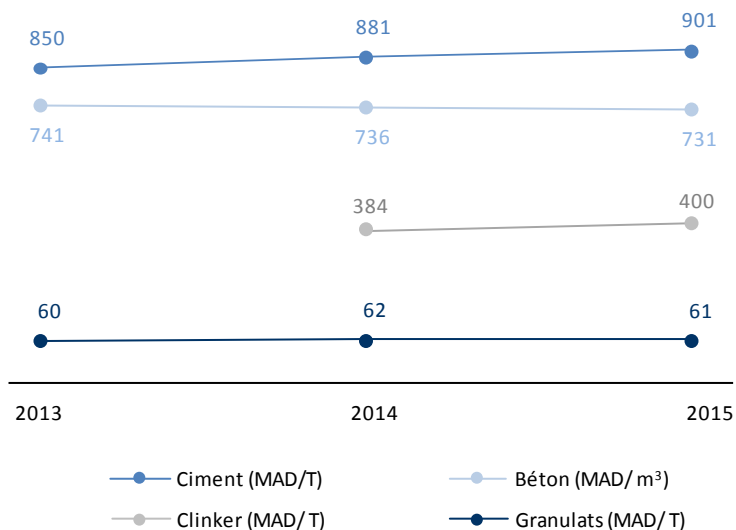
[Segment granulats](#)

Les volumes de vente de l'activité granulats montrent une progression de 5,9% entre 2013 et 2014 suite notamment au maintien des ventes de la carrière de Gravel (Sahel Oulad Hriz) et à l'écoulement du stock de gravette G2 en 2014 (environ 30 kT). En 2015, l'activité granulats poursuit son évolution positive et affiche ainsi une croissance des ventes de 2,5%, grâce notamment aux ventes à partir de la carrière de Tiflet, redémarrée en 2014 suite à son arrêt en 2013.

V.6.9. Evolution des prix de vente de Lafarge Ciments

L'évolution des prix de vente moyens du groupe Lafarge Ciments entre 2013 et 2015 se présente comme suit :

Evolution des prix de vente moyens sur la période 2013-2015



Source : Lafarge Ciments

Prix moyen du ciment²⁴

Entre 2013 et 2015, le prix moyen du ciment s'est apprécié d'environ 50 MAD/T, consécutivement à une hausse des tarifs et à une gestion active du mix produit, région et client.

Prix moyen du béton prêt à l'emploi²⁵

Le prix moyen du béton prêt à l'emploi enregistre une baisse de 0,7% puis de 0,8% respectivement en 2014 et 2015, dans un marché caractérisé par une forte pression concurrentielle sur les prix de vente. Le prix de vente moyen passe ainsi de 741 MAD/m³ en 2013 à 731 MAD/m³ en 2015.

Prix moyen des granulats²⁶

Le prix moyen des granulats reste relativement stable sur la période 2013-2015, s'établissant autour d'une moyenne de 61 MAD/T.

Prix moyen du clinker²⁷

Lafarge Ciments a commencé à vendre du clinker à partir de 2014. Le prix de vente moyen est passé de 384 MAD/T pour cet exercice à 400 MAD/T sur l'exercice suivant.

V.6.10. Saisonnalité de l'activité

L'activité de Lafarge Ciments se caractérise par un effet de saisonnalité lié essentiellement au ralentissement des chantiers de BTP, notamment autour des fêtes religieuses et pendant les périodes de pluviométrie élevée.

²⁴ Prix de vente hors transport

²⁵ Prix rendu

²⁶ Prix hors transport

²⁷ Prix hors transport

V.6.11. Segmentation régionale de l'activité

Activité ciment

Lafarge Ciments réalise l'intégralité de ses ventes de ciment au niveau du marché marocain. Ces ventes couvrent la totalité des régions du Royaume.

Le tableau ci-dessous présente la répartition régionale des ventes du ciment, sur la période 2013-2015 :

En kT	2013	2014	2015	Var. 13-14	Var. 14-15
Tanger - Tétouan	1 264	1 347	1 388	6,6%	3,0%
Oriental	313	262	262	-16,2%	0,0%
Taza - Al Hoceima - Taounate	163	132	128	-19,2%	-3,2%
Fès - Boulemane	199	194	207	-2,6%	7,1%
Meknès - Tafilalet	504	477	485	-5,4%	1,8%
Gharb - Chrarda	348	318	359	-8,5%	12,8%
Rabat - Salé	160	202	213	26,2%	5,3%
Grand Casablanca	1 048	992	907	-5,4%	-8,5%
Chaouia - Ouardigha	419	364	354	-13,3%	-2,8%
Doukkala - Abda	314	251	286	-19,9%	14,0%
Tadla - Azilal	193	140	154	-27,4%	10,5%
Marrakech - Tensift	292	226	255	-22,6%	12,6%
Sud	26	7	37	-74,6%	467,8%
TOTAL	5 243	4 912	5 036	-6,3%	2,5%

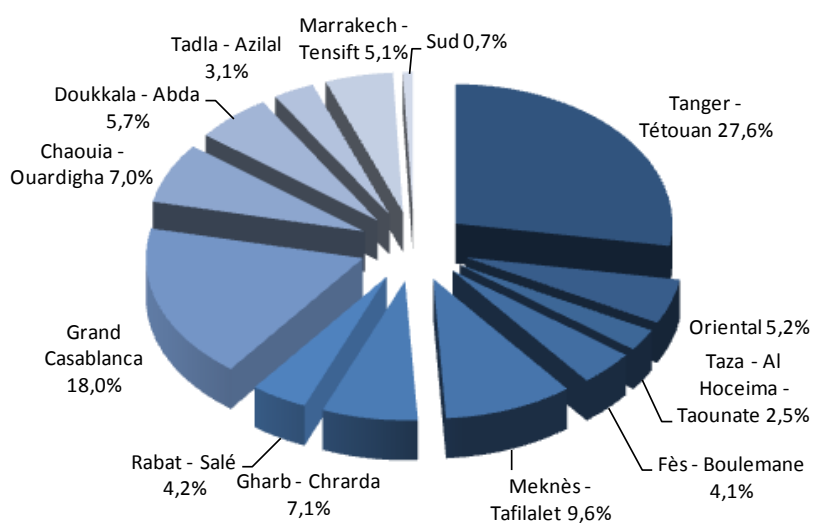
Source : Lafarge Ciments

Sur la période 2013-2015, la structure régionale des ventes du ciment n'affiche pas de changements significatifs. En effet, sur cette période, Lafarge Ciments réalise, en moyenne, 80,7% de ses ventes de ciment au niveau des sept régions suivantes :

- Tanger – Tétouan
- Grand Casablanca
- Meknès – Tafilalet
- Chaouia – Ouardigha
- Gharb – Chrarda
- Doukkala – Abda
- l'Oriental.

Les ventes réalisées par Lafarge Ciments montrent des évolutions contrastées selon les régions entre 2013 et 2015, avec une progression annuelle moyenne de 4,8% pour la région Tanger – Tétouan, et de 1,6% sur Gharb – Chrarda, contre un repli de 7,0% sur le Grand Casablanca, de 1,9% sur Meknès – Tafilalet, et de 8,2% sur Chaouia – Ouardigha.

Ventilation des ventes de ciment par région en 2015



Source : Lafarge Ciments

Activité Béton Prêt à l'Emploi

En dam ³	2013	% en 2013	2014	% en 2014	2015	% en 2015
Grand Casablanca - Berrechid - El Jadida	529	60,0%	345	48,0%	463	55,6%
Rabat - Salé - Kénitra	137	15,5%	149	20,8%	97	11,6%
Meknès - Fès	45	5,1%	33	4,6%	43	5,2%
Marrakech	4	0,4%	5	0,6%	19	2,3%
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	166	18,9%	187	26,0%	211	25,3%
TOTAL	882	100,0%	719	100,0%	834	100,0%

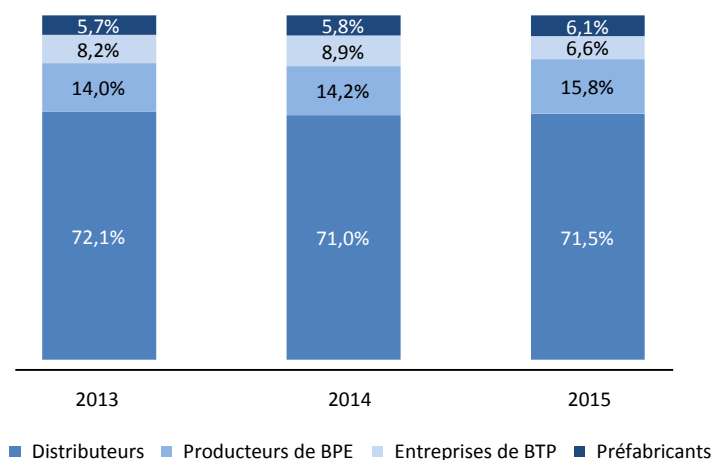
Source : Lafarge Ciments

Les ventes de béton prêt à l'emploi entre 2013 et 2015 demeurent concentrées au niveau des régions du Grand Casablanca, de Rabat – Salé et de Tanger – Tétouan, du fait de leur proximité aux centrales à béton. Sur la période considérée, les ventes sur ces régions représentent en effet 93,8% des ventes en moyenne.

V.6.12. Segmentation de la clientèle de Lafarge Ciments

Le schéma ci-dessous présente la ventilation des ventes de ciment par catégorie de clientèle :

Répartition des ventes de ciment par catégorie sur la période 2013-2015



Source : Lafarge Ciments

Lafarge Ciments réalise l'essentiel de ses ventes auprès des distributeurs de matériaux de construction. Ces derniers assurent la vente directe du ciment aux petites et moyennes entreprises de BTP, aux revendeurs de matériaux de construction et au segment de l'auto-construction.

La part des distributeurs dans le volume de ventes réalisé par Lafarge Ciments demeure stable sur la période 2013-2015, avec une moyenne de 71,5% des ventes sur la période considérée.

Le reliquat des ventes de ciment de Lafarge Ciments est réalisé directement auprès des producteurs de béton prêt à l'emploi, des entreprises de travaux publics et des entreprises de préfabrication.

La part des ventes réalisées auprès des bétonniers passe de 14,0% en 2013 à 14,2% en 2014 pour s'établir à 15,8% à fin 2015. Les ventes écoulées auprès des entreprises de travaux publics passent quant à elles de 8,2% des ventes en 2013 à 8,9% en 2014 pour atterrir à 6,6% en 2015.

V.6.13. Principaux clients de Lafarge Ciments

Lafarge Ciments dispose d'un large portefeuille de clients en 2015. Aucun client ne représente une part dans le chiffre d'affaires supérieure à 10%. Regroupés, les dix principaux clients de Lafarge Ciments représentent en effet 20,5% du chiffre d'affaires relatif à l'activité vente de ciments.

V.6.14. Politique commerciale et marketing

Acteur majeur du secteur des matériaux de construction au Maroc, Lafarge Ciments se distingue historiquement sur le marché par un positionnement pionnier basé sur la différenciation, l'innovation et l'orientation clients et utilisateurs finaux.

Afin de concrétiser cette orientation, Lafarge Ciments a choisi d'organiser sa force commerciale par segments de marché plutôt que la traditionnelle organisation par ligne de produits, et ce, afin de mieux comprendre les besoins de ses clients et leur apporter plus de valeur ajoutée.

Plusieurs initiatives accompagnent cette organisation, notamment le développement de différentes solutions constructives (Smart Building System, Solutions Enduits, Solutions Chapes, Solutions Mortiers...). Lafarge Ciments a par ailleurs relancé en 2014 sa gamme de ciments sac sur la base de la plateforme « qualités

d'usages » plutôt que sur la base des classes de résistance ; ceci permet de mieux adresser les besoins des utilisateurs et leur permet de choisir les produits les plus adaptés à ces derniers.

Forte de sa culture d'innovation, Lafarge Ciments a réussi à développer au cours des dernières années plusieurs produits innovants pour le marché marocain du ciment (PMES, DWAM, Préfa...), et a prévu l'ouverture en 2017 d'un nouveau laboratoire de développement de solutions constructives à Bouskoura devant s'étendre sur une superficie de 4 000 m².

Enfin, la force commerciale de Lafarge Ciments passe aussi par le développement d'un réseau « Retail » de proximité avec les clients et utilisateurs finaux. Ce réseau, Mawadis, compte actuellement 130 adhérents distributeurs indépendants (à fin mars 2016). Cette initiative contribue par ailleurs à la modernisation des circuits de distribution des matériaux de construction.

Organisation commerciale par segments

En 2014, Lafarge Ciments a restructuré sa force de vente en lançant une nouvelle organisation commerciale appelée « Go To Segments » ou GTS, et ce, afin de bien cerner les attentes de ses clients et d'y répondre de manière efficace et compétitive. Cette nouvelle organisation adresse quatre segments de marché :

- **Bâtiment** : logement économique, moyen et haut standing, habitat de type marocain, auto-construction ;
- **Infrastructure** : ports, ponts, routes, rails, barrages, centrales thermiques...
- **Industrie** : préfabricants et autres industriels du béton ;
- **Distribution** : distributeurs traditionnels de matériaux de construction, et autres réseaux structurés.

Cette organisation de vente s'appuie sur les offres de valeur développées par une organisation marketing déclinée aussi par segments de marché.

Segment Bâtiment

Afin de mieux comprendre et anticiper leurs attentes, Lafarge Ciments a réalisé une grande enquête auprès des principaux acteurs du secteur du bâtiment (promoteurs, architectes, bureaux d'études, entrepreneurs...). Cette étude a permis de préciser leurs besoins en produits performants, délais de construction réduits, budgets optimisés et de chantiers sécurisés. Lafarge Ciments a ainsi conçu une nouvelle offre structurée pour chaque segment du marché du logement (économique, moyen standing, haut standing et habitat de type marocain). Cette offre innovante, nommée « Smart Building System », regroupe plusieurs solutions :

- Planning Structure Rapide ;
- Solution montage ;
- Solution enduit ciment ;
- Solution plâtre projeté intérieur ;
- Solution chape rapide ;
- Solution toiture isolante ;
- Solution revêtement extérieur et esthétique.

Plus de 6 000 logements économiques ont été réalisés à l'aide de ces solutions en 2015.

En 2016, Lafarge Ciments a développé des solutions spécifiques aux besoins des segments Moyen et Haut Standing, notamment en matière d'isolation acoustique et thermique en ligne avec la Réglementation Thermique de la Construction au Maroc (RTCM).

Le déploiement de ces solutions nécessite une application spécifique et professionnelle qui contribue aux performances des systèmes constructifs. C'est ainsi que des réseaux d'applicateurs agréés sont formés, outillés et suivis par Lafarge Ciments :

- **MartoubProTM** : réseau d'applicateurs pour la pose des enduits Plâtre Al Martoub Makina, Mortier Sacs ciment Martoub Mix et Mortiers BPE Morpla Projeté ;
- **FormaProTM** : réseau d'applicateurs pour la pose des chapes de nivellement (Ultra Forma, Agilia Sol C acoustique ainsi que les formes de pente thermique pour les toitures terrasse (Ultra Thermique et une chape technologie AIRIUM) ;
- **ArteviaProTM** : réseau d'applicateurs pour la pose des revêtements en béton décoratifs Artevia (Roche, Poli, Sable, Relief, Empreinte et Color).

Segment Infrastructure

Depuis de nombreuses années, le Maroc a engagé des investissements importants dans l'édification d'infrastructures pour le développement de son économie. Grâce à son expertise confirmée dans le domaine des infrastructures, Lafarge Ciments a historiquement pu accompagner ce développement en apportant des réponses aux besoins des donneurs d'ordres, des bureaux d'études et des entreprises, notamment en matière de durabilité des ouvrages, d'optimisation des coûts de construction et de maintenance, de réduction des délais d'exécution, d'innovation, de préservation des ressources naturelles et de protection de l'environnement.

Dans ce contexte, Lafarge Ciments développe actuellement des offres spécifiques par type d'ouvrages.

Offre pour les ports

Lafarge Ciments a été pionnière dans le développement de ciments spéciaux pour les milieux marins et/ ou agressifs (ciment classe PM et PMES) répondant aux exigences de durabilité pour les projets portuaires, notamment sur Tanger Med I et II. Elle met par ailleurs à disposition de ses clients des solutions de centrales à bétons de chantiers et leur laboratoire associé, bénéficiant de l'expertise du LCR (Laboratoire Central de Recherche de LafargeHolcim, situé à L'Isle d'Abeau, France), et de celle du futur laboratoire de développement de solutions constructives à Bouskoura (opérationnel en 2017).

La Société travaille également à des solutions pour les ouvrages de protection en éléments préfabriqués, les plateformes portuaires et l'approvisionnement en matériaux de carrière, élément critique dans ce type de projet.

Offre pour les ouvrages de transport (routes, rail)

Lafarge Ciments vise à élargir son offre pour la route et le rail en développant des solutions et services pour la stabilisation et le traitement des sols, le traitement des assises de chaussées et le retraitement des chaussées existantes (aux liants hydrauliques). Ces solutions sont réalisées en partenariat avec des partenaires spécialisés et reconnus.

Offre pour les aménagements urbains

La gamme de solutions décoratives Artevia de Lafarge Ciments a pour but d'apporter créativité et esthétique pour l'aménagement urbain. Cette offre a été récemment enrichie par le réseau d'applicateurs agréés ArteviaProTM pour la mise en œuvre dans les règles de l'art des revêtements en béton décoratifs Artevia Roche, Poli, Sable, Relief, Empreinte et Color.

Ces solutions ont notamment été utilisées avec succès sur la ligne 1 du tramway de Casablanca dès 2012 et sur plusieurs grands projets à Rabat et Casablanca en 2015.

Segment Industrie

Deux projets portent la nouvelle politique commerciale de Lafarge Ciments sur le segment Industrie : une nouvelle offre de services destinée à améliorer la performance des clients et un partenariat avec des acteurs-clé de la préfabrication visant à co-développer des nouvelles solutions performantes et adaptées aux besoins de la construction.

Le premier projet est porté par une approche innovante baptisée « *Irchad* », dont le but est de fournir un accompagnement sur mesure à travers une offre de conseil et de formation à ses clients, pour les aider à améliorer leurs performances.

Par ailleurs, Lafarge Ciments a initié la création d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) pour des acteurs-clés du secteur de la préfabrication de produits en Béton, dont l'objectif est de développer des blocs bétons et des systèmes préfabriqués performants, de mutualiser les efforts de développement, et de renforcer les actions de communication et de prescription.

Segment Distribution

Le segment de la distribution, aussi bien pour Lafarge Ciments que pour le reste de la profession, constitue le segment de marché le plus important, avec plus de deux tiers des ventes totales.

La stratégie de distribution de Lafarge Ciments a pour objectif de couvrir les principales zones de consommation du Royaume et de se rapprocher des clients et utilisateurs ; cette stratégie s'articule autour de quatre sites de production et de distribution (Bouskoura, Meknès, Tétouan et Tanger), trois dépôts (Guercif, El Jadida et Khouribga), d'un réseau de distributeurs et d'un réseau « Retail » de 130 points de vente Mawadis (à fin mars 2016).

L'année 2016 est par ailleurs marquée par le lancement de la centrale d'achats à partir du magasin Mawadis d'El Jadida, afin d'apporter aux adhérents des conditions d'achats compétitives sur une large gamme de produits destinés à la construction.

Lafarge Ciments a lancé depuis 2014 un vaste chantier de restructuration de sa gamme « produit sac » sur la base des applications et qualités d'usages de chaque produit. Pour accompagner cette nouvelle approche, Lafarge Ciments a *brandé* sa gamme de produits et lancé deux nouveaux produits, à savoir (i) « PREFA », destiné aux unités de préfabrication artisanale pour améliorer la qualité finale de leur produit et leur productivité, et (ii) « DWAM », un produit adapté à la confection des fondations et des structures porteuses en milieux agressifs. Afin de promouvoir sa nouvelle gamme de produits, Lafarge Ciments a déployé une vaste campagne de communication.

En 2016, Lafarge Ciments poursuit la démarche d'élargissement de sa gamme, afin de mieux adresser les besoins du marché marocain, soit sur la base de ses ressources internes, soit à travers ses partenariats notamment avec Saint-Gobain (partenariat en cours de réalisation) et Calcinor.

V.6.15. Principaux achats

Les approvisionnements de Lafarge Ciments se subdivisent en plusieurs catégories :

- énergie électrique et combustibles ;
- équipements et consommables ;
- produits et services indirects.

[Energie électrique et combustibles](#)

Electricité

Lafarge Ciments s'approvisionne historiquement en énergie électrique auprès de l'ONEE. Toutefois depuis 2005, date à laquelle son propre parc éolien de Tétouan de 10 MW a été inauguré, Lafarge Ciments s'est engagée dans une diversification de son approvisionnement en électricité à travers le recours à l'énergie éolienne. Deux extensions du parc de Tétouan ont ainsi accru sa capacité à 32 MW et des contrats de fourniture d'énergie éolienne avec Nareva Holding signés en 2011 et 2014 permettent également l'approvisionnement des usines de Bouskoura et de Meknès. Le parc de la cimenterie de Tétouan couvre environ 70% des besoins de l'usine et durant les mois les plus ventés de l'année, les 3 usines sont alimentées jusqu'à 100% par de l'énergie éolienne. En moyenne sur l'année 2015, 86,5% des besoins en électricité ont été couverts par cette énergie propre.

Petcoke

Le petcoke, ou coke de pétrole, est utilisé comme combustible fossile pour la cuisson du cru et la production de clinker (produit intermédiaire). L'approvisionnement en petcoke chez Lafarge Ciments se fait essentiellement auprès de LH Energy Solutions, société du groupe LafargeHolcim, qui gère l'approvisionnement pour les entités du groupe LafargeHolcim. La direction Logistique de Lafarge Ciments supervise en l'occurrence le planning d'approvisionnement, la réception et le déchargement, le stockage, l'alimentation des usines, la gestion des besoins et le pilotage du niveau des stocks de petcoke (aussi bien le stock principal à Jorf Lasfar que le stock des sites de production).

Combustibles de substitution

Les grignons d'olive représentent un produit de substitution intéressant au coke de pétrole, notamment au vu de la volatilité historique des prix de ce dernier sur le marché mondial. L'approvisionnement en grignons d'olive chez Lafarge Ciments relève de la direction des achats. Au même titre que les grignons d'olive, les pneus déchiquetés, les déchets industriels banals, et les RDF (Refuse Derived Fuels) obtenus par pré-traitement de déchets ménagers représentent également des produits de substitution au coke de pétrole ; l'approvisionnement en pneus déchiquetés, déchets industriels banals ou RDF est assuré par la Direction Ecologie Industrielle de Lafarge Ciments. Deux plateformes de traitement de déchets industriels banals ont ainsi été lancées à Tanger et Bouskoura, et ont été dimensionnées pour traiter 20 000 T de déchets banals par an chacune.

[Equipements et consommables](#)

Equipements mécaniques, thermiques et électriques

L'approvisionnement de ces équipements se fait sur la base :

- de contrats avec le groupe LafargeHolcim (notamment pour les bétons réfractaires et les boulets...) ;
- d'un processus de *sourcing* y compris avec la plateforme groupe BCC (Best Cost Country) ;
- d'achats auprès de mono-fournisseurs (OEM : Original Equipment Manufacturer) ;
- de catalogues en place.

Matières premières ciment

Les achats vrac de matières premières ciment concernent notamment le gypse, les shistes, le minerai de fer, la bauxite, la pélite, la phtanite, la pouzzolane...

Les additifs au cru sont pour la plupart achetés chez des fournisseurs et contractualisés :

- le schiste pour l'usine de Meknès provient principalement de la même région ;
- la péliste pour l'usine de Tétouan provient principalement de Khmiss Lanjra (à 19 km de l'usine de Tétouan) ;
- la phtanite pour l'usine de Tétouan provient essentiellement de la région de Chefchaouen (à 163 km de l'usine de Tétouan) ;
- la bauxite pour l'usine de Bouskoura est essentiellement importée de Grèce et d'Italie ;
- le minerai de fer pour les usines de Bouskoura, Meknès et Tétouan provient essentiellement des régions de Settat et de Meknès ;

Le schiste de l'usine de Bouskoura est exploité avec le calcaire dans la carrière de l'usine.

L'approvisionnement en additifs au ciment concerne quant à lui notamment :

- le gypse dont l'approvisionnement se fait auprès de fournisseurs, essentiellement dans les régions de Safi, Ouazzane, et Meknès ;
- la pouzzolane qui provient notamment de l'exploitation de la carrière de Timehedet (région d'Ifrane à 118 km de l'usine de Meknès).

Du fait d'une offre marché limitée sur ces matières, la politique d'approvisionnement de Lafarge Ciments cherche à faire évoluer les partenaires actuels / potentiels tout en gardant les coûts d'approvisionnement sous contrôle d'une part (le positionnement géographique et la distance entre la carrière des fournisseurs et le site consommateur étant déterminants dans le coût d'achat), et en cherchant de nouvelles alternatives de substitution d'autre part.

Produits chimiques

L'approvisionnement en adjuvants ciment relève de la responsabilité du groupe LafargeHolcim en coordination avec la direction des achats et sites de chaque pays. Le catalogue des prix est fixé suite à un appel d'offres au niveau du groupe pour une durée d'un an.

Les achats en adjuvants Béton de Lafarge Ciments relèvent directement de la Direction Activités Bétons.

Sacherie

Les achats d'emballages pour les sacs de ciment sont gérés au niveau du groupe LafargeHolcim. Ces achats sont marqués par le maintien de relations historiques avec les fabricants dont le groupe Mondi avec lequel le groupe LafargeHolcim a des contrats mondiaux de fourniture (papier et sacs).

Exploitation de carrières

L'exploitation de carrières comprend le décapage, la mise en stérile, le forage, le minage, ainsi que le chargement et le transport vers les concasseurs. Les carrières de Lafarge Ciments sont actuellement opérées par trois principaux opérateurs :

- GMC pour la carrière Ciment de l'usine de Bouskoura et des carrières Granulats de Gravel et Tiflet ;
- Somatrin pour la carrière Ciment de l'usine de Meknès ;
- ECT (Groupe Matimex) pour la carrière Ciment de l'usine de Tétouan et le centre de broyage de Tanger.

Produits et services indirects

Transport

Le recours au transport ferroviaire bénéficie d'une relation historique avec l'ONCF, principalement pour le transport du coke de pétrole depuis Jorf Lasfar vers Bouskoura et Meknès. Le transport ferroviaire reste toutefois peu utilisé pour le ciment sac et le ciment vrac.

Parallèlement, Lafarge Ciment utilise des bennes pour le transport du coke de pétrole, du clinker, de la bauxite, des pneus déchiquetés et autres déchets locaux ou importés qui s'y prêtent, en parfaite conformité avec les exigences de santé & sécurité en la matière, dont notamment le respect de la charge utile.

Lafarge Ciments a également recours au transport par plateaux pour les sacs de ciments, avec une tarification contractuelle variable (dirham/ tonne transportée).

Le ciment vrac est transporté par citernes, avec une tarification fixe (forfait journalier) et variable (indemnité kilométrique).

Le transport par citernes intéresse également les cendres volantes vrac qui sont acheminées vers le site de Bouskoura, en conformité avec les exigences Santé et Sécurité de Lafarge Ciments.

Dépôts

Pour les besoins de son activité, Lafarge Ciments exploite plusieurs dépôts en location, dont :

- Khouribga, Guercif et El Jadida pour la distribution locale de ciment sac ;
- Jorf Lasfar (dépôt en location auprès de l'Agence Nationale des Ports) pour le stockage de coke de pétrole.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques des différents dépôts de stockage exploités en location par Lafarge Ciments :

Dépôt	Superficie	Date d'entrée en activité	Capacité de stockage	Matières stockées
Khouribga	1500 m ²	juin-11	1500 T	Ciment et plâtre
Guercif	840 m ²	sept-12	800 T	Ciment et plâtre
El Jadida	800 m ²	sept-14	600 T	Ciment et plâtre
Jorf Lasfar	33 470 m ²	sept-05	130 000 T	Petcoke

Source : Lafarge Ciments

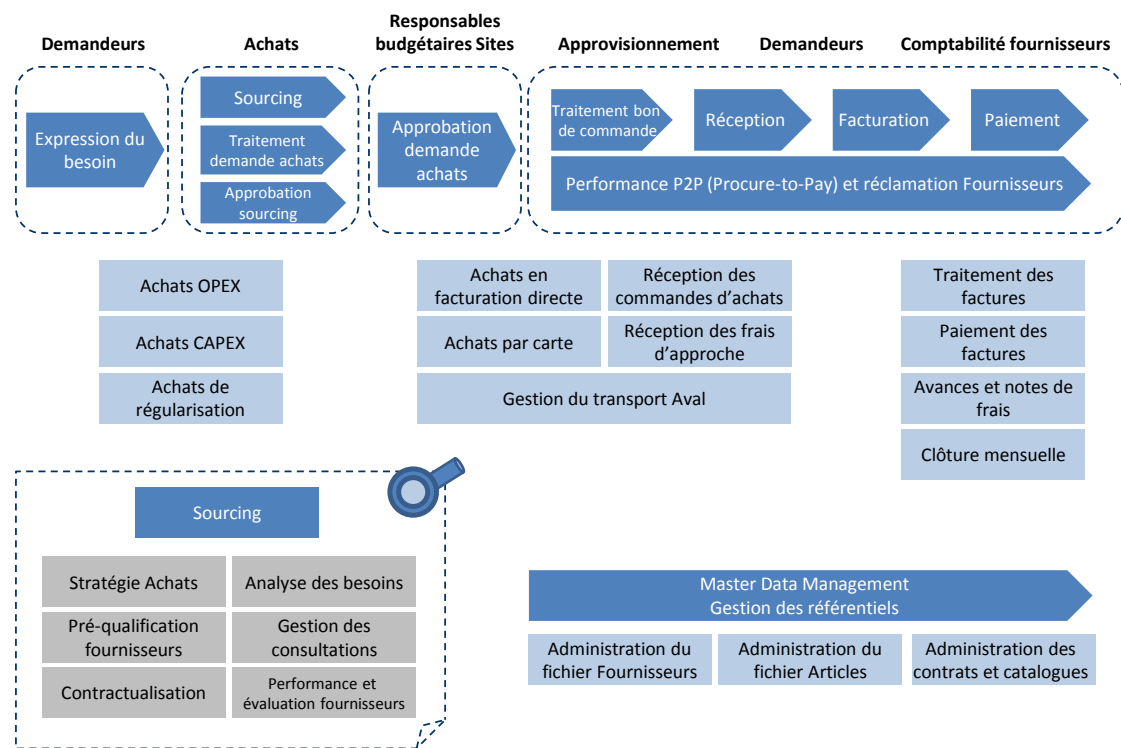
Autres services

Les autres services auxquels a recours Lafarge Ciments sont des services soit liés à production (maintenance mécanique et électrique, ingénierie...), soit des services de type généraux (IT, marketing, consulting...).

Processus d'approvisionnement

Le processus d'approvisionnement au sein de Lafarge Ciments se décline comme suit :

Processus d'approvisionnement de Lafarge Ciments



Source : Lafarge Ciments

V.6.16. Principaux fournisseurs de Lafarge Ciments

Le tableau ci-dessous présente les 10 premiers fournisseurs de Lafarge Ciments en fonction de leur part dans les achats de la société en 2015 :

Fournisseur	Type d'achat	En % des achats
LafargeHolcim Energy Solutions	Coke de pétrole	13%
Energie Eolienne du Maroc	Energie Electrique	10%
ONEE	Energie Electrique	4%
SAZRIT	Transport	4%
PAP SAC	Sacherie	3%
La Générale des Mines et Carrières	Exploitation des carrières	2%
Transload	Transport	2%
ARVAL PHH	Location de voitures	2%
Agma Lahlou Tazi	Assurances	1%
TECTRA	Travaux & services industriels et admin.	1%

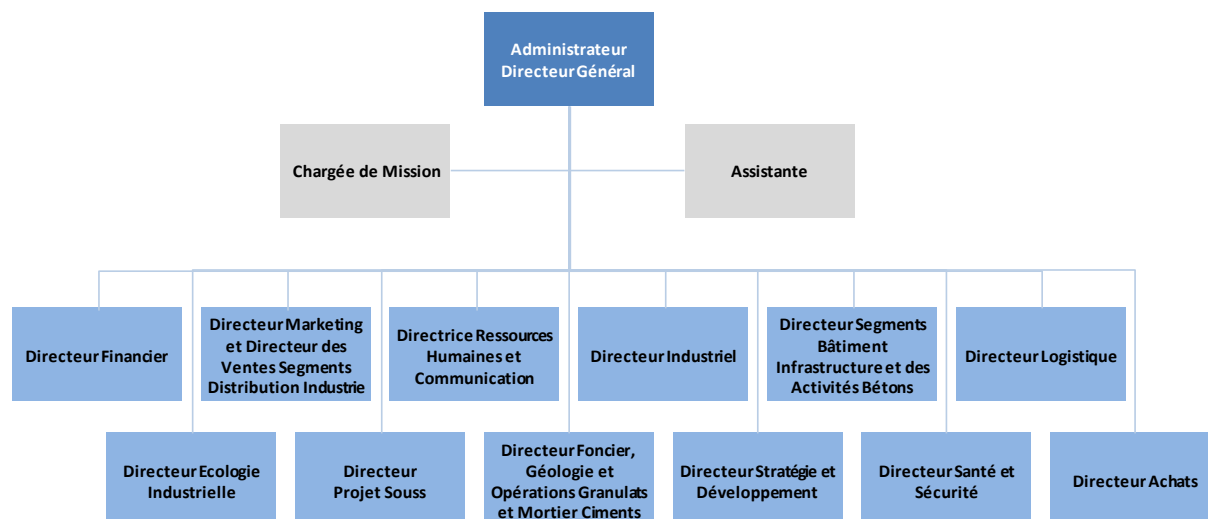
Source : Lafarge Ciments

VI. Organisation de Lafarge Ciments

VI.1. Organigramme de Lafarge Ciments

L'organigramme fonctionnel de Lafarge Ciments se présente comme suit au 31 mars 2016 :

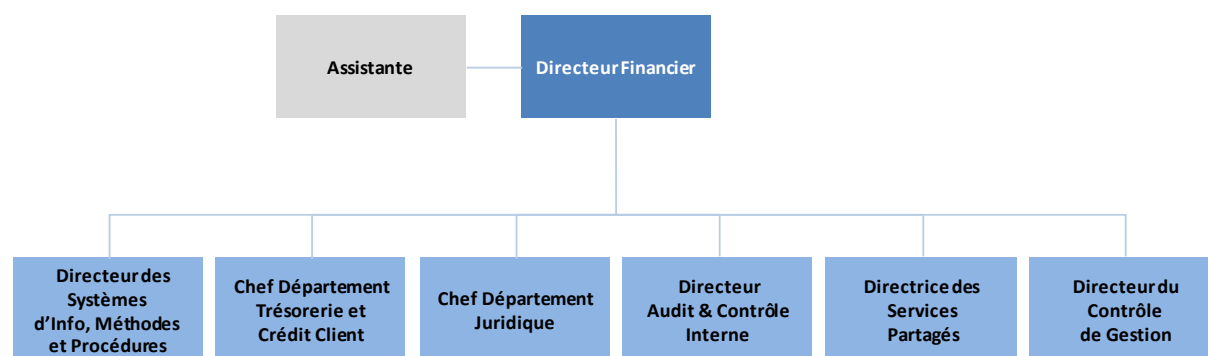
Organigramme de Lafarge Ciments S.A. au 31 mars 2016



Source : Lafarge Ciments

VI.1.1. Direction Financière

Organigramme de la Direction Financière



Source : Lafarge Ciments

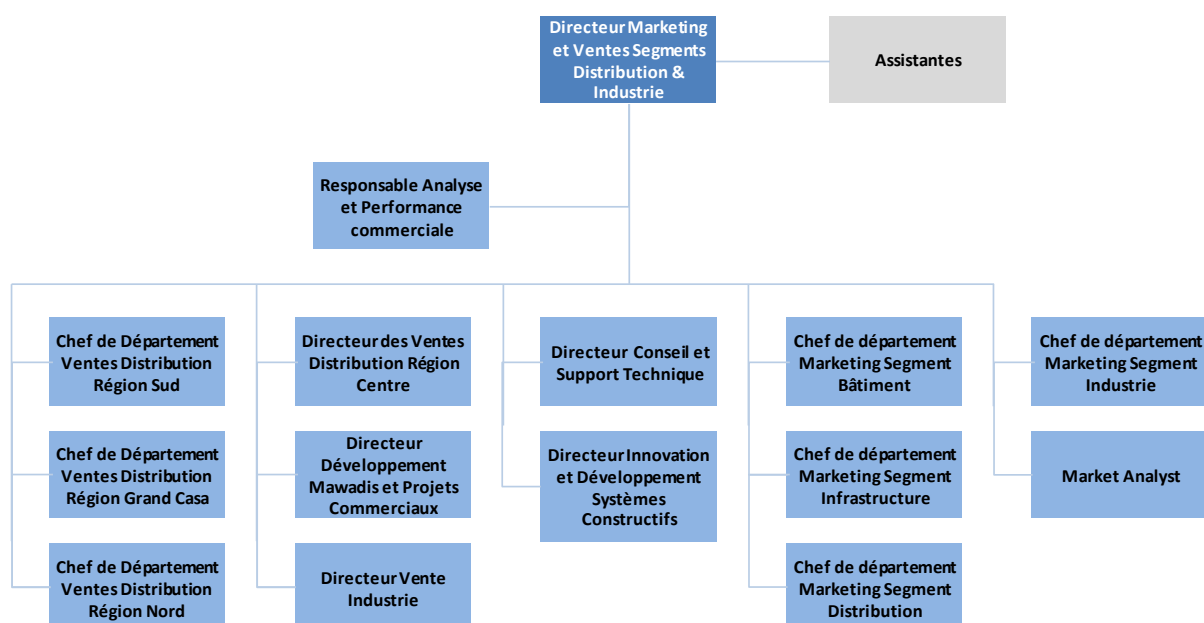
Dans le cadre des directives stratégiques du groupe LafargeHolcim et des orientations stratégiques de Lafarge Ciments, la Direction Financière a pour objectifs de :

- fournir des analyses économiques et financières fiables et pertinentes, nécessaires au pilotage opérationnel et stratégique de l'entreprise ;
- superviser l'ensemble des fonctions supports et transactionnelles dans un constant souci de satisfaction client (internes et externes) et d'amélioration continue ;
- maintenir un niveau de qualité d'audit et de contrôle interne gage de la transparence et de la qualité des processus internes ;
- veiller au maintien des équilibres financiers de Lafarge Ciments ;

- veiller à la conformité légale des actes et opérations de la Société ;
- garantir la continuité du service informatique fourni aux utilisateurs et faire évoluer les systèmes en fonction du besoin métier.

VI.1.2. Direction Marketing et Ventes Segments Distribution & Industrie

Organigramme de la Direction Marketing et Ventes Segments Distribution & Industrie



Source : Lafarge Ciments

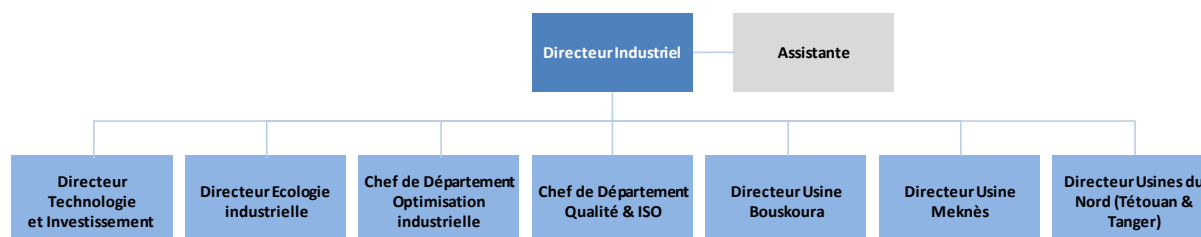
La Direction Marketing et Ventes Segments Distribution & Industrie a été créée début 2015 pour répondre à la volonté de Lafarge Ciments de consolider son orientation client dans une logique Segment. Elle est également chargée de définir et de déployer la politique marketing & innovation de Lafarge Ciments en mettant en place l'organisation adéquate pour toutes les lignes de produit, après analyse et évaluation des attentes du marché.

Dans le cadre des orientations stratégiques, la Direction Marketing et Ventes Segments Distribution Industrie a ainsi pour missions principales de :

- améliorer et pérenniser le positionnement de Lafarge Ciments en tant que leader et partenaire préféré des opérateurs dans les segments Industrie et Distribution ;
- contribuer à la définition, la mise en œuvre et la communication de la stratégie de l'entreprise ;
- développer une bonne connaissance du marché local de la construction (base de données, segmentation, protagonistes) de manière à déployer un plan d'actions ad hoc permettant d'anticiper les tendances et de mobiliser les acteurs à la réussite des objectifs de la Société ;
- déployer des plans d'actions innovants afin d'atteindre et maximiser la part de marché par des approches différenciantes et fortement contributives ;
- définir et conduire les opérations marketing (prix, produit, positionnement, services) en veillant à l'alignement avec la politique groupe et les parties prenantes locales (architectes, grossistes, autorités...).

VI.1.3. Direction Industrielle

Organigramme de la Direction Industrielle

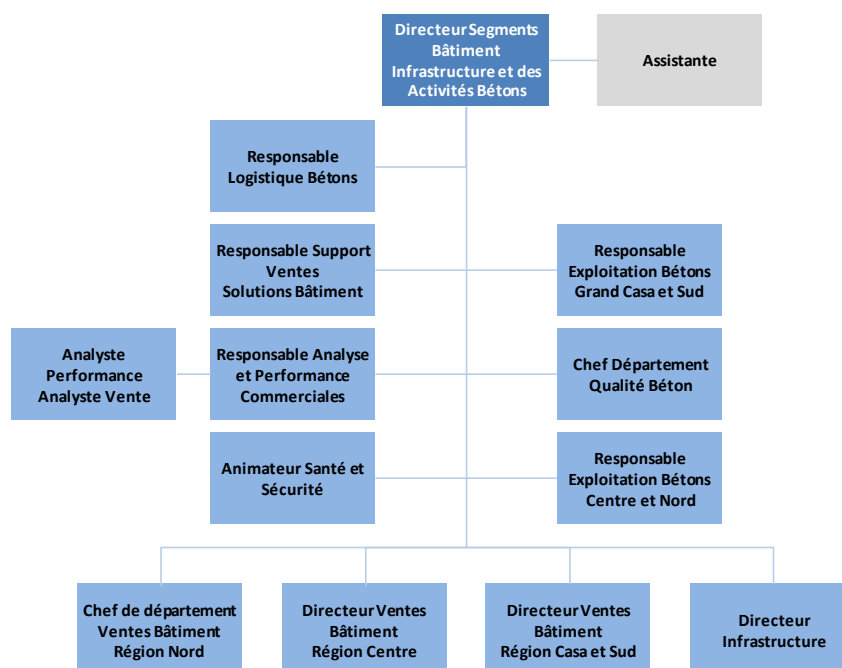


Source : Lafarge Ciments

Dans le cadre des orientations stratégiques de Lafarge Ciments, la Direction Industrielle a pour objectif de définir et de piloter la stratégie industrielle pour les entités ciment et granulats, avec le souci d'une performance pérenne afin de garantir le taux optimum de rentabilité. Elle supervise tous les sites industriels de Lafarge Ciments et tous les Directeurs d'usine sont hiérarchiquement rattachés au directeur industriel.

VI.1.4. Direction Segments Bâtiment Infrastructure et Activités Bétons

Organigramme de la Direction Segments Bâtiment Infrastructure et Activités Bétons

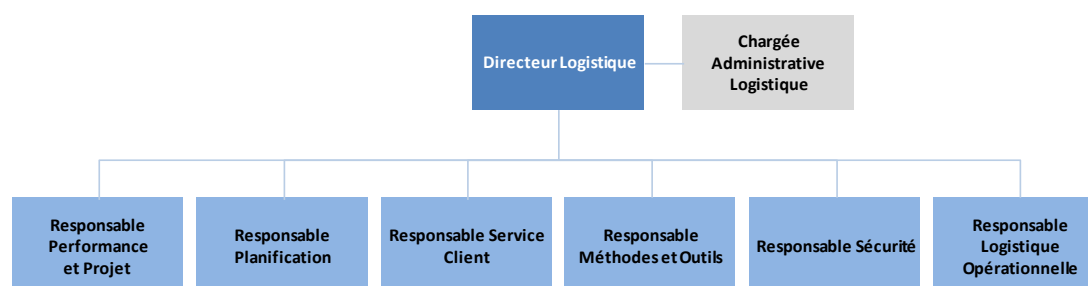


Source : Lafarge Ciments

La Direction Segments Bâtiment Infrastructure et Activités Bétons a été créée début 2015 pour répondre à la volonté de Lafarge Ciments de consolider son orientation client dans une logique Segment. Sa mission est d'améliorer les parts de marché dans les Segments Bâtiment et Infrastructure à travers des démarches innovantes, en termes de produits et de services et devenir le partenaire préféré des opérateurs.

VI.1.5. Direction Logistique

Organigramme de la Direction Logistique

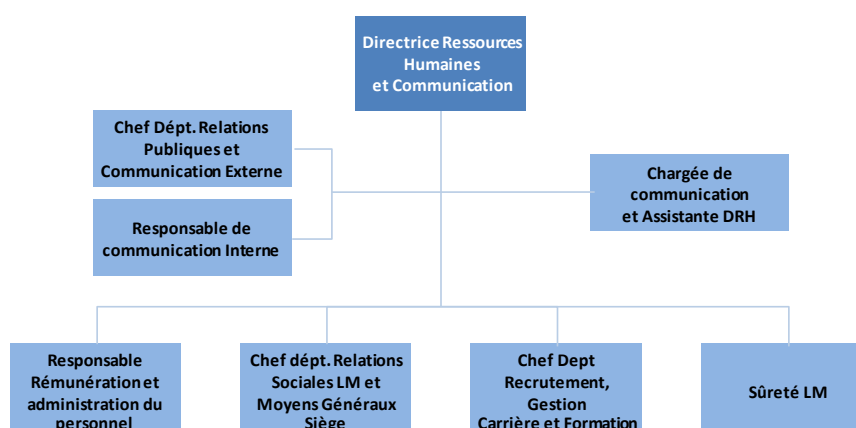


Source : Lafarge Ciments

Dans le cadre des orientations stratégiques de Lafarge Ciments et du modèle opérationnel Logistique du groupe LafargeHolcim, la direction Logistique a pour mission d'organiser, coordonner et superviser la livraison de la production des usines Ciment et des carrières Granulats chez le client avec un objectif constant d'optimisation du rapport sécurité-coût-qualité-délais. Elle prend également en charge la logistique Amont ainsi que le développement de l'activité Export.

VI.1.6. Direction Ressources Humaines & Communication

Organigramme de la Direction Ressources Humaines & Communication



Source : Lafarge Ciments

Dans le cadre de la stratégie RH groupe, la Direction Ressources Humaines & Communication a pour mission de soutenir la mise en œuvre des choix stratégiques de Lafarge Ciments par l'animation des hommes au travail à travers des pratiques RH pertinentes et cohérentes avec les orientations données dans une vision de gestion dynamique des ressources humaines. Elle coordonne la fonction Ressources Humaines dans les différents sites de Lafarge Ciments.

Par ailleurs, dans le cadre des directives du groupe en matière de communication, la Direction Ressources Humaines & Communication élabore et met en œuvre les plans de communication (interne, institutionnel et financier) afin de contribuer activement à la motivation et au maintien d'une cohésion interne autour des valeurs et objectifs de Lafarge Ciments en interne et à la notoriété de l'entreprise en externe.

Enfin, dans le cadre des directives du groupe en matière de sûreté, la Direction Ressources Humaines & Communication assure le management de la sûreté des personnes et des biens, au sein du siège (en direct) et

des sites (avec les RH sites) afin de prévenir les actes de malveillance (vol, intrusion, destruction et atteintes diverses).

VI.2. Moyens humains

VI.2.1. Evolution et structure de l'effectif

L'évolution de l'effectif permanent du groupe Lafarge Ciments sur la période 2013-2015 se présente comme suit :

	2013	2014	2015	Var. 13-14	Var. 14-15
CAD / DIR	182	178	170	-2,2%	-4,5%
MT / MTS	294	298	308	1,4%	3,4%
ED / OUV	429	378	364	-11,9%	-3,7%
TOTAL	905	854	842	-5,6%	-1,4%

Source : Lafarge Ciments

(CAD = cadres / DIR = directeurs / MT = agents de maîtrise / MTS = agent de maîtrise supérieur / ED = employés / OUV = ouvriers)

Sur les 3 dernières années, le taux d'encadrement moyen reste stable autour de 20%. L'industrie cimentière exige une forte dominante de main d'œuvre qualifiée, et proportionnellement moins de cadres et d'encadrement intermédiaire.

Pour faire face à des besoins ponctuels en main d'œuvre, Lafarge Ciments fait appel à des intérimaires. Par ailleurs, plusieurs prestations sont sous-traitées, notamment les services de gardiennage, d'entretien des bâtiments, de gestion des carrières et d'ensachage.

La structure des effectifs de prestataires et sous-traitants par activité est illustrée à travers le tableau suivant :

	2013	2014	2015	Var. 13-14	Var. 14-15
Ciments	1 177	1 140	1 060	-3,1%	-7,0%
Bétons	190	184	141	-3,2%	-23,4%
Granulats	27	26	51	-3,7%	96,2%
Siège & autres	125	121	173	-3,2%	43,0%
TOTAL	1 519	1 471	1 425	-3,2%	-3,1%

Source : Lafarge Ciments

VI.2.2. Turnover

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du turnover de Lafarge Ciments au cours des trois derniers exercices :

	2013	2014	2015
Recrutements (1)	23	33	46
Départs (2)	70	84	58
Solde (1)-(2)	-47	-51	-12

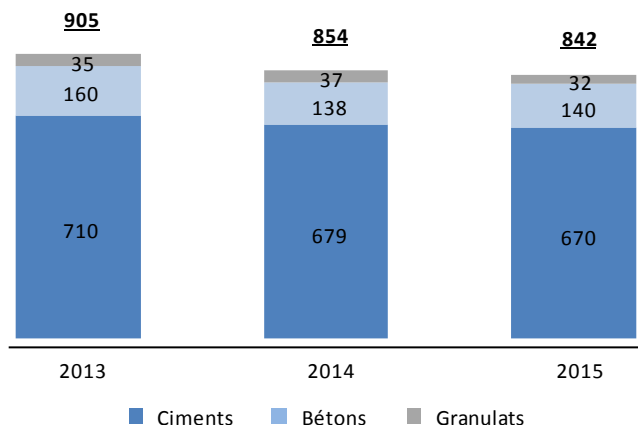
Source : Lafarge Ciments

Entre 2013 et 2015, Lafarge Ciments a poursuivi une politique de recrutement qui a permis de compenser les départs de collaborateurs tout en améliorant la performance globale de l'organisation.

VI.2.3. Répartition de l'effectif par activité

La structure de l'effectif de Lafarge Ciments par activité, sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par activité



Source : Lafarge Ciments

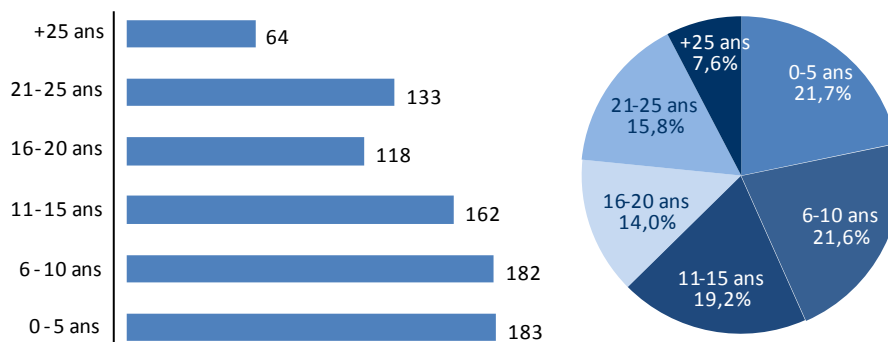
Sur les 3 dernières années, l'activité ciment représente en moyenne 79% du personnel de Lafarge Ciments.

L'activité béton a réduit ses effectifs d'environ 13,8% entre 2013 et 2014 en raison notamment de la restructuration des effectifs d'exploitation, tandis que les effectifs de l'activité Granulats sont restés relativement plus stables sur la période 2013-2015.

VI.2.4. Répartition du personnel par ancienneté

La structure du capital humain de Lafarge Ciments par ancienneté se présente comme suit à fin 2015 :

Structure du capital humain par ancienneté à fin 2015



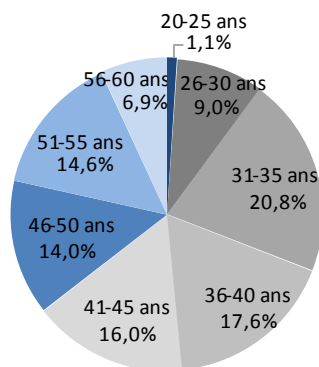
Source : Lafarge Ciments

Grâce à une politique des Ressources Humaines permettant de fidéliser les collaborateurs en privilégiant le développement de leurs compétences et leur épanouissement dans leur fonction, 56,7% du personnel de Lafarge Ciments justifie de plus de 10 ans d'ancienneté. La relève est également préparée avec un recrutement régulier de jeunes diplômés et de techniciens, répartis entre les différents sites et activités.

VI.2.5. Répartition du personnel par tranche d'âge

La répartition des effectifs de Lafarge Ciments entre les moins de 45 ans et plus de 45 ans montre une relative homogénéité. La population entre 30 et 45 ans représente 54,4% soit un peu plus de la moitié des effectifs globaux.

Structure du personnel par tranche d'âge à fin 2015

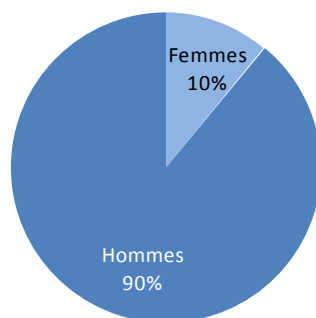


Source : Lafarge Ciments

VI.2.6. Parité

La répartition de l'effectif de Lafarge Ciments en 2015 entre hommes et femmes se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par sexe à fin 2015



Source : Lafarge Ciments

Les femmes représentent 10% de l'effectif total de Lafarge Ciments, avec une présence plus importante au niveau du siège qu'au niveau des sites industriels.

VI.3. Formation et développement des compétences

Consciente de l'importance de l'épanouissement et des compétences de ses collaborateurs, Lafarge Ciments poursuit son programme de développement des compétences afin d'aider chaque collaborateur à construire son parcours et à devenir un contributeur aux objectifs stratégiques de la Société.

Tout au long de leur carrière, Lafarge Ciments offre à ses collaborateurs des formations en interne, spécifiques aux métiers et à la culture du groupe. Une grande attention est portée à l'apprentissage, au cours de la mise en œuvre de leurs actions. La mobilité interne est également favorisée pour améliorer l'employabilité des collaborateurs et leur permettre d'élargir le champ de leurs compétences.

Des formations en externe, délivrées par des organismes spécialisés ou des écoles de commerce, peuvent être proposées pour répondre à des besoins spécifiques individuels ou d'équipe.

En 2015, Lafarge Ciments a atteint dans l'ensemble de ses implantations 2 736 Jours / homme de formation, dans les domaines suivants : 39% Sécurité, 20% Management et 15% Commercial et 26% Technique.

En plus des formations structurées, Lafarge Ciments met en avant l'état d'esprit *i-Learn* (« *I Learn Everyday Acting & Reflecting with my Network* »). Cette approche ouvre un champ élargi à la formation, encourageant les individus à être acteurs de leur propre apprentissage dans la réalisation de leurs tâches.

VI.4. Politique de recrutement

Lafarge Ciments considère le recrutement de collaborateurs de qualité comme une responsabilité stratégique. En effet, le recrutement du bon profil pour un poste donné est un facteur déterminant de réussite et de performance et donc de motivation et de fidélisation, en privilégiant le plus souvent le recrutement interne par rapport au recrutement externe.

De manière générale, le recrutement chez Lafarge Ciments repose sur quatre principes généraux :

Recruter pour le long terme

- En étant ambitieux quant au potentiel des cadres sélectionnés :
 - ✓ la capacité à progresser ou à s'adapter à de nouvelles fonctions est un critère de sélection, quel que soit le niveau de départ. Le recrutement ne s'effectue pas dans la seule perspective du premier poste occupé, quel que soit le niveau et l'environnement du poste pourvu ;
 - ✓ la personnalité et les aptitudes relationnelles doivent peser dans la décision d'embauche autant que la compétence technique ;
 - ✓ l'intégration de cadres à fort potentiel d'évolution, capables d'occuper le moment venu des postes-clés au niveau d'autres unités opérationnelles ou du groupe, fait l'objet d'une attention particulière.
- En se donnant le temps de préparer les cadres dont Lafarge Ciments a besoin par le recrutement régulier de débutants en nombre suffisant, et en assurant le suivi de leur intégration.

Développer l'internationalisation des ressources humaines

Lafarge Ciments vise à préparer des cadres internationaux pour le groupe LafargeHolcim : l'aptitude linguistique, l'expérience pluriculturelle, l'intérêt pour une carrière internationale doivent devenir des critères de sélection systématiques, sauf pour les postes où les caractéristiques purement locales sont prédominantes.

Favoriser les diversités

- Chaque métier ayant ses spécificités, Lafarge Ciments recherche la diversité et la complémentarité de ses ressources humaines plutôt qu'un « profil-type ». C'est pourquoi la société maintient la diversification systématique de ses sources de recrutement, sans privilégier des parcours spécifiques.
- La capacité de changement de groupe suppose l'embauche d'un nombre suffisant de profils atypiques ou de personnalités non conformistes.

Contrôler le processus de recrutement

Pour plus d'efficacité, Lafarge Ciments se donne des règles de conduite de recrutement :

- démarche conjointe entre la hiérarchie et la Direction des Ressources Humaines : le choix final d'un candidat revient à la hiérarchie concernée, en accord avec sa Direction des Ressources Humaines ;
- respect d'un délai maximum de six semaines entre la sélection des candidats et la prise de décision ;
- transparence complète des informations données aux candidats.

VI.5. Politique sociale et de rémunération

VI.5.1. Politique sociale

Le succès de Lafarge Ciments dépend de l'engagement de ses employés. Leur perfectionnement, leur satisfaction et leur épanouissement au travail revêtent donc beaucoup d'importance pour la société. Les collaborateurs bénéficient d'une assise solide sur laquelle bâtir leur carrière et d'occasions de perfectionnement importantes pour leur permettre d'évoluer et de progresser.

Pour encourager la qualité du travail, Lafarge Ciments applique une politique de rémunération compétitive. Une partie du bonus annuel est fondée sur les performances personnelles. Les efforts de chacun sont ainsi récompensés à leur juste valeur.

L'ensemble des effectifs de Lafarge Ciment bénéficie :

- d'une bonification pour l'accès au logement ;
- d'un accès au crédit « social » de séjours d'estivage ;
- d'une dotation pour le pèlerinage ;
- d'une prime annuelle d'adhésion à un club sportif.

VI.5.2. Rémunération du personnel

Tous les collaborateurs de Lafarge Ciments bénéficient d'un salaire fixe, représentant un salaire de base, d'une prime de transport et d'une indemnité de logement. Ce salaire est augmenté annuellement.

Par ailleurs, Lafarge Ciments verse à ses collaborateurs une rémunération variable qui dépend du poste occupé et des performances de chaque employé.

La politique de rémunération de Lafarge Ciments diffère selon la catégorie socioprofessionnelle des collaborateurs.

Rémunération des cadres

La politique de rémunération des cadres se base sur le système de classification Hay. Chaque collaborateur perçoit un salaire selon ses compétences par rapport au poste occupé, son initiative et sa créativité, ainsi que la contribution du poste dans le résultat net de la société.

Rémunération des ouvriers, employés, agents de maîtrise et agents de maîtrise supérieurs

Les agents de maîtrise et les employés / ouvriers sont rémunérés selon leur échelle / échelon dans la société.

VI.5.3. Primes et moyens de motivation

Les collaborateurs bénéficient de primes dont les modes de calcul varient selon la catégorie socioprofessionnelle.

Les collaborateurs du 1^{er} et 2^{ème} collège (hors agents de maîtrise supérieurs et cadres) bénéficient de primes de production liées à la performance générale du site auquel ils sont rattachés.

Les agents de maîtrise (MT et MTS) et les cadres bénéficient d'un bonus annuel qui est composé de deux parties :

- 35% du bonus est lié à la performance individuelle ;
- 65% du bonus est lié à la performance collective et financière de l'entreprise.

La population des commerciaux bénéficie depuis 2015 d'un bonus commercial trimestriel et d'un bonus annuel calculé sur la même base que le bonus des autres collaborateurs.

Chaque début d'année, tout le personnel du siège ainsi que tous les MT/MTS et cadres des usines passe un EAA (Entretien Annuel d'Evaluation) qui permet pour l'année à venir de :

- faire le point sur l'atteinte des objectifs de l'année écoulée ;
- définir des objectifs de performance et de comportement pour l'année à venir ;
- identifier les opportunités professionnelles ;
- définir des axes de formation et de développement personnel (IDP ou *Individual development Plan*) ;

Les opportunités d'évolution du personnel diffèrent selon les catégories socioprofessionnelles : l'EAA et l'IDP permettent de recueillir les aspirations des collaborateurs et d'analyser les opportunités professionnelles compatibles avec leurs attentes, tout en demeurant conforme avec les besoins de Lafarge Ciments. Chaque collaborateur est ainsi responsabilisé quant à son évolution au sein de la société.

Les collaborateurs à haut potentiel font l'objet d'un suivi personnalisé et bénéficient de nombreuses opportunités de mobilité et d'évolution aussi bien au Maroc qu'au sein des filiales du groupe LafargeHolcim à l'étranger.

Les promotions au niveau MT, MTS et Cadres sont suivies avec la DRH centrale et font l'objet d'un processus normalisé.

VI.5.4. Sanctions et mesures disciplinaires

Les mesures disciplinaires sont régies par les législations du travail en vigueur. Elles sont proposées par la Direction des Ressources Humaines, à la demande et après concertation avec la hiérarchie. La décision revient à la Direction de la Société.

VI.5.5. Institutions représentatives du personnel et syndicats représentés

Chaque établissement de Lafarge Ciments comptant plus de 10 salariés, dispose d'une instance représentative du personnel, conformément au code du travail. Par ailleurs, chaque établissement dispose d'un comité d'hygiène et de sécurité et d'un comité d'établissement qui se réunit une fois par trimestre.

Dans le cadre de la politique de concertation que Lafarge Ciments mène avec ses partenaires sociaux, une négociation annuelle est menée site par site avec les délégués du personnel et les représentants syndicaux. Ces négociations aboutissent à un protocole d'accord annuel sur les salaires et les conditions de travail.

Sur la période 2013-2015, aucun mouvement social n'a été enregistré. Le climat social au sein de Lafarge Ciments demeure serein et stable.

VI.6. Communication interne

De nombreuses actions de communication interne permettent d'informer les collaborateurs des activités et des performances de la société :

- lettres de la Direction Générale aux collaborateurs ;
- notes d'organisation et d'information ;
- « Achkayn online » (bulletin bi-mensuel ou mensuel, selon la richesse de l'actualité) ;
- flash info (selon l'actualité : bulletin permettant d'annoncer une nouvelle importante, type grand chantier gagné, lancement d'un nouveau produit...).

Ces documents sont envoyés par mail à tous ceux qui ont une adresse mail de la société et également affichés dans les sites. Les lettres de la Direction Générale sont systématiquement traduites en arabe.

Ces documents écrits sont complétés par une panoplie de réunions à thème : café infos, *Safety talk*, réunions d'équipes.

VI.7. Santé, sécurité, qualité et environnement

VI.7.1. Santé et sécurité

Depuis des années, Lafarge Ciments s'efforce de rendre plus sûres ses activités industrielles, de mettre en place des directives et des standards clairs pour tous, de sensibiliser et de former aussi bien ses collaborateurs que ses partenaires sous-traitants.

Elle met ainsi la santé et la sécurité des hommes et des femmes qui opèrent sur ses sites au cœur de ses décisions et de ses actes de management.

Cette ambition première est déployée et portée par l'ensemble des managers et des collaborateurs de Lafarge Ciments, sur l'ensemble de ses sites.

Axes structurants de la politique

Sur la base des analyses de risques et des faits accidentels, les priorités santé et sécurité pour l'ensemble des activités de Lafarge Ciments sont articulées autour de 4 axes :

- Leadership sécurité : agir sur les comportements, s'assurer de l'exemplarité de la hiérarchie et promouvoir une culture de remontée des situations à risques au sein de l'entreprise ;
- Sécurité routière : poursuivre les déploiements des projets de sécurité dans le transport logistique et le transport du personnel ;
- Santé : assurer le suivi systématique de la santé des collaborateurs ;
- Risques opérationnels : poursuivre la réalisation d'audits et la mise en place de plans d'actions de progrès.

Volets d'action

Transport

La maîtrise des risques liés au transport est une priorité première pour Lafarge Ciments. A cet effet, la société s'attelle à :

- déployer une nouvelle feuille de route spécifique sur le transport, ambitieuse, et axée principalement sur le changement de comportement des chauffeurs opérant pour le compte de Lafarge Ciments, avec un engagement accru et un niveau d'exigence plus élevé vis-à-vis des transporteurs.
 - ✓ généralisation de l'usage du GPS, de la conduite défensive et du suivi rapproché et exhaustif de l'ensemble des flottes et chauffeurs (habilités) ;
 - ✓ pour l'activité béton, les efforts se poursuivent pour viser une conformité avec ces mêmes pratiques.
- Finaliser et pérenniser la démarche en cours pour le transport des personnes, particulièrement les éléments liés à la formation à la conduite défensive et à la maîtrise de l'état des véhicules.

Lafarge Ciments affrète directement plus de 500 camions avec un kilométrage parcouru d'environ 22 millions de kilomètres par an. Grâce aux efforts déployés depuis trois ans, plus de 95% des conducteurs sont formés à la conduite défensive avec un accompagnement pratique, et plus de 80 % de la flotte est équipée d'un système GPS permettant non seulement de localiser à tout moment la position mais de suivre le respect des vitesses,

des heures des conduites et du travail, des trajets indiqués... Les exigences de Lafarge Ciments dans ce domaine sont plus fortes que la réglementation marocaine en vigueur. En effet, des consignes supplémentaires de sécurité sont mises en place, en fonction des points noirs identifiés et des retours des transporteurs, l'objectif étant de réduire considérablement le niveau du risque.

Les prestataires sont au cœur de la réussite et sont mis à forte contribution en challengeant leur système de management de la santé et sécurité, grâce à un système d'animation et de suivi des plans d'action, avec en particulier des audits basés sur les cinq piliers (Conducteurs, Flotte, Trajets et Système de management & Organisation) et conduits par des équipes multidisciplinaires de Lafarge Ciments.

Santé

- Finalisation du système d'animation santé Lafarge Maroc inter-activités et maîtrise opérationnelle des processus santé mis en place (Hasop, visites d'aptitude et spécifiques, suivi santé, etc.)
- Déploiement des plans d'action ciblés par entités sur les risques identifiés liés à l'ergonomie, aux bruits et poussières pour viser une réduction de 30% du nombre de personnes exposées avant fin 2016 ;
- Formation de 20% des effectifs aux premiers secours d'ici fin 2016, y compris les sous traitants.

Maîtrise de la sous-traitance

- Lafarge Ciments entend accélérer et pérenniser ses efforts en matière de gestion de la sécurité de ses sous traitants, avec la mise en place d'un monitoring global de la performance des sous traitants, et un suivi régulier et une traçabilité conforme au CSM sur l'ensemble des opérations.

Maîtrise des principaux risques industriels

- Poursuite du déploiement des feuilles de route pour se mettre en conformité avec les standards opérationnels du groupe.
- Poursuite du focus sur les éléments suivants :
 - ✓ standard « isolation énergétique » ;
 - ✓ directive « équipements mobiles » ;
 - ✓ risques de chutes, glissades et entorses ;
 - ✓ prévention des risques d'électrocution
- Attention accrue aux éléments suivants :
 - ✓ risques de renversement d'engins sur les sites (respect des recommandations « tipping prevention ») ;
 - ✓ risques de blessures liées à l'utilisation d'outils manuels ou électriques ;
- Réalisation d'audits et mise en œuvre de plans d'actions spécifiques visant à préserver l'intégrité des structures (core process risk « structures »), et mise en œuvre des actions d'urgence (corrosion, surcharges, déformations accidentelles, etc.).

[Sensibilisation : le Mois Santé & Sécurité](#)

Chaque année, tous les pays du Groupe Lafarge organisent le « Mois Santé & Sécurité ». Cet événement, généralement lancé au mois de juin, est l'occasion de mobiliser et sensibiliser les collaborateurs, leurs familles, les partenaires, ainsi que les communautés proches.

Des séances de formation et de sensibilisation aux risques sont ainsi organisées, de même que des formations aux secourismes, des simulations pour tester la préparation aux situations d'urgences, des journées portes ouvertes, des activités orientées vers la santé ou encore sur la sécurité routière.

En 2015, pour la 8^{ème} édition, Lafarge Maroc a enregistré une participation exceptionnelle de ses collaborateurs autour de la thématique « Les cinq règles cardinales ». De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre avec un niveau record de participation dans le groupe.

Evolution du taux de fréquence d'accidents

Entre 2013 et 2015, le taux de fréquence d'accidents de Lafarge Ciments tourne en moyenne autour de 0,39. L'évolution de ce taux de fréquence est présentée dans le tableau ci-dessous pour la période considérée :

	2013	2014	2015
Taux de fréquence d'accidents	0,34	0,34	0,49

Source : Lafarge Ciments

VI.7.2. Qualité

Principes de la politique Qualité

A travers sa politique Qualité, Lafarge Ciments veille en premier lieu à la conformité de son système de management de la qualité pour mieux répondre aux exigences réglementaires, normatives et aux qualités d'usage exprimées par ses clients.

Lafarge Ciments oriente sa politique Qualité vers les axes prioritaires suivants :

- Cibler un nouveau positionnement, dans lequel Lafarge Ciments a la volonté d'être le partenaire innovant et préféré du secteur de la construction ;
- Assurer une prescription multi-activités en agissant en amont des processus relatifs à l'acte de bâtir afin de mieux anticiper les besoins des clients et de contribuer à améliorer la qualité des constructions au Maroc ;
- Proposer des offres segmentées, adaptées aux besoins des clients et des utilisateurs finaux, avec des engagements sur la performance, la qualité et les délais ;
- Créer de la valeur pour les clients distributeurs, notamment à travers l'enseigne Mawadis en proposant des produits et des services pour les aider à développer leur business, dans le cadre d'une relation gagnant-gagnant ;
- Assurer une efficacité commerciale pour être plus proche des clients avec une écoute dynamique de leurs besoins ;
- Développer des services et des solutions innovants afin d'améliorer de manière continue la satisfaction des clients en anticipant leurs attentes.

Démarche Qualité Ciments

Dans le cadre de l'amélioration continue des performances de ses usines et afin de produire un ciment répondant aux besoins du client, au plus faible coût, et dans le respect des normes marocaines et des standards du groupe LafargeHolcim, Lafarge Ciments adopte une démarche qualité rigoureuse pour la fabrication de ses ciments.

Qualité produit

- Accompagnement des usines dans l'optimisation des produits de fabrication (cuisson, broyage) en termes de régularité et de rapport coût/ qualité dans le respect des normes et standards en vigueur ;
- Respect de la qualité normative et la qualité d'usage des produits finis livrés ;
- Assistance des usines dans la mise en place des standards et des processus nécessaire à la fiabilité des mesures aux laboratoires ;
- Participation à la définition des orientations en termes de nouveaux produits permettant d'élargir les gammes produits existantes tout en améliorant la productivité des usines ;
- Partage du savoir faire par le conseil, l'information et les actions de formation dans le domaine de la qualité (population ciblée : ingénieurs nouvelles recrues et personnel non cadre qualité, environnement et fabrication) ;
- Suivi des plans d'action définis et évaluation de l'impact sur les résultats obtenus.

Systeme de management qualité

- Conduite de la démarche qualité – environnement dans le respect des normes et règlements en vigueur ;
- Maintien de la certification du SMI (Système de Management Intégré) ;
- Mise en œuvre, avec les responsables usines, de l'animation des SMI usines ;
- Organisation et animation de la revue de Direction siège et usines.

[Démarche Qualité Bétons](#)

Les constituants du béton

Avant l'étude de formulation, les constituants des bétons sont soumis, avant utilisation, à un contrôle qualitatif. Le contrôle est réalisé au laboratoire central de Casablanca, et il porte sur les éléments suivants :

- **Pour le ciment :**
 - ✓ Contrôle des caractéristiques mécaniques (résistance) ;
 - ✓ Contrôle caractéristiques physiques (température)
- **Pour les granulats :**
 - ✓ Essais d'identification ;
 - ✓ Essai de propreté et de granulométrie ;
 - ✓ Essai de mesure de masse volumique ;
 - ✓ Essai de mesure du coefficient de forme ;
 - ✓ Essai au Bleu de méthylène
- **Pour les adjuvants :**
 - ✓ Contrôle de densité ;
 - ✓ Pour des contrôles plus approfondis (alcali-réaction et caractéristiques chimiques des matériaux), les essais sont réalisés dans un laboratoire externe accrédité.

La formulation

Le service qualité procède à l'étude de toutes les formulations de béton avec des méthodes graphiques (méthode Dreux-Gorisse), expérimentales (méthode Baron-Lesage) ou empiriques (méthode Abrams, Balomey). Ces méthodes permettent d'obtenir des compositions de béton optimisées et performantes. Les formulations retenues sont ensuite testées au laboratoire central à Casablanca à petite échelle (gâchées de 50 à 100 litres.) Après validation, des essais grandeur nature sont réalisés à la centrale pour confirmer les résultats et éventuellement apporter les ajustements nécessaires (effet d'échelle, système de pesage). Les formules ayant donné les performances requises sont transmises au responsable de la centrale pour application.

Le contrôle du béton

Lafarge Ciments dispose dans ses centrales à béton de laboratoires équipés (de presses étalonnées par un organisme accrédité sur chaque site à béton). Il est procédé à des prélèvements quotidiens par type de béton fabriqué. Des prélèvements et des visites inopinées sont effectués par le service technique de Lafarge Ciments sur les sites de livraison. Les prélèvements consistent à mesurer la consistance (*slump test*) et à réaliser des cylindres pour des essais d'écrasements à différents âges (souvent à 7,14 et 28 jours). L'ensemble des résultats est consigné dans des registres après exploitation et traitement par un logiciel qui permet de garantir la traçabilité et de suivre la régularité des bétons.

[Démarche qualité Granulats](#)

En vue de fournir des produits de qualité, les granulats de Lafarge Ciments sont soumis à une démarche qualité rigoureuse.

Au niveau de l'exploitation

La connaissance parfaite et la maîtrise des caractéristiques du gisement et de sa variation, conduisent à la mise en place d'un phasage d'exploitation permettant l'alimentation du concasseur par un matériau homogène et non pollué de façon régulière.

Au niveau du traitement

Une station de pré-criblage, ainsi qu'une station de lavage de sable permettent d'obtenir un produit fini de qualité et même un premium en ce qui concerne le sable concassé lavé.

Au niveau du contrôle qualité

En amont de la fabrication, des essais d'identification de la roche sont établis régulièrement par un laboratoire externe agréé.

Pendant la fabrication, des contrôles réguliers sur site portant sur la granulométrie, la propreté et le coefficient de forme sont fait de manière quotidienne.

En aval de la fabrication, des contrôles d'identification des produits finis sont régulièrement fait au sein du laboratoire interne et également par un laboratoire externe agréé.

VI.7.3. Environnement

[Politique environnement](#)

Lafarge Ciments veille à ce que toutes ses opérations soient en conformité avec les lois et réglementations en vigueur, et à mener ses activités dans le respect des principes du développement durable. Pour ce faire, des

systèmes formels de management environnemental sont mis en place, permettant d'assurer l'amélioration continue des performances environnementales de la société.

Cette politique Environnement se fonde sur les règles exposées ci-après.

SME

Les sites doivent mettre en place un Système formel de Management Environnemental (SME) pour gérer les responsabilités et performances environnementales.

Changement climatique

- Réduire l'impact sur le changement climatique :
- Par le développement, la fabrication ou la promotion de produits et solutions innovants ;
- En minimisant l'utilisation de l'énergie et, quand cela est faisable, en développant la récupération et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables ;
- En minimisant l'utilisation des ressources non renouvelables et, quand cela est faisable et sûr, en les remplaçant par des matières premières de substitution, des combustibles alternatifs et de la biomasse.

Eau

Minimiser l'impact sur la ressource en eau en limitant les prélèvements en eaux souterraines et de surface, grâce au recyclage.

Carrières

Développer pour chacune des carrières un plan de réhabilitation qui tient compte des besoins et des attentes des différentes parties prenantes de la société, et là où cela est possible, créer des zones favorables à la vie sauvage et à la préservation des espèces.

Biodiversité

Mettre en place des plans de gestion de la biodiversité pour les sites à proximité immédiate de zones ou d'habitats protégés et faciliter la conservation des vestiges historiques mis à jour lors de la construction de nouvelles usines ou lors de l'exploitation des carrières.

Recyclage

Réutiliser et recycler les matières quand c'est possible, minimiser la production de déchets dangereux et autres déchets, et éliminer les déchets par des méthodes sûres et responsables.

Technologies

Encourager le développement et la diffusion des technologies propres. Mettre en place des technologies et des procédures opérationnelles sûres pour réduire l'exposition des employés et des collectivités voisines aux risques liés à l'environnement, la santé et la sécurité.

Approvisionnement responsable

Evaluer les valeurs, politiques et pratiques environnementales des sous-traitants et des fournisseurs au moment de leur sélection. Exiger des sous-traitants et des fournisseurs le respect des valeurs du groupe concernant l'environnement, la santé et la sécurité ainsi que la conformité aux politiques et procédures en la matière.

Développement

Mener une étude d'impact environnemental et social pour les nouveaux sites et pour les projets de modification majeurs des sites existants.

Audit préalable

Mener un audit environnemental pour les projets d'acquisition et de désinvestissement.

Ressources

Fournir les ressources humaines et financières adaptées, former et sensibiliser les collaborateurs en vue de faciliter l'amélioration continue des performances environnementales.

Gestion responsable

Mettre en place les pratiques de bonne gestion environnementale dans la conception, la fabrication, la distribution et la mise en œuvre des produits, systèmes et solutions, pour valoriser leur contribution à la construction durable.

Parties prenantes

Etre ouvert, honnête et rendre compte à ses parties prenantes. Les tenir régulièrement informées des activités et produits de la société, en sollicitant leurs réactions et en encourageant un dialogue transparent. Initier la coopération avec les élus et les administrations afin d'évaluer la faisabilité, l'impact, et le coût/ bénéfice des projets de loi, des réglementations et des normes.

[Actions pour la gestion de l'empreinte environnementale](#)

Limitation de l'empreinte carbone

Dès 2001, le Groupe Lafarge a pris un engagement volontaire de réduction de ses émissions de CO₂, portant de ce fait ses efforts sur trois leviers : améliorer l'efficacité énergétique des fours de cimenterie, remplacer les combustibles fossiles par d'autres sources d'énergie et utiliser des adjuvants pour diminuer la teneur en carbone des ciments mélangés.

Au Maroc, cet engagement du groupe a été formalisé dès 2003 dans le cadre d'une convention signée par l'APC (Association Professionnelle des Cimentiers) et le Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement.

Les émissions de CO₂ des cimenteries de Lafarge Ciments ont été diminuées de 20 % par rapport à 1990 grâce à un modèle opérationnel d'excellence permettant l'amélioration en continu de la fiabilité et de l'efficacité énergétique. En 2014, la totalité des cimenteries de Lafarge ciments ont franchi une étape supplémentaire en recevant le label « POM 2.0 Inside » (programme d'excellence de l'ex-groupe Lafarge pour les cimenteries), marquant la mise en place des meilleures pratiques, notamment dans les domaines de la consommation énergétique, du remplacement des combustibles conventionnels par ceux issus de déchets industriels, ménagers ou agricoles, de l'utilisation de matières d'ajouts permettant de réduire le volume de clinker nécessaire à la fabrication du ciment et enfin, du développement d'énergies renouvelables.

Energies renouvelables

La responsabilité ne se limite pas aux émissions de CO₂ : Lafarge Ciments considère qu'il est aussi de son devoir de réduire ses émissions indirectes. Depuis 2005, date à laquelle son propre parc éolien de Tétouan de 10 MW avait été inauguré, Lafarge Ciments n'a cessé de progresser dans ce domaine. Deux extensions de ce même parc ont accru sa capacité à 32 MW (avec une réduction des émissions de gaz à effet de serre estimée à 88 000 T/ an), et des contrats de fourniture d'énergie éolienne avec Nareva Holding signés en 2011 et 2014 permettent l'approvisionnement des usines de Bouskoura et de Meknès. Ainsi, depuis l'été 2014, le ciment

produit et vendu par Lafarge Ciments utilise de l'énergie électrique verte à hauteur de 85%, avec des pics à 100% durant les mois les plus ventés.

Structuration de l'écologie industrielle

Lafarge Ciments considère la substitution et les enjeux d'écologie industrielle comme une activité à part entière et complémentaire de son cœur de métier, hautement contributive à l'émergence d'une industrie marocaine s'inscrivant dans un écosystème durable. La Direction Ecologie Industrielle créée au sein de Lafarge Ciments a pour mission d'identifier et mettre en œuvre des projets de valorisation des déchets, utilisés comme combustibles ou matières premières de substitution. Deux plateformes de traitement de déchets industriels banals ont ainsi été lancées à Tanger et Bouskoura, et ont été dimensionnées pour traiter 20 000 T de déchets banals par an chacune, principalement des déchets textiles, caoutchoucs et bois issus de l'industrie. A titre d'exemple, les pneus déchiquetés représentent environ 15% de la consommation thermique.

Matières premières de substitution

Lafarge Ciments a initié un travail permettant de faire l'inventaire des matières utiles et disponibles dans le pays. L'objectif est d'assurer la fabrication des produits tout en réduisant le volume de matériaux issus de l'extraction grâce à l'incorporation de déchets d'autres industries (cendres volantes, boues des stations d'épuration, granulats de déconstruction, déchets de gypse, etc.). La cimenterie de Meknès exploite ainsi depuis 2014 une carrière de pouzzolane, roche volcanique qui confère au ciment une ouvrabilité supérieure et permet de réduire la quantité de clinker nécessaire à sa fabrication. Par ailleurs, Lafarge Ciments utilise aujourd'hui les cendres volantes comme matière de substitution à hauteur de 7% à 20%.

Réhabilitation des carrières et protection de la biodiversité

L'engagement en faveur de la protection de l'environnement a été formalisé en 1997 par la signature d'une convention avec le Ministère de l'Environnement. Selon les termes de cette convention, Lafarge Maroc s'engage à remettre en état les sites et carrières exploités.

En amont, chaque projet de développement fait l'objet d'une étude d'impact environnemental permettant d'identifier les investissements et les actions de nature à limiter l'impact sur l'eau, l'air, le sol et la biodiversité. En aval, les plans de réhabilitation sont élaborés par un bureau d'étude spécialisé et sont réalisés au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation.

Chaque projet est développé dans le respect de la biodiversité locale, avec l'objectif de maintenir l'équilibre écologique des territoires. Pour contribuer à la sauvegarde de la biodiversité, Lafarge Ciments a également installé des ruches d'abeilles dans les carrières de Meknès, Tanger et Bouskoura, ainsi que sur le toit du siège de Casablanca.

En outre, depuis 2003, Lafarge Ciments a réaménagé plus de 250 ha et replanté 250 000 arbres, des essences locales comme l'olivier, et plus récemment des arganiers, une espèce endémique du sud marocain. Pour bénéficier de l'expertise et du savoir-faire de professionnels en matière de reboisement, Lafarge Maroc a signé deux conventions de partenariat : avec l'INRA (Institut National de Recherches Agronomiques) et avec le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification.

Par ailleurs, Lafarge Maroc a signé un partenariat avec l'ANDZOA (Agence Nationale pour la protection des Zones Oasiennes et de l'Arganeraie) dans l'optique de mener conjointement des actions de protection de l'arganier dans les zones proches du site de la future cimenterie du Souss.

Préservation des ressources en eau

Dans un contexte marocain de stress hydrique, les initiatives en faveur de la gestion de la ressource hydrique se sont multipliées au sein de Lafarge Ciments. Un vaste projet d'étude relative à l'eau et à sa préservation a été engagé.

La réduction de l’empreinte hydrique passe par 2 leviers : la réduction de la consommation des installations et le recyclage de l’eau utilisée. Au-delà, l’ambition est de contribuer à un meilleur accès à l’eau et à une qualité accrue.

L’eau industrielle est en circuit fermé dans toutes les usines de Lafarge Ciments. A Meknès, Tétouan et Tanger, des stations de traitement des eaux usées et des bassins de décantations en aval des usines ont été installés.

Plusieurs projets d’adduction d’eau ont été réalisés en faveur de douars enclavés autour des sites :

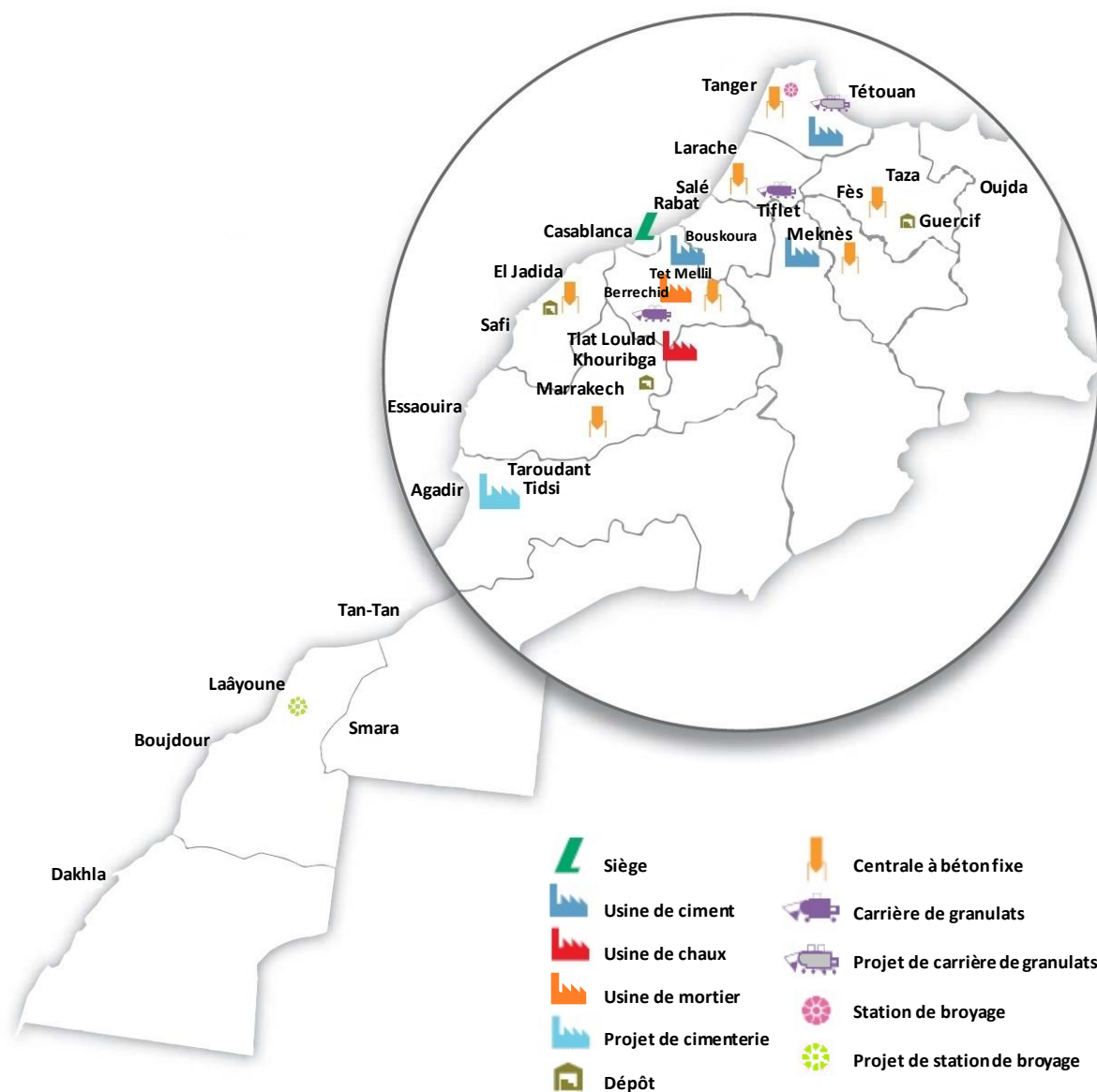
- à Bouskoura, où la conduite d’eau potable de l’usine permet d’alimenter plusieurs douars environnants ;
- à Tétouan où l’usine a installé une conduite alimentant en eau potable plus de 130 familles et a construit une fontaine au service de la population de Saddina ;
- à Sahel Oulad Hriz avec la mise en place d’une fontaine et d’une conduite d’irrigation pour les riverains de la carrière Gravel.

VI.8. Moyens techniques

VI.8.1. Dispositif industriel

La carte ci-après présente les principaux sites de production du groupe Lafarge Ciments au 31 décembre 2015 :

Principaux sites de production du groupe Lafarge Ciments au 31 décembre 2015



Source : Lafarge Ciments

NB : ne sont pas présentées sur la carte les centrales à béton de la région de Casablanca

Activité ciments

Usine de Bouskoura

Activité

Mise en service en 1983, la cimenterie de Bouskoura est la plus grande cimenterie du Royaume, avec une capacité de production annuelle de 3 MT.

L'usine de production utilise le procédé de fabrication à voie sèche intégrale. Elle comprend des ateliers de concassage, de pré-homogénéisation, de broyage, d'homogénéisation et de stockage de la farine, de cuisson et stockage du clinker, de broyage du ciment et d'ensachage et expédition du ciment. L'usine de Bouskoura intègre également une plateforme de transformation des déchets en combustible, d'une capacité de préparation de 75 000t/an de déchets industriels banals (c'est-à-dire non dangereux) ou RDF (« *Refuse Derived Fuel* », combustible issu du tri et de la préparation de déchets ménagers).

L'extraction des matières premières se fait au niveau des carrières de calcaire Est et Ouest situées à proximité de l'usine.

L'usine de Bouskoura est dotée des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

Depuis 2006, l'usine de Bouskoura a lancé un programme de réhabilitation de l'ancienne carrière, afin de la réintégrer dans son environnement et de créer un écosystème (création de plants d'eau, plantations d'arbres de différentes espèces en partenariat avec l'INRA et le Haut Commissariat des Eaux et Forêts). A ce jour, le programme de réhabilitation est toujours en cours, avec un budget annuel dédié de 500 KMAD.

A fin 2015, de nombreuses réalisations ont été concrétisées sur ce programme :

- la surface réaménagée est de 124,7 ha soit 71,56% de la surface exploitée à ce jour ;
- le nombre d'arbres plantés est de 78 240 arbres ;
- le volume de la terre végétale utilisé est de 488 287 m³ ;
- plus de 25 espèces d'arbres ont été plantées depuis le lancement de la réhabilitation en 2006.

Les arbres plantés se portent bien et participent à maintenir l'écosystème, en apportant notamment une source de pollen pur pour les ruches implantés depuis 2013. La récolte annuelle de miel pur avoisine une dizaine de kilogrammes.

Depuis 2012, les oliviers plantés permettent d'obtenir une centaine de litres d'huile d'olive par an. Depuis 2013, les fruits des arganiers implantés permettent en outre d'obtenir une dizaine de litres d'huile d'argan par an.

La carrière est équipée par sa propre pépinière permettant de préparer les jeunes arbres à leur intégration dans les zones réhabilitées.

Situation géographique et accessibilité

La cimenterie de Bouskoura est située dans la province de Ouled Saleh, à 45 km de la ville de Casablanca. L'accès à l'usine se fait à partir de la route secondaire 109 reliant Casablanca à Bouskoura, et par la route secondaire 103 depuis Berrechid.

L'usine dispose d'un embranchement à la voie ferrée (réception de combustibles et livraison de ciment par voie ferrée).

Organisation

L'usine de Bouskoura compte un effectif propre de 173 personnes en décembre 2015.

Usine de Meknès

Activité

Mise en service en 1951, l'usine de Meknès assure la production et la commercialisation de différentes qualités de ciment. Elle occupe une position stratégique de par sa situation géographique.

L'usine de production utilise le procédé de fabrication à voie sèche intégrale et bénéficie d'une capacité de production de ciment de 1,3 MT. Elle comprend des ateliers de concassage, de pré-homogénéisation, de broyage, d'homogénéisation et de stockage de la farine, de cuisson et stockage du clinker, de broyage du ciment et d'ensachage et expédition du ciment.

L'extraction des matières premières se fait au niveau de la carrière de calcaire située à proximité de la localité Ouislane, Dkhissa et de la carrière de pouzzolane à proximité de la localité de Timehdite.

L'usine de Meknès est dotée des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

Situation géographique et accessibilité

La cimenterie de Meknès est située à la localité de Ouislane, et à 7 Km du centre-ville de Meknès. Les carrières sont réparties sur quatre douars : Oueled Rahou, Ourzigha, Baich et Ain Maachouq.

L'accès à l'usine se fait à partir de la route nationale 718 reliant Fès-Meknès Km3, et via l'échangeur Est et Ouest de l'autoroute vers Fès.

L'usine est raccordée à la voie ferrée depuis 1950.

Organisation

L'usine de Meknès compte un effectif propre de 145 personnes en décembre 2015.

Usine de Tétouan

Activité

Mise en service en 2003 pour la première ligne et en 2009 pour la seconde, l'usine de Tétouan assure la production et la commercialisation de quatre qualités de ciments. L'usine assure également l'alimentation en clinker de la station de broyage de Tanger de Lafarge Cementos.

D'une capacité annuelle de 1,6 MT en clinker et de 1,45 MT en ciment, l'usine de Tétouan utilise le procédé de fabrication à voie sèche intégrale avec précalcinateur, et consiste en deux lignes de production entièrement identiques depuis l'atelier de broyage cru jusqu'à l'atelier de broyage ciment, en plus des ateliers de concassage et d'ensachage-expédition.

La production s'effectue à partir de la matière première extraite de la carrière de calcaire située à proximité de l'usine.

L'usine de Tétouan est dotée des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

L'usine de Tétouan est la première cimenterie au monde à être alimentée par l'énergie éolienne, provenant de ses 2 parcs dotés de 23 éoliennes d'une capacité de 32 MWh, et assurant 65% des besoins en énergie électrique de l'usine.

Situation géographique et accessibilité

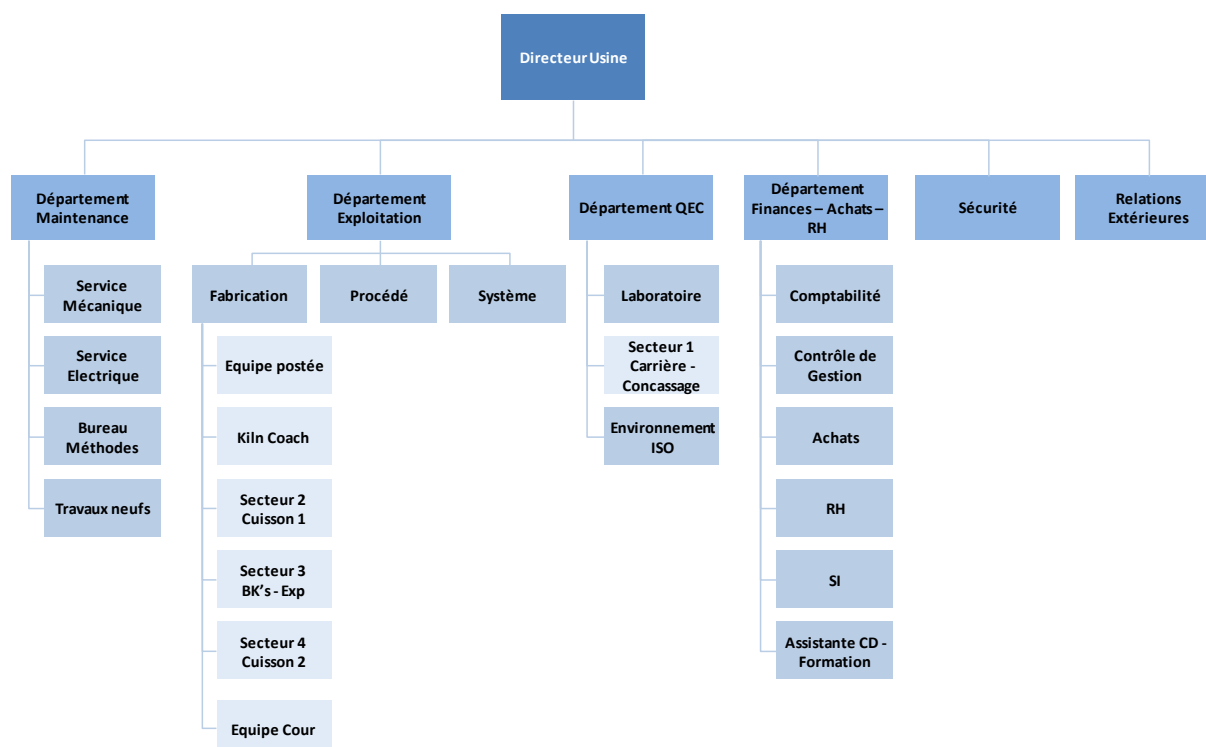
Située à 30 km de la ville de Tétouan, l'usine est facilement accessible grâce à la route nationale reliant Tétouan à Khmiss Anjra, et elle est proche du port de Tanger Med.

Organisation

L'usine de Tétouan emploie un effectif de 113 personnes en décembre 2015.

L'organigramme suivant schématise l'organisation-type d'une cimenterie de Lafarge Ciments (exemple de l'usine de Tétouan) :

Organisation-type



Source : Lafarge Ciments

Usine de mortier

Activité

Mise en service en 2016, l'usine de mortier assure la production et la commercialisation de différentes qualités de mortier ciment.

L'usine de production a une capacité de production de mortier ciment de 100 kT. Elle comprend des ateliers de séchage, de broyage, de stockage, de dosage, de malaxage, d'ensachage, de palettisation et d'expédition du mortier ciment.

L'extraction des matières premières se fait au niveau de la carrière de Gravel située à proximité de la localité Khyayta, et de la carrière de calcaire de l'usine de Chaux à proximité de la localité de Benahmed.

Situation géographique et accessibilité

L'usine de Mortier Ciment est située à la localité de Khyayta, et à 15 km du centre-ville de Berrechid.

Organisation

L'usine de mortier ciment compte un effectif propre de 12 salariés à date.

Station de broyage de Tanger

Activité

D'une capacité de 1 MT de ciment par an, cette unité participe activement à l'approvisionnement du marché du Nord du pays.

Ancienne cimenterie, « Lafarge Cementos de Tanger » a été transformée en station de broyage moderne en 2008.

Le site dispose également d'une plateforme de transformation des déchets industriels banals (c'est-à-dire non dangereux) en combustible de substitution, d'une capacité de préparation de 20 000 T/an de déchets.

Le clinker de la station de broyage de Lafarge Tanger provient à 100% de l'usine de Tétouan de Lafarge Ciments. Il est transporté par camions entre les deux sites.

La station de broyage de Tanger est dotée des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

Situation géographique et accessibilité

La station de broyage est accessible à travers l'ancienne route de Rabat Km 19.

Organisation

La station de broyage de Tanger emploie un effectif de 25 personnes en décembre 2015.

Activité béton prêt à l'emploi

Centrales à béton fixes (sites)

Centrale	Marque	Capacité (en m ³)	Type	Mise en service	Fabrication	Production en 2015 (m ³)
TIT MELLIL	ARCEN	60 000	Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³	2010	2008	31 000
DAR BOUAZZA	ARCEN	50 000	Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³	2009	2008	42 500
LISSASFA	PATAUD	40 000	Malaxeur planétaire 1 m ³	1998	1998	30 000
AIN SEBAA	ARCEN	60 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2013	2012	48 500
BERRECHID	MOB 60	30 000	Malaxeur planétaire 1 m ³	1992	1992	21 500
BOUSKOURA	ELBA	50 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2012	2005	25 000
MOHAMMEDI A	MOB 60	35 000	Malaxeur planétaire 1 m ³	2012	1998	31 500
FES	FRUMECAR	40 000	Malaxeur 2 m ³ double arbre	2011	2011	25 000
AIN ATIQ	EURO EQUIPEMENT	60 000	Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³	2007	2006	36 500
SALE	LAMBERT	35 000	Malaxeur planétaire 1 m ³	1997	1997	30 000
KENITRA	EURO EQUIPEMENT	50 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2007	2005	31 000
TANGER CHRAKA	ARCEN	65 000	Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³	2007	2007	50 000
TANGER MALABATA	PATAUD	35 000	Malaxeur planétaire 1 m ³	2009	1998	37 000
MARRAKECH	FRUMECAR	40 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2012	2011	20 000
MEKNES	ARCEN	40 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2012	2012	18 000
TOTAL		690 000				477 500

Source : Lafarge Ciments

Centrales à béton mobiles (sites)

Centrale	Marque	Capacité (en m ³)	Type	Mise en service	Fabrication	Production en 2015 (m ³)
DESSERTÉ MARITIME	ELBA	45 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2012	2005	24 000
FNIDEQ	ELBA	45 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2013	2005	27 000
NAVAL 1/2	ARCEN	65 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2015	2007	8 000
AUDA	ELBA	70 000	Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³	2015	2007	46 000
ELJADIDA	MOB 60 / CIFA	65 000	Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³	2001	1998	38 000
SAFI	EUROMEC	180 000	Malaxeurs double-arbre horizontal 2 m ³	2015	2015	76 000
	ELBA				2005	
	LIBHERT				2003	
	ARCEN				2015	
SUPER COLLECTEUR	TEXNOKAT	45 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2013	2012	22 000
LGV 3	ARCEN	45 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2013	2012	39 000
TIMKIT	ARCEN	45 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2015	2014	0
NOOR III	MEKA	60 000	Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³	2016	2015	0
TOTAL		665 000				280 000

Source : Lafarge Ciments

Activité granulats

Centrales	Capacité (en kT)	Marque	Installations	Mise en service	Année de fabrication	Production en 2015
Installation de Gravel (Berrechid)	700	Sandvik	Concasseur primaire à mâchoire Sandvik JM 1108 : entre 250 et 350 T/h	2010	2010	652 kT
		Metso	Concasseur secondaire à cône Metso HP300 : entre 200 et 300 T/h	2006	2006	
		Metso	Concasseur tertiaire à cône Metso HP4 : entre 200 et 250 T/h	2010	2010	
		Dragon	Concasseur tertiaire à cône Dragon LJ 45 : entre 30 et 60 T/h	1999	1999	
		Metso	Station de lavage du sable : 20 T/h	2010	2010	
Installation de Tiflet	300	Sandvik	Concasseur secondaire à cône CH430 : 75 T/h	2012	2012	110 kT
		Sandvik	Station de lavage de sable : 120 T/h	2012	2012	
TOTAL	1 000 kT					761 kT

Source : Lafarge Ciments

Activité chaux

A travers Lafarge Calcinor Maroc, joint-venture à 50/50 entre Calcinor Espagne et Lafarge Ciments (filiale à 98,28% de Lafarge Ciments), le groupe Lafarge Ciments est également actif dans la production de la chaux, avec une usine à Tlat Loulad.

Activité

Mise en service en 2011 et conçue selon les meilleurs standards internationaux, l'usine de Tlat Loulad dispose d'une capacité de production de 180 kT, et assure la production et la commercialisation de la chaux vive et la chaux hydratée.

L'usine de production comprend des ateliers de concassage de calcaire et criblage, cuisson, criblage de la chaux et stockage, broyage et atelier production de la chaux hydratée à partir de la chaux vive. L'extraction du calcaire se fait au niveau de la carrière située au même site, dont le permis d'exploitation est détenu par Lafarge Cementos S.A.

L'usine de Tlat Loulad est dotée du certificat de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité.

Situation géographique et accessibilité

L'usine de Lafarge Calciner Maroc est située à la localité de Tlat Loulad, entre Ben Ahmed et Khouribga, sur la route nationale 11.

Organisation

L'usine de Tlat Loulad compte un effectif propre de 17 personnes à date.

VI.8.2. Politique de développement et d'investissement de Lafarge Ciments

Lafarge Ciments élabore et déploie un programme de développement soutenu et ambitieux visant à pérenniser son leadership dans tout le royaume et dans l'ensemble de ses segments d'activité, avec pour ambition de faire de Lafarge Ciments le partenaire préféré et innovant du secteur de la construction : professionnels, promoteurs immobiliers, entreprises, industriels, architectes...

Aussi, pendant la période 2013 à 2015, différents projets de développement ont été initiés, lancés ou réalisés dans tous les segments d'activités (Granulat, Béton, Ciment) et dans le secteur novateur de l'Ecologie Industrielle (plateforme de traitements de déchets ménagers).

Usine de mortier ciment

Face au besoin exprimé par certains clients d'avoir un nouveau mortier ciment offrant une meilleure qualité de finition et une grande rapidité d'exécution, Lafarge Ciments a décidé de créer une activité mortier, adossée à celle du Granulat, afin de développer un mortier ciment prêt à l'emploi sur les grands chantiers bâtiment, à l'instar du mortier plâtre dont l'expérience a montré des retours très positifs.

L'usine de mortier ciment a démarré en février 2016. Située sur la carrière de Gravel, dans la région de Casablanca, cette nouvelle unité, d'un coût d'investissement global de 47,8 MMAD, permet de produire 100 000 T de mortier ciment par an. Cette réalisation s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'innovation et de différenciation de Lafarge Ciments.

Plateformes de traitement de déchets de Bouskoura et Tanger

Lafarge Ciments mène une stratégie volontariste relative aux combustibles de substitution, dans l'objectif de fabriquer ses produits en réduisant le volume de matériaux issus de l'extraction grâce à l'incorporation de déchets d'autres industries (cendres volantes, boues des stations d'épuration, granulats déconstruction, déchets de gypse, etc.).

Pour ce faire, la société s'est engagée depuis 2004 dans la valorisation des combustibles de substitution, à travers l'importation des pneus déchiquetés et l'utilisation de grignons d'olives.

Lafarge Ciments a également mis en service deux plateformes de traitement des déchets industriels banals à Bouskoura et à Tanger en 2015 pour un montant de 45 MMAD. Ces installations ont été dimensionnées pour traiter 20 000 T de déchets industriels banals par an chacune, principalement des déchets textiles, caoutchoucs et bois issus de l'industrie. En plus des 20 000 T de déchets industriels banals, la plateforme de Bouskoura est

capable de recevoir et utiliser 55 000 T de RDF, combustible de substitution issu du pré-traitement de déchets ménagers.

Les plateformes de traitement de déchets de Bouskoura et de Tanger doivent permettre de couvrir respectivement environ 6% et 14% des besoins énergétiques de ces usines.

[Plateforme de traitement des déchets ménagers d'Oum Azza](#)

En partenariat avec Pizzorno, une plateforme de traitement des déchets ménagers doit être mise en service par Lafarge Ciments au premier trimestre de l'année 2017 à Oum Azza (dans la commune de Rabat). Cette plateforme permettra de transformer 100 000 T de déchets ménagers en 55 000 T de RDF, par alternative au coke de pétrole.

L'intérêt pour les communes est de pouvoir économiser 20% sur les enfouissements des déchets ménagers et de prolonger la durée de vie des décharges. Pour Lafarge Ciments, l'investissement dans une telle plateforme s'inscrit dans un objectif de réduction des émissions de CO₂ et d'atteinte d'un taux de substitution de 50% à horizon 2018.

La plateforme d'Oum Azza doit permettre de couvrir environ 12,5% des besoins énergétiques de Bouskoura.

Cette expérience pilote devrait être dupliquée dans les autres régions du Maroc proches des cimenteries de Lafarge Ciments, en l'occurrence dans les régions de Casablanca, Tanger / Tétouan, Meknès et Agadir.

[Projet de cimenterie dans le Souss](#)

En 2011, Lafarge a signé une Convention d'Investissement avec le Gouvernement Marocain pour la construction d'une nouvelle cimenterie dans la Région de Souss-Massa-Drâa. Préparée avec l'Agence Marocaine de Développement des Investissements (A.M.D.I), ladite convention a été signée après autorisation du projet par la commission régionale d'investissement, auprès du Centre Régional d'Investissement (CRI) de Souss-Massa-Drâa, présidée par le Wali de la Région ainsi que par le Comité National d'Investissement sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre.

Ce projet prévoit la réalisation d'une usine complète de production de ciment, située dans la commune de Tidsi, à 60 km d'Agadir, et dotée d'une capacité de production de 3 500 T de clinker par jour, soit 1,7 MT de ciment par an.

[Projet de station de broyage à Laâyoune](#)

Le Sud du Maroc est particulièrement attractif en raison du fort dynamisme et de l'impulsion économique dont bénéficie la région, avec de grands chantiers d'Infrastructures et Industriels lancés dans cette région.

Par accord de son Conseil d'Administration au cours du mois de mars 2016, Lafarge Ciments envisage l'installation d'une station de broyage de ciment dans la région de Laâyoune, d'une capacité de 200 kT. Ce nouvel investissement s'inscrit dans la continuité de la stratégie de Lafarge Ciments d'accompagner les besoins de développement du Royaume, et dans ce cas précis, celui des régions Sud du Maroc. Le foncier du projet a notamment été sécurisé, les investissements ont été lancés et sont en cours de réalisation.

Investissements par principaux segments sur la période 2013-2015

Le tableau suivant présente les investissements réalisés sur les segments Ciments, Bétons et Granulats sur la période 2013-2015 :

En kMAD	2013	2014	2015	Var. 13-14	Var. 14-15
Ciments	163 355	157 227	181 556	-3,8%	15,5%
<i>dont maintien</i>	80 481	84 494	87 817	5,0%	3,9%
<i>dont développement</i>	82 874	72 733	93 739	-12,2%	28,9%
Bétons	23 681	19 878	24 821	-16,1%	24,9%
<i>dont maintien</i>	4 647	6 891	3 541	48,3%	-48,6%
<i>dont développement</i>	19 034	12 988	21 280	-31,8%	63,9%
Granulats	20 511	4 978	5 846	-75,7%	17,5%
<i>dont maintien</i>	1 854	1 509	1 925	-18,6%	27,6%
<i>dont développement</i>	18 657	3 469	3 922	-81,4%	13,0%
Total	207 547	182 083	212 224	-12,3%	16,6%

Source : Lafarge Ciments

N.B. : les investissements sur les activités bétons et granulats étaient historiquement réalisés respectivement par Lafarge Bétons et Lafarge Ciments jusqu'à leur fusion-absorption par Lafarge Ciments en juin 2014.

Le cumul des investissements réalisés sur les activités Ciments, Bétons et Granulats au cours de la période 2013-2015 s'élève à plus de 601 MMAD au total, dont 54,6% correspondant à des investissements de développement.

VI.8.3. Politique de maintenance

Lafarge Ciments adopte une politique de maintenance en ligne avec les standards du groupe LafargeHolcim dans le monde. De nombreux investissements sont déployés dans ce sens, afin d'assurer un maintien de l'ensemble des sites de production conformément aux meilleurs niveaux de fiabilité industrielle et de rentabilité économique.

VI.8.4. Système d'information de Lafarge Ciments

Les Systèmes d'Information (SI) sont considérés comme une composante stratégique de Lafarge Ciments : leur fonctionnement et leur développement nécessitent une action continue en vue de renforcer leur cohérence d'ensemble dans toutes ses composantes, fonctionnelle, technique et de sécurité ainsi que d'améliorer leur caractère opérationnel.

Depuis sa création, Lafarge Ciments s'est doté des meilleures technologies du marché. En effet, à l'instar des autres sociétés du groupe Lafarge, Lafarge Ciments a joué un rôle précurseur en se dotant dès 1998 des ERPs JDEdwards et Maximo ainsi que des outils décisionnels basés sur Cognos, qui ont permis au groupe de développer un « Business Model » qui a été déployé par la suite dans beaucoup de pays à travers le monde.

Par ailleurs, des standards et des normes de sécurité informatique communs sont définis à tous les niveaux des Systèmes d'Information, depuis le choix du matériel informatique et des solutions logicielles, en passant par les modèles de gestion, jusqu'aux standards de sécurité des Systèmes d'Information.

Gouvernance, rôles et responsabilités de la fonction SI

Afin de permettre aux collaborateurs de Lafarge Ciments d'avoir des outils informatiques opérationnels leur permettant d'assurer leur travail au quotidien, le rôle et les responsabilités du Département Systèmes d'Information sont résumés selon les axes suivants :

- Infrastructures matérielle et logicielle : mettre en place, maintenir et faire évoluer les infrastructures Réseaux & Télécoms et autres Infrastructures matérielle et logicielle en veillant à l'application des politiques et des standards du groupe Lafarge ;
- Plan Système d'Information à 3 ans : participer, en collaboration avec les autres fonctions à l'étude, au choix et à la mise en œuvre des composantes applicatives des Systèmes d'Information, tout en veillant à l'équilibre Coûts/Délais/Qualité ;
- Support Utilisateurs : apporter aux utilisateurs le support nécessaire pour exploiter au mieux les différentes applications opérationnelles ;
- Sauvegarde du patrimoine informationnel : veiller à l'application des standards de sécurité au niveau de toutes les composantes du Système d'information, et à l'application des règles de contrôle interne.

Par ailleurs, et dans un souci d'amélioration de la qualité de service IT, une gouvernance SI est en place de façon à assurer un alignement entre les évolutions des processus et les impacts et évolutions en matière de Systèmes d'Information, avec un système d'animation et un suivi de la performance IT couvrant les activités de support IT ainsi que l'ensemble des opérations IT de manière générale.

En outre, des procédures sont formalisées couvrant tous les processus IT et intégrant les standards de Contrôle Interne.

Description des systèmes d'information

Une grande partie des fonctions de gestion du groupe Lafarge Ciments est gérée à travers plusieurs ERPs couvrant les besoins de gestion (Finance, Achats, Ventes, Gestion des Stocks et Maintenance) :

- JDEdwards local pour les activités Ciments et Granulats ;
- Maximo pour l'activité Ciments couvrant la gestion de la maintenance ;
- JDEdwards basé sur un modèle Groupe : T-One pour l'activité Bétons.

Lafarge Ciments utilise par ailleurs d'autres applications spécialisées, et notamment :

- HR-Access pour la gestion de la paie des employés ;
- Gestor pour la gestion du temps de présence ;
- le Portail HR permettant la communication et le partages des informations ;
- CRC, Syncrotess, et OTIFIC pour la prise de commande, l'ordonnancement, le dispatching et le suivi des temps d'attente pour l'activité Ciments ;
- BCMIX pour la gestion de la production et la livraison au niveau des Centrales à Bétons ;
- LABMIX pour la formulation et la gestion de la qualité pour l'activité Bétons ;
- BI Cognos : Ventes, Achats, Stocks et Maintenance, et BI T-One ;
- EDIFIN pour les virements électroniques ;
- XRT-Sage pour la trésorerie (rapprochements, communications...);
- l'application gestion des ristournes clients ;

- le Portail Clients permettant la prise de commande et la consultation des encours, factures... ;
- Sage pour l'activité Retail Mawadis ;
- les outils de collaboration tels que Google Applications (Gmail, GDrive, Hangout, ...) et Cisco Movie.

La majorité de ces applications sont interfacées avec les ERP's pour permettre une intégration globale des Systèmes d'Information.

Parc informatique et architecture des réseaux télécoms

Lafarge Ciments dispose d'un réseau d'interconnexion sécurisé basé sur la technologie VPN et à travers un Backbone MPLS.

La gestion de la bande passante et de la qualité de service permettent d'optimiser les trafics réseaux et de favoriser le trafic prioritaire de l'information par rapport au trafic secondaire.

Lafarge Ciments dispose également d'un parc informatique d'environ 820 postes, 160 imprimantes, 60 serveurs et plus de 70 équipements réseaux, ce parc ainsi que les réseaux WAN et LAN sont conformes aux standards et normes de la sécurité IT du groupe LafargeHolcim.

Sécurité informatique

Le Département des Systèmes d'Information a pour mission principale de garantir le fonctionnement sécurisé des réseaux et des applicatifs. Ceci dans le respect du contrôle interne, et des politiques et standards du Groupe LafargeHolcim.

Parmi les principales protections et sécurités du système d'information :

- la sécurité *firewall* : Lafarge Ciments dispose d'un seul point d'accès Internet centralisé au niveau du siège à Casablanca. Ce point d'accès est protégé par un firewall afin de contrôler tous les flux entrants et sortants entre l'extérieur et le réseau ;
- la sécurité antivirus : Lafarge Ciments utilise un antivirus Symantec End Point, géré au niveau groupe ;
- les sauvegardes : pour assurer la disponibilité des données professionnelles en cas de perte, le département déploie une politique de sauvegarde basée sur l'outil TSM de sauvegarde, sur un réseau SAN et de la redondance des Baies de disques et des serveurs ;
- les tests de restauration : l'administrateur des applications et des bases de données effectue régulièrement des tests de restauration afin de s'assurer de la fiabilité et du contenu des sauvegardes.

PARTIE V. PRESENTATION DE HOLCIM MAROC

I. Renseignements à caractère général

Raison sociale	Holcim Maroc S.A.
Siège social	La Colline 2 lot 37-38, résidence du Jardin, immeuble A, 3 ^e et 4 ^e étages - Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0)5 22 58 60 00
Numéro de fax	+212 (0)5 22 78 67 99
Site Internet	www.holcim.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Date de constitution	28 juin 1976
Durée de vie	99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts ou par la loi
Numéro du registre du commerce	Holcim Maroc est immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le numéro 329 591
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Date d'introduction en bourse	21 décembre 1993
Objet social	<p>Selon l'article 3 des statuts, Holcim Maroc a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La création, l'acquisition et l'exploitation d'usines de ciment, de carrière et de tous matériaux de construction ; ▪ L'extraction, la fabrication, le transport, la commercialisation, l'importation de tous liants hydrauliques, matériaux de construction, notamment de sables, de granulats, et de tous autres composés granuleux, sans que cette liste soit limitative et tous produits pouvant être employés dans la construction et les travaux publics, dont le clinker, le ciment et les liants hydrauliques en général, les liants routiers, les bétons et leur mise en place, les sables et les granulats, et tous les composés des précédents sans que cette liste soit limitative ; ▪ L'extraction, la fabrication, le transport, la commercialisation, l'acquisition des sources, l'importation et l'exportation de toutes matières et produits qui permettent de fabriquer ou interviennent dans les procédés de fabrication des liants hydrauliques, de béton des matériaux de construction et des produits utilisés dans la construction et les travaux publics, en particulier mais pas de manière limitative le clinker, les cendres volantes, le laitier, les combustibles en tous genres, les déchets ; ▪ la production et la commercialisation de tous produits en béton, béton prêt à l'emploi, produits préfabriqués en béton, mobilier urbain en béton, bétons industriels en tous genres ; ▪ La construction, l'achat, la location, l'exploitation des usines, des immeubles et du matériel, qui seront nécessaires à la fabrication et la mise en valeur, au transport et à la vente de tous objets qu'elle est appelée à fournir ; ▪ Toutes études, recherches, expériences et essais intéressant ces applications techniques et industries ; ▪ L'acquisition de tous brevets pouvant servir à la fabrication ou à l'utilisation des produits fabriqués ou vendus ; ▪ L'acquisition, la fondation, la conception, la réalisation, l'exploitation de toute entreprise, de tous terrains, de tous immeubles ou de toute installation nécessaire à la réalisation des objets énoncés ou qui permettent le développement de la société ; ▪ La fourniture de services en général, tels que la commercialisation de services d'incinération en usine, la fourniture et la vente de transport et de services de distribution, la passation de contrats de maintenance

	<p>d'installations similaires à celles de l'entreprise, l'offre et la vente de tous services de consultants en rapport avec les domaines précités et l'expertise acquise dans les domaines de son objet ou d'autres domaines liés à la gestion de l'entreprise ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le placement de ressources financières et le financement des activités par des fonds extérieurs que ce soit auprès d'entreprises liées, d'organismes financiers privés ou publics, nationaux ou internationaux, ou par appel à l'épargne publique ; ▪ La prise d'intérêts dans toutes entreprises commerciales, industrielles, similaires ou connexes, soit par souscription ou achat de titres ou droits sociaux, création de sociétés nouvelles, apport, soit encore par association, alliance ou groupement d'intérêt économique ; ▪ La création, l'acquisition, la prise en gérance libre et l'exploitation sous quelque forme que ce soit, comme propriétaire, locataire ou bailleur, de tous autres fonds ou établissements entrant dans l'objet social de la société ; ▪ Plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.
Capital social à la veille de l'Opération	494 626 000 MAD, entièrement libéré, composé de 4 946 260 actions d'une valeur nominale de 100 MAD, dont 2 727 049 actions portant des droits de votes doubles.
Lieux de consultation des documents juridiques	Les documents juridiques de la Société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de Holcim Maroc, à l'adresse présentée ci-dessus.
Textes législatifs	<p>De par sa forme juridique, Holcim Maroc est régie par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, la loi 78-12 ainsi que par ses statuts.</p> <p>De par son activité, la Société est régie par les textes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les circulaires particulières relatives à l'attribution du droit d'usage de la marque de conformité aux normes marocaines sur les liants hydrauliques dont notamment (cf. liste complète en Partie XIII : « Liste des normes marocaines relatives aux liants hydrauliques »): <ul style="list-style-type: none"> - NM 10.1.162-1996 : La norme marocaine sur les méthodes d'essais des ciments - Détermination quantitative des constituants ; - NM 10.1.011-1990 : le Béton prêt à l'emploi préparé en usine ; - NM 10.1.213-1998 : La norme marocaine sur les liants Hydrauliques - Contenu net des préemballages ; - NM 10.1.004-2003 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciments - Composition, spécifications et critères de conformité ; - NM 10.1.156-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciment pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates ; - NM 10.1.157-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciment pour travaux à la mer ; - NM 10.1.187-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciment à teneur en sulfures limités pour béton précontraint ; - NM 10.1.005-2008 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Techniques des essais ; - NM 10.1.008-2009 : la norme marocaine sur le Béton - spécificités, performances, production et conformité. ▪ Le Dahir N° 1-03-59 du 12 mai 2003, portant loi N° 11-03 relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement ;

- Le Dahir N° 1-02-130 du 13 juin 2002, portant loi N° 08-01 relative à l'exploitation des carrières ;
- Le Dahir N° 1-06-153 du 22 novembre 2006, portant loi N° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination ;
- Le Dahir N° 1-03-61 du 12 mai 2003, portant loi N° 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air ;
- Le Dahir N° 1-03-60 du 12 mai 2003, portant loi N° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement ;
- La réglementation relative à la sécurité dans les sites industriels, et notamment :
 - L'arrêté du 4 novembre 1952 déterminant les mesures générales de protection et de salubrité ;
 - L'arrêté du 9 septembre 1953 fixant les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage industriel ;
 - Le Dahir du 22 juillet 1953 portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre, complété par le Dahir N° 1-62-301 du 9 novembre 1962 ;
 - L'arrêté du 28 juin 1938 relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques ;
 - Le Dahir du 30 janvier 1912 réglementant l'importation, la circulation et la vente d'explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts d'explosifs ;
 - L'arrêté viziriel du 29 janvier 1932 relatif à l'emploi des explosifs dans les carrières et chantiers.

De par sa cotation en Bourse, Holcim Maroc est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier, notamment :

- le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01, 45-06 et 43-09 ;
- le Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°30-14 du 6 janvier 2014 ;
- le Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 822-08 du 14 avril 2008 ;
- le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par la loi n°23-01, la loi n°36-05 et la loi n°44-06 ;
- la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- le Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;
- le Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n° 77-05 du 17 mars 2005 ;
- le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain, modifié et complété par la loi 46-06.

Régime fiscal

- Holcim Maroc est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun (30% à fin 2015 et 31% à partir de 2016) et à la taxe spéciale sur le ciment (150 MAD/T de ciment vendu).

- Holcim Maroc est soumise au régime de TVA sur encaissement au taux normal de 20%.

Tribunal compétent en cas de litiges Tribunal de Commerce de Casablanca.

Source : Holcim Maroc

II. Renseignements sur le capital de Holcim Maroc

II.1. Renseignements à caractère général

A la veille de la présente Opération, le capital social de Holcim Maroc s'établit à 494 626 000 MAD, entièrement libéré et réparti en 4 946 260 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune.

II.2. Historique du capital et de l'actionnariat

II.2.1. Historique du capital

L'évolution du capital social de Holcim Maroc depuis sa création se présente comme suit :

Date	Nature de l'opération	Capital initial (en kMAD)	Nombre d'actions créées ou détruites	Nominal de l'action	Montant de l'opération (en kMAD)	Nombre d'actions après l'opération	Capital social après l'opération (en kMAD)
28/06/1976	Apport en numéraire lors de la constitution de la Société	-	90 000	1 000	90 000	90 000	90 000
29/11/1976	Augmentation de capital par apport en numéraire	90 000	120 000	1 000	120 000	210 000	210 000
18/05/1977	Augmentation de capital par apport en numéraire	210 000	35 000	1 000	35 000	245 000	245 000
27/07/1988	Réduction de capital	245 000	61 250	1 000	61 250	183 750	183 750
27/07/1988	Augmentation de capital	183 750	61 250	1 000	61 250	245 000	245 000
30/07/1993	Division de la valeur nominale par dix	245 000	n.a	100	n.a	2 450 000	245 000
30/07/1993	Augmentation de capital par apport en numéraire	245 000	1 760 000	100	176 000	4 210 000	421 000
23/12/2013	Augmentation de capital par fusion absorption	421 000	736 260	100	73 626	4 946 260	494 626

Source : Holcim Maroc

II.2.2. Structure et historique de l'actionnariat

A la veille de l'Opération, la structure de l'actionnariat de la Société se présente comme suit :

Actionnaires	2011		2012		2013		2014		2015	
	Titres détenus	% du capital	Titres détenus	% du capital	Titres détenus	% du capital	Titres détenus	% du capital	Titres détenus	% du capital
Holcibel SA	2 147 100	51,0%	2 147 100	51,0%	2 147 100	43,4%	2 147 100	43,4%	2 147 100	43,4%
Banque Islamique de Développement (BID)	579 949	13,8%	579 949	13,8%	579 949	11,7%	579 949	11,7%	579 949	11,7%
Holcim Maroc International (HMI)	-	-	-	-	376 545	7,6%	376 545	7,6%	376 545	7,6%
Flottant en bourse	1 482 951	35,2%	1 482 951	35,2%	1 842 666	37,3%	1 842 666	37,3%	1 842 666	37,3%
Total	4 210 000	100,0%	4 210 000	100,0%	4 946 260	100,0%	4 946 260	100,0%	4 946 260	100,0%

Source : Holcim Maroc

Le tour de table de la société Holcim Maroc se caractérise par une structure capitalistique institutionnalisée constituée par trois principales personnes morales (Holcibel²⁸, Holcim Maroc International²⁹ et Banque Islamique de Développement). Cette structure n'a connu aucun changement depuis la fusion-absorption en 2013 de Holcim AOZ par Holcim Maroc.

Conformément à l'article 6 des statuts de la Société, les actionnaires Holcibel et BID bénéficient d'un droit de vote double, accordé de manière nominative, pour l'ensemble de leur participation dans le capital de Holcim Maroc.

Selon l'article 12 des statuts de la Société, un droit de vote double peut être conféré par l'Assemblée Générale Extraordinaire à des actions à condition que celles-ci soient nominatives, entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire et d'une participation effective à toute Assemblée Générale Ordinaire depuis trois ans au moins. Le droit de vote double s'exerce à l'occasion de toute Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.

Depuis 11 ans, aucun actionnaire, autre que Holcibel et la Banque Islamique de Développement, ne remplit les conditions nécessaires pour l'obtention de droits de vote double.

II.2.3. Présentation des principaux actionnaires

Holcibel S.A. et Holcim Maroc International

Le capital social de Holcim Maroc est détenu à 51,0% par le groupe LafargeHolcim via Holcibel SA (43,4%), filiale à 100% de ce dernier et Holcim Maroc International (7,6%), détenue à 100% par Holcibel SA. La présentation du groupe LafargeHolcim est développée dans la partie « Appartenance à un groupe » de la présente note d'information.

Holcim Maroc International (HMI) est une société belge créée par Holcibel SA en 2005 conjointement et à parts égales avec Holcim Maroc. Holcim Maroc a cédé en 2010 ses parts dans HMI à Holcibel SA qui en détient dès lors la totalité du capital.

La société Holcibel SA constitue une des interfaces d'investissement à travers lesquelles, LafargeHolcim Ltd. détient des filiales à l'international. Ces interfaces d'investissement regroupent des filiales opérant par région.

Banque Islamique de Développement (BID)

La Banque Islamique de Développement est une banque d'investissement multilatérale dont l'objectif est de stimuler le développement socio-économique de ses pays membres et des communautés musulmanes non-membres selon les principes de la loi islamique. Le siège de la banque est localisé à Jeddah en Arabie Saoudite.

La présentation de la Banque Islamique de Développement est présentée dans la section II.2.3 de la Partie IV de la présente note d'information.

II.2.4. Pacte d'actionnaires

Aucun pacte liant les actionnaires de Holcim Maroc n'a été porté à la connaissance de la Société.

II.2.5. Nantissements d'actifs

Les actifs de Holcim Maroc ne font l'objet d'aucun nantissement à la veille de la présente Opération.

²⁸ Holding détenue à 100% par le groupe LafargeHolcim Ltd.

²⁹ Société détenue à 100% par Holcibel SA.

II.2.6. Nantissements d'actions

Les actions de Holcim Maroc ne font l'objet d'aucun nantissement à la veille de la présente Opération.

II.2.7. Restrictions en matière de négociabilité

Il n'existe aucune restriction en matière de négociabilité des actions de Holcim Maroc.

II.2.8. Déclaration de franchissement de seuil

Les obligations réglementaires en matière de déclaration de franchissement de seuil sont celles applicables aux sociétés cotées à la Bourse de Casablanca et régies par le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié et complété (Art. 68 ter et quater).

Selon l'article 68 ter, toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs, informe cette société ainsi que l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés.

Elle informe en outre dans les mêmes délais l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent lesdits franchissements de seuils. Les obligations d'information destinées à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux telles que prévues au précédent alinéa doivent être remplies selon les modalités fixées par ledit conseil et préciser notamment si l'acquéreur envisage :

- d'arrêter ses achats sur la valeur concernée ou les poursuivre ;
- d'acquérir ou non le contrôle de la société concernée ;
- de demander sa nomination en tant qu'administrateur de la société concernée.

Selon l'article 68 quater, toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse des Valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation.

II.2.9. Politique de distribution de dividendes

Dispositions statutaires

Selon l'article 40 des statuts de la société, le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net l'exercice, diminué des pertes antérieures, de la réserve légale et, le cas échéant des réserves facultatives, décidée avant toute distribution par l'Assemblée Générale Ordinaire et augmenté des reports bénéficiaires des exercices précédents.

Après approbation des états de synthèse de l'exercice et constatation de l'existence de sommes distribuables, l'Assemblée Générale Ordinaire détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes.

La décision de l'Assemblée Générale Ordinaire doit déterminer en premier lieu la part à attribuer aux actions jouissant de droits prioritaires.

Elle doit en outre fixer un premier dividende attribuable aux actions ordinaires, calculé sur le montant libéré et non remboursé du capital social. Ce premier dividende, s'il n'est pas distribué en tout ou partie au titre d'un exercice déterminé peut être prélevé par priorité sur le bénéfice net distribuable du ou des exercices suivants, sous réserve de ce qui est dit à l'alinéa 3 de l'article 40 des statuts de la société.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale Ordinaire sont fixées par elle-même ou, à défaut, par le Conseil d'Administration. Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal, statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans à compter de la date de mise en paiement est prescrit au profit de la Société.

[Historique de distribution des dividendes](#)

Sur l'horizon analysé, le détail des distributions de dividendes se présente comme suit :

	2013	2014	2015
Résultat net social (kMAD)	447 360	595 100	537 051
Dividendes distribués en n+1 au titre de l'exercice n (kMAD)	1 938 934	598 497	509 465
Taux de distribution (%)	433,4% ³⁰	100,6%	94,9%
Nombre d'actions	4 946 260	4 946 260	4 946 260
Résultat net par action (MAD)	90	120	109
Dividende par action (MAD)	392 ³¹	121	103

Source : Holcim Maroc

³⁰ Taux de distribution de 98,4% hors dividende exceptionnel.

³¹ Dont 89 MAD / action de dividende ordinaire et 303 MAD / action de dividende exceptionnel relatif à la distribution de la prime de fusion enregistrée lors de la fusion absorption de Holcim AOZ par Holcim Maroc en décembre 2013.

III. Marché des titres de Holcim Maroc

III.1. Cotation du titre

Les actions de Holcim Maroc sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le code de cotation MA0000010332 et le ticker HOL. Le graphique suivant présente l'évolution du cours du titre Holcim Maroc du 2 janvier 2013 au 31 mars 2016 :

Evolution du cours du titre Holcim Maroc entre le 2 janvier 2013 et le 31 mars 2016 (en MAD)



Source : Bourse de Casablanca

La performance globale du titre Holcim Maroc sur la période du 2 janvier 2013 au 31 mars 2016 s'établit à 0%.

Le tableau ci-après résume les principaux indicateurs boursiers de Holcim Maroc :

	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Nombre d'actions	4 946 260	4 946 260	4 946 260	0,0%	0,0%
Flottant à la bourse (nombre d'actions)	1 842 666	1 842 666	1 842 666	0,0%	0,0%
Plus haut cours en MAD – Cours de clôture	1 975	2 540	2 470	28,6%	-2,8%
Plus bas cours en MAD – Cours de clôture	1 325	1 450	1 644	9,4%	13,4%
Capitalisation au 31 décembre (en MMAD)	7 222	9 418	8 508	30,4%	-9,7%
PER au 31 décembre	16,1	15,8	15,8	-2,0%	0,1%

Source : Holcim Maroc et Bourse de Casablanca

III.2. Emissions de titres de créances

A la date de l'établissement de la présente note d'information, Holcim Maroc ne détient pas de titres de créances. L'émission obligataire d'un montant de 1,5 milliard MAD lancée en 2008 a été intégralement remboursée par la Société en décembre 2015.

III.3. Notation

A la date de l'établissement de la présente note d'information, Holcim Maroc n'a fait l'objet d'aucune notation.

IV. Gouvernance

IV.1. Assemblées des actionnaires

IV.1.1. Nature des Assemblées

Selon les articles 35.1, 36.1 et 37.1 des statuts, les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui sont qualifiées :

- d'Assemblée Générales Ordinaires lorsqu'elles sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts ;
- d'Assemblées Générales Extraordinaires lorsqu'elles sont appelées à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, toute clause contraire est réputée non écrite ;
- d'Assemblées Spéciales lorsqu'elles réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

IV.1.2. Mode de convocation des assemblées des actionnaires

L'article 30 des statuts de la Société stipule que l'Assemblée Générale est convoquée soit par le Conseil d'Administration soit à défaut par les Commissaires aux Comptes, ou par un mandataire désigné par le président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence , soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital, ou par les liquidateurs.

Elles peuvent également être convoquées par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées Générales sont convoquées par les liquidateurs.

Les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice social, sous réserve de la prolongation de ce délai une seule fois et pour la même durée, par ordonnance du président du tribunal statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Les convocations à l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire sont faites par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales et par lettre simple ou recommandée adressée à chacun des actionnaires, si leur domicile est connu par la Société, quinze jours au moins et sur première convocation avant la tenue de l'assemblée.

La Société publie en même temps que l'avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, les états de synthèse relatifs à l'exercice écoulé, établis conformément à la législation en vigueur en faisant apparaître clairement s'il s'agit d'états vérifiés ou non par les commissaires aux comptes.

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins deux pour cent (2%) du capital social ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

Il ne peut être mis en délibération que les propositions figurant à l'ordre du jour, à l'exception des cas où cette condition n'est pas exigée par la loi.

IV.1.3. Composition des assemblées des actionnaires

Selon l'article 32 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires détenant dix actions ou plus, cette limitation s'appliquant à toutes les actions sans distinction de catégories, réserve faite des actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Les actionnaires qui ne réunissent pas le nombre requis peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu et se faire représenter par l'un d'eux.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède a accès à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les sociétés actionnaires pourront se faire représenter par un mandataire spécial qui peut ne pas être lui-même actionnaire.

En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire.

Le créancier gagiste est tenu de procéder au dépôt des actions nanties, si le débiteur lui en fait la demande et en supporte les frais.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit de participer aux assemblées générales, déposer au lieu indiqué par l'avis de convocation cinq jours au moins avant la date de la réunion, les actions au porteur ou être munis d'un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Les propriétaires d'actions nominatives peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité, à conditions d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée.

IV.1.4. Assemblée Générale Ordinaire

Attributions

Selon l'article 35.1 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à prendre toutes les décisions autres que celles portant modification des statuts et notamment :

- elle entend le rapport du Conseil d'Administration afférent aux affaires sociales ;
- elle entend également le rapport des commissaires aux comptes ;
- elle discute, approuve et redresse les comptes et fixe les dividendes à répartir ;
- elle nomme, remplace ou réélit les membres du conseil d'administration et les commissaires aux comptes ;
- elle détermine le montant des jetons de présence et des sommes affectées au remboursement des frais des membres du conseil d'administration ;
- elle fixe la rémunération des commissaires aux comptes ;
- elle peut décider selon les dispositions légales de l'amortissement total ou partiel du capital par prélèvement sur les bénéfices ou les réserves.

Quorum

Selon l'article 35.2 des statuts de la société, pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit réunir les actionnaires présents ou représentés possédant au moins le quart des actions ayant droit de vote ; sur deuxième convocation aucun quorum n'est requis.

Délibération et vote

Selon l'article 35.3 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

IV.1.5. Assemblée Générale Extraordinaire

Attributions

Selon l'article 36.1 des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, toute clause contraire est réputée non écrite. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la société.

La décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire de modifier les droits relatifs à une catégorie d'actions n'est définitive qu'après approbation par l'assemblée spéciale des actionnaires de cette catégorie.

Quorum

Selon l'article 36.2 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié, et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée Générale Ordinaire peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Délibération et vote

Selon l'article 36.3 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

IV.1.6. Assemblées Spéciales

Attributions

Selon l'article 37.1 des statuts, l'Assemblée Spéciale ne réunit que les titulaires d'une même catégorie d'actions. Elle est compétente pour statuer sur toute décision intéressant la catégorie d'actions dont leurs membres sont titulaires.

L'Assemblée Spéciale des actionnaires à dividende prioritaire sans droit de vote peut émettre un avis avant toute décision de l'Assemblée Générale Ordinaire. Elle statue alors à la majorité des voix représentées par les actionnaires présents ou représentés. Dans le cas où il est procédé à un scrutin, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs. L'avis est transmis à la société. Il est porté à la connaissance de l'Assemblée Générale Ordinaire et consigné à son procès-verbal.

L'Assemblée Spéciale peut désigner un ou plusieurs mandataires chargés de représenter les actionnaires à dividende prioritaire sans droit de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire des actionnaires, et, le cas échéant, d'y exposer leur avis avant tout vote de cette dernière. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.

Toute décision modifiant les droits des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote n'est définitive qu'après approbation par l'Assemblée Spéciale de ces titulaires.

Quorum

Selon l'article 37.2 des statuts, pour délibérer valablement, l'Assemblée Spéciale doit réunir les actionnaires présents ou représentés possédant au moins le quart des actions ayant droit de vote, sur deuxième convocation aucun quorum n'est requis.

Délibération et vote

Selon l'article 37.3 des statuts, sous réserve des dispositions légales ou des conventions contraires, chaque membre de l'Assemblée Spéciale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

L'Assemblée Spéciale statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

IV.2. Organes d'administration

IV.2.1. Conseil d'administration

Composition

Selon l'article 17 des statuts, la société est administrée par un conseil d'administration, composé de trois à douze membres, ce dernier est porté à quinze lorsque les actions de la société sont inscrites à la côte de la Bourse des Valeurs.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire ou par l'Assemblée Générale Extraordinaire en cas de fusion ou de scission.

Les Administrateurs sont choisis parmi les personnes physiques ou morales actionnaires.

Lors de sa nomination, un Administrateur personne morale est tenu de désigner un représentant permanent qui est soumis aux conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était Administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission de ce dernier.

Un salarié de la société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des Administrateurs liés à la société par contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

Conditions d'exercice

Selon l'article 18 des statuts de la société, chacun des Administrateurs doit, pendant toute la durée de ses fonctions, être propriétaire d'au moins dix actions.

Si au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

Durée des fonctions et révocation des membres

Selon l'article 19 des statuts de la société, la durée maximale des fonctions des Administrateurs nommés par les Assemblées Générales Ordinaires est de six ans.

Les fonctions des Administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Les Administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

Délibérations et vote

Selon l'article 23 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration est convoqué par le Président aussi souvent que l'exige la loi et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite et au moins quatre fois par an.

Le président fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration, en tenant compte des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque Administrateur.

Toutefois, en cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par le ou les Commissaires aux Comptes.

De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le Directeur Général ou le tiers au moins des Administrateurs peuvent demander au Président de convoquer le Conseil.

A défaut dans un délai de quinze jours à compter de la date de la demande, ledit Directeur Général ou lesdits Administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir en indiquant l'ordre du jour de la séance.

La convocation doit tenir compte, pour la fixation de la date de réunion, du lieu de résidence de tous les membres. Elle peut être faite par tout moyen écrit, adressé à chacun des Administrateurs, huit jours francs avant la date de la réunion.

La convocation doit être accompagnée d'un ordre du jour et des informations nécessaires aux Administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations. Toutefois, en cas d'urgence, la convocation peut être faite sans délai par tous moyens. Les réunions doivent se tenir au siège social, à moins d'un accord unanime des Administrateurs sur tout autre lieu. Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les Administrateurs, et les autres personnes participant à la réunion.

Les réunions du conseil d'administration peuvent être organisées par des moyens de visioconférence.

Le Conseil ne délibère valablement que si la majorité au moins de ses membres est effectivement présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés et en cas de partage égal des voix celle du Président est prépondérante.

Tout Administrateur peut donner mandat à un autre Administrateur pour le représenter à une séance de Conseil.

Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

De même, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par les moyens de visioconférence. Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux décisions suivantes :

- la nomination du Président du Conseil ;
- la nomination du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- l'arrêté des comptes annuels.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par les procès-verbaux établis par le Secrétaire du Conseil, sous l'autorité du Président, et signés par ce dernier et par au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président, le procès-verbal est signé par deux Administrateurs au moins.

Les procès-verbaux indiquent les noms des Administrateurs présents, représentés ou absents. Ils font état de la présence de toute autre personne ayant également assisté à tout ou partie de la réunion et de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion en vertu d'une disposition légale.

Les procès-verbaux du Conseil d'Administration sont consignés sur un registre spécial ou sur un recueil de feuilles mobiles, tenu conformément à la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration uniquement, ou par un Directeur Général conjointement avec le Secrétaire.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice, ainsi que de leur présence ou représentation à une séance du Conseil par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

Au cours de la liquidation de la société, les copies ou extraits sont valablement certifiés par le liquidateur.

Les membres du Conseil d'Administration et toutes les personnes appelées à assister aux réunions du Conseil sont tenues à la discrétion à l'égard des informations ayant un caractère confidentiel, reçues au cours ou à l'occasion de ces réunions.

Composition du Conseil d'administration

A la date de la présente note d'information, le Conseil d'Administration est constitué par les personnes suivantes :

Nom	Fonction	Date d'entrée en fonction au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance	Date de nomination au sein du Conseil d'Administration	Expiration du mandat actuel	Lien avec le Président du Conseil d'Administration
Dominique Drouet	Président du Conseil d'Administration	2015 ³²	AGM du 07/01/2015		-
Adil Douiri	Membre	2009	AGM du 07/01/2015		Aucun
BID représentée par M. El Medkouri Abderrahmane	Membre	1982	AGM du 07/01/2015		Aucun
HOLCIBEL S.A. représentée par M. Dominique Drouet	Membre	1993	AGM du 07/01/2015		Aucun
LafargeHolcim Ltd représentée par M. Saad Sebbar	Membre	1993	AGM du 07/01/2015	AGO 2017 statuant sur les comptes 2016	Aucun
Dounia Ben Abbes Taarji	Membre	2013	AGM du 07/01/2015		Aucun
Driss Benhima	Membre	2013	AGM du 07/01/2015		Aucun
Abdeljalil El Hassani Sbai	Membre	2015 ³³	AGM du 07/01/2015		Aucun
Saad Sebbar	Membre	2016	AGO du 24/05/2016		Aucun

Source : Holcim Maroc

Au 31 décembre 2015, M. Dominique Drouet, Président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc, est également administrateur des sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Ihima Cement Ouganda	Administrateur
Bamburi Kenya	Administrateur
Lafarge Zimbabwe	Administrateur
Lafarge Zambie	Administrateur
Lafarge Malawi	Administrateur
Holcim Liban	Administrateur

Source : Holcim Maroc

³² M. Dominique Drouet a occupé la fonction de Président du Directoire de Holcim Maroc de 2004 jusqu'à la transformation de cette dernière en société anonyme à conseil d'administration.

³³ M. Abdeljalil El Hassani Sbai a occupé la fonction de Vice-Président du Directoire de Holcim Maroc de 2003 jusqu'à la transformation de cette dernière en société anonyme à conseil d'administration.

IV.3. Organes de direction

IV.3.1. Rôle et composition

En plus du Directeur Général, les organes de direction de Holcim Maroc regroupent l'ensemble des directeurs de départements de la Société, à savoir, le Directeur Administration et Finances, le Directeur Marketing et Développement Commercial, le Directeur Exploitation et le Directeur des Ressources Humaines.

Les organes de direction de Holcim Maroc assurent un suivi régulier et permanent de l'exploitation courante, des projets en cours, du budget et des aspects organisationnels.

La liste des principaux dirigeants de Holcim Maroc se présente comme suit :

Membres du Comité de Direction	Fonction	Date d'entrée en fonction
Rachid Seffar	Directeur Général	2015
Christophe Siraudin	Directeur Administration et Finances	2013
Boubker Bouchentouf	Directeur Marketing et Développement Commercial ³⁴	1999
Brahim Ez-zerrouqi	Directeur Exploitation	2006
Samir El Guir	Directeur des Ressources Humaines	2013

Source : Holcim Maroc

IV.3.2. CV des principaux dirigeants

M. Rachid Seffar (49 ans)

Diplômé en informatique de l'Université de Technologie de Compiègne en 1991, M. Seffar a débuté sa carrière en tant qu'Ingénieur d'Etudes chez Safège France (Groupe Suez). Il a ensuite occupé à partir de 1994 le poste de Directeur Eau et Environnement au sein de la société d'ingénierie Team Maroc.

M. Rachid Seffar rejoint Holcim Maroc en 1999 et occupe les postes de responsable AFR (1999-2001), et de Directeur Développement Durable (2001-2005) avant d'être nommé en 2005, Directeur des Ressources Humaines.

En 2008, M. Rachid Seffar est nommé à la tête de la Direction du Développement Commercial nouvellement créée.

En 2015, M. Rachid Seffar est nommé Directeur Général de Holcim Maroc.

M. Christophe Siraudin (40 ans)

Diplômé de l'ESCP-Europe en 1999, M. Christophe Siraudin occupe plusieurs postes de directeur financier au sein de filiales internationales du Groupe Total, notamment au Liban et en Côte d'Ivoire. En 2013, il rejoint Holcim Maroc en qualité de Directeur Administratif et Financier.

M. Boubker Bouchentouf (57 ans)

M. Boubker Bouchentouf est diplômé de l'École Centrale de Paris. Il rejoint Holcim Maroc en 1995 pour prendre en charge le contrôle de gestion.

Après un passage à la tête du service des achats entre 1998 et 1999, M. Bouchentouf est nommé à la tête de la direction Marketing et Commercial en 1999.

En décembre 2015, M. Bouchentouf prend en charge également la Direction Développement Commercial.

³⁴ Directeur du pôle Développement Commercial depuis 2015

M. Brahim Ez-zerrouqi (52 ans)

Ingénieur diplômé de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs et titulaire d'un Master en ingénierie mécanique de l'Université de Sherbrooke, M. Brahim Ez-zerrouqi intègre Holcim Maroc en tant que Responsable du bureau des méthodes.

Il occupe par la suite les postes de Chef de Fabrication, de Chef de Projet MERISE (1997-1998), de Responsable Maintenance de l'usine d'Oujda (1998-1999) et de Directeur de l'usine d'Oujda (1999-2005).

En 2006, M. Brahim Ez-zerrouqi est nommé Directeur d'Exploitation de Holcim Maroc.

M. Samir El Guir (49 ans)

Diplômé de l'ISCAE en 1992, Option Finance et Comptabilité, après un cycle supérieur de Commerce International, et après plusieurs expériences en ressources humaines dans différentes entreprises marocaines, notamment au sein de Sanofi Aventis et de Holsatek, M. Samir El Guir rejoint Holcim Maroc en juillet 2013 en tant que Directeur des Ressources Humaines.

IV.4. Gouvernement d'entreprise

IV.4.1. Comités

Deux comités existent au sein du Conseil d'Administration de Holcim Maroc à savoir, un comité d'audit et un comité des nominations et de la gouvernance.

Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mission d'examiner les comptes qui sont soumis au conseil d'administration. Il assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il peut à cet effet tenir des séances de travail avec les administrateurs et/ou le Directeur Financier et le Responsable de l'Audit Interne.

Le comité d'audit est notamment en charge :

- du suivi de l'élaboration de l'information destinée aux actionnaires, au public et à l'autorité marocaine des marchés des capitaux ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et, le cas échéant, de gestion des risques de la société ;
- du suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés ;
- de l'examen et du suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à l'entité contrôlée ;
- de l'émission de recommandations à l'assemblée générale sur les commissaires aux comptes dont la désignation est proposée. Il est également consulté lors du choix et du renouvellement des auditeurs externes.

Le comité d'audit est composé de trois membres :

Nom	Date de nomination	Qualité
Adil Douiri	1 ^{er} mars 2016	Membre du Conseil d'Administration
Dounia Ben Abbes Taarji	1 ^{er} mars 2016	Membre du Conseil d'Administration
Driss Benhima	1 ^{er} mars 2016	Membre du Conseil d'Administration

Source : Holcim Maroc

Comité des nominations et de la gouvernance

Le comité des nominations et de la gouvernance a pour rôle de soumettre au conseil d'administration des propositions de renouvellement ou de nomination des Administrateurs. Il effectue à cet effet les recherches nécessaires de personnalités susceptibles de siéger au conseil comme membres indépendants, et ce, selon les besoins d'évolution ou d'adaptation de ce dernier, et en veillant à une représentation équilibrée du monde de l'industrie, de la finance, du monde associatif et du secteur public et privé, et à la promotion d'une représentation féminine significative au sein du conseil, tendant à terme à la parité.

Il peut également, soumettre au conseil d'administration des propositions de création de comités, permanents ou *ad hoc*. De même, il peut procéder à une évaluation périodique de la structure, de la taille et de la composition du conseil d'administration.

Le comité des nominations et de la gouvernance examine périodiquement les règles de gouvernance d'entreprise, notamment à la lumière des codes de gouvernance du groupe LafargeHolcim Ltd, de l'évolution de la législation marocaine en la matière, et de veiller en particulier sur l'information fournie aux actionnaires sur ce sujet.

Il veille également à l'application du code de déontologie interne qui régit la protection de l'information, conformément aux recommandations de l'autorité des marchés (AMMC).

En plus du Président du Conseil d'Administration, ce comité est composé de 3 membres :

Nom	Date de nomination	Qualité
Abdeljalil El Hassani Sbai	1 ^{er} mars 2016	Membre du Conseil d'Administration
Dounia Ben Abbes Taarji	1 ^{er} mars 2016	Membre du Conseil d'Administration
Driss Benhima	1 ^{er} mars 2016	Membre du Conseil d'Administration

Source : Holcim Maroc

IV.4.2. Rémunération attribuée aux organes d'administration et de direction

Conseil d'Administration

La rémunération totale brute attribuée aux membres du Conseil d'Administration de Holcim Maroc au titre de l'exercice 2015 s'élève à 720 kMAD.

Comité de Direction

La rémunération totale brute attribuée aux membres du Comité de Direction de Holcim Maroc au titre de l'exercice 2015 s'élève à 11 646 kMAD.

IV.4.3. Prêts accordés aux membres du Comité de Direction

A ce jour, aucun prêt n'a été accordé à l'un des membres du Comité de Direction de Holcim Maroc.

IV.4.4. Intéressement et participation du personnel

Il n'existe pas à ce jour de schéma d'intéressement pour le personnel de Holcim Maroc.

Toutefois, Holcim Maroc verse une prime de participation au résultat d'un montant égal pour l'ensemble des salariés. Cette prime est calculée en fonction de l'EBITDA consolidé et versée en juin de l'année suivante.

V. Activité de Holcim Maroc

V.1. Historique

Créé en 1976, Holcim Maroc est un groupe spécialisé dans la production et la commercialisation de tous les liants hydrauliques employés dans la construction et les travaux publics, notamment le clinker (produit semi-fini du ciment), le ciment, le béton et les granulats.

Les évènements clés ayant marqué l'histoire de Holcim Maroc depuis sa création sont les suivants :

1976	<ul style="list-style-type: none"> Création par l'Office de Développement Industriel (ODI) de la société CIOR, avec pour objet la réalisation d'une cimenterie dans la région d'Oujda.
1978	<ul style="list-style-type: none"> Mise en service de l'usine d'Oujda qui démarre avec une capacité de production de 1,2 MT par an.
1979	<ul style="list-style-type: none"> Installation à Fès Doukkarat d'un centre d'ensachage et de distribution d'une capacité de 500 000 T par an, transformé en centre de broyage de clinker en 1989.
1982	<ul style="list-style-type: none"> Mise en service du centre d'ensachage et de distribution de Casablanca d'une capacité de 350 000 T.
1985	<ul style="list-style-type: none"> Création de la société Ciments Blancs du Maroc à Casablanca.
1986	<ul style="list-style-type: none"> Création de la filiale Andira, dont l'activité consiste en la location du siège de Holcim Maroc.
1990	<ul style="list-style-type: none"> Installation d'un centre de broyage à Fès Ras El Ma d'une capacité de 350 000 T par an. Création de la société Holcim Bétons, afin de porter le développement de l'activité BPE de Holcim Maroc.
1992	<ul style="list-style-type: none"> Changement de dénomination de la société CIOR qui devient Ciments de l'Oriental.
1993	<ul style="list-style-type: none"> Privatisation par voie de cession de 51% du capital social de la société Ciments de l'Oriental au groupe suisse Holcim Ltd. et introduction en bourse. Mise en service d'une ligne complète de production de Clinker à Fès Ras El Ma.
1997	<ul style="list-style-type: none"> Installation d'une centrale à béton à Rabat et à Casablanca.
1999	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'une seconde centrale à béton à Casablanca et mise en service d'un centre de mélange et d'ensachage à Nador.
2000	<ul style="list-style-type: none"> Mise en service des installations de valorisation de combustibles de substitution à l'usine de Fès Ras El Ma, d'une troisième centrale à bétons à Casablanca et d'une autre à Nador.
2001	<ul style="list-style-type: none"> Certification ISO 9001 et ISO 14 001 de la cimenterie de Fès.
2002	<ul style="list-style-type: none"> Changement de l'identité visuelle et de la dénomination sociale : la société Ciments de l'Oriental devient Holcim Maroc. Absorption par Holcim Maroc des sociétés Atlacim et de la société Holcim (Méditerranée) ; Création de la filiale Granulats (Holcim Granulats) et démarrage l'unité de production à Benslimane. Certification ISO 9 001 et ISO 14 001 de la cimenterie d'Oujda.
2004	<ul style="list-style-type: none"> Extension de la capacité de broyage et stockage du ciment à Fès - Ras El Ma. Acquisition de 51% du capital de la société Asment Ouled Ziane qui devient Holcim AOUZ, la société chargée d'exploiter la cimenterie de Settat. Holcim Maroc entend à travers cette opération disposer d'une capacité de production compétitive afin de consolider sa position sur le marché du centre-ouest du Maroc. Fermeture du centre de broyage de Doukkarat en raison du surcoût qu'il générerait du fait de son éloignement de la cimenterie de Fès – Ras El Ma.
2005	<ul style="list-style-type: none"> Mise en service du centre d'ensachage et de distribution de Settat, comme première étape du processus de réalisation graduelle d'une cimenterie.
2006	<ul style="list-style-type: none"> Extension du centre de broyage de Nador (500 000 T de ciment). Création de la filiale Ecoval, spécialisée dans le traitement des déchets industriels. Mise en service du broyeur de Settat.

2007	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrée en production de l'usine de Settat avec une capacité de production 1,7 MT de ciment. ▪ Création de la société « Promotion H.A.S », renommée « Mateen Immobilier » depuis, spécialisée dans les opérations immobilières afin de promouvoir la construction durable avec des matériaux innovants, dans le cadre d'un partenariat avec des opérateurs spécialisés.
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement du projet de doublement de l'usine de Fès pour une capacité totale de 1,2 MT à horizon 2012. ▪ Lancement d'une émission obligataire de 1,5 milliards MAD. ▪ Certification ISO 9001 et ISO 14001 du centre de Nador
2009	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage de la carrière de Skhirat qui permet de stimuler le volume des ventes de granulats (1 160 kT en 2009 vs. 653 kT en 2008). ▪ Création du premier réseau de distribution des matériaux de construction au Maroc : Batipro Distribution avec un réseau de plus de 100 franchisés à travers le Maroc. ▪ Mise en service d'une station de traitement de déchets liquides dans l'unité de traitement de déchets industriels Ecoval. ▪ Signature d'une convention avec le Groupe Al Omrane pour la réalisation d'une opération de 1000 logements à Bouznika et Benslimane dont 400 logements à 140 000 MAD.
2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certification ISO 9001 et ISO 14001 du centre de distribution de Casablanca, de la cimenterie de Settat et de la plateforme de traitement de déchets d'Ecoval à El Gara. ▪ Recrutement de 70 nouveaux franchisés par Batipro dont le réseau atteint 170 points de vente à fin 2010.
2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implémentation d'une nouvelle organisation commerciale déclinée par segment.
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en service de la nouvelle capacité de production de l'usine de Fès. ▪ Le réseau de Batipro atteint les 215 franchisés à fin 2012.
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en arrêt d'une des deux lignes de cuisson de l'usine d'Oujda en mai 2013 en raison d'un ralentissement de la demande au niveau national. ▪ Fusion absorption de Holcim AOZ par Holcim Maroc. ▪ Mise en place d'une charte du Conseil de Surveillance et mise à jour du code déontologique.
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de l'activité export de clinker, principalement vers les pays d'Afrique sub-saharienne et réouverture corrélative du second four d'Oujda. ▪ Arrêt momentané d'exploitation de la carrière de Skhirat en raison de difficultés administratives. ▪ Fusion absorption de Holcim Granulats et de Holcim Bétons par Holcim Maroc. ▪ Cession d'une centrale à béton à Fés.
2015	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Changement du mode gouvernance de Holcim Maroc. En 2015 la société adopte le schéma d'une Société Anonyme à Conseil d'Administration. ▪ Premiers franchisés Batipro Béton (centrale à béton) et Batipro Préfa (préfabrication). ▪ Transfert du siège social de la société à Casablanca. ▪ Cession de deux centrales à béton à Settat.
2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature d'un accord entre LafargeHolcim et SNI visant le rapprochement de Lafarge Ciments et Holcim Maroc. ▪ Cession des centrales à béton de Tanger (1) et de Nador (1).

Source : Holcim Maroc

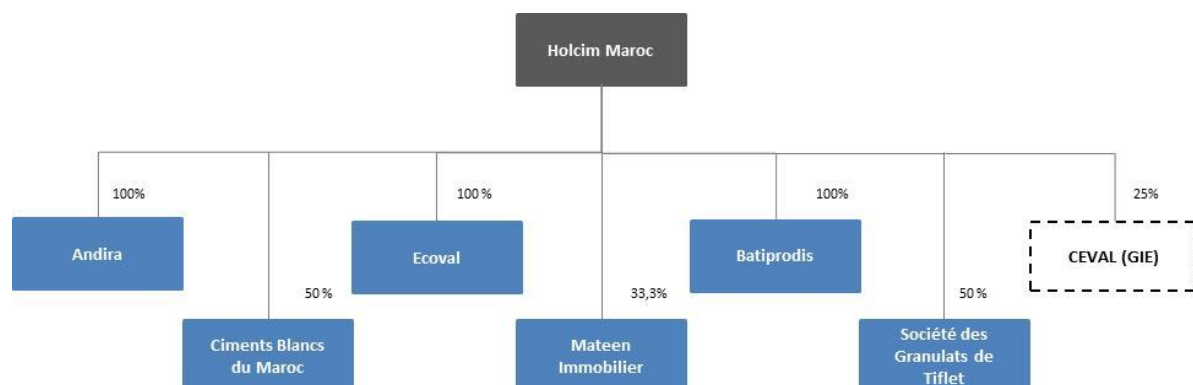
V.2. Appartenance à un groupe

LafargeHolcim Ltd. est le principal actionnaire de Holcim Maroc avec une participation dans le capital de 51,0% et un pourcentage de contrôle des droits de vote de 60,9% via ses filiales Holcibel S.A. et Holcim Maroc International (cf. présentation du groupe LafargeHolcim au niveau de la section V.2.1 de la Partie IV de la présente note d'information).

V.3. Filiales de Holcim Maroc

La structure juridique du groupe Holcim Maroc au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

Organigramme juridique de Holcim Maroc au 31 décembre 2015



Source : Holcim Maroc

Holcim Maroc détient des participations directes et indirectes dans sept sociétés : Andira, Ecoval, Batiprod, Société Des Granulats de Tiflet, Ciments Blancs du Maroc, Mateen Immobilier et CEVAL (GIE)³⁵.

V.3.1. Ecoval

Présentation

Installée en 2006 à 40 Km de Casablanca, Ecoval est une plateforme de prétraitement et de reconditionnement des déchets industriels.

Ecoval propose différentes prestations de valorisation des déchets industriels aux entreprises et aux collectivités locales dans un objectif de protection de l'environnement et de maîtrise des coûts. Elle fournit également au groupe Holcim Maroc des déchets traités pour être utilisés comme combustibles alternatifs dans son cycle de production. En 2015, Ecoval a traité 50 332 T de déchets industriels.

³⁵ Société non consolidée en normes marocaines compte tenu de son statut de GIE

La fiche signalétique de la société Ecoval se présente comme suit :

Raison sociale	Ecoval
Siège social	Lotissement La Colline 2, Sidi Maârouf, Lot 37-38 Résidence du Jardin, 20190, Casablanca
Coordonnées	Tel : +212 (0) 5 22 58 60 00 Fax : +212 (0) 5 22 78 67 99
Date de constitution	2006
Domaine d'activité	Société de prétraitement et de reconditionnement des déchets industriels
Capital social à la veille de l'opération	40 000 000 MAD répartis en 400 000 d'actions de 100 MAD chacune, libérées intégralement
Montant du capital détenu par Holcim Maroc à la veille de l'opération	40 000 000 MAD
Nombre d'actions détenues par Holcim Maroc à la veille de l'opération	400 000 actions
Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Holcim Maroc à la veille de l'opération	100%

Source : Holcim Maroc

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers d'Ecoval sur la période 2013-2015 :

En kMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Fonds propres	12 018	37 910	39 133	215,4%	3,2%
Endettement net	28 104	7 856	-955	-72,0%	-112,2%
Chiffre d'affaires	32 660	39 689	42 100	21,5%	6,1%
Résultat net	399	892	1 223	123,6%	37,1%
Dividendes perçus par Holcim Maroc en n+1 au titre de l'exercice n	-	-	-	-	-

Source : Holcim Maroc

Afin d'assainir sa situation financière, Ecoval a procédé en 2014 au renforcement de ses fonds propres. Cette opération intervient dans le but d'accompagner le développement de l'activité de la société.

L'amélioration l'endettement net de la société sur la période s'explique principalement par le remboursement des comptes courants d'associés accordés par Holcim Maroc.

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim Maroc et Ecoval

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Avenant à la convention relative à la gestion environnementale des déchets de la cimenterie de Holcim Maroc par Ecoval (Site de Settat)

Parties concernées : M. Dominique Drouet est président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Ecoval.

Nature et objet de la convention : Cette convention écrite en date du 20 janvier 2015 fixe les conditions de gestion environnementale des déchets de la cimenterie de Holcim Maroc. Les prestations confiées à Ecoval consistent notamment en la collecte de tous les déchets sur site, l'entretien de toutes les zones concernées par

ces déchets, la pesée des déchets, l'acheminement des déchets pour valorisation et la gestion administrative des prestations.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni en date du 18 février 2015.

Modalités essentielles : Le coût de la prestation correspond à la différence entre revenus et coûts supportés par Ecoval suite à cette prestation, majorée d'une marge fixée à 10%. La date d'effet de cette convention est fixée au 1er janvier 2015, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction

Impacts de la convention :

En kMAD	2013 ³⁶	2014 ³⁷	2015
Produits comptabilisés	-	-	-
Charges comptabilisées	1 100	1 600	200
Montants encaissés	-	-	-
Montants décaissés	-	-	200

Source : Rapports spéciaux de Holcim Maroc

Avenant à la convention de mise à disposition par Ecoval du déchiqueteur de pneus usagés à Holcim Maroc

Parties concernées : M. Dominique Drouet est président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Ecoval.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention écrite en date du 2 janvier 2015, Ecoval Maroc procède à la mise à disposition de son déchiqueteur à Holcim Maroc, et ce selon les conditions suivantes :

- Ecoval alimente la cimenterie de Settat en pneus usagés ;
- Holcim Maroc assure l'exploitation du déchiqueteur de pneus.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni en date du 18 février 2015.

Modalités essentielles : Le prix versé par Holcim Maroc est désormais indexé sur le gigajoule et passe d'une redevance mensuelle de 410 MAD (HT) par tonne de pneus livrés par ECOVAL à 432 MAD (HT) par tonne. La date d'effet de cette convention est fixée au 1er janvier 2015, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013 ³⁶	2014 ³⁷	2015
Produits comptabilisés	-	-	-
Charges comptabilisées	1 100	769	1 700
Montants encaissés	-	-	-
Montants décaissés	-	-	1 700

Source : Rapports spéciaux de Holcim Maroc

Avenant à la convention relative au transfert des AFR entre Ecoval et Holcim Maroc

Parties concernées : M. Dominique Drouet est président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Ecoval.

Nature et objet de la convention : Cette convention écrite en date du 20 janvier 2015 fixe les conditions d'approvisionnement des cimenteries de Holcim Maroc en combustibles et matières premières de substitution (AFR) pour optimiser le rendement de ses fours.

³⁶ Au titre de la convention relative à l'exercice 2013

³⁷ Au titre de la convention relative à l'exercice 2014

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni en date du 18 février 2015.

Modalités essentielles : Cette convention prévoit l'introduction de nouvelles typologies de combustibles alternatifs et l'ajout de catégories de déchets dans les usines de Settat et de Fès. Les conditions financières dépendent d'un nouveau barème, en fonction de la nature de combustibles utilisés. La date d'effet de cette convention est fixée au 1er janvier 2015, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013 ³⁸	2014 ³⁹	2015
Produits comptabilisés	-	-	2 500
Charges comptabilisées	1 300	3 244	6 200
Montants encaissés	-	-	-
Montants décaissés	-	-	-

Source : Rapports spéciaux de Holcim Maroc

Convention de sous location du siège social par Holcim Maroc à Ecoval

Parties concernées : M. Dominique Drouet est président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Ecoval

Nature et objet de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni en date du 28 novembre 2015 et a pour objet la sous location des bureaux à Ecoval.

Modalités essentielles : La convention couvre la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 12 août 2016, renouvelable par tacite reconduction par période triennale. Les conditions financières relatives à cette convention sont fixées à 1 000 MAD par mois.

Impacts de la convention : La société n'a constaté aucun produit dans les comptes au 31 décembre 2015.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Contrat de bail du terrain El Gara entre Holcim Maroc et Ecoval

Parties concernées : M. Dominique Drouet est président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Ecoval.

Nature et objet de la convention : Le contrat conclu en date du 1^{er} janvier 2008, porte sur la location par Holcim Maroc à Ecoval d'un terrain à El Gara.

Modalités essentielles : La date d'effet de cette convention est fixée au 1^{er} janvier 2008, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013	2014	2015
Produits comptabilisés	627	627	600
Charges comptabilisées	-	-	-
Montants encaissés	-	-	700
Montants décaissés	-	-	-

Source : Rapports spéciaux de Holcim Maroc

³⁸ Au titre de la convention relative à l'exercice 2013

³⁹ Au titre de la convention relative à l'exercice 2014

Renouvellement de la caution bancaire au profit d'Ecoval

Parties concernées : M. Dominique Drouet est président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Ecoval.

Nature et objet de la convention : Holcim Maroc, à travers un acte de cautionnement bancaire, se porte garante du remboursement en cas de défaillance de la société Ecoval de toute somme qu'elle devra à la banque BMCE Bank à concurrence d'un montant de 4 290 kMAD.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni en date du 2 février 2008.

Modalités essentielles : La date d'effet de cette convention est fixée au 2 février 2008, pour une durée indéterminée.

Impacts de la convention : Non applicable.

Convention d'avance en compte courant entre Ecoval Maroc et Holcim Maroc

Parties concernées : M. Dominique Drouet est président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Ecoval.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention, la société Holcim Maroc peut allouer à Ecoval une avance de fonds sous forme de prêts.

Modalités essentielles : Cette avance est rémunérée dans la limite du taux fixé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, soit 2,97% pour l'exercice 2015.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013	2014	2015
Produits comptabilisés	553	832	200
Charges comptabilisées	-	-	-
Montants encaissés	-	18 800	8 300
Montants décaissés	5 500	10 500	-

Source : Rapports spéciaux de Holcim Maroc

Conventions d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale

Parties concernées : M. Dominique Drouet est président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Ecoval.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention, Holcim Maroc effectue au profit d'Ecoval des prestations d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale.

Modalités essentielles : La rémunération de cette assistance, est déterminée annuellement en fonction du coût de chacun des centres assurant la prestation et des utilisations estimées pour chacune des filiales. La date d'effet de cette convention est fixée au 1^{er} juillet 2005, pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013	2014	2015
Produits comptabilisés	500	500	500
Charges comptabilisées	-	-	-
Montants encaissés	-	-	500
Montants décaissés	-	-	-

Source : *Rapports spéciaux de Holcim Maroc*

Convention de mise à disposition de personnel

Parties concernées : M. Dominique Drouet est président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Ecoval.

Nature et objet de la convention : Cette convention, en date du 1^{er} juillet 2005 (applicable pour Ecoval à partir de 2008), détermine les conditions dans lesquelles Holcim Maroc met à la disposition de ses filiales son personnel spécialisé lorsque ces dernières en expriment le besoin.

Modalités essentielles : Les salaires et charges social du personnel mis à disposition est pris en charge par Ecoval. Cette convention est à durée indéterminée.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013	2014	2015
Produits comptabilisés	1 000	1 000	2 000
Charges comptabilisées	-	-	-
Montants encaissés	-	-	1 000
Montants décaissés	-	-	-

Source : *Rapports spéciaux de Holcim Maroc*

V.3.2. Andira

Présentation

La société Andira était le propriétaire du terrain abritant l'ancien siège social de Holcim Maroc et de certaines de ses filiales à Rabat. L'unique activité de la société Andira était la location de ce terrain à Holcim Maroc avant sa cession fin 2014. A la veille de l'Opération, aucune décision n'a été retenue quant à l'avenir de la société.

La fiche signalétique de la société Andira se présente comme suit :

Raison sociale	Andira
Siège social	55 avenue Ibnou Sinaa, appartement 8, Agdal, Rabat
Coordonnées	Tel : +212 (0) 5 37 68 94 21 Fax : +212 (0) 5 37 71 49 86
Date de constitution	1986
Domaine d'activité	Activité immobilière
Capital social à la veille de l'opération	120 000 MAD répartis en 1 200 actions de 100 MAD chacune, libérées intégralement
Montant du capital détenu par Holcim Maroc à la veille de l'opération	120 000 MAD
Nombre d'actions détenues par Holcim Maroc à la veille de l'opération	1 200 actions

Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Holcim Maroc à la veille de l'opération	100%
----------------------------------------------------------------------------------------------	------

Source : Holcim Maroc

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers d'Andira sur la période 2013-2015 :

En kMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Fonds propres	664	37 822	4 379	n.s	-88%
Endettement net	1 747	-33 175	-313	n.s	n.s
Loyers perçus	110	55	0	-50,0%	-100%
Résultat net	52	37 158	158	n.d	-100%
Dividendes perçus par Holcim Maroc en n+1 au titre de l'exercice n	-	-	33 600	-	-

Source : Holcim Maroc

Entre 2014 et 2015, les agrégats financiers de la société Andira ont été impactés par la cession du siège de Holcim Maroc à Rabat ainsi que du terrain à proximité.

Le montant de 4 379 MMAD restant en fonds propres correspond aux réserves non distribuées de la société.

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim Maroc et Andira

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Aucune convention n'a été conclue entre Holcim Maroc et Andira en 2015.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Aucune convention conclue au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2015 n'est à mentionner.

Flux financiers entre Holcim Maroc et Andira

Aucun flux financier n'a été constaté entre Holcim Maroc et Andira au titre de l'exercice 2015.

Au titre de l'exercice 2014, Andira a constaté :

- un décaissement de 30 152 KMAD au titre de la convention d'acquisition des constructions du siège social de Holcim Maroc par Andira ;
- un produit de cession de la construction du siège social et du terrain mitoyen au profit de la Banque Islamique de Développement pour 87 000 KMAD (64 000 KMAD pour le terrain abritant les bâtiments et 23 000 KMAD pour le terrain mitoyen) ;
- un produit de 55 KMAD au titre de la convention de location de terrain liant Holcim Maroc et Andira.

Au titre de l'exercice 2013, Andira a constaté un produit de 110 KMAD au titre de la convention de location de terrain la liant à Holcim Maroc.

V.3.3. Ciments Blancs du Maroc

Présentation

Ciments Blanc du Maroc est une société anonyme créée en 1985, en *joint-venture* entre la société CEMEX et Holcim Maroc.

Son activité consiste en l'importation, le conditionnement et la distribution des ciments hydrauliques spéciaux et notamment les ciments blancs.

La fiche signalétique de la société se présente comme suit :

Raison sociale	Ciments Blancs du Maroc
Siège social	Porte N° 4, Quai des minerais port de Casablanca B.P. 11653
Coordonnées	Tel : +212 (0) 5 22 54 12 19 Fax : +212 (0) 5 22 30 52 88
Date de constitution	1985
Domaine d'activité	L'importation, le conditionnement et la distribution des ciments spéciaux, notamment le ciment blanc.
Capital social à la veille de l'opération	3 740 000 MAD répartis en 1 496 actions de 2 500 MAD chacune, libérées intégralement
Montant du capital détenu par Holcim Maroc à la veille de l'opération	1 870 000 MAD
Nombre d'actions détenues par Holcim Maroc à la veille de l'opération	748 actions
Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Holcim Maroc à la veille de l'opération	50%
Autres actionnaires et parts respectives dans le capital	Cemex Espana SA détenant 50% du capital social de la société

Source : Holcim Maroc

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Ciments Blancs du Maroc sur la période 2013-2015 :

En kMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Fonds propres	10 608	12 676	13 454	19,5%	6,1%
Endettement net	-681	- 5 886	-5 788	n.s	1,7%
Chiffre d'affaires	58 315	55 399	53 181	-5,0%	-4,0%
Ciment Blanc vendu (en kT)	34 797	32 952	31 320	-5,3%	-5,0%
Résultat net	4 312	4 047	4 778	-6,1%	18,1%
Dividendes perçus par Holcim Maroc en n+1 au titre de l'exercice n	1 250	2 250	2 024	80,0%	-10,0%

Source : Holcim Maroc

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim Maroc et Ciments Blancs du Maroc

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Aucune convention n'a été conclue entre Holcim Maroc et Ciments Blancs du Maroc en 2015.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Aucune convention conclue au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2015 n'est à mentionner.

Flux financiers entre Holcim Maroc et Ciments Blancs du Maroc

Aucun flux financier n'a été constaté entre Holcim Maroc et Ciments Blancs du Maroc au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

V.3.4. Mateen Immobilier S.A.R.L.

Présentation

Créée à l'issue d'une *joint-venture* entre Holcim Maroc, la Société Marocaine de Promotion Immobilière Sotravo et le promoteur immobilier français ACM 2i, la société Mateen Immobilier S.A.R.L. est spécialisée dans le développement de projets immobiliers en ligne avec les principes de durabilité et de respect de l'environnement. Holcim Maroc entend à travers cette *joint-venture* contribuer à l'amélioration des techniques et pratiques de construction au Maroc et connaître en profondeur l'un des principaux secteurs clients du segment ciment et BPE.

Mateen Immobilier S.A.R.L. a réalisé quatre programmes immobiliers dans le cadre d'un partenariat public privé conclu avec la société Al Omrane :

- 103 logements dans la ville nouvelle de Tamesna ;
- 164 logements à 140 kMAD à Benslimane ;
- 84 logements à 140 kMAD à El Jadida,
- 950 logements à Bouznika dont 258 logements à 140 kMAD.

A la veille de la présente opération, l'ensemble des programmes immobiliers de Mateen Immobilier ont été développés et sont actuellement en cours de commercialisation.

La fiche signalétique de la société Mateen Immobilier S.A.R.L. se présente comme suit :

Raison sociale	Mateen Immobilier S.A.R.L
Siège social	55 avenue Ibnou Sinaa, Apt 8, Agdal Rabat
Coordonnées	Tel : +212 (0) 5 37 68 94 21 Fax : +212 (0) 5 37 71 49 86
Date de constitution	2007
Domaine d'activité	Promotion immobilière
Capital social à la veille de l'opération	4 000 000 MAD répartis en 40 000 actions de 100 MAD chacune, libérées intégralement
Montant du capital détenu par Holcim Maroc à la veille de l'opération	1 333 400 MAD
Nombre d'actions détenues par Holcim Maroc à la veille de l'opération	13 334 actions
Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Holcim Maroc à la veille de l'opération	33,3%
Autres actionnaires et parts respectives dans le capital	ACM 2i et SOTRAVO détenant chacun 33,3% du capital social de la société

Source : Holcim Maroc

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de la société Mateen Immobilier S.A.R.L. sur la période 2013-2015 :

En kMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Stocks (terrains et constructions en cours)	338 071	303 022	266 898	-10,4%	-11,9%
Fonds propres	757	1 508	-9 302	99,2%	n.s
Endettement net	225 689	219 223	248 500	-2,9%	13,4%
Chiffre d'affaires	32 287	98 837	43 528	206,1%	-56,0%
Résultat net	45	751	-10 812	n.s	n.s
Dividendes perçus par Holcim Maroc en n+1 au titre de l'exercice n	-	-	-	-	-

Source : Holcim Maroc

Le chiffre d'affaires de la société se rétracte en 2015. Cette baisse s'explique principalement par l'engagement de procédures relatives à l'obtention des permis d'habitation en 2015 suite à l'achèvement des travaux de construction, entraînant ainsi la baisse du volume de biens écoulés sur la période. L'obtention des permis d'habitation permettra d'augmenter les livraisons en 2016 et d'absorber le report à nouveau négatif consitué.

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim Maroc et Mateen Immobilier S.A.R.L

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Aucune convention n'a été conclue entre Holcim Maroc et Mateen Immobilier S.A.R.L. en 2015.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Renouvellement de la caution bancaire au profit de Mateen Immobilier SARL

Parties concernées : Holcim Maroc est associée à 33,3% dans le capital de Mateen, Immobilier SARL.

Nature et objet de la convention : Cette convention a pour objet de délivrer un acte de cautionnement bancaire solidaire entre les trois associés de la société Mateen Immobilier SARL.

Modalités essentielles : Le Conseil de Surveillance réuni le 31 mars 2011, avait autorisé le Directoire à l'effet de délivrer un acte de cautionnement bancaire solidaire entre les trois associés de la société Mateen Immobilier SARL et ce à hauteur de 70 MMAD au profit de BMCE Bank, en garantie du financement d'un emprunt d'un montant de 216 MMAD.

Le Conseil de Surveillance réuni le 29 janvier 2013, a décidé de renouveler cette autorisation, de même que le conseil d'administration de la société en date du 09 septembre 2015.

Le Conseil d'Administration réuni le 28 novembre 2015, a autorisé l'octroi de l'acte de cautionnement délivré par les trois associés de la société Mateen Sarl, et ce à hauteur d'un montant supplémentaire de 20 MMAD au profit de Attijariwafa Bank, en garantie d'une facilité de caisse accordée portant sur le même montant en complément du prêt sollicité et dont le montant s'élève à 50 MMAD.

Impacts de la convention : Non applicable.

Convention d'avance en compte courant au profit de Mateen Immobilier

Parties concernées : Holcim Maroc est associée à 33,3% dans le capital de Mateen Immobilier SARL.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention, la société Holcim Maroc peut allouer une avance de fonds sous forme d'avance en compte courant d'associés.

Modalités essentielles : Cette avance est rémunérée dans la limite du taux fixé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances soit 2,97% pour 2015.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013	2014	2015
Produits comptabilisés	-	-	-
Charges comptabilisées	-	-	-
Montants encaissés	20 000	-	-
Montants décaissés	10 000	3 500	-

Source : *Rapports spéciaux de Holcim Maroc*

V.3.5. Batiprodis

Présentation

Créée en 2009, Batiprodis a développé un important réseau de distribution de matériaux de construction (ciments et autres matériaux) avec le concours de franchisés exclusifs.

A fin 2015, le réseau compte 209 franchisés et réalise 604 kT de ventes de ciments (soit 21,9% du total des volumes vendus par Holcim Maroc). En outre, Holcim Maroc a lancé deux nouveaux concepts de franchise : Batipro Bétons et Préfa. A fin 2015, 3 franchisés Batipro Préfa ont été recrutés et 2 pour la franchise Bétons.

Dans le cadre de sa politique commerciale, Holcim Maroc a accordé à Batiprodis un complément de bonus de fin d'année de 45 MAD HT/T de ciment au titre des exercices 2013, 2014 et 2015 (soit 37,8 MMAD au titre de l'exercice 2015). Il est à noter toutefois que cette remise est annulée au niveau des comptes consolidés de Holcim Maroc.

La fiche signalétique de la société Batiprodis se présente comme suit :

Raison sociale	Batiprodis S.A.
Siège social	Lotissement La Colline 2, Sidi Maârouf, Lot 37-38 Résidence du Jardin, 20190, Casablanca
Coordonnées	Tel : +212 (0) 5 22 58 60 00 Fax : +212 (0) 5 22 78 67 99
Date de constitution	2009
Domaine d'activité	Distribution
Capital social à la veille de l'opération	25 000 000 MAD répartis en 250 000 actions de 100 MAD chacune libérées intégralement
Montant du capital détenu par Holcim Maroc à la veille de l'opération	25 000 000 MAD
Nombre d'actions détenues par Holcim Maroc à la veille de l'opération	250 000 actions
Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Holcim Maroc à la veille de l'opération	100%

Source : *Holcim Maroc*

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de la société Batiprodiss sur la période 2013-2015 :

En kMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Fonds propres	26 474	37 488	38 172	41,6%	1,8%
Endettement net	-21 190	-19 912	10 970	6,0%	155,1%
Chiffre d'affaires	822 646	798 184	756 581	-3,0%	-5,2%
Résultat net	20 214	11 014	11 934	-45,5%	8,4%
Dividendes perçus par Holcim Maroc en n+1 au titre de l'exercice n	-	-	11 250	-	-

Source : Holcim Maroc

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim Maroc et Batiprodiss

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Convention de sous location du siège social par Holcim Maroc à Batiprodiss

Parties concernées : M. Dominique Drouet est président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Batiprodiss.

Nature et objet de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni en date du 28 novembre 2015 et a pour objet la sous location des bureaux à Batiprodiss.

Modalités essentielles : La convention couvre la période allant du 1er juillet 2015 au 12 août 2016, renouvelable par tacite reconduction par période triennale. Les conditions financières relatives à cette convention sont fixées à 1 000 MAD par mois.

Impacts de la convention : La société n'a constaté aucun produit dans les comptes au 31 décembre 2015.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Convention relative à la commercialisation de ciment de Holcim Maroc par Batiprodiss

Parties concernées : M. Dominique Drouet est président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Batiprodiss.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance réuni en date du 2 février 2009, Holcim Maroc vendra du ciment en sac et en vrac à Batiprodiss aux conditions normales de marché tout en la faisant bénéficier de l'ensemble des remises dont bénéficient les distributeurs de Holcim Maroc.

Cette convention a également pour objet d'arrêter le montant de la prestation versée à la société Batiprodiss S.A. pour la commercialisation du ciment de Holcim Maroc à travers son réseau de distribution et sous l'enseigne Batiprodiss Distribution.

Modalités essentielles : Les prix de transfert du ciment (hors remise de fin d'année) sont fixés aux conditions normales de marché. Au titre de cette convention, Batiprodiss SA percevra de Holcim Maroc un montant forfaitaire de 15 MAD HT par tonne de ciment. La date d'effet de cette convention est fixée au 2 février 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013	2014	2015
Produits comptabilisés	-	-	539 000
Charges comptabilisées	10 600	9 900	9 300
Montants encaissés	-	-	792 000
Montants décaissés	-	-	10 300

Source : Rapports spéciaux de Holcim Maroc

Convention d'avance en compte courant entre Holcim Maroc et Batiprodis

Parties concernées : M. Dominique Drouet est président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Batiprodis.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention, la société Holcim Maroc peut allouer à Batiprodis une avance de fonds sous forme d'avance en comptes d'associés.

Modalités essentielles : Holcim Maroc alloue une enveloppe à Batiprodis dont le montant peut s'élever jusqu'à concurrence de 40 MMAD. Cette avance est rémunérée dans la limite du taux fixé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, soit 2,97% pour l'exercice 2015.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013	2014	2015
Produits comptabilisés	-	-	490
Charges comptabilisées	-	-	-
Montants encaissés	-	-	25 000
Montants décaissés	-	-	65 000

Source : Rapports spéciaux de Holcim Maroc

Convention de location de terrain entre Holcim Maroc et Batiprodis

Parties concernées : M. Dominique Drouet est président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Batiprodis.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention, la société Holcim Maroc loue à sa filiale Batiprodis la fraction de terrain d'une superficie approximative de 6 000 m² faisant partie de la propriété dite Bouzaa Feddan Lahrira (terrain attenant à la carrière de Benslimane).

Modalités essentielles : Le prix du loyer est fixé à 5 500 MAD HT par mois. La date d'effet de cette convention est fixée au 1^{er} novembre 2014 et ce pour une durée de 5 ans.

Impacts de la convention : Aucun produit n'a été constaté par Holcim Maroc au titre de cette convention sur les exercices 2013 à 2015.

Conventions d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale

Parties concernées : M. Dominique Drouet est président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Batiprodis.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention, Holcim Maroc effectue au profit de Batiprodis des prestations d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale.

Modalités essentielles : La rémunération de cette assistance, est déterminée annuellement en fonction du coût de chacun des centres assurant la prestation et des utilisations estimées pour chacune des filiales.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013	2014	2015
Produits comptabilisés	500	500	500
Charges comptabilisées	-	-	-
Montants encaissés	-	-	500
Montants décaissés	-	-	-

Source : *Rapports spéciaux de Holcim Maroc*

Convention de mise à disposition de personnel

Parties concernées : M. Dominique Drouet est président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et Président du Conseil d'Administration de Batiprodis.

Nature et objet de la convention : Cette convention, en date du 1^{er} juillet 2005 (applicable pour Batiprodis à partir de 2010), détermine les conditions dans lesquelles Holcim Maroc met à la disposition de ses filiales son personnel spécialisé lorsque ces dernières en expriment le besoin.

Modalités essentielles : Les salaires et les charges sociales du personnel mis à disposition sont pris en charge par Batiprodis. Cette convention est à durée indéterminée.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013	2014	2015
Produits comptabilisés	7 800	11 800	12 000
Charges comptabilisées	-	-	-
Montants encaissés	-	-	16 000
Montants décaissés	-	-	-

Source : *Rapports spéciaux de Holcim Maroc*

V.3.6. Société Des Granulats de Tiflet

Présentation

Créée en 2011, Société Des Granulats de Tiflet (SDGT) est une société de production de granulats développée en *joint-venture* avec le groupe Colas.

La fiche signalétique de la Société Des Granulats de Tiflet se présente comme suit :

Raison sociale	Société Des Granulats de Tiflet
Siège social	Lotissement la colline 2 lot 37-38 Résidence du Jardin Im 4A Sidi Maârouf 3&4 ème étage 20 190 Casablanca
Coordonnées	Tel : +212 (0) 5 22 58 60 00 Fax : +212 (0) 5 22 78 67 99
Date de constitution	2011
Domaine d'activité	Société de production et de vente de granulats
Capital social à la veille de l'opération	2 000 000 MAD répartis en 20 000 actions de 100 MAD chacune, libérées intégralement
Montant du capital détenu par Holcim Maroc à la veille de l'opération	1 000 000 MAD
Nombre d'actions détenues par Holcim Maroc à la veille de l'opération	10 000 actions
Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Holcim Maroc à la veille de l'opération	50%
Autres actionnaires et parts respectives dans le capital	Colas du Maroc, détenant 50% du capital social de la société

Source : Holcim Maroc

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de la Société Des Granulats de Tiflet sur la période 2013-2015 :

En kMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Fonds propres	-8 626	-11 248	-13 604	-30,4%	-20,9%
Endettement net	53 218	56 211	49 092	5,6%	-12,7%
Chiffre d'affaires	10 754	22 754	18 360	111,6%	-19,3%
Résultat net	-6 114	-2 621	-2 356	57,1%	10,1%
Dividendes perçus par Holcim Maroc en n+1 au titre de l'exercice n	-	-	-	-	-

Source : Holcim Maroc

La situation nette de la Société Des Granulats de Tiflet étant inférieure au quart du capital social, et conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur la S.A., une opération de recapitalisation de la société a été réalisée le 2 février 2016 pour un montant de 16 240 000 MAD (par reconversion d'une partie des comptes courants de la société). Cette augmentation de capital a été réalisée à parts égales par les actionnaires de la SDGT. Une opération accordéon a été réalisée par la suite portant ainsi le montant des capitaux propres de la Société Des Granulats de Tiflet à 5 MMAD.

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim Maroc et la Société Des Granulats de Tiflet

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Aucune convention n'a été conclue entre Holcim Maroc et la Société des Granulats de Tiflet en 2015.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Convention d'avances en compte courant au profit de SDGT

Parties concernées : M. Dominique Drouet est président du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et membre du Conseil d'Administration de la SDGT.

Nature et objet de la convention : Au titre de cette convention, la société Holcim Maroc peut allouer une avance de fonds sous forme d'avance en comptes d'associés. Cette convention autorisée le 23 mai 2012 arrête le montant de l'avance en compte courant à 15 MMAD par associé.

Modalités essentielles : Cette avance est rémunérée dans la limite du taux fixé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, soit 2.97% pour 2015.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013	2014	2015
Produits comptabilisés	-	531	500
Charges comptabilisées	-	-	-
Montants encaissés	-	-	-
Montants décaissés	-	3 000	500

Source : *Rapports spéciaux de Holcim Maroc*

V.3.7. CEVAL (GIE)

Présentation

CEVAL est un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) sans capital, créé en juillet 2013 à parts égales (25% respectivement) entre Holcim Maroc, Lafarge Ciments, Asment Temara et Ciment du Maroc.

Le groupement est chargé de la gestion et de l'organisation de l'enlèvement et de la distribution de cendres volantes au profit de ses membres, en fonction de leurs besoins respectifs, pour la fabrication de ciments, de clinker et d'autres produits connexes. Il procède à l'achat de cendres volantes auprès de TAQA Morocco en vertu d'un contrat initialement passé par Lafarge Ciments puis cédé au GIE, chaque membre s'étant engagé à reprendre les cendres selon une répartition arrêtée dans le règlement intérieur du groupement.

V.4. Convention d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim Maroc S.A. et les autres filiales de LafargeHolcim Ltd.

V.4.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Avenant à la convention portant sur la vente de clinker entre Holcim Maroc et Holcim Trading

Parties concernées : LafargeHolcim Ltd est membre du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et actionnaire dans la société de Holcim Trading.

Nature et objet de la convention : Cette convention écrite en date du 1^{er} janvier 2015 a pour objet l'achat et la vente de clinker entre Holcim Maroc et Holcim Trading.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni en date du 22 avril 2015.

Modalités essentielles : Le prix de cession du clinker est fixé à 38,01 euros la tonne. La date d'effet de cette convention est fixée au 1^{er} janvier 2015 et expire au 31 décembre 2015.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013	2014 ⁴⁰	2015
Produits comptabilisés	-	292 670	326 000
Charges comptabilisées	-	-	-
Montants encaissés	-	-	323 000
Montants décaissés	-	-	-

Source : *Rapports spéciaux de Holcim Maroc*

[Convention de cession de deux centrales à bétons par Holcim Maroc à Lafarge Ready Mix Egypt](#)

Parties concernées : LafargeHolcim Ltd est membre du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et actionnaire dans la société Lafarge Ready Mix Egypt.

Nature et objet de la convention : Cette convention, non écrite, a été autorisée par le Conseil d'Administration de la société Holcim Maroc réuni en date du 1er mars 2016 et a pour objet la vente de deux centrales à bétons par Holcim Maroc à Lafarge Ready Mix Egypt.

Modalités essentielles : La date de cession est fixée au 29 décembre 2015 pour un montant de 5,8 MMAD.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013	2014	2015
Produits comptabilisés	-	-	5 800
Charges comptabilisées	-	-	-
Montants encaissés	-	-	-
Montants décaissés	-	-	-

Source : *Rapports spéciaux de Holcim Maroc*

V.4.2. [Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015](#)

[Convention de prise en charge des charges sociales du personnel expatrié avec Holcim France-Benelux / Haut Rhin](#)

Parties concernées : LafargeHolcim Ltd est membre du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et actionnaire de Holcim France-Benelux / Holcim Haut Rhin.

Nature et objet de la convention : Cette convention a pour objet la refacturation des charges sociales patronales du personnel expatrié entre les deux entités Holcim France-Benelux HGRS et Holcim Maroc. En date du 29 juillet 2015, la société Holcim France Benelux a cédé ses créances à Holcim Haut Rhin.

Modalités essentielles : La date d'effet de cette convention est fixée à avril 2004, et est renouvelable par tacite reconduction.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013	2014	2015
Produits comptabilisés	-	-	700
Charges comptabilisées	3 100	4 600	1 800
Montants encaissés	-	-	-
Montants décaissés	-	-	1 300

Source : *Rapports spéciaux de Holcim Maroc*

⁴⁰ Au titre de la convention relative à l'exercice 2014

Conventions de prestations informatiques avec Holcim Services EMEA, S.L.

Parties concernées : LafargeHolcim Ltd est membre du Conseil d'Administration de Holcim Maroc et administrateur de Holcim Services EMEA, S.L.

Nature et objet de la convention : Cette convention, signée le 1^{er} novembre 2003 et autorisée par le Conseil d'Administration du 4 décembre 2003, a pour objet la rémunération de prestations informatiques réalisées par Holcim Services EMEA, S.L. pour le compte de Holcim Maroc.

Modalités essentielles : La rémunération de cette assistance, est déterminée annuellement en fonction des prestations rendues. La date d'effet de cette convention, initialement prévue pour 2004, a été repoussée à l'exercice 2005.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013	2014	2015
Produits comptabilisés	-	-	-
Charges comptabilisées	17 800	21 300	15 300
Montants encaissés	-	-	-
Montants décaissés	17 800	21 300	12 100

Source : *Rapports spéciaux de Holcim Maroc*

Avenant au contrat d'assistance technique entre Holcim Technology et Holcim Maroc

Nature et objet de la convention : Holcim Maroc a signé le 28 août 2014 un avenant au contrat de franchise conclu le 09 août 2012 avec Holcim Technology Ltd. Cet avenant prend effet à partir du 1er janvier 2014.

Modalités essentielles : Composantes du concept d'affaires : technologie, savoir-faire et marques Holcim et autres droits de propriété intellectuelle en marketing brevetés ou non.

La rémunération au titre de cette convention se présente comme suit :

- le pourcentage de franchise à payer par Holcim Maroc sur ses ventes nettes de clinker s'élève à 1% du produit des ventes de clinker ;
- le pourcentage de franchise à payer par Holcim Maroc sur ses ventes nettes hors clinker (y compris celles des sous-franchisés) à tout tiers ou entreprises associées (ceci inclut les ventes nettes à toutes entités commerciales du Groupe Holcim) est de 3,5%.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013 ⁴¹	2014	2015
Produits comptabilisés	-	-	-
Charges comptabilisées	86 300	97 200	96 200
Montants encaissés	-	-	-
Montants décaissés	-	-	83 300

Source : *Rapports spéciaux de Holcim Maroc*

V.5. Autres conventions réglementées conclues par Holcim Maroc

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Aucune convention n'a été conclue entre Holcim Maroc et la Foncière des matériaux en 2015.

⁴¹ Au titre de la convention relative à l'exercice 2013

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

Convention de portage entre Holcim Maroc et Messieurs Youssefi Ennadifi et Abdeljalil El Hassani Sbai

Parties concernées : Monsieur Abdeljalil El Hassani Sbai est l'un des associés et cogérants de la société La Foncière des Matériaux SARL et est membre du Conseil d'Administration de Holcim Maroc.

Nature et objet de la convention : Cette convention de portage avec les associés et cogérants de la société La Foncière des Matériaux SARL, autorisée par le Conseil de Surveillance du 3 novembre 2012 a pour effet :

- d'acquérir aux charges, conditions et prix que Holcim Maroc leur indiquera, tous immeubles agricoles ou à vocation agricole situés à l'extérieur des périmètres urbains qui leur seront désignés par Holcim Maroc ;
- de procéder à toutes démarches et effectuer toutes les formalités légalement requises pour régulariser les acquisitions au nom de La Foncière des Matériaux pour qu'elle en soit pleinement et valablement propriétaire.

Modalités essentielles : Holcim Maroc mettra à la disposition de la société, sous forme de prêts, les fonds suffisants pour le paiement du prix de vente ainsi que pour le règlement des frais et honoraires y afférents. Holcim Maroc prend à sa charge tous les risques pouvant naître des opérations d'acquisition et de rétrocession.

Impacts de la convention : Non applicable.

Contrat de prêt in fine entre Holcim Maroc et La Foncière des Matériaux

Parties concernées : Monsieur Abdeljalil El Hassani Sbai est l'un des associés et cogérants de la société La Foncière des Matériaux SARL et est membre du Conseil d'Administration de Holcim Maroc.

Nature et objet de la convention : Ces contrats de prêts permettront à la société La Foncière des Matériaux SARL d'acquérir pour son compte plusieurs terrains autour de sites de production de Holcim Maroc. Les prêts sont aussi bien destinés à :

- la régularisation des transactions (compromis ou contrats de cession de terrains assortis de conditions suspensives) déjà effectués par Holcim Maroc et pour lesquels l'administration a refusé l'octroi de l'attestation de vocation non agricole ;
- l'acquisition de nouveaux terrains définis dans le cadre du plan général d'acquisition.

Modalités essentielles : Le montant global du prêt est de 100 MMAD, débloqué au fur et à mesure des acquisitions. Ce prêt porte intérêt au taux moyen de 5,5% l'an. En garantie de remboursement du prêt, La Foncière des Matériaux consent au profit de Holcim Maroc une hypothèque de 1er rang sur les terrains acquis, du montant total de chaque prêt.

Impacts de la convention :

En kMAD	2013	2014	2015
Produits comptabilisés	916	499	-
Charges comptabilisées	-	-	-
Montants encaissés	56 700	27 700	-
Montants décaissés	19 800	900	-

Source : *Rapports spéciaux de Holcim Maroc*

V.6. Activité de Holcim Maroc

Holcim Maroc est un établissement industriel spécialisé dans la production et la commercialisation des matériaux de construction tels que les agrégats et les liants hydrauliques pouvant être employés dans la construction et les travaux publics, notamment le clinker, le ciment, les liants routiers, les bétons, les sables et les granulats.

Les activités principales de Holcim Maroc sont le ciment, le béton et les granulats.

V.6.1. Ciment

Holcim Maroc exploite trois cimenteries (à Oujda, Fès et Settat), un centre de broyage (à Nador) et un centre de distribution (à Casablanca).

V.6.2. Béton prêt à l'emploi

Holcim Maroc, est présent sur le marché du Centre et du Centre - Nord avec 6 centrales réparties entre Fès (1), Rabat (1), Salé (1) et Casablanca (3).

Holcim Maroc propose une gamme de bétons prêts à l'emploi répondant aux attentes de ses clients (bétons normalisés et bétons spéciaux). Holcim Maroc est également prestataire de services. Ces derniers concernent toute la chaîne de valeur allant de la livraison au pompage, ainsi que l'assistance technique dans le choix du béton prêt à l'emploi, le dimensionnement et la mise en œuvre.

Il est à préciser que cette activité était portée par Holcim Bétons (filiale détenue à 100%) jusqu'à sa fusion absorption par Holcim Maroc en 2014.

Compte tenu de la recrudescence de l'informel sur ce secteur d'activité, Holcim Maroc a procédé à :

- la fermeture de la centrale à béton de Fès ;
- la location de la centrale à béton de Tanger à un franchisé Batiprodis ;
- la cession de cinq centrales à béton : à Settat (2), Tanger (1), Nador (1) et Fès (1).

V.6.3. Granulats

Holcim Maroc a démarré en 2002 l'activité granulats avec la filiale Holcim Granulats (filiale détenue à 100%) qui exploite une carrière dans la région de Benslimane et une carrière dans la région de Skhirat depuis 2009. En 2014, Holcim Granulats a été absorbée par Holcim Maroc. Depuis le second semestre de 2014, la carrière de Skhirat est en arrêt momentané d'exploitation et ce pour des raisons administratives que Holcim Maroc s'atèle à lever dans les meilleurs délais.

Holcim Maroc exploite également depuis 2012 en partenariat avec la société Colas, une carrière dans la région de Tiflet dénommée Société des Granulats de Tiflet (SDGT).

V.6.4. Description des cycles de production

Procédé de production du ciment

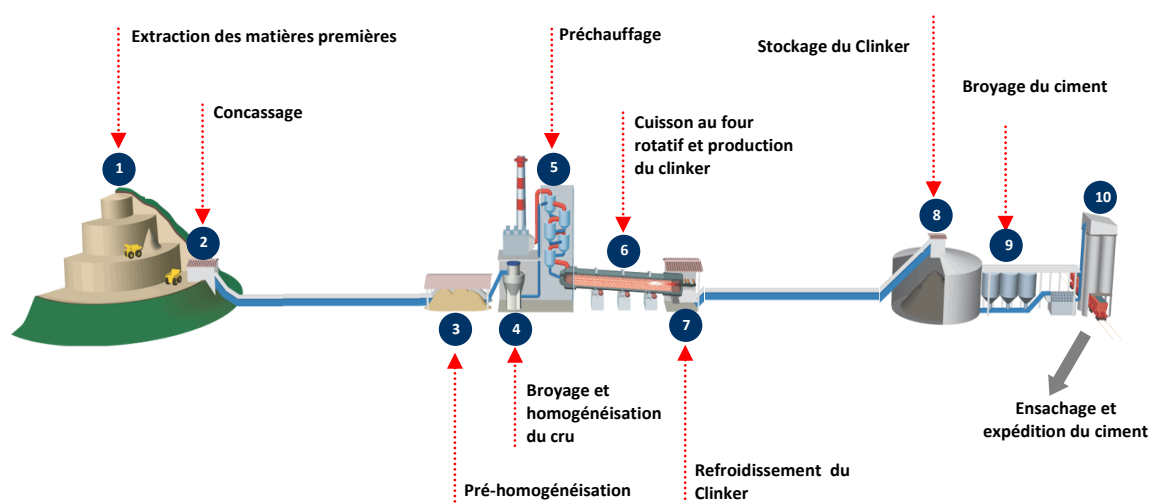
La production du ciment s'opère selon un processus en six étapes :

- extraction des matières premières (à grande majorité locales et extraites en propre)⁴² ;
- concassage et pré-homogénéisation des matières crues ;
- broyage et homogénéisation de la farine crue ;
- production du clinker ;
- broyage du ciment ;
- ensachage et expédition du ciment.

⁴² Holcim Maroc détient les permis d'exploitation pour l'ensemble des carrières qu'elle exploite

Le schéma ci-dessous résume le processus de production du ciment par Holcim Maroc :

Processus de production du ciment



- | | |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------|
| 1 – Carrières | 6 – Four rotatif de clinkérisation |
| 2 – Concasseur | 7 – Refroidisseur à Clinker |
| 3 – Hall de stockage et pré-homogénéisation | 8 – Silos de stockage du Clinker |
| 4 – Broyeurs horizontaux boulets ou verticaux à galets | 9 – Broyeur à ciment |
| 5 – Tour de préchauffage | 10 – Dispositif logistique |

Source : Holcim Maroc

Extraction des matières premières

Le ciment est fabriqué à partir de quatre composantes chimiques principales : carbonates de calcium, alumine, silice et oxyde de fer. Ces éléments se trouvent généralement dans la nature sous forme de calcaire, de marnes, d'argiles, de schistes, de minerai de fer et de sable.

Constituant la matière première principale, le calcaire est extrait d'une carrière située à proximité de l'usine pour réduire les coûts de transport.

Les argiles, les marnes ou les schistes constituent la matière première secondaire. Ceux-ci sont extraits dans des carrières situées dans les environs de l'usine.

Le minerai de fer et le sable, sont des matières de correction utilisées dans de faibles proportions. Ils sont exploités dans des carrières relativement éloignées de l'usine ou livrés par des fournisseurs.

L'exploitation de carrière se fait par utilisation d'explosif et par ripage par des pelles mécaniques. Plusieurs fronts d'une hauteur moyenne de 10m peuvent être exploités en même temps pour assurer la qualité et la quantité des matières premières demandées.

Pour faciliter l'exploitation, les carrières sont dotées de logiciels de modélisation qui permettent d'améliorer la qualité des produits exploités et optimiser les ressources.

Des contrôles trimestriels sont réalisés dans les carrières par les autorités compétentes afin de vérifier la conformité réglementaire et le respect du cahier de charge environnemental.

Concassage et pré-homogénéisation des matières crues

Concassage

Extraites sous forme de bloc de grosse dimension, les matières premières extraites des carrières sont concassées afin de faciliter leur transformation et leur manutention pour les étapes postérieures.

Les concasseurs utilisés dans les usines de Holcim Maroc sont à impact à battoirs ou marteaux. Ce type de concasseur est adapté aux caractéristiques initiales et finales des matières à concasser.

Les matières premières sont transportées par des engins mécaniques (pelles mécaniques, pelles à chenilles, camions bennes, etc.) lors des phases d'extraction et d'alimentation du concasseur, ainsi que pour l'acheminement des ajouts.

Pré-homogénéisation

Les matières premières concassées sont contrôlées par des analyseurs on-line (équipements spécifiques de contrôle de qualité des flux de matières premières par la technique de l'Activation neutronique Prompt gamma (PGNAA) avant d'être acheminées vers un hall de stockage et de pré-homogénéisation. Cette opération permet d'améliorer l'homogénéité de la matière et de réduire les fluctuations du procédé.

Broyage et homogénéisation de la farine crue

Broyage

La matière crue est constituée d'un mélange des différentes matières premières et de correction dans des proportions qui sont définies suivant les valeurs des modules chimiques du cru. Ces proportions sont contrôlées par des systèmes de dosage qui sont étalonnés et calibrés d'une façon périodique.

En général, la matière crue est constituée de 70% à 75% de calcaire, 20% à 25% d'argile, de marne et de schistes et 1% à 5% de matières de corrections. Le dosage des différentes composantes est systématisé de manière automatique à l'entrée du broyeur.

Ce mélange est broyé et séché dans un broyeur horizontal à boulets ou vertical à galets. Cette opération de broyage permet de réduire la granulométrie du mélange.

Le séchage de la matière crue à l'intérieur du broyeur est assuré par les gaz chauds du four. Ces gaz sont ensuite dépoussiérés dans un filtre à manches puis évacués via la cheminée dans l'atmosphère. Le séchage permet de réduire l'humidité de la farine à moins de 1%.

Homogénéisation

A la sortie du broyeur cru, le mélange des matières broyées, appelé farine crue est stocké dans un ou plusieurs silos de stockage et d'homogénéisation.

Dans ces silos, la farine crue est homogénéisée par soufflage d'air sur-pressé. Cette opération permet d'améliorer la régularité des caractéristiques de la farine crue afin d'obtenir une meilleure stabilité du procédé de cuisson et avoir ensuite un clinker de qualité régulière.

La farine crue est ensuite acheminée vers un dispositif constitué d'une tour de préchauffage et d'un four afin d'entamer la phase de clinkérisation.

Production du clinker

Le clinker est un produit artificiel obtenu par la cuisson de la farine crue dans un four rotatif. La production du clinker se fait en quatre étapes :

- le séchage et le préchauffage de la farine crue ;

- la décarbonatation partielle de la farine crue ;
- la clinkérisation ;
- le refroidissement du clinker.

Séchage et préchauffage

La farine crue est introduite et dosée au pied de la tour de préchauffage. Par la suite, elle est manutentionnée jusqu'au haut de la tour où elle est introduite au niveau du quatrième ou du cinquième étage.

Dans la tour de préchauffage, la farine crue avance du haut vers le bas et se mélange avec les gaz chauds du four circulant dans le sens inverse. Ce procédé permet de préchauffer la farine crue jusqu'à une température de près 800 °C au pied de la tour et de provoquer la première transformation (décarbonatation partielle) de ses principaux composants chimiques (carbonates, silicates, aluminates, etc.).

Clinkérisation (production du clinker)

La farine crue, qui a été partiellement décarbonatée dans la tour de préchauffage, est introduite dans un four rotatif pour entamer le processus de clinkérisation.

La clinkérisation consiste en la combinaison des principaux composants de la farine crue (carbonates, silicates, aluminates, etc.) sous l'effet de la chaleur du gaz du four (1 400 °C), pour former des minéraux artificiels qui confèrent au clinker ses propriétés hydrauliques. Les proportions de ces minéraux doivent rester dans des limites définies afin d'assurer une bonne qualité du clinker.

Le four rotatif constitue la pièce maîtresse d'une cimenterie. C'est un cylindre en acier reposant sur des stations de roulement, garni intérieurement par des produits réfractaires et animé d'un mouvement de rotation. L'avancement de la matière à l'intérieur du four est assuré par la rotation et la pente du four.

L'énergie thermique nécessaire pour assurer la cuisson de la farine crue dans le four, est produite par la combustion du petcoke qui est introduit dans le four par :

- une tuyère spéciale située en aval du four (dans le cas d'un four sans précalcinateur).
- par la tuyère et un précalcinateur situé à un niveau bas de la tour de préchauffage (dans le cas d'un four avec précalcination)

En plus du petcoke, des combustibles alternatifs peuvent être utilisés (huiles usagées, pneus déchiquetés, grignons d'olive etc.) en vue de réduire les coûts de l'énergie thermique et minimiser l'usage des combustibles d'origine fossile.

Refroidissement du clinker

A la sortie du four, le clinker est introduit dans un refroidisseur à ballonnets ou à grilles où il est refroidi jusqu'à une température de 80°C - 120 °C. Cette opération permet de récupérer la chaleur du clinker pour la réutiliser dans la combustion et aussi de faciliter sa manutention jusqu'aux silos de stockage.

Broyage du ciment

Le clinker, le gypse et les ajouts (calcaire, pouzolanne, cendres volantes...) sont introduits au niveau d'un broyeur horizontal à boulets ou vertical à galets, dans des proportions prédéfinies pour subir des efforts mécaniques du broyage et produire ainsi le ciment dont la finesse évolue de 2 800 à 4 000 cm²/g.

Le dosage du clinker, du gypse et des ajouts se fait à l'entrée du broyeur par un système de dosage automatique.

Les caractéristiques des différentes lignes de gamme de ciment obtenues sont conformes aux normes marocaines de production du ciment. Cette conformité est assurée grâce à des dosages mesurés et des tests de laboratoire effectués tout au long du processus de production.

Plusieurs qualités de ciment sont produites par les usines de Holcim Maroc : CPJ35, CPJ45, CPJ55, CPJ65, etc.

Ensachage et expédition du ciment

Le ciment produit est stocké dans des silos pour alimenter par la suite les ateliers d'ensachage pour les livraisons en sacs, ou les dispositifs de chargement et livraisons en vrac.

Pour les livraisons en sacs, le chargement des camions se fait par des chargeurs automatiques répondant aux normes environnementales et aux normes de sécurité.

Les sacs sont en papier kraft ou du papier poreux permettant le seul passage de l'air. Les sacs en Kraft sont perforés pour permettre la sortie d'air lors de leur remplissage en ciment.

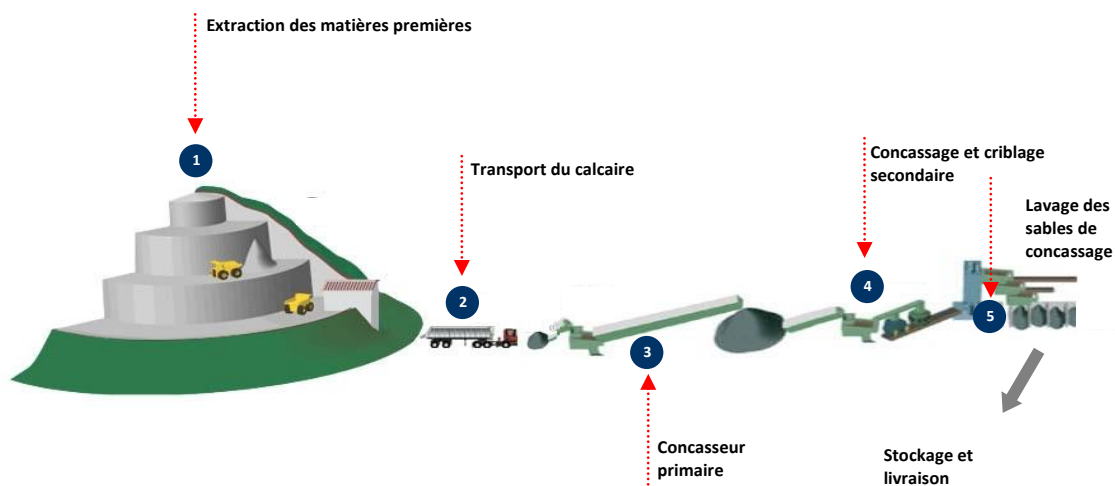
Procédé de production des granulats

Le procédé de production des granulats se décline en 4 étapes :

- extraction du calcaire ;
- concassage primaire ;
- concassage et criblage secondaire ;
- stockage et livraison.

Le schéma ci-dessous résume le processus de production des granulats par Holcim Maroc :

Processus de production des granulats



1 – Carrières de calcaire dur
2 – Camions

3 – Concasseur primaire
4 – Concasseur secondaire
5 – Station de lavage des sables

Source : Holcim Maroc

Extraction du calcaire

Le calcaire est extrait des carrières dépendantes de chaque site.

Les tirs de mines sont exécutés dans les conditions de sûreté les plus drastiques et provoquent l'abattage d'une grande quantité de blocs de matériaux sur une hauteur de 12 m.

Les blocs de calcaire sont ensuite transportés du site d'exploitation jusqu'à l'atelier de traitement (distance d'environ 200 m).

Concassage primaire

Ces blocs, dont la taille n'excède pas 800 mm, sont ensuite réduits dans un concasseur à mâchoires afin de constituer un stock de matériau intermédiaire, de taille inférieure à 300mm, épuré de toute matière organique ou terre végétale par scalpage.

Concassage et criblage secondaire

Selon les besoins des clients, ce matériau intermédiaire subira une nouvelle phase de concassage et de criblage. Cette opération permet de sélectionner les grains inférieurs aux mailles des différentes grilles du crible vibrant. Par une succession de criblages, les grains sont alors triés et des granulats de différentes granulométries sont créés.

Stockage et livraison

Les produits ainsi préparés, aux caractéristiques bien précises, sont stockés sur site sous forme de tas individualisés et bien identifiés. Ils sont ensuite chargés sur site sur les camions des clients ou directement livrés chez les clients.

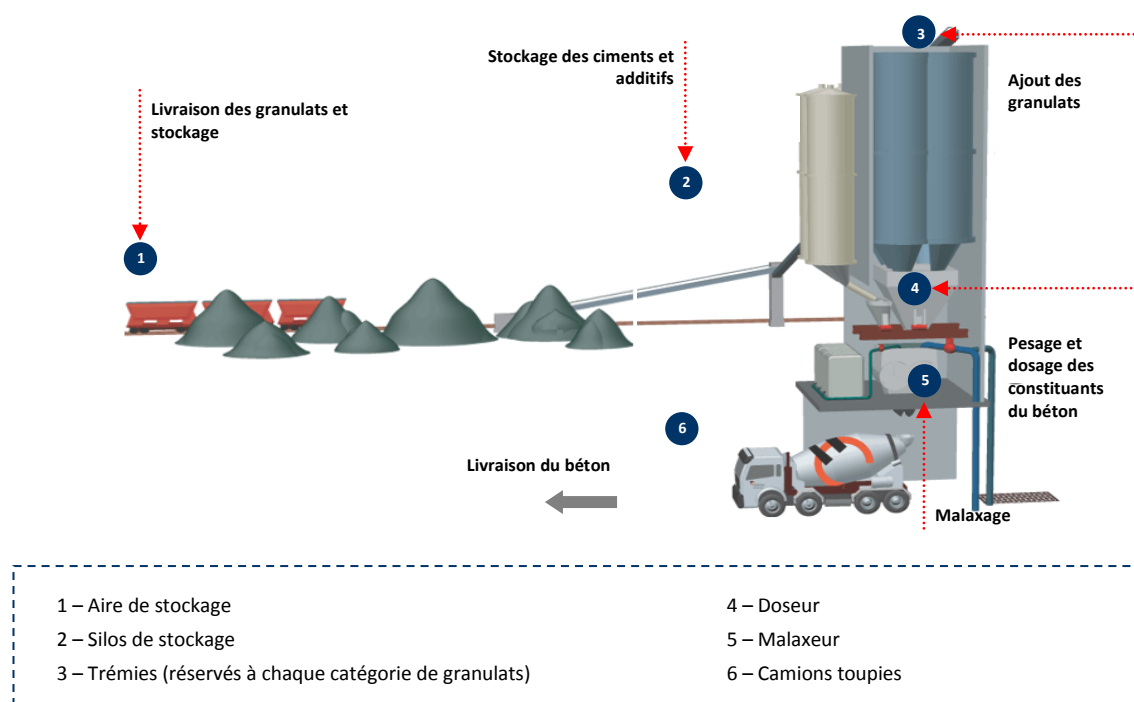
[Procédé de production du béton prêt à l'emploi](#)

La production du béton prêt à l'emploi s'opère selon un procédé en 5 phases :

- sélection des granulats ;
- livraison et stockage des granulats et des ciments ;
- dosage des composants ;
- malaxage ;
- livraison.

Le schéma ci-dessous résume le processus de production du béton prêt à l'emploi :

Processus de production du béton prêt à l'emploi



Source : Holcim Maroc

Sélection des granulats

Les granulats qui constituent l'élément de base de la production du béton prêt à l'emploi, sont sélectionnés suite à des épreuves d'études et de convenance de béton qui vérifient la conformité des granulats a minima par rapport aux exigences de la norme Marocaine des bétons (NM - 10.1.011), les normes du Groupe LafargeHolcim Ltd. ou autres exigences spécifiées par la maîtrise d'ouvrage (granulométrie et caractéristiques de dureté et de propreté). Ces épreuves permettent ainsi de vérifier que les propriétés du béton prêt à l'emploi requises sont respectées.

Livraison et stockage des granulats et des ciments

Suite à la sélection des granulats, la livraison s'effectue dans le cadre d'une procédure formalisée de contrôle et de réception de ces matériaux. Chaque catégorie de granulats fait l'objet d'un stock à part, séparé par rapport aux stocks des autres matériaux. L'aire de stockage des matériaux est conçue pour éviter toute contamination des granulats par des impuretés (poussières ou autres).

La livraison des ciments s'effectue en parallèle avec la livraison des granulats. Les quantités de ciments réceptionnées sont ensuite stockées dans des silos séparés.

Dosage des composants

Par le biais de moyens de pesage modernes, les centrales à bétons de Holcim Maroc procèdent au dosage automatisé à partir d'une salle de contrôle.

Malaxage

Une fois que les constituants sont dosés, ils sont introduits dans le malaxeur : l'opération de malaxage commence. Cette dernière consiste à homogénéiser les constituants par la rotation de palettes en acier.

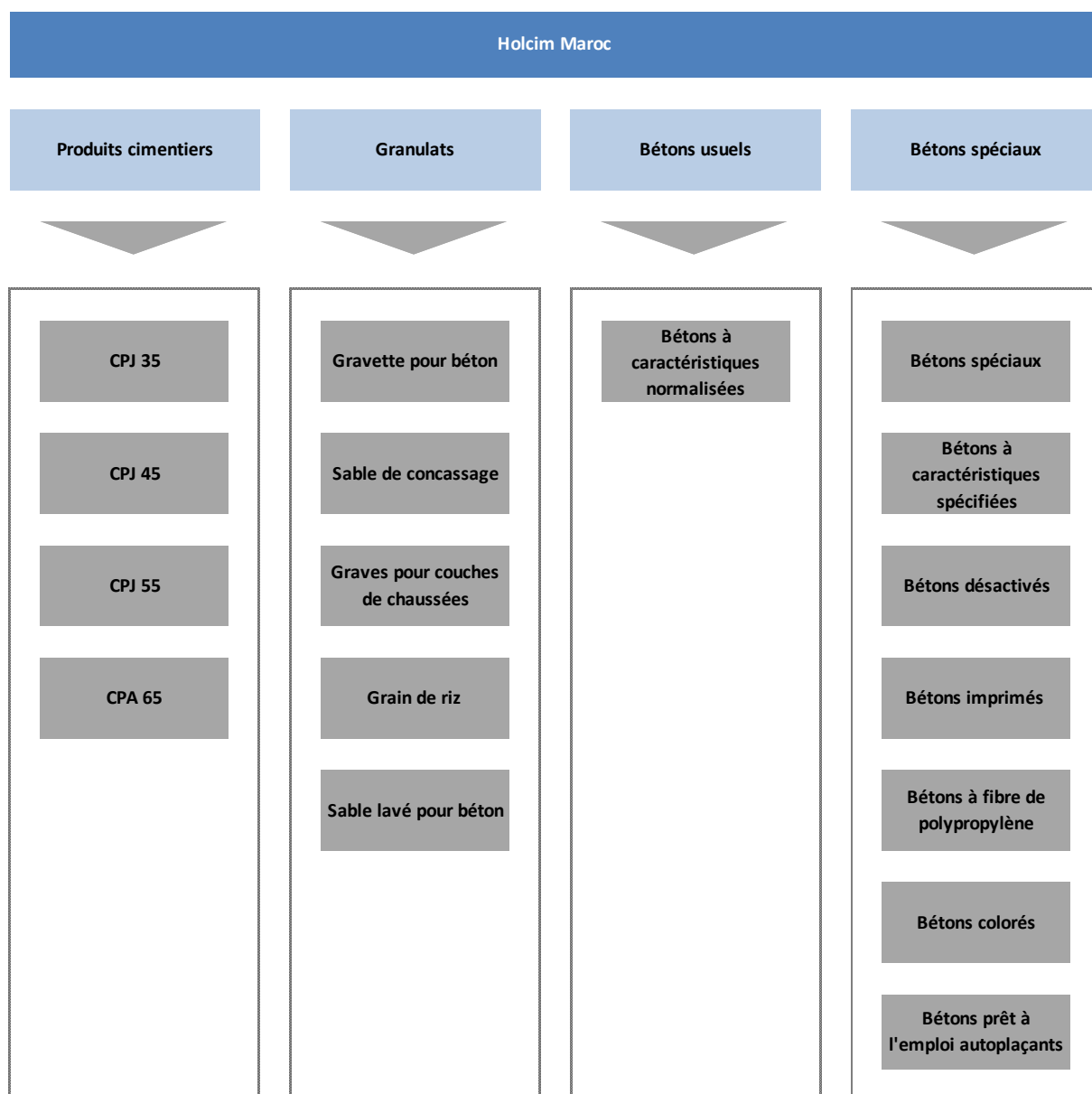
Livraison

Une fois que le béton est constitué et prêt à l'emploi, son transport est assuré par des camions nommés « camions toupies ». D'une capacité variant entre 6 m³ et 10 m³, ces « toupies » sont en rotation le long du trajet afin d'assurer l'homogénéité du béton prêt à l'emploi ainsi que sa température et son humidité.

V.6.5. Gamme de produits

La gamme de produits de Holcim Maroc couvre l'ensemble des produits pouvant être proposés par une cimenterie, une carrière de granulats et une centrale à béton :

Gamme de produits de Holcim Maroc



Source : Holcim Maroc

Les ciments, les bétons prêts à l'emploi et les granulats commercialisés par Holcim Maroc répondent aux exigences de qualité suivantes :

- les normes marocaines ;
- les standards de qualité internationaux du Groupe LafargeHolcim.

La gamme des ciments

Holcim Maroc commercialise principalement quatre catégories de ciment : le CPJ 35, le CPJ 45, le CPJ 55 et le CPA 65.

Le CPJ 35, le CPJ 45 et le CPJ 55 représentent les catégories de ciments les plus utilisées, notamment en maçonnerie (CPJ 35) et dans les différents types de béton (CPJ 45 et CPJ 55).

Le tableau suivant décline la gamme des ciments de Holcim Maroc :

Produits	Description	Applications
CPJ 35	Ciment Portland dont les principaux constituants sont le clinker, le filler et le gypse. Ce produit est particulièrement adapté à la fabrication des mortiers et enduits pour la maçonnerie, ainsi que des bétons non armés peu sollicités et à résistances mécaniques peu élevées.	Maçonnerie
CPJ 45	Ciment Portland dont les constituants principaux sont le clinker, le filler et le gypse. La classe de résistance de 45 MPA lui confère l'aptitude à être utilisé pour les bétons armés fortement sollicités et à résistances mécaniques élevées.	Production des bétons armés courants et des bétons destinés aux travaux de masse
CPJ 55	Ciment Portland artificiel composé essentiellement de clinker, de filler ou autre ajout et de gypse. La classe de résistance de 55 MPA et les résistances élevées à jeune âge du CPA 55 lui confèrent l'aptitude à être utilisé pour des applications spécifiques telles que les bétons armés fortement sollicités, les bétons précontraints et les bétons à haute performance.	Travaux nécessitant une résistance élevée
CPA 65	Ciment Portland artificiel composé essentiellement de clinker, et de gypse. La classe de résistance de 65 MPA lui confère l'aptitude à être utilisé pour des applications spécifiques telles que les bétons armés fortement sollicités, les bétons précontraints, les bétons à haute performance et la préfabrication.	Travaux nécessitant une résistance élevée surtout à jeune âge

Source : Holcim Maroc

La gamme des granulats

La gamme des granulats de Holcim Maroc se décline comme suit :

Produits	Description	Applications
Gravettes pour béton	Matériaux graveleux destinés à constituer le mélange minéral du béton.	Fabrication des bétons
Sable de concassage	Sable dérivé des opérations de concassage des granulats.	Maçonnerie et fabrication des bétons
Graves pour couches de chaussées	Matériaux graveleux destinés à la construction de chaussées	Construction routière
Grain de riz	Matériau situé du point de vue granulométrie entre les sables et les gravettes.	Préfabrication
Sables lavés pour béton	Sable fin d'un apport maîtrisé.	Préfabrication

Source : Holcim Maroc

La gamme de bétons prêts à l'emploi

Les principales catégories de bétons prêts à l'emploi de Holcim Maroc sont les suivantes :

Produits	Description	Applications
Bétons à caractéristiques normalisées (BCN)	Bétons à caractéristiques spécifiées conformes à la norme NM 10.1.011. Le producteur conserve l'initiative de la composition dans les limites fixées par la norme.	Travaux publics de différents genres
Bétons spéciaux	Bétons qui n'ont pas été prévus par la norme, mais qui sont expressément demandés par les clients (principalement des bétons à résistance, des bétons à remblayage et des mortiers)	Travaux publics et construction à résistance élevée
Bétons à caractéristiques spécifiées (BCS)	Bétons à caractéristiques spécifiées conformes à la norme NM 10.1.011 et qui répondent aux spécifications des clients (dosage, coloration, etc.).	Construction et travaux publics à résistance élevée avec des caractéristiques esthétiques spécifiques
Bétons désactivés	Bétons avec un parement externe rugueux et laissant apparaître les granulats grossiers du squelette du béton.	Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc.
Bétons imprimés	Bétons répondant essentiellement à une conception architecturale ou esthétique (grâce à l'application de moules par des entreprises spécialisées), conjuguée ou non à une exigence de résistance et durabilité selon l'usage fait du béton.	Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc.
Bétons à fibre de polypropylène	Bétons comportant des fibres de polypropylène et spécialement étudiés pour limiter la micro-fissuration de surface et éviter ainsi l'utilisation du treillis anti-fissuration.	Construction de formes architecturales résistantes pour suspension sans piliers
Bétons colorés	Bétons de couleur distincte de la couleur usuelle du béton, obtenue par l'ajout au béton, au moment du malaxage, de pigments naturels, aussi bien avec du ciment gris que du ciment blanc.	Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc.
Bétons prêts à l'emploi autoplaçants	Bétons fabriqués en usine (centrale à béton) puis transportés et livrés sur chantier. Ils sont définis comme autoplaçants en raison de leur aptitude à se mettre en place dans les coffrages et entre les ferraillements sans recours à la vibration ou au piquage, en évitant la ségrégation et les poches vides dans les pièces à bétonner.	Injection du béton dans des constructions sans utilisation de vibrations.

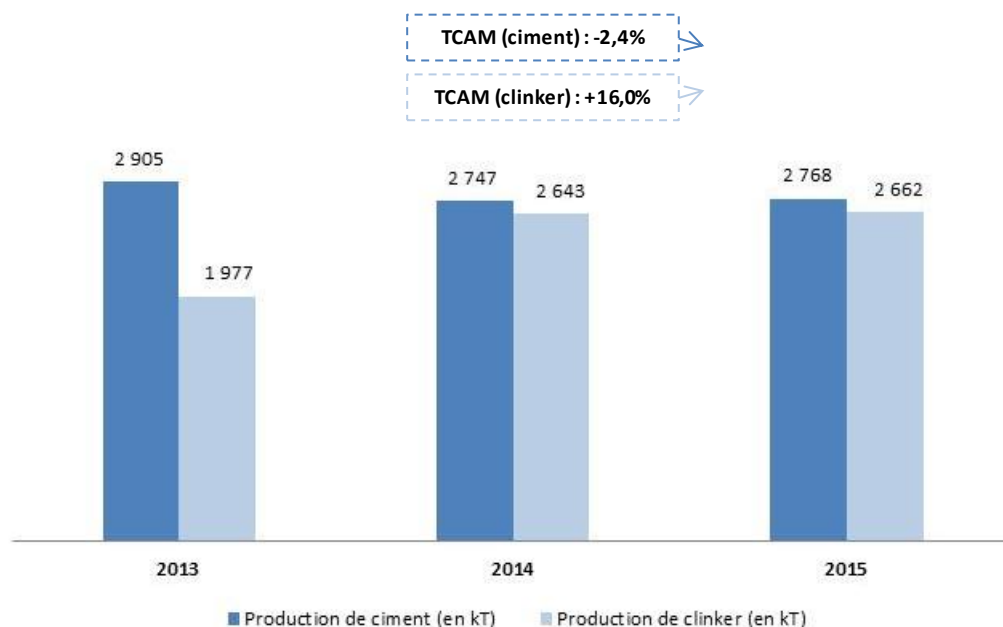
Source : Holcim Maroc

V.6.6. Analyse de la production

Production de ciment et de clinker

Entre 2013 et 2015 Holcim Maroc réalise une production en baisse annuelle moyenne de -2,4% pour le ciment et en progression annuelle moyenne de 16,0% pour le clinker, tel que présenté dans le graphique ci-dessous :

Evolution de la production de ciment et de clinker entre 2013 et 2015 (en kT) :



Source : Holcim Maroc

Production de ciment

Entre 2013 et 2015, la production de ciment enregistre une baisse annuelle moyenne de -2,4% passant de 2 905 kT en 2013 à 2 768 kT en 2015. Cette baisse s'explique par le ralentissement de la demande nationale sur la même période.

Production de clinker

La production de clinker passe de 1 977 kT en 2013 à 2 662 kT en 2015 (TCAM de +16,0%). Cette progression s'explique par l'orientation des capacités excédentaires du groupe vers l'export.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'utilisation du clinker produit par Holcim Maroc entre 2013 et 2015 :

	2013	2014	2015
Clinker consommé pour la production de ciment (en kT)	1 836	1 845	1 842
<i>en % de la production globale</i>	<i>93%</i>	<i>70%</i>	<i>69%</i>
Clinker commercialisé localement (en kT)	0	56	0
<i>en % de la production globale</i>	<i>-</i>	<i>2%</i>	<i>-</i>
Clinker exporté (en kT)	141	741	820
<i>en % de la production globale</i>	<i>7%</i>	<i>28%</i>	<i>31%</i>
Production globale	1 977	2 643	2 662

Source : Holcim Maroc

Taux d'utilisation de capacité

Sur la période allant de 2013 à 2015, le taux d'utilisation de capacité de l'activité ciments de Holcim Maroc tourne en moyenne autour de 56,2%. L'évolution de ce taux d'utilisation est détaillée ci-dessous :

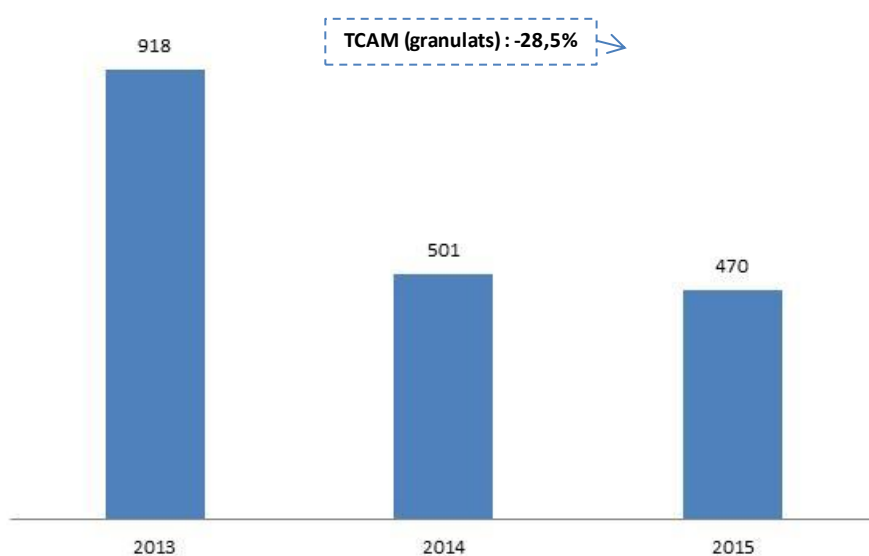
	2013	2014	2015
Taux d'utilisation capacité	58,3%	55,1%	55,3%

Source : Holcim Maroc

Production de granulats

Entre 2013 et 2015 Holcim Maroc réalise une production de granulats en baisse annuelle moyenne de -28,5%, tel que présenté dans le graphique ci-dessous :

Evolution de la production de granulats entre 2013 et 2015 (en kT)



Source : Holcim Maroc

La baisse de la production de granulats entre 2013 et 2015 s'explique par des difficultés administratives rencontrées au niveau de la carrière de Skhirat, qui ont mené à la fermeture provisoire de cette dernière depuis le second semestre de l'exercice 2014. D'autre part, la carrière de Benslimane se situe dans une région fortement concurrentielle.

Production du béton prêt à l'emploi

La production de béton prêt à l'emploi correspond strictement aux volumes vendus (voir analyse des ventes ci-dessous).

V.6.7. Analyse des ventes

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des volumes vendus de ciment, de clinker, de béton et de granulats par Holcim Maroc entre 2013 et 2015 :

Ventes en KT	2013	2014	2015
Ciment (KT)	2 914	2 756	2 764
Var (%)	-	-5,4%	0,3%
Clinker (KT)	141	798	820
Var (%)	-	465,9%	2,8%
Béton (dam ³)	362	331	247
Var (%)	-	-8,6%	-25,4%
Granulats (KT)	826	575	446
Var (%)	-	-30,4%	-22,4%

Source : Holcim Maroc

Segment ciment et clinker

Sur la période 2013-2015, la baisse annuelle moyenne des ventes en volume de ciment atteint -2,6% tandis que celle du clinker s'établit à 141,2%.

Entre 2013 et 2014, la baisse des ventes de ciment s'explique principalement par le ralentissement de la demande nationale compte tenu de l'affaiblissement du secteur du BTP.

Les ventes de ciment réalisent une légère progression en 2015 (+0,3%), s'affichant à 2 764 kT s'inscrivant dans la tendance du marché qui a également connu une croissance.

Enfin, la hausse des ventes de clinker sur la période s'explique par les activités export de Holcim Maroc⁴³, notamment à destination de pays d'Afrique Subsaharienne.

Segment BPE

Entre 2013 et 2015, les ventes de béton prêt à l'emploi baissent en moyenne de 17,4% compte tenu de l'accroissement de l'intensité concurrentielle, de l'insolvabilité croissante du secteur et du ralentissement global du secteur du BTP.

Segment granulats

Entre 2013 et 2014, les ventes de granulats baissent de 30,4% en raison de l'arrêt de l'exploitation de la carrière de Skhirat au second semestre de l'exercice 2014 ainsi que par la très forte concurrence présente dans la région de Benslimane.

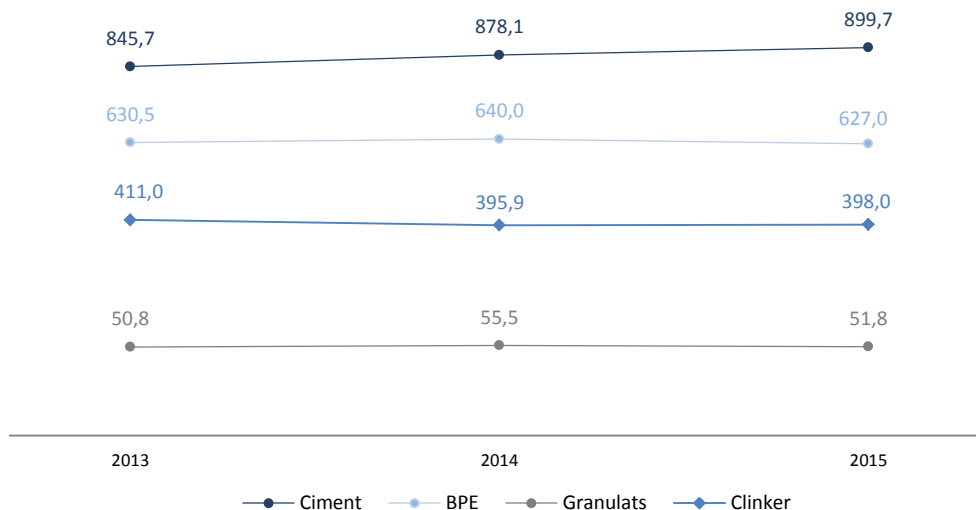
Entre 2014 et 2015, l'activité poursuit son ralentissement (-22,4%) compte tenu de la très forte concurrence rencontrée sur ce segment.

⁴³ Seul le clinker est exporté par Holcim Maroc

V.6.8. Evolution des prix de vente de Holcim Maroc

L'évolution des prix de vente moyens de Holcim Maroc entre 2013 et 2015 se présente comme suit :

Evolution des prix de vente moyen sur la période 2013-2015 (en MAD)



Source : Holcim Maroc

Prix moyen du ciment⁴⁴

Sur la période 2013-2014, le prix moyen du ciment se stabilise autour d'une moyenne de 862 MAD/T.

En 2015, le prix moyen du ciment augmente de 2,5% pour atteindre 900 MAD/T.

Prix moyen du clinker⁴⁵

Le prix moyen du clinker diminue entre 2013 et 2014 (-3,7%), atteignant ainsi un prix de 395,9 MAD/T.

En 2015, le prix du clinker demeure relativement stable (+0,5%) et s'affiche à 398,0 MAD/T.

Prix moyen du BPE⁴⁶

Le prix moyen du béton prêt à l'emploi enregistre une hausse de 1,5% entre 2013 et 2014.

En 2015, ce dernier enregistre une baisse de 2,0% et s'établit à 627,0 MAD/m³.

Prix moyen des granulats⁴⁷

Le prix moyen des granulats augmente sensiblement entre 2013 et 2014 (+9,3%), atteignant ainsi un prix de 55,5 MAD/T.

En 2015, le prix des granulats baisse de 6,6% pour atteindre 51,8 MAD/T.

⁴⁴ Prix de vente hors transport

⁴⁵ Prix hors transport

⁴⁶ Prix rendu

⁴⁷ Prix hors transport

V.6.9. Saisonnalité de l'activité

L'activité de Holcim Maroc se caractérise par un effet de saisonnalité lié essentiellement au ralentissement des chantiers de BTP lors des périodes de congés des ouvriers du bâtiment et des périodes de pluviométrie élevée.

V.6.10. Segmentation régionale de l'activité

Activité ciment

Holcim Maroc réalise l'intégralité de ses ventes de ciment au niveau du marché marocain. Le tableau ci-dessous présente la répartition régionale des ventes du ciment, sur la période 2013-2015 :

En KT	2013	% en 2013	2014	% en 2014	2015	% en 2015
Oriental	934	32,1%	938	34,0%	898	32,5%
Grand Casablanca	299	10,3%	323	11,7%	330	11,9%
Taza - Al Hoceima-Taounate	331	11,3%	293	10,6%	282	10,2%
Fès - Boulemane	278	9,5%	282	10,2%	276	10,0%
Marrakech - Tensift - El Haouz	190	6,5%	158	5,7%	216	7,8%
Tanger - Tétouan	229	7,9%	166	6,0%	163	5,9%
Rabat - Salé - Zemmour - Zaer	113	3,9%	117	4,3%	129	4,6%
Doukala - Abda	117	4,0%	124	4,5%	125	4,5%
Chaouia - Ouardigha	136	4,7%	101	3,7%	119	4,3%
Tadla - Azilal	143	4,9%	98	3,5%	97	3,5%
Meknès - Tafilalet	92	3,1%	107	3,9%	88	3,2%
Gharb - Chrarda - Béni Hssen	51	1,7%	49	1,8%	40	1,5%
Total	2 914	100%	2 756	100%	2 764	100%

Source : Holcim Maroc

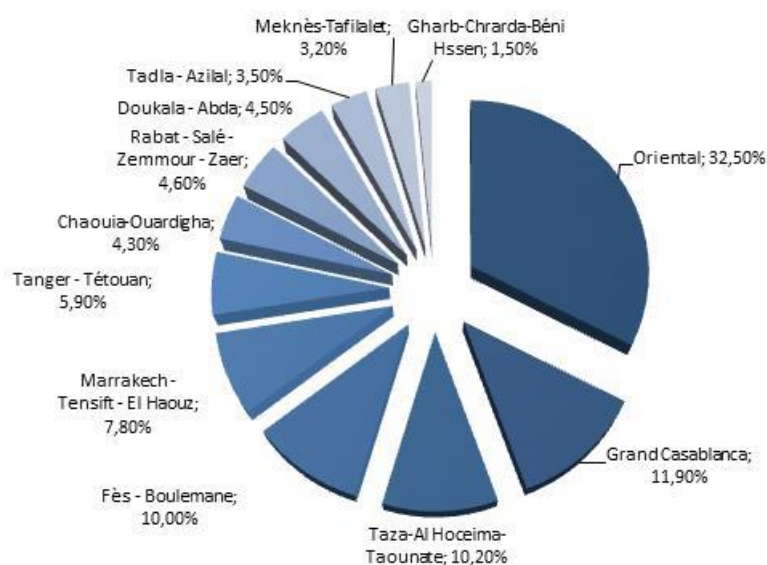
Sur la période 2013-2015, la structure régionale des ventes du ciment n'affiche pas de changements significatifs. En effet, sur cette période, Holcim Maroc réalise en moyenne, 82,9% de ses ventes de ciment au niveau des sept régions suivantes :

- L'Oriental ;
- Grand Casablanca;
- Taza - Al Hoceima - Taounate ;
- Fès - Boulemane ;
- Marrakech - Tensift - El Haouz ;
- Tanger - Tétouan ;
- Rabat - Salé - Zemmour - Zaer.

Les ventes réalisées par Holcim Maroc reculent en moyenne de 1,9% par an entre 2013 et 2015 au niveau de la région de l'Oriental, de 0,4% au niveau de la région de Fès-Boulemane, et de 7,6% sur la région de Taza - Al Houceima - Taounate en raison du ralentissement plus général de la demande nationale sur la période analysée. Toutefois, il est à noter qu'en 2015, les régions de proximité des usines de Holcim Maroc (Oriental, Fès - Boulemane, Taza - Al Hoceima - Taounate) ont enregistré une croissance moins forte que la moyenne nationale, d'où la baisse de leur poids respectif dans le pourcentage global des ventes de Holcim Maroc.

Toutefois, les ventes au niveau des régions du Grand Casablanca et de Marrakech - Tensift-El Haouz enregistrent des progressions annuelles moyennes respectives de 5,0% et 6,6%.

Ventilation des ventes de ciment par région en 2015



Source : Holcim Maroc

Activité Béton Prêt à l'Emploi

En dam ³	2013	% en 2013	2014	% en 2014	2015	% en 2015
Grand Casablanca	178	49,0%	157	47,4%	134	54,1%
Rabat - Salé - Zemmour - Zaer	102	28,1%	101	30,3%	67	27,1%
Fès - Boulemane	53	14,5%	74	22,2%	46	18,8%
Tanger - Tétouan	26	7,1%	0	0,0%	0	0,0%
Oriental	5	1,3%	0	0,0%	0	0,0%
Total	362	100%	331	100%	247	100%

Source : Holcim Maroc

Sur la période 2013-2015, les ventes de BPE demeurent concentrées au niveau des régions du Grand Casablanca, de Rabat - Salé - Zemmour - Zaer et de Fès - Boulemane, du fait de leur proximité des centrales à Bétons.

En effet, le béton prêt à l'emploi ne peut être transporté au-delà d'une distance de 70 Km sans risque d'altérer les propriétés mécaniques et esthétiques demandées par les clients. De ce fait, le béton prêt à l'emploi est un produit principalement destiné à être consommé localement.

Sur la période analysée, l'évolution des ventes de BPE par région est très variable et très dépendante du nombre et de l'importance des chantiers alimentés par Holcim Maroc dans ces régions. Notons toutefois que depuis 2014, les régions de Tanger -Tétouan et de l'Oriental ne sont plus couvertes par Holcim Maroc en raison de la cession des centrales à béton à des franchisés Batipro Béton.

Activité Granulats

En kT	2013	% en 2013	2014	% en 2014	2015	% en 2015
Grand Casablanca	365	44,2%	222	38,6%	280	62,8%
Rabat - Salé - Zemour - Zaer	282	34,2%	194	33,8%	111	25,0%
Chaouia - Ouardigha	152	18,4%	154	26,8%	55	12,3%
Ouest - Béni Hssen	26	3,2%	4	0,8%	0	0,0%
Total	826	100%	575	100%	446	100%

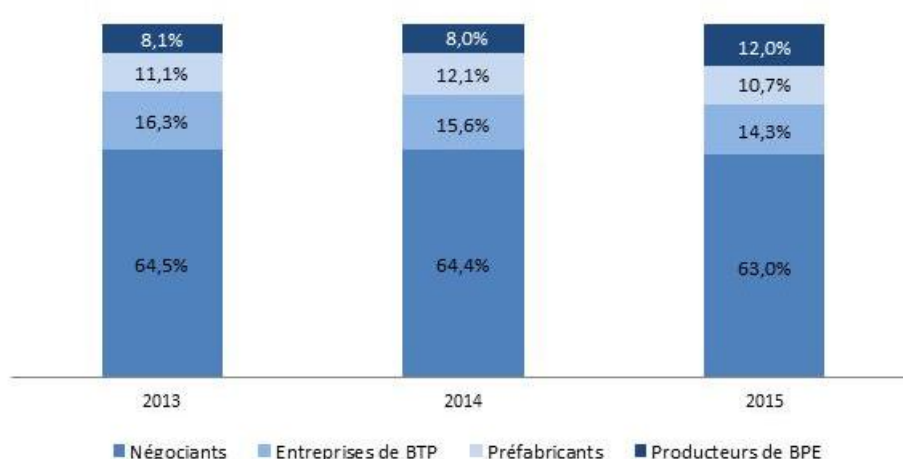
Source : Holcim Maroc

Sur la période 2013-2015, la quasi-totalité des ventes de granulats sont réalisées au niveau des régions du Grand Casablanca, de Rabat - Salé - Zemour - Zaer et de Chaouia – Ouardigha. Ces régions représentent en moyenne 98,7% des ventes sur la période analysée.

V.6.11. Segmentation de la clientèle de Holcim Maroc

Le schéma ci-dessous présente la ventilation des ventes de ciment par catégorie de clientèle :

Répartition des ventes de ciment par catégorie de clientèle sur la période 2013-2015



Source : Holcim Maroc

Holcim Maroc réalise l'essentiel de ses ventes auprès des négociants de matériaux de construction. Ces derniers assurent la vente directe du ciment aux petites et moyennes entreprises de BTP et au segment de l'auto-construction.

La part des négociants dans le volume d'affaires réalisé par Holcim Maroc reste à un niveau relativement stable sur la période analysée et s'affiche à 63,0% en 2015 contre 64,5% en 2013.

Le reliquat des ventes de ciment de Holcim Maroc est réalisé directement auprès des entreprises de travaux publics, des entreprises de préfabrication et des producteurs de béton prêt à l'emploi.

La part des ventes réalisées auprès des entreprises de travaux publics passe de 16,3% en 2013 à 15,6% en 2014 pour s'établir à 14,3% à fin 2015.

Enfin, la part de ventes écoulées auprès des bétonniers enregistre un niveau stable entre 2013 et 2014. En 2015, leur part progresse de 3,9 points et s'établit à 12,0%.

V.6.12. Principaux clients de Holcim Maroc

Holcim Maroc dispose d'un large portefeuille de clients en 2015. Toutefois, aucun client ne représente une part dans le chiffre d'affaires supérieure à 2%. Regroupés, les dix principaux clients réalisent en effet 13,5% du chiffre d'affaires relatif à l'activité vente de ciment.

V.6.13. Politique commerciale et marketing

Stratégie commerciale

Dans un marché très concurrentiel, Holcim Maroc renforce sa stratégie globale par une politique commerciale reposant sur deux principales catégories d'actions :

- actions de fidélisation ayant pour objectif de consolider les positions de Holcim Maroc au niveau des marchés d'implantation de ses unités de production, où elle est en mesure d'offrir le prix le plus compétitif, et notamment dans les régions de l'Oriental, de Fès - Boulemane, de Taza - Al Hoceima - Taounate, du Grand Casablanca et de Chaouia - Ouardigha ;
- actions d'amélioration des positions commerciales au niveau de zones éloignées des sites de production de ciment.

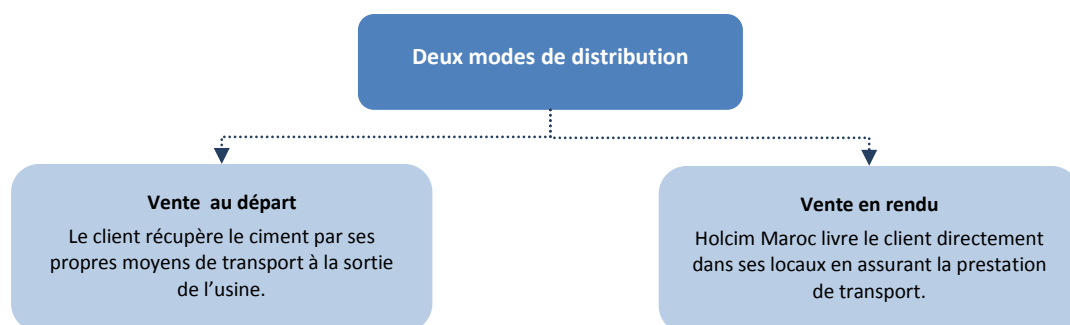
Cette politique est déployée en cohésion avec la politique marketing. En effet, dans l'objectif d'offrir des produits et services adaptés aux besoins de sa clientèle et de mettre en valeur les produits du Groupe LafargeHolcim au Maroc, Holcim Maroc a développé une politique marketing axée sur les volets suivants :

- évaluation de l'attractivité du marché ;
- veille stratégique relative aux besoins et exigences de la clientèle actuelle et potentielle ;
- veille industrielle relative aux nouvelles techniques utilisées et aux produits développés par la concurrence ;
- lobbying continu auprès des prescripteurs et donneurs d'ordres clés ;
- développement des canaux de communication appropriés à chaque segment de marché ;
- organisation de manifestations de sponsoring et de mécénat.

Modes de distribution

Le schéma suivant décline les deux principaux modes de distribution employés par Holcim Maroc :

Mode de distribution de Holcim Maroc



Source : Holcim Maroc

En 2015, Holcim Maroc réalise environ 60% de ses ventes via le mode de vente au départ et 40% selon le mode de distribution en rendu.

Dans le cadre du premier mode, la prestation de transport est assurée par :

- des sociétés indépendantes de transport par camions ;
- des locatiers (concept développé par Holcim Maroc et qui consiste en la création de micro-entreprises de transport gérées par les chauffeurs qui tractent une citerne propriété de la Société).

Dans les deux modes de distribution, l'organisation de l'accès au chargement est gérée par un système de planification des commandes, afin d'optimiser le temps que passe chaque transporteur dans le site de production, depuis son arrivée jusqu'à sa sortie.

V.6.14. Principaux achats

Les approvisionnements de Holcim Maroc se subdivisent en plusieurs catégories :

- les gros consommables ;
- l'énergie électrique et les combustibles ;
- les matériaux réfractaires ;
- les matières premières (pouzzolane, gypse, schiste, etc.) ;
- les sacs pour l'ensachage du ciment et palettes ;
- les prestations de services relatives essentiellement à l'exploitation des carrières et à la maintenance du dispositif industriel ;
- les pièces de rechange et pièces d'usure.

Gros consommables

L'approvisionnement en gros consommables s'opère via trois principaux modes :

- contrats négociés par Holcim Trading, société-sœur de Holcim Maroc, pour les approvisionnements à l'international, relatifs notamment au petcoke. Ces contrats fixent pour chaque année les prix d'achat par la société, les quantités annuelles à livrer ainsi que le mode et les délais de livraison. Suite à la fusion de Lafarge et de Holcim au niveau mondial, les opérations de trading sont désormais gérées par LafargeHolcim Energy Solution. Cette modalité d'approvisionnement assure à la société la stabilité des fournitures et des prix optimisés.
- contrats négociés par Holcim Maroc, pour les achats réalisés au Maroc, relatifs (i) aux matières premières, (ii) aux fuels et carburants (iii) aux graisses et lubrifiants et (vi) à l'énergie électrique ;
- contrats globaux négociés par LafargeHolcim Ltd (matières réfractaires, boulets de broyage, pièces d'usure, sacs) et dont Holcim Maroc bénéficie.

Prestations de services

Les prestations de services sous-traitées par Holcim Maroc comprennent :

- les services d'extraction, de chargement, de transport et de déchargement des matières extraites des carrières de Holcim Maroc sous-traités à travers des contrats négociés par la société elle-même ;
- la manutention et le transport des matières et produits à l'intérieur des usines et entre les usines de Holcim Maroc sont sous-traités avec des contrats négociés par Holcim Maroc ;

- la maintenance des matériels et outillage, qui s'opère soit sous contrat soit à travers des consultations ponctuelles de fournisseurs ;
- le transport industriel et commercial ainsi que les activités portuaires.

Pièces de rechange

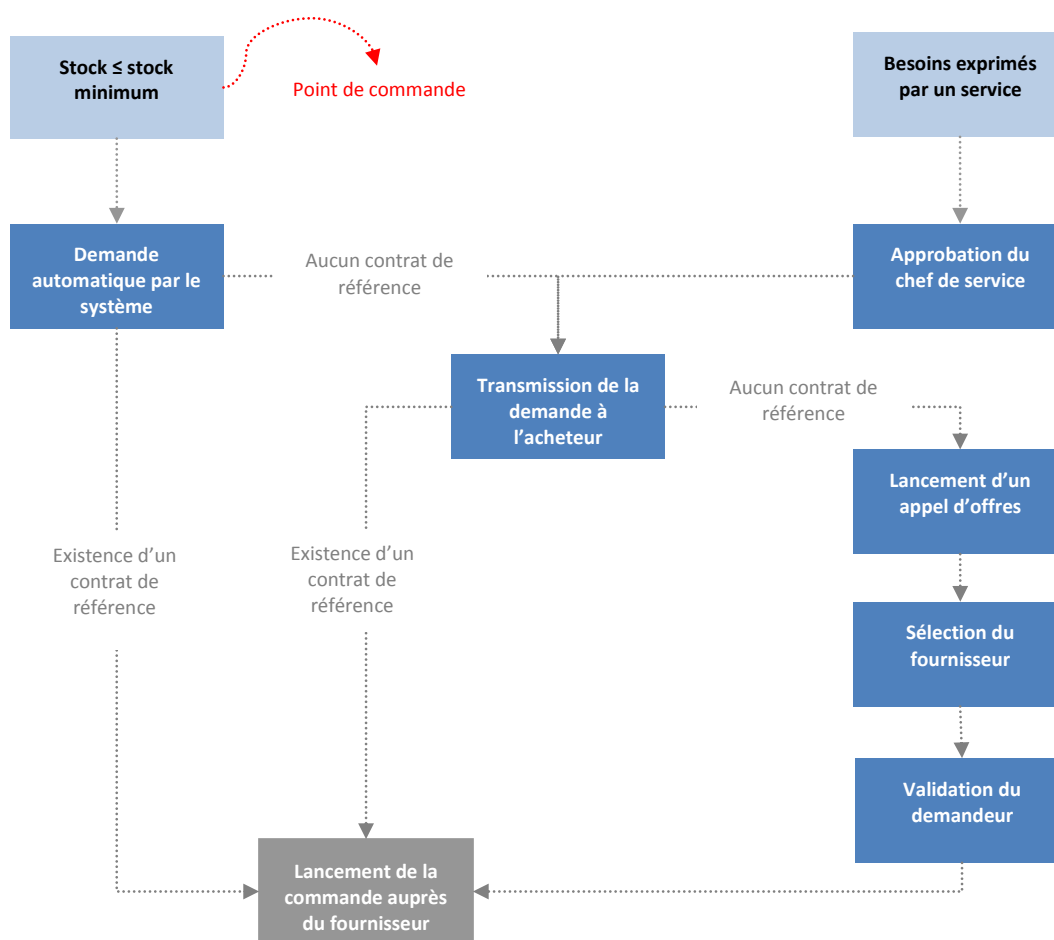
L'approvisionnement en pièces de rechange s'opère selon deux modes : (i) par achats spots auprès des fournisseurs ou (ii) par conclusion de contrats sur une durée déterminée pour des pièces de rechange spécifiques.

Processus d'approvisionnement

Tous les approvisionnements de Holcim Maroc sont gérés au siège de la société à Casablanca via le logiciel de gestion intégré SAP.

Le processus d'approvisionnement au sein de Holcim Maroc se décline comme suit :

Processus d'approvisionnement de Holcim Maroc



Source : Holcim Maroc

Le lancement de la commande nécessite les approbations suivantes :

- pour toutes les activités du groupe Holcim Maroc hors Batipro, le Responsable des Achats Centralisés valide toutes les commandes ;
- le Directeur Administration et Finances valide les commandes dont le montant dépasse 1 MMAD ;

- pour l'activité Batipro, les commandes sont validées par le Responsable Produit, le Responsable Marketing et le Directeur du Développement Commercial pour les commandes dont le montant dépasse 950 000 MAD.

V.6.15. Principaux fournisseurs de Holcim Maroc

Fournisseurs	Type d'achats	En % des achats en 2015
O.N.E.E	Electricité	16,6%
Holcim Trading S.A.	Combustibles	10,5%
Maroc Discount	Transport	4,5%
SOTAMACOD	Transport	2,7%
O.N.C.F	Transport Rail	2,6%
DIVERTRA	Exploitation des carrières et manutention des matières premières	2,5%
MAREMBAL	Fourniture de sacs de papier	2,4%
SOTRAFOREST	Transport	2,0%
SODEP BNE NSAR	Frais portuaires	2,0%
SONASID	Fer à béton	2,0%

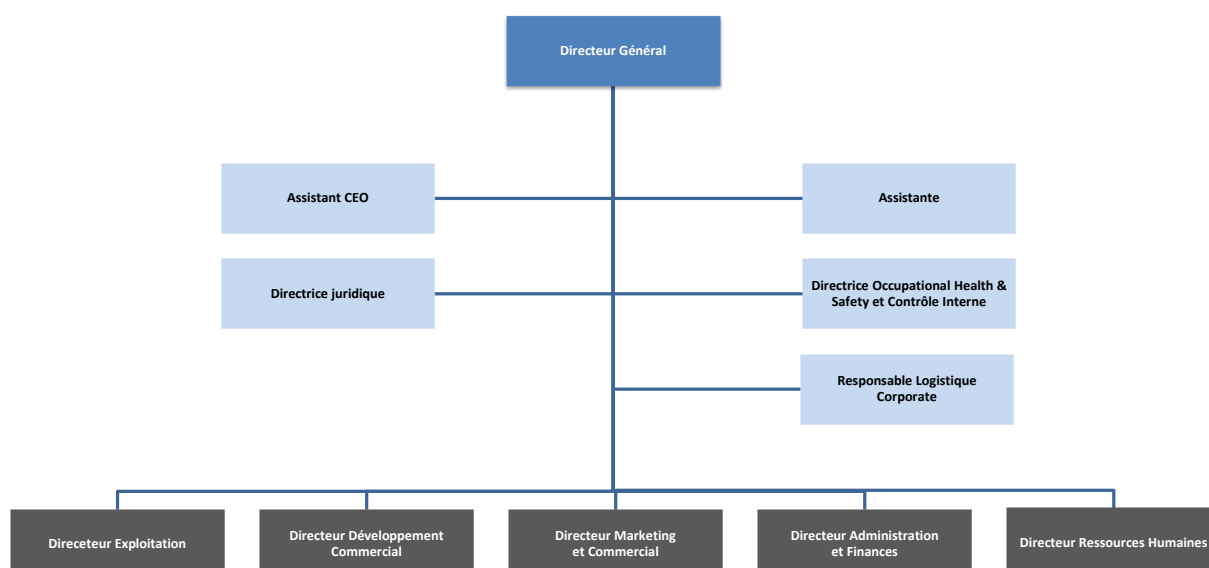
Source : Holcim Maroc

VI. Organisation de Holcim Maroc

VI.1. Organigramme de Holcim Maroc au 31 mars 2016

L'organisation opérationnelle de Holcim Maroc repose sur un comité de direction dont le rôle est de coordonner l'action des cinq directions de la Société. Dans un souci d'efficacité fonctionnelle, l'ensemble des processus et des tâches à accomplir sont répartis en catégories associées chacune à une direction.

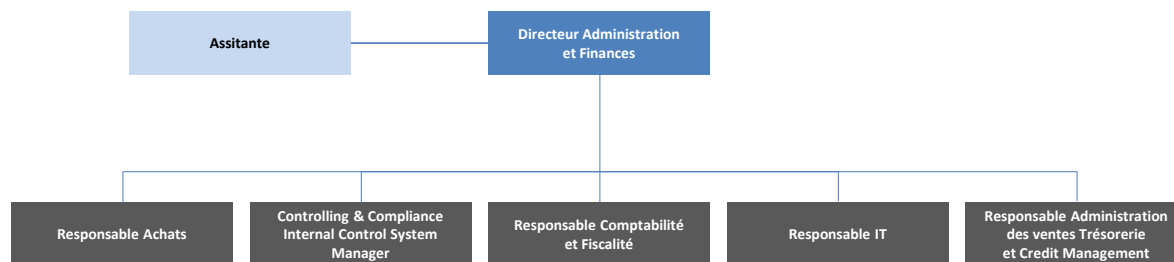
Organigramme de Holcim Maroc au 31 mars 2016



Source : Holcim Maroc

VI.1.1. Direction Administration et Finances

Organigramme de la Direction Administration et Finances au 31 mars 2016



Source : Holcim Maroc

La Direction Administration et Finances en tant que fonction support, entretient des relations fonctionnelles avec l'ensemble des directions opérationnelles de Holcim Maroc. Elle a pour mission (i) de gérer les tâches administratives et comptables de la Société, (ii) d'établir la stratégie financière et de gestion de la trésorerie, les moyens et les outils nécessaires à une rentabilité et une expansion optimale, (iii) de veiller au maintien des équilibres financiers de Holcim Maroc et (iii) de développer le système d'information de la Société.

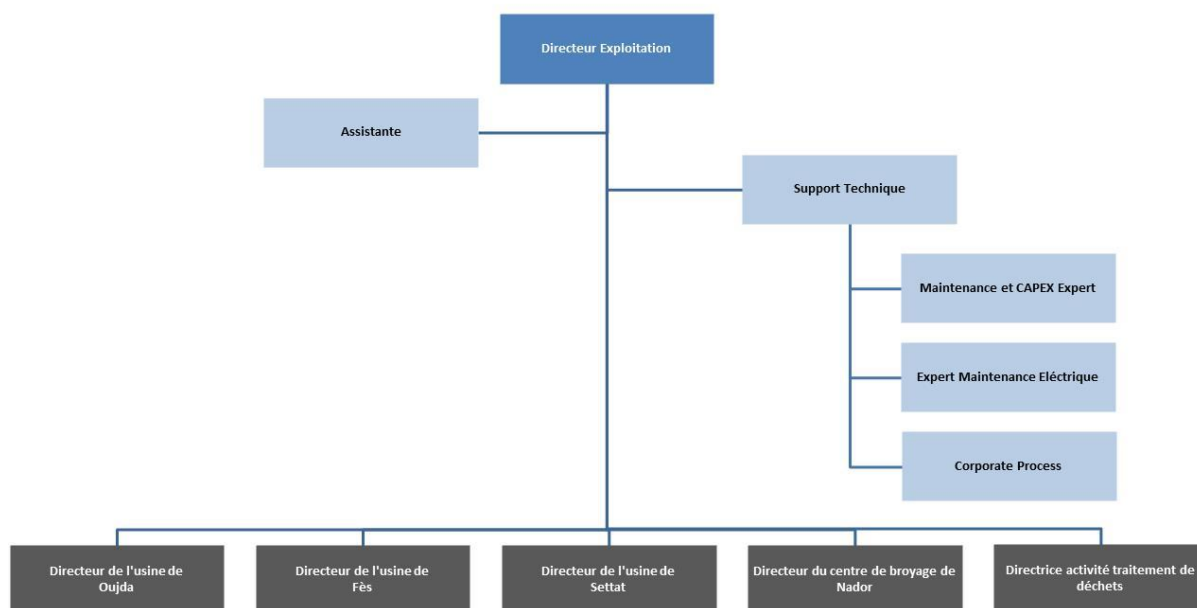
L'organisation de cette direction repose sur les fonctions suivantes :

- la fonction « Achats Centralisés » : gère tous les achats de la Société (production, administratifs et logistiques) en plus des importations ;
- la fonction « Administration des Ventes et Credit Management » : a pour mission de contribuer à la maîtrise des capitaux engagés par la Société auprès de ses clients, d'évaluer les risques de crédit et d'accélérer les flux de trésorerie. Elle contribue auprès des équipes commerciales à améliorer le développement de l'entreprise ;
- la fonction « Contrôle de Gestion et Compliance ICS » : responsable de la planification et de la gestion. Elle contrôle en permanence les budgets de l'entreprise, élabore la prévision budgétaire et met en place des procédures du contrôle. Enfin, elle fournit une assistance dans tous les domaines afin de permettre l'utilisation optimale des ressources. Cette fonction est aussi en charge de la mise en œuvre du système de contrôle interne « ICS » exigé pour les sociétés cotés à la bourse de Suisse ;
- la fonction « Comptabilité » : chargée de la tenue des comptes, de l'enregistrement des opérations et de l'établissement des documents de synthèse qui mettent en lumière la situation financière de l'entreprise ;
- la fonction « Trésorerie » : qui se doit de gérer au mieux la trésorerie et veiller à ce que la Société soit toujours solvable. Cette entité assure un équilibre entre la rentabilité et la sécurité financières de la Société à travers la gestion (i) des flux et des soldes, (ii) des risques financiers, (iii) de la sécurité et de l'organisation ainsi que (iv) de l'interface entre les finances et l'activité industrielle et commerciale de la Société ;
- la fonction « Système d'Information » : chargée de définir les systèmes d'information de gestion adaptés aux structures de Holcim Maroc et d'en assurer le fonctionnement.

Par ailleurs, une Direction Juridique et Affaires Immobilières, qui reporte au Directeur Général, s'assure de la conformité légale des actes et des opérations de la Société, effectue une veille juridique en termes de gestion des contentieux, de gestion immobilière, de conseil et d'aide à la décision, et assure le suivi de la vie sociale de la Société et de ses filiales.

VI.1.2. Direction Exploitation

Organigramme de la Direction Exploitation au 31 mars 2016



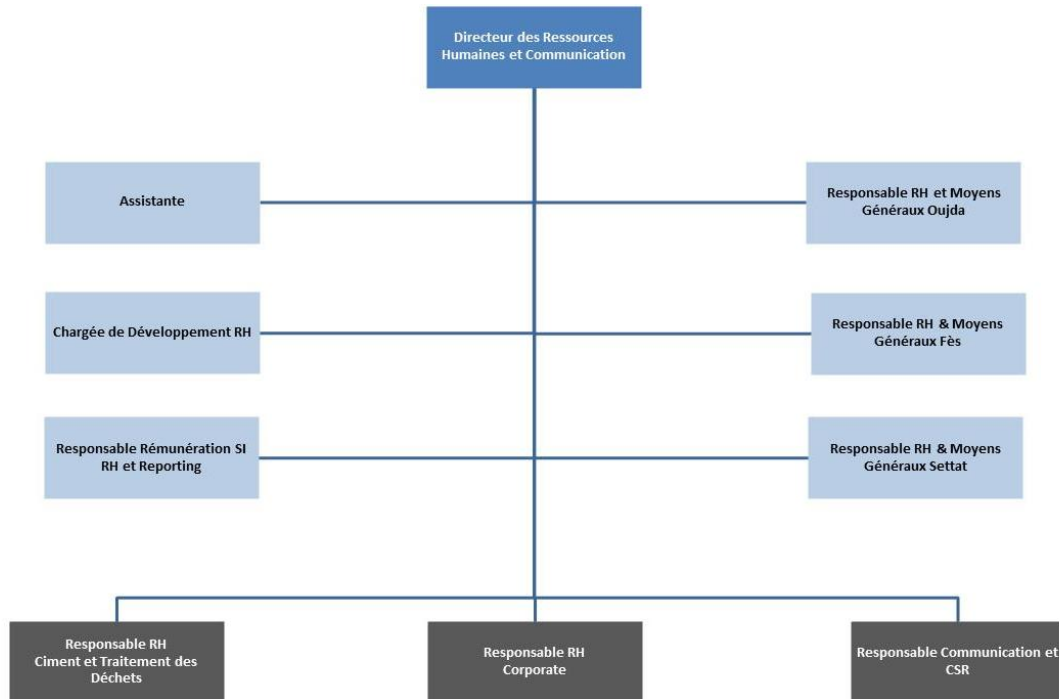
Source : Holcim Maroc

La Direction Exploitation met en œuvre la stratégie opérationnelle de la Société. Elle est responsable de la gestion technique et administrative de l'exploitation et de l'optimisation des coûts de production.

Cette direction est subdivisée en quatre directions de sites de productions régionaux : Oujda, Fès, Settat et Nador ainsi qu'une direction de traitement des déchets (Ecoval).

VI.1.3. Direction Ressources Humaines

Organigramme de la Direction Ressources Humaines et Communication au 31 mars 2016



Source : Holcim Maroc

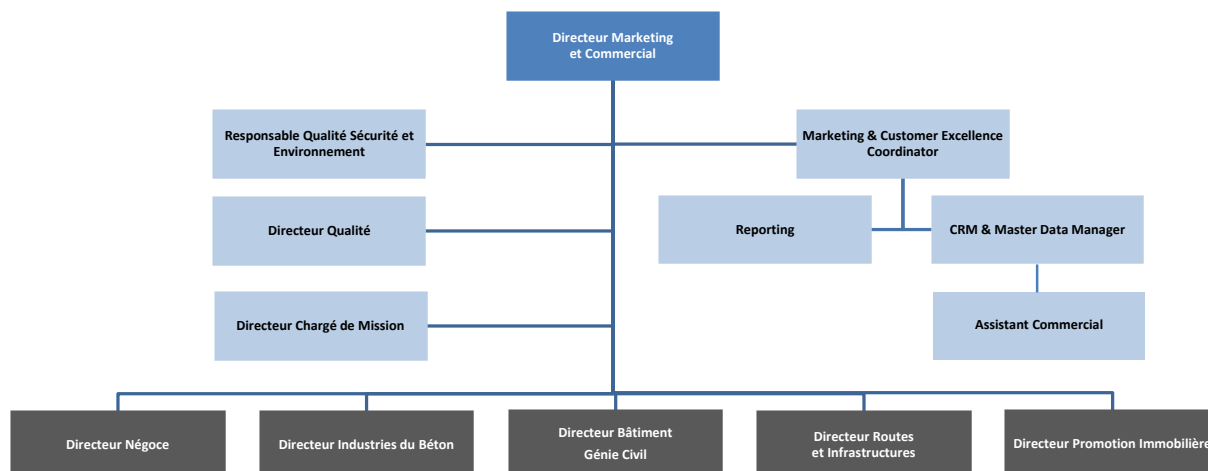
La mission de la Direction des Ressources Humaines et Communication consiste à élaborer une politique de gestion des ressources humaines et mettre en œuvre les moyens quantitatifs et qualitatifs (gestion de l'emploi, recrutement, formation et développement du personnel) nécessaires à une optimisation ou une adaptation des ressources humaines aux finalités économiques de Holcim Maroc. Elle assure la conduite de la gestion du personnel et l'application de la réglementation sociale en intégrant les règles et les procédures du droit du travail.

Composée de trois services régionaux (Fès, Oujda et Settat) et d'un service de relations sociales, la Direction des Ressources Humaines et Communication coordonne deux principales fonctions :

- la fonction « Administration et Développement du Personnel » : responsable de tout ou partie de la politique de gestion et de développement des ressources humaines, et de la gestion courante ;
- la fonction « Médecin de Travail » : dédiée à la surveillance médicale du personnel, afin de prévenir tout risque de dommage à la santé des travailleurs par les conditions de leur travail et de les protéger dans leur emploi contre les risques résultant de la présence d'agents préjudiciables à leur santé.

VI.1.4. Direction Marketing et Commercial

Organigramme de la Direction Marketing et Commercial au 31 mars 2016

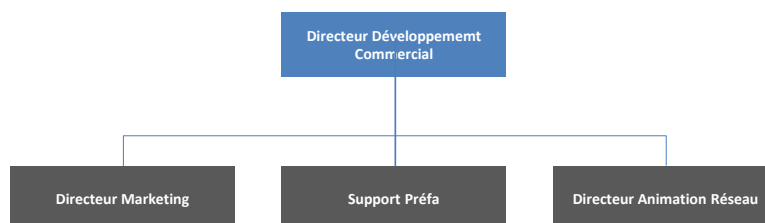


Source : Holcim Maroc

La Direction Marketing et Commercial s’organise autour de 5 directions réparties par segment de marché. Sa mission consiste à élaborer et proposer la politique commerciale de la Société, déterminer les orientations stratégiques, les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en place, après analyse et évaluation des différentes composantes du marché et enfin animer les activités de conception et de mise en œuvre nécessaires au développement sur le marché des biens ou des services proposés par Holcim Maroc.

VI.1.5. Direction du Développement Commercial

Organigramme de la Direction du Développement Commercial au 31 mars 2016



Source : Holcim Maroc

La Direction du Développement Commercial a pour mission de concevoir et de mettre en place de nouveaux canaux de distribution.

Elle est dotée d’une équipe permanente de managers et de deux équipes à temps partiels chargées d’étudier et de mettre en place les projets de développement commercial de Holcim Maroc.

Cette dernière gère principalement les opérations des franchises Batipro.

VI.2. Moyens humains

VI.2.1. Evolution et structure de l'effectif

L'évolution de l'effectif permanent de la Société sur la période 2013-2015 se présente comme suit :

Effectif par catégorie	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Ingénieurs Cadres Supérieurs (ICS)	125	124	123	-0,8%	-0,8%
<i>Taux d'encadrement</i>	<i>27,2%</i>	<i>28,1%</i>	<i>28,3%</i>	<i>+0,9 pt</i>	<i>+0,2 pt</i>
Maîtrise et Adjointes Techniques (MAT)	335	318	311	-5,1%	-2,2%
Total	460	442	434	-3,9%	-1,8%

Source : Holcim Maroc

A fin 2015, Holcim Maroc emploie 434 salariés permanents, en évolution annuelle moyenne de -2,9% sur la période 2013-2015. Cette évolution résulte essentiellement du recrutement de 17 personnes entre 2014 et 2015 (principalement des agents de maîtrise et des adjoints techniques), et du départ de 43 personnes sur la même période. La spécificité de l'industrie cimentière exige une structure d'effectifs à forte dominante de main d'œuvre qualifiée, et proportionnellement moins de cadres et de professions intermédiaires. Holcim Maroc emploie ainsi 311 techniciens et 123 ingénieurs avec un taux d'encadrement de 28% en moyenne sur les trois dernières années.

Afin de faire face à des besoins ponctuels en main d'œuvre, Holcim Maroc fait appel à fin 2015 à 90 intérimaires. Elle sous-traite, par ailleurs, des prestations de services, notamment des services de gardiennage, d'entretien des bâtiments, de gestion des carrières et d'ensachage.

La structure des effectifs de prestataires et sous-traitants par site de production est illustrée à travers le tableau suivant :

Personnel externe par site de production	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Oujda	103	99	110	-3,9%	11,1%
Fès	85	85	82	0,0%	-3,5%
Rabat	15	16	0	6,7%	-100,0%
Nador	45	44	46	-2,2%	4,5%
Casablanca	27	22	21	-18,5%	-4,5%
Settat	175	166	151	-5,1%	-9,0%
Total	450	432	410	-4,0%	-5,1%

Source : Holcim Maroc

VI.2.2. Turnover

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des départs et des recrutements enregistrés par la Société au cours des trois derniers exercices :

	2013	2014	2015
Recrutements (1)	16	7	10
Départs (2)	10	25	18
Solde (1) - (2)	6	(18)	(8)

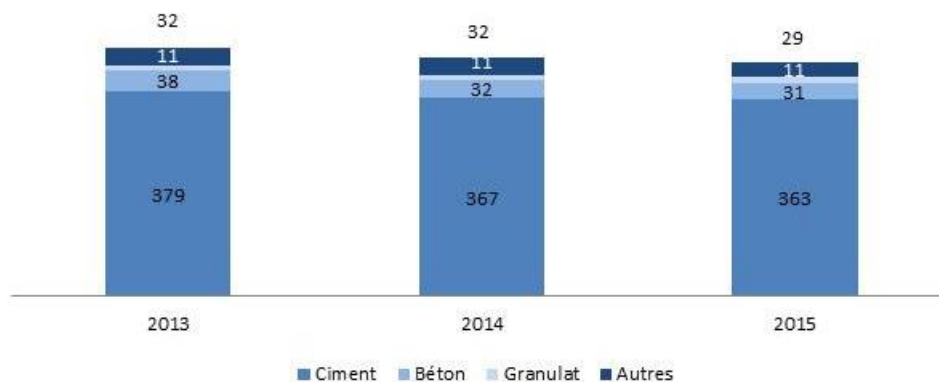
Source : Holcim Maroc

Les années 2013-2015 sont marquées par le départ de 53 employés. Ces départs sont néanmoins compensés par le recrutement de 33 nouveaux collaborateurs.

VI.2.3. Répartition de l'effectif par activité

La structure de l'effectif de Holcim Maroc par activité, sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par activité



Source : Holcim Maroc

Le segment du ciment concentre 83,0% du personnel de la Société, en moyenne sur les trois dernières années.

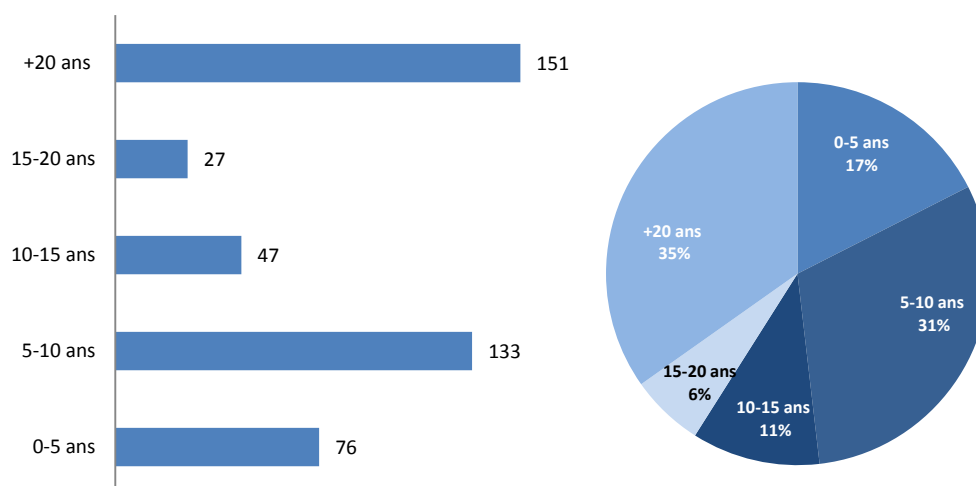
Le segment du béton concentre pour sa part 7,5% du personnel de Holcim Maroc, en moyenne sur la période analysée.

L'effectif du segment granulats demeure pour sa part stable durant cette période (2,5% en moyenne entre 2013 et 2015).

VI.2.4. Répartition du personnel par ancienneté

La structure du capital humain par ancienneté à fin 2015, se présente comme suit :

Structure du capital humain par ancienneté à fin 2015



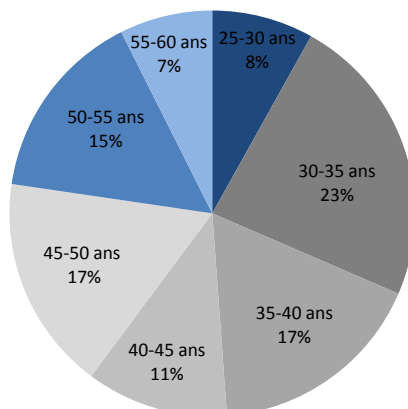
Source: Holcim Maroc

Holcim Maroc réussit à consolider ses compétences humaines en fidélisant ses effectifs. En effet, plus de la moitié du personnel dispose d'une expérience de plus de 10 années au sein de la Société.

VI.2.5. Répartition du personnel par tranche d'âge

Holcim Maroc emploie un personnel relativement jeune, où les moins de 45 ans représentent plus de la moitié de l'effectif global.

Structure du personnel par tranche d'âge à fin 2015

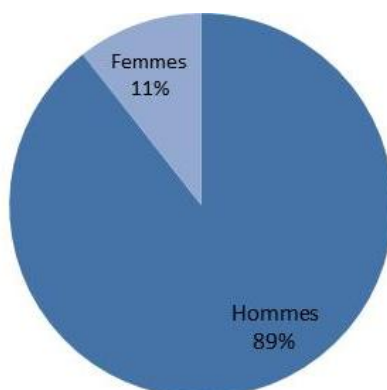


Source : Holcim Maroc

VI.2.6. Répartition de l'effectif par genre

La répartition de l'effectif de la Société par genre à fin 2015 se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par genre à fin 2015



Source : Holcim Maroc

Les femmes représentent 11% de l'effectif total de Holcim Maroc.

VI.3. Politique de recrutement

Parallèlement à son métier de base, Holcim Maroc développe son implication dans des activités et des métiers dérivés. Le Groupe est ainsi en mesure de proposer à des candidats qualifiés de multiples opportunités d'évolution et de développement.

Désireux de travailler avec des collaborateurs de talent, Holcim Maroc attache autant d'importance aux compétences techniques de ses candidats qu'à leurs qualités personnelles et leur capacité à apprendre et à s'adapter.

La collaboration du groupe avec des universités et écoles marocaines et étrangères, sa présence à leurs forums sont l'occasion pour ces derniers de mieux le connaître. Holcim Maroc reçoit, au sein de ses directions et sur

ses différents sites de production, des chercheurs et des stagiaires et leur offre un environnement propice à la réalisation de leurs projets et études.

VI.4. Formation

Très variés, les métiers représentés au sein de l'industrie cimentière exigent une qualification toujours plus pointue qui permet de suivre l'évolution des processus de production et d'assurer une amélioration constante de la qualité des produits.

A ce titre, Holcim Maroc accorde une grande importance à l'épanouissement de ses collaborateurs et adopte un plan de formation valorisant.

Ce plan vise aussi bien les compétences techniques que sociales et personnelles. Il prend en considération la mission qui est assignée à chacun des collaborateurs, les projets en cours mais également, les aspirations et orientations de carrière validées dans le cadre du processus « Dialogue ».

Ce dernier représente un système d'évaluation des performances. Il permet de définir en début de chaque exercice, les objectifs, les besoins de formation et les ambitions de chaque collaborateur. Ce système assure un suivi des réalisations et permet d'établir un bilan de performance à la fin de chaque exercice.

La politique de formation de la Société revêt diverses formes :

- Une formation traditionnelle prise en charge par des organismes spécialisés ou des experts de la Société ;
- Le coaching ou l'acquisition de compétences en interne : transmission du savoir-faire du métier entre collaborateurs ;
- Des cercles internationaux par métier qui permettent l'échange de connaissances entre les spécialistes des diverses sociétés du Groupe Holcim Maroc ;
- L'apprentissage et le développement de compétences sur le terrain.

En 2015, le plan de formation concerne 1 482 participants et s'articule autour des actions suivantes :

- Les actions techniques au niveau des usines (sécurité et environnement, process et maintenance) ;
- Les formations liées à la transformation commerciale;
- Le Campus ;
- Les formations de la maison mère ;
- Les formations linguistiques, et notamment l'anglais.

Par ailleurs, le budget alloué aux formations du personnel s'établit, en général, à 2 % de la masse salariale de l'exercice.

VI.5. Politique sociale et de rémunération

VI.5.1. Politique sociale

Dans un souci de développement durable, la Société veille sur son environnement social et assure une interaction harmonieuse avec le milieu dans lequel elle évolue.

La Société contribue grâce à ses actions sociales, à l'amélioration de la qualité de vie de ses collaborateurs, de leurs familles et de la communauté autour de ses sites de production.

L'ensemble des effectifs de Holcim Maroc bénéficie :

- d'aide pour l'accès au logement ;
- de séjours d'estivage ;
- d'une prime de l'Aïd Kbir ;
- d'une prime de scolarité ;
- d'une dotation pour le pèlerinage ;
- d'une prime d'adhésion de clubs sportifs.

VI.5.2. Rémunération du personnel

Les employés de Holcim Maroc bénéficient d'une rétribution fixe, représentant un salaire de base, augmenté annuellement d'une prime de transport et d'une indemnité de logement.

Par ailleurs, la Société verse à ses collaborateurs, une rémunération variable qui dépend du poste occupé et des performances de chaque employé.

La politique de rémunération de Holcim Maroc diffère selon la catégorie socioprofessionnelle des collaborateurs :

Rémunération des cadres

La politique de rémunération des cadres se base sur le système « HAY » qui consiste à attribuer à chaque collaborateur un salaire selon ses compétences par rapport au poste occupé, son initiative et sa créativité, ainsi que la contribution du poste dans le résultat net de la Société.

Rémunération des MAT

Les agents de maîtrise et les employés ouvriers sont rémunérés selon leur échelle / échelon dans la Société.

VI.5.3. Primes et moyens de motivation

Holcim Maroc adopte le processus de gestion de la performance « Dialogue », conçu comme un instrument d'écoute interactive et de communication structurée. Ce processus constitue un moyen de :

- Définir des objectifs de performance et de comportement : Dialogue (i) met en exergue les objectifs de la Société, (ii) les traduit en objectifs individuels et collectifs, et (iii) permet de suivre leur réalisation.
- Identifier les opportunités professionnelles : le programme de la Société permet de décliner les aspirations des collaborateurs et d'analyser les opportunités professionnelles compatibles avec leurs attentes, tout en demeurant conforme avec les besoins du Groupe Holcim. Le personnel est ainsi responsabilisé quant à son évolution au sein de la Société.

Les collaborateurs à haut potentiel bénéficient de multiples opportunités de mobilité et d'évolution aussi bien au Maroc qu'au sein des filiales étrangères de LafargeHolcim Ltd.

- Définir des axes de formation et de développement personnel : le processus permet d'identifier les besoins en formation et de développement des collaborateurs, tout en leur permettant d'auto-évaluer leur progression par rapport à leurs objectifs.

Les opportunités d'évolution du personnel diffèrent selon les catégories socioprofessionnelles :

- L'avancement des cadres dépend du poids du poste qu'ils occupent : l'évolution peut se manifester en termes de rémunération ou de poste ;
- L'avancement des agents de maîtrise et des employés ouvriers se fait au sein de Holcim Maroc selon des échelles et des échelons sur la base de leur ancienneté.

Par ailleurs, Holcim Maroc verse une prime de participation au résultat d'un montant égal pour l'ensemble des salariés. Cette prime est calculée en fonction de l'EBITDA consolidé et versée en juin de l'année suivante.

VI.5.4. Sanctions et mesures disciplinaires

Les mesures disciplinaires sont régies par les législations du travail en vigueur. Elles sont proposées par la Direction des Ressources Humaines, à la demande et après concertation avec la hiérarchie. La décision revient à la Direction de la Société.

VI.5.5. Institutions représentatives du personnel et syndicats représentés

Chaque établissement de Holcim Maroc comptant plus de 10 salariés, dispose d'une instance représentative du personnel, conformément au code du travail. Par ailleurs, chaque établissement dispose d'un comité d'hygiène et de sécurité et d'un comité d'établissement qui se réunit une fois par trimestre.

Dans le cadre de la politique de concertation qu'elle mène avec ses partenaires sociaux, la Société ouvre des négociations périodiques avec les délégués du personnel et les représentants syndicaux, qui sont formalisées par des protocoles d'accords sur les salaires et les conditions de travail.

A ce titre, le dernier protocole d'accord conclu entre le management de la Société et les représentants du personnel date du 18 septembre 2015 et concerne principalement :

- Les modalités d'augmentation des salaires, primes et avantages sociaux ainsi que la promotion des catégories Maîtrise et Adjoints Techniques (MAT) et Employés Ouvriers (EMO) au titre de l'année 2015 ;
- L'extension de la procédure Prêts Logement aux produits de la finance alternative dont l'entrée en vigueur est imminente.

Sur la période 2013-2015, aucun mouvement social n'a été enregistré. Le climat social au sein de Holcim Maroc demeure stable et serein.

VI.6. Communication interne

Les actions de communication interne ciblent l'ensemble du personnel, pour informer sur les activités et les performances de la Société. Ces informations sont canalisées à travers des supports écrits, multimédias, verbaux, etc. :

- **réunions d'information** : tenues au sein des sites de production et ayant pour objectif d'informer l'ensemble des collaborateurs sur les performances atteintes et les problèmes éventuels survenus en matière de qualité, de sécurité et d'environnement ;
- **journal interne** : le journal interne de Holcim Maroc « AL-MAJAL », qui constitue un trait d'union entre Management et Collaborateurs et constituant un espace de communication, de valorisation et d'expression interne traite de différents thèmes (qualité, sécurité, environnement de la Société, etc.). Sa diffusion concerne tout le personnel de Holcim Maroc. Ce journal bilingue (arabe et français) est rédigé

par un comité de rédaction interne avec la participation des collaborateurs de la Société. Sa validation et réalisation technique sont assurées par le Service Communication Corporate ;

- **livrets thématiques et brochures** : selon le besoin en information des collaborateurs de Holcim Maroc sur une nouveauté en matière de qualité, sécurité et environnement, le Service Communication Corporate se charge de l'édition de livrets thématiques traitant de ces aspects ;
- **base de documents intranet** : établie pour consultation par toute personne ayant les droits d'accès.

VI.7. Hygiène et sécurité

Conformément aux dispositions législatives relatives à l'hygiène et sécurité, Holcim Maroc assure la protection de la santé et de la sécurité de ses salariés, dispose d'un médecin du travail et a mis sur pied un comité d'hygiène et de sécurité.

Ce comité a mis en place un plan d'actions visant à promouvoir et à maintenir un haut degré de bien-être physique, mental et social des travailleurs. En effet, Holcim Maroc contrôle l'environnement de travail (poussières, bruit, etc.) et assure une surveillance médicale périodique de son personnel.

Les cadres de la Société définissent et s'engagent à mettre en place une politique d'hygiène et sécurité et à en assurer les performances. Ils sont tenus également d'assurer une communication interne et une diffusion efficace de l'information nécessaire sur l'hygiène et sécurité, à travers des rapports, des séances de sensibilisations, des formations, etc.

En contrepartie, Holcim Maroc exige de ses collaborateurs la maîtrise et le respect des procédures et des instructions, ainsi que l'obtention d'un permis de travail. Chaque collaborateur se doit de connaître son rôle, ses responsabilités et ses obligations.

La direction de la Société réalise des audits de conformité légale des différents sites, ainsi que des audits de conformité d'hygiène du milieu de travail, des installations sanitaires et de restauration.

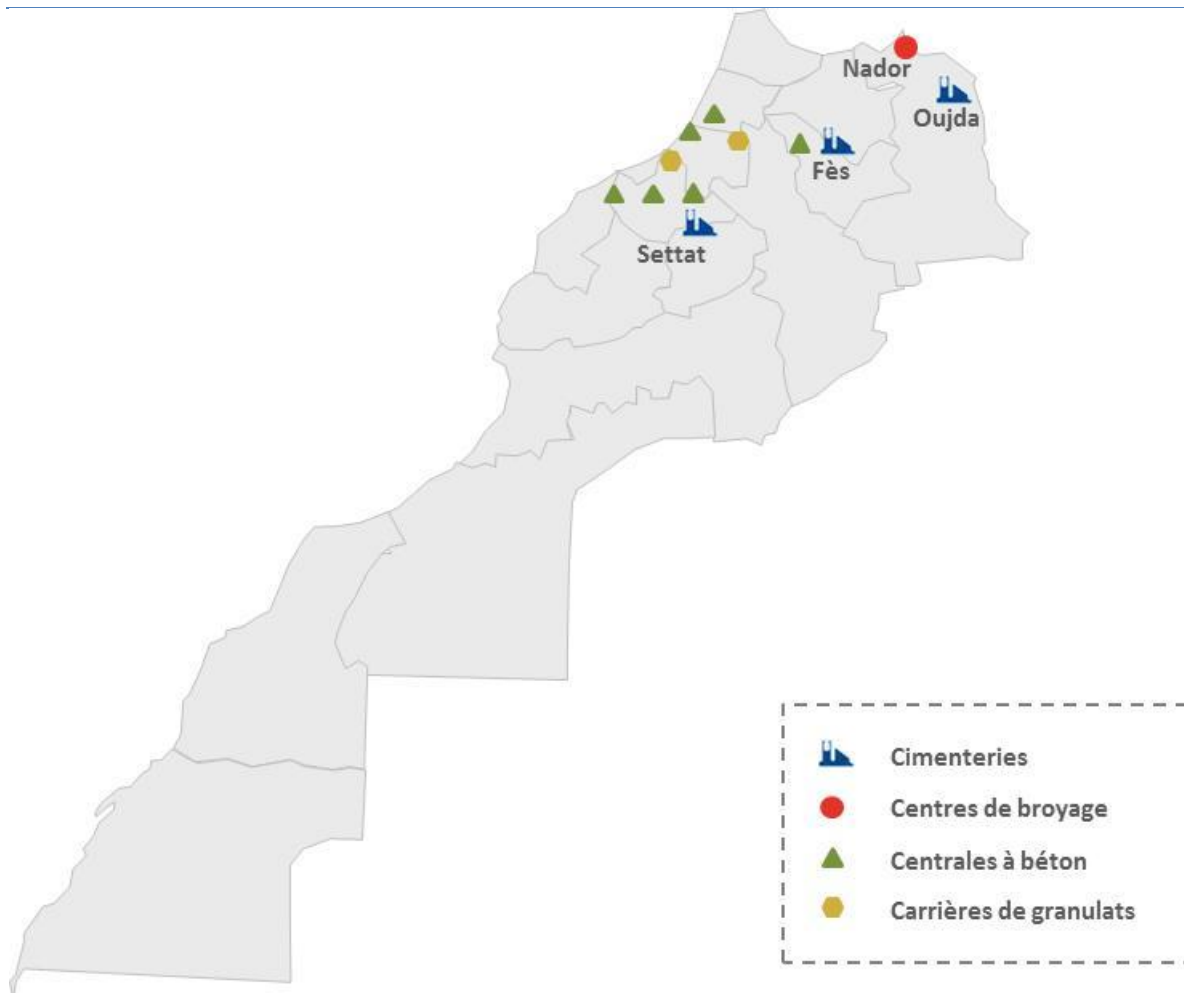
Elle assure également une évaluation et un contrôle continu des risques et examine systématiquement les incidents parvenus pour pouvoir mettre en place des mesures correctives.

VI.8. Moyens techniques

VI.8.1. Dispositif industriel

La carte ci-après présente les principaux sites de production de Holcim Maroc au 31 décembre 2015 :

Principaux sites de production de Holcim Maroc au 31 décembre 2015



Source : Holcim Maroc

Activité ciments

Usine d'Oujda

Activité

Mise en service en 1978, l'usine d'Oujda assure la production et la commercialisation de différentes qualités de ciment. L'usine assure également ainsi l'alimentation en clinker du site de Nador.

D'une capacité annuelle de 1,7 MT de ciment à fin 2015, l'usine d'Oujda utilise le procédé de fabrication à voie sèche intégrale et consiste en deux lignes de production identiques depuis l'atelier de broyage cru jusqu'à celui de broyage ciment en plus des ateliers de concassage et d'ensachage-expédition.

La production s'effectue à partir de matières premières extraites des carrières de calcaire, d'argile et de gypse situés à proximité de l'usine.

L'usine d'Oujda a obtenu en 2002, au terme de l'audit mené par l'organisme TÜV, la reconduction des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

En raison du ralentissement de la demande nationale, Holcim Maroc a lancé un programme d'export de clinker depuis cette usine vers des pays en Afrique.

Situation géographique et accessibilité

Située à 45 Km de la ville d'Oujda, l'usine est facilement accessible grâce à la route nationale reliant Oujda à Casablanca, et suffisamment proche du port de Nador qui assure l'alimentation de l'usine en petcoke.

L'usine est raccordée à la voie ferrée depuis son démarrage et dispose de sa flotte particulière de wagons citernes.

Organisation

A fin décembre 2015, un effectif propre de 105 personnes est affecté au site d'Oujda.

Usine de Fès – Ras El Ma

Activité

L'usine de Fès - Ras El Ma a été mise en service en 1993 et ne produisait que du clinker pendant les trois premières années de son activité. Depuis 1996, l'usine de Fès Ras El Ma produit et commercialise différentes qualités de ciment.

L'unité de production de Fès - Ras El Ma utilise le procédé de fabrication à voie sèche intégrale et bénéficie d'une capacité de production de 1 MT de ciment à fin 2015.

L'usine comprend des ateliers de concassage, de broyage cru, d'homogénéisation et de stockage de la farine, de cuisson et stockage du clinker, de broyage du ciment et d'ensachage et expédition du ciment.

La production s'effectue à partir de matières premières extraites de la carrière de calcaire située à proximité de l'usine et de la carrière de schiste située à 25 km de l'usine à Bhalil, près de Sefrou.

L'usine de Fès est dotée des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

Situation géographique et accessibilité

La cimenterie de Fès est située dans la localité de Ras El Ma à 25 Km de la ville de Fès et à 340 Km du port de Nador et à 450 km du port de Jorf Lasfar à El Jadida, à partir desquels elle est alimentée en petcoke.

La liaison routière avec les autres régions du Royaume se fait à partir de l'autoroute reliant Casablanca et Oujda, tandis que l'accès à la ville de Fès se fait directement via les localités de Bensouda et de Zlilig.

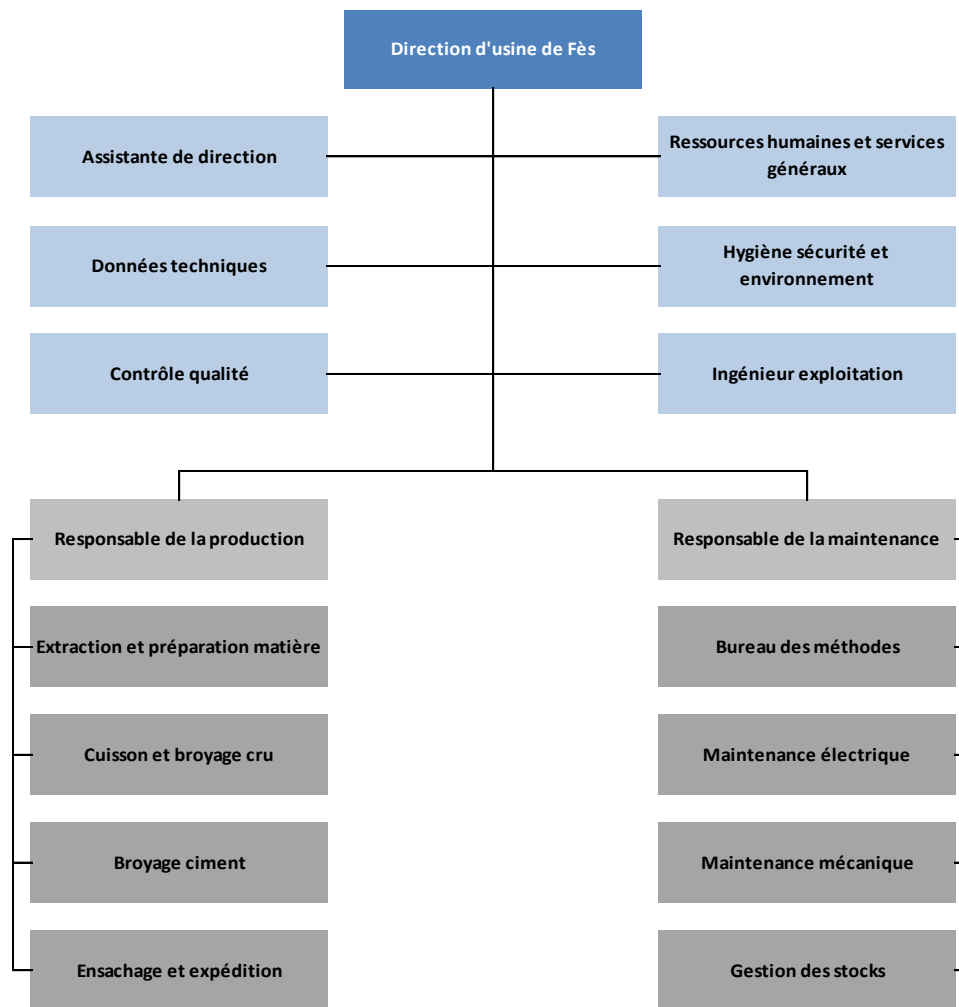
L'usine est raccordée à la voie ferrée depuis 2005.

Organisation

A fin décembre 2015, un effectif propre de 106 personnes est affecté au site de Fès.

L'organigramme suivant schématise l'organisation type d'une cimenterie de Holcim Maroc (cas de Fès) :

Organisation de l'usine de Fès



Source : Holcim Maroc

Usine de Settat

Activité

L'usine de Settat est mise en service en 2007 après une réalisation en trois phases qui a démarré en 2005.

Assurant la production et la commercialisation de différentes qualités de ciment, l'usine de Settat est dotée d'une capacité de production de 1,7 MT à fin 2015.

L'usine comprend des ateliers de concassage, de broyage, d'homogénéisation et de stockage de la farine, de cuisson et stockage du clinker, de broyage du ciment et d'ensachage et expédition du ciment.

L'extraction des matières premières se fait au niveau de la carrière de calcaire située à proximité de la localité de Sidi Hajjaj et de la carrière de schiste à proximité de la localité de Riah.

L'usine de Settat est dotée des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

Situation géographique et accessibilité

L'usine de Settat est située dans la localité de Tamedrost à 10 Km de la ville de Settat, à 70 Km de Casablanca et à 100 Km du port de Jorf Lasfar à partir duquel elle est alimentée en petcoke.

L'accès à l'unité de production se fait à partir de (i) l'autoroute reliant Casablanca et Marrakech, (ii) les routes secondaires reliant Settat et Sidi Al Aïdi à la localité de Ras El Ain ainsi que (iii) la voie ferrée.

Organisation

A fin décembre 2015, un effectif propre de 84 personnes est affecté au site de Settat.

Centre de broyage de Nador

Activité

Le Centre de broyage et d'ensachage de Nador est mis en service en 1999 afin de produire du ciment à partir du clinker en provenance de l'usine d'Oujda, l'ensacher et l'expédier.

A partir de 2006, l'activité de broyage des ajouts est arrêtée et un nouveau broyeur de ciment est mis en place.

Doté d'une capacité de broyage annuelle de 580 000 T de ciment à fin 2015, le centre de Nador se spécialise depuis 2006 dans le broyage, l'ensachage et l'expédition du ciment à partir du clinker reçu de l'usine d'Oujda.

Le centre de Nador est doté des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

Situation géographique et accessibilité

Le centre de broyage et d'ensachage de Nador est situé dans la zone industrielle de Sélouane à 15 Km de la ville de Nador et à 30 Km du port de cette dernière.

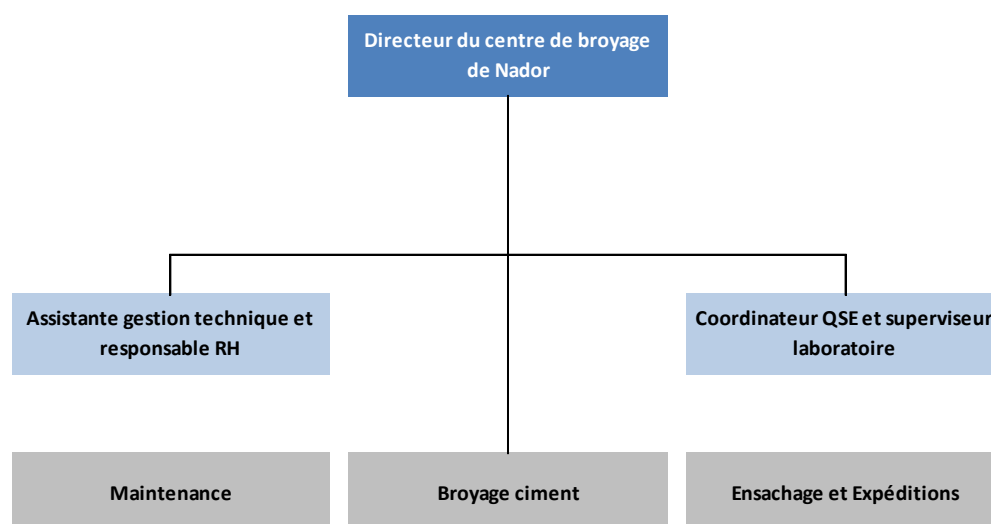
L'accessibilité au centre est assurée par la route reliant la ville de Nador et la localité d'El Aroui. Le raccordement à la voie ferrée est utilisé pour l'alimentation du centre en clinker en provenance de l'usine d'Oujda.

Organisation

A fin décembre 2015, un effectif propre de 20 personnes est affecté au centre de Nador.

L'organisation du centre de Nador est schématisée dans l'organigramme suivant :

Organisation du centre de Nador



Source : Holcim Maroc

Activité béton prêt à l'emploi

Holcim Bétons gère 6 centrales de production de bétons réparties entre quatre villes (Casablanca, Salé, Fès, et Tamesna). Le tableau suivant présente les caractéristiques techniques des centrales à bétons de Holcim Maroc :

Centrales à béton	Marque	Capacité (en m ³)	Type	Mise en service	Fabrication	Volume produit 2015 (m ³)
Centrale de Casablanca I	WEMA	100 000	Malaxeur planétaire 2 m ³	2003	2003	64 861
Centrale de Casablanca II	MEKA	80 000	Malaxeur simple-arbre 2 m ³	2006	2006	47 561
Centrale de Casablanca III	PEMAT 60 SKIP	50 000	Malaxeur planétaire 1 m ³	2000	1993	21 326
Centrale de Salé	ARCEN	60 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	1987	1983	40 340
Centrale de Fès	ARCEN	80 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2008	2008	46 493
Centrale de Tamesna	ARCEN	80 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2007	2006	26 578
Total		450 000				247 159

Source : Holcim Maroc

Activité granulats

Centrales ⁴⁸	Marque	Capacité de production (en T)	Installations	Année de mise en service	Année de fabrication	Production en 2015 (m ³)
Installation de Benslimane	Metso Hazmag MS	750 000	Concasseur primaire à mâchoire : 600 T /heure	2002	2002	543 847
			Concasseur percussion : 300 T / heure			
			Tertiaire à percussion : 100 T / heure	2008	2008	
			Station de lavage du sable : 80 T/heure	2006	2006	
Installation de Skhirat	Sandvik	300 000	Concasseur primaire à mâchoire : 350 T / heure	2008	2008	-
			Concasseur secondaire à percussion : 250 T / heure			
Total		1 050 000				543 847

Source : Holcim Maroc

VI.8.2. Politique de développement et d'investissement de Holcim Maroc

Dans un contexte de surcapacité sur le marché, Holcim Maroc fait le choix de capitaliser sur son outil de production actuel, qui lui est pour l'instant suffisant pour faire face à la demande du marché.

Dans ce cadre, Holcim Maroc procède chaque année à des investissements de mise à niveau de son outil de production.

Le tableau suivant présente les investissements réalisés par Holcim Maroc sur la période 2013-2015 :

En MMAD	2013	2014	2015	Total
Investissements / Segment ciment	128	59	50	237
Usine de Fès	71	10	13	94
Usine de Settat	29	29	12	70
Usine d'Oujda	21	16	22	59
Usine de Nador	7	4	3	14
Investissements / Activité BPE	1	4	1	6
Granulats	-17	4	1	-11
Investissements traitement des déchets	7	4	1	12
Autres	2	7	5	14
Total	121	78	58	257

Source : Holcim Maroc

VI.8.3. Politique de maintenance des outils de production de Holcim Maroc

Holcim Maroc adopte une politique de maintenance en ligne avec les standards du groupe LafargeHolcim dans le monde.

Cette politique est articulée autour des axes suivants :

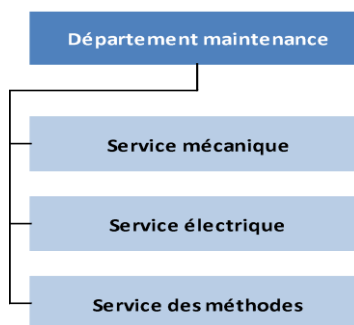
- une organisation de maintenance efficace et efficiente ;
- un haut degré de compétences et la connaissance pour assurer une bonne qualité d'exécution ;

⁴⁸ Permis d'exploitation de carrières détenus par Holcim Maroc

- une planification efficace de toutes les activités de maintenance ;
- un système de maintenance préventif fort et bien organisé ;
- une bonne analyse et gestion de la fiabilité des équipements critiques ;
- un reporting fiable de maintenance avec un suivi rigoureux des Key Performance Indicators (KPI's).

La politique de maintenance de Holcim Maroc est assurée par les départements de maintenance au sein des usines. Leur organigramme se présente comme suit :

Organigramme des départements maintenance de Holcim Maroc



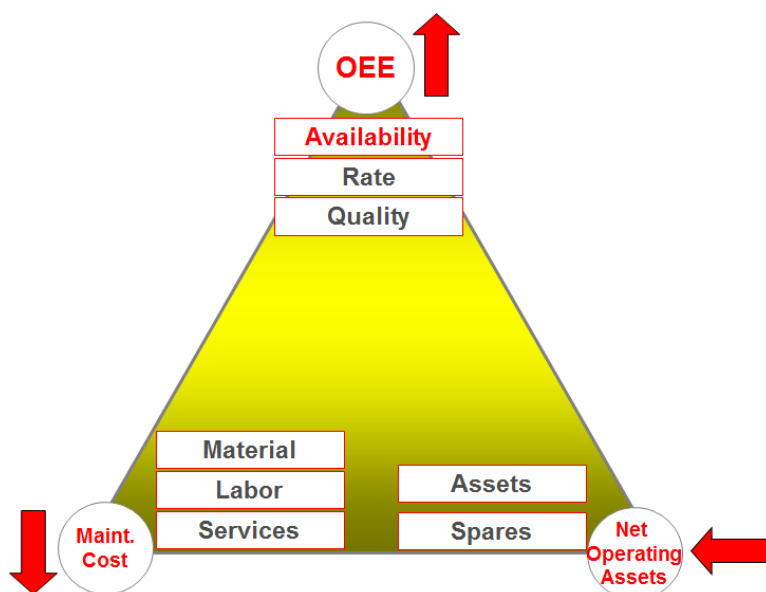
Source : Holcim Maroc

La gestion de la maintenance au sein des unités de production de Holcim Maroc s’opère grâce aux systèmes SAP et MAC mis en place en 1997 par le Groupe Holcim.

Le système SAP définit les outils de gestion opérationnelle de la maintenance et la circulation de l’information y afférentes.

Le système MAC constitue un outil de gestion stratégique de la politique de maintenance. La gestion de la maintenance à travers ce système a permis en effet à Holcim Maroc d’optimiser ses coûts de maintenance en réduisant les arrêts industriels et améliorant la performance des outils de production, comme le montre le schéma suivant :

Impact du système de maintenance MAC



Source : Holcim Maroc

VI.8.4. Système d'information de Holcim Maroc

Consciente du rôle clé que jouent les systèmes d'information dans la bonne marche de l'entreprise, Holcim Maroc s'est dotée depuis plusieurs années des meilleures technologies du marché. En effet, à l'instar des autres sociétés du Groupe Holcim, Holcim Maroc joue un rôle précurseur en étant la première entreprise marocaine à installer en 1997 le progiciel de gestion SAP.

Par ailleurs, des standards communs sont définis à tous les niveaux du système d'information, depuis le choix du matériel informatique et solutions logicielles, en passant par les modèles de gestion, jusqu'aux standards de sécurité informatique.

En 2002, le groupe décide de centraliser une grande partie de l'activité informatique et notamment la gestion sous SAP, par région, et ce via le projet « Clustering ». C'est ainsi que Holcim Maroc rejoint en octobre 2005 le Cluster Europe Middle East & Africa (EMEA) basé à Madrid et formé de 21 pays européens en plus du Maroc et du Liban.

Les responsabilités liées aux aspects de gestion des systèmes d'information sont assurées par le service informatique local ainsi que le centre de compétences SAP régional à Madrid Holcim Services EMEA (HSEE). Le responsable IT en coordination avec le Regional Support Organization (RSO), s'assurent de la mise en œuvre des directives de sécurité des systèmes d'information définies par IT Service Centers (ITSC), et ce afin d'être au même niveau de sécurité que les autres compagnies du groupe.

En janvier 2015 Holcim Maroc bascule sur la nouvelle plateforme EBM (European Business Model) dont bénéficient 22 pays européens en plus du Maroc, Liban, Qatar et Côte d'Ivoire. Cette nouvelle plateforme EBM intègre une version récente de SAP avec des applications métiers interfacées.

Description de l'architecture fonctionnelle du Système d'Information

La majeure partie des fonctions de gestion du Groupe Holcim Maroc est gérée de manière intégrée via le progiciel SAP, à savoir la gestion des achats, des stocks, de la maintenance, des ventes, et des finances.

Holcim Maroc utilise par ailleurs d'autres applications spécialisées, et notamment :

- l'application Care pour la gestion de la relation client ;
- l'application WMD (workflow management document) pour le scanning des factures fournisseurs et leur intégration dans SAP ;
- l'outil SRM (Supplier Relationship Management) pour la gestion de la relation fournisseur et le processus d'approvisionnement ;
- le progiciel GestorNet pour la gestion du temps de présence ;
- le progiciel Unigestion pour la gestion de la paie des employés ;
- l'application Logon pour la planification des livraisons ;
- l'application HODIM (système de dispatching) pour l'exécution des livraisons Ciment et Granulats ;
- le progiciel Concrete CEC pour gérer l'activité BPE, depuis les automates de production et formules béton jusqu'à la livraison ;
- le progiciel e_paiement (version web) pour l'envoi des paiements électronique ;
- l'application e_recruitment : permet la gestion des recrutements ;
- l'Intranet Portal HR : permet la communication et le partages des informations.

La majorité de ces applications sont interfacées avec SAP pour permettre une intégration globale du système d'information.

[Principales infrastructures IT de Holcim Maroc](#)

Réseau informatique

Holcim Maroc utilise la technologie Virtual Private Network Multi Protocol Label Switching (VPN MPLS) pour le Wide Area Network (WAN) afin de connecter ses différents sites. La gestion de la qualité de service permet d'optimiser les performances du réseau et de favoriser le trafic prioritaire de l'information par rapport au trafic secondaire.

La messagerie et applications connexes

Gmail de Google est le standard de Holcim Maroc qui gère la messagerie, le tchat et le système de collaboration entre tous les collaborateurs.

Cette solution Gmail en cloud permet la mobilité en ayant un accès permanent à la messagerie et aux partages de données via un ordinateur ou smartphone.

Google Apps permet aussi le développement d'applications pour le besoin du métier comme par exemple le partage des documents entre les différents utilisateurs via Google Drive ou Google Site.

Le parc informatique

Le parc informatique comprend plus de 350 postes, 157 imprimantes, 30 serveurs et plusieurs équipements de télécommunication. Ce dernier répond aux standards logiciels et matériels définis et communs à tous les collaborateurs.

Holcim Maroc dispose d'une solution Google Site qui gère le parc informatique pour le suivi des actifs informatiques depuis sa livraison et jusqu'à sa sortie en tant que matériel obsolète. Cette base permet de localiser tout équipement informatique qu'il soit chez l'utilisateur, chez le réparateur, en stock ou hors service.

Elle permet ainsi de tracer l'historique de l'équipement et l'ensemble des interventions de maintenance qu'il a subi. Elle permet ainsi au service informatique de faire des propositions de renouvellement des équipements informatiques lors de chaque campagne budgétaire.

Par ailleurs, Holcim Maroc utilise l'outil standard de gestion du parc LANDESK. Celui-ci permet de suivre l'inventaire des configurations matérielles et logicielles sur le réseau et de suivre les licences logicielles installées et utilisées

[La sécurité informatique](#)

Holcim Maroc met en place de manière régulière de nouvelles directives dans les différents domaines des technologies de l'information. En effet, au niveau de chaque société, un responsable des SI veille à l'application des règles et de ces directives.

Les principales protections sont :

- **la sécurité *firewall*** : Holcim Maroc dispose d'un seul point d'accès Internet centralisé au niveau du siège à Casablanca. Ce point d'accès est protégé par un *firewall* afin de contrôler tous les flux entrants et sortants entre l'extérieur et le réseau ;

Ce *firewall* intègre le filtrage web, le filtrage des applications web, IPS (Intrusion Protection System) et l'anti-virus ;

- **la sécurité *antivirus*** : Holcim Maroc utilise un antivirus effectuant des vérifications permanentes de tous les postes utilisateurs disposent aussi d'un antivirus local mis à jour quotidiennement et remonte toute infection à un serveur central pour analyse et action ;

- **le contrôle des accès aux systèmes** : Holcim Maroc dispose d'une base appelée UMDB gérant les droits d'accès des utilisateurs aux différentes ressources informatiques afin d'éviter tout accès non autorisé ;
- **les sauvegardes** : pour assurer la disponibilité des données professionnelles en cas de perte, le service informatique a mis en place une stratégie de sauvegarde basée sur un outil de sauvegarde dans les sites de Casablanca, Oujda, Fès et Settat. Ces sauvegardes sont centralisées au niveau régional et se font à distance via la liaison Internet. Le helpdesk contrôle au quotidien le bon déroulement des sauvegardes via un rapport qu'il reçoit au quotidien et le responsable SI prend les actions correctives en cas de problème logiciel ou matériel en collaboration avec l'équipe régionale. Par ailleurs le helpdesk effectue régulièrement des tests de restauration afin de s'assurer de la fiabilité des sauvegardes.

PARTIE VI. ANALYSE FINANCIERE DE LAFARGE CEMENTS

I. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Lafarge Ciments sont établis en normes IFRS.

Le tableau suivant présente l'évolution du périmètre de consolidation de Lafarge Ciments sur la période 2013-2015 :

Sociétés	2013			2014			2015		
	%Intérêt	%Contrôle	Méthode	%Intérêt	%Contrôle	Méthode	%Intérêt	%Contrôle	Méthode
Lafarge Ciments	99,99%	100,00%	IG	99,99%	100,00%	IG	99,99%	100,00%	IG
Lafarge Cementos	98,24%	98,27%	IG	98,23%	98,27%	IG	98,23%	98,27%	IG
Lubasa Maroc	99,99%	100,00%	IG	99,99%	100,00%	IG	99,99%	100,00%	IG
Lafarge Calcinor	49,17%	50,00%	MEE	49,12%	50,00%	MEE	49,12%	50,00%	MEE
Ecocim*	45,00%	45,00%	MEE	44,99%	45,00%	MEE	44,99%	45,00%	MEE
Ceval	25,00%	25,00%	MEE	25,00%	25,00%	MEE	25,00%	25,00%	MEE
Lafarge Bétons	99,18%	100,00%	IG	-	-	-	-	-	-
Lafarge Granulats	99,99%	100,00%	IG	-	-	-	-	-	-

Source : Lafarge Ciments

N.B. : IG correspond à la méthode d'intégration globale, MEE correspond à la méthode de mise en équivalence

* Société liquidée

La variation du périmètre de consolidation enregistrée en 2014 est liée à la fusion absorption des filiales Lafarge Bétons et Lafarge Granulats par Lafarge Ciments.

II. Compte de produits et charges consolidé

Le tableau suivant reprend les données historiques du compte de produits et charges consolidé du Groupe Lafarge Ciments pour la période 2013–2015 :

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Chiffre d'affaires	5 050	4 935	5 188	-2,3%	5,1%
Produits des activités ordinaires	5 050	4 935	5 188	-2,3%	5,1%
Achats	1 630	1 580	1 704	-3,1%	7,8%
Autres charges externes	455	473	506	3,8%	7,0%
Frais de personnel	397	397	412	0,0%	3,9%
Impôts et taxes	39	38	40	-2,8%	6,7%
Amortissements et provisions d'exploitation	407	386	384	-5,0%	-0,7%
Autres produits et charges d'exploitation	-15	16	-43	>100,0%	<-100,0%
Charges d'exploitation courantes	2 912	2 889	3 003	-0,8%	4,0%
Résultat d'exploitation courant	2 137	2 046	2 185	-4,3%	6,8%
Cessions d'actifs	-1	0	4	>100,0%	>100,0%
Autres produits et charges d'exploitation non courants	-55	-74	-76	-34,6%	-2,2%
Autres produits et charges d'exploitation	-56	-74	-72	-32,0%	2,1%
Résultat d'exploitation	2 082	1 972	2 113	-5,2%	7,1%
<i>Taux de marge opérationnelle (REX/ CA)</i>	<i>41,2%</i>	<i>40,0%</i>	<i>40,7%</i>	<i>-125 pbs</i>	<i>75 pbs</i>
Coût de l'endettement financier net	0	0	0	Ns	Ns
Autres produits financiers	6	5	10	-16,6%	96,3%
Autres charges financières	71	52	54	-27,8%	4,1%
Résultat financier	-65	-46	-44	28,8%	5,9%
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	2 016	1 926	2 069	-4,5%	7,4%
<i>Marge avant impôts (RAI/ CA)</i>	<i>39,9%</i>	<i>39,0%</i>	<i>39,9%</i>	<i>-90 pbs</i>	<i>85 pbs</i>
Impôts sur les bénéfices	609	629	664	3,3%	5,7%
Impôts différés	11	-16	9	<-100,0%	>100,0%
Résultat net des entreprises intégrées	1 397	1 313	1 395	-6,0%	6,2%
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	3	2	6	-18,2%	>100,0%
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 400	1 316	1 401	-6,0%	6,5%
<i>Taux de marge nette (RN/ CA)</i>	<i>27,7%</i>	<i>26,7%</i>	<i>27,0%</i>	<i>-106 pbs</i>	<i>35 pbs</i>
Intérêts minoritaires	3	2	3	-12,3%	13,4%
Résultat net Part du Groupe	1 397	1 313	1 399	-6,0%	6,5%

Source : Lafarge Ciments

II.1. Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires du Groupe Lafarge Ciments se présente comme suit sur la période 2013–2015 :

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Chiffre d'affaires ciment	4 601	4 544	4 737	-1,2%	4,2%
<i>Volumes de ciment en kT</i>	<i>5 243</i>	<i>4 912</i>	<i>5 036</i>	<i>-6,3%</i>	<i>2,5%</i>
Chiffre d'affaires bétons	674	548	629	-18,6%	14,7%
<i>Volume de béton (en dam³)</i>	<i>882</i>	<i>719</i>	<i>834</i>	<i>-18,5%</i>	<i>16,0%</i>
Chiffre d'affaires granulats	36	49	44	33,5%	-9,1%
<i>Volume de granulats (en kT)</i>	<i>708</i>	<i>750</i>	<i>769</i>	<i>5,9%</i>	<i>2,5%</i>
Eliminations inter-secteur	-261	-206	-222	21,2%	-7,9%
Total	5 050	4 935	5 188	-2,3%	5,1%

Source : Lafarge Ciments

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Chiffre d'affaires Local	5 050	4 867	5 127	-3,6%	5,4%
Chiffre d'affaires Export	0	68	60	Ns	-11,3%
Total	5 050	4 935	5 188	-2,3%	5,1%

Source : Lafarge Ciments

Evolution du chiffre d'affaires entre 2013 et 2014

Le chiffre d'affaires du Groupe Lafarge Ciments s'établit à 4 935 MMAD en repli de 2,3% par rapport à l'exercice 2013 en lien principalement avec :

- le recul du chiffre d'affaires ciment qui ressort à 4 544 MMAD contre 4 601 MMAD en 2013 est dû à la baisse des ventes de ciments (4 912 KT en 2014 contre 5 243 KT en 2013) dans un contexte de retrait de la demande nationale de 5,4% ;
- la baisse du chiffre d'affaires granulats et bétons qui ressort à 597 MMAD contre 710 MMAD en 2013 justifiée par le repli des ventes de bétons, passant de 882 dam³ à 719 dam³, en lien avec une forte baisse du marché avec un ralentissement de certains chantiers d'infrastructure et un retrait des ventes sur tout le réseau du fait de l'entrée de plusieurs acteurs indépendants sur le marché, compensée par la hausse des ventes de l'activité granulats avec le redémarrage de la carrière de Tiflet (+5,9% à 750 kT).

L'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe Lafarge Ciments s'est réalisé en 2014 au Maroc (4 867 MMAD soit 98,6% des ventes globales). Le chiffre d'affaires à l'export (68 MMAD en 2014) correspond aux exportations de clinker en Afrique de l'Ouest.

Evolution du chiffre d'affaires entre 2014 et 2015

Le chiffre d'affaires du Groupe Lafarge Ciments s'établit à 5 188 MMAD en hausse de 5,1% par rapport à l'exercice 2014 en lien principalement avec :

- la hausse du chiffre d'affaires ciment qui ressort à 4 737 MMAD contre 4 544 MMAD en 2014 est due à la croissance des ventes de ciments (5 036 KT en 2015 contre 4 912 KT en 2014), dans un marché en légère augmentation et à la performance commerciale ;
- l'augmentation du chiffre d'affaires granulats et bétons qui ressort à 673 MMAD contre 597 MMAD en 2014 justifiée par les hausses des ventes de granulats et bétons (respectivement +16% et +2,5%) en lien avec la croissance des volumes du segment infrastructure.

L'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe Lafarge Ciments s'est réalisé en 2015 au Maroc (5 127 MMAD soit 98,8 % des ventes globales). Le chiffre d'affaires à l'export (60 MMAD en 2015) correspond aux exportations de clinker en Afrique.

II.2. Résultat d'exploitation

L'évolution du résultat d'exploitation du Groupe Lafarge Ciments se présente comme suit sur la période 2013–2015 :

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Chiffre d'affaires	5 050	4 935	5 188	-2,3%	5,1%
Produits des activités ordinaires	5 050	4 935	5 188	-2,3%	5,1%
Achats	1 630	1 580	1 704	-3,1%	7,8%
Marge brute	3 420	3 355	3 484	-1,9%	3,8%
Autres charges externes	455	473	506	3,8%	7,0%
Frais de personnel	397	397	412	0,0%	3,9%
Impôts et taxes	39	38	40	-2,8%	6,7%
Amortissements	395	386	388	-2,3%	0,6%
Provisions d'exploitation	12	0	-4	-96,5%	<-100,0%
Autres produits et charges d'exploitation	-15	16	-43	>100,0%	<-100,0%
Résultat d'exploitation courant	2 137	2 046	2 185	-4,3%	6,8%
Cessions d'actifs	-1	0	4	>100,0%	>100,0%
Autres produits et charges d'exploitation non courants	-55	-74	-76	-34,6%	-2,2%
Autres produits et charges d'exploitation	-56	-74	-72	-32,0%	2,1%
Résultat d'exploitation	2 082	1 972	2 113	-5,2%	7,1%
<i>Taux de marge opérationnelle (REX/ CA)</i>	<i>41,2%</i>	<i>40,0%</i>	<i>40,7%</i>	<i>-125 pbs</i>	<i>75 pbs</i>

Source : Lafarge Ciments

Le tableau suivant présente la répartition du résultat d'exploitation par segment d'activité :

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Activité ciments	2 079	1 982	2 166	-4,7%	9,3%
Activité bétons	3	-10	-51	<-100,0%	<-100,0%
Activité granulats	0	1	-3	>100,0%	<-100,0%
Total résultat d'exploitation	2 082	1 972	2 113	-5,2%	7,1%

Source : Lafarge Ciments

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Achats de marchandises	4	34	46	>100,0%	37,3%
Achats de matières premières	1 626	1 546	1 658	-4,9%	7,2%
Achats	1 630	1 580	1 704	-3,1%	7,8%
Loyers opérationnels	31	31	39	2,0%	25,3%
Entretien et réparations	61	67	71	10,0%	5,4%
Rémunération de personnel extérieur à l'entreprise	9	11	12	19,0%	15,1%
Charges externes diverses	355	363	383	2,5%	5,5%
Autres charges externes	455	473	506	3,8%	7,0%

Source : Lafarge Ciments

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Salaires et traitements	276	276	288	0,1%	4,4%
Autres charges sociales	121	121	124	-0,4%	2,9%
Frais de personnel	397	397	412	0,0%	3,9%

Source : Lafarge Ciments

Evolution du résultat d'exploitation entre 2013 et 2014

En 2014, le résultat d'exploitation du Groupe Lafarge Ciments s'établit à 1 972 MMAD en repli de 5,2% par rapport à l'exercice 2013 qui s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- le recul de la marge brute qui ressort à 3 355 MMAD en 2014 (vs. 3 420 MMAD en 2013) lié à la baisse du chiffre d'affaires associée principalement :
 - ✓ au repli des achats de matières premières (1 546 MMAD en 2014 vs. 1 626 MMAD en 2013) en lien notamment avec :
 - la baisse des ventes ;
 - la baisse, d'une part, des achats de sous-traitance (253 MMAD en 2014 vs. 267 MMAD en 2013) liée au repli de la sous-traitance auprès des locatiers (baisse des volumes bétons en 2014), et, d'autre part, des consommations d'emballages (92 MMAD en 2014 vs. 106 MMAD en 2013) ;
 - la hausse du coût d'électricité suite à la hausse des tarifs ONEE en août 2014 et à la baisse du productible éolien à Tétouan, dont les effets sont atténués par la mise en service du second contrat EEM à l'usine de Meknès en septembre 2014 ;
 - ✓ à la hausse des achats de marchandises (34 MMAD en 2014 vs. 4 MMAD en 2013) en raison de la hausse des importations de ciment blanc et de la mise en place d'un nouveau contrat de fourniture de graviers à la carrière de Tiflet qui vient renforcer l'activité granulats de Lafarge Ciments, et créer une synergie avec l'activité béton ;
- la hausse des autres charges externes en 2014 (+3,8%) pour s'établir à 473 MMAD constituées des éléments suivants :
 - ✓ les charges d'entretiens et réparations qui s'établissent à 67 MMAD en 2014 en hausse de 10% par rapport à 2013 ;
 - ✓ les loyers opérationnels qui ressortent à 31 MMAD et correspondant à des locations industrielles (terrains de carrières, de centrales à béton, de dépôts ...) et des locations administratives ;
 - ✓ les charges externes diverses qui s'établissent à 363 MMAD (en hausse de 2,5% en 2013) constituées principalement de coûts de transport, de promotion, publicité et frais de fonctionnement siège ;
- le maintien des frais de personnel qui ressortent à 397 MMAD en 2014 ;
- la baisse des amortissements (386 MMAD en 2014 vs. 395 MMAD en 2013) en lien avec la fin de l'amortissement de la ligne 1 de Tétouan, et le repli des provisions d'exploitation (0 MMAD en 2014 vs. 12 MMAD en 2013) ;
- la croissance des autres produits et charges d'exploitation pour s'établir à 16 MMAD (vs. -15 MMAD en 2013) constitués principalement des variations de stocks de produits finis et des transferts de charges d'exploitation ;
- le recul des autres produits et charges d'exploitation non courants en 2014 (-34,6%) à -74 MMAD incluant notamment la contribution à la cohésion sociale.

La marge d'exploitation du Groupe Lafarge Ciments ressort ainsi à 40,0% en 2014 en repli de 125 pbs par rapport à 2013.

Evolution du résultat d'exploitation entre 2014 et 2015

En 2015, le résultat d'exploitation du Groupe Lafarge Ciments s'établit à 2 113 MMAD en hausse de 7,1% par rapport à l'exercice 2014 qui s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- la hausse de la marge brute qui ressort à 3 484 MMAD en 2015 (vs. 3 355 MMAD en 2014) liée à la croissance du chiffre d'affaires associée principalement :
 - ✓ à la hausse des achats de matières premières (1 658 MMAD en 2015 vs. 1 546 MMAD en 2014) en lien avec :
 - la hausse de l'activité ;
 - le léger repli des achats de sous-traitance (251 MMAD en 2015 vs. 253 MMAD en 2014) ainsi que des consommations d'emballages (91 MMAD en 2015 vs. 92 MMAD en 2014) ;
 - ✓ à la croissance des achats de marchandises (46 MMAD en 2015 vs. 34 MMAD en 2014) en lien avec la hausse de la fourniture de graviers de la carrière de Tiflet suite à la prise d'élan de cette dernière et de la poursuite des importations de ciment blanc ;
- la hausse des autres charges externes en 2015 (+7,0%) pour s'établir à 506 MMAD constituées des éléments suivants :
 - ✓ les charges d'entretiens et réparations qui s'établissent à 71 MMAD en 2015 en hausse de 5,4% par rapport à 2014 ;
 - ✓ les loyers opérationnels qui ressortent à 39 MMAD et correspondant à des locations industrielles (terrains de carrières, de centrales à béton, de dépôts ...) et des locations administratives ;
 - ✓ les charges externes diverses qui s'établissent à 383 MMAD (en hausse de 5,5% en 2014) constituées principalement de coûts de transport, de promotion, publicité et frais de fonctionnement siège ;
- la hausse des frais de personnel qui ressortent à 412 MMAD en 2015 (vs. 397 MMAD en 2014) ;
- le quasi maintien des amortissements (388 MMAD en 2015 contre 386 MMAD en 2014) et le repli des provisions d'exploitation (-4 MMAD en 2015 contre 0 MMAD en 2014) ;
- la baisse des autres produits et charges d'exploitation pour s'établir à -43 MMAD (vs. 16 MMAD en 2014) en lien principalement avec la variation de stocks de produits finis ;
- le quasi maintien des autres produits et charges d'exploitation non courants en 2015 à -76 MMAD constitués principalement de la contribution à la cohésion sociale.

La marge d'exploitation du Groupe Lafarge Ciments ressort ainsi à 40,7% en 2015 en hausse de 75 pbs par rapport à 2014.

II.3. Résultat financier

L'évolution du résultat financier du Groupe Lafarge Ciments se présente comme suit sur la période 2013–2015 :

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Produits d'intérêts	4	4	6	3,4%	53,4%
Gains de change	2	1	4	-50,3%	>100,0%
Autres produits financiers	6	5	10	-16,6%	96,3%
Charges d'intérêts	52	31	33	-40,9%	6,1%
Dotations financières	16	14	16	-11,2%	8,6%
Pertes de change	2	2	4	-1,4%	86,7%
Autres charges financières	1	4	2	>100,0%	-61,8%
Autres charges financières	71	52	54	-27,8%	4,1%
Résultat financier	-65	-46	-44	28,8%	5,9%

Source : Lafarge Ciments

Evolution du résultat financier entre 2013 et 2014

En 2014, le résultat financier du Groupe Lafarge Ciments s'établit à -46 MMAD en hausse de 28,8% par rapport à l'exercice 2013 en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- le repli des produits financiers (-16,6%) pour ressortir à 5 MMAD en lien avec la baisse des gains de change (1 MMAD en 2014 vs. 2 MMAD) ;
- le recul des charges financières (-27,8%) pour ressortir à 52 MMAD en lien principalement avec :
 - ✓ la baisse des charges d'intérêts (31 MMAD en 2014 vs. 52 MMAD en 2013) justifiée par la baisse de l'endettement ;
 - ✓ le repli des dotations financières (14 MMAD en 2014 vs. 16 MMAD en 2013) justifié par la baisse du taux d'actualisation de la part financière de la provision pour engagement pour avantages post emploi (cf norme IAS19). Les dotations financières présentent le cout financier de la provision pour couverture médicale post-emploi ;
 - ✓ la hausse des autres charges financières qui se composent principalement des intérêts sur avance de comptes courants associés.

Evolution du résultat financier entre 2014 et 2015

En 2015, le résultat financier du Groupe Lafarge Ciments s'établit à -44 MMAD en hausse de 5,9% par rapport à l'exercice 2014 en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- la hausse des produits financiers (96,3%) pour ressortir à 10 MMAD en lien notamment avec la hausse des gains de change ;
- la croissance des charges financières (+4,1%) pour ressortir à 54 MMAD en lien principalement avec :
 - ✓ la hausse des charges d'intérêts (33 MMAD en 2015 vs. 31 MMAD en 2014) ;
 - ✓ l'augmentation des dotations financières (16 MMAD en 2015 vs. 14 MMAD en 2014) justifiée par la mise à jour tri-annuelle des hypothèses de calcul de l'engagement pour avantages post emploi (cf norme IAS19) ;
 - ✓ le repli des autres charges financières qui ressortent à 2 MMAD.

II.4. Résultat net

L'évolution du résultat net du Groupe Lafarge Ciments se présente comme suit sur la période 2013–2015 :

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Résultat d'exploitation	2 082	1 972	2 113	-5,2%	7,1%
Résultat financier	-65	-46	-44	28,8%	5,9%
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	2 016	1 926	2 069	-4,5%	7,4%
<i>Marge avant impôts (RAI/ CA)</i>	<i>39,9%</i>	<i>39,0%</i>	<i>39,9%</i>	<i>-90 pbs</i>	<i>85 pbs</i>
Impôts sur les bénéfices	609	629	664	3,3%	5,7%
Impôts différés	11	-16	9	<-100,0%	>100,0%
Résultat net des entreprises intégrées	1 397	1 313	1 395	-6,0%	6,2%
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	3	2	6	-18,2%	>100,0%
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 400	1 316	1 401	-6,0%	6,5%
Intérêts minoritaires	3	2	3	-12,3%	13,4%
Résultat net Part du Groupe	1 397	1 313	1 399	-6,0%	6,5%
<i>Taux de marge nette (RN/ CA)</i>	<i>27,7%</i>	<i>26,6%</i>	<i>27,0%</i>	<i>-106 pbs</i>	<i>35 pbs</i>

Source : Lafarge Ciments

Le tableau suivant présente la répartition du résultat net de l'ensemble consolidé par segment d'activité :

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Activité ciments	1 409	1 333	1 460	-5,4%	9,5%
Activité bétons	-7	-15	-57	<-100,0%	<-100,0%
Activité granulats	-2	-2	-2	-4,0%	10,8%
Total résultat net de l'ensemble consolidé	1 400	1 316	1 401	-6,0%	6,5%

Source : Lafarge Ciments

Evolution du résultat net entre 2013 et 2014

En 2014, le résultat net part du Groupe de Lafarge Ciments s'établit à 1 313 MMAD en repli de 6,0% par rapport à l'exercice 2013 en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- le repli du résultat d'exploitation de 5,2% ;
- la hausse du résultat financier de 28,8% ;
- la croissance de l'impôt sur les bénéfices à 629 MMAD (vs. 609 MMAD en 2013) avec un impact de l'opération de fusion des activités de Bétons et Granulats par Lafarge Ciments ;
- le recul des impôts différés à -16 MMAD (vs. 11 MMAD en 2013) en raison du retraitement de la baisse de l'amortissement social de la ligne 1 Tétouan ;
- le repli des intérêts minoritaires à 2 MMAD (vs. 3 MMAD en 2013).

La marge nette du Groupe Lafarge Ciments ressort ainsi à 26,6% en 2014 en repli de 106 pbs par rapport à 2013.

Evolution du résultat net entre 2014 et 2015

En 2015, le résultat net part du Groupe de Lafarge Ciments s'établit à 1 399 MMAD en hausse de 6,5% par rapport à l'exercice 2014 en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- la hausse du résultat d'exploitation de 7,1% ;

- la hausse du résultat financier de 5,9% ;
- la croissance de l'impôt sur les bénéfices à 664 MMAD (vs. 629 MMAD en 2014) ;
- la hausse des impôts différés à 9 MMAD (vs. -16 MMAD en 2014) en raison de l'impact de la mise à jour des bases de la provision d'impôts différés au taux de 31% ;
- l'augmentation de la part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (6 MMAD en 2015 vs. 2 MMAD en 2014) ;
- la croissance des intérêts minoritaires à 3 MMAD (vs. 2 MMAD en 2014).

La marge nette du Groupe Lafarge Ciments ressort ainsi à 27,0% en 2015 en augmentation de 35 pbs par rapport à 2014.

III. Bilan consolidé

Le tableau suivant reprend les données historiques du bilan consolidé du Groupe Lafarge Ciments pour la période 2013–2015 :

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
ACTIF					
Goodwill	17	11	11	-36,6%	0,0%
Immobilisations incorporelles	92	100	103	8,9%	2,9%
Immobilisations corporelles	6 125	5 920	5 740	-3,4%	-3,0%
Titres mis en équivalence	88	90	96	2,7%	6,7%
Autres actifs financiers	154	140	132	-9,1%	-5,4%
- Prêts et créances	154	140	132	-9,1%	-5,4%
Créances d'impôts sur les sociétés	5	1	0	-78,7%	-84,9%
Impôts différés actifs	18	1	0	-91,7%	-100,0%
Actif non courant	6 499	6 264	6 082	-3,6%	-2,9%
Stocks et en-cours	437	402	460	-8,0%	14,3%
Créances clients	1 011	796	975	-21,3%	22,6%
Autres débiteurs courants	306	182	174	-40,5%	-4,6%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	286	263	303	-8,1%	15,1%
Actif courant	2 041	1 643	1 911	-19,5%	16,3%
Total Actif	8 540	7 906	7 993	-7,4%	1,1%
PASSIF					
Capital	524	524	524	0,0%	0,0%
Réserves	3 179	3 080	2 926	-3,1%	-5,0%
Résultat net part du groupe	1 397	1 313	1 399	-6,0%	6,5%
Capitaux propres (part du groupe)	5 100	4 918	4 849	-3,6%	-1,4%
Intérêts minoritaires	6	6	6	6,4%	-9,3%
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	5 106	4 924	4 855	-3,6%	-1,4%
Provisions	78	64	44	-18,1%	-30,4%
Avantages du personnel	300	363	408	20,9%	12,3%
Dettes d'impôts sur les sociétés	70	12	43	-82,3%	>100,0%
Impôts différés Passifs	997	929	928	-6,8%	-0,2%
Passif non courant	1 445	1 369	1 423	-5,3%	4,0%
Provisions	26	25	29	-4,3%	15,8%
Dettes financières courantes	616	411	424	-33,2%	3,1%
- Instruments dérivés de couverture	0	1	0	25,4%	-92,5%
- Dettes envers les établissements de crédit	615	411	424	-33,3%	3,3%
Dettes fournisseurs courantes	700	532	719	-23,9%	35,1%
Autres créditeurs courants	648	645	543	-0,4%	-15,8%
Passif courant	1 989	1 614	1 715	-18,9%	6,3%
Total Passif	8 540	7 906	7 993	-7,4%	1,1%

Source : Lafarge Ciments

III.1. Actif non courant

L'actif non courant consolidé se détaille comme suit sur la période 2013–2015 :

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Goodwill	17	11	11	-36,6%	0,0%
Immobilisations incorporelles	92	100	103	8,9%	2,9%
Immobilisations corporelles	6 125	5 920	5 740	-3,4%	-3,0%
Titres mis en équivalence	88	90	96	2,7%	6,7%
Autres actifs financiers	154	140	132	-9,1%	-5,4%
- Prêts et créances	154	140	132	-9,1%	-5,4%
Créances d'impôts sur les sociétés	5	1	0	-78,7%	-84,9%
Impôts différés actifs	18	1	0	-91,7%	-100,0%
Actif non courant	6 499	6 264	6 082	-3,6%	-2,9%

Source : Lafarge Ciments

Evolution de l'actif non courant entre 2013 et 2014

A fin 2014, les actifs non courants du bilan consolidé du Groupe Lafarge Ciments marquent un repli de 3,6% par rapport à l'exercice antérieur, pour se chiffrer à 6 264 MMAD. Cette évolution s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs dont notamment :

- le repli des immobilisations corporelles (-3,4%) pour s'établir à 5 920 MMAD ;
- le recul des autres actifs financiers (-9,1%) qui ressortent à 140 MMAD constitués de prêts et créances (prêt personnel et cautionnement) ;
- la baisse du goodwill à 11 MMAD (vs. 17 MMAD) liée à l'annulation du goodwill de Lafarge Granulats suite à la fusion Granulat Ciments ;
- le repli des impôts différés actifs à 1 MMAD (vs. 18 MMAD), s'expliquant par la compensation de l'impôt différé actif des filiales Lafarge Bétons et Lafarge Granulats avec l'impôt différé passif de Lafarge Ciment, suite à la fusion-absorption effectuée en 2014 ;
- la hausse des immobilisations incorporelles à 100 MMAD (vs. 92 MMAD) principalement liée à l'acquisition des droits d'exploitation d'un terrain pour 10,1 MMAD, atténuée par l'effet des amortissements.

Evolution de l'actif non courant entre 2014 et 2015

A fin 2015, les actifs non courants du bilan consolidé du Groupe Lafarge Ciments marquent un repli de 2,9% par rapport à l'exercice antérieur, pour se chiffrer à 6 082 MMAD. Cette évolution s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs dont notamment :

- le repli des immobilisations corporelles (-3,0%) pour s'établir à 5 740 MMAD ;
- le recul des autres actifs financiers (-5,4%) qui ressortent à 132 MMAD constitués de prêts et créances ;
- la hausse des immobilisations incorporelles à 103 MMAD (vs. 100 MMAD) ;
- l'augmentation des titres mis en équivalence à 96 MMAD (vs. 90 MMAD) justifiée par la mise à jour des titres mis en équivalence par le résultat de Lafarge Calciner.

III.2. Actif courant

L'actif courant consolidé se détaille comme suit sur la période 2013–2015 :

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Stocks et en-cours	437	402	460	-8,0%	14,3%
Créances clients	1 011	796	975	-21,3%	22,6%
Autres débiteurs courants	306	182	174	-40,5%	-4,6%
<i>Autres débiteurs</i>	81	20	33	-75,0%	62,4%
<i>Compte de régularisation – Actif</i>	20	15	15	-23,5%	-2,4%
<i>Etat – débiteur</i>	155	121	103	-22,0%	-15,0%
<i>Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes</i>	41	19	19	-52,9%	-3,5%
<i>Personnel – débiteur</i>	8	6	4	-26,6%	-33,4%
Actif courant hors trésorerie et équivalents de trésorerie	1 754	1 380	1 609	-21,3%	16,6%

Source : Lafarge Ciments

Evolution de l'actif courant entre 2013 et 2014

A l'issue de l'année 2014, l'actif courant (hors trésorerie et équivalents) témoigne d'un repli de 21,3% et s'élève à 1 380 MMAD, impacté par :

- le repli des créances clients qui passent de 1 011 MMAD en 2013 à 796 MMAD en 2014 en raison notamment de la baisse d'activité et de la réduction des délais de paiement clients ;
- le recul des stocks et en-cours à 402 MMAD (contre 437 MMAD en 2013) ;
- la baisse des autres débiteurs courants qui passent de 306 MMAD en 2013 à 182 MMAD en 2014 en lien avec :
 - ✓ la diminution des autres débiteurs qui ressortent à 20 MMAD (vs. 81 MMAD en 2013) liée au recul du compte courant avec Lafarge Plâtres pour 48 MMAD ;
 - ✓ le recul du poste Etat-débiteur passant de 155 MMAD en 2013 à 121 MMAD en raison du changement du régime TVA de l'activité béton et granulats suite à la fusion avec Lafarge Ciments. En effet, les activités béton et granulats sont passées du régime des encaissements au régime des débits, accélérant ainsi le débit de déclaration de TVA et allégeant le compte Etat débiteur ;
 - ✓ la baisse du poste Fournisseurs débiteurs – Avances et acomptes de -52,9% pour s'établir à 19 MMAD en lien avec la régularisation d'avances sur les dossiers d'importations, notamment celles du coke de pétrole.

Evolution de l'actif courant entre 2014 et 2015

A fin 2015, l'actif courant (hors trésorerie et équivalents) enregistre une croissance de 16,6% et s'élève à 1 609 MMAD, impacté par :

- la hausse des créances clients qui passent de 796 MMAD en 2014 à 975 MMAD en 2015 en raison d'une progression plus marquée du volume d'affaires du dernier trimestre 2015 en comparaison avec le dernier trimestre 2014 ;
- l'augmentation des stocks et en-cours à 460 MMAD (contre 402 MMAD en 2014) qui provient principalement de l'augmentation des stocks de produits finis et semi-finis ;

- la baisse des autres débiteurs courants qui passent de 182 MMAD en 2014 à 174 MMAD en 2015 en lien avec :
 - ✓ le recul du poste Etat-débiteur passant de 121 MMAD en 2014 à 103 MMAD ;
 - ✓ la hausse des autres débiteurs qui ressortent à 33 MMAD (vs. 20 MMAD en 2014), ayant trait essentiellement aux facturations d'énergie éolienne à l'ONEE non encore encaissées à fin 2015 pour un montant de 7,5 MMAD, ainsi qu'à une créance sur cession de coke de pétrole pour un montant de 1,6 MMAD.

III.3. Capitaux propres

Le tableau ci-après retrace l'évolution des capitaux propres consolidés entre 2013 et 2015 :

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Capital	524	524	524	0,0%	0,0%
Réserves	3 179	3 080	2 926	-3,1%	-5,0%
Résultat net part du groupe	1 397	1 313	1 399	-6,0%	6,5%
Capitaux propres (part du groupe)	5 100	4 918	4 849	-3,6%	-1,4%
Intérêts minoritaires	6	6	6	6,4%	-9,3%
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	5 106	4 924	4 855	-3,6%	-1,4%

Source : Lafarge Ciments

Evolution des capitaux propres entre 2013 et 2014

A l'issue de l'année 2014, les capitaux propres consolidés du Groupe Lafarge Ciments témoignent d'un repli de 3,6% et s'élèvent à 4 924 MMAD, impactés par :

- la baisse des réserves passant de 3 179 MMAD en 2013 à 3 080 MMAD en 2014 en raison notamment de la distribution de dividendes et des écarts actuariels IAS19 nets d'impôts différés. Ces derniers sont dus aux ajustements liés aux changements apportés aux hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'inflation médicale, taux d'augmentation des salaires...), et ce, comme suit :

	2013	2014	2015
Taux d'actualisation	5,25%	4,50%	4,35%
Taux d'augmentation des salaires	5%	4%	4%
Taux d'inflation médicale	4%	4%	3%

- le recul du résultat net part du groupe de 6,0% pour s'établir à 1 313 MMAD en 2014.

Evolution des capitaux propres entre 2014 et 2015

A fin 2015, les capitaux propres consolidés du Groupe Lafarge Ciments témoignent d'un repli de 1,4% et s'élèvent à 4 855 MMAD, impactés par :

- la baisse des réserves passant de 3 080 MMAD en 2014 à 2 926 MMAD en 2015 en raison notamment de la distribution de dividendes et des écarts actuariels IAS19 d'impôts différés ;
- la hausse du résultat net part du groupe de 6,5% pour s'établir à 1 399 MMAD en 2015.

III.4. Passif non courant

Le passif non courant consolidé se détaille comme suit sur la période 2013–2015 :

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Provisions	78	64	44	-18,1%	-30,4%
Avantages du personnel	300	363	408	20,9%	12,3%
Dettes d'impôts sur les sociétés	70	12	43	-82,3%	>100,0%
Impôts différés Passifs	997	929	928	-6,8%	-0,2%
Passif non courant	1 445	1 369	1 423	-5,3%	4,0%

Source : Lafarge Ciments

Evolution du passif non courant entre 2013 et 2014

A fin 2014, le passif non courant du Groupe Lafarge Ciments ressort à 1 369 MMAD en baisse de 5,3% par rapport à 2013, en raison principalement des éléments suivants :

- le recul des dettes d'impôts sur les sociétés (12 MMAD en 2014 vs. 70 MMAD en 2013) lié au réajustement de l'IS payé au titre de l'exercice 2013 ;
- la baisse des impôts différés passifs (-6,8%) qui ressortent à 929 MMAD en raison de l'impact des écarts actuariels IAS19 nets d'impôts différés et des retraitements liés à la fusion Bétons & Granulats avec Lafarge Ciments ;
- la hausse des dettes d'impôts sur les sociétés (12 MMAD en 2014 vs. 70 MMAD en 2013) ;
- le repli des provisions qui passent de 78 MMAD à 64 MMAD en 2014 en raison de la reprise de provision pour sous-traitance pour 14 MMAD ;
- la hausse des avantages du personnel qui ressortent à 363 MMAD (vs. 300 MMAD en 2013) en lien avec la baisse du taux d'actualisation. Ce dernier correspond au taux des bons de trésor ayant une durée proche de celle de l'engagement (soit 18 ans en 2014 et 17 ans en 2013). Le taux d'actualisation en 2014 est de 4,5% tandis que celui de 2013 est de 5,255%.

Evolution du passif non courant entre 2014 et 2015

A l'issue de l'année 2015, le passif non courant du Groupe Lafarge Ciments ressort à 1 423 MMAD en hausse de 4,0% par rapport à 2014, en raison de la conjugaison des éléments suivants :

- la hausse des avantages du personnel qui ressortent à 408 MMAD (vs. 363 MMAD en 2014) en lien avec la baisse du taux d'actualisation. Ce dernier correspond au taux des bons de trésor ayant une durée proche de celle de l'engagement (soit 20 ans en 2015 et 18 ans en 2014). Le taux d'actualisation en 2015 est de 4,35% tandis que celui de 2014 est de 4,5% ;
- l'augmentation des dettes d'impôts sur les sociétés (43 MMAD en 2015 vs. 12 MMAD en 2014) ;
- le repli des provisions qui passent de 64 MMAD à 44 MMAD en 2015 en reprise de provision pour sous-traitance pour 18 MMAD.

III.5. Passif courant hors dettes financières courantes

Le passif courant consolidé se détaille comme suit sur la période 2013–2015 :

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Provisions	26	25	29	-4,3%	15,8%
Dettes fournisseurs courantes	700	532	719	-23,9%	35,1%
Autres crédateurs courants	648	645	543	-0,4%	-15,8%
<i>Autres créanciers</i>	8	8	6	1,2%	-24,2%
<i>Clients créditeurs Avances & Acomptes</i>	179	154	87	-14,2%	-43,5%
<i>Compte de régularisation - passif</i>	30	28	29	-8,9%	6,4%
<i>Comptes d'associés créditeurs</i>	40	136	83	>100,0%	-38,8%
<i>Dettes s/ acquis. d'actifs</i>	13	17	37	34,9%	>100,0%
<i>Etat créditeur</i>	277	212	210	-23,5%	-0,9%
<i>Organismes sociaux</i>	35	30	29	-12,2%	-5,0%
<i>Personnel créditeur</i>	66	61	62	-7,3%	2,3%
Passif courant hors dettes financières courantes	1 373	1 203	1 291	-12,4%	7,4%

Source : Lafarge Ciments

Evolution du passif courant hors dettes financières courantes entre 2013 et 2014

A fin 2014, le passif courant hors dettes financières courantes s'établit à 1 203 MMAD en recul de 12,4 % par rapport à 2013, en raison de la conjugaison des éléments suivants :

- le repli des dettes fournisseurs courantes (532 MMAD en 2014 contre 700 MMAD en 2013) en lien notamment avec la baisse de l'activité ;
- le quasi maintien des autres crédateurs courants à 645 MMAD constitués principalement par :
 - ✓ le poste Etat créditeur pour 212 MMAD en recul de 23,5% à cause de l'impact du changement de régime de TVA des activités Bétons et Granulats ;
 - ✓ le poste Clients créditeurs Avances & Acomptes pour 154 MMAD en baisse de 14,2% ;
 - ✓ les comptes d'associés créditeurs pour 136 MMAD constitués principalement des comptes courants associés et des dividendes des minoritaires non versés ;
 - ✓ le poste personnel créditeur pour 61 MMAD (vs. 66 MMAD en 2013).

Evolution du passif courant hors dettes financières courantes entre 2014 et 2015

A fin 2015, le passif courant hors dettes financières courantes s'établit à 1 291 MMAD en hausse de 7,4 % par rapport à 2014, en raison notamment des facteurs suivants :

- l'augmentation des dettes fournisseurs courantes (719 MMAD en 2015 contre 532 MMAD en 2014) en lien avec la hausse de l'activité du dernier trimestre 2015 par rapport à celui de 2014 ;
- le recul des autres crédateurs courants à 543 MAMD (vs. 645 MMAD en 2014) constitués principalement par :
 - ✓ le poste Etat créditeur pour 210 MMAD ;
 - ✓ le poste Clients créditeurs Avances & Acomptes pour 87 MMAD en baisse de 43,5%, du fait de l'harmonisation du traitement des avances clients entre les activités ciments, bétons et granulats suite à la fusion-absorption de Lafarge Bétons et Lafarge Granulats par Lafarge Ciments ;

- ✓ les comptes d'associés créditeurs pour 83 MMAD en baisse de 38,8% (il s'agit principalement du compte courant Lafarge Maroc) ;
 - ✓ le poste personnel créditeur pour 62 MMAD (vs. 61 MMAD en 2014) ;
 - ✓ le poste Dettes s/ acquis. d'actifs pour 37 MMAD en lien avec l'investissement relatif à l'usine de mortier;
- la hausse des provisions qui passent de 25 MMAD en 2014 à 29 MMAD en 2015, sous l'effet de la dotation d'une provision fiscale de 12 MMAD, compensée par la reprise de 9 MMAD de diverses provisions pour risques.

III.6. Endettement financier net

L'endettement financier net consolidé se détaille comme suit sur la période 2013–2015 :

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Dettes financières courantes	616	411	424	-33,2%	3,1%
- Instruments dérivés de couverture	0	1	0	25,4%	-92,5%
- Dettes envers les établissements de crédit	615	411	424	-33,3%	3,3%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	286	263	303	-8,1%	15,1%
Endettement financier net	330	148	121	-55,0%	-18,1%
D/FP ⁴⁹	6,5%	3,0%	2,5%	-345 pbs	-51 pbs
D/(D+FP) ⁵⁰	6,1%	2,9%	2,4%	-314 pbs	-48 pbs

Source : Lafarge Ciments

Evolution de l'endettement financier net entre 2013 et 2014

A l'issue de l'année 2014, l'endettement financier net du Groupe Lafarge Ciments enregistre une baisse de 55,0% et ressort à 148 MMAD. Cette baisse se justifie principalement par les éléments suivants :

- la baisse des dettes financières courantes qui passent de 616 MMAD en 2013 à 411 MMAD à fin 2014 ;
- le repli de la trésorerie et équivalent de trésorerie (263 MMAD en 2014 contre 286 MMAD en 2013).

Evolution de l'endettement financier net entre 2014 et 2015

A fin 2015, l'endettement financier net du Groupe Lafarge Ciments ressort à 121 MMAD (contre 148 MMAD en 2014). Cette baisse s'explique principalement par :

- la hausse de la trésorerie et équivalent de trésorerie (303 MMAD en 2015 contre 263 MMAD en 2014) ;
- l'augmentation des dettes financières courantes qui passent de 411 MMAD en 2014 à 424 MMAD à fin 2015.

⁴⁹ Endettement net / Capitaux propres de l'ensemble consolidé

⁵⁰ Endettement net / (Endettement net + Capitaux propres de l'ensemble consolidé)

III.7. Etude de l'équilibre financier

L'équilibre financier du Groupe Lafarge Ciments pour la période 2013–2015 est présenté ci-après :

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Financement permanent	6 551	6 293	6 278	-3,9%	-0,2%
Actif non courant	6 499	6 264	6 082	-3,6%	-2,9%
Fonds de roulement (FR)	51	29	196	-43,5%	>100,0%
Actif courant (hors trésorerie et équivalents)	1 754	1 380	1 609	-21,3%	16,6%
Passif courant (hors dettes financières courantes)	1 373	1 203	1 291	-12,4%	7,4%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	381	177	317	-53,4%	78,9%
Trésorerie nette	-330	-148	-121	55,0%	18,1%

Source : Lafarge Ciments

Evolution de l'équilibre financier entre 2013 et 2014

En 2014, le BFR consolidé s'élève à 177 MMAD, contre 381 MMAD en 2013. Son évolution tient essentiellement au repli de l'actif courant (hors trésorerie et équivalents) à 1 380 MMAD (soit -21,3% par rapport à l'exercice 2013) et à celui du passif courant (hors trésorerie et équivalents) à 1 203 MMAD (soit -12,4% par rapport à l'exercice 2013).

Pour sa part, le fonds de roulement consolidé passe de 51 MMAD en 2013 à 29 MMAD en 2014, impacté notamment par la baisse du financement permanent (-3,9%).

La trésorerie nette consolidée s'établit ainsi à -148 MMAD incluant 263 MMAD de trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que 411 MMAD de dettes financières courantes.

Evolution de l'équilibre financier entre 2014 et 2015

A fin 2015, le BFR consolidé s'élève à 317 MMAD, contre 177 MMAD en 2014. Cette hausse tient essentiellement à la croissance de l'actif courant (hors trésorerie et équivalents) à 1 609 MMAD (soit +16,6% par rapport à l'exercice 2014) et à celui du passif courant (hors trésorerie et équivalents) à 1 291 MMAD (soit +7,4% par rapport à l'exercice 2014).

Pour sa part, le fonds de roulement consolidé passe de 29 MMAD en 2014 à 196 MMAD en 2015, impacté notamment par le recul de l'actif non courant (-2,9%).

La trésorerie nette consolidée s'établit ainsi à -121 MMAD incluant 303 MMAD de trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que 424 MMAD de dettes financières courantes.

III.8. Indicateurs financiers

III.8.1. Ratios de rentabilité et de solvabilité

La rentabilité des fonds propres et des actifs du Groupe Lafarge Ciments se présente comme suit sur la période 2013-2015 :

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
ROA ⁵¹	16,4%	16,0%	17,6%	-0,4 pt	1,6 pt
ROE ⁵²	28,1%	26,2%	28,7%	-1,9 pt	2,4 pts
ROCE ⁵³	21,8%	21,4%	23,8%	-0,4 pt	2,3 pts
Fonds propres/total bilan	59,8%	62,3%	60,7%	2,5 pts	-1,5 pt

Source : Lafarge Ciments

Evolution de la rentabilité et de la solvabilité entre 2013 et 2014

A fin 2014, le ROE du Groupe Lafarge Ciments ressort à 26,2% (vs. 28,1% en 2013) en raison principalement du repli du résultat net. Le ROA s'établit pour sa part à 16,0% contre 16,4% en 2013. Le ROCE diminue quant à lui de 0,4 pt et ressort à 21,4%. A l'issue de l'exercice, les fonds propres consolidés représentent 62,3% du total bilan du Groupe Lafarge Ciments.

Evolution de la rentabilité et de la solvabilité entre 2014 et 2015

En 2015, la progression du résultat net de l'ensemble consolidé (+6,5% à 1 401 MMAD) permet au Groupe Lafarge Ciments d'améliorer sa rentabilité des fonds propres (à 28,7% soit une hausse de 2,4 pts par rapport à 2014). Le ROA s'établit pour sa part à 17,6% contre 16,0% en 2014 en lien avec la hausse du résultat net. Le ROCE s'inscrit également en hausse pour s'établir à 23,8% en 2015 (vs. 21,4% en 2014). Les fonds propres représentent 60,7% du bilan consolidé à fin 2015.

⁵¹ Résultat net de l'ensemble consolidé/ Total actif moyen

⁵² Résultat net de l'ensemble consolidé/ capitaux propres moyens

⁵³ Résultat d'exploitation * (1-IS)/ actif économique moyen. NB : l'actif économique est défini comme la somme du BFR et des immobilisations (goodwill + immobilisations corporelles et incorporelles)

III.8.2. Ratios de liquidité

L'évolution des ratios de liquidité du Groupe Lafarge Ciments sur la période 2013-2015 se détaille comme suit :

En nombre de jours	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Stocks (en jours de CA HT) ⁵⁴	31,2	29,3	31,9	-1,8 j	2,6 j
Délai de paiement clients (en jours de CA TTC) ⁵⁵	60,1	48,4	56,4	-11,7 j	8,0 j
Délai de paiement fournisseurs (en jours d'achats TTC) ⁵⁶	94,7	75,0	95,1	-19,8 j	20,1 j

Source : Lafarge Ciments

Evolution des ratios de liquidité entre 2013 et 2014

Entre 2013 et 2014, les ratios de liquidité du Groupe Lafarge Ciments ont évolué suivant les tendances suivantes :

- les stocks représentent 29,3 jours de chiffre d'affaires contre 31,2 jours en 2013 ;
- le délai de paiement clients est passé de 60,1 jours de chiffre d'affaires à 48,4 jours ;
- le délai de paiement des fournisseurs s'établit à 75,0 jours d'achats (vs. 94,7 jours en 2013).

Evolution des ratios de liquidité entre 2014 et 2015

Entre 2014 et 2015, les ratios de liquidité du Groupe Lafarge Ciments ont évolué suivant les tendances suivantes :

- les stocks représentent 31,9 jours de chiffre d'affaires contre 29,3 jours en 2014 ;
- le délai de paiement clients est passé de 48,4 jours de chiffre d'affaires à 56,4 jours en raison d'une progression plus marquée du volume d'affaires du dernier trimestre 2015 en comparaison avec le dernier trimestre 2014 ayant eu pour conséquence une hausse des créances clients ;
- le délai de paiement des fournisseurs s'établit à 95,1 jours d'achats (vs. 75,0 jours en 2014) en lien avec la hausse de l'activité du dernier trimestre 2015 par rapport à celui de 2014.

⁵⁴ Stocks (en jours de CA HT) = Stocks et en-cours*360/CA HT

⁵⁵ Délai de paiement clients (en jours de CA TTC) = (créances clients)*360/ (CA HT*1,2)

⁵⁶ Délai de paiement fournisseurs (en jours d'achats TTC) = (Dettes fournisseurs courantes nettes d'avances*360)/ ((achats + autres charges externes)*1,2)

IV. Tableau de flux de trésorerie consolidé

Le tableau suivant reprend les données historiques du tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe Lafarge Ciments pour la période 2013–2015 :

En MMAD	2013	2014	2015	Var. 14/13	Var. 15/14
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 400	1 316	1 401	-6,0%	6,5%
Dotations aux amortissements et provisions, pertes de valeur	399	386	392	-3,3%	1,4%
Résultats des sociétés mises en équivalence	-3	-2	-6	18,2%	<-100,0%
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	1	0	-4	<-100,0%	<-100,0%
Capacité d'autofinancement	1 797	1 699	1 783	-5,5%	5,0%
Incidence de la variation du BFR	22	151	-113	>100,0%	<-100,0%
Impôts différés	11	-16	9	<-100,0%	>100,0%
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 829	1 835	1 680	0,3%	-8,4%
Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	228	207	226	-9,6%	9,4%
Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	-37	-31	-25	14,6%	20,7%
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	192	175	201	-8,7%	14,8%
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	1 146	1 475	1 449	28,8%	-1,8%
Dividendes payés aux minoritaires	3	3	3	2,0%	19,9%
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	1 148	1 478	1 452	28,7%	-1,7%
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	489	181	26	-62,9%	-85,5%
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	-818	-329	-148	59,8%	55,1%
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	-329	-148	-121	55,1%	17,8%

Source : Lafarge Ciments

Evolution des flux de trésorerie entre 2013 et 2014

Au terme de l'exercice 2014, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se chiffrent à 1 835 MMAD (vs. 1 829 MMAD en 2013), impactés principalement par le repli de la capacité d'autofinancement, contrebalancé par la variation du BFR (151 MMAD en 2014 vs. 22 MMAD en 2013).

Le montant des flux de trésorerie d'investissement s'établit à 175 MMAD (vs. 192 MMAD en 2013) en lien avec le recul des acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières.

Pour sa part, le montant des flux de trésorerie de financement passe de 1 148 MMAD en 2013 à 1 478 MMAD en 2014, constitué quasi totalement par les dividendes versés aux actionnaires de la société mère.

Evolution des flux de trésorerie entre 2014 et 2015

A fin 2015, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se chiffrent à 1 680 MMAD (vs. 1 835 MMAD en 2014), impactés principalement par la variation du BFR (-113 MMAD en 2015 vs. 151 MMAD en 2014), contrebalancée par l'amélioration de la capacité d'autofinancement qui ressort à 1 783 MMAD (vs. 1 699 MMAD en 2014).

Le montant des flux de trésorerie d'investissement s'établit à 201 MMAD (vs. 175 MMAD en 2014) en lien avec les acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières pour 226 MMAD (vs. 207 MMAD en 2014).

Pour sa part, le montant des flux de trésorerie de financement passe de 1 478 MMAD en 2014 à 1 452 MMAD en 2015, constitué quasi totalement par les dividendes versés aux actionnaires de la société mère.

V. Engagements hors bilan

Le tableau suivant reprend l'historique des engagements donnés et reçus du Groupe Lafarge Ciments pour la période 2013–2015 :

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Engagements donnés	769	1 319	1 338	71,6%	1,4%
Engagements reçus	376	403	399	7,4%	-1,0%

Source : Lafarge Ciments

Engagements reçus

Les engagements reçus correspondent essentiellement à des cautions bancaires de retenues de garanties de fournisseurs dans le cadre de projets industriels de maintenance et de développement et à des cautions clients pour garantir leurs encours relatifs à des achats de ciments et autres produits. Ces engagements se chiffrent à 399 MMAD en 2015, contre 376 MMAD en 2013.

Engagements donnés

Les engagements donnés par Lafarge Ciments passent de 769 MMAD en 2013 à 1 338 MMAD en 2015.

Ces montants correspondent essentiellement aux engagements souscrits par la Société auprès de ses principaux bailleurs et fournisseurs, calculés sur la durée restant à courir des contrats conclus avec ceux-ci. L'augmentation des engagements donnés provient principalement de nouveaux engagements pris sur 5 ans s'agissant des contrats d'exploitation de la carrière de granulats de Gravel et des carrières usine de Bouskoura, Meknès et Tétouan, ainsi que de la signature d'un nouveau contrat de fourniture d'énergie éolienne avec EEM.

PARTIE VII. ANALYSE FINANCIERE DE HOLCIM MAROC

I. Périmètre de consolidation

La consolidation des comptes de Holcim Maroc s'effectue selon les normes, règles et pratiques comptables applicables au Maroc.

Le tableau suivant présente l'évolution du périmètre de consolidation de Holcim Maroc sur la période 2013-2015 :

Sociétés	2013			2014			2015		
	% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
Holcim Maroc	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Holcim Bétons	100%	100%	IG	-	-	-	-	-	-
Holcim Granulats	100%	100%	IG	-	-	-	-	-	-
Andira	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Ecoval	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Batiprodis	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Ciment Blanc du Maroc	50%	50%	MEE	50%	50%	MEE	50%	50%	MEE
Sociétés Des Granulats de Tiflet	50%	50%	MEE	50%	50%	MEE	50%	50%	MEE
Mateen Immobilier	33,3%	33,3%	MEE	33,3%	33,3%	MEE	33,3%	33,3%	MEE

Source : Holcim Maroc

Les comptes consolidés à fin 2015 regroupent les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2015 de Holcim Maroc et de ses filiales les plus significatives, à savoir :

- les trois filiales que la Société contrôle de manière exclusive : Andira, Ecoval et Batiprodis ;
- les trois filiales sur lesquelles Holcim Maroc exerce une influence notable : Ciment Blanc du Maroc, Mateen Immobilier et Société Des Granulats de Tiflet.

Les variations du périmètre de consolidation enregistrées entre 2013 et 2015 concernent la fusion absorption en 2014 des filiales Holcim Bétons et Holcim Granulats par Holcim Maroc.

II. Compte de produits et charges consolidé

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Chiffre d'affaires consolidé (C) = (A) + (B)	3 112	3 296	3 227	5,9%	-2,1%
Ventes de marchandises (en l'état) (A)	245	230	745	-6,4%	n.s.
Achats revendus de marchandises	211	196	166	-7,0%	-15,5%
Marge brute sur ventes en l'état	35	34	580	-2,7%	n.s.
Production de l'exercice	2 829	3 072	2 500	8,6%	-18,6%
Ventes de biens et services produits (B)	2 867	3 066	2 482	6,9%	-19,0%
Variation stocks de produits	-38	6	18	n.s.	n.s.
immo. prod. par l'ent. pour elle-même	0	0	0	n.s.	n.s.
Consommation de l'exercice	1 316	1 545	1 479	17,4%	-4,3%
Achats cons. de mat. et fournitures	930	1 085	1 001	16,7%	-7,7%
Autres charges externes	387	460	477	19,0%	3,8%
Valeur ajoutée	1 548	1 560	1 601	0,8%	2,6%
<i>Taux de valeur ajoutée</i>	<i>49,7%</i>	<i>47,3%</i>	<i>49,6%</i>		
Subventions d'exploitation	0	0	0	n.s.	n.s.
Impôts et taxes	60	23	33	-60,9%	42,2%
Charges de personnel	193	231	242	19,5%	4,7%
Excédent brut d'exploitation	1 295	1 306	1 326	0,9%	1,5%
<i>Taux de marge d'EBE</i>	<i>41,6%</i>	<i>39,6%</i>	<i>41,1%</i>		
Autres produits d'exploitation	0	14	1	n.s.	-91,4%
Autres charges d'exploitation	5	2	15	-53,1%	n.s.
Rep. d'expl. et transferts de charges	13	115	58	n.s.	-49,6%
Dotations d'exploitation	484	520	516	7,4%	-0,8%
Résultat d'exploitation	819	914	855	11,6%	-6,4%
<i>Taux de marge d'exploitation</i>	<i>26,3%</i>	<i>27,7%</i>	<i>26,5%</i>		
Résultat financier	-72	-71	-106	1,1%	-49,4%
Résultat courant	747	843	750	12,8%	-11,1%
Résultat non courant	-69	52	-15	n.s.	n.s.
Impôts sur les résultats	230	292	217	26,7%	-25,6%
Quote-part dans le résultat des MEE	-2	1	-7	n.s.	n.s.
Résultat net de l'exercice	446	604	510	35,4%	-15,6%
Intérêts minoritaires	-69	0	0	-100,0%	n.s.
Résultat net (part du groupe)	377	604	510	60,1%	-15,6%
<i>Taux de marge nette</i>	<i>12,1%</i>	<i>18,3%</i>	<i>15,8%</i>		

Source : Holcim Maroc

II.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Holcim Maroc est principalement constitué des ventes réalisées sur les segments ciment et clinker, bétons, granulats, traitement des déchets via la filiale Ecoval ainsi que sur l'activité de distribution de matériaux de construction (dite activité trading) par Batiprodis.

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Chiffre d'affaires ciment et clinker	2 592	2 801	2 878	8,0%	2,8%
Dont chiffre d'affaires à l'export	58	316	326	n.s.	3,3%
<i>Volumes de ciment et de clinker en kT</i>	3 055	3 553	3 584	16,3%	0,9%
Chiffre d'affaires béton	261	241	177	-7,7%	-26,6%
<i>Volumes en dam³</i>	362	331	247	-8,6%	-25,4%
Chiffre d'affaires granulats	65	48	38	-27,3%	-21,0%
<i>Volumes en kT</i>	826	575	446	-30,4%	-22,4%
Chiffre d'affaires traitement des déchets	33	40	42	22,5%	5,0%
Chiffre d'affaires trading	245	230	206	-6,4%	-10,1%
<i>Volumes en kT</i>	703	663	620	-5,7%	-6,5%
Chiffre d'affaires autres	1	3	7	n.s	n.s
Flux / intragroupe	-85	-66	-121	22,7%	-83,6%
Total	3 112	3 296	3 227	5,9%	-2,1%

Source : Holcim Maroc

Evolution du chiffre d'affaires entre 2013 et 2014

Le chiffre d'affaires consolidé de Holcim Maroc s'élève en 2014 à 3 296 MMAD en hausse de 5,9% par rapport à 2013. Cette hausse s'explique principalement par la progression des activités ciment et clinker. Toutefois, cette progression est partiellement atténuée par la baisse de performance enregistrée sur les activités béton et granulat de Holcim Maroc.

Segment ciment et clinker

Le chiffre d'affaires du segment ciment et clinker enregistre une hausse de 8,0% pour s'établir à 2 801 MMAD à fin 2014. Cette progression résulte principalement de l'augmentation du volume de clinker vendu sur la période compte tenu du développement de l'activité export de la Société.

Segment bétons prêt à l'emploi

Le chiffre d'affaires du segment béton prêt à l'emploi s'établit à 241 MMAD en 2014, en baisse de 7,7% par rapport à l'exercice précédent, malgré la compensation de l'effet volume par un effet prix positif. Cette baisse s'explique principalement par la réduction des volumes de béton vendus sur la période (-8,6%), passant ainsi de 362 dam³ à 331 dam³ en 2014 en conséquence de l'arrêt de la production dans les secteurs de Tanger et Nador, et du transfert de l'activité béton à des franchisés sur ces secteurs.

Segment granulats

En 2014, le chiffre d'affaires du segment granulat s'élève à 48 MMAD, en baisse de 27,3% comparativement à l'exercice 2013 en raison de la réduction des volumes de vente de 30,4% (de 826 kT en 2013 à 575 kT en 2014). La baisse des volumes de ventes résulte de l'arrêt temporaire de l'exploitation de la carrière de Skhirat au début du second semestre de 2014.

Segment trading

Le chiffre d'affaires de l'activité trading enregistre une baisse de 6,4% sur la période analysée compte tenu de la réduction des volumes de ciments vendus par Batipro Distribution qui s'établissent à 663 kT en 2014 contre 703 kT en 2013, soit une baisse de 5,8%.

Segment traitement des déchets

Le chiffre d'affaires du segment traitement des déchets enregistre une hausse de 22,5% par rapport à l'exercice précédent et s'affiche ainsi à 40 MMAD. Cette évolution est principalement liée au développement du segment gestion environnementale qui a connu une nette augmentation suite au recrutement de nouveaux chantiers de gestion globale de déchets, et qui renforce le volet « services » d'Ecoval.

Segment autres

Le segment « autres » correspond à des produits annexes commercialisés par Holcim Maroc dont notamment des refabrications de loyers, des ventes de déchets, etc.

Le chiffre d'affaires relatif à ce segment s'affiche à 3 MMAD en 2014 contre 1 MMAD en 2013.

Evolution du chiffre d'affaires entre 2014 et 2015

En 2015, le chiffre d'affaires consolidé de Holcim Maroc s'élève à 3 227 MMAD en baisse de 2,1% par rapport à l'exercice précédent. Cette contre-performance s'explique par le recul des activités béton et Granulat légèrement compensée par l'amélioration de la performance sur les activités ciment clinker.

Segment ciment et clinker

Le chiffre d'affaires du segment ciment et clinker enregistre une progression de 2,8% pour s'établir à 2 878 MMAD à fin 2015. Cette progression résulte principalement de la hausse des volumes de ciments et de clinker vendus sur la période (3 553 kT en 2014 contre 3 584 kT en 2015) grâce notamment aux volumes de clinker exportés.

Segment bétons prêt à l'emploi

Le chiffre d'affaires du segment béton prêt à l'emploi s'établit à 177 MMAD en 2015, en baisse de 26,6% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des volumes vendus (247 dam³ vs. 331 dam³ en 2014).

Segment granulats

En 2015, le chiffre d'affaires relatif au segment granulat s'élève à 38 MMAD, en baisse de 21,0% par rapport à 2014 compte tenu de la réduction des volumes de vente (-22,4%) passant de 575 kT en 2014 à 446 kT en 2015. La baisse des volumes s'explique par l'arrêt temporaire de la carrière de Skhirat et le maintien d'une seule et unique carrière à Benslimane.

Segment traitement des déchets

Le chiffre d'affaires du segment traitement des déchets s'apprécie de 5,0% sur la période passant de 40 MMAD en 2014 à 42 MMAD en 2015.

Segment trading

Le chiffre d'affaires de l'activité trading s'affiche à 206 MMAD en 2015 contre 230 MMAD en 2014, enregistrant ainsi une baisse de 10,1% suite au recul du volume de ciment vendu par Batiprodis qui passe de 663 kT en 2014 à 620 kT en 2015.

Segment autres

Le chiffre d'affaires relatif au segment « autres » s'établit à 7 MMAD en 2015 contre 3 MMAD en 2014.

II.2. Ventes de marchandises en l'état et production

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Ventes de marchandises en l'état	245	230	745	-6,4%	n.s.
Achats revendus de marchandises	211	196	166	-7,0%	-15,5%
Marge brute sur vente en l'état	35	34	580	-2,7%	n.s.
Production de l'exercice	2 829	3 072	2 500	8,6%	-18,6%
Ventes de biens et services produits	2 867	3 066	2 482	6,9%	-19,0%
Variation stocks de produits	-38	6	18	n.s.	n.s.
Prod. par l'entr. pour elle-même	0	0	0	n.s.	n.s.

Source : Holcim Maroc

Evolution entre 2013 et 2014

Les ventes de marchandises en l'état correspondent à l'activité de distribution par Batiprodis de matériaux de construction autres que le ciment. Ces ventes qui s'affichent à 230 MMAD en 2014 enregistrent une baisse de 6,4% en 2014 suite au renforcement de l'intensité concurrentielle et de l'informel.

La production de Holcim Maroc s'élève en 2014 à 3 072 MMAD, en hausse de 8,6% en comparaison au niveau enregistré à fin 2013. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des ventes de biens et de services produits (+6,9%) passant ainsi de 2 867 MMAD en 2013 à 3 066 MMAD à fin 2014.

Evolution entre 2014 et 2015

Entre 2014 et 2015, les ventes de marchandises en l'état réalisées à travers le réseau de distribution de Batiprodis enregistrent une importante progression et s'affichent à 745 MMAD. Toutefois, cette progression résulte principalement du changement du poste de comptabilisation des flux intragroupes relatifs aux ventes de marchandises. En effet, en 2013 et 2014, l'annulation des flux intragroupes était comptabilisée au sein du poste « ventes de marchandises en l'état ». En 2015, le retraitement de ce flux est effectué au niveau du poste « ventes de biens et services produits ». Le montant du retraitement pour l'exercice 2015 est de 515 MMAD.

II.3. Valeur ajoutée

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Ventes de marchandises en l'état	245	230	745	-6,4%	n.s.
Achats revendus de marchandises	211	196	166	-7,0%	-15,5%
Marge brute sur vente en l'état	35	34	580	-2,7%	n.s.
Production de l'exercice	2 829	3 072	2 500	8,6%	-18,6%
Consommation de l'exercice	1 316	1 545	1 479	17,4%	-4,3%
Achats cons. de mat. et fournitures	930	1 085	1 001	16,7%	-7,7%
Autres charges externes	387	460	477	19,0%	3,8%
Valeur ajoutée	1 548	1 560	1 601	0,8%	2,6%
<i>Taux de valeur ajoutée</i>	<i>49,7%</i>	<i>47,3%</i>	<i>49,6%</i>		

Source : Holcim Maroc

Les achats revendus de marchandises correspondent aux matériaux de construction et au ciment distribué par Batiprodis.

Les achats consommés de la Société sont composés essentiellement des achats suivants :

- les matières premières, à savoir : le calcaire, les composants minéraux et les matières réfractaires ;
- les combustibles utilisés dans les fours des cimenteries : coke de pétrole, combustibles alternatifs ;
- l'électricité ;
- les emballages ;
- les prestations de services ;
- les achats non stockés de matières et fournitures (eau, carburant, etc.).

Les autres achats externes sont composés essentiellement des postes suivants :

- les charges locatives liées à la location de véhicules et de certains locaux ;
- l'entretien et les réparations ;
- les assurances ;
- le personnel extérieur ;
- les redevances pour brevets, marques, et franchise industrielle de LafargeHolcim Ltd. ;
- les études et recherches ;
- le transport « production », à savoir le transport de matériels entre sites ;
- le transport « terminal », à savoir le transport des ventes vers les clients ;
- diverses charges fixes : honoraires, téléphone, annonces, publicité, cadeaux, dons, frais bancaires, etc.

[Evolution de la valeur ajoutée entre 2013 et 2014](#)

La valeur ajoutée enregistre une légère hausse de 0,8% entre 2013 et 2014 pour s'établir à 1 560 MMAD compte tenu de :

- la hausse de 8,6% de la production de l'exercice ;
- la hausse de 16,7% des achats consommés de matières et fournitures. L'augmentation de ce poste de charge résulte principalement de l'augmentation du chiffre d'affaires enregistré sur la période (+5,9%) ;
- la hausse des autres charges externes de 19,0%, expliquée notamment par l'augmentation des coûts de transport compte tenu du développement de l'activité export de clinker.

Ainsi, la baisse du taux de valeur ajoutée enregistré sur la période (-2,4 points) s'explique principalement par la hausse des consommations de l'exercice qui passent de 1 316 MMAD en 2013 à 1 545 MMAD en 2014 et ce malgré la progression du chiffre d'affaires en 2014 (+5,9%).

[Evolution de la valeur ajoutée entre 2014 et 2015](#)

La valeur ajoutée progresse de 2,6% et s'établit à 1 601 MMAD en 2015 contre 1 560 MMAD en 2014 compte tenu de :

- la baisse de la production de l'exercice de 18,6%, compensée par la hausse de ventes de marchandises en l'état suite au reclassement des flux intragroupes ;

- la baisse de 7,7% des achats consommés de matières et fournitures lié en partie à la diminution du prix de fuel et à l'optimisation des coûts de production dans l'ensemble des usines de Holcim Maroc.

Ainsi, le taux de valeur ajoutée progresse de 2,3 points compte tenu de la baisse des consommations de l'exercice de 4,3% et ce malgré la baisse du chiffre d'affaires en 2015 (-2,1%).

II.4. Excédent brut d'exploitation

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Valeur ajoutée	1 548	1 560	1 601	0,8%	2,6%
Subventions d'exploitation	0	0	0	n.s.	n.s.
Impôts et taxes	60	23	33	-60,9%	42,2%
Charges de personnel	193	231	242	19,5%	4,7%
Excédent brut d'exploitation	1 295	1 306	1 326	0,9%	1,5%
<i>Taux de marge d'EBE</i>	<i>41,6%</i>	<i>39,6%</i>	<i>41,1%</i>		

Source : Holcim Maroc

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre 2013 et 2014

L'excédent brut d'exploitation augmente de 0,9% entre 2013 et 2014 pour s'établir à 1 306 MMAD engendrant toutefois une détérioration de la marge d'EBE qui passe de 41,6% à 39,6%. Cette hausse de l'EBE s'explique principalement par le renforcement de la valeur ajoutée (+0,8%) et ce malgré la progression des charges de personnel.

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre 2014 et 2015

Entre 2014 et 2015, l'excédent brut d'exploitation poursuit son trend haussier et augmente de 1,5% pour atteindre 1 326 MMAD en 2015. Le taux de marge d'EBE progresse de 1,5 point pour s'établir à 41,1% en raison de la hausse de 2,6% de la valeur ajoutée.

La hausse des charges de personnel s'explique principalement par l'augmentation annuelle des salaires et la prime de résultat accordée par Holcim Maroc à ses collaborateurs.

II.5. Résultat d'exploitation

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Excédent brut d'exploitation	1 295	1 306	1 326	0,9%	1,5%
<i>Taux de marge brute</i>	<i>41,6%</i>	<i>39,6%</i>	<i>41,1%</i>		
Autres produits d'exploitation	0	14	1	n.s.	-91,4%
Autres charges d'exploitation	5	2	15	-53,1%	n.s.
Reprises d'exploitation - transfert de charges	13	115	58	n.s.	-49,6%
Dotations d'exploitation	484	520	516	7,4%	-0,8%
<i>dont amortissements</i>	<i>448</i>	<i>490</i>	<i>483</i>	<i>9,3%</i>	<i>-1,3%</i>
<i>dont provisions</i>	<i>36</i>	<i>30</i>	<i>32</i>	<i>-17,0%</i>	<i>8,4%</i>
Résultat d'exploitation	819	914	855	11,6%	-6,4%
<i>Taux de marge d'exploitation</i>	<i>26,3%</i>	<i>27,7%</i>	<i>26,5%</i>		

Source : Holcim Maroc

[Evolution du résultat d'exploitation entre 2013 et 2014](#)

Sur la période 2013-2014, le résultat d'exploitation augmente de 11,6% pour atteindre 914 MMAD. Le taux de marge d'exploitation augmente ainsi de 1,4 point en passant de 26,3% en 2013 à 27,7% en 2014.

Cette hausse s'explique principalement par la progression des reprises et transferts de charge qui s'élèvent à 115 MMAD en 2014 contre 13 MMAD en 2013. Ces derniers correspondent principalement à des reprises de provisions devenues obsolètes pour 68 MMAD et des reprises pour créances douteuses pour 12MMAD.

[Evolution du résultat d'exploitation entre 2014 et 2015](#)

Entre 2014 et 2015, le résultat d'exploitation passe de 914 MMAD à 855 MMAD, en baisse de 6,4% compte tenu de la baisse de 49,6% des reprises et transferts de charges qui s'établissent à 58 MMAD. Ils correspondent principalement à des reprises de provisions devenues obsolètes pour 22 MMAD et à des reprises sur créances douteuses pour 13 MMAD. Des transferts de charges relatifs au Drawback clinker ont également été constatés, et ce pour un montant de 15 MMAD.

II.6. Résultat financier

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Produits de titres de participation	1	2	0	80,0%	n.s.
Gains de change	4	3	5	-18,8%	59,4%
Intérêts et autres produits financiers	47	19	2	-59,4%	-90,3%
Reprises financières - transfert de charges	0	19	0	n.s.	-100,0%
Produits financiers	52	43	6	-17,1%	-85,2%
Charges d'intérêts	121	89	101	-26,2%	12,8%
Pertes de change	2	5	9	n.s.	78,3%
Autres charges financières	0	0	0	n.s.	-100,0%
Dotations financières	0	19	2	n.s.	-88,2%
Charges financières	123	114	112	-7,8%	-1,3%
Résultat financier	-72	-71	-106	1,1%	-49,4%

Source : Holcim Maroc

[Evolution du résultat financier entre 2013 et 2014](#)

En 2014, le résultat financier s'établit à -71 MMAD, et demeure à un niveau relativement stable en comparaison à l'exercice précédent (-72 MMAD). Cette évolution s'explique principalement par la baisse des charges d'intérêts de -26,2% (passant de 121 MMAD en 2013 à 89 MMAD en 2014) et par la baisse de 59,4% des intérêts et autres produits financiers qui passent de 47 MMAD en 2013 à 19 MMAD en 2014. La baisse des produits financiers découle de la cession de l'ensemble du portefeuille de valeurs mobilières de placements détenu par Holcim Maroc en 2014 pour financer le versement d'importants montants liés à la distribution de la prime de fusion issue de la fusion absorption de Holcim AOZ.

[Evolution du résultat financier entre 2014 et 2015](#)

En 2015, le résultat financier s'établit à -106 MMAD, en baisse de 49,4% par rapport à l'exercice 2014. Cette évolution s'explique principalement par :

- une hausse des charges d'intérêts qui passent de 89 MMAD à 101 MMAD (+12,8%) en raison de la hausse des agios bancaires liés à la situation débitrice des comptes bancaires de la société ;

- une hausse des pertes de change qui passent de 5 MMAD à 9 MMAD en raison des fluctuations enregistrée sur les cours de changes en 2015.

II.7. Résultat non courant

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Produits de cession des immo.	1	117	9	n.s.	-92,5%
Autres produits non courants	0	0	20	n.s.	n.s.
Rep. non courantes, transfert de charges	9	39	22	n.s.	-42,3%
Produits non courants	10	156	51	n.s.	-67,2%
VNA des immo. cédées	10	45	20	n.s.	-55,7%
Dotations non courantes aux prov.	68	29	23	-56,8%	-21,5%
Autres charges non courantes	1	30	23	n.s.	-21,2%
Charges non courantes	79	104	66	32,4%	-36,3%
Résultat non courant	-69	52	-15	n.s.	n.s.

Source : Holcim Maroc

Résultat non courant en 2013

Le résultat non courant déficitaire de -69 MMAD enregistré au titre de l'exercice 2013 correspond principalement à des provisions d'ordre fiscal (dont des provisions pour cohésion sociale).

Résultat non courant en 2014

En 2014, le résultat non courant bénéficiaire de 52 MMAD est principalement expliqué par un produit net de cession de 72 MMAD qui correspond essentiellement à la cession de l'ancien siège social de Holcim Maroc à Rabat.

Résultat non courant en 2015

En 2015, le résultat non courant déficitaire de -15 MMAD correspond principalement à la moins-value nette de cession d'actifs, de pertes constatées suite à l'inventaire tournant⁵⁷ annuel des sites et à la compensation d'éléments non courants, notamment la cohésion sociale.

⁵⁷ Correspond à un comptage périodique et planifié des stocks ou des immobilisations sur l'année

II.8. Résultat net

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Résultat d'exploitation	819	914	855	11,6%	-6,4%
<i>Taux de marge d'exploitation</i>	<i>26,3%</i>	<i>27,7%</i>	<i>26,5%</i>		
Résultat financier	-72	-71	-106	1,1%	-49,4%
Résultat courant	747	843	750	12,8%	-11,1%
Résultat non courant	-69	52	-15	n.s.	n.s.
Impôts sur les résultats	230	292	217	26,7%	-25,6%
Quote-part dans le résultat des sociétés M.E.Q	-2	1	-7	n.s.	n.s.
Résultat net de l'ensemble consolidé	446	604	510	35,4%	-15,6%
Intérêts minoritaires	-69	0	0	-100,0%	n.s.
Résultat net part du groupe	377	604	510	60,1%	-15,6%
<i>Taux de marge nette</i>	<i>12,1%</i>	<i>18,3%</i>	<i>15,8%</i>	<i>6,2 pts</i>	<i>-2,5 pts</i>

Source : Holcim Maroc

Sur la période 2013-2015, le résultat net part du groupe augmente de 16,2% en moyenne par an pour s'établir à 510 MMAD vs. 604 MMAD en 2014 et 377 MMAD en 2013.

Le taux de marge nette s'améliore de 3,7 points sur la période passant ainsi de 12,1% en 2013 à 18,3% en 2014 puis à 15,8% en 2015.

Cette évolution s'explique principalement par la hausse du résultat d'exploitation (TCAM de +2,2%) lié au renforcement du chiffre d'affaires consolidé sur la période (TCAM de +1,8%) et ce malgré l'accroissement des charges d'exploitation (TCAM de +3,8%) ainsi que par l'absence d'intérêts minoritaires suite à la fusion absorption de Holcim AOZ par Holcim Maroc en décembre 2013. Les intérêts minoritaires correspondaient exclusivement à la part des actionnaires minoritaires de Holcim AOZ dans les capitaux propres consolidés de Holcim Maroc.

III. Bilan consolidé

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Actif immobilisé	4 149	3 744	3 302	-9,8%	-11,8%
Ecart d'acquisition	591	559	526	-5,5%	-5,8%
Immobilisations incorporelles	20	15	4	-20,8%	-72,7%
Immobilisations corporelles	3 495	3 153	2 749	-9,8%	-12,8%
Immobilisations financières	42	16	16	-63,4%	0,7%
Titres mis en équivalence	1	1	7	n.s.	n.s.
Actif circulant	2 066	1 279	1 168	-38,1%	-8,7%
Stocks et en cours	228	274	235	20,3%	-14,2%
Clients et comptes rattachés	580	562	553	-3,1%	-1,6%
Autres créances et comptes de régularisation	309	366	292	18,5%	-20,0%
Valeurs mobilières de placement	908	0	0	-100,0%	n.s.
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43	78	88	83,7%	12,1%
Total actif	6 215	5 023	4 470	-19,2%	-11,0%
Capitaux propres	3 305	1 970	1 882	-40,4%	-4,5%
Capital social	495	495	495	0,0%	0,0%
Prime de fusion	1 737	316	316	-81,8%	0,0%
Réserves consolidées	696	556	562	-20,1%	1,0%
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	377	604	510	60,1%	-15,6%
Capitaux propres (part du groupe)	3 305	1 970	1 882	-40,4%	-4,5%
Réserves	0	0	0	0,0%	0,0%
Résultat	0	0	0	n.s.	n.s.
Intérêts minoritaires	0	0	0	0,0%	0,0%
Dettes financières à long terme	1 509	1 500	0	-0,6%	-100,0%
Provisions pour risques et charges durables	174	196	194	12,7%	-1,0%
Passif circulant	1 227	1 357	2 394	10,6%	76,5%
Fournisseurs et comptes rattachés	553	430	370	-22,3%	-13,9%
Autres dettes et comptes de régularisation	311	443	356	42,5%	-19,6%
Trésorerie passif	364	484	1 669	33,3%	n.s.
Total passif	6 215	5 023	4 470	-19,2%	-11,0%

Source : Holcim Maroc

III.1. Actif

III.1.1. Actif immobilisé

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Ecart d'acquisition	591	559	526	-5,5%	-5,8%
Immobilisations incorporelles	20	15	4	-20,8%	-72,7%
Immobilisations corporelles	3 495	3 153	2 749	-9,8%	-12,8%
Immobilisations financières	42	16	16	-63,4%	0,7%
Titres mis en équivalence	1	1	7	n.s.	n.s.
Actif immobilisé	4 149	3 744	3 302	-9,8%	-11,8%

Source : Holcim Maroc

En 2013, l'actif immobilisé représente un poids relatif de 66,8% dans le total bilan. Ce ratio augmente et représente 74,5% du total bilan en 2014 puis 73,9% en 2015.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition provient du « Goodwill » et correspond au rachat par Holcim Maroc de 51% en 2005 puis de 100% des actions de Holcim AOZ en 2013.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur 3 ou 5 ans.

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles s'élève à 4 MMAD en 2015, en baisse de 72,7% par rapport à l'exercice 2014, compte tenu d'une écriture de correction en consolidation pour 7 MMAD.

Immobilisations corporelles

La composition des immobilisations corporelles sur la période 2010-2015 se présente comme suit :

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Terrains	127	385	371	n.s.	-3,6%
Constructions et machines	2 877	2 591	2 201	-10,0%	-15,0%
Fournitures, véhicules et outillages	25	35	28	36,2%	-20,1%
Immobilisations en cours	465	142	149	-69,5%	4,9%
Total	3 495	3 153	2 749	-9,8%	-12,8%

Source : Holcim Maroc

La valeur nette des immobilisations corporelles s'affiche à 3 153 MMAD en 2014, soit une baisse de 342 MMAD par rapport à l'exercice antérieur. En 2015, cette dernière enregistre une baisse de 404 MMAD pour s'établir à 2 749 MMAD, soit une baisse de 12,8%.

Terrains

La valeur comptable des terrains augmente de 258 MMAD entre 2013 et 2014 (385 MMAD en 2014 vs. 127 MMAD en 2013). Cette hausse s'explique principalement par l'impact des mises en service de terrains de gisements (carrières) en 2014, comptabilisés initialement en immobilisations en cours. En 2015, le poste « Terrains » baisse de 14 MMAD s'établissant ainsi à 371 MMAD.

Constructions et machines

La valeur comptable des constructions et des machines s'élève à 2 201 MMAD en 2015, en baisse de 676 MMAD par rapport à l'exercice 2013 principalement sous l'effet des dotations aux amortissements.

Fournitures, véhicules et outillages

Le poste « fournitures, véhicules et outillages » enregistre une évolution moyenne de 4,3% sur la période 2013-2015 et s'établit à 28 MMAD à fin 2015.

Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours représentent les investissements engagés par Holcim Maroc mais non encore mis en service. A l'achèvement des projets, les immobilisations sont reclassées en immobilisations incorporelles ou corporelles. Sur l'ensemble de la période analysée, le solde de ce poste comprend principalement des terrains de gisement en cours d'enregistrement à la conservation foncière.

Immobilisations financières

Sur la période analysée, les immobilisations financières passent de 42 MMAD à 16 MMAD compte tenu de la baisse des prêts accordés par Holcim Maroc.

Le reliquat des immobilisations financières (16 MMAD) correspond principalement à des prêts à plus d'un an, à des dépôts et à des cautionnements.

Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2015, les titres mis en équivalence concernent les titres des sociétés Ciments Blancs du Maroc, Mateen et Granulats de Tiflet, détenus respectivement à hauteur de 50%, 33,33% et 50% par Holcim Maroc.

III.1.2. Actif circulant

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Stocks et en cours	228	274	235	20,3%	-14,2%
Clients et comptes rattachés	580	562	553	-3,1%	-1,6%
Autres créances et comptes de régularisation	309	366	292	18,5%	-20,0%
Valeurs mobilières de placement	908	0	0	-100,0%	n.s.
Total	2 024	1 201	1 081	-40,6%	-10,1%

Source : Holcim Maroc

Stocks

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Matières premières et fournitures consommables	202	244	213	20,7%	-12,6%
Produits intermédiaires et résiduels	33	48	35	43,1%	-26,7%
Produits finis	24	11	19	-52,0%	66,7%
Valeur brute	259	303	267	16,9%	-11,8%
Provision pour dépréciation des stocks	-31	-29	-32	-7,8%	10,2%
Valeur nette	228	274	235	20,3%	-14,2%

Source : Holcim Maroc

Les matières premières et fournitures consommables représentent en moyenne 79,4% de la valeur brute des stocks sur la période 2013-2015.

Les stocks de matières premières comprennent principalement le petcoke alors que les stocks de fournitures consommables correspondent essentiellement à des pièces de rechange.

Les stocks de produits en cours sont constitués des stocks de clinker à la fin de chaque exercice.

Les stocks de produits finis concernent uniquement des produits finis en cours de commercialisation à la date de clôture de l'exercice.

Clients et comptes rattachés

Le poste « clients et comptes rattachés » baisse de 580 MMAD en 2013 à 562 MMAD en 2014 puis à 553 MMAD en 2015. Ces évolutions s'expliquent principalement par l'amélioration du délai de règlement clients sur les segments béton et granulat.

Le tableau suivant présente les créances clients exprimées en nombre de jours de ventes :

	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Créances clients en jours de ventes HT	55,9	51,1	51,4	-4,7 j	0,3 j

Source : Holcim Maroc

Le délai de règlement moyen des créances clients diminue sur la période 2013-2015. Il s'établit à 55,9 jours de ventes HT en 2013, 51,1 en 2014 puis 51,4 jours de ventes HT en 2015. Cette évolution s'explique principalement par l'amélioration du délai de recouvrement client.

Autres créances et comptes de régularisation actif

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Fournisseurs débiteurs	18	13	22	-29,2%	70,8%
Etat	243	134	161	-44,6%	19,6%
Autres débiteurs et personnel	33	124	59	n.s.	-52,8%
Impôt différé actif	7	27	45	n.s.	66,8%
Comptes de régularisation	7	67	6	n.s.	-90,6%
Ecart de conversion	0	0	0	15,3%	7,8%
Total	309	366	292	18,5%	-20,0%

Source : Holcim Maroc

Le poste autres créances et comptes de régularisation enregistre une hausse de 57 MMAD entre 2013 et 2014 pour s'établir à 366 MMAD qui s'explique principalement par la combinaison des éléments suivants :

- la hausse du poste « autres débiteurs et personnel » compte tenu des avances en compte courant d'associés versées à Holcim Bétons, Holcim Granulats, Mateen Immobilier SARL et la Société des Granulats de Tiflet pour des montants respectifs de 51 MMAD, 17,5 MMAD, 3,5 MMAD et 3 MMAD ;
- la baisse des créances envers l'Etat pour un montant de 109 MMAD compte tenu :
 - ✓ du crédit d'impôt sur les Sociétés pour un montant de 44 MMAD relatif à l'exercice 2012 ;
 - ✓ de la baisse de la TVA récupérable de 20 MMAD.
- l'augmentation des comptes de régularisations de l'actif pour 60 MMAD expliquée par la créance détenue par une filiale de Holcim Maroc, Andira, suite à la cession du siège social de Rabat.

En 2015, ce poste enregistre une baisse de 74 MMAD et s'affiche à 292 MMAD du fait du recul des autres débiteurs et personnel qui s'établissent à 59 MMAD en 2015 suite à l'absorption des filiales Holcim Bétons et Holcim Granulats par Holcim Maroc.

[Valeurs mobilières de placement](#)

Les valeurs mobilières de placement s'établissent à 908 MMAD en 2013. Ces dernières ont été intégralement cédées en 2014 compte tenu de la distribution de la prime fusion constituée suite à la fusion absorption de Holcim AOZ par Holcim Maroc.

III.2. Passif

III.2.1. Financement permanent

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Capitaux propres (part du groupe)	3 305	1 970	1 882	-40,4%	-4,5%
Capital social	495	495	495	0,0%	0,0%
Prime de fusion	1 737	316	316	-81,8%	0,0%
Réserves	696	556	562	-20,1%	1,0%
Résultat net (part du groupe)	377	604	510	60,1%	-15,6%
Intérêts minoritaires	0	0	0	0,0%	0,0%
Réserves	0	0	0	0,0%	0,0%
Résultat net	0	0	0	n.s.	n.s.
Dettes financières	1 509	1 500	0	-0,6%	-100,0%
Provisions pour risques et charges	174	196	194	12,7%	-1,0%
Financement permanent	4 988	3 667	2 076	-26,5%	-43,4%
<i>CP / financement permanent</i>	<i>66,3%</i>	<i>53,7%</i>	<i>90,6%</i>		

Source : Holcim Maroc

Le financement permanent représente en moyenne 66,6% du total bilan sur la période. Il s'affiche à 2 076 MMAD en 2015 contre 4 988 en 2013 enregistrant ainsi une baisse de 58,4%.

[Capitaux propres \(part du groupe\)](#)

Sur la période 2013-2014, les capitaux propres (part du groupe) baissent de 40,4% pour s'établir à 1 970 MMAD en 2014 contre 3 305 MMAD en 2013. Cette baisse résulte principalement de la distribution de la prime de fusion⁵⁸ constituée suite à l'absorption de Holcim AOZ par Holcim Maroc. En 2015, les capitaux propres (part du groupe) enregistrent une baisse de 4,5% pour s'établir à 1 882 MMAD.

[Dettes financières](#)

Le poids des dettes financières dans le total bilan passe de 24,3% en 2013 à 29,9% en 2014. En décembre 2015, Holcim Maroc a procédé au remboursement de l'obligation levée sur le marché de la dette privée en 2008. Pour rappel, cette émission obligataire avait pour but de financer les projets d'investissement de la Société, dont notamment la construction de l'usine de Settat.

⁵⁸ Le reliquat non distribué de cette prime sera intégré au niveau de la prime de fusion de l'entité fusionnée

L'évolution des capitaux propres et de l'endettement net se présente comme suit :

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Dettes financières à moyen et court terme	1 509	1 500	0	-0,6%	-100,0%
(+) Trésorerie passif	364	484	1 669	33,3%	n.s.
(-) Trésorerie et équivalents de trésorerie	43	78	88	83,7%	12,1%
(-) Valeurs mobilières de placement	908	0	0	-100,0%	n.s.
Endettement net	922	1 906	1 581	n.s.	-17,1%
Capitaux propres	3 305	1 970	1 882	-40,4%	-4,5%
<i>Endettement net/capitaux propres</i>	<i>27,9%</i>	<i>96,8%</i>	<i>84,0%</i>		

Source : Holcim Maroc

Le ratio Endettement net/Capitaux propres passe de 27,9% en 2013 à 96,8% en 2014 pour s'établir à 84,0% en 2015. Cette évolution s'explique principalement par la baisse du niveau des capitaux propres de la Société suite à la distribution de la prime de fusion enregistrée dans le cadre de la fusion absorption de Holcim AOZ par Holcim Maroc.

III.2.2. Passif circulant

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Fournisseurs et comptes rattachés	553	430	370	-22,3%	-13,9%
Autres dettes	311	443	356	42,5%	-19,6%
Clients créditeurs	17	55	56	n.s.	1,4%
Personnel et organismes sociaux	53	67	79	26,3%	18,1%
Etat	200	259	203	29,7%	-21,7%
Divers	41	62	18	52,1%	-70,5%
Autres PRC	1	0	0	-95,5%	0,0%
Ecart de conversion	0	0	0	-38,7%	-2,6%
Total	863	872	726	1,0%	-16,8%

Source : Holcim Maroc

En 2014, le passif circulant représente un poids relatif de 17,4% du total bilan vs. 13,9% en 2013. Ce ratio s'établit à 16,2% en 2015.

Le compte « fournisseurs et comptes rattachés » enregistre une baisse sur la période analysée passant ainsi de 553 MMAD en 2013 à 430 MMAD en 2014 puis à 370 MMAD en 2015 compte tenu de l'assainissement des comptes de provisions pour factures non parvenues entrepris par Holcim Maroc.

Les autres dettes s'établissent en 2014 à 443 MMAD, en hausse de 132 MMAD par rapport à 2013. Cette hausse s'explique principalement par :

- des avances en comptes courants d'associés accordées à des filiales de Holcim Maroc dont notamment la Société des Granulats de Tiflet et Mateen Immobilier SARL⁵⁹ ;
- des dettes envers l'état correspondant principalement aux comptes de TVA collectée et d'impôt sur les sociétés à verser.

⁵⁹ Les conditions de ces avances en comptes courants sont présentées au niveau de la partie « Présentation de Holcim Maroc », section « Filiales de Holcim Maroc »

En 2015, les autres dettes s'établissent à 356 MMAD et baissent de 87 MMAD par rapport à 2014 compte tenu de l'annulation des comptes courants d'associés accordés à Holcim Bétons et à Holcim Granulat, (suite à l'absorption de ces filiales par Holcim Maroc) et de la baisse des dettes envers l'Etat (56 MMAD).

III.3. Indicateurs financiers de Holcim Maroc

III.3.1. Ratios de rentabilité et de solvabilité

	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
ROA ⁶⁰	6,9%	10,8%	10,7%	3,8 pts.	-0,1 pt.
ROE ⁶¹	13,8%	22,9%	26,5%	9,2 pts.	3,6 pts.
ROCE ⁶²	10,7%	13,7%	15,6%	3,1 pts.	1,9 pt.
Fonds propres/total bilan	53,2%	39,2%	42,1%	- 14,0 pts.	2,9 pts.

Source : Holcim Maroc

Return On Assets

Entre 2013 et 2015, le ROA enregistre une progression de 3,8 points (6,9% en 2013 à 10,7% en 2015). Cette évolution s'explique principalement par la hausse du résultat net de Holcim Maroc sur la période.

Return On Equity

Au cours de la période 2013-2015, le ROE enregistre une progression de 12,7 points (13,8% en 2013 à 22,9% en 2014 puis à 26,5% en 2015). Cette hausse s'explique par la hausse du résultat net de l'ensemble consolidé sur la période combinée à la diminution des capitaux propres sous l'effet de la distribution d'une partie de la prime de fusion.

Return On Capital Employed

Le rendement des capitaux employés (ROCE) progresse de 4,9 points sur la période analysée. Cette progression résulte du renforcement du résultat d'exploitation et de la baisse du besoin en fonds de roulement suite à la cession des valeurs mobilières de placement de Holcim Maroc (comptabilisées initialement au niveau de l'actif circulant).

Fonds propres/total bilan

La part des fonds propres dans le total bilan se rétracte de 11,1 points sur la période 2013-2015 passant de 53,2% en 2013 à 42,1% en 2015.

⁶⁰ ROA = Résultat net de l'ensemble consolidé / total actif moyen

⁶¹ ROE = Résultat net de l'ensemble consolidé / fonds propres moyens

⁶² ROCE = Résultat d'exploitation*(1-IS) / actif économique moyen. L'actif économique correspond à la somme du BFR, du goodwill (écart d'acquisition), et des immobilisations corporelles et incorporelles

III.3.2. Ratios de liquidité

Les principaux indicateurs de liquidité de Holcim Maroc au cours de la période 2013-2015 se présentent comme suit :

	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Stocks (en jours de CA HT) ⁶³	26,3	29,9	26,2	3,6 j	-3,7 j
Délai de paiement clients (en jours de CA TTC) ⁶⁴	55,9	51,1	51,4	-4,7 j	0,3 j
Délai de paiement fournisseurs (en jours d'achats TTC) ⁶⁵	105,0	71,8	63,5	-33,2 j	-8,3 j

Source : Holcim Maroc

Stocks

Les stocks demeurent à des niveaux relativement stables sur la période analysée passant de 26,3 jours de chiffre d'affaires HT en 2013 à 26,2 jours de chiffre d'affaires HT en 2015.

Délais de paiement clients

Les délais de paiement clients s'établissent à 55,9 jours de ventes TTC en 2013 vs. 51,4 jours de ventes TTC en 2015. Cette baisse s'explique par l'amélioration de la gestion du crédit client par Holcim Maroc.

Délais de paiement fournisseurs

Les délais de paiement fournisseurs baissent sensiblement sur la période et s'établissent à 105,0 jours d'achats TTC en 2013 vs. 63,5 jours d'achats TTC en 2015. Cette baisse s'explique par la volonté du management de réduire les délais de règlements des fournisseurs.

III.4. Equilibre financier

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Financement permanent	4 988	3 667	2 076	-26%	-43%
Actif immobilisé net	4 149	3 744	3 302	-10%	-12%
Fonds de roulement (FR)	839	-77	-1 226	n.s.	n.s.
Actif circulant	2 024	1 201	1 081	-41%	-10%
Passif circulant	863	872	726	1%	-17%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	1 160	329	355	-72%	8%
Trésorerie nette	-321	-406	-1 581	27%	n.s.

Source : Holcim Maroc

Fonds de roulement

Le fond de roulement de la Société se détériore entre 2013 et 2015, passant de 839 MMAD en 2013 à -1 226 MMAD en 2015. Cette évolution s'explique par la baisse du financement permanent compte tenu de la réduction des capitaux propres et des dettes financières suite au remboursement de l'emprunt obligataire en décembre 2015.

⁶³ Stocks (en jours de CA HT) = Stock total net*360/CA HT

⁶⁴ Délai de paiement clients (en jours de CA TTC) = (créances clients et comptes rattachés)*360/(CA HT*1,2)

⁶⁵ Délai de paiement fournisseurs (en jours d'achats TTC) = (Dettes fournisseurs courantes nettes d'avances*360)/((achats + autres charges externes)*1,2)

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement de la Société s'améliore de 805 MMAD sur la période analysée. Il s'établit en effet à 1 160 MMAD en 2013 vs. 329 MMAD en 2014 et 355 MMAD en 2015. La variation du besoin en fonds de roulement s'explique principalement par la cession des valeurs mobilières de placement en 2014.

Trésorerie nette

En conséquence, la trésorerie nette se détériore passant ainsi de -321 MMAD en 2013 à -1 581 MMAD en 2015.

IV. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Résultat net des sociétés intégrées	446	604	510	35,4%	-15,6%
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:	450	444	472	-1,3%	6,3%
- Dotations nettes	460	498	474	8,2%	-4,8%
- Variation des impôts différés	-9	-1	-21	93,7%	n.s.
- Plus-values de cession	0	-52	11	n.s.	n.s.
- Quote-part dans le résultat des sociétés MEQ	-2	1	7	n.s.	n.s.
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	896	1 048	981	17,0%	-6,3%
Div. reçus des sociétés MEQ	0	1	2	n.s.	79,9%
Variation du BFR lié à l'activité	453	831	-5	83,3%	n.s.
Autres	0	0	0	n.s.	n.s.
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 349	1 880	979	39,4%	-47,9%
Acquisition d'immobilisations	-179	-146	-64	18,6%	56,5%
Acquisition d'immobilisations Financières	-10	0	0	n.s.	n.s.
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	0	127	9	n.s.	-93,1%
Incidence des variations de périmètre	-288	0	0	n.s.	n.s.
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-477	-18	-55	96,1%	n.s.
Div. versés aux actionnaires de la société mère	-421	-1 939	-598	n.s.	69,1%
Subventions reçues	0	0	0	n.s.	n.s.
Créances immobilisées nettes	0	0	0	n.s.	n.s.
Remboursement d'emprunts	0	-9	-1 500	n.s.	n.s.
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-421	-1 947	-2 099	n.s.	-7,8%
Variation de trésorerie	451	-85	-1 175	n.s.	n.s.
Trésorerie d'ouverture	-772	-321	-406	58,4%	-26,6%
Trésorerie de clôture	-321	-406	-1 581	-26,6%	n.s.

Source : Holcim Maroc

Flux de trésorerie liés à l'activité

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité augmentent fortement en 2014 passant de 1 349 MMAD en 2013 à 1 880 MMAD en 2014. Cette évolution s'explique principalement par la hausse du résultat net et par une importante progression de la variation du besoin en fond de roulement passant de 453 MMAD en 2013 à 831 MMAD en 2014 suite à la cession des valeurs mobilières de placement (comptabilisées au niveau de l'actif circulant).

En 2015 les flux nets de trésorerie liés à l'activité se rétractent fortement et s'affichent à 979 MMAD compte tenu de la stabilisation du niveau du besoin en fond de roulement de Holcim Maroc.

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'améliorent de 459 MMAD entre 2013 et 2014 pour s'établir à -18 MMAD en raison principalement :

- de la cession de l'ancien siège social de Holcim Maroc situé à Rabat ;
- de l'acquisition de machines pour 31 MMAD ;
- de l'acquisition du matériel et mobilier de bureau pour 11 MMAD destinés à l'aménagement du nouveau siège social ;
- d'immobilisations en cours pour 61 MMAD.

En 2015, les flux nets liés aux opérations d'investissements s'établissent à -55 MMAD et sont relatifs à des dépenses de maintenance engagées par la Société.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Entre 2013 et 2015, les flux liés aux opérations de financement passent de -421 MMAD à -2 099 MMAD et s'expliquent principalement par le remboursement de l'emprunt obligataire contracté en 2008 pour un montant de 1 500 MMAD et par les distributions de dividendes (ordinaires sur les 3 exercices et exceptionnel au titre de l'année 2013) aux actionnaires de Holcim Maroc.

Trésorerie nette

En conséquence des mouvements expliqués ci-dessus, la trésorerie nette passe de -321 MMAD en 2013 à -406 MMAD en 2014 pour s'établir à -1 581 MMAD à fin 2015.

V. Engagements hors-bilan

En MMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Engagements reçus	8	4	2	-51,1%	-56,6%
Engagements donnés	19	17	54	-11,1%	n.s.

Source : Holcim Maroc

Engagements reçus

Les engagements reçus correspondent à des retenues de garanties de fournisseurs dans le cadre de projets industriels. Ces engagements se chiffrent à 2 MMAD en 2015, contre 8 MMAD en 2013.

Engagements donnés

Les engagements donnés par Holcim Maroc passent de 19 MMAD en 2013 à 54 MMAD en 2015, notamment du fait d'une garantie de prêts bancaires accordée pour le compte de filiales en 2015.

**PARTIE VIII. PERSPECTIVES ET STRATEGIE DE
DEVELOPPEMENT**

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financements réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. Perspectives de développement du marché cimentier marocain

Le Maroc est un pays disposant d'une économie dynamique avec des fondamentaux solides⁶⁶ (croissance moyenne du PIB de 4 à 5% sur la dernière décennie et un taux d'inflation contenu à moins de 2% en moyenne), une stabilité politique et sociale (notation « favorable » par Moody's et Fitch Ratings) ainsi qu'un emplacement géographique stratégique propice aux investissements internationaux (premier récipiendaire des IDE⁶⁷ en Afrique du Nord depuis 2011 avec un flux de 28,5 milliards MAD en 2014).

Toutefois, son économie reste très corrélée à l'économie européenne (et notamment celle de la France qui connaît une faible croissance ces dernières années) et au secteur agricole (près de 15% de la valeur ajoutée du pays sur 2010-2014), d'où une forte volatilité de la croissance économique au cours des dernières années (2,4%, 4,5%, 2,7% et 4,2% respectivement en 2012, 2013, 2014 et 2015), due à la pluviométrie et aux chocs exogènes notamment ceux relatifs à l'évolution de l'économie européenne.

Les perspectives du pays sont toutefois bonnes (croissance moyenne supérieure à 4% pour 2015-2025) d'après les institutions internationales, grâce au succès des réformes économiques lancées : réduction du déficit budgétaire⁶⁸ de 7% en 2012 à près de 4% fin 2015, diversification des débouchés commerciaux vers l'Afrique Subsaharienne comme nouveau relai de croissance, lancement de plans de modernisation afin de diversifier l'économie et de réduire la dépendance du PIB vis-à-vis de l'économie européenne et de l'agriculture.

Pour satisfaire ses ambitions de croissance, le Maroc prévoit de poursuivre dans les années à venir son programme de grands chantiers d'infrastructures⁶⁹, déjà lancés ou programmés (contrats programmes confirmés en 2015) :

- redynamisation de l'industrie grâce au Plan d'accélération industrielle : construction de nombreuses plateformes industrielles intégrées (budget d'investissement de 35 Md MAD sur la période 2015-2020) ;
- stratégie Nationale de l'Eau : 60 nouveaux barrages et 1 000 petits ouvrages à horizon 2030 ;
- stratégie portuaire nationale vision 2030 : 5 nouveaux ports et 5 extensions ;
- stratégie énergétique nationale : Investissement de 30 milliards MAD à horizon 2020, 5 principaux projets d'énergie solaire ;
- transport : projet LGV avec 1 500 Km de lignes ferroviaires à horizon 2030, investissements en infrastructures routières (Plan National des Routes Rurales).

Par ailleurs, le secteur du bâtiment devrait progressivement sortir des difficultés qu'il a connu ces dernières années compte tenu de la résorption progressive des stocks de logements d'inventus, du rééquilibrage de l'offre à la demande (en qualité, quantité et budget), et des progrès des plans de redressement des grands promoteurs immobiliers. En effet, le secteur du bâtiment est porté à long terme par une dynamique positive

⁶⁶ Source : Fonds Monétaire International (historique du PIB, perspectives de croissance)

⁶⁷ Investissements Directs Etrangers

⁶⁸ Source : Ministère de l'Economie et des Finances

⁶⁹ Source : Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ministère de l'Equipement et du Transport

compte tenu du déficit en logement, du développement du pays (programmes de villes nouvelles) ainsi que du volontarisme de l'Etat pour réhabiliter les logements menaçant ruine et mettre fin aux bidonvilles.

L'année 2015 a marqué une rupture avec la tendance baissière entamée depuis 2012 et qui a duré jusqu'en 2014 (-5,5% en 2014, -6,3% en 2013 et -1,6% en 2012), avec une légère hausse de la consommation de ciment à 14,25 MT (+1,4%).

Au 1^{er} trimestre 2016, la situation macro-économique du Maroc a poursuivi son amélioration malgré l'absence de croissance du PIB national.

Le marché immobilier donne les signes d'une relance conjoncturelle. En effet, plusieurs indicateurs témoignent de cette nouvelle dynamique dont principalement la tendance haussière (+0,5%)⁷⁰ des prix des actifs immobiliers et la hausse des transactions immobilières (+9,8%)⁷⁰ portant sur les actifs anciens, de même les nouvelles acquisitions ont enregistré une hausse significative, comme le témoigne la hausse des crédits aux logements (+1,1%)⁷⁰.

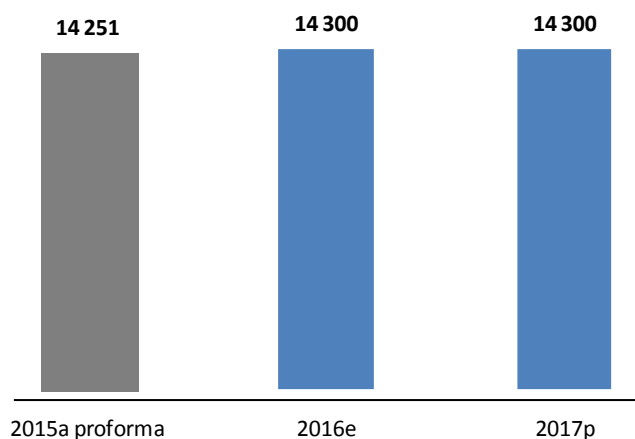
Les acquisitions de logements sociaux sont en hausse également. Le nombre de bénéficiaires de la garantie FOGARIM, au 1^{er} trimestre de 2016 ressort à 4 397, en hausse de 4,5%⁷⁰ par rapport au dernier trimestre 2015.

Enfin, les investissements publics, dont les dépenses liées aux BTP représentent près de 34%, ont enregistré une hausse de 16,9%⁷⁰ au cours du 1^{er} trimestre de 2016.

Dans ce contexte économique et sectoriel, la consommation de ciment a enregistré une hausse significative au cours du 1^{er} trimestre de 2016. Cette hausse a été de 5,9%⁷⁰ en variation annuelle. Elle a concerné pratiquement l'ensemble des régions ce qui montre la solidité de cette croissance et sa dépendance à l'ensemble des sources de la consommation du ciment.

Selon les prévisions établies par Lafarge Ciments et Holcim Maroc, la demande nationale de ciment devrait rester stable entre 2016 et 2017 :

Evolution de la demande nationale de ciment (en kT) entre 2015 et 2017



Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc

⁷⁰ Association Professionnelle des Cimentiers – Note de conjoncture Avril 2016

II. Orientations stratégiques de LafargeHolcim Maroc

La vision stratégique de LafargeHolcim Maroc sur les années à venir s'articule autour des axes majeurs suivants :

Promotion de la recherche et de l'innovation et adaptation des produits aux besoins du marché marocain

Lafarge Ciments et Holcim Maroc ont placé la différenciation par l'innovation au cœur de leur stratégie pour mieux servir leurs clients. L'ambition du nouvel ensemble est d'être le partenaire préféré et innovant du secteur de la construction (professionnels, promoteurs immobiliers, entreprises, industriels, architectes...) en développant des systèmes constructifs, des produits à valeur ajoutée, ainsi que des services innovants.

Grâce aux nouveaux moyens disponibles, via le laboratoire de systèmes constructifs et le centre de recherche de Lyon, le nouvel ensemble continuera d'élargir sa gamme de produits pour s'adapter aux besoins des clients (produits ciment pour la petite préfabrication, produits haute performance pour les applications en milieu côtier, liant à maçonner...).

Professionalisation et modernisation du secteur

La qualité de service est au cœur des préoccupations de Lafarge Ciments et d'Holcim Maroc. La mise en commun des projets des deux sociétés renforcera le niveau de service et de satisfaction des clients, notamment par la mise en place d'un centre d'appel commun pour les commandes, d'un portail internet permettant aux clients d'accéder à des services personnalisés, ainsi que le déploiement de services logistiques conformes aux meilleurs standards internationaux.

Promotion d'un modèle de développement durable au Maroc

Le nouveau groupe pourra capitaliser sur l'expérience respective de Holcim et de Lafarge pour devenir l'acteur de référence de l'énergie verte au Maroc et en Afrique, en développant des modèles qui apportent une solution durable à des enjeux environnementaux majeurs.

Développement social responsable sur le territoire marocain

Le nouvel ensemble continuera à investir et à innover non seulement pour ses produits et solutions, dans le souci d'un développement durable mais aussi en matière sociale et environnementale.

La poursuite du plan de développement de ses métiers

Le nouvel ensemble continuera à accompagner ses clients en poursuivant ses développements dans le Sud du Maroc (station de broyage de Laâyoune, cimenterie à Souss) ainsi que la dynamique de produits et positionnement de capacités au plus proche des besoins de ses clients dans le ciment, le béton (réseau de centrales et produits béton innovants) et les granulats.

Développement de l'export

Le nouvel ensemble disposera d'usines bien positionnées géographiquement et des capacités nécessaires pour exporter d'importantes quantités de ciment et de clinker, en s'appuyant notamment sur une société de trading ainsi que le réseau élargi de cimenteries du nouveau groupe LafargeHolcim Maroc.

III. Synergies

La fusion de Lafarge Ciments et Holcim Maroc fera bénéficier le nouvel ensemble de synergies fondées sur les optimisations suivantes :

- optimisation des achats, notamment énergie, consommables, outillage, transport et matières premières ;

- optimisation de la logistique, notamment grâce à un tissu industriel plus dense et mieux réparti sur le territoire national ;
- optimisation des opérations usines, à travers le partage des meilleures pratiques industrielles des deux Sociétés ;
- optimisation des ventes, par la mise en œuvre des meilleures pratiques commerciales, et l'élargissement de l'offre de produits et services ;
- optimisation des dépenses administratives et autres frais généraux.

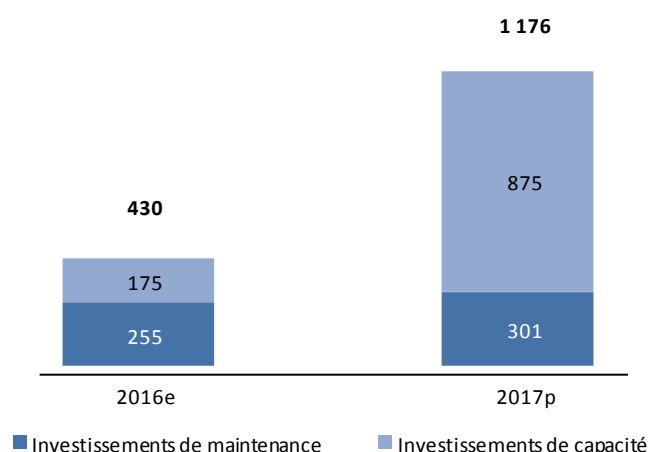
IV. Politique d'investissement

La politique d'investissement du nouvel ensemble reposera notamment sur la poursuite des projets de développement initiés et identifiés par Lafarge Ciments et Holcim Maroc (principalement les projets de station de broyage de Laâyoune et le projet de nouvelle cimenterie de Souss).

Les projets de cimenterie de Souss et de station de broyage de Laâyoune devraient démarrer leurs productions respectives en mi-2019 et en avril 2017.

L'évolution de l'enveloppe d'investissement de la future LafargeHolcim Maroc sur la période 2016-2017 se détaille comme suit :

Evolution des investissements sur la période 2016-2017 (en MMAD)



Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc

V. Evolution de l'activité de la future LafargeHolcim Maroc sur la période 2015-2017

V.1. Présentation des comptes

Les comptes consolidés prévisionnels présentés ci-après sont réalisés sur la base du périmètre de consolidation actuel de Lafarge Ciments auquel est intégré le périmètre de consolidation de Holcim Maroc.

Pour les besoins de comparaison des prévisions financières, des comptes 2015 proforma ont été préparés sous l'hypothèse d'une réalisation de la Fusion au 31/12/2015 et intègrent la réévaluation des actifs au bilan ainsi que les écritures comptables liées à la Fusion. Ces comptes proforma n'ont pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes, et correspondent au périmètre de consolidation actuel des deux Sociétés.

La consolidation des comptes prévisionnels est fournie à titre indicatif uniquement. Ces comptes peuvent différer sensiblement des comptes consolidés arrêtés au titre des exercices 2016 et 2017. En effet, ces comptes prévisionnels intègrent notamment 100% des résultats de Holcim Maroc, alors que les comptes consolidés

publiés n'intégreront les résultats de Holcim Maroc qu'à partir de la date de réalisation de la Fusion (pas de rétroactivité en normes IFRS).

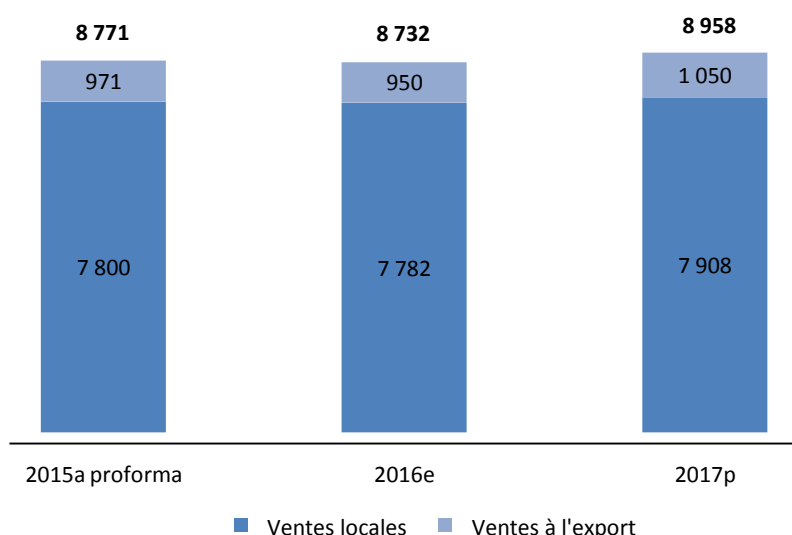
A noter que les données prévisionnelles consolidées présentées ci-après ont été établies en s'inspirant des règles prescrites par les normes IFRS sans pour autant constituer des comptes prévisionnels IFRS. Les éventuelles divergences de traitement concernent notamment l'allocation de la prime de fusion et les écritures liées à la fusion qui sont estimées de manière préliminaire en attendant un travail approfondi par les équipes comptables de LafargeHolcim Maroc et la revue de ces écritures par les commissaires aux comptes une fois la Fusion réalisée.

Les synergies à naître de la fusion entre Holcim Maroc et Lafarge Ciments (cf. section III de la présente Partie VIII) ne sont pas intégrées dans les projections présentées ci-dessous.

V.2. Principales hypothèses d'évolution des ventes

Le graphique ci-dessous présente la répartition prévisionnelle des ventes de l'activité ciments⁷¹ entre ventes locales et ventes à l'export pour la période concernée :

Répartition des ventes de l'activité ciment⁷¹ entre ventes locales et export (en kT)



Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc

En 2017, les ventes de l'activité ciments⁷¹ devraient s'établir à 8 958 kT soit une progression annuelle moyenne de 1,1% par rapport à 2015. L'augmentation des ventes devrait concerner à la fois les ventes sur le marché local (+0,7% en moyenne annuelle à 7 908 kT en 2017) et à l'export (+4,0% en moyenne annuelle à 1 050 kT).

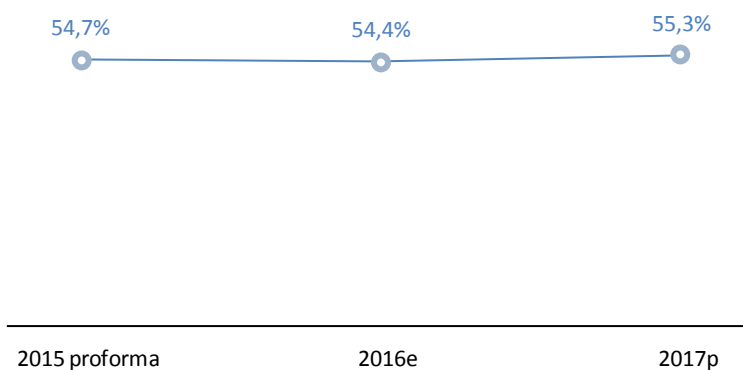
Sur la période prévisionnelle, les prix de vente moyens de l'activité ciments devraient connaître une progression proche du rythme de l'inflation.

Par ailleurs, les ventes des activités bétons et granulats de LafargeHolcim Maroc devraient évoluer de manière proche aux ventes de l'activité ciment.

⁷¹ Y compris clinker (exporté)

Compte tenu des prévisions établies par Lafarge Ciments et Holcim Maroc concernant l'évolution de la demande nationale en ciment, et toutes choses étant égales par ailleurs, la part de marché nationale de l'activité ciment de la future entité fusionnée LafargeHolcim Maroc devrait tourner en moyenne autour de 54,9% entre 2016 et 2017 :

Evolution de la part de marché estimée de LafargeHolcim Maroc entre 2015 et 2017 sur le marché national du ciment



Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc

V.3. Compte de résultat consolidé prévisionnel

Le tableau suivant reprend les données prévisionnelles du compte de produits et charges consolidé de LafargeHolcim Maroc pour la période 2015–2017 :

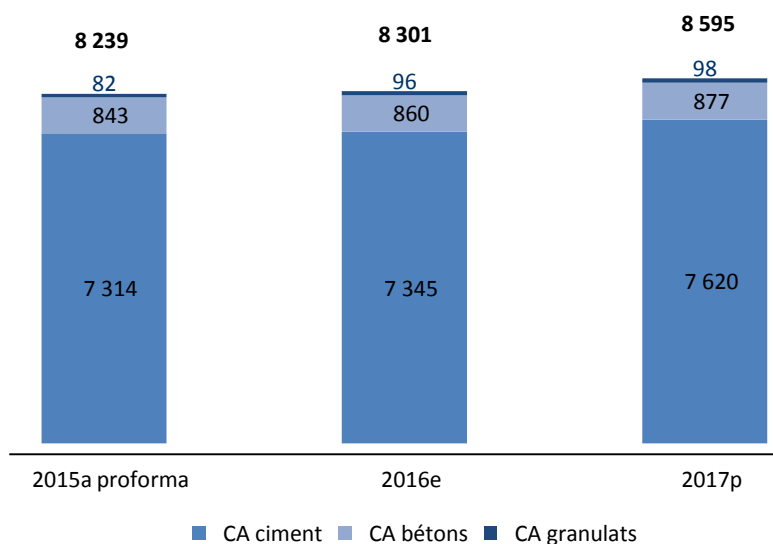
En MMAD	2015a proforma	2016e	2017p	Var. 15/16e	Var. 16e/17p
Chiffre d'affaires	8 239	8 301	8 595	0,8%	3,5%
Achats	2 637	2 578	2 693	-2,2%	4,5%
Autres charges externes	983	941	967	-4,3%	2,8%
Charges de personnel	654	664	674	1,5%	1,5%
Autres charges et produits opérationnels	45	59	59	30,3%	-0,1%
Excédent brut d'exploitation	3 919	4 059	4 202	3,6%	3,5%
<i>En % de CA</i>	<i>47,6%</i>	<i>48,9%</i>	<i>48,9%</i>	<i>133 pbs</i>	<i>-2 pbs</i>
Dotations aux amortissements	635	664	699	4,5%	5,3%
Résultat d'exploitation	3 284	3 396	3 503	3,4%	3,1%
<i>En % de CA</i>	<i>39,9%</i>	<i>40,9%</i>	<i>40,8%</i>	<i>104 pbs</i>	<i>-15 pbs</i>
Résultat financier	-148	-109	-145	26,4%	-33,2%
Résultat non courant	-113	-50	0	55,9%	-100,0%
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	3 023	3 237	3 358	7,1%	3,7%
<i>En % de CA</i>	<i>36,7%</i>	<i>39,0%</i>	<i>39,1%</i>	<i>230 pbs</i>	<i>7 pbs</i>
Impôts sur les bénéfices	994	1 023	1 060	2,9%	3,7%
Résultat net des entreprises intégrées	2 029	2 214	2 297	9,2%	3,8%
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	4	4	4	9,2%	3,8%
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 032	2 218	2 302	9,2%	3,8%
<i>En % de CA</i>	<i>24,7%</i>	<i>26,7%</i>	<i>26,8%</i>	<i>206 pbs</i>	<i>6 pbs</i>
Intérêts minoritaires	3	3	3	9,0%	3,8%
Résultat net Part du Groupe	2 030	2 215	2 299	9,2%	3,8%

Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc

V.4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de LafargeHolcim Maroc sur la période 2015–2017 est projeté comme suit :

Evolution du chiffre d'affaires consolidé par activité entre 2015 et 2017



Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc

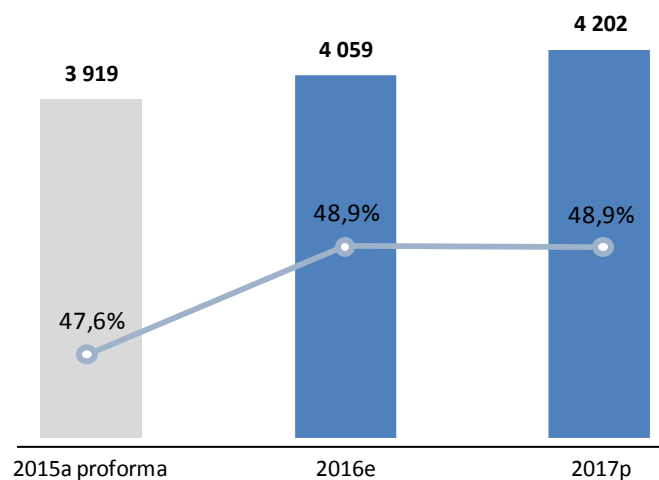
Le chiffre d'affaires consolidé de la future LafargeHolcim Maroc devrait enregistrer une croissance de 0,8% en 2016 pour ressortir à 8 301 MMAD puis une hausse de 3,5% pour s'établir à 8 595 MMAD en 2017.

Cette évolution traduit le démarrage du centre de broyage de Laâyoune en 2017 (d'une capacité de 200 kT), l'augmentation du tonnage à l'export et l'impact de la performance commerciale.

V.5. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation consolidé de la future LafargeHolcim Maroc sur la période 2015–2017 est projeté comme suit :

Evolution de l'excédent brut d'exploitation consolidé entre 2015 et 2017



Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc

N.B. : Pour rappel, les chiffres présentés n'intègrent pas les éventuels effets de synergies, qui n'ont pas encore été chiffrés par le management des deux Sociétés.

De manière générale, les charges opérationnelles ont été estimées sur la base de ratios en % du CA, afin de refléter un niveau plus ou moins équivalent à celui de 2015.

En 2016, l'excédent brut d'exploitation devrait enregistrer une hausse de 3,6% pour s'établir à 4 059 MMAD en raison notamment de la hausse du chiffre d'affaires.

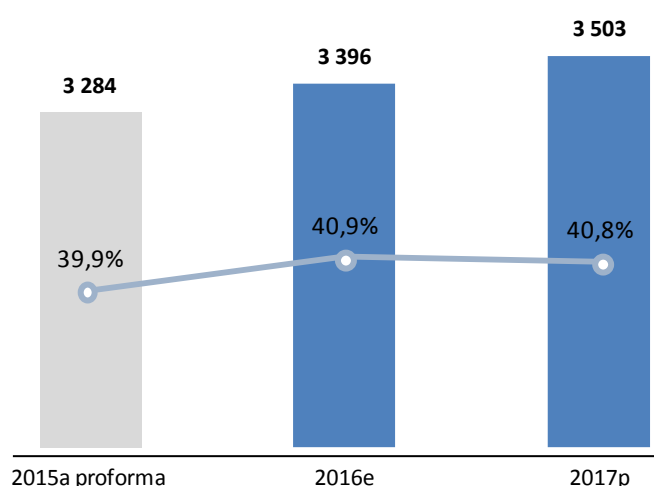
Le taux de marge d'EBE devrait ainsi s'établir à 48,9% en hausse de 133 pbs par rapport au niveau de 2015 (47,6%).

En 2017, l'excédent brut d'exploitation devrait s'établir à 4 202 MMAD en hausse de 3,5% par rapport à 2016 en raison de la hausse du chiffre d'affaires et d'une hausse moins rapide des autres charges et des charges de personnel. Le taux de marge d'EBE devrait ainsi s'établir à 48,9%, stable par rapport à 2016.

V.6. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation consolidé de la future LafargeHolcim Maroc sur la période 2015–2017 est projeté comme suit :

Evolution du résultat d'exploitation consolidé entre 2015 et 2017



Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc

En 2016, le résultat d'exploitation devrait enregistrer une hausse de 3,4% pour s'établir à 3 396 MMAD en lien avec la croissance de l'excédent brut d'exploitation.

En 2017, les dotations d'exploitation devraient enregistrer une croissance de 5,3% pour s'établir à 699 MMAD en raison notamment du démarrage du centre de broyage de Laâyoune (N.B. : le business plan prévisionnel n'a pas intégré de dotation aux provisions). Le tableau ci-dessous détaille les amortissements prévisionnels prévus sur la période présentée :

En MMAD	2015a proforma	2016e	2017p	Var 16e-15a	Var 17p-16e
Amortissements parc existant	635	601	619	-5,2%	3,0%
Amortissements Souss/Laâyoune		0	18	Ns	Ns
Amortissements issus de la réévaluation des actifs Holcim Maroc		62	62	Ns	0,0%
Total dotations aux amortissements	635	664	699	4,5%	5,3%

Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc

Le résultat d'exploitation devrait enregistrer une hausse de 3,1% pour s'établir à 3 503 MMAD en lien avec la croissance de l'excédent brut d'exploitation.

Le taux de marge d'exploitation devrait passer de 39,9% en 2015 à 40,9% en 2016 puis à 40,8% en 2017.

V.7. Résultat net

Le résultat net consolidé de LafargeHolcim Maroc sur la période 2015–2017 est projeté comme suit :

En MMAD	2015a proforma	2016e	2017p	Var. 15/16e	Var. 16e/17p
Résultat d'exploitation	3 284	3 396	3 503	3,4%	3,1%
Résultat financier	-148	-109	-145	26,4%	-33,2%
Résultat non courant	-113	-50	0	55,9%	-100,0%
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	3 023	3 237	3 358	7,1%	3,7%
<i>En % de CA</i>	<i>36,7%</i>	<i>39,0%</i>	<i>39,1%</i>	<i>230 pbs</i>	<i>7 pbs</i>
Impôts sur les bénéfices	994	1 023	1 060	2,9%	3,7%
Résultat net des entreprises intégrées	2 029	2 214	2 297	9,2%	3,8%
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	4	4	4	9,2%	3,8%
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 032	2 218	2 302	9,2%	3,8%
<i>En % de CA</i>	<i>24,7%</i>	<i>26,7%</i>	<i>26,8%</i>	<i>206 pbs</i>	<i>6 pbs</i>
Intérêts minoritaires	3	3	3	9,0%	3,8%
Résultat net Part du Groupe	2 030	2 215	2 299	9,2%	3,8%

Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc

En 2016, le résultat net de l'ensemble consolidé devrait enregistrer une hausse de 9,2% pour s'établir à 2 218 MMAD porté essentiellement par la croissance du résultat d'exploitation, l'amélioration du résultat financier (-109 MMAD en 2016 vs. -148 MMAD en 2015) ainsi que celle du résultat non courant (-50 MMAD en 2016 correspondant aux frais relatifs à l'opération de fusion, vs. -113 MMAD de résultat non courant en 2015).

En 2017, le résultat net consolidé devrait s'établir à 2 302 MMAD en hausse de 3,8% porté principalement par la croissance du résultat d'exploitation.

Le taux de marge nette devrait passer de 24,7% en 2015 à 26,7% en 2016 et 26,8% en 2017.

VI. Bilan consolidé prévisionnel

Le tableau suivant reprend les données prévisionnelles du bilan consolidé de LafargeHolcim Maroc pour la période 2015–2017 :

En MMAD	2015a proforma	2016e	2017p	Var. 15/16e	Var. 16e/17p
ACTIF					
Goodwill	6 513	6 513	6 513	0,0%	0,0%
Immobilisations incorporelles et corporelles	11 152	10 919	11 396	-2,1%	4,4%
Titres mis en équivalence	103	103	103	0,0%	0,0%
Autres actifs financiers	148	148	148	0,0%	0,0%
Créances d'impôts sur les sociétés	0	0	0	0,0%	0,0%
Actif non courant	17 916	17 682	18 160	-1,3%	2,7%
Autres actifs financiers	0	0	0	0,0%	0,0%
Stocks et en-cours	682	688	712	0,8%	3,5%
Créances clients	1 528	1 540	1 594	0,8%	3,5%
Autres débiteurs courants	426	429	444	0,8%	3,5%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	345	0	0	-100,0%	Ns
Actif courant	2 981	2 656	2 750	-10,9%	3,5%
Total Actif	20 897	20 339	20 910	-2,7%	2,8%
PASSIF					
Capital	702	702	702	0,0%	0,0%
Primes d'émission et de fusion	8 209	8 209	8 209	0,0%	0,0%
Réserves	3 513	5 731	5 815	63,1%	1,5%
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	12 424	14 642	14 726	17,9%	0,6%
Provisions	194	194	194	0,0%	0,0%
Avantages du personnel	455	455	455	0,0%	0,0%
Dettes financières non courantes	0	0	0	0,0%	0,0%
Dettes d'impôts sur les sociétés	332	332	332	0,0%	0,0%
Impôts différés Passifs	1 401	1 401	1 401	0,0%	0,0%
Passif non courant	2 382	2 382	2 382	0,0%	0,0%
Provisions	29	29	29	0,0%	0,0%
Dettes financières courantes	2 047	1 252	1 668	-38,8%	33,2%
Dettes fournisseurs courantes	1 086	1 094	1 133	0,8%	3,5%
Autres créditeurs courants	2 929	939	972	-67,9%	3,5%
Passif courant	6 091	3 314	3 802	-45,6%	14,7%
Total Passif	20 897	20 339	20 910	-2,7%	2,8%

Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc, Traité de Fusion

VI.1. Evolution prévisionnelle de l'actif non courant

Le tableau suivant reprend les données prévisionnelles de l'actif non courant de LafargeHolcim Maroc pour la période 2015–2017 :

En MMAD	2015a proforma	2016e	2017p	Var. 15/16e	Var. 16e/17p
ACTIF					
Goodwill	6 513	6 513	6 513	0,0%	0,0%
Immobilisations incorporelles et corporelles	11 152	10 919	11 396	-2,1%	4,4%
Titres mis en équivalence	103	103	103	0,0%	0,0%
Autres actifs financiers	148	148	148	0,0%	0,0%
Créances d'impôts sur les sociétés	0	0	0	0,0%	0,0%
Actif non courant	17 916	17 682	18 160	-1,3%	2,7%

Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc, Traité de Fusion

L'actif non courant de LafargeHolcim Maroc passe de 17 916 MMAD en 2015 à 17 682 MMAD en 2016 et 18 160 MMAD en 2017.

L'évolution de l'actif non courant sur la période 2015-2017 est liée à l'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles correspondant principalement à des investissements de renouvellement et de maintenance sur les installations et unités de production et à l'amortissement de ces dernières, ainsi qu'à l'investissement lié au centre de broyage de l'usine de Souss.

VI.2. Evolution prévisionnelle des capitaux propres

Le tableau suivant reprend les données prévisionnelles des capitaux propres de la future LafargeHolcim Maroc pour la période 2015–2017 :

En MMAD	2015a proforma	2016e	2017p	Var. 15/16e	Var. 16e/17p
Capital	702	702	702	0,0%	0,0%
Primes d'émission et de fusion	8 209	8 209	8 209	0,0%	0,0%
Réserves	3 513	5 731	5 815	63,1%	1,5%
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	12 424	14 642	14 726	17,9%	0,6%

Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc, Traité de Fusion

Les capitaux propres pro-forma 2015 de la future LafargeHolcim Maroc se composent de 702 MMAD de capital social, de 8 209 MMAD de primes d'émission et de fusion ainsi que de 3 513 MMAD de réserves.

Entre 2015 et 2017, LafargeHolcim Maroc constituera des réserves qui porteront le poste des réserves à 5 815 MMAD à horizon 2017. Les capitaux propres s'établiraient ainsi à 14 726 MMAD à horizon 2017.

VI.3. Evolution prévisionnelle du besoin en fonds de roulement

Le tableau suivant présente l'évolution du besoin en fonds de roulement entre 2015 et 2017 :

En MMAD	2015a proforma	2016e	2017p	Var. 15/16e	Var. 16e/17p
Stocks et en-cours	682	688	712	0,8%	3,5%
Créances clients	1 528	1 540	1 594	0,8%	3,5%
Autres débiteurs courants	426	429	444	0,8%	3,5%
Actif courant (hors trésorerie et équivalents)	2 636	2 656	2 750	0,8%	3,5%
Provisions	29	29	29	0,0%	0,0%
Dettes fournisseurs courantes	1 086	1 094	1 133	0,8%	3,5%
Autres créditeurs courants	2 929	939	972	-67,9%	3,5%
Passif courant (hors dettes financières)	4 043	2 062	2 134	-49,0%	3,5%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	-1 407	595	617	>100,0%	3,7%

Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc, Traité de Fusion

Les postes du besoin en fonds de roulement sont estimés en 2016 et 2017 en fonction de leur niveau en jours de chiffre d'affaires à fin 2015.

A fin 2015, le BFR négatif de -1 407 MMAD comprend les dividendes à payer sur le résultat de l'exercice 2015 d'un montant de 2 012 MMAD. Son paiement est constaté dans le tableau de flux de trésorerie prévisionnel 2016 par la variation du BFR.

VI.4. Ratios de liquidité

Le tableau ci-dessous présente l'évolution prévisionnelle des ratios de liquidité de LafargeHolcim Maroc sur 2016-2017 :

En nombre de jours	2015a proforma	2016e	2017p	Var 15/16e	Var 16e/17p
Stocks (en jours de CA HT) ⁷²	29,8	29,8	29,8	0,0 j	0,0 j
Délai de paiement clients (en jours de CA TTC) ⁷³	55,7	55,7	55,7	0,0 j	0,0 j
Délai de paiement fournisseurs (en jours d'achats TTC) ⁷⁴	90,0	93,3	92,8	3,3 j	-0,4 j
BFR en jours de CA HT⁷⁵	-61,5	25,8	25,8	87,3 j	0,0 j

Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc, Traité de Fusion

Les ratios de liquidité respectifs des sociétés Lafarge Ciments et Holcim Maroc (calculés sur la base de leurs comptes consolidés publiés respectifs, figurant dans les parties « Analyse financière de Lafarge Ciments » et « Analyse Financière de Holcim Maroc », respectivement) se présentent comme suit pour l'année 2015 :

En nombre de jours (exercice 2015)	Lafarge Ciments	Holcim Maroc
Stocks (en jours de CA HT)	31,9	26,2
Délai de paiement clients (en jours de CA TTC)	56,4	51,4
Délai de paiement fournisseurs nets d'avances (en jours d'achats TTC)	95,1	63,5
BFR en jours de CA HT	22,0	39,6

Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc

⁷² Stocks (en jours de CA HT) = Stocks et en-cours*360/CA HT

⁷³ Délai de paiement clients (en jours de CA TTC) = (créances clients)*360/ (CA HT*1,2)

⁷⁴ Délai de paiement fournisseurs (en jours d'achats TTC) = (Dettes fournisseurs courantes *360)/ ((achats + autres charges externes)*1,2)

⁷⁵ BFR en jours de CA HT = BFR*360/CA HT

Sur 2016 et 2017, les ratios de stocks et de créances clients de LafargeHolcim Maroc devraient rester stables par rapport au chiffre d'affaires, et représenter ainsi respectivement 29,8 jours de chiffre d'affaires pour les stocks, et 55,7 jours pour les délais de paiement clients.

Par ailleurs, les délais de paiement fournisseurs devraient représenter 93,3 jours d'achats en 2016 et 92,8 jours d'achats en 2017. Il est à noter qu'à l'instar des autres principaux postes de BFR, les dettes fournisseurs courantes prévisionnelles ont été estimées à partir de l'évolution du chiffre d'affaires de la nouvelle entité fusionnée.

Sur 2016 et 2017, le BFR global de LafargeHolcim Maroc devrait se stabiliser à environ 25,8 jours de chiffre d'affaires.

VI.5. Ratios de rentabilité

Sur la période 2016-2017, les ratios de rentabilité de LafargeHolcim Maroc devraient s'établir comme suit :

	2016e	2017p	Var. 16e/17p
ROA ⁷⁶	10,8%	11,2%	40 pbs
ROCE ⁷⁷	13,7%	13,2%	-44 pbs
ROE ⁷⁸	16,4%	15,7%	-72 pbs
Fonds propres/Bilan	72,0%	70,4%	-157 pbs

Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc, Traité de Fusion

Les ratios de rentabilité respectifs des sociétés Lafarge Ciments et Holcim Maroc (calculés sur la base de leurs comptes consolidés publiés respectifs, figurant dans les parties « Analyse financière de Lafarge Ciments » et « Analyse Financière de Holcim Maroc », respectivement) se présentent comme suit pour l'année 2015 :

	Lafarge Ciments	Holcim Maroc
ROA	17,6%	10,7%
ROE	28,7%	26,5%
ROCE	23,8%	15,6%
Fonds propres/total bilan	60,7%	42,1%

Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc

Le ROE prévisionnel de LafargeHolcim Maroc devrait s'établir en moyenne à 16,0% sur la période 2016-2017 ; quant au ROA, il devrait s'afficher en moyenne à 11,0% sur la même période. Le rendement des capitaux employés (ROCE) devrait ressortir pour sa part à 13,4% en moyenne sur la période 2016-2017. Enfin, la part des capitaux propres dans le total bilan devrait s'établir en moyenne à 71,2% sur la période 2016-2017.

⁷⁶ ROA = Résultat net de l'ensemble consolidé / Total actif moyen

⁷⁷ ROCE = Résultat d'exploitation*(1-IS) / actif économique moyen

⁷⁸ ROE = Résultat net de l'ensemble consolidé / fonds propres moyens

VI.6. Endettement financier net

L'endettement financier net de LafargeHolcim Maroc devrait se détailler comme suit sur la période prévisionnelle 2016–2017 :

En MMAD	2015a proforma	2016e	2017p	Var 16e- 15a	Var 17p- 16e
Dettes financières courantes	2 047	1 252	1 668	-38,8%	33,2%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	345	0	0	-100,0%	Ns
Endettement financier net	1 702	1 252	1 668	-26,4%	33,2%
D/FP ⁷⁹	13,7%	8,6%	11,3%	-515 pbs	277 pbs
D/(D+FP) ⁸⁰	12,1%	7,9%	10,2%	-417 pbs	230 pbs

Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc, Traité de Fusion

A l'issue de l'année 2016, l'endettement financier net devrait s'établir à 1 252 MMAD (contre 1 702 MMAD en 2015). En 2017, cet endettement net devrait s'élever à 1 668 MMAD, en progression de 33,2%. A l'issue de cet exercice, les ratios D/FP et D/(D+FP) devraient donc s'afficher respectivement à 11,3% et 10,2%, contre 13,7% et 12,1%, respectivement, en 2015.

VI.7. Evolution prévisionnelle de l'équilibre financier

Le tableau suivant présente l'évolution de l'équilibre financier entre 2015 et 2017 :

En MMAD	2015a proforma	2016e	2017p	Var. 15/16e	Var. 16e/17p
Financement permanent	14 806	17 025	17 108	15,0%	0,5%
Actif non courant	17 916	17 682	18 160	-1,3%	2,7%
Fonds de roulement (FR)	-3 109	-658	-1 051	78,8%	-59,8%
Actif courant (hors trésorerie et équivalents)	2 636	2 656	2 750	0,8%	3,5%
Passif courant (hors dettes financières courantes)	4 043	2 062	2 134	-49,0%	3,5%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	-1 407	595	617	>100,0%	3,7%
Trésorerie nette	-1 702	-1 252	-1 668	26,4%	-33,2%

Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc, Traité de Fusion

Comme expliqué plus haut, les comptes pro forma 2015 de l'entité fusionnée ont été préparés sous l'hypothèse d'une fusion au 31/12/2015 sur la base des valeurs par action de Lafarge Ciments et Holcim Maroc coupons détachés.

Cette hypothèse, qui permet de mieux approcher la prime de fusion qui devrait être constatée suite à la réalisation de l'Opération, implique une augmentation des autres crédettes courants (dette de BFR) par le montant des dividendes décidés (-2 012 MMAD).

En 2016, l'évolution de ce poste est expliquée par la mise en paiement du dividende réalisée en mai pour Lafarge Ciments et en juin pour Holcim Maroc. Cette sortie de trésorerie est prise en compte dans la variation du BFR présentée au niveau du tableau de flux de trésorerie présenté ci-dessous.

⁷⁹ Endettement net / Capitaux propres de l'ensemble consolidé

⁸⁰ Endettement net / (Endettement net + Capitaux propres de l'ensemble consolidé)

VII. Tableau de flux de trésorerie consolidé prévisionnel

Le tableau suivant reprend les données prévisionnelles du tableau des flux de trésorerie consolidé de LafargeHolcim Maroc pour la période 2016–2017 :

En MMAD	2016e	2017p	Var. 16e/17p
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 218	2 302	3,8%
Dotations aux amortissements	664	699	5,3%
Variation du BFR	-2 001	-22	98,9%
Flux opérationnels	881	2 979	>100,0%
Investissements de maintenance	-255	-301	-17,9%
Investissements de capacité	-175	-875	<-100,0%
Flux d'investissements	-430	-1 176	<-100,0%
Dividendes exceptionnels sur prime de fusion	0	0	Ns
Dividendes ordinaires/exceptionnel	0	-2 218	Ns
Flux de financement	0	-2 218	Ns
Dette nette de début d'exercice	-1 702	-1 252	26,4%
Variation de dette nette	450	-416	<-100,0%
Dette nette de fin d'exercice	-1 252	-1 668	-33,2%

Source : Lafarge Ciments, Holcim Maroc, Traité de Fusion

Les flux opérationnels de LafargeHolcim Maroc devraient s'établir à 881 MMAD en 2016 et 2 979 MMAD en 2017 correspondant aux résultats nets de l'ensemble consolidé, aux dotations aux amortissements y afférentes et à la variation du BFR. Pour rappel, la variation du BFR en 2016 est impactée des dividendes à payer sur le résultat de l'exercice 2015.

Les flux d'investissements de la future LafargeHolcim Maroc devraient être générés par les investissements de maintenance et de capacité.

Les flux de financement devraient correspondre aux dividendes versés aux actionnaires de l'entité fusionnée.

A ce titre, il convient de signaler que dès la réalisation de la Fusion, il sera proposé aux organes de gouvernance de Lafarge Ciments (qui sera renommée LafargeHolcim Maroc après réalisation de la Fusion), la distribution en 2016 d'un dividende exceptionnel prélevé sur la prime de fusion. Ce dividende exceptionnel n'est pas inscrit dans les comptes prévisionnels 2016 ci-dessus.

En 2017, il sera proposé aux organes de gouvernance de la société la distribution d'un deuxième dividende exceptionnel à prélever sur le solde de la prime de fusion. Les comptes prévisionnels 2017 ci-dessus ont été également établis sans prendre en compte cette deuxième distribution exceptionnelle.

PARTIE IX. FACTEURS DE RISQUE

Lafarge Ciments évolue dans un environnement caractérisé notamment par (i) une forte demande émanant principalement des acteurs du Bâtiment et des Travaux Publics, (ii) une volatilité des coûts énergétiques et enfin (iii) un renforcement progressif de la réglementation environnementale.

La Société est de ce fait soumise à un certain nombre de risques liés à son environnement commercial, réglementaire et concurrentiel ainsi qu'à des risques industriels et humains, liés à son exploitation propre.

I. Risque concurrentiel

Le renforcement des capacités de production des opérateurs dans un contexte de ralentissement de la demande en ciment pourrait avoir un double effet sur l'activité de la Société :

- Un ralentissement de la croissance des ventes, conséquence de l'accroissement des surcapacités de production ;
- Une plus forte tension sur les marges commerciales.

Pour faire face à ce risque, plusieurs mesures commerciales sont mises en œuvre par Lafarge Ciments dont notamment :

- L'enrichissement et la diversification du mix produit ;
- La fidélisation de la clientèle ;
- La diversification des canaux de distribution ;
- La consolidation du positionnement géographique sur toutes les régions du Maroc ;
- L'amélioration de la qualité des produits ;
- Le développement du service après-vente et l'assistance technique ;
- La mise en place de partenariats long terme avec des clients clés.

II. Risque lié aux secteurs de l'immobilier et du BTP

Le secteur cimentier est fortement dépendant du secteur du BTP dont l'activité reste étroitement liée au rythme de construction de logements ainsi qu'au nombre de projets d'infrastructures publiques, touristiques et industrielles.

L'industrie du ciment reste de ce fait sensible à certains facteurs tels que le pouvoir d'achat en général, la croissance démographique et l'urbanisation, les conditions d'octroi de crédit aux ménages sur le segment immobilier, ainsi que les politiques publiques en matière de logement et d'extension/renouvellement des infrastructures.

II.1. Secteur des travaux publics

Le développement du secteur cimentier au cours de la dernière décennie a été directement stimulé par la politique de mise à niveau et d'extension des infrastructures poursuivie par le Maroc.

La situation actuelle de l'économie, marquée par une pression sur les finances publiques (notamment en termes de déficit budgétaire et d'assèchement des liquidités), risque de freiner la cadence des investissements publics en infrastructures. Une telle situation pourrait avoir un impact défavorable sur la demande nationale de ciment et de béton.

II.2. Secteur de l'immobilier

En dépit de son potentiel de croissance intrinsèque, le secteur de l'immobilier connaît un certain ralentissement en raison de la baisse conjoncturelle de la demande en logements, notamment sur les segments moyen et haut de gamme, sous l'effet (i) de la baisse de la demande solvable entraînée par un accroissement des prix, (ii) d'un durcissement des conditions d'octroi des crédits et (iii) d'une baisse de la demande des marocains résidents à l'étranger en raison de la crise dans le monde en général et en Europe en particulier.

Il convient de nuancer, toutefois, ces facteurs de risque par l'effet stimulant de la politique volontariste de lutte contre l'habitat insalubre menée par les pouvoirs publics. Cette politique passe par la garantie des conditions de développement d'une offre suffisante pour couvrir les besoins nationaux en logements et l'effet mécanique de l'accroissement démographique.

Par ailleurs, le secteur de l'immobilier touristique, l'un des débouchés du secteur cimentier, demeure soumis au risque de ralentissement des investissements en infrastructures hôtelières sous l'effet du recul de la demande provenant des principaux marchés émetteurs de touristes à destination du pays.

II.3. Saisonnalité du secteur du BTP

Le marché du ciment et plus généralement celui des matériaux de construction demeure affecté par la saisonnalité de l'activité immobilière due notamment à la pluviométrie et aux fêtes religieuses. En effet, des périodes marquées par de fortes pluies affectent en général le niveau de production dans le secteur du BTP et ralentissent, par conséquent, les volumes de ventes de ciment et de béton.

II.4. Risque industriel

La performance industrielle des sites de production constitue un vecteur central de la rentabilité opérationnelle des sociétés du secteur cimentier.

Cette performance est susceptible d'être affectée par (i) une inefficience des outils de production, (ii) des incidents techniques répétitifs, (iii) des erreurs humaines et (iv) des accidents dans les sites de production.

II.5. Risque lié à la production

La rentabilité de la Société demeure fortement dépendante de sa performance industrielle qui reste elle-même liée à la disponibilité entière de la capacité de production. Ainsi, l'interruption de la production en raison d'une panne d'une pièce maîtresse (broyeur, four, etc.), de mouvements sociaux, d'accidents ou en cas de force majeure, pourrait causer une diminution significative de la productivité de la Société.

Pour permettre l'appréciation du risque de survenance de pannes industrielles, il y a lieu, toutefois, de considérer les politiques de maintenance adoptées par la Société, conformes aux standards internationaux du Groupe LafargeHolcim. Cette politique est basée sur une maintenance préventive et une maintenance curative et permet d'organiser et de fiabiliser les interventions selon un système de gestion et de suivi informatisé.

Il convient de noter également que ces facteurs de risque sont couverts par des polices d'assurance portant sur les dommages aux biens ainsi que les pertes d'exploitation résultant de ces dommages.

II.6. Risque lié à la sécurité

La production de ciment requiert la réalisation d'opérations industrielles complexes qui induisent un risque d'accidents pour les travailleurs. Lafarge Ciments met la sécurité du travail au centre de sa politique sociale et développe des systèmes de vigilance exigeants et maîtrisés, permettant de minimiser le nombre d'accidents.

Ainsi, Lafarge Ciments a-t-elle mis au point plusieurs programmes visant à renforcer la sécurité sur les sites de production afin de préserver les hommes et les biens, au-delà du simple respect de la réglementation en vigueur.

Le programme de sécurité mis en place porte notamment sur :

- l'organisation des audits de conformité légale des différents sites ;
- l'organisation des audits de conformité de l'hygiène du milieu de travail, des installations sanitaires et des locaux de restauration ;
- l'évaluation et le contrôle continu des risques ;
- l'analyse et la prise des mesures correctives après chaque incident ;
- la sensibilisation et la formation du personnel ;
- l'amélioration des techniques d'exploitation.

Par ailleurs, les risques industriels sont couverts par des polices d'assurance renouvelables chaque année par tacite reconduction.

Le risque de survenance d'accidents industriels ne peut cependant être totalement évacué malgré la mise en œuvre de ces mesures préventives.

II.7. Risque de dépréciation des actifs

L'industrie du ciment étant intensivement capitalistique, toute évolution technologique, des standards ou des normes pourrait induire un risque d'obsolescence des actifs actuels et contraindre les cimentiers à consentir des investissements de mise à niveau, éventuellement lourds.

III. Risque de marché

Lafarge Ciments est exposée au risque de change, ainsi qu'à d'autres risques de marché liés en particulier aux cours de certaines matières premières, notamment énergétiques.

III.1. Risque de change

Lafarge Ciments règle une partie de ses achats en devises. Ces achats concernent essentiellement les éléments suivants :

- les achats de petcoke, principalement libellés en dollars US et en euros ;
- des achats de matières premières, libellés en euros ou en dollars US ;
- les achats de pièces de rechange libellés principalement en euros.

En outre, Lafarge Ciments exporte du clinker notamment dans des pays d'Afrique subsaharienne. Ces exportations sont libellées en devises étrangères.

En matière de prestations de service et de conseil, ainsi que de ressources humaines expatriées, la Société opère des règlements, principalement en francs suisses et en euros.

III.2. Risque lié aux coûts énergétiques

De par son activité, Lafarge Ciments consomme une grande quantité de combustibles. La Société est ainsi soumise à un risque de variation continu des cours des matières premières, notamment sur les marchés des combustibles (gaz naturel, petcoke, charbon, fuel, etc.), mais également sur les marchés d'autres fournitures telles que le fret maritime.

La structure du marché du BTP et l'intensité de la concurrence entre les cimentiers, font du secteur du ciment un marché d'offre, permettant aux opérateurs de répercuter, autant que faire se peut, la hausse des prix de consommables sur les prix de vente de leurs produits et d'assurer ainsi la rentabilité de leur activité. Par ailleurs, et dans une optique d'optimisation des consommations en combustibles, Lafarge Ciments développe l'utilisation de combustibles alternatifs (grignons d'olives, pneus déchiquetés, etc.).

De même, afin de limiter son exposition à ce risque, la Société essaie de diversifier ses sources d'énergie et favorise notamment le recours à l'énergie éolienne.

III.3. Risque lié à la disponibilité des matières premières

Lafarge Ciments dispose de ses propres réserves de calcaire et de granulats. Ces carrières représentent une durée de vie de plus de 40 ans et ne présentent pas de risque d'épuisement à moyen terme.

En revanche, la Société pourrait se voir refuser à l'avenir des permis d'exploitation de nouvelles carrières et de non renouvellement des permis actuels.

III.4. Risque fournisseur

L'exploitation de Lafarge Ciments est fortement consommatrice de combustibles. En concentrant ses approvisionnements en combustibles auprès du groupe LafargeHolcim, la Société limite le risque de défaut fournisseur. Par ailleurs, la Société mitige également ce risque en cherchant à faire évoluer ses partenaires actuels / potentiels pour ses autres types d'approvisionnement (équipements, consommables...).

III.5. Risque client

En tant que société commerciale, Lafarge Ciments pourrait subir un risque de contrepartie, lié à son portefeuille de clients dans le cas où l'un d'entre eux représenterait une part significative dans le chiffre d'affaires de la Société.

Ce risque demeure très faible eu égard à la structure fragmentée de la clientèle. En effet, les 10 principaux clients de la Société représentent moins de 21% du chiffre d'affaires ciment au titre de l'exercice 2015 .

IV. Risque lié à l'environnement

Lafarge Ciments fait de l'environnement un des piliers majeurs de la politique de développement et de consolidation de ses activités et ressources humaines.

D'une manière générale, les principaux risques environnementaux auxquels la Société fait face résident en (i) la contamination du sol au niveau de ses carrières et (ii) la pollution de l'air.

Dans l'optique de protéger son environnement des risques écologiques, la Société adopte une politique environnementale répondant aux exigences du Groupe LafargeHolcim Ltd. et visant à garantir, (i) le respect des normes environnementales, (ii) la revalorisation des combustibles et (iii) la minimisation de l'impact des produits chimiques, déchets et autres matières dangereuses sur l'environnement.

Cette politique, répondant aux meilleurs standards internationaux, est de nature à permettre à la Société de limiter toute responsabilité potentielle quant à d'éventuels dommages causés à son environnement naturel.

Enfin, il est important de signaler que les usines, les centres de broyage, les centres de distribution et les plateformes de traitement des déchets de la Société font depuis plusieurs années l'objet d'une certification ISO 14 001, pour leur management respectueux de l'environnement.

PARTIE X. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

I. Faits exceptionnels

A la date de la rédaction de la présente Note d'Information, il n'existe pas de faits exceptionnels de nature à affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité des sociétés Lafarge Ciments et Holcim Maroc.

II. Litiges

Il n'existe pas de litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine des sociétés Lafarge Ciments et Holcim Maroc.

PARTIE XI. ANNEXES LAFARGE CEMENTS

I. Etats de synthèse sociaux de Lafarge Ciments

I.1. Bilan social de Lafarge Ciments

I.1.1. Actif aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

ACTIF	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2015
IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)	8 650 369,41	8 642 326,63	8 949 866,53
* Frais préliminaires			
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	8 650 369,41	8 642 326,63	8 949 866,53
* Primes de remboursement des obligations			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	138 621 161,90	170 285 926,43	173 212 936,66
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	2 575 030 791,45	2 532 178 422,00	2 276 672 673,47
* Terrains	64 415 357,95	96 313 694,93	103 351 664,78
* Constructions	612 222 430,35	616 199 552,96	580 936 339,72
* Installations techniques, matériel et outillage	1 674 819 814,29	1 492 737 834,08	1 280 343 407,61
* Matériel transport	835 781,30	778 390,86	757 795,06
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	6 198 774,79	10 606 952,97	12 619 658,48
* Autres immobilisations corporelles	6 309 652,64	5 388 396,83	3 740 824,79
* Immobilisations corporelles en cours	210 228 980,13	310 153 599,37	294 922 983,03
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	416 817 884,37	337 811 893,32	330 371 084,97
* Prêts immobilisés	105 254 829,33	98 213 826,12	86 924 422,08
* Autres créances financières	35 126 347,48	35 751 966,48	39 600 562,17
* Titres de participation	276 436 707,56	203 846 100,72	203 846 100,72
* Autres titres immobilisés			
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)			
TOTAL I (A+B+C+D+E)	3 139 120 207,13	3 048 918 568,38	2 789 206 561,63
STOCKS (F)	403 387 367,67	389 620 378,13	442 417 069,60
* Marchandises	5 567 748,00	3 892 915,19	4 072 136,75
* Matières et fournitures consommables	328 956 193,86	314 747 982,42	324 631 662,51
* Produits en cours	2 279 797,61	1 777 853,73	1 952 709,15
* Produits intermédiaires et produits résiduels	44 819 602,71	42 418 497,12	79 599 144,20
* Produits finis	21 764 025,49	26 783 129,67	32 161 416,99
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 430 438 915,79	1 373 920 457,10	1 398 689 983,76
* Fournis. débiteurs, avances et acomptes	3 908 002,59	18 590 926,80	18 514 222,06
* Clients et comptes rattachés	747 636 296,01	954 235 860,18	1 002 452 624,28
* Personnel	7 094 146,06	5 603 315,10	3 714 255,35
* Etat	79 390 050,06	101 199 740,04	84 169 722,67
* Comptes d'associés	144 400 000,00	0,00	0,00
* Autres débiteurs	433 442 614,35	279 902 594,52	275 717 583,92
* Comptes de régularisation-Actif	14 567 806,72	14 388 020,46	14 121 575,48
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)			
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)			
TOTAL II (F+G+H+I)	1 833 826 283,46	1 763 540 835,23	1 841 107 053,36
TRESORERIE-ACTIF	164 225 376,32	236 633 071,91	292 402 425,79
* Chèques et valeurs à encaisser	855 780,00	34 315 481,56	32 781 789,26
* Banques, TG et CCP	162 162 767,50	201 744 400,56	258 698 507,83
* Caisse, Régie d'avances et accreditifs	1 206 828,82	573 189,79	922 128,70
TOTAL III	164 225 376,32	236 633 071,91	292 402 425,79
TOTAL GENERAL I+II+III	5 137 171 866,91	5 049 092 475,52	4 922 716 040,78

Source : Lafarge Ciments

I.1.2. Passif aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

PASSIF	31-déc-13	31-déc-14	31-déc-15
CAPITAUX PROPRES (A)	2 684 341 431,20	2 663 613 199,56	2 705 385 074,17
Capital social ou personnel (1)	524 073 390,00	524 073 390,00	524 073 390,00
Primes de fusion		51 133 528,09	6 308 610,49
Réserve légale	52 407 339,00	52 407 339,00	52 407 339,00
Autres réserves	715 588 590,85	622 986 097,20	622 152 924,57
Reports à nouveau (2)			
Résultats nets en instance d'affectation (2)			
Résultat net de l'exercice (2)	1 392 272 111,35	1 413 012 845,27	1 500 442 810,11
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (B)	928 961 391,16	765 839 141,20	587 555 818,35
Subvention pour investissement			
Provisions réglementées	928 961 391,16	765 839 141,20	587 555 818,35
Provisions pour investissement			
DETTES DE FINANCEMENT (C)	0,00	0,00	0,00
Emprunts obligataires			
Autres dettes de financement			
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	61 696 985,32	47 343 793,59	27 893 536,65
Provisions pour risques et charges	61 696 985,32	47 343 793,59	27 893 536,65
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)			
TOTAL I (A+B+C+D+E)	3 674 999 807,68	3 476 796 134,35	3 320 834 429,17
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	995 694 433,73	1 224 271 871,85	1 219 182 063,36
Fournisseurs et comptes rattachés	523 955 469,43	654 203 782,44	705 159 754,48
Clients créditeurs, avances et acomptes	115 765 178,44	146 434 246,58	82 074 148,40
Personnel	59 991 021,08	60 069 630,29	61 540 621,75
Organismes sociaux	27 996 692,47	29 630 572,17	28 360 607,91
Etat	235 515 336,59	197 833 964,56	228 494 717,20
Comptes d'associés	10 487 702,79	111 797 254,39	64 534 709,50
Autres créanciers	17 954 341,58	20 463 341,27	42 738 111,25
Comptes de régularisation passif	4 028 691,35	3 839 080,15	6 279 392,87
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	245 871 113,67	250 787 426,67	290 461 966,67
Autres provisions pour risques et charges	245 871 113,67	250 787 426,67	290 461 966,67
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)		35 542,20	2 108 785,04
TOTAL II (F+G+H)	1 020 281 547,40	1 249 386 156,72	1 250 337 045,07
TRESORERIE - PASSIF	441 890 511,8	322 910 184,5	351 544 566,5
Crédits d'escompte			
Crédits de trésorerie	200 000 000,00	200 000 000,00	
Banques (soldes créditeurs)	241 890 511,83	122 910 184,45	351 544 566,54
TOTAL III	441 890 511,83	322 910 184,45	351 544 566,54
TOTAL GENERAL I+II+III	5 137 171 866,91	5 049 092 475,52	4 922 716 040,78

Source : Lafarge Ciments

I.2. Comptes de résultats sociaux de Lafarge Ciments aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)	31-déc-13	31-déc-14	31-déc-15
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises (en l'état)	2 094 076,03	22 190 818,64	23 429 070,51
* Ventes de biens et services produits	4 249 779 359,88	4 574 139 111,45	4 840 876 869,30
Chiffre d'affaires	4 251 873 435,91	4 596 329 930,09	4 864 305 939,81
* Variation de stocks de produits (1)	5 069 950,25	- 6 847 046,34	42 772 289,82
* Immobilisations produites par l'entreprise			3 828 247,50
* Subventions d'exploitation			
* Autres produits d'exploitation			1 999,99
* Reprises d'exploitation: transferts de charges	14 471 025,44	20 908 989,91	27 846 786,18
Total I	4 271 414 411,60	4 610 391 873,66	4 938 755 263,30
CHARGES D'EXPLOITATION			
* Achats revendus(2) de marchandises	3 199 285,72	18 680 885,99	18 770 573,55
* Achats consommés(2) de matières et fournitures	1 243 863 185,31	1 495 783 135,13	1 635 601 006,88
* Autres charges externes	375 059 842,98	441 193 604,45	476 882 636,93
* Impôts et taxes	34 019 547,91	35 466 433,86	37 805 285,19
* Charges de personnel	335 381 706,58	388 476 615,96	403 408 352,31
* Autres charges d'exploitation	2 546 361,98	2 224 412,33	3 733 944,54
* Dotations d'exploitation	553 387 562,44	499 470 622,28	518 185 061,52
Total II	2 547 457 492,92	2 881 295 710,00	3 094 386 860,92
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 723 956 918,68	1 729 096 163,66	1 844 368 402,38
PRODUITS FINANCIERS			
* Produits de titres de partic. et autres titres immobilisés	142 077 840,00	144 848 160,00	173 639 700,00
* Gains de change	2 056 456,04	1 118 549,77	3 782 387,47
* Intérêts et autres produits financiers	4 654 560,67	6 901 208,29	7 117 623,01
* Reprises financières ; transferts de charges	-	35 180 000,00	
Total IV	148 788 856,71	188 047 918,06	184 539 710,48
CHARGES FINANCIERES			
* Charges d'intérêts	30 756 051,91	30 218 957,17	29 806 989,64
* Pertes de change	1 979 547,34	1 887 262,37	5 857 521,04
* Autres charges financières	987 916,67	1 371 044,99	1 700 655,01
* Dotations financières	557 652,95	-	500 000,00
Total V	34 281 168,87	33 477 264,53	37 865 165,69
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	114 507 687,84	154 570 653,53	146 674 544,79
RESULTAT COURANT (III+VI)	1 838 464 606,52	1 883 666 817,19	1 991 042 947,17
PRODUITS NON COURANTS			
* Produits des cessions d'immobilisations	9 226 180,00	411 014,69	3 665 500,00
* Subventions d'équilibre			
* Reprises sur subventions d'investissement	3 041 627,07	-	
* Autres produits non courants	-	-	5 570 115,50
* Reprises non courantes ; transferts de charges	176 109 027,07	186 840 114,90	216 611 213,70
Total VIII	188 376 834,14	187 251 129,59	225 846 829,20
CHARGES NON COURANTES			
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	9 216 790,90	22 313,51	84 354,00
* Subventions accordées			
* Autres charges non courantes	56 433 000,42	85 184 772,60	82 277 757,11
* Dotations non courantes aux amortissements et provisions	11 686 496,99	9 083 743,40	30 515 893,15
Total IX	77 336 288,31	94 290 829,51	112 878 004,26

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)	31-déc-13	31-déc-14	31-déc-15
RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	111 040 545,83	92 960 300,08	112 968 824,94
RESULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)	1 949 505 152,35	1 976 627 117,27	2 104 011 772,11
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	557 233 041,00	563 614 272,00	603 568 962,00
RESULTAT NET (XI-XII)	1 392 272 111,35	1 413 012 845,27	1 500 442 810,11

Source : Lafarge Ciments

I.3. Etat des soldes de gestion de Lafarge Ciments aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (T.F.R)		31-déc-13	31-déc-14	31-déc-15
1	+ Ventes de marchandises (en l'etat)	2 094 076,03	22 190 818,64	23 429 070,51
2	- Achats revendus de marchandises	3 199 285,72	18 680 885,99	18 770 573,55
	= I- MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT	-1 105 209,69	3 509 932,65	4 658 496,96
	+ II- PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	4 254 849 310,13	4 567 292 065,11	4 887 477 406,62
3	Ventes de biens et services produits	4 249 779 359,88	4 574 139 111,45	4 840 876 869,30
4	Variation de stocks de produits	5 069 950,25	-6 847 046,34	42 772 289,82
5	Immob. produites par l'entreprise pour elle même			3 828 247,50
	- III- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	1 618 923 028,29	1 936 976 739,58	2 112 483 643,81
6	Achats consommés de matières et fournitures	1 243 863 185,31	1 495 783 135,13	1 635 601 006,88
7	Autres charges externes	375 059 842,98	441 193 604,45	476 882 636,93
	= IV- VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)	2 634 821 072,15	2 633 825 258,18	2 779 652 259,77
8	+ Subventions d'exploitation			
9	- Impôts et taxes	34 019 547,91	35 466 433,86	37 805 285,19
10	- Charges de personnel	335 381 706,58	388 476 615,96	403 408 352,31
	= V- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	2 265 419 817,66	2 209 882 208,36	2 338 438 622,27
	OU INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)			
11	+ Autres produits d'exploitation			1 999,99
12	- Autres charges d'exploitation	2 546 361,98	2 224 412,33	3 733 944,54
13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	14 471 025,44	20 908 989,91	27 846 786,18
14	- Dotations d'exploitation	553 387 562,44	499 470 622,28	518 185 061,52
	= VI- RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	1 723 956 918,68	1 729 096 163,66	1 844 368 402,38
	+/- VII- RESULTAT FINANCIER	114 507 687,84	154 570 653,53	146 674 544,79
	= VIII- RESULTAT COURANT (+ ou -)	1 838 464 606,52	1 883 666 817,19	1 991 042 947,17
	+/- IX- RESULTAT NON COURANT (+ ou -)	111 040 545,83	92 960 300,08	112 968 824,94
15	- Impôts sur les résultats	557 233 041,00	563 614 272,00	603 568 962,00
	= X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	1 392 272 111,35	1 413 012 845,27	1 500 442 810,11

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)				
- AUTOFINANCEMENT		31-déc-13	31-déc-14	31-déc-15
1	Résultat net de l'exercice :	1 392 272 111,35	1 413 012 845,27	1 500 442 810,11
	Bénéfice +	1 392 272 111,35	1 413 012 845,27	1 500 442 810,11
	Perte -			
2	+ Dotations d'exploitation	540 752 256,01	474 941 940,74	487 730 580,93
3	+ Dotations financières	557 652,95	2 744 647,27	500 000,00
4	+ Dotations non courantes	11 686 496,99	9 083 743,40	18 441 893,15
5	- Reprises d'exploitation	-3 549 753,45	-1 071 377,97	-901 986,98
6	- Reprises financières		-35 180 000,00	
7	- Reprises non courantes	-167 996 904,95	-186 840 110,40	-216 611 213,72
8	- Produits des cession des immobilisations	-9 226 180,00	-411 014,69	-3 665 500,00
9	+ Valeurs nettes des immobilisations cédées	9 216 790,90	22 313,51	84 354,00
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)		1 773 712 469,80	1 676 302 987,13	1 786 020 937,49
10	Distributions de benefices	1 152 961 458,00	1 484 874 605,00	1 458 670 935,50
AUTOFINANCEMENT		620 751 011,80	191 428 382,13	327 350 001,99

Source : Lafarge Ciments

I.4. Tableaux de financement de Lafarge Ciments

I.4.1. Tableau de financement de Lafarge Ciments au 31 décembre 2013

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATIONS A-B	
			Emplois C	Ressources D
1- Financement permanent	3 674 999 807,68	3 597 146 893,33		77 852 914,35
2- Moins actif immobilisé	3 139 120 207,13	3 537 894 634,31		398 774 427,18
3- Fonds de roulement fonctionnel (A)	535 879 600,55	59 252 259,02		476 627 341,53
4- Actif circulant	1 833 826 283,46	1 514 343 013,11	319 483 270,35	
5- Passif circulant	1 020 281 547,40	960 972 181,83		59 309 365,57
6= Besoin de financement global (B) (4-5)	813 544 736,06	553 370 831,28	260 173 904,78	
7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B	-277 665 135,51	-494 118 572,26	216 453 436,75	

MASSES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I - Ressources stables de l'exercice (Flux)				
Autofinancement (A)		620 751 011,80		231 542 104,95
Capacité d'autofinancement		1 773 712 469,80		1 758 342 581,15
Distribution de bénéfice		1 152 961 458,00		1 526 800 476,20
Cessions et réductions d'immobilisations (B)		35 153 556,40		21 318 252,90
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles		9 226 180,00		26 609,00
Cessions d'immobilisations financières				
Récupération sur créances immobilisées		25 927 376,40		21 291 643,90
Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)				
Augmentation de capital, apports				
subvention d'investissement	3 041 627,07		3 650 004,00	
Augmentation des dettes de financement (D)				
(nettes de primes de remboursement)				
Total I: Ressources Stables (A+B+C+D)	3 041 627,07	655 904 568,20	3 650 004,00	252 860 357,85
II - Emplois stable de l'exercice (Flux)				
Acquisition et augmentations d'immobilisations (E)	176 235 599,60		147 619 346,90	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	26 470 470,36		3 103 802,00	
Acquisition d'immobilisations corporelles	132 886 807,64		113 161 177,90	
Acquisition d'immobilisations financières				
Augmentation des créances immobilières	16 878 321,60		31 354 367,00	
Remboursement de capitaux propres (F)				
Remboursement de financement (G)				
Emplois en non valeurs (H)			168 171,00	
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	176 235 599,60		147 787 517,90	
Variation de financement global	260 173 904,78		563 229 849,60	
IV- Variation de la trésorerie	216 453 436,75			461 807 013,65
TOTAL GENERAL	655 904 568,20	655 904 568,20	714 667 371,50	714 667 371,50

Source : Lafarge Ciments

I.4.2. Tableau de financement de Lafarge Ciments au 31 décembre 2014

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATIONS A-B	
			Emplois C	Ressources D
1- Financement permanent	3 476 796 134,67	3 674 999 807,68	198 203 673,01	
2- Moins actif immobilisé	3 048 918 568,38	3 139 120 207,13		90 201 638,75
3- Fonds de roulement fonctionnel (A)	427 877 566,29	535 879 600,55	108 002 034,26	
4- Actif circulant	1 625 979 245,24	1 833 826 283,46		207 847 038,22
5- Passif circulant	1 111 824 566,73	1 020 281 547,40		91 543 019,33
6= Besoin de financement global (B) (4-5)	514 154 678,51	813 544 736,06		299 390 057,55
7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B	-86 277 112,22	-277 665 135,51	191 388 023,29	

MASSES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I - Ressources stables de l'exercice (Flux)				
Autofinancement (A)		191 428 382,13		620 751 011,80
Capacité d'autofinancement		1 676 302 987,13		1 773 712 469,80
Distribution de bénéfice		1 484 874 605,00		1 152 961 458,00
Cessions et réductions d'immobilisations (B)		149 279 797,60		35 153 556,40
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles		3 224 652,11		9 226 180,00
Cessions d'immobilisations financières		107 770 606,84		
Récupération sur créances immobilisées		38 284 538,65		25 927 376,40
Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)		51 133 528,09		
Augmentation de capital, apports		51 133 528,09		
subvention d'investissement			3 041 627,07	
Augmentation des dettes de financement (D)				
(nettes de primes de remboursement)				
Total I: Ressources Stables (A+B+C+D)		391 841 707,82	3 041 627,07	655 904 568,20
II - Emplois stable de l'exercice (Flux)				
Acquisition et augmentations d'immobilisations (E)	494 366 001,56		176 235 599,60	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	36 532 556,92		26 470 470,36	
Acquisition d'immobilisations corporelles	420 401 005,30		132 886 807,64	
Acquisition d'immobilisations financières				
Augmentation des créances immobilières	37 432 439,34		16 878 321,60	
Remboursement de capitaux propres (F)				
Remboursement de financement (G)				
Emplois en non valeurs (H)	5 477 740,52			
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	499 843 742,08		176 235 599,60	
Variation de financement global		299 390 057,55	260 173 904,78	
IV- Variation de la trésorerie	191 388 023,29		216 453 436,75	
TOTAL GENERAL	691 231 765,37	691 231 765,37	655 904 568,20	655 904 568,20

Source : Lafarge Ciments

I.4.3. Tableau de financement de Lafarge Ciments au 31 décembre 2015

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATIONS A-B	
			Emplois C	Ressources D
1- Financement permanent	3 320 834 429,86	3 476 796 134,67	155 961 704,81	
2- Moins actif immobilisé	2 789 206 561,63	3 048 918 568,38		259 712 006,75
3- Fonds de roulement fonctionnel (A)	531 627 868,23	427 877 566,29		103 750 301,94
4- Actif circulant	1 920 571 196,25	1 763 540 835,23	157 030 361,02	
5- Passif circulant	1 329 801 183,72	1 249 386 156,72		80 415 027,00
6= Besoin de financement global (B) (4-5)	590 770 012,53	514 154 678,51	76 615 334,02	
7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B	-59 142 144,30	-86 277 112,22	27 134 967,92	

MASSES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I - Ressources stables de l'exercice (Flux)				
Autofinancement (A)		327 350 001,99		191 428 382,13
Capacité d'autofinancement		1 786 020 937,49		1 676 302 987,13
Distribution de bénéfice		1 458 670 935,50		1 484 874 605,00
Cessions et réductions d'immobilisations (B)		10 606 308,72		149 279 797,60
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles		3 665 500,00		3 224 652,11
Cessions d'immobilisations financières				107 770 606,84
Récupération sur créances immobilisées		6 940 808,72		38 284 538,65
Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)		0,00		51 133 528,09
Augmentation de capital, apports				51 133 528,09
subvention d'investissement				
Augmentation des dettes de financement (D)				
(nettes de primes de remboursement)				
Total I: Ressources Stables (A+B+C+D)	0,00	337 956 310,71		391 841 707,82
II - Emplois stable de l'exercice (Flux)				
Acquisition et augmentations d'immobilisations (E)	227 352 762,28	0,00	494 366 001,56	0,00
Acquisition d'immobilisations incorporelles	9 423 450,94		36 532 556,92	
Acquisition d'immobilisations corporelles	217 929 311,34		420 401 005,30	
Acquisition d'immobilisations financières				
Augmentation des créances immobilières			37 432 439,34	
Remboursement de capitaux propres (F)				
Remboursement de financement (G)				
Emplois en non valeurs (H)	6 853 246,49		5 477 740,52	
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	234 206 008,77	0,00	499 843 742,08	0,00
Variation de financement global	76 615 334,02	0,00		299 390 057,55
IV- Variation de la trésorerie	27 134 967,92	0,00	191 388 023,29	0,00
TOTAL GENERAL	337 956 310,71	337 956 310,71	691 231 765,37	691 231 765,37

Source : Lafarge Ciments

I.5. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à Lafarge Ciments

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE	
I - ACTIF IMMOBILISE	
1. Immobilisation en non-valeurs	L'immobilisation en non valeur (frais preliminaires et autres charges a repartir) est constituee par la somme des charges engagees pour couvrir certaines operations dont l' etalement est sur plusieurs exercices
2. Immobilisation incorporelles et corporelles	Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au prix d' achat augmente des droits de douane , autres impots et taxes non recuperables et d' autres charges accessoires y afferentes (transport , transit , assurances , autres)

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

<p>3. Immobilisation financières</p>	<p>Les titres de participation et autres creances financieres sont enregistres en comptabilite par leur prix d'achat a l'exclusion des frais d'acquisition (honoraires et autres) qui sont inscrits directement dans les charges de l'exercice . Les prets accordes au personnel , notamment les prets logements et voitures , sont comptabilisés dans ce compte , dont la duree de remboursement excede 12 mois .</p>
<p>b- Amortissements</p>	
<p>1. Amortissements normaux</p>	<p>Immobilisations amortissables sont amorties suivant la methode lineaire , en tenant compte de la duree de vie des immobilisations . les taux appliques sont conformes aux taux admis par l' administration fiscale a savoir :(constructions 5% , mat et out 10 % , mat transport 20% , mat infor 15%) . En ce qui concerne les immob en non - valeurs , elles sont amorties sur cinq ans. En general , les amortissements sont calcules a compter de la date de mise en service , et prennent fin , soit a la date de sortie du patrimoine , soit a la fin de sa duree de vie.</p>
<p>2. Amortissements derogatoires</p>	<p>Conformement a la loi de finances de 1994 , la societe pratique les amortissements derogatoires sur les biens d' equipements acquis a partir du 1er janvier 94 , a l' exclusion des constructions et de mat de transport .</p>
<p>3. Provisions des titres de participation</p>	<p>En application du principe de prudence, les provisions constituees se composent des moins values constatees lors de la comparaison entre la valeur d' entree et la valeur actuelle(situation comptable des capitaux de la societe filiale).</p>
<p>II - ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)</p>	
<p>1. Stocks</p>	<p>Conformement aux methodes comptables , les stocks sont enregistres au cout d' achat pour les biens acquis et au cout de production pour les biens produits par la societe . La societe utilise la methode du cout moyen pondere pour la valorisation des stocks. Un inventaire annuel se fait pour verifier l' existence et la valeur des stocks qui apparaissent au bilan.</p>
<p>2. Provisions pour dep des comptes d' actif circulant (stocks/clients)</p>	<p>Les provisions pour depreciation des stocks sont calculees sur la resultante de l' inventaire , faisant apparaitre des biens stockables a faible rotation et obsoletes . ces biens sont identifiés et soumises a l' appropriation suivant la procedure mise en place . Les provisions pour depr des creances douteuses sont calculees en fonction de la perte probable future.</p>
<p>3. Autres postes actif- circulant</p>	<p>Les creances sont inscrites a la comptabilite pour leur montant nominal , dont la duree est moins d' un an .</p>
<p>III - FINANCEMENT PERMANENT</p>	
<p>1. Provisions pour investissements</p>	<p>Vu l'importance des investissements prevus dans nos sites en vue d' augmenter notre capacite de production et ameliorer la qualite de nos produits , la societe constitue des provisions conformement aux dispositions reglementaires.</p>
<p>2. Provisions pour logements</p>	<p>La societe constitue des prov pour logts , en vue de construire des logts au profit des salaries(logements bouskoura). Ces provisions sont calculees sur le resultat fiscal a raison de 3% , suivant les regles fiscales.</p>
<p>3. Provisions pour risques et charges</p>	<p>En application du principe de prudence et d' independance des exercices; la societe a constate des provisions destinees a couvrir des risques et charges nes au cours de l' exercice .</p>

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

IV - PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	Les dettes sont inscrites à la comptabilité pour leur montant nominal. Par contre, les dettes en monnaie étrangère sont actualisées sur la base du dernier cours de change connu à la fin d'année.
V - TRESORERIE	Conformément au principe du coût historique, les disponibilités en caisse et en banques sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal.

Source : Lafarge Ciments

I.6. Etat des dérogations au 31 décembre 2015

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I - Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables fondamentaux préconisés par le code général de normalisation comptable (CGNC)	
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	Les méthodes d'évaluation répondent aux principes comptables fondamentaux.	Néant
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Les états de synthèse sont présentés conformément aux règles prévues par la loi comptable (article 9)	

Source : Lafarge Ciments

I.7. Etat des changements de méthodes au 31 décembre 2015

Nature des changements	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I - Changements affectant les méthodes d'évaluation	Les méthodes d'évaluation demeurent inchangées et répondent aux règles adoptées par la norme comptable.	
II- Changements affectant les règles de présentation	La présentation des états de synthèse est conforme aux règles préconisées par la loi comptable.	NEANT

Source : Lafarge Ciments

I.8. Tableau des immobilisations autres que financières au 31 décembre 2015

NATURE	MONTANT BRUT		AUGMENTATION		DIMINUTION		MONTANT BRUT	
	DEBUT EXERCICE	Acquisition	Prod.immob. p/elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	FIN EXERCICE
Immobilisation en non valeurs	27 532 311,02	6 853 246,49						34 385 557,51
. Frais préliminaires								
. Charges a repartir s/plus.exercices	27 532 311,02	6 853 246,49						34 385 557,51
. Primes de remboursement oblig.								
Immobilisations incorporelles	277 719 984,36	9 423 450,94		2 622 875,29			2 622 875,29	287 143 435,30
. Immob.en recherche et develop.								
. Brevets, marques, droits et val.simil	50 100 981,31							50 100 981,31
. Fonds commercial	70 014 608,74							70 014 608,74
. Autres immob. incorporelles	157 604 394,31	9 423 450,94		2 622 875,29			2 622 875,29	167 027 845,25
Immobilisations corporelles	9 439 607 565,90	217 929 311,34		233 159 927,68	421 658,00		233 159 927,68	9 657 115 219,24
. Terrains	141 645 943,56			25 361 906,94	84 354,00			166 923 496,50
. Constructions	1 510 548 455,57			23 307 007,83				1 533 855 463,40
. Installations techniques mat & outil	7 369 751 489,21			178 470 306,52				7 548 221 795,73
. Matériel de transport	6 397 428,53			365 500,00	337 304,00			6 425 624,53
. Mobil.mat.de bureau et amenegt	68 950 547,19			5 173 774,07				74 124 321,26
. Autres immob. corporelles	32 160 102,47			481 432,32				32 641 534,79
. Immobilisations corporelles en cours	310 153 599,37	217 929 311,34					233 159 927,68	294 922 983,03
TOTAL	9 744 859 861,28	234 206 008,77		235 782 802,97	421 658,00		235 782 802,97	9 978 644 212,05

Source : Lafarge Ciments

I.9. Tableau des amortissements au 31 décembre 2015

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties		Cumul d'amortissement fin d'exercice
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	18 889 984,69	6 545 706,29	0,00	0,00	25 435 690,98
. Frais préliminaires					
. Charges à répartir sur plusieurs exercices	18 889 984,69	6 545 706,29			25 435 690,98
. Primes de remboursement des obligations					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	107 434 057,93	6 496 440,71	0,00	0,00	113 930 498,64
. Immobilisation en recherche et développement					
. Brevets, marques, droits et valeurs similaires	50 100 981,31				50 100 981,31
. Fonds commercial					
. Autres immobilisations incorporelles	57 333 076,62	6 496 440,71		0,00	63 829 517,33
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 907 429 143,90	473 350 705,87	337 304,00	0,00	7 380 442 545,77
. Terrains	45 332 248,63	18 239 583,09			63 571 831,72
. Constructions	894 348 902,61	58 654 841,06		-84 619,99	952 919 123,68
. Installations techniques, matériel et outillage	5 877 013 655,13	390 863 404,61		1 328,38	6 267 878 388,12
. Matériel de transport	5 619 037,67	386 217,02	337 304,00	-121,22	5 667 829,47
. Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	58 343 594,22	3 166 530,82		-5 462,26	61 504 662,78
. Autres immobilisations corporelles	26 771 705,64	2 040 129,27		88 875,09	28 900 710,00

Source : Lafarge Ciments

I.10. Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations au 31 décembre 2015

Date de cession ou de retrait	Compte Principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
31/12/2015	2 340,00	337 304,00	337 304,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
31/12/2015	2 311,00	84 354,00		84 354,00	3 565 500,00	3 481 146,00	0,00
TOTAL		421 658,00	337 304,00	84 354,00	3 665 500,00	3 581 146,00	0,00

Source : Lafarge Ciments

I.11. Tableau des titres de participation de Lafarge Ciments

I.11.1. Tableau des titres de participation au 31 décembre 2013

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation en capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
LAFARGE CEMENTOS	CIMENTS	2 014 200,00	98%	201 945 752,70	201 945 752,70	31/12/2012	217 006 042,09	144 914 892,17	142 077 840,00
LAFARGE BETONS	BPE	55 000 000,00	53%	67 032 449,10	67 032 449,10	31/12/2012	169 963 904,17	5 932 132,44	
LAFARGE GRANULATS	GRANULATS	8 000 000,00	100%	40 738 505,76	5 558 505,76	31/12/2012	46 375 504,32	-2 048 377,14	
ECOCIM	TRAITEMENT DECHETS	2 000 000,00	45%	900 000,00	900 000,00	31/12/2012	10 310 019,11	-272 848,05	
LUBASA	CIMENTS	1 000 000,00	100%	1 000 000,00	1 000 000,00	31/12/2012	-15 967 111,29	-5 280 832,04	
TOTAL		67 014 200,00		311 616 707,56	276 436 712,56		427 688 365,40	143 244 975,38	142 077 849,00

Source : Lafarge Ciments

I.11.2. Tableau des titres de participation au 31 décembre 2014

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation en capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
LAFARGE CEMENTOS	CIMENTS	2 014 200,00	98%	201 946 100,72	201 946 100,72	31/12/2014	234 068 561,90	176 636 082,14	144 848 160,00
ECOCIM	TRAITEMENT DECHETS	2 000 000,00	45%	900 000,00	900 000,00	31/12/2014			En cours de liquidation
LUBASA	CIMENTS	1 000 000,00	100%	1 000 000,00	1 000 000,00	31/12/2014	-16 692 364,61	-5 416 816,03	
TOTAL				203 846 100,72	203 846 100,72		217 376 197,29	171 219 266,11	144 848 160,00

Source : Lafarge Ciments

I.11.3. Tableau des titres de participation au 31 décembre 2015

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation en capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
LAFARGE CEMENTOS	CIMENTS	2 014 200,00	98%	201 946 100,72	201 946 100,72	31/12/2015	202 107 250,22	144 784 738,32	173 639 700,00
ECOCIM	TRAITEMENT DECHETS	2 000 000,00	45%	900 000,00	900 000,00	31/12/2015			En cours de liquidation
LUBASA	CIMENTS	1 000 000,00	100%	1 000 000,00	1 000 000,00	31/12/2015	-17 001 650,02	-5 284 816,03	
TOTAL				203 846 100,72	203 846 100,72		185 105 600,20	139 499 922,29	173 639 700,00

Source : Lafarge Ciments

I.12. Tableau des provisions de Lafarge Ciments

I.12.1. Tableau des provisions au 31 décembre 2013

NATURE	Montant début		DOTATIONS			REPRISES		Montant fin
	exercice	d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	exercice
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	35 208 854,63		557 652,95					35 766 507,58
2. Provisions réglementées	1 084 191 959,69			11 686 496,99			166 917 065,52	928 961 391,16
3. Provisions durables pour risques et charges	64 882 528,73	1 444 049,47			3 549 753,45		1 079 839,43	61 696 985,32
SOUS TOTAL (A)	1 238 839 159,65	1 444 049,47	557 652,95	11 686 496,99	3 549 753,45		167 996 904,95	1 026 424 884,06
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	57 436 611,99	11 135 306,43			4 374 236,66			64 197 681,76
5. Autres provisions pour risques et charges	31 199 235,79	1 500 000,00					8 112 122,12	24 587 113,67
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	68 376 141,26	12 635 306,43			4 374 236,66		8 112 122,12	88 784 795,43
TOTAL (A+B)	1 307 215 300,91	14 079 355,90	557 652,95	11 686 496,99	7 923 990,11		176 109 027,07	1 115 209 679,49

Source : Lafarge Ciments

I.12.2. Tableau des provisions au 31 décembre 2014

NATURE	Montant début		DOTATIONS			REPRISES		Montant fin exercice
	exercice	d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	35 766 507,58		206 570,93			35 180 000,00		793 078,51
2. Provisions réglementées	928 961 391,16			8 879 846,04			172 002 096,00	765 839 141,20
3. Provisions durables pour risques et charges	61 696 985,32	1 352 303,81		203 897,36	1 071 378,50		14 838 014,40	47 343 793,59
SOUS TOTAL (A)	1 026 424 884,06	1 352 303,81	206 570,93	9 083 743,40	1 071 378,50	35 180 000,00	186 840 110,40	813 976 013,30
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	64 197 681,76	96 909 541,97			8 151 190,55			152 956 033,18
5. Autres provisions pour risques et charges	24 587 113,67	1 613 389,81			1 121 760,81			25 078 742,67
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie			2 538 076,34					2 538 076,34
SOUS TOTAL (B)	88 784 795,43	98 522 931,78	2 538 076,34		9 272 951,36			180 572 852,19
TOTAL (A+B)	1 115 209 679,49	99 875 235,59	2 744 647,27	9 083 743,40	10 344 329,86	35 180 000,00	186 840 110,40	994 548 865,49

Source : Lafarge Ciments

I.12.3. Tableau des provisions au 31 décembre 2015

NATURE	Montant début		DOTATIONS			REPRISES		Montant fin exercice
	exercice	d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	793 078,51		500 000,00					1 293 078,51
2. Provisions réglementées	765 839 141,20			18 441 893,15			196 725 216,00	587 555 818,35
3. Provisions durables pour risques et charges	47 343 793,59	1 337 727,76			901 986,98		19 885 997,72	27 893 536,65
SOUS TOTAL (A)	1 026 424 884,06	1 337 727,76	500 000,00	18 441 893,15	901 986,98		216 611 213,72	616 742 433,51
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	152 956 033,18	27 853 824,59			7 243 637,41			173 566 220,36
5. Autres provisions pour risques et charges	25 078 742,67	2 481 330,00		12 074 000,00	10 587 876,00			29 046 196,67
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	2 538 076,34							2 538 076,34
SOUS TOTAL (B)	88 784 795,43	30 335 154,59		12 074 000,00	17 831 513,41			205 150 493,37
TOTAL (A+B)	1 115 209 679,49	31 672 882,35	500 000,00	30 515 893,15	18 733 500,39		216 611 213,72	821 892 926,88

Source : Lafarge Ciments

I.13. Tableau des créances de Lafarge Ciments

I.13.1. Tableau des créances au 31 décembre 2013

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE				AUTRES ANALYSES		
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	140 967 684,39	126 881 177,39	13 500 000,00	586 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts immobilisés	105 841 336,91	91 754 829,91	13 500 000,00	586 507,00				
Autres créances financières	35 126 347,48	35 126 347,48						
DE L'ACTIF CIRCULANT	1 460 055 150,82		1 385 940 013,36	74 115 137,46	0,00	79 390 050,06	657 458 715,38	111 453 825,74
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3 908 002,59		3 908 002,59					
Clients et comptes rattachés	776 265 870,24		702 150 732,78	74 115 137,46			98 357 162,82	111 453 825,74
Personnel	7 298 859,39		7 298 859,39					
Etat	79 390 050,06		79 390 050,06			79 390 050,06		
Comptes d'associés	144 400 000,00		144 400 000,00				144 400 000,00	
Autres débiteurs	434 224 561,82		434 224 561,82				414 701 552,56	
Comptes de régularisation - Actif	14 567 806,72		14 567 806,72					

Source : Lafarge Ciments

I.13.2. Tableau des créances au 31 décembre 2014

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	134 758 871,11	123 172 364,11	11 000 000,00	586 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts immobilisés	99 006 904,63	87 420 397,63	11 000 000,00	586 507,00				
Autres créances financières	35 751 966,48	35 751 966,48						
DE L'ACTIF CIRCULANT	1 493 214 629,75		1 321 306 734,51	171 907 895,24	56 892 937,38	101 199 740,04	290 704 853,35	94 072 393,38
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	18 590 926,80		18 590 926,80					
Clients et comptes rattachés	1 072 543 572,03		900 635 676,79	171 907 895,24	56 892 937,38		32 790 977,14	94 072 393,38
Personnel	5 808 028,43		5 808 028,43					
Etat	101 199 740,04		101 199 740,04			101 199 740,04		
Comptes d'associés								
Autres débiteurs	280 684 341,99		280 684 341,99				257 913 876,21	
Comptes de régularisation - Actif	14 388 020,46		14 388 020,46					

Source : Lafarge Ciments

I.13.3. Tableau des créances au 31 décembre 2015

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	127 818 062,76	116 231 555,76	11 000 000,00	586 507,00				
Prêts immobilisés	87 510 929,66	75 924 422,66	11 000 000,00	586 507,00				
Autres créances financières	40 307 133,10	40 307 133,10						
DE L'ACTIF CIRCULANT	1 612 695 250,28		1 384 784 639,69	199 128 698,87	28 781 911,72	92 675 444,17	253 937 003,89	95 409 629,81
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	18 514 222,06		18 514 222,06					
Clients et comptes rattachés	1 206 489 387,57		978 578 776,98	199 128 698,87	28 781 911,72			95 409 629,81
Personnel	3 918 968,68		3 918 968,68					
Etat	92 675 444,17		92 675 444,17			92 675 444,17		
Comptes d'associés								
Autres débiteurs	276 975 652,32		276 975 652,32				253 937 003,89	
Comptes de régularisation - Actif	14 121 575,48		14 121 575,48					

Source : Lafarge Ciments

I.14. Tableau des dettes de Lafarge Ciments

I.14.1. Tableau des dettes au 31 décembre 2013

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT								
* Emprunts obligataires								
* Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	995 694 433,73		995 694 433,73		2 154 024,50	248 888 127,04	55 221 965,48	98 515 005,39
* Fournisseurs et comptes rattachés	523 955 469,43		523 955 469,43		2 154 024,50	9 955 636,63	43 359 023,84	98 515 005,39
* Clients créditeurs, avances et acomptes	115 765 178,44		115 765 178,44					
* Personnel	59 991 021,08		59 991 021,08					
* Organismes sociaux	27 996 692,47		27 996 692,47			3 417 153,82		
* Etat	235 515 336,59		235 515 336,59			235 515 336,59		
* Comptes d'associés	10 487 702,79		10 487 702,79				10 487 702,79	
* Autres créanciers	17 954 341,58		17 954 341,58				1 375 238,85	
* Comptes de régularisation -Passif	4 028 691,35		4 028 691,35					

Source : Lafarge Ciments

I.14.2. Tableau des dettes au 31 décembre 2014

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT								
* Emprunts obligataires								
* Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	1 224 271 871,85		1 224 271 871,85		2 711 507,52	201 797 452,82	123 946 533,88	153 558 679,67
* Fournisseurs et comptes rattachés	654 203 782,44		654 203 782,44		2 711 507,52		22 070 799,34	153 558 679,67
* Clients créditeurs, avances et acomptes	146 434 246,58		146 434 246,58					
* Personnel	60 069 630,29		60 069 630,29					
* Organismes sociaux	29 630 572,17		29 630 572,17			3 963 488,26		
* Etat	197 833 964,56		197 833 964,56			197 833 964,56		
* Comptes d'associés	111 797 254,39		111 797 254,39				100 290 000,00	
* Autres créanciers	20 463 341,27		20 463 341,27				1 585 734,54	
* Comptes de régularisation -Passif	3 839 080,15		3 839 080,15					

Source : Lafarge Ciments

I.14.3. Tableau des dettes au 31 décembre 2015

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT								
* Emprunts obligataires								
* Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	1 298 648 203,85		1 298 648 203,85		2 343 043,58	241 085 377,23	71 397 650,23	174 065 073,11
* Fournisseurs et comptes rattachés	705 159 754,48		705 159 754,48		2 343 043,58			174 065 073,11
* Clients créditeurs, avances et acomptes	153 032 568,08		153 032 568,08					
* Personnel	61 540 621,75		61 540 621,75					
* Organismes sociaux	28 360 607,91		28 360 607,91			4 084 938,53		
* Etat	237 000 438,70		237 000 438,70			237 000 438,70		
* Comptes d'associés	64 536 709,50		64 536 709,50				64 536 709,50	
* Autres créanciers	42 738 110,56		42 738 110,56				6 860 940,73	
* Comptes de régularisation -Passif	6 279 392,87		6 279 392,87					

Source : Lafarge Ciments

I.15. Tableau des sûretés réelles données ou reçues au 31 décembre 2015

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Clients	60 225 000,00	HYPOTHEQUES	Terrains et locaux	Couverture créances clients	
Personnel	87 049 067,00	HYPOTHEQUES	Locaux	Couverture des prêts	
SCI	81 605 107,00	HYPOTHEQUES	Terrains	Couverture créances	

Source : Lafarge Ciments

I.16. Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail au 31 décembre 2015

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions		
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
* Autres engagements donnés		
- Cautions	11 034 225,39	10 574 225,39
- Cautions C C G		
- Couverture des importations	21 870 000,00	11 106 000,00
- Engagements TET II		
- Engagements Ligne II BSK		
Terrais	38 557 723,00	25 783 874,83
- Autres	128 693 746,66	140 139 317,47
- Investissements	98 830 000,00	112 846 000,00
Principales commandes exploitations	1 038 528 150,00	1 002 292 153,60
TOTAL (1)	1 337 513 845,05	1 302 741 571,29

(1) Dont engagement à l'égard d'entreprises liées

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions		
* Autres engagements reçus		
- Cautions Fournisseurs d'immob.	54 713 468,00	44 956 572,70
- Cautions Clients	112 660 000,00	105 040 000,00
Garantie décennale		
- Cession assurance personnel		
- Procuration option capital personnel	1 000 000,00	1 000 000,00
- Cautions SCI		
- Affaire terrains Meknès	2 192 478,57	4 790 000,00
TOTAL	170 565 946,57	155 786 572,70

Source : Lafarge Ciments

I.17. Etat de répartition du capital social au 31 décembre 2015

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
1	2	3	4	5	6	7	8
LAFARGE MAROC	6, ROUTE DE KEKKA QUARTIER LES CRETES	12 127 798	12 127 798	30			363 833 940
C D G	RABAT			30			0
B I D	JEDDAH ARABIE SAOUDITE	953 328	953 328	30			28 599 840
C I M R	CASABLANCA	112 094	112 094	30			3 362 820
LAFARGE CEMENTOS	TANGER	111 651	111 651	30			3 349 530
DIVERS		4 164 242	4 164 242	30			124 927 260
Total		17 469 113	17 469 113				524 073 390

Source : Lafarge Ciments

I.18. Tableau d'affectation des résultats de Lafarge Ciments

I.18.1. Tableau d'affectation des résultats – exercice 2013

MONTANT		MONTANT	
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
		. Réserve légale	
. Report à nouveau		. Autres réserves	101 069 489,52
. Résultats nets en instance d'affectation		. Tantièmes	
. Résultat net de l'exercice	1 249 494 943,30	. Dividendes	1 152 961 458,00
. Prélèvements sur les réserves	4 536 004,22	. Autres affectations	
. Autres prélèvements		. Report à nouveau	
TOTAL A	1 254 030 947,52	TOTAL B	1 254 030 947,52

Source : Lafarge Ciments

I.18.2. Tableau d'affectation des résultats – exercice 2014

MONTANT		MONTANT	
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
		. Réserve légale	
. Report à nouveau		. Autres réserves	8 466 995,87
. Résultats nets en instance d'affectation		. Tantièmes	
. Résultat net de l'exercice	1 392 272 111,35	. Dividendes	1 484 874 605,00
. Prélèvements sur les réserves	101 069 489,52	. Autres affectations	
. Autres prélèvements		. Report à nouveau	
TOTAL A	1 493 341 600,87	TOTAL B	1 493 341 600,87

Source : Lafarge Ciments

I.18.3. Tableau d'affectation des résultats – exercice 2015

MONTANT		MONTANT	
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
		. Réserve légale	
. Report à nouveau		. Autres réserves	313 343 300,75
. Résultats nets en instance d'affectation		. Tantièmes	
. Résultat net de l'exercice	1 413 012 845,27	. Dividendes	1 458 670 935,50
. Prélèvements sur les réserves	314 176 473,38	. Autres affectations	
. Autres prélèvements	44 824 917,60	. Report à nouveau	
TOTAL A	1 772 014 236,25	TOTAL B	1 772 014 236,25

Source : Lafarge Ciments

I.19. Datation et évènements postérieurs au 31 décembre 2015

I. DATATION

Date de clôture (1) : **31 DECEMBRE 2015**

Date d'établissement des états de synthèse (2) : **19 FEVRIER 2016**

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II - ÉVÈNEMENTS NES POSTÉRIEUREMENT A L CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Dates	Indication des événements
	Favorables
	Défavorables

Source : Lafarge Ciments

II. Etats de synthèse consolidés de Lafarge Ciments

II.1. Compte de résultat consolidé de Lafarge Ciments aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

Exercice clos	Note	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires		5 049 806	4 934 951	5 187 735
Autres produits de l'activité				
Produits des activités ordinaires		5 049 806	4 934 951	5 187 735
Achats	6	1 630 093	1 579 751	1 703 755
Autres charges externes	6	455 277	472 659	505 660
Frais de personnel	7	397 030	396 927	412 419
Impôts et taxes		38 894	37 790	40 309
Amortissements et provisions d'exploitation	8	406 572	386 197	383 656
Autres produits et charges d'exploitation		(15 461)	15 595	(42 688)
Charges d'exploitation courantes		2 912 405	2 888 919	3 003 110
Résultat d'exploitation courant		2 137 401	2 046 032	2 184 625
Cessions d'actifs		(779)	388	3 581
Autres produits et charges d'exploitation non courants		(55 033)	(74 050)	(75 691)
Autres produits et charges d'exploitation	9	(55 811)	(73 661)	(72 110)
Résultat d'exploitation		2 081 589	1 972 371	2 112 515
Coût de l'endettement financier net				
Autres produits financiers		6 055	5 049	9 912
Autres charges financières		71 375	51 548	53 677
Résultat financier	10	(65 320)	(46 499)	(43 765)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées		2 016 269	1 925 871	2 068 750
Impôts sur les bénéfices	11	608 606	628 693	664 362
Impôts différés	11	10 582	(16 097)	9 231
Résultat net des entreprises intégrées		1 397 081	1 313 276	1 395 157
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		2 859	2 338	6 057
Résultat net des activités poursuivies		1 399 941	1 315 614	1 401 214
Résultat net des activités abandonnées				
Résultat de l'ensemble consolidé		1 399 941	1 315 614	1 401 214
Intérêts minoritaires		2 716	2 382	2 701
Résultat net - Part du Groupe		1 397 225	1 313 232	1 398 513
Résultat net par le nombre moyen d'actions de la période	12			
- de base	12	80,5	75,7	80,6
- dilué	12	80,5	75,7	80,6

Source : Lafarge Ciments

II.2. Etat du résultat global consolidé de Lafarge Ciments aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

En milliers de MAD	2013	2014	2015
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 399 941	1 315 614	1 401 214
Gains et pertes actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi	-10 357	-48 355	-27 240
Impôt différé sur les Gains et pertes actuariels des engagements postérieurs à l'emploi	3 027	14 332	9 177
Changement de périmètre		14 239	
Autres ajustements			
<i>Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts différés</i>	-7 330	-19 784	-18 063
Résultat global de la période	1 392 611	1 295 830	1 383 151
Dont part du groupe	1 389 916	1 292 863	1 380 632
Dont part des minoritaires	2 695	2 967	2 519

Source : Lafarge Ciments

II.3. Etat de la situation financière consolidée de Lafarge Ciments aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

ACTIF (en milliers de MAD)	Note	2013	2014	2015
Goodwill	13	16 858	10 690	10 690
Immobilisations incorporelles	14	92 117	100 271	103 198
Immobilisations corporelles	15	6 125 432	5 919 967	5 739 573
Immeubles de placement				
Titres mis en équivalence	16	87 938	90 276	96 333
Autres actifs financiers	17	153 761	139 709	132 111
- Prêts et créances		153 761	139 709	132 111
Créances d'impôts sur les sociétés		5 171	1 100	166
Impôts différés actifs		18 047	1 493	
Autres débiteurs non courants				
Actif non courant		6 499 324	6 263 506	6 082 070
Autres actifs financiers				3
- Instruments dérivés de couverture	25			3
Actifs non courants détenus en vue de la vente				
Stocks et en-cours	18	437 490	402 305	459 813
Créances clients	19	1 011 348	795 731	975 252
Autres débiteurs courants	19	305 588	181 959	173 534
Trésorerie et équivalent de trésorerie	20	286 157	262 898	302 667
Actif courant		2 040 582	1 642 892	1 911 269
TOTAL ACTIF		8 539 906	7 906 397	7 993 339

PASSIF (en milliers de MAD)		2013	2014	2015
Capital		524 073	524 073	524 073
Primes d'émission et de fusion				
Réserves		3 178 968	3 080 439	2 926 439
Ecart de conversion				
Résultat net part du groupe		1 397 225	1 313 232	1 398 513
Capitaux propres (part du groupe)		5 100 267	4 917 744	4 849 025
Intérêts minoritaires		5 880	6 258	5 674
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		5 106 147	4 924 002	4 854 699
Provisions	21	77 932	63 793	44 388
Avantages du personnel	22	300 401	363 277	407 869
Dettes d'impôts sur les sociétés	23	69 782	12 374	43 224
Impôts différés Passifs		996 502	929 124	927 684
Passif non courant		1 444 618	1 368 568	1 423 165
Provisions	21	26 251	25 129	29 096
Dettes financières courantes	25	615 663	411 193	424 111
- Instruments dérivés de couverture		488	612	46
- Dettes envers les établissements de crédit		615 175	410 581	424 065
Dettes fournisseurs courantes	24	699 557	532 113	719 026
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente				
Autres crédateurs courants	24	647 670	645 393	543 241
Passif courant		1 989 140	1 613 827	1 715 475
TOTAL PASSIF		8 539 906	7 906 397	7 993 339

Source : Lafarge Ciments

II.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés de Lafarge Ciments aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

En milliers de MAD	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat net part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêt minoritaire	Total
Au 1er janvier 2013	524 073		-10 141	4 342 014	0		4 855 947	5 724	4 861 671
Variation de capital									
Dividendes distribués				-1 145 595			-1 145 595	-2 539	-1 148 134
Titres d'autocontrôle									
Variation de périmètre									
Produits et charges comptabilisés				-7 309		1 397 225	1 389 916	2 695	1 392 611
Résultat de l'exercice							0		0
Ecarts de conversion									
Autres variations									
Au 31 Décembre 2013	524 073		-10 141	3 189 110	0	1 397 225	5 100 267	5 880	5 106 147
Au 1er janvier 2014	524 073		-10 141	4 586 335	0		5 100 267	5 880	5 106 147
Variation de capital									
Dividendes distribués				-1 475 387			-1 475 387	-2 589	-1 477 976
Titres d'autocontrôle									
Variation de périmètre									
Produits et charges comptabilisés				-20 369		1 313 232	1 292 863	2 967	1 295 830
Résultat de l'exercice							0		0
Ecarts de conversion									
Autres variations									
Au 31 décembre 2014	524 073		-10 141	3 090 580	0	1 313 232	4 917 744	6 258	4 924 002

En milliers de MAD	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat net part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêt minoritaire	Total
Au 1er janvier 2015	524 073		-10 141	4 403 811	0		4 917 744	6 258	4 924 002
Variation de capital									
Dividendes distribués				-1 449 351			-1 449 351	-3 103	-1 452 454
Titres d'autocontrôle									
Variation de périmètre									
Produits et charges comptabilisés				-17 881		1 398 513	1 380 632	2 519	1 383 151
Résultat de l'exercice							0		0
Ecart de conversion									
Autres variations									
Au 31 décembre 2015	524 073		-10 141	2 936 579	0	1 398 513	4 849 025	5 674	4 854 699

Source : Lafarge Ciments

II.5. Etat de flux de trésorerie consolidé de Lafarge Ciments aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

En milliers de MAD	2013	2014	2015
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 399 941	1 315 614	1 401 214
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et/ou non liés à l'activité			
Dotations aux amortissements et provisions, pertes de valeur	399 388	386 267	391 716
Résultats des sociétés mises en équivalence	(2 859)	(2 338)	(6 057)
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	779	(388)	(3 581)
Produits des dividendes			
Capacité d'autofinancement	1 797 248	1 699 154	1 783 293
Incidence de la variation du BFR	21 514	151 497	(112 628)
Impôts différés	10 582	(16 097)	9 231
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 829 344	1 834 554	1 679 896
Incidence des variations de périmètre			
Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	228 491	206 507	225 964
Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	(36 627)	(31 265)	(24 808)
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	191 865	175 242	201 156
Augmentation de capital			
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	1 145 595	1 475 387	1 449 351
Dividendes payés aux minoritaires	2 539	2 589	3 103
Réduction de capitaux propres			
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	1 148 134	1 477 976	1 452 454
Incidence de la variation des taux de change			
Incidence de changement des méthodes et principes comptables			
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	489 346	181 336	26 286
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	(818 364)	(329 018)	(147 683)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	(329 018)	(147 683)	(121 397)
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	489 346	181 336	26 286

Source : Lafarge Ciments

II.6. Notes aux comptes consolidés de Lafarge Ciments pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Lafarge Ciments est une société anonyme de droit marocain. Elle a été constituée en 1981. Son siège social est situé au 6, route de Mekka – Quartier Les Crêtes à Casablanca.

Premier cimentier marocain, Lafarge Ciments dispose d'une capacité de production supérieure à 6,5 millions de tonnes par an. Le groupe Lafarge Ciments est organisé en deux branches d'activités : Ciments et Granulats & Bétons.

L'action Lafarge Ciments est cotée à la Bourse de Casablanca depuis 1997. Les termes "Lafarge Ciments" et "la société mère", utilisés ci-après, font référence à la société anonyme de droit marocain (hors filiales consolidées). Le terme "Groupe" fait référence à l'ensemble économique composé de la Société Lafarge Ciments et de ses filiales consolidés. Les états financiers sont présentés en dirhams arrondis au millier le plus proche.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 mars 2016.

NOTE 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

Faits Marquants de l'année

En 2015, les ventes de ciments gris de Lafarge ont augmenté par rapport à 2014, dans un marché en légère hausse.

Le résultat d'exploitation à 2 185 MDH, est en progression de 6,8% par rapport à 2014, grâce notamment aux bonnes performances commerciales et industrielles et à la maîtrise des coûts.

Le résultat net consolidé s'établit à 1 401 MDH, en hausse de 6,5% comparé à 2014.

Perspectives

Pour l'année 2016, Lafarge anticipe une demande nationale en ciment stable par rapport à 2015.

Lafarge renforce sa stratégie de différenciation et d'innovation commerciale pour mieux satisfaire les besoins de ses clients avec notamment l'introduction de nouvelles solutions constructives et de nouveaux produits (offre Logement Economique, nouvelle gamme de produits en sacs, ciment pour préfabrication, bétons spéciaux innovants...) ainsi qu'un positionnement affirmé sur les grands chantiers d'infrastructure (centrale thermique de Safi, centrale solaire Noor III...).

Pour répondre aux enjeux du changement climatique, Lafarge Ciments a un recours croissant aux énergies renouvelables. Aujourd'hui, plus de 85% des besoins électriques de ses usines sont couverts par l'énergie éolienne et 20% des besoins thermiques sont couverts par la valorisation des déchets ménagers et industriels transformés en combustibles.

Par ailleurs, Lafarge Ciments poursuit son programme de développement avec son projet de construction d'une nouvelle cimenterie à Agadir et d'une station de broyage à Laâyoune.

Périmètre

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

En 2015

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	Siège social
Lafarge Ciments	Ciment	100,00%	99,99%	Intégration globale	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca
Lafarge Cementos	Ciment	98,27%	98,23%	Intégration globale	Km19 ancienne route de rabat BP 1530 90000 Tanger
Lubasa Maroc	Ciment	100,00%	99,99%	Intégration globale	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca
Lafarge Calcinor	Autres	50,00%	49,12%	Mise en Equivalence	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca
Ecocim	Autres	45,00%	44,99%	Mise en Equivalence	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca
Ceval	Autres	25,00%	25,00%	Mise en Equivalence	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca

En 2014

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	Siège social
Lafarge Ciments	Ciment	100,00%	99,99%	Intégration globale	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca
Lafarge Cementos	Ciment	98,27%	98,23%	Intégration globale	Km19 ancienne route de rabat BP 1530 90000 Tanger
Lubasa Maroc	Ciment	100,00%	99,99%	Intégration globale	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca
Lafarge Calcinor	Autres	50,00%	49,12%	Mise en Equivalence	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca
Ecocim	Autres	45,00%	44,99%	Mise en Equivalence	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca
Ceval	Autres	25,00%	25,00%	Mise en Equivalence	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca

En 2013

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	Siège social
Lafarge Ciments	Ciment	100,00%	99,99%	Intégration globale	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca
Lafarge Cementos	Ciment	98,27%	98,23%	Intégration globale	Km19 ancienne route de rabat BP 1530 90000 Tanger
Lubasa Maroc	Ciment	100,00%	99,99%	Intégration globale	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca
Lafarge Bétons	Béton	100,00%	99,18%	Intégration globale	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca
Lafarge Granulats	Granulats	100,00%	99,99%	Intégration globale	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca
Lafarge Calcinor	Autres	50,00%	49,12%	Mise en Equivalence	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca
Ecocim	Autres	45,00%	44,99%	Mise en Equivalence	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca
Ceval	Autres	25,00%	25,00%	Mise en Equivalence	6, route Mekka quartier crêtes Casablanca

NOTE 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, de la circulaire n°07/09 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 26 juin 2009, les états financiers consolidés du Groupe Lafarge Ciments sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2015 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Il convient de rappeler qu'en tant que premier adoptant des IFRS au 1er janvier 2006, le Groupe a appliqué les règles spécifiques relatives à une première adoption, telles que prévues par IFRS 1. Les options retenues dans le cadre de cette transition sont décrites dans les notes suivantes dont notamment le non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2006.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2015 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2014. Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2015.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes, d'amendements et d'interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2015.

3.2. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique conformément aux principes édictés par les IFRS, à l'exception de :

- Les instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur ;
- Les investissements détenus à des fins de négociation et les actifs financiers détenus en vue de la vente évalués à la juste valeur ;
- les actifs et les passifs faisant l'objet de couverture pour tenir compte des variations des justes valeurs des risques couverts, évalués à la juste valeur.

3.3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les provisions et les stocks.

a) Dépréciation des stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées parmi les charges d'exploitation courantes.

b) Dépréciation des créances clients et des prêts

Une dépréciation des créances clients et des prêts est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peut avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

c) Goodwill, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Le Groupe a à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwill en résultant.

Outre les tests de dépréciation annuels relatifs au goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles sont déterminées à partir de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus qui sont obtenus à partir des budgets et prévisions et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des perspectives attendues peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie initialement estimés et peuvent donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Pour les immobilisations corporelles, les principales hypothèses et estimations qui sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable sont les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet

significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

d) Provisions

Le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendus.

Lorsque l'effet temps est significatif sur l'évaluation d'une obligation de sortie d'avantages futurs, les provisions sont actualisées, l'effet de désactualisation étant comptabilisé ultérieurement en charges financières.

e) Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les estimations de bénéfices futurs sont réalisées à partir des budgets et prévisions de résultats comptables, ajustés des ajustements fiscaux. Ces estimations sont réalisées sur la base d'hypothèses de marché qui pourraient ne pas être confirmées dans le futur.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelque soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles. Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation de ces impôts différés actifs et passifs.

f) Provision de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations définies. Par ailleurs, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que la couverture médicale et les indemnités de départ en retraite font l'objet de provisions. L'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement.

g) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

h) Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existant à la date de chaque clôture.

3.4. Principes de consolidation

3.4.1) Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Le contrôle est présumé exister lorsque la mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles où il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Pour déterminer si une entité du groupe exerce un contrôle sur une autre, il est tenu compte également de l'existence et de l'effet des droits de vote potentiels exerçables à la date d'arrêté des comptes. Cependant, la répartition entre le pourcentage d'intérêt du groupe et les intérêts minoritaires est déterminée sur la base du pourcentage actuel d'intérêt.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

3.4.2) Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le Groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

3.4.3) Exclusion du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

3.4.4) Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les créances, dettes, produits et charges réciproques sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

Pour les transactions avec les actionnaires minoritaires, le Groupe applique les mêmes principes et méthodes comptables que pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

3.4.5) Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

3.5. Conversion des états financiers et des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société Lafarge Ciments est le dirham, c'est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture et au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat, les variations de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées conformément au traitement décrit dans la note 3.15.2.

3.6. Regroupements d'entreprises

Règles spécifiques à la première adoption : les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1er janvier 2006) n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Regroupements postérieurs au 1er janvier 2006

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Lorsqu'il en résulte une différence négative (goodwill négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsque le Groupe prend le contrôle d'une entreprise en une seule opération, la part des actifs et des passifs revenant aux minoritaires est également comptabilisée à sa juste valeur. Il suit les principes définis dans le paragraphe «3.7 Goodwill».

Depuis le 1er janvier 2006, le Groupe n'a pas procédé à des regroupements d'entreprises.

3.7. Goodwill

Le goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Il est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les acquisitions ayant eu lieu avant le 1^{er} janvier 2006, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains (avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité - CNC). Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier 2006 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1^{er} janvier 2006 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1.

3.8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels amortis par annuités constantes sur une durée n'excédant pas sept ans.

3.9. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les éventuels coûts d'emprunt liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition de l'actif.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- les terrains de carrières sont amortis en fonction des tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation ;
- les autres terrains ne sont pas amortis ;
- les bâtiments administratifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée selon la décomposition suivante : gros oeuvres – charpente métallique : 50 ans, étanchéité, toiture et autres : 10 ans, agencements et aménagements : 15 ans, installations techniques fixes : 25 ans, menuiserie : 15 ans ;
- les bâtiments industriels sont amortis sur une durée d'utilité allant de 20 à 30 ans ;
- les matériels, équipements et installations sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée allant de huit à trente ans.

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

3.10. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple où le Groupe est preneur, les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de locations signés par le Groupe (bailleur) avec ses clients sont des contrats de location simple. Dans ces contrats, les produits des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchises, paliers, droits d'entrée) sont étalés sur la durée ferme du bail, sans tenir compte de l'indexation. La période de référence retenue est la première période ferme du bail. Les frais directement encourus et payés à des tiers pour la mise en place d'un contrat de location sont inscrits à l'actif, dans le poste « immeubles de placement » ou autres postes d'immobilisations concernées, et amortis sur la durée ferme du bail.

Le Groupe ne dispose pas d'actifs acquis par contrat de location financement.

3.11. Tests de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie de manière autonome et correspond au niveau selon lequel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était une unité de production.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et sa juste valeur sur le marché.

Ainsi, pour une filiale non cotée, la valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de trois ans extrapolée pour trois autres années et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs et le coût moyen pondéré du capital diffèrent en fonction des UGT et des secteurs d'activités dans lesquels elles interviennent.

Conformément à la norme IAS 36, les provisions pour dépréciation des goodwill sont irréversibles. Les provisions pour dépréciation relatives aux autres immobilisations corporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

3.12. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente, et dont on s'attend à ce que la vente soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêt s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs destinés à être cédés ».

Ces actifs détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au bilan.

Les éventuelles dettes liées à ces actifs destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

3.13. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal

d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.14. Titres d'autocontrôle et actions propres

Les titres d'autocontrôle et actions propres détenus par le Groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les cessions ultérieures sont imputées directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

3.15. Actifs financiers

Les actifs financiers doivent être classés selon les quatre catégories suivantes :

- Actifs évalués à la juste valeur en résultat : juste valeur avec variations de juste valeur en résultat ;
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat. Cette catégorie n'est pas utilisée par le Groupe ;
- Prêts et créances : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat ;
- Actifs disponibles à la vente : juste valeur avec variations de juste valeur en capitaux propres, ou en résultat pour provisionner une dépréciation objective durable (six mois) ou significative (baisse supérieure à 20%) et dans ce cas toute baisse ultérieure sera portée en résultat tandis que toute hausse ultérieure sera portée en capitaux propres.

3.15.1) Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisés le cas échéant. Le montant de la perte est comptabilisé en dépréciation des comptes de créances et contrepartie d'une dotation pour dépréciation de l'actif circulant.

3.15.2) Instruments dérivés

Le groupe détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de change sur ses engagements fermes ou hautement probables.

Des contrats à terme de devises sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de change.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur les lignes instruments dérivés en actifs financiers courants ou non courants ou passifs financiers courants ou non courants. L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistré en résultat.

3.16. Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en autres produits et charges financiers).

3.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

3.18. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

(a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés

(b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

(a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible

(b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

3.19. Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres au Maroc. Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« *projected unit credit method* ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs

intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de frais de gestion et de projection des salaires futurs...

- Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres, le Groupe appliquant l'option proposée par l'amendement de l'IAS 19.

Au compte de résultat sont reportés les coûts des services rendus qui constatent l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. L'ensemble de ces effets est comptabilisé dans le résultat d'exploitation.

Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

3.20. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques du Groupe.

Provisions pour restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée quand un plan de restructuration formalisé et détaillé a été approuvé par l'organe compétent, et quand le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que ce plan sera mis en œuvre soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

La provision inclut uniquement les dépenses directement liées au plan comme notamment les indemnités de licenciement, les préretraites, les préavis non effectués et les autres coûts directement liés aux fermetures de sites.

Provisions pour réaménagement des sites

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement des terrains de carrières, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en coûts des biens vendus. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation de la carrière en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation du site. La provision évaluée site par site est estimée à partir de la valeur actuelle des coûts attendus des travaux de réaménagement.

3.21. Passifs financiers

Les passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres crédetes. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

3.22. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-Groupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nette des remises ou rabais commerciaux. Les coûts de transport et de manutention facturés aux clients sont compris dans les produits des activités ordinaires. Les coûts de transport supportés par le Groupe sont inclus dans le coût des biens vendus.

3.23. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

NOTE 4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PERIODE

4.1. Entrée de périmètre

Le périmètre du Groupe n'a connu aucune entrée en périmètre au cours de l'année 2015.

4.2. Cessions

Le Groupe n'a cédé aucune entité au cours de l'année 2015.

4.3. Acquisitions

Le Groupe n'a acquis aucune entité au cours de l'année 2015.

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

5.1. Niveaux d'information sectorielle

Les niveaux d'information sectorielle retenus par le Groupe Lafarge Ciments sont les secteurs d'activité et géographique.

Un secteur d'activité est un sous-ensemble d'une entreprise qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Le Groupe Lafarge Ciments est organisé autour de deux secteurs d'activité :

- La branche ciments produit et vend une large gamme de ciments adaptée aux besoins du secteur de la construction ;
- La branche Granulats & Bétons produit et vend des granulats, du béton prêt à l'emploi, des produits dérivés du béton, et des autres produits et services pour l'activité de revêtement routier ;

Les principes comptables retenus pour la détermination des résultats des différents secteurs sont identiques à ceux qui sont présentés dans la Note 3 de ce document. Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux prix de marché.

5.2. Informations par secteur d'activité

Les principaux agrégats du Compte de résultat se décomposent comme suit entre les différents secteurs d'activité :

Au 31 décembre 2015

2015 En Milliers de MAD	CIMENTS	GRANULATS & BETONS	Eliminations inter-secteur	Total
Chiffre d'affaires	4 736 591	672 977	(221 833)	5 187 735
Autres produits de l'activité				
Total produits des activités ordinaires	4 736 591	672 977	(221 833)	5 187 735
Résultat des activités opérationnelles	2 166 141	(53 626)		2 112 515
Résultat financier	(43 588)	(177)		(43 765)
Résultat des mises en équivalence	6 057			6 057
Impôts	668 339	5 254		673 593
Résultat net des activités poursuivies	1 460 271	(59 057)		1 401 214
Résultat net des activités abandonnées	1 460 271	(59 057)		1 401 214

Au 31 décembre 2014

2014 En Milliers de MAD	CIMENTS	GRANULATS & BETONS	Eliminations inter-secteur	Total
Chiffre d'affaires	4 543 733	596 787	(205 569)	4 934 951
Autres produits de l'activité				
Total produits des activités ordinaires	4 543 733	596 787	(205 569)	4 934 951
Résultat des activités opérationnelles	1 981 755	(9 384)		1 972 371
Résultat financier	(39 936)	(6 563)		(46 499)
Résultat des mises en équivalence	2 338			2 338
Impôts	611 106	1 490		612 596
Résultat net des activités poursuivies	1 333 051	(17 437)		1 315 614
Résultat net des activités abandonnées	1 333 051	(17 437)		1 315 614

Le Groupe a réalisé des opérations d'exportation vers l'Afrique de l'Ouest.

Décembre 2015 En Milliers de MAD	MAROC	AFRIQUE DE L'OUEST	Total
Chiffre d'affaires	5 127 350	60 385	5 187 735
Autres produits de l'activité			
Total produits des activités ordinaires	5 127 350	60 385	5 187 735

Décembre 2014 En Milliers de MAD	MAROC	AFRIQUE DE L'OUEST	Total
Chiffre d'affaires	4 866 887	68 064	4 934 951
Autres produits de l'activité			
Total produits des activités ordinaires	4 866 887	68 064	4 934 951

NOTE 6. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

En Milliers de MAD	2015	2014	2013
Achats de marchandises	46 130	33 594	3 724
Achats de matières premières	1 657 625	1 546 157	1 626 369
Achats	1 703 755	1 579 751	1 630 093
Loyers opérationnels	39 260	31 341	30 722
Entretien et réparations	70 947	67 281	61 178
Rémunération de personnel extérieur à l'entreprise	12 134	10 544	8 862
Charges externes diverses	383 320	363 492	354 515
Autres charges externes	505 660	472 659	455 277
Total Achats et Autres charges externes	2 209 415	2 052 410	2 085 371

NOTE 7. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

7.1. Frais de personnel

Les charges de personnel de l'exercice sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût :

En Milliers de MAD	2015	2014	2013
Salaires et traitements	288 283	276 238	275 901
Autres charges sociales	124 135	120 688	121 129
Dotations nettes aux provisions pour avantages du personnel	17 352	14 521	10 475
Total	429 771	411 448	407 505

7.2. Effectifs

Les effectifs des différentes activités se ventilent comme suit :

	31-Dec-2015			31-Dec-2014			Var %
	Cadres	Non cadres	Total	Cadres	Non cadres	Total	
CIMENTS	141	507	648	143	523	666	-3%
GRANULATS & BETONS	24	155	179	29	152	181	-1%
Total	165	662	827	172	675	847	-2%

NOTE 8. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant pour les périodes closes les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 se décomposent comme suit :

En Milliers de MAD	2015	2014	2013
Amortissements nets impactant le résultat d'exploitation courant			
Immobilisations incorporelles	6 496	4 931	4 895
Immobilisations corporelles	381 588	380 861	389 996
Total	388 085	385 792	394 891
Provisions et Pertes de valeur nettes impactant le résultat d'exploitation courant			
Immobilisations			
Stocks	5 372	-1 720	1 233
Créances	15 369	17 233	12 859
Perte de valeur Ecart d'acquisition			
Provisions pour risques et charges	-25 169	-15 108	-2 410
Total	-4 429	406	11 681
Total	383 656	386 197	406 572
Dont Amortissements et provisions des activités poursuivies			
Dont Amortissements et provisions des activités non poursuivies			

Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 14 et 15 de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 18 et 19 de ces états financiers.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 21 de ces états financiers.

NOTE 9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON COURANTS

Les autres produits et charges d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

En Milliers de MAD	2015	2014	2013
Cession d'actifs	3 581	388	-779
Charges de restructuration			
Cessions de filiales et participations			
Ecart d'acquisition négatif			
Résultats sur dérivés matières - part efficace			
Gain latent JV s/opérations matières-trading			
Résultats sur dérivés matière - trading			
Résultats sur dérivés de change - trading			
Autres produits et charges	-75 691	-74 050	-55 033
Autres produits et charges d'exploitation non courants			
Total produits et charges d'exploitation non courants	-72 110	-73 661	-55 811

Les autres produits et charges d'exploitation correspondent principalement à des indemnités de départ en retraite et à l'impôt pour l'appui à la cohésion sociale.

NOTE 10. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier aux 31 décembre 2015 et 2014 se décompose de la façon suivante :

En Milliers de MAD	2015	2014	2013
Produits d'intérêts	6 027	3 928	3 798
Charges d'intérêts	-32 582	-30 696	-51 897
Dividendes (hors groupe)			
Gains sur titres disponibles à la vente			
Gains de change	3 885	1 122	2 256
Reprises financières			
Autres produits financiers			
Dotations financières	-15 610	-14 369	-16 182
Perte de valeur des actifs financiers			
Pertes de change	-3 784	-2 027	-2 056
Autres charges financières	-1 700	-4 456	-1 240
Autres produits et charges financiers	-17 209	-19 730	-17 222
Résultat financier	-43 765	-46 499	-65 320

Les intérêts financiers incluent la juste valeur des instruments financiers. Les dotations financières présentent le coût financier de la provision pour couverture des frais de santé.

NOTE 11. IMPOTS

11.1. Charge d'impôt

11.1.1) Reconnue en compte de résultat

La charge d'impôt pour les périodes closes les 31 décembre 2015 et 2014, s'analyse comme suit :

En Milliers de MAD	2015	2014	2013
Charge d'impôt courant			
Charge de l'exercice	664 362	628 693	608 606
Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs			
	664 362	628 693	608 606
(Charges) / produits d'impôts différés			
Variations des différences temporaires	-23 660	-8 925	8 227
Variations des taux d'imposition	32 891	-7 172	2 355
Variation des déficits fiscaux antérieurs			
	9 231	-16 097	10 582
(Charge) / Produit total d'impôt	673 593	612 596	619 188

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme à l'administration fiscale au titre de la période.

11.1.2) Impôts différés comptabilisés dans les capitaux propres

Les impôts différés comptabilisés en capitaux propres se décomposent comme suit :

En Milliers de MAD	2015	2014	2013
Autres réserves		15 091	
Gains ou pertes latents sur titres disponibles à la vente - actions			
Gains ou pertes latents sur autres actifs financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes actuariels sur la provision pour couverture de frais de santé	9 177	19 643	3 026
Réserves de couverture des flux futurs			
Réserves de juste valeur			
Total	9 177	34 734	3 026

11.1.3) Impôts différés comptabilisés au bilan

En Milliers de MAD	Actif		Passif		Net	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Impôts différés						
Provenant des différences temporaires	0	1 493	927 684	929 124	-927 684	-927 631
Provenant des déficits fiscaux						
Provenant des crédits d'impôt						
Total	0	1 493	927 684	929 124	-927 684	-927 631

11.1.4) Preuve d'impôt

La réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base du taux d'impôt en vigueur au Maroc soit 30%.

En Milliers de MAD	2015	2014	2013
Résultat net de l'ensemble consolidé (hors S.M.E)	1 395 157	1 313 276	1 397 081
Impôt sur les bénéficiaires	664 362	628 693	608 606
Impôts différés	9 231	-16 097	10 582
Total charge fiscale consolidée IFRS	673 593	612 596	619 188
Résultat comptable consolidé IFRS avant impôts	2 068 750	1 925 871	2 016 269
Taux d'imposition en vigueur	30,83%	30,00%	30,00%
Charge fiscale théorique	637 796	577 761	604 881
Impôt sur différences permanentes	23 898	15 166	16 194
Impôt sur perte fiscale			
Ajustement des ID N-1 au taux normal N	10 639	-7 172	-2 335
Ajustements de la charge d'impôt provenant d'exercice antérieurs			
Incidence du différentiel de taux d'imposition entre les filiales	-359	-2 936	-5 080
Cotisation minimale non activée			
Autres	0	29 776	5 528
Charge fiscale	671 973	612 596	619 188
Taux effectif d'impôt	32,56%	31,81%	30,71%

NOTE 12. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action se présente comme suit :

	2015	2014	2013
Nombre moyen pondéré:			
- d'actions ordinaires émises	17 469 113	17 469 113	17 469 113
- d'actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat			
- d'actions d'auto détention	111 651	111 651	111 651
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action	17 357 462	17 357 462	17 357 462
Nombre d'instruments dilutifs			
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action	17 357 462	17 357 462	17 357 462

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

	2015	2014	2013
Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	1 398 513	1 313 232	1 397 225
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	17 357 462	17 357 462	17 357 462
Résultat de base par action	80,6 MAD	75,7 MAD	80,5 MAD
Résultat dilué par action	80,6 MAD	75,7 MAD	80,5 MAD

Le résultat de base par action est de 80,6 dirhams au 31 décembre 2015 contre 75,7 dirhams en décembre 2014 en diminution de 6%.

NOTE 13. GOODWILL (ECART D'ACQUISITION)

Au bilan, le Goodwill (écart d'acquisition) net concerne Lubasa Maroc.

En Milliers de MAD	2015	2014	2013
Au 1er janvier	10 690	16 858	16 858
Valeur brute			
Pertes de valeur cumulées			
Acquisitions			
Cessions et écarts d'acquisition classés en actifs détenus en vue de la vente		-6 168	
Écarts de conversion			
Autres mouvements			
A la clôture de la période	10 690	10 690	16 858
Valeur brute			
Pertes de valeur cumulées			

En Milliers de MAD	2015	2014	2013
Lafarge Granulats			6 168
Lubasa Maroc	10 690	10 690	10 690
Total	10 690	10 690	16 858

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les amortissements et les pertes de valeur de la période sont comptabilisés au niveau des amortissements et provisions d'exploitation.

En Milliers de MAD	Frais de développement	Licences Télécom et Logiciels	Concessions brevets et droits similaires	Concession	Autres	Total
Valeurs brutes						
Au 1er janvier 2014	109 909				90 839	200 748
Acquisitions					11 494	11 494
Variations de périmètre						
Cessions et actifs classés en actifs détenus en vue de la vente						
Réévaluation des immobilisations						
Ecarts de conversion						
Autres mouvements	8 717				-8 654	63
Au 31 décembre 2014	118 626				93 680	212 306
Au 1er janvier 2015	118 626				93 680	212 306
Acquisitions					9 265	9 265
Variations de périmètre						
Cessions et actifs classés en actifs détenus en vue de la vente						
Réévaluation des immobilisations						
Ecarts de conversion						
Autres mouvements	2 780				-2 623	157
Au 31 décembre 2015	121 406				100 322	221 728
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 1er janvier 2014	97 696				10 935	108 631
Amortissements	2 761				641	3 403
Pertes de valeur						
Reprise de pertes de valeur						
Cessions et actifs classés en actifs détenus en vue de la vente						
Ecarts de conversion						
Variation de périmètre						
Autres mouvements						
Au 31 décembre 2014	100 457				11 577	112 034

En Milliers de MAD	Frais de développement	Licences Télécom et Logiciels	Concessions brevets et droits similaires	Concession	Autres	Total
Au 1er janvier 2015	100 457				11 577	112 034
Amortissements	3 689				2 808	6 496
Pertes de valeur						
Reprise de pertes de valeur						
Cessions et actifs classés en actifs détenus en vue de la vente						
Ecart de conversion						
Variation de périmètre						
Autres mouvements						
Au 31 décembre 2015	104 146	0	0	0	14 384	118 530
Valeurs nettes						
Au 31 décembre 2014	18 169	0	0	0	82 103	100 272
Au 31 décembre 2015	17 260	0	0	0	85 937	103 198

L'augmentation des immobilisations incorporelles concerne principalement l'acquisition d'applications informatiques.

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

En Milliers de MAD	Terrains	Construction	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Immeubles de placement	Autres	Total
Valeurs brutes							
Au 1er janvier 2014	357 454	1 648 487	7 399 855	270 972		125 947	9 802 715
Acquisitions	8 496			168 200			176 696
Variations de périmètre							
Cessions et actifs classés en actifs détenus en vue de la vente						3 790	3 790
Réévaluation des immobilisations							
Ecart de conversion							
Autres mouvements		26 293	98 368	-128 194		3 469	-63
Au 31 décembre 2014	365 950	1 674 780	7 498 223	310 979		125 626	9 975 557
Au 1er janvier 2015	365 950	1 674 780	7 498 223	310 979		125 626	9 975 557
Acquisitions	-19 054			221 828			202 774
Variations de périmètre							
Cessions et actifs classés en actifs détenus en vue de la vente	84		209			337	631
Réévaluation des immobilisations							
Ecart de conversion							
Autres mouvements	29 114	23 307	178 470	-237 069		6 021	-157
Au 31 décembre 2015	375 925	1 698 087	7 676 484	295 738		131 309	10 177 543

En Milliers de MAD	Terrains	Construction	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Immeubles de placement	Autres	Total
Amortissements et pertes de valeurs							
Au 1er janvier 2014	62 551	688 018	2 819 726			106 988	3 677 283
Amortissements	2 563	50 235	321 224			8 056	382 077
Pertes de valeur							
Reprises de pertes de valeur							
Cessions et actifs classés en actifs détenus en vue de la vente						3 770	3 770
Ecarts de conversion							
Variation de périmètre							
Autres mouvements		1 826	-19			-1 807	
Au 31 décembre 2014	65 113	740 079	3 140 931			109 467	4 055 590
Au 1er janvier 2015	65 113	740 079	3 140 931			109 467	4 055 590
Amortissements	1 882	53 690	321 197			6 034	382 804
Pertes de valeur							
Reprises de pertes de valeur							
Cessions et actifs classés en actifs détenus en vue de la vente			86			337	424
Ecarts de conversion							
Variation de périmètre							
Autres mouvements	576	-576	12			-12	
Au 31 décembre 2015	67 572	793 193	3 462 053			115 153	4 437 971
Valeurs nettes							
Au 31 décembre 2014	300 837	934 701	4 357 292	310 979		16 159	5 919 967
Au 31 décembre 2015	308 353	904 894	4 214 431	295 738		16 157	5 739 573

L'évolution des immobilisations corporelles concerne l'acquisition de terrains et divers investissements de maintien.

NOTE 16. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES CONSOLIDEES SELON LA MISE EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence au 31 décembre 2015 concernent les sociétés Ecocim, Lafarge Calcinor Maroc et Ceval pour lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Les principales données financières des exercices 2015 et 2014 relatives à Ecocim, Lafarge Calcinor et Ceval sont des données à 100% après retraitement de consolidation.

Les agrégats financiers se présentent comme suit :

Ecocim en milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
% détention	45%	45%	45%
Chiffre d'affaires			26 687
Quote-part du groupe			
Résultat d'exploitation	0	-147	-6 487
Résultat net	-212	-112	-6 995
Part du groupe dans le résultat net			
Capitaux propres	1 204	1 416	1 528
Part du groupe dans les capitaux propres	542	637	687
Total valeur des titres mis en équivalence	1 442	1 537	1 587
Valeur des titres dans les comptes sociaux	900	900	900
Juste valeur des participations (valeur boursière)			
Autres informations au bilan :			
Total Actif	5 216	5 216	5 562
Total Passif	5 216	5 216	5 562
Endettement financier net			

Lafarge Calciner Maroc en milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
% détention	49%	49%	49%
Chiffre d'affaires	92 123	73 583	60 236
Quote-part du groupe			
Résultat d'exploitation	22 441	11 739	12 220
Résultat net	6 152	3 847	3 867
Part du groupe dans le résultat net			
Capitaux propres	40 504	27 979	23 117
Part du groupe dans les capitaux propres	19 894	13 743	11 354
Total valeur des titres mis en équivalence	94 894	88 743	86 354
Valeur des titres dans les comptes sociaux	75 000	75 000	75 000
Juste valeur des participations (valeur boursière)			
Autres informations au bilan :			
Total Actif	292 059	295 196	318 543
Total Passif	292 059	295 196	318 543
Endettement financier net			

Ceval en milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
% détention	25%	25%	25%
Chiffre d'affaires	52 866	39 921	7 126
Quote-part du groupe			
Résultat d'exploitation			-23
Résultat net			-16
Part du groupe dans le résultat net			
Capitaux propres	-15	-17	-16
Part du groupe dans les capitaux propres	-4	-4	-4
Total valeur des titres mis en équivalence	-4	-4	-4
Valeur des titres dans les comptes sociaux			
Juste valeur des participations (valeur boursière)			
Autres informations au bilan :			
Total Actif	30 163	21 420	9 557
Total Passif	30 163	21 420	9 557
Endettement financier net			

NOTE 17. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

En milliers de MAD	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
Part non courante						
- instruments financiers dérivés						
- actifs disponibles à la vente						
- prêts et créances		12 619	119 492	132 111	139 709	153 761
Total		12 619	119 492	132 111	139 709	153 761
Part courante						
- instruments financiers dérivés	3			3	0	0
- actifs disponibles à la vente						
- prêts et créances						
Total	3			3	0	0
Total autres actifs financiers	3	12 619	119 492	132 114	139 709	153 761

17.1. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers se composent essentiellement des dérivés de couverture de change.

17.2. Prêts et créances

La variation de ce compte correspond à des prêts au personnel et des cautionnements.

NOTE 18. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit pour les périodes closes les 31 décembre 2015 et 2014 :

En milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
Stocks de marchandises	16 333	14 069	14 764
Stocks de matières et fournitures consommables	366 262	350 197	377 945
En-cours de production	1 953	1 778	3 821
Stocks de produits finis intermédiaires	115 219	70 843	77 261
Total des stocks en valeur brute	499 767	436 887	473 791
Montant de la perte de valeur en début de période	34 582	36 301	35 068
Perte de valeur constatée sur la période	6 319	817	3 737
Reprise de perte de valeur suite à des sorties et des cessions			
Reprise de perte de valeur devenue sans objet	-947	-2 535	-2 505
Autres mouvements			
Montant de la perte de valeur en fin de période	39 954	34 582	36 301
Total Stocks, net	459 812	402 305	437 490

NOTE 19. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
Clients et comptes rattachés	1 108 860	914 447	1 112 831
Dépréciation clients et comptes rattachés	-133 608	-118 716	-101 483
Total Créances clients	975 252	795 731	1 011 348
Autres débiteurs	34 277	21 116	82 077
Compte de régularisation - Actif	15 089	15 459	20 202
Comptes d'associés débiteurs			
Créances sur cessions d'actifs			
Dépréciation autres débiteurs	-1 258	-782	-782
Dépréciation comptes d'associés débiteurs			
Dépréciation fournisseurs débiteurs - avances & acomptes			
Dépréciation personnel débiteur	-211	-211	-211
Etat - débiteur	102 984	121 151	155 314
Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes	18 653	19 323	41 026
Personnel - débiteur	4 000	5 902	7 961
Total Autres débiteurs courants	173 534	181 959	305 588

NOTE 20. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse et des soldes bancaires. Les placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

En milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
Titres et valeurs de placement			
Banque	268 936	227 989	269 025
Avances en comptes courants d'associés			
Autres comptes de trésorerie	33 732	34 909	17 132
Total	302 667	262 898	286 157

NOTE 21. PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

En milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
Pertes futures sur contrats			
Provision remise en état de sites	26 009	25 528	24 880
Provision pour démantèlement			
Départ en retraite			
Litiges	35 922	43 404	58 378
Garanties			
Autres risques	11 553	19 990	20 925
Total	73 484	88 922	104 183

En milliers de MAD	Solde au 1er janvier 2015	Ecart de conversion	Changement de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Reclassement	Solde au 31 décembre 2015
Pertes futures sur contrats								
Provision remise en état de sites	25 528			1 578	1 097			26 009
Provision pour démantèlement								
Départ en retraite								
Litiges	43 404			14 555	24 659		2622	35 922
Garanties								
Autres risques	19 990				5 815		-2622	11 553
Total	88 922			16 133	31 571			73 485
Dont:								
- Part non courante	63 793			1 578	20 983			44 388
- Part courante	25 129			14 555	10 588			29 096

Au 31 décembre 2015, le Groupe n'a identifié aucun passif éventuel significatif.

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

En ce qui concerne les régimes de retraites à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et

financière. Les charges comptabilisées relatives à ces plans correspondent aux cotisations payées pendant la période de référence.

Seuls les régimes à prestation définies créent des engagements futurs pour le Groupe. Ils sont constitués à hauteur de 7% d'obligations d'indemnités de départ en retraite et à hauteur de 93% d'obligations de couverture maladie post emploi.

L'engagement lié aux indemnités de départ en retraite est évalué périodiquement par un modèle développé en interne. L'engagement lié à la couverture maladie post emploi est quant à lui évalué périodiquement par un actuair local indépendant du Groupe. Ces évaluations sont effectuées sur la base d'hypothèses qui peuvent varier au cours du temps.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2015, au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
Taux d'actualisation	4,35%	4,50%	5,25%
Taux d'augmentation des salaires	4%	4%	5%
Taux d'inflation médicale	3%	4%	4%

La table de mortalité utilisée est la table de mortalité générationnelle élaborée par la CIMR. L'âge de départ à la retraite considéré est de 60 ans. Les taux de mobilité par tranche d'âge sont les suivants :

- < 35 ans : 6,00 % ;
- 35 – 50 ans : 2,00 % ;
- 50 ans et + : 0,00 %.

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture de l'obligation au titre des prestations définies :

En milliers de MAD	Couverture des frais de santé accordée postérieurement à l'emploi		Indemnités de départ à la retraite	
	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-15	31-Dec-14
Montant des engagements à l'ouverture de l'exercice	335 778	273 695	27 501	26 709
Coût des services	10 204	8 247	539	792
Charge d'intérêt	15 109	14 369		
Cotisations des participants				
Modifications des plans (Coût des services passés)				
Variations de périmètre /				
Business Combination (seulement si significatif)				
Réduction				
Liquidation de régimes				
Prestations payées				
Pertes / Gains actuariels	27 239	48 355		
Ecarts de Change				
Reprise	-8 501	-8 888		
Montant des engagements à la clôture de l'exercice	379 829	335 778	28 040	27 501

Le tableau suivant présente la décomposition de la charge totale comptabilisée dans le compte « amortissements et provisions d'exploitation » du résultat :

En milliers de MAD	Couverture des frais de santé accordée postérieurement à l'emploi		Indemnités de départ à la retraite	
	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-15	31-Dec-14
Coût des services	10 204	8 247	539	792
Charge d'intérêt	15 109	14 369		
Cotisations des participants				
Rendements attendus des actifs				
Pertes / Gains actuariels				
Reprise	-8 501	-8 888	0	0
Charge de la période	16 812	13 728	539	792

Les hypothèses de taux d'évolution des coûts médicaux (taux d'inflation médicale) et de taux d'actualisation ont un effet significatif sur l'évolution des engagements liés.

La variation de 0,25 point du taux d'actualisation a une incidence significative sur la valorisation de l'engagement en matière de couverture maladie.

Taux d'actualisation*	Engagement au 31/12/2015	Coût normal 2015	Charge d'intérêt
4,10%	410 513	10 702	16 831
4,35%	393 571	9 922	17 120
4,50%	380 846	9 349	17 138

* Avec un taux d'inflation médicale de 3%

De même une augmentation ou une diminution d'1 point du taux d'inflation médicale aurait les effets suivants :

Taux d'inflation médicale**	Engagement au 31/12/2015	Coût normal 2015	Charge d'intérêt
2,00%	335 166	7 384	14 580
3,00%	393 571	9 922	17 120
4,00%	469 646	13 563	20 430

** Avec un taux d'actualisation de 4,35%

NOTE 23. DETTES FINANCIERES

Le Groupe ne dispose pas de dettes financières non courantes. Les dettes financières courantes correspondent à des dérivés de couverture et à des concours bancaires.

En milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
Emprunts obligataires			
Emprunts auprès des établissements de crédit			
Dettes de location financement			
Dettes sur engagement de rachat d'intérêts minoritaires			
Autres dettes financières			
Total dettes financières non courantes			
Emprunts obligataires			
Instruments dérivés de couverture	46	612	488
Emprunts auprès des établissements de crédit	424 065	410 581	615 175
Dettes de location financement			
Dettes sur engagement de rachat d'intérêts minoritaires			
Autres dettes financières			
Total dettes financières courantes	424 111	411 193	615 663
Total	424 111	411 193	615 663

NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes fournisseurs et les autres crédateurs au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 ont une échéance inférieure à une année.

En milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
Fournisseurs et comptes rattachés	719 026	532 113	699 557
Autres créanciers	5 881	7 762	7 672
Clients créditeurs Avances & Acomptes	86 837	153 723	179 077
Compte de régularisation - passif	29 389	27 632	30 321
Comptes d'associés créditeurs	82 939	135 619	40 281
Dettes s/ acquis. d'actifs	36 735	17 075	12 660
Etat crédateur	210 144	212 126	277 160
Organismes sociaux	28 902	30 417	34 641
Personnel crédateur	62 415	61 038	65 858
Total Autres crédateurs courants	543 241	645 393	647 670
Total Fournisseurs et Autres crédateurs courants	1 262 268	1 177 505	1 347 227

NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers contractés par le Groupe concernent principalement les dérivés de change.

La politique du risque de change au sein du Groupe vise à couvrir les expositions budgétaires en devises hautement probables et les engagements fermes.

La juste valeur des instruments dérivés de change se présente comme suit :

En milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
Clients et autres débiteurs	1 148 786	977 690	1 316 936
Autres actifs financiers	3	0	0
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	302 667	262 898	286 157
Total	1 451 456	1 240 587	1 603 092

En milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
Fournisseurs et autres créditeurs	1 262 268	1 177 505	1 347 227
Dettes financières non courantes			
Dettes financières courantes	424 111	411 193	615 663
Total	1 686 378	1 588 698	1 962 890

En milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
Instruments dérivés - actif	3	0	0
- matières			
- change	3	0	0
Instruments dérivés - passif	46	612	488
- matières			
- change	46	612	488

NOTE 26. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du Groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Les hypothèques, les cautions et les garanties données et reçues représentent les montants suivants :

Engagements donnés

En milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
Avals, cautions et garanties donnés	178 245	176 021	20 448
Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués			
Autres engagements donnés	1 159 269	1 143 136	748 080
Total	1 337 514	1 319 157	768 528

Engagements reçus

En milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
Avals, cautions et garanties reçus	399 445	403 460	372 224
Nantissement et hypothèques reçus			806
Autres engagements reçus			2 660
Total	399 445	403 460	375 690

NOTE 27. PARTIES LIEES

27.1. Transactions avec les principaux dirigeants

Les avantages accordés aux principaux dirigeants se décomposent comme suit :

En milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
Avantages à court terme	26 725	23 955	20 935
Avantages postérieurs à l'emploi			
Autres avantages à long terme			
Indemnités de fin de contrat de travail	2 062	1 036	
Paiements en action			
Total	28 787	24 991	20 935

La rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction incluses dans les charges de la période se décompose comme suit :

En milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
Administrateurs			
Membres du comité de direction	0	20 935	23 070
Total	0	20 935	20 646

27.2. Transactions avec les autres parties liées

Le Groupe Lafarge Ciments est détenu à 69,42% par la société marocaine Lafarge Maroc S.A. elle-même détenue à 50% par le Groupe marocain SNI et à 50% par la société espagnole Lafarge Cementos SAU, filiale du Groupe LafargeHolcim. Le Groupe n'a pas conclu de transactions avec des parties liées au sens du paragraphe 9 de la norme IAS 24, à l'exception des informations présentées dans la note 27.1 ci-dessus.

Les transactions entre la société mère et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes. Le Groupe Lafarge Ciments réalise des opérations courantes à des conditions normales du marché avec ses filiales consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, notamment des prestations de gestion des cendres volantes. Les transactions réalisées entre Lafarge Maroc et Lafarge Ciments sont détaillées comme suit :

En milliers de MAD	31-Dec-15	31-Dec-14	31-Dec-13
Actif			
Créances client (net)			
Autres débiteurs courants			
Avances en comptes courants d'associés			48 000
Autres actifs non courants			
	0	0	48 000
Passif			
Dettes fournisseurs	52 182	25 466	50 539
Autres dettes courantes	57 590	100 290	7 700
Autres dettes à long terme			
	109 772	125 756	58 239

NOTE 28. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement post clôture significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2015.

PARTIE XII. ANNEXES HOLCIM MAROC

I. Etats de synthèse sociaux de Holcim Maroc

I.1. Bilan social de Holcim Maroc

I.1.1. Actif aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

ACTIF	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2015
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS (A)	22 343 421,70	17 269 767,05	9 867 876,20
Frais préliminaires	-	3 028 921,78	724 975,80
Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 343 421,70	14 240 845,27	9 142 900,40
Primes de remboursement des obligations	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	849 330 569,70	855 089 910,62	856 253 710,46
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	3 342 388 570,16	3 161 576 240,54	2 760 433 659,81
Terrains	114 081 723,97	438 705 785,76	422 964 181,42
Constructions	993 641 211,02	959 511 961,70	863 809 237,54
Installations techniques, matériel et outillage	1 781 228 230,89	1 592 490 052,27	1 309 031 922,94
Matériel de transport	10 090 357,81	10 411 271,39	7 721 648,66
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	11 040 592,11	20 714 057,70	16 969 216,90
Autres immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	432 306 454,36	139 743 111,72	139 937 452,35
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	90 131 083,85	96 227 311,63	94 945 857,25
Prêts immobilisés	26 947 584,96	234 915,74	177 224,23
Autres créances financières	14 833 797,81	15 188 779,81	15 298 350,27
Titres de participation	48 349 701,08	80 803 616,08	79 470 282,75
Autres titres immobilisés	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	4 304 193 645,41	4 130 163 229,84	3 721 501 103,72
STOCK (F)	222 517 329,20	273 352 544,87	234 042 569,70
Marchandises	6 865 613,74	6 209 246,94	-
Matières et fournitures consommables	167 914 718,13	208 049 069,68	180 043 884,09
Produits en cours	-	-	-
Produits intermédiaires et produits résiduels	33 296 521,11	47 656 522,44	34 936 901,15
Produits finis	14 440 476,22	11 437 705,81	19 061 784,46
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	669 375 636,46	692 217 346,64	687 857 678,51
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	10 677 666,58	6 120 181,22	11 182 575,28
Clients et comptes rattachés	475 545 584,84	558 438 698,94	489 203 523,03
Personnel	1 538 179,87	3 303 372,49	3 061 754,94
Etat	134 059 334,01	67 539 338,07	101 125 953,62
Comptes d'associés	29 545 759,87	28 560 000,00	58 545 000,00
Autres débiteurs	11 857 923,94	14 796 511,76	21 313 285,83
Comptes de régularisation actif	6 151 187,35	13 459 244,16	3 425 585,81
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	907 838 031,61	-	-
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF CIRCULANT (I)	230 126,00	248 456,21	269 166,00
TOTAL II (F+G+H+I)	1 799 961 123,27	965 818 347,72	922 169 414,21
TRESORERIE-ACTIF	19 577 989,58	23 780 103,66	55 879 467,38
Chèques et valeurs à encaisser	8 045,40	5 919 195,36	-
Banques , TG et CCP	19 569 944,18	17 860 908,30	55 879 467,38
Caisses , Régies d'avances et accreditifs	-	-	-
TOTAL III	19 577 989,58	23 780 103,66	55 879 467,38
TOTAL GENERAL I+II+III	6 123 732 758,26	5 119 761 681,22	4 699 549 985,31

Source : Holcim Maroc

I.1.2. Passif aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

PASSIF	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2015
CAPITAUX PROPRES (A)	3 560 510 141,33	2 293 822 857,00	2 232 375 922,04
Capital social ou personnel (1)	494 626 000,00	494 626 000,00	494 626 000,00
Primes de fusion	1 858 025 648,51	436 455 365,33	436 455 365,33
Réserve légale	42 100 000,00	49 462 600,00	49 462 600,00
Autres réserves	714 273 000,00	714 273 000,00	714 273 000,00
Reports à nouveau (2)	4 124 937,29	3 905 752,82	508 431,67
Résultats nets en instance d'affectation (2)	-	-	-
Résultat net de l'exercice (2)	447 360 555,53	595 100 138,85	537 050 525,04
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (B)	28 421 836,64	20 379 130,94	12 379 130,92
Subvention pour investissement	26 333 333,16	18 333 333,12	10 333 333,10
Provisions réglementées	2 088 503,48	2 045 797,82	2 045 797,82
Provisions pour investissement	-	-	-
DETTES DE FINANCEMENT (C)	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00	-
Emprunts obligataires	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00	-
Autres dettes de financement	-	-	-
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	122 034 602,63	162 373 337,44	181 094 462,91
Provisions pour risques et charges	122 034 602,63	162 373 337,44	181 094 462,91
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	5 210 966 580,60	3 976 575 325,38	2 425 849 515,87
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	647 465 708,31	659 305 138,56	606 292 727,97
Fournisseurs et comptes rattachés	417 540 727,28	355 360 266,82	326 315 572,63
Clients créditeurs, avances et acomptes	16 494 370,36	11 429 077,96	13 129 322,00
Personnel	32 600 771,38	57 020 704,62	67 691 307,29
Organismes sociaux	13 198 420,57	5 691 429,33	7 966 959,93
Etat	156 060 850,90	223 899 731,86	185 707 083,96
Comptes d'associés	197 122,13	197 122,14	197 122,14
Autres créanciers	2 403 343,68	27 223,41	-
Comptes de régularisation passif	8 970 102,01	5 679 582,42	5 285 360,02
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)	320 048,00	196 198,01	191 106,00
TOTAL II (F+G+H)	647 785 756,31	659 501 336,57	606 483 833,97
TRESORERIE - PASSIF			
Crédits d'escompte	-	-	-
Crédits de trésorerie	-	-	-
Banques (soldes créditeurs)	264 980 421,35	483 685 019,27	1 667 216 635,47
TOTAL III	264 980 421,35	483 685 019,27	1 667 216 635,47
TOTAL GENERAL I+II+III	6 123 732 758,26	5 119 761 681,22	4 699 549 985,31

Source : Holcim Maroc

I.2. Comptes de résultats sociaux de Holcim Maroc aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2015
I- PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de marchandises (en l'état)	-	-	-
Ventes de biens et services produits (CA)	-	2 999 226 778,09	2 990 945 492,16
Chiffres d'affaires	2 573 068 920,59	2 999 226 778,09	2 990 945 492,16
Variation de stocks de produits	-36 411 437	5 956 088,59	18 183 229,91
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-
Subventions d'exploitations	-	-	-
Autres produits d'exploitation	80 000,00	-	-
Reprises d'exploitation: transfert de charges	8 358 213,24	112 047 609,75	55 117 814,44
Total I	2 545 095 697,24	3 117 230 476,43	3 064 246 536,51
II- CHARGES D'EXPLOITATION	-	2 193 039 973,35	2 208 817 997,51
Achats revendus de marchandises	-	-	-
Achats consommés de Matières et Fournitures	758 038 466,87	1 026 828 086,63	978 116 617,26
Autres Charges externes	302 732 517,21	441 694 215,78	464 123 599,07
Impôts et Taxes	57 245 658,35	21 520 231,86	32 766 254,80
Charges de personnel	169 354 187,70	223 651 462,20	234 875 151,80
Autres charges d'exploitation	2 590 815,00	2 127 831,46	14 531 194,90
Dotations d'exploitation	457 021 820,53	477 218 145,42	484 405 179,68
Total II	1 746 983 465,66	2 193 039 973,35	2 208 817 997,51
III- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	798 112 231,58	924 190 503,08	855 428 539,00
IV- PRODUITS FINANCIERS			
Produits des titres de participation	1 250 000,00	2 250 000,00	46 837 967,91
Gains de change	3 496 632,99	2 845 959,47	4 535 199,27
Intérêts et autres produits financiers	46 760 770,29	19 218 463,50	2 254 059,90
Reprises financières, transfert de charges	187 848,00	18 740 646,00	-
Total IV	51 695 251,28	43 055 068,97	53 627 227,08
V- CHARGES FINANCIERES			
Charges d'intérêts	115 030 747,73	88 628 328,31	100 623 405,78
Pertes de change	2 080 557,67	5 162 149,76	9 105 119,36
Autres charges financières	-	-	-
Dotations financières	34 372 000,00	-	3 548 333,33
Total V	151 483 305,40	93 790 478,07	113 276 858,47
VI- RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-99 788 054	-50 735 409	-59 649 631
VII- RESULTAT COURANT (III+VI)	698 324 177,46	873 455 093,98	795 778 907,61
VIII- PRODUITS NON COURANTS		68 589 547,16	30 783 059,52
Produits des cessions d'Immobilisation	184 000,00	30 152 000,00	8 783 059,50
Subventions d'équilibre	-	-	-
Reprises sur subvention d'Investissement	-	-	-
Autres produits non courants	-	-	-
Reprises non courantes : transfert de charges	9 122 853,85	38 437 547,16	22 000 000,02
Total VIII	9 306 853,85	68 589 547,16	30 783 059,52
IX- CHARGES NON COURANTES	-	77 299 386,09	58 545 450,13
Valeur nette d'amortissements des immobilisations cédées	4 924 042,37	11 297 895,74	15 032 233,79
Subventions accordées	-	-	-
Autres charges non courantes	9 229 969,31	29 539 527,14	20 498 966,34

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2015
Dotations non courantes aux amort et aux prov	30 790 168,49	36 461 963,21	23 014 250,00
Total IX	44 944 180,17	77 299 386,09	58 545 450,13
X- RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-35 637 326	-8 709 839	-27 762 391
XI- RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	662 686 851,14	864 745 255,05	768 016 517,00
XII- Impôts sur les résultats	215 326 295,61	269 645 116,20	230 965 991,96
RESULTAT NET (XI-XII)	447 360 555,53	595 100 138,85	537 050 525,04

Source : Holcim Maroc

I.3. Etat des soldes de gestion de Holcim Maroc aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (T.F.R)		31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2015
1	+ Ventes de marchandises (en l'etat)	-	-	-
2	- Achats revendus de marchandises	-	-	-
	= I- MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT	-	-	-
	+ II- PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	2 536 657 484,00	3 005 182 866,68	3 009 128 722,07
3	Ventes de biens et services produits	2 573 068 920,59	2 999 226 778,09	2 990 945 492,16
4	Variation de stocks de produits	-36 411 437	5 956 088,59	18 183 229,91
5	Immob. produites par l'entreprise pour elle même			
	- III- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	1 060 770 984,08	1 468 522 302,41	1 442 240 216,33
6	Achats consommés de matières et fournitures	758 038 466,87	1 026 828 086,63	978 116 617,26
7	Autres charges externes	302 732 517,21	441 694 215,78	464 123 599,07
	= IV- VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	1 475 886 499,92	1 536 660 564,27	1 566 888 505,74
	%			
8	+ Subventions d'exploitation	-	-	-
9	- Impôts et taxes	57 245 658,35	21 520 231,86	32 766 254,80
10	- Charges de personnel	169 354 187,70	223 651 462,20	234 875 151,80
	= V- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	1 249 286 653,87	1 291 488 870,21	1 299 247 099,14
	= OU INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)		-	-
11	+ Autres produits d'exploitation	80 000,00	-	-
12	- Autres charges d'exploitation	2 590 815,00	2 127 831,46	14 531 194,90
13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	8 358 213,24	112 047 609,75	55 117 814,44
14	- Dotations d'exploitation	457 021 820,53	477 218 145,42	484 405 179,68
	= VI- RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	798 112 231,58	924 190 503,08	855 428 539,00
	+/- VII- RESULTAT FINANCIER	-99 788 054	-50 735 409	-59 649 631
	= VIII- RESULTAT COURANT (+ ou -)	698 324 177,46	873 455 093,98	795 778 907,61
	+/- IX- RESULTAT NON COURANT (+ ou -)	-35 637 326	-8 709 839	-27 762 391
15	- Impôts sur les résultats	215 326 295,61	269 645 116,20	230 965 991,96
	X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	447 360 555,53	595 100 138,85	537 050 525,04

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT		31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2015
1	Résultat net de l'exercice :			
	Bénéfice +	447 360 555,53	595 100 138,85	537 050 525,04
	Perte -			-
2	+ Dotations d'exploitation	443 353 416,53	464 405 003,79	465 692 044,21
3	+ Dotations financières	34 372 000,00	-	1 333 333,33
4	+ Dotations non courantes	30 790 168,49	37 276 451,16	23 014 250,00
5	- Reprises d'exploitation	103 340,00	12 740 078,00	3 068 268,00
6	- Reprises financières		18 740 646,00	
7	- Reprises non courantes	9 122 853,85	30 327 529,41	22 000 000,02
8	- Produits des cessions des immobilisations	184 000,00	30 322 961,97	8 783 059,50
9	+ Valeurs nettes des immobilisations cédées	4 924 042,37	11 297 895,74	15 032 233,79
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)		951 389 989,07	1 015 948 274,16	1 008 373 292,25
10	- Distributions de bénéfices	421 000 000,00	1 938 933 920,00	598 497 460,00
AUTOFINANCEMENT		530 389 989,07	-922 985 646	409 773 598,85

Source : Holcim Maroc

I.4. Tableaux de financement de Holcim Maroc

I.4.1. Tableau de financement de Holcim Maroc au 31 décembre 2013

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATIONS A-B	
			Emplois C	Ressources D
1- Financement permanent	5 220 162 211,71	3 316 745 934,91		1 903 416 276,80
2- Moins actif immobilisé	4 304 193 645,41	3 980 001 963,50	324 191 681,91	
3- Fonds de roulement fonctionnel (A)	915 968 566,30	-663 256 029		1 579 224 594,89
4- Actif circulant	1 799 961 123,27	663 408 816,09	1 136 552 307,18	
5- Passif circulant	638 590 125,20	593 646 078,68		44 944 046,52
6= Besoin de financement (B) global (4-5)	1 161 370 998,07	69 762 737,41	1 091 608 260,66	
7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B	-245 402 432	-733 018 766	487 616 334,23	

MASSES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I - Ressources stables de l'exercice (Flux)				
Autofinancement (A)		539 585 620,18		206 912 191,84
Capacité d'autofinancement		960 585 620,18		754 212 191,84
Distribution de bénéfice		421 000 000,00		547 300 000,00
Cessions et réductions d'immobilisations (B)		308 195 392,19		1 623 487,74
Cessions d'immobilisations incorporelles		-		
Cessions d'immobilisations corporelles		-		
Cessions d'immobilisations financières		270 892 040,00		202 664,00
Récupération sur créances immobilisées		37 303 352,19		1 420 823,74
Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)		1 810 811 778,00		-
Augmentation de capital, apports		-		
subvention d'investissement		-		
Augmentation des dettes de financement (D)				241,63
(nettes de primes de remboursement)				
Total I: Ressources Stables (A+B+C+D)		2 658 592 790,37		208 535 921,21
II - Emplois stable de l'exercice (Flux)				
Acquisition et augmentations d'immobilisations (E)	1 079 368 195,48		322 783 510,75	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	165 899 608,98			
Acquisition d'immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations financières	913 468 586,50		257 949 286,79	
Augmentation des créances immobilières	-		64 834 223,96	
Remboursement de capitaux propres (F)				
Remboursement de financement (G)			199 980 000,00	
Emplois en non valeurs (H)				
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	1 079 368 195,48		522 763 510,75	
III- Variation de besoin de financement global (B.F.G)	1 091 608 260,66	-	201 868 750,43	
IV- Variation de la trésorerie	487 616 334,23	-		
TOTAL GENERAL	2 658 592 790,37	2 658 592 790,37	724 632 260,58	

Source : Holcim Maroc

1.4.2. Tableau de financement de Holcim Maroc au 31 décembre 2014

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATIONS A-B	
			Emplois C	Ressources D
1- Financement permanent	3 976 575 325,38	5 210 970 580,60	1 234 395 255,22	
2- Moins actif immobilisé	4 130 163 229,84	4 304 193 645,41		174 030 415,57
3- Fonds de roulement fonctionnel (A)	-153 587 904	906 776 935,19	1 060 364 839,65	
4- Actif circulant	965 818 347,72	1 799 961 123,27		834 142 775,55
5- Passif circulant	659 501 336,57	647 785 756,31		11 715 580,26
6= Besoin de financement (B) global (4-5)	306 317 011,15	1 152 175 366,96		845 858 355,81
7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B	-459 904 916	-245 402 432		214 502 483,84

MASSES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I - Ressources stables de l'exercice (Flux)				
Autofinancement (A)		-922 985 646		539 585 620,18
Capacité d'autofinancement		1 015 948 274,16		960 585 620,18
Distribution de bénéfice		1 938 933 920,00		421 000 000,00
Cessions et réductions d'immobilisations (B)		107 441 760,55		308 195 392,19
Cessions d'immobilisations incorporelles		-		
Cessions d'immobilisations corporelles		30 322 961,97		
Cessions d'immobilisations financières				270 892 040,00
Apport de fusion		32 247 111,36		
Titres de participation		18 514 000,00		
Récupération sur créances immobilisées		26 357 687,22		37 303 352,19
Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)				1 810 811 778,00
Augmentation de capital, apports subvention d'investissement		77 146 796,82		
Augmentation des dettes de financement (D)				
(nettes de primes de remboursement)				
Total I: Ressources Stables (A+B+C+D)		-738 397 088		2 658 592 790,37
II - Emplois stable de l'exercice (Flux)				
Acquisition et augmentations d'immobilisations (E)	321 963 751,18		1 079 368 195,48	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	1 297 177,50		165 905 130,47	
Acquisition d'immobilisations corporelles	112 186 043,86			
Acquisition d'immobilisations financières	25 000 000,00		913 468 586,50	
Apport de fusion	183 480 529,82			
Augmentation des créances immobilières				
Remboursement de capitaux propres (F)				
Remboursement de financement (G)				
Emplois en non valeurs (H)				
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	321 963 751,18		1 079 368 195,48	
III- Variation de besoin de financement global (B.F.G)	-	845 858 355,81	1 091 608 260,66	
IV- Variation de la trésorerie		214 502 483,84	487 616 334,23	
TOTAL GENERAL	321 963 751,18	321 963 751,18	2 658 592 790,37	2 658 592 790,37

Source : Holcim Maroc

I.4.3. Tableau de financement de Holcim Maroc au 31 décembre 2015

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATIONS A-B	
			Emplois C	Ressources D
1- Financement permanent	2 425 849 515,87	3 976 675 412,78	1 550 825 896,91	-
2- Moins actif immobilisé	3 721 501 103,72	4 130 163 229,84	408 662 126,12	-
3- Fonds de roulement fonctionnel (A)	-1 295 651 588	-153 487 817	1 142 163 770,79	-
4- Actif circulant	922 391 176,84	965 818 347,72	-	43 427 170,88
5- Passif circulant	606 705 596,60	659 501 336,57	52 795 739,97	-
6= Besoin de financement (B) global (4-5)	315 685 580,24	306 317 011,15	9 368 569,09	-
7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B	-1 611 337 168	-459 804 828	-	1 151 532 339,88

MASSES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I - Ressources stables de l'exercice (Flux)				
Autofinancement (A)		409 773 598,85		-922 985 646
Capacité d'autofinancement		1 008 373 292,25		1 015 948 274,16
Distribution de bénéfice		598 497 460,00		1 938 933 920,00
Cessions et réductions d'immobilisations (B)		8 783 059,50		107 441 760,55
Cessions d'immobilisations incorporelles		-		-
Cessions d'immobilisations corporelles		8 783 059,50		30 322 961,97
Cessions d'immobilisations financières		-		-
Récupération sur créances immobilières		-		26 357 687,22
Apport de fusion		-		32 247 111,36
Titres de participation		-		18 514 000,00
Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)		324 350,09		77 146 796,82
Augmentation de capital, apports		-		77 146 796,82
subvention d'investissement		-		-
Augmentation des dettes de financement (D)		324 350,09		-
(nettes de primes de remboursement)		-		-
Total I: Ressources Stables (A+B+C+D)		418 881 008,44		-738 397 088
II - Emplois stable de l'exercice (Flux)				
Acquisition et augmentations d'immobilisations (E)	60 668 550,19		321 963 751,18	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4 695 071,54		1 297 177,50	
Acquisition d'immobilisations corporelles	55 973 478,65		112 186 043,86	
Acquisition d'immobilisations financières	-		25 000 000,00	
Apport de fusion	-		183 480 529,82	
Remboursement de capitaux propres (F)	376 229,04			
Remboursement de financement (G)	1 500 000 000,00			
Emplois en non valeurs (H)				
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	1 561 044 779,23		321 963 751,18	
III- Variation de besoin de financement global (B.F.G)	9 368 569,09	-	-	845 858 355,81
IV- Variation de la trésorerie	-	1 151 532 339,88		214 502 483,84
TOTAL GENERAL	1 570 413 348,32	1 570 413 348,32	321 963 751,18	321 963 751,18

Source : Holcim Maroc

I.5. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à Holcim Maroc

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE	
<p>I - ACTIF IMMOBILISE</p> <p>A. EVALUATION A L'ENTREE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Immobilisation en non-valeurs 2. Immobilisation incorporelles 3. Immobilisation corporelles 4. Immobilisation financières <p>B. CORRECTIONS DE VALEUR</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Méthodes d'amortissements 2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation 3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif 	<p>Evaluation par la somme des charges supportées par la société</p> <p>Evaluation à leur coût d'acquisition</p> <p>Evaluation à leur coût d'acquisition ou de construction</p> <p>Evaluation à leur coût d'acquisition</p> <p>Amortissements linéaire et accéléré</p> <p>Pour faire à des risques suite à des litiges avec des tiers</p> <p>Au dernier cours de change de l'exercice</p>
<p>II - ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)</p> <p>A. EVALUATION A L'ENTREE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Stocks 2. Créances 3. Titres et valeurs de placement <p>B. CORRECTIONS DE VALEUR</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation 2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif 	<p>Les matières et le consommable sont évalués au coût d'achat moyen pondéré, et les en cours et les produits finis au coût de production moyen pondéré</p> <p>Sont inscrits en comptabilité à leur valeur nominale</p> <p>Sont inscrits en comptabilité à leur valeur d'achat</p> <p>La dépréciation est constatée par la constitution d'une provision pour faire face au risque constaté</p> <p>Au dernier cours de change de l'exercice</p>
<p>III - FINANCEMENT PERMANENT</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Méthodes de réévaluation 2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées 3. Dettes de financement permanent 4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges 5. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif 	<p>Néant</p> <p>Conformément à la législation fiscale en vigueur</p> <p>Il est constitué par les emprunts à long terme</p> <p>Pour faire à des risques suite à des litiges avec des tiers</p> <p>Au dernier cours de change de l'exercice</p>
<p>IV - PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dettes du passif circulant 2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges 3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif 	<p>Sont inscrits en comptabilité à leur valeur nominale</p> <p>Pour faire à des risques suite à des litiges avec des tiers</p> <p>Au dernier cours de change de l'exercice</p>
<p>V - TRESORERIE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Trésorerie - Actif 2. Trésorerie - Passif 3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation 	<p>Les avoirs en espèces et en banques sont inscrits en comptabilité pour leur montant nominal</p> <p>Les avoirs en banques sont inscrits en comptabilité pour leur montant nominal</p> <p>Néant</p>

Source : Holcim Maroc

I.6. Etat des dérogations au 31 décembre 2015

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I - Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation		Néant
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

Source : Holcim Maroc

I.7. Etat des changements de méthodes au 31 décembre 2015

Nature des changements	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I - Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	
II- Changements affectant les règles de présentation	Pour une meilleure lecture du Bilan, la société a décidé de comptabiliser les pièces de rechange stratégiques directement dans les comptes d'immobilisation concernés	Pas de changement

Source : Holcim Maroc

I.8. Tableau des immobilisations autres que financières au 31 décembre 2015

NATURE	Montant brut début exercice	AUGMENTATION			DIMINUTION			Montant brut fin exercice
		Acquisition	Prod.immob.p/elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
Immobilisation en non valeurs	58 924 894,27	-	-	-	-	-	-	58 924 894,27
. Frais préliminaires	29 288 887,22							29 288 887,22
. Charges à répartir s/plus.exercices	29 636 007,05							29 636 007,05
. Primes de remboursement oblig.	-							-
Immobilisations incorporelles	874 189 993,54	4 695 071,54	-	377 205,73	-	739 077,83	377 205,73	878 145 987,25
. Immob.en recherche et develop.	8 269 958,23						91 050,94	8 178 907,29
. Brevets, marques, droits et val.simil	10 834 709,88			91 050,94		739 077,83		10 186 682,99
. Fonds commercial	855 085 325,43						286 154,79	854 799 170,64
. Autres immob.incorporelles		4 695 071,54		286 154,79				4 981 226,33
Immobilisations corporelles	7 068 393 360,73	55 973 478,65	-	43 766 638,50	21 369 508,50	12 917 355,91	43 766 638,50	7 090 079 974,97
. Terrains	565 788 993,53					1 287 429,18		564 501 564,35
. Constructions	1 638 681 178,95	899 163,72			379 205,46	6 414 845,60		1 632 786 291,61
. Installations techniques mat & outil	4 587 558 650,43	9 261 692,47		43 766 638,50	11 555 136,80	4 747 723,74		4 624 284 120,86
. Matériel de transport	57 131 799,11	1 170 000,00			625 000,00			57 676 799,11
. Mobil.mat.de bureau et amenegt	79 489 626,99	681 643,33			8 810 166,24	467 357,39		70 893 746,69
. Autres immob.corporelles	-							-
. Immobilisations corporelles en cours	139 743 111,72	43 960 979,13					43 766 638,50	139 937 452,35
TOTAL	8 001 508 248,54	60 668 550,19	-	44 143 844,23	21 369 508,50	13 656 433,74	44 143 844,23	8 027 150 856,49

Source : Holcim Maroc

I.9. Tableau des amortissements au 31 décembre 2015

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immobilisation sorties 3	Cumul d'amortissement fin d'exercice 4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	41 655 127,22	7 401 890,85	-	49 057 018,07
. Frais préliminaires	26 259 965,44	2 303 945,98		28 563 911,42
. Charges à répartir sur plusieurs exercices	15 395 161,78	5 097 944,87		20 493 106,65
. Primes de remboursement des obligations	-			-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 657 374,92	3 223 322,70	431 128,83	13 449 568,79
. Immobilisation en recherche et développement	4 023 830,16			4 023 830,16
. Brevets, marques, droits et valeurs similaires	6 633 544,76	3 223 322,70	431 128,83	9 425 738,63
. Fonds commercial	-			-
. Autres immobilisations incorporelles	-			-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 906 817 120,19	439 309 170,25	19 562 579,62	4 326 563 710,82
. Terrains	127 083 207,77	12 659 000,00	1 287 429,18	138 454 778,59
. Constructions	679 169 217,25	93 081 094,42	3 273 257,60	768 977 054,07
. Installations techniques, matériel et outillage	2 995 068 598,16	326 174 228,22	5 990 628,46	3 315 252 197,92
. Matériel de transport	46 720 527,72	3 549 207,73	314 585,00	49 955 150,45
. Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	58 775 569,29	3 845 639,88	8 696 679,38	53 924 529,79
. Autres immobilisations corporelles				

Source : Holcim Maroc

I.10. Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations au 31 décembre 2015

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
31/05/2015	2321	379 205,46	71 849,48	307 355,98			-307 356
31/05/2015	2332	3 714 069,24	1 205 082,24	2 508 987,00	1 800 000,00		-708 987
31/05/2015	2352	312 217,84	147 607,84	164 610,00			-164 610
31/12/2015	2332	4 128 635,68	-	4 128 635,68	3 096 476,76		-1 032 159
31/12/2015	2332	3 712 431,88	-	3 712 431,88	2 782 480,74		-929 951
30/06/2015	2321	858 121,06	686 181,06	171 940,00	-		-171 940
30/06/2015	2332	2 477 083,27	2 477 083,27	-			
30/06/2015	2311	53 866,00	53 866,00	-	-		-99 955
30/06/2015	2321	441 526,32	354 851,32	86 675,00			
30/06/2015	2332	921 567,74	908 287,74	13 280,00			
30/06/2015	2352	4 475,00	4 475,00	-	-		-
31/12/2015	2311	1 054 605,00	1 054 605,00	-	-		-1 974 774
31/12/2015	2321	3 955 354,61	1 985 671,61	1 969 683,00			
31/12/2015	2332	71 000,00	65 909,00	5 091,00			
30/06/2015	2311	12 970,00	12 970,00	-	-		-25 468
30/06/2015	2321	66 667,00	41 389,00	25 278,00			
30/06/2015	2332	61 095,00	60 905,00	190,00			
30/06/2015	2321	4 916,67	4 916,67	-	-		-
30/06/2015	2332	381 649,55	381 649,55	-			
31/12/2015	2321	524 700,86	89 641,86	435 059,00	-		-450 525
31/12/2015	2332	74 238,72	58 772,72	15 466,00			
31/12/2015	2321	527 139,08	74 186,08	452 953,00	-		-760 902
31/12/2015	2220	739 077,83	431 128,83	307 949,00			
30/06/2015	2311	165 988,18	165 988,18	-	-		-
30/06/2015	2321	28 600,00	28 600,00	-			
30/06/2015	2352	328 110,39	328 110,39	-			
30/06/2015	2321	7 820,00	7 820,00	-	-		-
30/06/2015	2332	761 089,46	761 089,46	-	-		-
30/06/2015	2352	134 772,00	134 772,00	-	-		-
31/12/2015	2340	625 000,00	314 585,00	310 415,00	604 102,00	293 687,00	
31/12/2015	2352	8 497 948,40	8 081 714,15	416 234,25	500 000,00	83 765,75	
TOTAL		35 025 942,24	19 993 708,45	15 032 233,79	8 783 059,50	377 452,75	-6 626 627

Source : Holcim Maroc

I.11. Tableau des titres de participation de Holcim Maroc

I.11.1. Tableau des titres de participation au 31 décembre 2013

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation en capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
CIMENT BLANC DU MAROC	CIMENT	3 740 000,00	50%	2 550 000,00	2 550 000,00	31/12/2013	10 608 096,48	4 312 006,00	57 293 861,67
HOLCIM BETONS	BETON	37 886 000,00	100%	93 524 001,00	3 514 000,00	31/12/2013	-10 646 843	-49 650 349	262 375 804,18
ANDIRA	SOCIETE IMMOBILIERE	120 000,00	100%	4 693 013,75	4 693 013,75	31/12/2013	663 832,68	52 115,00	110 000,00
BATIPRODIS	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	25 000 000,00	100%	25 000 000,00	6 259 354,00	31/12/2013	26 473 946,48	20 214 592,55	824 315 544,10
HOLCIM GRANULATS	GRANULAT	15 000 000,00	100%	15 000 000,00	15 000 000,00	31/12/2013	36 061 375,90	2 723 418,22	67 268 385,80
ECOVAL	AFR	15 000 000,00	100,0%	15 000 000,00	15 000 000,00	31/12/2013	12 017 901,80	399 242,79	32 726 351,00
MATEEN IMMOBILIERE	PROMOTION IMMOBILIERE	4 000 000,00	33%	1 333 333,33	1 333 333,33	31/12/2013	713 516,16	-3 000	32 288 668,19
TOTAL		100 746 000,00		157 100 348,08	48 349 701,08		75 891 826,10	-21 951 975	1 276 378 614,94

Source : Holcim Maroc

I.11.2. Tableau des titres de participation au 31 décembre 2014

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation en capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
CIMENT BLANC DU MAROC	CIMENT	3 740 000,00	50%	2 550 000,00	2 550 000,00	31/12/2014	12 771 373,02	4 142 455,22	55 604 892,24
ANDIRA	SOCIETE IMMOBILIERE	120 000,00	100%	4 693 013,75	4 693 013,75	31/12/2014	37 821 697,80	37 157 865,12	87 143 000,00
BATIPRODIS	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	25 000 000,00	100%	25 000 000,00	25 000 000,00	31/12/2014	37 488 067,49	11 014 121,01	800 840 662,90
SDGT	GRANULAT	2 000 000,00	50%	7 227 269,00	7 227 269,00	31/12/2014	-11 265 503	-2 621 255	22 612 642,19
ECOVAL	AFR	40 000 000,00	100%	40 000 000,00	40 000 000,00	31/12/2014	37 709 265,09	891 843,29	41 252 990,46
MATEEN IMMOBILIERE	PROMOTION IMMOBILIERE	4 000 000,00	33,0%	1 333 333,33	1 333 333,33	31/12/2014	1 511 921,93	755 074,99	84 593 743,09
TOTAL		74 860 000,00		80 803 616,08	80 803 616,08		116 036 822,74	51 340 104,20	1 092 047 930,88

Source : Holcim Maroc

I.11.3. Tableau des titres de participation au 31 décembre 2015

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation en capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
CIMENT BLANC DU MAROC	CIMENT	3 740 000,00	50%	2 550 000,00	2 550 000,00	31/12/2015	13 454 562,07	4 778 377,70	53 180 933,58
ANDIRA	SOCIETE IMMOBILIERE	120 000,00	100%	4 693 013,75	4 693 013,75	31/12/2015	4 344 310,65	122 612,85	-
BATIPRODIS	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	25 000 000,00	100%	25 000 000,00	25 000 000,00	31/12/2015	38 172 297,58	11 934 230,09	745 684 338,44
SDGT	GRANULAT	2 000 000,00	50%	7 227 269,00	7 227 269,00	31/12/2015	-13 425 187	-2 177 386	18 359 924,90
ECOVAL	AFR	40 000 000,00	100%	40 000 000,00	40 000 000,00	31/12/2015	39 133 074,12	1 223 329,03	42 100 586,37
MATEEN IMMOBILIERE	PROMOTION IMMOBILIERE	4 000 000,00	33,0%	1 333 333,33	-	31/12/2015	-9 302 516	-10 811 941	43 527 940,95
TOTAL		74 860 000,00		80 803 616,08	79 470 282,75		72 376 542,06	5 069 222,13	902 853 724,24

Source : Holcim Maroc

I.12. Tableau des provisions de Holcim Maroc

I.12.1. Tableau des provisions au 31 décembre 2013

NATURE	Montant début exercice	APPORT FUSION AOZ	d'exploitation	DOTATIONS		REPRISES		Montant fin exercice	
				financières	non courantes	d'exploitation	financières		non courantes
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	74 378 647,00			34 372 000,00				108 750 647,00	
2. Provisions réglementées	3 196 688,26				109 816,66		1 218 001,44	2 088 503,48	
3. Provisions durables pour risques et charges	55 878 106,65	23 130 467,90	12 353 868,62		30 775 499,46	103 340,00		122 034 602,63	
SOUS TOTAL (A)	133 453 441,91	23 130 467,90	12 353 868,62	34 372 000,00	30 885 316,12	103 340,00	-	1 218 001,44	232 873 753,11
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	22 068 240,37	18 247 701,64	13 668 404,00			1 294 565,00		-	52 689 781,01
5. Autres provisions pour risques et charges									
6. Provisions pour dépréciation des titres de participation									
SOUS TOTAL (B)	22 068 240,37	18 247 701,64	13 668 404,00	-	-	1 294 565,00	-	-	52 689 781,01
TOTAL (A+ B)	155 521 682,28	41 378 169,54	26 022 272,62	34 372 000,00	30 885 316,12	1 397 905,00	-	1 218 001,44	285 563 534,12

Source : Holcim Maroc

I.12.2. Tableau des provisions au 31 décembre 2014

NATURE	Montant début exercice	Apport fusion	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
			d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	108 750 647,00						108 750 647,00		-
2. Provisions réglementées	2 088 503,48				33 656,08			76 361,74	2 045 797,82
3. Provisions durables pour risques et charges	122 034 602,63	40 629 635,06	6 382 056,00		36 394 651,16	12 740 078,00		30 327 529,41	162 373 337,44
SOUS TOTAL (A)	232 873 753,11	40 629 635,06	6 382 056,00	-	36 428 307,24	12 740 078,00	108 750 647,00	30 403 891,15	164 419 135,26
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	52 689 781,01	48 519 518,25	12 643 518,04			9 155 348,99			104 697 468,31
5. Autres provisions pour risques et charges									
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie									
SOUS TOTAL (B)	52 689 781,01	48 519 518,25	12 643 518,04	-	-	9 155 348,99	-	-	104 697 468,31
TOTAL (A+ B)	285 563 534,12	89 149 153,31	19 025 574,04	-	36 428 307,24	21 895 426,99	108 750 647,00	30 403 891,15	269 116 603,57

Source : Holcim Maroc

I.12.3. Tableau des provisions au 31 décembre 2015

NATURE	Montant début exercice	d'exploitation	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
			financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes		
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	10 009 680,00	3 082 604,34	1 333 333,33						14 425 617,67
2. Provisions réglementées	2 045 797,82	-							2 045 797,82
3. Provisions durables pour risques et charges	162 373 337,44	12 775 143,47		23 014 250,00	3 068 268,00			14 000 000,00	181 094 462,91
SOUS TOTAL (A)	174 428 815,26	15 857 747,81	1 333 333,33	23 014 250,00	3 068 268,00	-	14 000 000,00	-	197 565 878,40
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	104 697 468,31	18 713 135,47	2 215 000,50		12 879 766,49	-	-		112 745 837,79
5. Autres provisions pour risques et charges									
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie									
SOUS TOTAL (B)	104 697 468,31	18 713 135,47	2 215 000,50	-	12 879 766,49	-	-	-	112 745 837,79
TOTAL (A+ B)	279 126 283,57	34 570 883,28	3 548 333,83	23 014 250,00	15 948 034,49	-	14 000 000,00	-	310 311 716,19

Source : Holcim Maroc

I.13. Tableau des créances de Holcim Maroc

I.13.1. Tableau des créances au 31 décembre 2013

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	41 781 382,77	26 947 584,96	599 248,76	-	-	14 234 549,05	-	-
Prêts immobilisés	26 947 584,96	26 947 584,96						
Autres créances financières	14 833 797,81		599 248,76			14 234 549,05		
DE L'ACTIF CIRCULANT	690 776 753,80	-	690 776 753,80	-	-	134 059 334,01	161 366 196,29	117 644 951,10
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	10 677 666,58		10 677 666,58					
Clients et comptes rattachés	496 946 702,18		496 946 702,18				121 268 496,74	117 644 951,10
Personnel	1 538 179,87		1 538 179,87					
Etat	134 059 334,01		134 059 334,01			134 059 334,01		
Comptes d'associés	29 545 759,87		29 545 759,87				29 545 759,87	
Autres débiteurs	11 857 923,94		11 857 923,94				10 551 939,68	
Comptes de régularisation - Actif	6 151 187,35		6 151 187,35					

Source : Holcim Maroc

I.13.2. Tableau des créances au 31 décembre 2014

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	15 423 695,55	234 915,74	954 230,76	-	-	14 234 549,05	-	-
Prêts immobilisés	234 915,74	234 915,74						
Autres créances financières	15 188 779,81		954 230,76			14 234 549,05		
DE L'ACTIF CIRCULANT	768 063 886,28	-	768 063 886,28	-	26 195 258,13	67 539 338,07	171 620 736,32	112 748 809,32
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	6 120 181,22		6 120 181,22					
Clients et comptes rattachés	634 285 238,58		634 285 238,58		26 195 258,13		135 968 907,08	112 748 809,32
Personnel	3 303 372,49		3 303 372,49					
Etat	67 539 338,07		67 539 338,07			67 539 338,07		
Comptes d'associés	28 560 000,00		28 560 000,00				28 560 000,00	
Autres débiteurs	14 796 511,76		14 796 511,76				7 091 829,24	
Comptes de régularisation - Actif	13 459 244,16		13 459 244,16					

Source : Holcim Maroc

I.13.3. Tableau des créances au 31 décembre 2015

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	15 475 574,50	14 760 828,74	714 745,76	-	-	14 583 604,51	-	-
Prêts immobilisés	177 224,23	177 224,23						
Autres créances financières	15 298 350,27	14 583 604,51	714 745,76			14 583 604,51		
DE L'ACTIF CIRCULANT	768 821 605,15	-	768 821 605,15	-	32 546 768,27	107 808 494,79	144 162 819,06	119 268 347,56
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	11 182 575,28		11 182 575,28					
Clients et comptes rattachés	567 952 449,67		567 952 449,67		32 546 768,27		79 075 222,97	119 268 347,56
Personnel	3 061 754,94		3 061 754,94					
Etat	101 125 953,62		101 125 953,62			101 125 953,62		
Comptes d'associés	60 760 000,00		60 760 000,00				60 760 000,00	
Autres débiteurs	21 313 285,83		21 313 285,83			6 682 541,17	4 327 596,09	
Comptes de régularisation - Actif	3 425 585,81		3 425 585,81					

Source : Holcim Maroc

I.14. Tableau des dettes de Holcim Maroc

I.14.1. Tableau des dettes au 31 décembre 2013

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00	-	-	-	-	-	-
* Emprunts obligataires	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00						
* Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	647 465 708,31	-	647 465 708,31	197 122,13	41 703 924,01	169 259 271,47	84 712 524,02	31 791 421,89
* Fournisseurs et comptes rattachés	417 540 727,28		417 540 727,28		41 703 924,01		83 101 524,02	31 791 421,89
* Clients créditeurs, avances et acomptes	16 494 370,36		16 494 370,36					
* Personnel	32 600 771,38		32 600 771,38					
* Organismes sociaux	13 198 420,57		13 198 420,57			13 198 420,57		
* Etat	156 060 850,90		156 060 850,90			156 060 850,90		
* Comptes d'associés	197 122,13		197 122,13	197 122,13				
* Autres créanciers	2 403 343,68		2 403 343,68				1 611 000,00	
* Comptes de régularisation -Passif	8 970 102,01		8 970 102,01					

Source : Holcim Maroc

I.14.2. Tableau des dettes au 31 décembre 2014

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00						
* Emprunts obligataires	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00						
* Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	659 305 138,56	-	659 305 138,56	197 122,14	15 450 660,51	229 591 161,19	54 845 000,07	90 475 578,32
* Fournisseurs et comptes rattachés	355 360 266,82		355 360 266,82		15 450 660,51		54 845 000,07	90 475 578,32
* Clients créditeurs, avances et acomptes	11 429 077,96		11 429 077,96					
* Personnel	57 020 704,62		57 020 704,62					
* Organismes sociaux	5 691 429,33		5 691 429,33			5 691 429,33		
* Etat	223 899 731,86		223 899 731,86			223 899 731,86		
* Comptes d'associés	197 122,14		197 122,14	197 122,14				
* Autres créanciers	27 223,41		27 223,41					
* Comptes de régularisation -Passif	5 679 582,42		5 679 582,42					

Source : Holcim Maroc

I.14.3. Tableau des dettes au 31 décembre 2015

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT								
* Emprunts obligataires								
* Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	606 292 727,97	-	606 292 727,97	197 122,14	39 568 029,75	193 674 043,89	9 801 391,29	70 277 114,18
* Fournisseurs et comptes rattachés	326 315 572,63	-	326 315 572,63		39 568 029,75		9 801 391,29	70 277 114,18
* Clients créditeurs, avances et acomptes	13 129 322,00		13 129 322,00					
* Personnel	67 691 307,29		67 691 307,29					
* Organismes sociaux	7 966 959,93		7 966 959,93			7 966 959,93		
* Etat	185 707 083,96		185 707 083,96			185 707 083,96		
* Comptes d'associés	197 122,14		197 122,14	197 122,14				
* Autres créanciers	-		-					
* Comptes de régularisation -Passif	5 285 360,02		5 285 360,02					

Source : Holcim Maroc

I.15. Tableau des sûretés réelles données ou reçues au 31 décembre 2015

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté		Nature	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
	N	E				
			A	N	T	

(1) Gage : 1 - Hypothèque : 2 - Nantissement : 3 - Warrant : 4 - Autres : 5 - (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

Source : Holcim Maroc

I.16. Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail au 31 décembre 2015

ENGAGEMENTS DONNES		Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
ENGAGEMENTS DONNES	MAD	42 804 578,60	16 717 778,60
ENGAGEMENTS RECUS LOCAL	MAD	1 551 250,68	2 581 436,13
ENGAGEMENTS RECUS ETRANGER	EUR	-	48 497,00

Source : Holcim Maroc

I.17. Etat de répartition du capital social au 31 décembre 2015

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
1	2	3	4	5	6	7	8
HOLCIBEL	Belgique	2 147 100	2 147 100	100,00	214 710 000,00	214 710 000,00	214 710 000,00
Holcim Maroc International	Belgique	376 545	376 545	100,00	37 654 500,00	37 654 500,00	37 654 500,00
BANQUE ISLAMIQUE BID	BP 5425 JEDDAH	579 949	579 949	100,00	57 994 900,00	57 994 900,00	57 994 900,00
DIVERS (Bourse de Casablanca)	Bourse de Casablanca	1 842 666	1 842 666	100,00	184 266 600,00	184 266 600,00	184 266 600,00
		4 946 260	4 946 260		494 626 000,00	494 626 000,00	494 626 000,00

Source : Holcim Maroc

I.18. Tableau d'affectation des résultats de Holcim Maroc

I.18.1. Tableau d'affectation des résultats – exercice 2013

MONTANT		MONTANT	
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
(Décision du.....AVRIL 2013)			
. Report à nouveau	2 848 789,95	. Réserve légale	
. Résultats nets en instance d'affectation		. Autres réserves	
. Résultat net de l'exercice	422 276 146,34	. Tantièmes	
. Prélèvement sur les réserves		. Dividendes	421 000 000,00
. Autres prélèvements		. Autres affectations	
		. Report à nouveau	4 124 936,29
TOTAL A	425 124 936,29	TOTAL B	425 124 936,29

Source : Holcim Maroc

I.18.2. Tableau d'affectation des résultats – exercice 2014

MONTANT		MONTANT	
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
(Décision du.....AVRIL 2014)			
. Report à nouveau	4 124 937,29	. Réserve légale	7 362 600,00
. Résultats nets en instance d'affectation	-	. Autres réserves	
. Résultat net de l'exercice	447 360 555,53	. Tantièmes	
. Prélèvement sur les réserves		. Dividendes	440 217 140,00
. Autres prélèvements		. Autres affectations	
		. Report à nouveau	3 905 752,82
TOTAL A	451 485 492,82	TOTAL B	451 485 492,82

Source : Holcim Maroc

I.18.3. Tableau d'affectation des résultats – exercice 2015

MONTANT		MONTANT	
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
(Décision du.....MARS 2015)			
. Report à nouveau	3 905 752,82	. Réserve légale	
. Résultats nets en instance d'affectation		. Autres réserves	
. Résultat net de l'exercice	595 100 138,85	. Tantièmes	
. Prélèvement sur les réserves		. Dividendes	598 497 460,00
. Autres prélèvements		. Autres affectations	
		. Report à nouveau	508 431,67
TOTAL A	599 005 891,67	TOTAL B	599 005 891,67

Source : Holcim Maroc

I.19. Datation et évènements postérieurs au 31 décembre 2015

I. DATATION

Date de clôture (1) :	31 DECEMBRE 2015
Date d'établissement des états de synthèse (2) :	28 FEVRIER 2016

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

DATE	INDICATION DES EVENEMENTS
	- Favorables
	- Défavorables

Source : Holcim Maroc

II. Etats de synthèse consolidés de Holcim Maroc

II.1. Compte de résultat consolidé de Holcim Maroc aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffres d'affaires	3 112 524	3 295 767	3 227 317
Variation de stocks de produits	-37 740	5 956	18 183
Autres produits d'exploitation	12 843	14 378	1 230
CHARGES D'EXPLOITATION			
Reprises dotations d'exploitations			
Achats consommés et autres charges externes	-1 526 980	-1 741 319	-1 644 155
Charges de personnel	-193 495	-231 133	-241 997
Autres charges d'exploitation	-4 540	-2 130	-14 531
Impôts et taxes	-59 645	-23 344	-33 189
Dotations d'exploitation	-477 390	-487 166	-483 092
Résultat d'exploitation	825 577	946 305	887 867
Charges et produits financiers	-71 680	-70 900	-105 892
Résultat courant des entreprises intégrées	753 897	875 405	781 974
Charges et produits non courants	-68 993	51 950	-15 250
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-1 588	1 078	-7 443
Impôts sur les sociétés	-230 385	-291 893	-217 036
Amortissement Ecart d'acquisition	-6 600	-32 419	-32 419
Résultat net de l'ensemble consolidé	446 331	604 121	509 826
Intérêts minoritaires	-69 028		
Résultat net (part du groupe)	377 303	604 121	509 826

Source : Holcim Maroc

II.2. Bilan consolidé de Holcim Maroc aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

ACTIF	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2015
ACTIF IMMOBILISE	4 148 571,5	3 743 991,1	3 302 085,3
Ecart d'acquisition	591 174,5	558 755,7	526 336,9
Immobilisations incorporelles	19 501,3	15 448,0	4 224,1
Immobilisations corporelles	3 494 890,0	3 152 839,5	2 749 166,8
Immobilisations financières	42 434,8	15 534,8	15 637,0
Titres mis en équivalence	571,0	1 413,2	6 720,5
ACTIF CIRCULANT	2 066 192,0	1 279 434,4	1 168 124,9
Stocks et en cours	227 663,9	273 878,4	235 096,1
Clients et comptes rattachés	579 603,6	561 788,8	553 077,6
Autres créances et comptes de régularisation	308 578,6	365 682,7	292 414,9
Valeurs mobilières de placement	907 838,0		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42 507,9	78 084,5	87 536,3
TOTAL ACTIF	6 214 763,5	5 023 425,5	4 470 210,2
PASSIF	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2015
CAPITAUX PROPRES			
Capital	494 626	494 626	494 626
Prime de fusion	1 737 186	315 615	315 615
Réserves consolidées	696 096	556 035	561 658
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	377 303	604 121	509 826
Total capitaux propres (part du groupe)	3 305 210	1 970 397	1 881 726
Intérêts minoritaires	0	0	0
Réserves consolidées	0	0	0
Résultat	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 305 210	1 970 397	1 881 726
Dettes financières à long terme	1 508 571	1 500 000	-
Provisions pour risques et charges	174 080	196 157	194 104
PASSIF CIRCULANT	1 226 902	1 356 871	2 394 380
Fournisseurs et comptes rattachés	552 523	429 500	369 779
Autres dettes et comptes de régularisation	310 830	442 913	356 026
Trésorerie passif	363 550	484 458	1 668 575
TOTAL PASSIF	6 214 764	5 023 426	4 470 210

Source : Holcim Maroc

II.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé de Holcim Maroc aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2015
Résultat net des sociétés intégrées	446 331	604 121	509 826
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:	449 606	443 807	471 654
- Dotations nettes (1)	460 046	497 573	473 831
- Variation des impôts différés	-8 852	-556	-20 902
- Plus values de cession	-	-52 131	11 282
- Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-1 588	1 078	7 443
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	895 937	1 047 927	981 480
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	1 125	2 024
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	453 475	831 395	-4 576
Autres	-	-	-
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 349 412	1 880 447	978 928
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>			
Acquisition d'immobilisations	-179 229	-145 867	-63 503
Acquisition d'immobilisations Financières	-10 000	-	-
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	-	127 453	8 783
Incidence des variations de périmètre (3)	-287 732	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-476 961	-18 414	-54 720
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-421 000	-1 938 934	-598 497
Créances immobilisées nettes	-	141	-376
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-
Remboursement d'emprunts nettes de remboursements	-	-8 571	-1 500 000
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-421 000	-1 947 364	-2 098 874
Variation de trésorerie	451 451	-85 332	-1 174 665
Trésorerie d'ouverture	-772 493	-321 042	-406 374
Trésorerie de clôture	-321 042	-406 374	-1 581 039

(1) à l'exclusion des provisions sur actif circulant

(2) à détailler par grandes rubriques (stocks, créances, dettes)

(3) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée

Source : Holcim Maroc

PARTIE XIII. LISTE DES NORMES MAROCAINES RELATIVES AUX LIANTS HYDRAULIQUES

N° de la norme	Date d'entrée en vigueur	Nom de la norme
NM 10.1.020	1974	Matériaux de construction - Granulométrie et granulats
NM 10.1.014	1976	Pavés et bordures de trottoir en pierre taillée – Eléments préfabriqués en béton de ciment pour bordures de trottoir
NM 10.1.025	1976	Tuyaux d'évacuation en amiante - Ciment pour canalisation de bâtiment non enterrés
NM 10.1.009	1981	Blocs en béton de ciment pour murs et cloisons
NM 10.1.010	1981	Corps creux en béton pour planchers de béton armé
NM 10.1.021	1981	Technique des essais pour granulats - Eau de gâchage, contrôle des bétons
NM 10.1.026	1981	Tuyaux et joints en amiante - Ciment pour canalisation avec pression
NM 10.1.006	1988	Chaux utilisées dans le bâtiment et le Génie Civil
NM 10.1.030	1988	Tuyaux, joints et accessoires en amiante - Ciment pour réseaux d'assainissement enterrés - Spécifications
NM 10.1.031	1988	Tuyaux, joints et accessoires en amiante - Ciment pour réseaux d'assainissement enterrés - Méthodes d'essais
NM 10.1.007	1989	Chaux - Essais mécaniques physiques et chimiques
NM 10.1.011	1990	Béton prêt à l'emploi préparé en usine
NM 10.1.100	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons - Pouvoir moussant
NM 10.1.101	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons – Pouvoir réducteur
NM 10.1.102	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons - Perte à 105 °C et perte au feu
NM 10.1.103	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons – Examen organoleptique
NM 10.1.104	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons – Masse volumique
NM 10.1.105	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons – Mesure conventionnelle du pH
NM 10.1.106	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons - Contrôle de la résistance au gel des antigels
NM 10.1.107	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons – Détermination de la teneur en halogénures
NM 10.1.108	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons - Influence du froid sur le comportement au stockage
NM 10.1.003	1993	Bétons - Classification des environnements agressifs
NM 10.1.109	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Définitions, classification et marquage
NM 10.1.110	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Accélérateurs de prise sans chlore
NM 10.1.111	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Accélérateurs de durcissement sans chlore
NM 10.1.112	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Fluidifiants
NM 10.1.113	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Hydrofuges de masse
NM 10.1.114	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Plastifiants
NM 10.1.115	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Réducteurs d'eau Plastifiants
NM 10.1.116	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Entraîneurs d'air
NM 10.1.117	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis – Reconnaissance chimique des adjuvants
NM 10.1.118	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Détermination des temps de prise sur mortier
NM 10.1.136	1995	Granulats - Prélèvement de matériaux sur stock
NM 10.1.137	1995	Granulats - Préparation d'un échantillon pour essai
NM 10.1.138	1995	Granulats - Essai Los Angeles
NM 10.1.139	1995	Granulats - Essai Deval
NM 10.1.140	1995	Granulats - Détermination de la teneur en soufre total
NM 10.1.144	1995	Granulats - Mise en évidence des matières organiques par colorimétrie
NM 10.1.146	1995	Granulats - Mesure des masses spécifiques, de la porosité, du coefficient d'absorption et de la teneur en eau des gravillons et cailloux
NM 10.1.147	1995	Granulats - Equivalent de sable
NM 10.1.149	1995	Granulats - Mesure des masses spécifiques, du coefficient d'absorption et de la teneur en eau des sables
NM 10.1.150	1995	Granulats - Mesure de coefficient de fiabilité des sables
NM 10.1.165	1995	Sable de concassage pour béton hydraulique - Spécifications
NM 10.1.166	1995	Granulats - Détermination de l'homogénéité des granulats (d = 4 mm)
NM 10.1.167	1995	Granulats - Essai d'abrasivité et de broyabilité

N° de la norme	Date d'entrée en vigueur	Nom de la norme
NM 10.1.168	1995	Granulats - Essai de sensibilité au gel
NM 10.1.169	1995	Granulats - Détermination de la propreté superficielle
NM 10.1.126	1996	Essai de chargement des planchers de bâtiment
NM 10.1.162	1996	Méthode d'essais des ciments - Détermination quantitative des constituants
NM 10.1.170	1996	Granulats - Mesure de la teneur en chlore - Méthode par dissolution
NM 10.1.175	1998	Bétons - Surfaçage au soufre des éprouvettes cylindriques
NM 10.1.177	1998	Bétons - Mise en place par piquage
NM 10.1.178	1998	Bétons - Mise en place par aiguille piquante
NM 10.1.213	1998	Liants hydrauliques - Contenu net des préemballages
NM 10.1.224	1999	Granulats - Eléments pour l'identification des granulats
NM 10.1.225	1999	Granulats - Résistance à la désagrégation - Méthode par cristallisation des sulfates
NM 10.1.260	2000	Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis -Ciments de référence
NM 10.1.261	2000	Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Bétons de référence pour adjuvants
NM 10.1.262	2000	Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Fabrication
NM 10.1.263	2000	Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Mesure du retrait
NM 10.1.264	2000	Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Mesure de la fluidité et de la réduction d'eau
NM 10.1.265	2000	Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Mesure de l'exsudation (stabilité)
NM 10.1.266	2000	Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Essais mécaniques : Flexion compression
NM 10.1.267	2000	Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Essai d'absorption capillaire
NM 10.1.042	2001	Céramique – briques creuses de terre cuite
NM 10.1.004	2003	Liants hydrauliques – Ciments – Composition, spécifications et critères de conformité
NM 10.1.214	2003	Produits spéciaux destinés aux réparations, collages, injections collages, scellements applicables aux constructions en béton hydraulique – Définitions, classification, conditionnement, marquage, conditions de réception
NM 10.1.215	2003	Produits spéciaux destinés aux réparations, collages, injections collages, scellements applicables aux constructions en béton hydraulique - Contrôles sur chantier
NM 10.1.217	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage et scellement à base de liants hydrauliques – Caractères normalisés garantis
NM 10.1.218	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits de calage et scellement à base de résines synthétiques - Caractères normalisés garantis
NM 10.1.219	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits ou systèmes de produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques destinés aux réparations de surface du béton durci - Caractères normalisés garantis
NM 10.1.220	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai d'adhérence par traction sur dalle support à surface rugueuse –12p
NM 10.1.221	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai de tenue aux chocs répétés sur éprouvette à surface rugueuse
NM 10.1.223	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour injection dans les structures en béton - Caractères normalisés garantis
NM 10.1.301	2003	Ouvrage d'art – Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie – Reprise du béton dégradé superficiellement – Spécifications relatives à la technique et aux matériaux utilisés –
NM 10.1.308	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Essai d'identification - Détermination de l'indice d'époxyde
NM 10.1.309	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits de scellement à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques – Essai d'arrachement

N° de la norme	Date d'entrée en vigueur	Nom de la norme
NM 10.1.310	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage à base de liants hydrauliques – Essai d'aptitude à la mise en place
NM 10.1.311	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage de résines synthétiques – Essai d'aptitude à la mise en place
NM 10.1.312	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage de liants hydrauliques – Essai de ressuage en volume confiné
NM 10.1.313	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage de résines synthétiques – Essai de fluage en compression à 23°C et 70°C
NM 10.1.314	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de scellement à base de résines synthétiques – Essai de fluage en traction à 23°C et 50°C
NM 10.1.315	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage et/ou scellement à base de liants hydrauliques – Essai de tenue à l'eau de mer et/ou à l'eau à haute teneur en sulfates
NM 10.1.316	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai de flexion sur éprouvette évidée et reconstituée
NM 10.1.317	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai d'adhérence par traction sur dalle support à surface sciée
NM 10.1.318	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai d'adhérence par traction après cycles thermiques sur dalle support à surface sciée
NM 10.1.319	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai de tenue aux chocs répétés sur éprouvettes à surface sciée
NM 10.1.320	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai de perméabilité aux liquides sur éprouvettes à surface sciée
NM 10.1.321	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai de tenue aux rayonnements ultra-violets
NM 10.1.322	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai après cycles de gel-dégel de tenue aux chocs répétés sur éprouvettes à surface sciée
NM 10.1.324	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai après cycles de gel-dégel de tenue aux chocs répétés sur éprouvettes à surface sciée
NM 10.1.325	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour collage structural entre deux éléments en béton - Caractères normalisés garantis
NM 10.1.326	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits pour collage structural entre deux éléments en béton - Essai de détermination de temps limite d'assemblage
NM 10.1.327	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour injection dans des structures en béton - Essai d'injectabilité à la colonne de sable en milieu sec et/ou humide
NM 10.1.328	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques - Essai de fendage d'éprouvettes cylindriques de mortier provenant de l'injection d'une colonne de sable
NM 10.1.329	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits pour collage structural entre deux éléments en béton - Essai de traction directe sur cylindre scié et reconstitué
NM 10.1.330	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits pour collage structural entre deux éléments en béton - Essai de compression - Cisaillement sur prisme scié ou reconstitué
NM 10.1.331	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits pour collage structural entre deux éléments en béton - Essai de tenue sur surface verticale

N° de la norme	Date d'entrée en vigueur	Nom de la norme
NM 10.1.332	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques pour injection dans des structures en béton - Essai de fragilité au choc
NM 10.1.333	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour injection dans des structures en béton - Essai d'adhérence avec ou sans cycles thermiques
NM 10.1.334	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour injection dans des structures en béton - Essai de vieillissement de l'adhérence par fatigue mécanique
NM 10.1.335	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques pour injection dans des structures en béton - Essai de retrait de polymérisation
NM 10.1.336	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour injections dans les structures en béton – Essai de retrait de polymérisation
NM 10.1.337	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques pour injection dans des structures en béton - Essai de tenue de l'adhérence sous circulation d'eau
NM 10.1.268	2004	Surfaces et parements de béton - Éléments d'identification
NM 10.1.269	2004	Béton - Mise en œuvre des bétons de structure
NM 10.1.270	2004	Additions pour béton hydraulique - Besoin en eau, contrôle de la régularité - Méthode par mesure de la fluidité par écoulement "au cône de Marsh
NM 10.1.302	2004	Ouvrage d'art – Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie – Béton projeté - Spécifications relatives à la technique et aux matériaux utilisés –
NM 10.1.303	2004	Ouvrages d'art - Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie - Traitement des fissures et protection du béton - Spécifications relatives à la technique et aux matériaux utilisés
NM 10.1.304	2004	Ouvrages d'art - Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie - Spécifications relatives à la technique de précontrainte additionnelle
NM 10.1.306	2004	Ouvrages d'art - Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie - Spécifications relatives aux fondations des ouvrages
NM 10.1.307	2004	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de liants hydrauliques - Préparation d'un échantillon pour essais
NM 10.1.338	2004	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques - Analyse granulométrique des poudres
NM 10.1.339	2004	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques - Perte au feu à + 450 degrés Celsius et teneur en cendres à + 950 degrés Celsius
NM 10.1.340	2004	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de résines synthétiques - Essai d'identification par spectrométrie d'absorption infrarouge
NM 10.1.341	2004	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de résines synthétiques - Détermination de la durée pratique d'utilisation (DPU)
NM 10.1.027	2006	Canalisations en béton armé et non armé
NM 10.1.156	2007	Liants hydrauliques - Ciments pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates
NM 10.1.157	2007	Liants hydrauliques - Ciments pour travaux à la mer
NM 10.1.158	2007	Liants hydrauliques - Ciments à teneur en sulfures limitée pour béton précontraint
NM 10.1.005	2008	Liants hydrauliques – Techniques des essais
NM 10.1.050	2008	Essai pour béton durci - Résistance à la flexion sur éprouvettes
NM 10.1.051	2008	Essai pour béton durci - Résistance à la compression des éprouvettes
NM 10.1.052	2008	Essai pour béton durci - Résistance en traction par fendage d'éprouvettes
NM 10.1.060	2008	Essai pour béton frais – Echantillonnage
NM 10.1.061	2008	Essai pour béton frais - Essai d'affaissement
NM 10.1.062	2008	Essai pour béton frais - Essai Vébé
NM 10.1.063	2008	Essai pour béton frais - Degré de compactabilité
NM 10.1.064	2008	Essai pour béton frais - Essai d'étalement à la table à chocs
NM 10.1.065	2008	Essai pour béton frais - Masse volumique
NM 10.1.066	2008	Essais pour béton frais - Teneur en air - Méthode de la compressibilité

N° de la norme	Date d'entrée en vigueur	Nom de la norme
NM 10.1.067	2008	Essai pour béton durci - Forme, dimensions et autres exigences relatives aux éprouvettes et aux moules
NM 10.1.068	2008	Essai pour béton durci - Confection et conservation des éprouvettes pour essais de résistance
NM 10.1.070	2008	Essais pour béton durci - Résistance en compression - Caractéristiques des machines d'essai
NM 10.1.072	2008	Essai pour béton durci - Masse volumique du béton
NM 10.1.073	2008	Essai pour béton durci - Profondeur de pénétration d'eau sous pression
NM 10.1.075	2008	Essais pour béton dans les structures – Carottes - Prélèvement, examen et essais en compression
NM 10.1.076	2008	Essais pour béton dans les structures - Essais non-destructifs - Détermination de l'indice de rebondissement
NM 10.1.077	2008	Essais pour béton dans les structures - Détermination de la force d'arrachement
NM 10.1.124	2008	Essais pour béton dans les structures - Détermination de la vitesse de propagation du son
NM 10.1.141	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats – Qualification des fines - Essai au bleu de méthylène
NM 10.1.148	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Détermination de la résistance à l'usure (micro-Deval)
NM 10.1.155	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Détermination de la forme des granulats - Coefficient d'aplatissement
NM 10.1.271	2008	Granulats pour bétons hydrauliques - Définitions, spécifications, conformité
NM 10.1.272	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Détermination de la teneur en eau par séchage en étuve ventilée
NM 10.1.273	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Détermination de la masse volumique réelle et du coefficient d'absorption d'eau
NM 10.1.275	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Evaluation des caractéristiques de surface - Coefficient d'écoulement des granulats
NM 10.1.279	2008	Granulats - Méthodes d'essai de réactivité aux alcalis
NM 10.1.282	2008	Essais pour déterminer les propriétés géométriques des granulats - Détermination de la teneur en éléments coquilliers - Pourcentage des coquilles dans les gravillons
NM 10.1.283	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Évaluation des fines – Équivalent de sable
NM 10.1.290	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Détermination du pourcentage de surfaces cassées dans les gravillons
NM 10.1.291	2008	Essais pour déterminer les propriétés générales des granulats - Procédure et terminologie pour la description pétrographique simplifiée
NM 10.1.292	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Détermination de la forme des grains - Indice de forme
NM 10.1.293	2008	Essais pour déterminer les propriétés chimiques des granulats - Analyse chimique
NM 10.1.294	2008	Essais pour déterminer les propriétés thermiques et l'altérabilité des granulats - Essai au sulfate de magnésium
NM 10.1.295	2008	Essais pour déterminer les propriétés mécaniques et physiques des granulats - Détermination du coefficient de polissage accéléré
NM 10.1.297	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Hauteur de succion d'eau
NM 10.1.500	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Détermination de la teneur en carbone organique total (TOC) dans le calcaire
NM 10.1.700	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Détermination de la granularité - Analyse granulométrique par tamisage
NM 10.1.701	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats- Détermination de la granularité - Tamis de contrôle, dimensions nominales des ouvertures
NM 10.1.702	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats- Détermination des fines - Granularité des fillers (tamisage dans un jet d'air)
NM 10.1.703	2008	Essais pour déterminer les propriétés générales des granulats - Méthodes d'échantillonnage
NM 10.1.704	2008	Essais pour déterminer les propriétés générales des granulats - Équipements communs et étalonnage
NM 10.1.705	2008	Essais pour déterminer les propriétés générales des granulats - Définitions de la répétabilité et de la reproductibilité

N° de la norme	Date d'entrée en vigueur	Nom de la norme
NM 10.1.706	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Méthodes pour la détermination de la résistance à la fragmentation
NM 10.1.707	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Méthode pour la détermination de la masse volumique en vrac et de la porosité intergranulaire
NM 10.1.708	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Détermination de la porosité du filler sec compacté
NM 10.1.709	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Détermination de la masse volumique réelle du filler - Méthode au pycnomètre
NM 10.1.710	2009	Essais pour déterminer les propriétés générales des granulats - Méthodes de réduction d'un échantillon de laboratoire
NM 10.1.713	2009	Essais pour déterminer les propriétés thermiques et l'altérabilité des granulats - Essai d'ébullition pour les basaltes coup de soleil
NM 10.1.714	2009	Essais pour déterminer les propriétés thermiques et l'altérabilité des granulats - Détermination du retrait au séchage
NM 10.1.715	2009	Essais pour déterminer les propriétés thermiques et l'altérabilité des granulats - Détermination de la résistance au choc thermique
NM 10.1.721	2009	Essais pour déterminer les propriétés chimiques des granulats - Préparation d'éluats par lixiviation des granulats
NM 10.1.722	2009	Essais pour déterminer les propriétés chimiques des granulats - Détermination de la sensibilité à l'eau des fillers pour mélanges bitumineux
NM 10.1.723	2009	Essais pour déterminer les propriétés chimiques des granulats - Détermination des sels chlorures solubles dans l'acide
NM 10.1.724	2009	Essais pour déterminer les propriétés chimiques des granulats - Détermination de l'influence d'un extrait de granulat recyclé sur le temps de prise initial du ciment
NM 10.1.731	2009	Essais de détermination des propriétés thermiques et de l'altérabilité des granulats - Détermination de la résistance au gel-dégel
NM 10.1.732	2009	Granulats - Détermination de la propreté des sables : équivalent de sable à 10 % de fines
NM 10.1.008	2009	Bétons - Spécification, performances, production et conformité
NM 10.1.183	2009	Bétons - Mesure du temps d'écoulement des bétons et des mortiers aux maniabilimètres
NM 10.1.353	2009	Eau de gâchage pour bétons – Spécifications d'échantillonnage, d'essais et d'évaluation de l'aptitude à l'emploi, y compris les eaux des processus de l'industrie du béton, telle que l'eau de gâchage pour béton
NM 10.1.550	2009	Bétons - Réactivité d'une formule de béton vis-à-vis de l'alcali-réaction - Critères d'interprétation des résultats de l'essai de performance
NM 10.1.552	2009	Bétons - Détermination de la masse volumique sèche d'un béton de granulats légers à structure ouverte
NM 10.1.553	2009	Bétons - Détermination de la résistance à la compression du béton de granulats légers à structure ouverte
NM 10.1.554	2009	Bétons - Détermination de la résistance à la flexion du béton de granulats légers à structure ouverte
NM 10.1.555	2009	Bétons - Méthode d'essai du béton de fibres métalliques - Mesurage de la teneur en fibres du béton frais ou durci
NM 10.1.556	2009	Bétons - Détermination des variations dimensionnelles entre deux faces opposées d'éprouvettes de béton durci
NM 10.1.557	2009	Bétons - Réactivité d'une formule de béton vis-à-vis de l'alcali-réaction - Essai de performance
NM 10.1.558	2009	Bétons - Bétons avec fibres métalliques - Essai de flexion
NM 10.1.559	2009	Bétons - Essais non destructifs - Mesure de la fréquence de résonance fondamentale
NM 10.1.560	2009	Bétons - Essai de gel sur béton durci - Gel dans l'eau - Dégel dans l'eau
NM 10.1.561	2009	Bétons - Essai de gel sur béton durci - Gel dans l'air - Dégel dans l'eau
NM 10.1.562	2009	Bétons - Essai d'écaillage des surfaces de béton durci exposées au gel en présence d'une solution saline
NM 10.1.600	2009	Bétons - Détermination du retrait de séchage du béton cellulaire autoclavé
NM 10.1.601	2009	Bétons - Détermination par un essai d'adhérence par poussée du comportement d'adhérence entre les armatures et le béton cellulaire autoclavé
NM 10.1.602	2009	Bétons - Détermination de la résistance à la traction par flexion du béton cellulaire autoclavé

N° de la norme	Date d'entrée en vigueur	Nom de la norme
NM 10.1.603	2009	Bétons - Détermination du module d'élasticité statique en compression du béton cellulaire autoclavé et du béton de granulats légers à structure ouverte
NM 10.1.604	2009	Bétons - Détermination du taux d'humidité du béton cellulaire autoclavé
NM 10.1.605	2009	Bétons - Détermination du comportement d'adhérence entre les barres d'armatures et le béton cellulaire autoclavé par la « méthode d'essai de poutre » - Essais de courte durée
NM 10.1.606	2009	Bétons - Détermination du comportement d'adhérence entre les barres d'armatures et le béton cellulaire autoclavé par la méthode d'essai de poutre - Essai de longue durée
NM 10.1.607	2009	Bétons - Essais pour béton projeté - Echantillonnage de béton frais et de béton durci
NM 10.1.608	2009	Bétons - Essais pour béton projeté - Résistance à la compression au jeune âge du béton projeté
NM 10.1.609	2009	Bétons - Essais pour béton projeté - Résistances à la flexion (au premier pic, ultime et résiduelle) d'éprouvettes parallélépipédiques en béton renforcé par des fibres
NM 10.1.610	2009	Bétons - Essais pour béton projeté - Adhérence en traction directe sur carottes
NM 10.1.611	2009	Bétons - Essais pour béton projeté - Détermination de la capacité d'absorption de l'énergie d'une dalle-épreuve renforcée par des fibres
NM 10.1.612	2009	Bétons - Essais pour béton projeté - Epaisseur du béton sur un support
NM 10.1.613	2009	Bétons - Essais pour béton projeté - Teneur en fibres du béton renforcé par des fibres
NM 10.1.527	2010	Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie — Mortiers d'enduits minéraux extérieurs et intérieurs
NM 10.1.528	2010	Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie — Mortiers de montage des éléments de maçonnerie
NM 10.1.531	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Echantillonnage global des mortiers et préparation des mortiers pour essai
NM 10.1.532	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la consistance du mortier frais (avec une table à secousses)
NM 10.1.534	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la masse volumique apparente du mortier frais
NM 10.1.535	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - détermination de la teneur en air du mortier frais
NM 10.1.536	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la durée pratique d'utilisation (DPU) et du temps ouvert (TO) du mortier frais
NM 10.1.537	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la masse volumique apparente sèche du mortier durci
NM 10.1.538	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la résistance en flexion et en compression du mortier durci
NM 10.1.539	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de l'adhérence des mortiers d'enduit durcis appliqués sur supports
NM 10.1.540	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la teneur en chlorure soluble des mortiers frais ; 7p
NM 10.1.541	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination du coefficient d'absorption d'eau par capillarité du mortier durci
NM 10.1.542	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la perméabilité à la vapeur d'eau des mortiers d'enduits durcis
NM 10.1.543	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la compatibilité des mortiers d'enduit extérieur monocouche avec les supports
NM 10.1.614	2011	Méthodes d'essai des fibres dans le béton - Bétons de référence
NM 10.1.615	2011	Méthodes d'essai des fibres du béton - Effets sur le béton
NM 10.1.616	2011	Fibres pour béton - Fibres d'acier - Définitions, spécifications et conformité
NM 10.1.617	2011	Fibres pour béton - Fibres de polymère - Définitions, spécifications et conformité
NM 10.1.184	2011	Travaux de bâtiment - Exécution des ouvrages en béton - Cahier des clauses techniques
NM 10.1.009	2013	Spécifications pour éléments de maçonnerie - Éléments de maçonnerie en béton de granulats (granulats courants et légers)
NM 10.1.027	2013	Canalisations en béton armé, non armé et fibré
NM 10.1.190	2013	Granulats légers - granulats légers pour bétons et mortiers ;
NM 10.1.357	2014	Pigments de coloration des matériaux de construction à base de ciment et/ou de chaux — Spécifications et méthodes d'essai ;

N° de la norme	Date d'entrée en vigueur	Nom de la norme
NM EN 1052-2	2014	Méthodes d'essai de la maçonnerie - Partie 2 : Détermination de la résistance à la flexion ;
NM EN 1052-3	2014	Méthodes d'essai de la maçonnerie - Partie 3 : Détermination de la résistance initiale au cisaillement ;
NM EN 772-1	2014	Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 1 : Détermination de la résistance à la compression ;
NM EN 772-2+A1	2014	Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 2 : Détermination du pourcentage de vides dans les éléments de maçonnerie (par empreinte sur papier) ;
NM EN 772-6	2014	Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 6 : Détermination de la résistance à la traction par flexion des éléments de maçonnerie en béton de granulats ;
NM EN 772-11	2014	Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 11 : Détermination de l'absorption de l'eau par capillarité des éléments de maçonnerie en béton de granulats, en béton cellulaire autoclavé, en pierre reconstituée et naturelle et du taux initial d'absorption d'eau des éléments de maçonnerie en terre cuite ;
NM EN 772-13	2014	Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 13 : Détermination de la masse volumique absolue sèche et de la masse volumique apparente sèche des éléments de maçonnerie (excepté les pierres naturelles) ;
NM EN 772-14	2014	Méthode d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 14 : Détermination de la variation dimensionnelle due à l'humidité des éléments de maçonnerie en béton de granulats et en pierre reconstituée ;
NM EN 772-16	2014	Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 16 : Détermination des dimensions ;
NM EN 772-20+A1	2014	Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 20 : Détermination de la planéité des éléments de maçonnerie ;
NM EN 14146	2014	Méthodes d'essai pour pierres naturelles-Détermination du module d'élasticité dynamique (par la mesure de la fréquence de résonance fondamentale) ;
NM EN 14157	2014	Pierres naturelles - Détermination de la résistance à l'usure ;
NM EN 12372	2014	Méthodes d'essai pour pierres naturelles-Détermination de la résistance à la flexion sous charge centrée ;
NM EN 12407	2014	Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Examen pétrographique ;
NM EN 13755	2014	Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination de l'absorption d'eau à la pression atmosphérique ;
NM EN 14581	2015	Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination du coefficient linéaire de dilatation thermique ;
NM EN 1936	2015	Méthodes d'essai des pierres naturelles - Détermination des masses volumiques réelle et apparente et des porosités ouvertes et totale ;
NM EN 1926	2015	Méthodes d'essai des pierres naturelles - Détermination de la résistance en compression uniaxiale ;
NM EN 12670	2015	Pierre naturelle – Terminologie ;
NM EN 14231	2015	Méthodes d'essai pour les pierres naturelles - Détermination de la résistance à la glissance au moyen du pendule de frottement ;
NM EN 12371	2015	Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination de la résistance au gel ;
NM EN 14066	2015	Méthodes d'essai pour les pierres naturelles - Détermination de la résistance au vieillissement accéléré par choc thermique ;
NM EN 1467	2015	Pierres naturelles - Blocs bruts – Exigences ;
NM EN 13364	2015	Méthodes d'essai pour pierre naturelle - Détermination de l'effort de rupture au niveau du goujon de l'agrafe ;
NM EN 1925	2015	Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination du coefficient d'absorption d'eau par capillarité ;
NM EN 13161	2015	Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination de la résistance en flexion sous moment constant ;
NM EN 13373	2015	Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination des dimensions et autres caractéristiques géométriques

Source : Institut Marocain de Normalisation